


600004427N

L'INTERNATIONALE

ET

LE JACOBINISME

AU BAN DE L'EUROPE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

EN VENTE A LA LIBRAIRIE LACHAUD

L'INTERNATIONALE. — Son origine — Son but — Son caractère — Ses statuts — Ses congrès, etc., etc. 7e *édition*, 1 vol. in-18. . . . . 3 fr.

LE LIVRE BLEU DE L'INTERNATIONALE. — Collection complète des rapports officiels lus aux congrès de Genève, Lausanne, Bruxelles et Bâle par le Conseil général de Londres et les délégués des différentes sections de l'Internationale, 1 vol. in-18. . . . . 3 »

LE DRAME DE LYON (20 décembre 1870). Relation de l'assassinat du commandant Arnaud. — Compte rendu des débats. — Réquisitoire du ministère public. 1 vol. in-8° . . . . 1 »

LE ROLE DE L'INTERNATIONALE depuis le 4 septembre, une brochure in-8° (Epuisée). . . . . » 50

SOUS PRESSE

L'INTERNATIONALE ET LE JACOBINISME AU BAN DE L'EUROPE

TOME II

APERÇU DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

Les exploits de l'Internationale à Lyon les 28 septembre, 4 novembre, 19 et 20 décembre 1870, 23 mars et 30 avril 1871.— Les ligues du Midi et de l'Est. — Le général Cluseret à Marseille, Aix et Genève. — Ses attaques contre le gouvernement de la défense nationale.— Il annonce que l'heure de la justice et des revendications populaires arrivera bientôt. — Les émeutes du Creuzot, Saint-Étienne, Marseille, Aix, Grenoble, Thiers (Puy-de-Dôme), Limoges, Toulouse, Bordeaux, Cosne, La Charité, Dorlives, Montargis, Perpignan, Périgueux, Narbonne, Olonzac (Hérault). — Participation de l'Internationale à la plupart de ces mouvements insurrectionnels. — Ses agissements à Brest et à Rouen. — L'Internationale maîtresse de Paris. — Son rôle aux 4 septembre, 31 octobre, 22 janvier et 18 mars.

Ses émissaires parcourent les départements — Placards et manifestes incendiaires.— La Commune et le Comité central.— Détails inédits. — Biographie des chefs de l'Internationale.— Situation actuelle de l'Internationale en Europe.

Clichy. — Impr. Paul Dupont et Cie, rue du Bac-d'Asnières, 12.

L'INTERNATIONALE

ET

LE JACOBINISME

AU BAN DE L'EUROPE

PAR

OSCAR TESTUT

I





PARIS
E. LACHAUD, ÉDITEUR
4, PLACE DU THÉATRE-FRANÇAIS

1872

PRÉFACE.

« BOURGEOIS ET CAPITALISTES, VOS JOURS SONT COMPTÉS; A VOUS DE VEILLER ET SURTOUT D'AVISER; IL N'EN EST QUE TEMPS. »

Tel est le cri que nous poussâmes, il y a six mois; mais à quoi donc ont servi et cet avertissement qui ne nous était inspiré que par notre profond désir de secouer la torpeur de la bourgeoisie et de la convier à se prémunir contre les conséquences désastreuses du cataclysme social dont elle était menacée, et ces pressantes exhortations que lui ont maintes fois adressées, dans le même but, des voix plus autorisées que la nôtre?

Qu'avez-vous fait, BOURGEOIS, depuis cette époque, pour conjurer l'orage amoncelé sur vos têtes? Où sont les mesures que vous avez prises? Quels sont les moyens dont vous disposez pour combattre le fléau de l'*Internationale?* Vous êtes-vous concertés pour opposer une digue à ce torrent? — Avez-vous entrepris une croisade contre son développement?

— Non, vous n'avez rien fait, absolument rien : vous avez mieux aimé, fidèles à vos traditions, rester dans l'inaction la plus complète. — La leçon du 18 mars et l'expérience du passé ne vous ont nullement profité, — vous avez tout oublié ; vous ne songez plus désormais qu'à reprendre le cours de votre joyeuse existence, vous en remettant sans doute à d'autres du soin d'assurer votre avenir.

Comment qualifier une pareille conduite? Que penser d'une caste qui se désintéresse d'une question aussi vitale?

Ah! MESSIEURS LES BOURGEOIS, pendant que vous vous endormez dans une indifférence qui n'a d'égale que votre égoïsme, l'*Internationale*, elle, se prépare activement à une nouvelle levée de boucliers. Elle ne vous dissimule plus ses projets : elle a aujourd'hui complétement levé le masque. Ce n'est plus seulement à vos fortunes qu'elle en veut ; c'est encore et surtout à vos jours. N'allez pas, dans votre naïveté, comme au temps où Cluseret parlait de brûler Paris le jour où il en serait devenu maître, prendre ces menaces pour de la fanfaronnade. Il s'agit ici d'un projet mûrement arrêté : si vous persistez dans votre attitude, l'Internationale accomplira bientôt, soyez-en sûrs, toutes les horreurs dont chaque jour ses organes se plaisent à vous faire l'épouvantable énumération.

A l'heure où nous traçons ces lignes, elle s'agite fiévreusement dans toute l'Europe : partout les grèves se multiplient ; partout la lutte entre le capital et le travail prend les proportions les plus alarmantes : on se croirait à la veille de cette grève générale tant préconisée au congrès de Bruxelles.

En France, à la faveur de nos divisions, de l'inquiétude croissante des esprits, de l'incertitude dans laquelle nous vivons, de la rivalité des partis multicolores qui se disputent le pouvoir, et de l'existence de tous ces comités soi-disant électoraux, elle a pu regagner du terrain et se réorganiser puissamment. — Forte de l'appui qu'elle trouve dans les débordements du RADICALISME et dans les excitations incessantes d'une CERTAINE PRESSE; enhardie par l'impunité dont jouissent, auprès des nations voisines, ses membres les plus compromis dans l'insurrection parisienne, et persuadée que l'amnistie lui rendra bientôt ses plus héroïques défenseurs, elle se fait un jeu de vous jeter chaque jour les défis les plus insolents.

Écoutez en effet le langage que tiennent ses adeptes : nous tenons à ce que vous soyez une fois de plus édifiés sur le sort qui vous attend :

« VOUS AVEZ PROVOQUÉ L'INTERNATIONALE, s'écriait, il y a quelques heures à peine, de-

vant un conseil de guerre, l'un de ses délégués à Lyon, le citoyen Albert Leblanc, EH BIEN ! VOUS SEREZ ÉCRASÉS PAR ELLE ! »

« LE JOUR EST PROCHE, nous annonce à son tour l'ex-commandant de la légion fédérale belge, le commandant Melotte, OU L'INTERNATIONALE PROMÈNERA SA TORCHE ET SA HACHE DE VILLAGE EN VILLAGE, SA HACHE POUR VOS TÊTES ET SA TORCHE POUR VOS CHATEAUX. »

Est-ce assez clair et assez significatif ? Et pourtant ces pasquinades sinistres ne sont rien auprès des hurlements lugubres et des imprécations des Vermesch, des Borgella et autres. Qu'on en juge par les appels suivants à l'assassinat et à l'incendie :

« O RÉVOLUTION ! NOUS NE NOUS SOMMES PAS ASSEZ
« SOUVENUS QUE TU VEUX QU'ON T'EM-
« BRASSE AVEC DES BRAS ROUGES DE
« SANG... NOUS AVONS ÉTÉ DOUX POUR
« CES GUEUX EFFAROUCHÉS. PARDONNE,
« NOUS NE LE FERONS PLUS ! DÉSORMAIS,
« ENTRE CES DROLES ET NOUS, LA GUERRE
« EST ÉTERNELLE ; PLUS DE FER ROUGE,
« PLUS DE BAGNE, PLUS DE MÉPRIS.....

« LA MORT!... O TRIOMPHATEURS D'ABAT-
« TOIR, INFAMES!...

Un jour viendra bientôt, où les enfants, les femmes,
Les mains frêles, les petits bras,
S'armeront de nouveau sans peur des fusillades,
Et sans respect pour vos canons :
Les faibles sans pâlir iront aux barricades ;
Les petits seront nos clairons.
Sur un front de bataille épouvantable et large
L'émeute se relèvera;
Et sortant des pavés pour nous sonner la charge,
Le spectre de Mai parlera...
Il ne s'agira plus alors, gueux hypocrites,
De fusiller obscurément
Quelques mouchards abjects, quelques obscurs jésuites
Canonisés subitement :
Il ne s'agira plus de brûler trois bicoques
Pour défendre tout un quartier ;
Plus d'hésitations louches! plus d'équivoques!
Bourgeois, tu mourras tout entier!
La conciliation, lâche, tu l'as tuée!
Tes cris ne te sauveront pas!
Tu vomiras ton âme au crime habituée
En invoquant Thiers et Judas!
Nous t'apportions la paix et tu voulus la guerre ;

Eh ! nous l'aimons mieux ainsi :
Cette insurrection sera la dernière ;
Nous fonderons notre ordre aussi !
Non, rien ne restera de ces coquins célèbres,
Leur monde s'évanouira ;
Et toi dont l'œil nous suit à travers nos ténèbres,
Nous t'évoquerons, ô Marat !
Toi seul avais raison : pour que le pleuple touche
A ce port qui s'enfuit toujours,
Il nous faut au grand jour la justice farouche,
Sans haines comme sans amours,
Dont l'effrayante voix plus haut que la tempête
Parle dans sa sincérité,
Et dont la main tranquille au ciel lève la tête
De Prudhomme décapité [1] !

. . . .

La prose de Borgella [2] et de son digne maître, La Cécilia, vaut encore mieux. En voici des échantillons :

. . . .

« Vous verrez se dresser un matin, et pour vous tous, les potences de Montfaucon.

« Mais ce sera place de la Concorde.

[1] Le *Qui-Vive* (numéro du 25 novembre 1871).

[2] Borgella, ex-lieutenant colonel d'artillerie, ex-aide de camp du général La Cécilia.

« A ces gibets énormes, où s'accrochaient jadis les misérables indignes de la hache et du billot, on vous accrochera.

« Et vous serez là, pendus, la face convulsée, la langue grosse, toute bleuie et les yeux jaillissants.

« Et vous y resterez nuit et jour, au soleil, à la pluie, jusqu'à pourriture complète de votre sale cadavre, qui, lambeaux par lambeaux, s'en ira dans la poussière ou la boue de la place publique.

« Nous saurons aussi trouver vos enfants et vos femmes.

« Et nous les mènerons sous les potences. Et sous vos cadavres, nous les ferons danser. Et ils danseront en mesure ; car c'est nous qui la battrons, la mesure, avec nos cravaches, sur leurs épaules.

« L'orchestre, ce seront deux millions de voix criant à l'unisson :

« *Voilà la Justice de Paris vengé!*

. . . .

« Pour moi, à la vue de Rossel, de celui qui fut mon ami, la poitrine défoncée par les balles de ces tueurs d'enfants ; à la vue de Ferré râlant, ce ne sont pas des pleurs qui

viennent à mes yeux, c'est une fureur froide, concentrée, qui me monte au cerveau.

« Bourgeois, vous avez été plus lâches que la lâcheté, plus féroces que la férocité. Mais, soyez tranquilles, l'heure de régler vos comptes viendra.

« Ce sera le jour de la justice implacable, sans pitié. Et dans ce jour, j'en fais le serment, bourgeois :

« Je vouerai aux mânes de nos deux martyrs une hécatombe de Versaillais. »

Et cette élégie insérée dans l'*Égalité*, de Genève (numéro du 7 décembre 1871), sous ce titre : LA GRACE DES CHOUANS, ne contient-elle pas, dans des termes en apparence moins violents, l'annonce des plus sanglantes représailles et une déclaration de guerre à tout ce qui n'est pas l'Internationale?

« FERRÉ N'EST PLUS!...

« ROSSEL, BOURGEOIS, GASTON CRÉ-
« MIEUX SONT ASSASSINÉS! LA HORDE
« DES BANDITS PRÉTORIENS A SATISFAIT
« SA JUSTICE, LA BANDE DES BOURREAUX
« A FÊTÉ SES SATURNALLES SANGLAN-
« TES. EH QUOI! JÉSUITES JOURNALISTES!

« CRIEZ MAINTENANT QU'IL FAUT S'INCLI-
« NER DEVANT LES ARRÊTS INFLEXIBLES
« DE VOS GAVEAU ET DE VOS HOMMES DE
« GRACE.

« HOMMES D'ÉTAT! PRÊCHEZ HYPOCRI-
« TEMENT LA RÉCONCILIATION AVEC LA
« CLIQUE CRIMINELLE DES GOUVERNANTS.

« O DÉFENSEURS DE L'ORDRE, DE LA
« RELIGION, DE LA PROPRIÉTÉ! — PRENEZ
« GARDE A LA RÉPONSE DU PEUPLE, LE
« JOUR PROCHAIN DU NOUVEAU COMBAT...
« LA SOCIÉTÉ BOURGEOISE POURRAIT VOIR
« ALORS SI VOUS L'AVEZ BIEN DÉFENDUE
« EN DÉCRÉTANT L'ASSASSINAT DE NOS
« MARTYRS.

. . . .

« DE, QUI POURREZ-VOUS EXIGER QU'ON RESPECTE
« VOTRE RELIGION SANGUINAIRE, QUAND
« VOUS FOULEZ AUX PIEDS ET NOYEZ
« DANS LE SANG LE PLUS PUR LA RE-
« LIGION DU PEUPLE QUI LUI COMMANDE
« DE S'INSURGER CONTRE LES MISÉRA-
« BLES TRAITRES ET AFFAMEURS DU PEU-
« PLE?

« ET VOUS APPELEZ CELA « L'ORDRE ET
« LA LIBERTÉ, » COMME LE PROCLAMENT LES

« ASSASSINS DE VERSAILLES![1] EH BIEN! LE PEU-
« PLE NE VEUT NI DE CET ORDRE NI DE
« CETTE LIBERTÉ, ET UN JOUR IL AURA
« RAISON ET DE VOTRE ORDRE ET DE VOUS.

« CROYEZ-VOUS AVOIR VAINCU LE PEUPLE PAR CET ASSASSINAT? SES ASPIRATIONS, LES AVEZ-VOUS DÉTRUITES EN TUANT QUELQUES-UNS DE NOUS? LA VOLONTÉ, L'AVEZ-VOUS ÉBRANLÉE? NON.

. . . .

« FÉROCES CRÉTINS, IGNOREZ-VOUS QUE
« LE MONDE OUVRIER PROFESSERA TOU-
« JOURS LA VÉNÉRATION POUR LA MÉMOIRE DE SES MAR-
« TYRS? CROYEZ-VOUS QUE CETTE MÉMOIRE
« INSPIRE AU PEUPLE PLUTOT L'OBÉIS-
« SANCE QUE LA VENGEANCE?

« NON! VOUS N'AVEZ PAS D'ARMES AS-
« SEZ PERFECTIONNÉES POUR ÉTOUFFER

[1] Ce ne sont plus seulement les internationaux qui qualifient d'*assassinat* l'exécution de Rossel, Ferré et autres. Il s'est trouvé au sein même de l'Assemblée nationale un homme qui a poussé l'oubli des convenances parlementaires jusqu'à traiter d'*assassins* les membres de la commission des grâces (*Journal officiel, séance du samedi* 9 *décembre*). Cet homme, c'est le citoyen Ordinaire, l'un des candidats du cercle de la rue Grolée de Lyon.

Quant à la presse rouge de la province, elle a tenu à ne pas laisser échapper une si belle occasion de recommencer ses invectives à l'adresse des élus du suffrage universel. Qu'on en juge par cet entrefilet emprunté à l'*Émancipation* de Toulouse: « *Rossel, dites-vous, a pardonné à ses juges; la conscience publique pardonnera-t-elle à ses bourreaux?*

« DANS NOS CŒURS LE RESSENTIMENT « QUI PORTE LES HOMMES JUSQU'A L'HÉ- « ROISME ET L'ABNÉGATION.

« LES ARMES DE CES PELOTONS MEUR- « TRIERS DIRIGÉES CONTRE LES POITRINES « DE NOS FRÈRES, CES ARMES SE TOUR- « NERONT CONTRE VOUS. PAR LE FORFAIT « QUE VOUS VENEZ DE COMMETTRE, VOUS « AVEZ PRONONCÉ VOTRE PROPRE ARRÊT! « VOUS VOULEZ NOUS DONNER UN EXEM- « PLE INSTRUCTIF, A VOTRE TOUR, NOUS « VOUS FORCERONS D'ACCEPTER LA LEÇON NON « MOINS INSTRUCTIVE QUE NOUS EN TIRONS.

« NOUS VOUS L'AVONS DIT, IL Y A SIX « MOIS : LE VRAI ASSASSIN DE L'ARCHEVÊ- « QUE EST VOTRE GOUVERNEMENT RURAL. « SI LA MORT DE L'ARCHEVÊQUE DEVAIT « ÊTRE EXPIÉE PAR UN CHATIMENT, POUR- « QUOI AVOIR TUÉ FERRÉ, QUAND LES RU- « RAUX ET LEURS SPADASSINS EXISTENT?

« VOUS ASSASSINEZ ROSSEL ET BOUR- « GEOIS... C'EST BIEN. MAIS VOUS QUI AVEZ « VENDU LA FRANCE A BISMARK, VOUS, « LES BAZAINE, LES TROCHU, LES FAVRE, « LES DUCROT, LES CISSEY, LES VINOY, « LES MAC-MAHON ET TOUTE LA TOURBE

« SAUVAGE DES RURAUX, VOUS QUI AVEZ « TRAHI, VOUS VERSEZ LE SANG DE NOS « FRÈRES, ET ON NE VOUS FUSILLERAIT « PAS!... NON. POUR CETTE HORDE ODIEUSE « DES TERRORISTES VERSAILLAIS, L'EN- « NEMI, C'EST LE PEUPLE DE PARIS.

« AINSI DONC, PEUPLE DE PARIS, PEU- « PLE QUI AS APPORTÉ EN HOLOCAUSTE « AUX MASSACREURS VERSAILLAIS PLUS « DE 50,000 SOLDATS DU CONTINGENT RÉ- « VOLUTIONNAIRE, TE VOILA RÉDUIT A « VOIR QUE TANT DE SANG OUVRIER N'A « PU ASSOUVIR LA SOIF DE TES GOUVER- « NANTS; PRENDS PATIENCE, TES SOUF- « FRANCES SONT CELLES DU PROLÉTA- « RIAT INTERNATIONAL; CE PROLÉTARIAT « SE SENT OUTRAGÉ PAR L'INFAME AS- « SASSINAT COMMIS SUR TES DÉFENSEURS! « CELA NE FERA QU'AVANCER LE JOUR « DE LA REVENDICATION GÉNÉRALE, ET CE « JOUR-LA TU AURAS LE DROIT, DROIT « DE RÉCIPROCITÉ, DE TE RAPPELER QUE « CES BANDITS VERSAILLAIS T'ONT TRAITÉ « EN ENNEMI.

« ALLONS, FRÈRES, DU COURAGE, ET « PUISQU'IL FAUT LUTTER, LUTTONS POUR

« ÉPARGNER AU MONDE LA TRISTE RÉPÉTI-
« TION DE CES COMÉDIES INFERNALES
« D'HOMMES SANS ENTRAILLES. »

Une dernière citation. Elle est, on ne peut plus édifiante :

. . . .

« Apprenez que nous *n'avons plus au cœur que l'idée d'une vengeance*, et nous la voulons terrible, exemplaire.

« Un jour viendra, vous le savez, où nous serons de nouveau maîtres de la place...

« *Il n'y aura plus de grâce, plus de merçi* », pour les tueurs de juin 1848 et de mai 1871.

« *Nous faucherons vos têtes, seraient-elles couvertes de cheveux blancs*, et cela avec le plus grand calme. *Vos femmes, vos filles, nous n'aurons plus pour elles ni respect, ni pitié; nous n'aurons que la mort! La mort, jusqu'à ce que votre race maudite ait disparu à tout jamais.*

« *A bientôt, messieurs les bourgeois!* »

Vous voilà suffisamment avertis : vous êtes donc condamnés à périr, et vous ne devrez, ce jour-là, vous

en prendre qu'à vous-mêmes de votre anéantissement..... Peut-être vous réveillerez-vous enfin de votre apathie..... Hélas ! il est téméraire de l'espérer !....

Étudier le rôle politique joué par l'Internationale depuis sa fondation jusqu'à l'heure présente ; signaler son intrusion constante dans le domaine politique ; réfuter par des preuves irrécusables les objections de ceux qui prétendent qu'elle a dévié de son but ; dévoiler ses agissements à la veille des élections ; reproduire tous les documents de nature à jeter un jour nouveau sur ses menaces exclusivement politiques ; rendre compte de son attitude en France dans les premiers mois de l'année 1870 et à l'époque du plébiscite ; indiquer sa participation dans le fameux complot des bombes ; énumérer les poursuites dont elle a été l'objet en France et en Autriche ; rechercher la part qu'elle a prise dans les grèves des ouvriers en bâtiment de Genève ; constater le désarroi profond et les désorganisations à peu près complètes qui ont été les conséquences des condamnations prononcées contre la plupart de ses membres ; faire connaître le résultat de ces poursuites et les noms des individus frappés par la justice ; divulguer les DICTIONNAIRES ET ALPHABETS SECRETS dont se servent ses « intimes » ; rappeler les tentatives de soulèvement que, de concert avec « la fine fleur » du jacobinisme, elle sut provoquer au

lendemain de nos premiers désastres; présenter l'historique de toutes les émeutes qu'elle a suscitées à Lyon, Marseille, Saint-Étienne, Brest, le Creuzot, Bordeaux, Grenoble, etc., etc.; parler de l'organisation de cette comédie militaire que l'on a décorée du nom de ligue du Midi; retracer tous les faits de l'Internationale et du jacobinisme depuis le 4 septembre 1870 jusqu'au mois de juin 1871; montrer de quelle manière et dans quelles circonstances ces deux fléaux se sont coalisés pour travailler à l'avénement de la révolution sociale par la violence et les moyens les plus extrêmes; faire l'histoire de la commune de Paris, etc., etc., tel est, en résumé, le but de cette nouvelle publication. Puisse cette étude dessiller enfin les yeux des conservateurs, et leur montrer l'influence désastreuse qu'ont exercée pendant plusieurs mois, sur les destinées de notre malheureux pays, tous ces prétendus comités de salut public, ces ligues du salut de la France, ces fédérations révolutionnaires dont nous avait dotés l'Internationale et son digne allié le jacobinisme !

Oscar TESTUT.

Paris, le 10 décembre 1871.

L'INTERNATIONALE

ET

LE JACOBINISME

AU BAN DE L'EUROPE

CHAPITRE PREMIER.

L'INTERNATIONALE S'OCCUPE-T-ELLE DE POLITIQUE ?

Il est de mode aujourd'hui de prétendre que l'Internationale a dévié de son but, qu'elle s'est écartée « *de cette pensée utile, généreuse et progressive* » dont parlait l'organe du ministère public, lors de la poursuite dirigée en 1868 contre la première commission du bureau de Paris.

Nous ne pouvons partager cette illusion : l'émancipation du prolétariat n'a jamais été que le *prétexte apparent* de l'Internationale ; le renversement de tout ordre social et politique, tel a toujours été et tel sera toujours *son véritable but.* Que quelques adeptes aient agi de bonne foi et aient voulu se borner à l'étude des problèmes économiques, c'est possible ; mais il n'en est pas moins incontestable que l'Internationale s'est immiscée dans toutes les questions politiques, et qu'elle s'est mêlée à tous les agissements révolutionnaires.

Dès l'origine, une seule pensée préoccupe ses fondateurs : recruter le plus grand nombre possible d'adhérents et gagner prudemment du terrain[1]. Dans ce but, ils ont soin d'éliminer des statuts tout programme politique. Ils avaient compris qu'arborer le drapeau d'un système politique ou anti religieux quelconque, c'eût été diviser les ouvriers au lieu de les unir. Il fallait surtout triompher des hésitations d'un grand nombre d'entre eux, que la lecture d'un programme eût pu rendre défiants et sans nul doute eût éloignés de l'Association. L'*Internationale*, l'un des organes officiels les plus anciens et les plus autorisés de l'Association, applaudit en ces termes à l'habileté dont ses fondateurs ont fait preuve :

« Nous pensons, dit ce journal, que les fondateurs de l'Association ont agi avec une très-grande sagesse en éliminant d'abord du programme de cette association toutes les questions politiques et religieuses. Sans doute ils n'ont point manqué eux-mêmes ni d'opinions politiques ni d'opinions anti-religieuses bien marquées ; mais ils se sont abstenus de les émettre dans ce programme, parce *que leur but principal, c'était d'unir avant tout les masses ouvrières du monde civilisé dans une action commune.* Ils ont dû nécessairement chercher une série de simples principes sur lesquels tous les ouvriers, quelles que soient d'ailleurs leurs aberrations politiques et religieuses, pour peu qu'ils soient ouvriers sérieux, c'est-à-dire des hommes durement exploités et souffrants, sont et doivent être d'accord..... »

(Numéro du 5 septembre 1869.)

D'ailleurs si l'Internationale avait manifesté son existence par un programme politique, l'attention des gouvernements eût été mise en éveil : des mesures auraient été prises pour en empêcher le développement. Il importait donc de multiplier les précau-

[1] *Nous attachons*, écrivait Eugène Dupont à Murat, de Paris, le 18 mars 1870, *beaucoup plus d'importance aux chiffres des adhésions qu'aux cotisations*..... tu sais pourquoi !

Quelques jours auparavant le conseil général expliquait à ses correspondants qu'il avait *préféré à l'éclat des tréteaux une action sérieuse et souterraine.* (Voir notre ouvrage sur l'Internationale. Annexes. — Pièce K.)

Il vaut mieux organiser d'abord, même petitement, que faire *des actes à sensation.* (Varlin à Aubry, 5 avril 1870.)

tions, afin de ne pas compromettre le succès de l'œuvre naissante, et dissimuler, aussi longtemps que les circonstances le réclameraient, l'action essentiellement politique de l'Internationale.

Nous devons rappeler que les débuts de l'Association furent assez laborieux : les adhésions se produisaient difficilement. Les premiers sociétaires furent recrutés dans les rangs de la *Marianne*, devenue plus tard le *Père de famille* et des autres associations républicaines dissoutes par l'Empire. Plus tard, l'Internationale pénétra dans la franc-maçonnerie.

Pendant toute cette période, l'Internationale garde un silence des plus prudents : toute son activité paraît absorbée par la propagande et le travail d'organisation des sections.

Elle ne se sent pas encore assez forte pour s'affirmer ; mais elle laisse déjà percer ses tendances politiques, et si elle en a fait momentanément le sacrifice, c'est uniquement parce que l'intérêt général de l'Association l'exigeait [1].

Elle n'est encore connue que par un seul acte : *le pacte fondamental* répandu en France à plus de vingt mille exemplaires et reproduit dans la plupart des journaux. Nous savons dans quel esprit il a été rédigé.

Les fondateurs de l'Internationale étaient intéressés à donner à cette pièce toute la publicité possible : ils devaient y puiser plus tard un argument puissant en faveur de la pureté de leurs intentions et de la publicité apparente de l'œuvre dont ils poursuivaient le triomphe. Pleinement convaincus, par la lecture de son programme, que cette société n'avait pour but que l'amélioration de leur sort, les ouvriers ne devaient pas manquer de s'y affilier. A ce double titre le succès de l'entreprise était assuré.

Mais à côté de ce document destiné au public et aux *comparses*, il en existe un autre d'une importance capitale, qui prouve jusqu'à l'évidence que les fondateurs de l'Internationale n'ont jamais eu la pensée de se renfermer dans le cercle étroit de leurs statuts et d'éloigner la politique de leurs délibérations. Nous voulons parler d'un manifeste du conseil général, rédigé par le

[1] « L'Internationale, disait Combault à l'assemblée générale des sections parisiennes (18 avril 1870), a subi les dures lois de la nécessité : elle s'est tue jusqu'au jour où elle a pu dire : Nous ne voulons pas de l'empire. »

socialiste allemand, Karl Marx, et publié en anglais le 1er novembre 1864, à la suite du meeting de Saint-Martins' Hall [1].

Ce manifeste qui dépeint la situation de la classe ouvrière dans tous les pays industriels en opposition avec celle de la bourgeoisie, qui signale les efforts tentés par les prolétaires pour hâter l'heure de leur affranchissement, explique le but essentiellement politique poursuivi par les fondateurs de l'Internationale et se termine *par la provocation la plus ardente, par l'appel le plus violent aux passions politiques :*

« Pour affranchir les masses travailleuses, nous dit le conseil général dans ce manifeste, la coopération doit atteindre un développement national, mais les seigneurs de la terre et les seigneurs du capital se serviront toujours *de leurs priviléges politiques* pour défendre et perpétuer leurs priviléges économiques.

« Aussi la *conquête du pouvoir politique* est-elle devenue le premier devoir de la classe ouvrière. Elle semble l'avoir compris : car, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en France, des efforts ont été faits pour réorganiser *politiquement* le parti des travailleurs.

« Il est un élément de succès que ce parti possède : il a le nombre, mais le nombre ne pèse dans la balance que s'il est uni par l'association et guidé par le savoir. L'expérience du passé nous a appris comment l'oubli de ces liens fraternels qui doivent exister entre les travailleurs des différents pays et les exciter à se soutenir les uns les autres dans toutes leurs luttes pour l'affranchissement, sera puni par la défaite commune de leurs entreprises divisées. C'est poussés par cette pensée que les travailleurs de différents pays réunis en un meeting public à Saint-Martins' Hall, le 28 septembre 1864, ont résolu de fonder l'Association internationale.

« Mais une autre conviction encore a inspiré ce meeting.

« Si l'affranchissement des travailleurs demande, pour être assuré, leur concours fraternel, comment peuvent-ils remplir

[1] Ce manifeste a été réimprimé en français à Bruxelles, en 1866, sous ce titre : *Manifeste de l'Association internationale des Travailleurs* (Bruxelles, Alliance typographique. M. J. Poot et Cie, rue aux Choux, 33). Un exemplaire en a été adressé à tous les correspondants de l'Internationale en France et l'étranger. .

cette grande mission si une *politique étrangère, mue par des desseins criminels*, et mettant en jeu les préjugés nationaux, répand dans des guerres de pirates le sang et l'argent du peuple ? Ce n'est pas la prudence des classes gouvernantes de l'Angleterre, mais bien l'opposition de la classe ouvrière à leur criminelle folie qui a épargné à l'Europe occidentale l'infamie d'une croisade pour le maintien et le développement de l'esclavage de l'autre côté de l'Océan. L'approbation sans pudeur, la sympathie dérisoire ou l'indifférence idiote avec lesquelles les classes supérieures d'Europe ont vu la Russie saisir comme une proie les montagnes forteresses du Caucase et assassiner l'héroïque Pologne, les empiètements immenses et sans obstacles de cette puissance barbare, dont la tête est à Saint-Pétersbourg, et dont on retrouve la main dans tous les cabinets d'Europe, ont appris aux travailleurs qu'il leur fallait se mettre au courant *des mystères de la politique internationale, surveiller la conduite diplomatique de leurs gouvernements respectifs, la combattre au besoin par tous les moyens en leur pouvoir*, et enfin, lorsqu'ils seraient impuissants à rien empêcher, s'entendre pour une protestation commune et revendiquer les lois de la morale et de la justice qui doivent gouverner les relations des individus comme la règle suprême des rapports entre les nations.

« Combattre pour une politique étrangère de cette nature, c'est prendre part à la lutte générale pour l'affranchissement des travailleurs. *La conquête du pouvoir politique est donc devenue le premier devoir de la classe ouvrière.*

« Prolétaires de tous pays, unissez-vous. »

Ce manifeste qui n'a jamais été connu de la masse des adhérents donne la mesure exacte de la pensée qui a présidé à la fondation de l'Internationale [1].

D'ailleurs, dès que les affiliations augmentent, le rôle politique de l'Internationale s'accentue ; une partie de sa tâche est ac-

[1] L'*Egalité de Genève* (numéro du 14 janvier 1871), faisant allusion à ce manifeste, proclame « que les initiateurs de l'Internationale ont entendu DÈS LE PREMIER MOMENT appeler les travailleurs à *l'action politique*. Elle ajoute : que leur esprit clairvoyant et droit avait prévu à l'avance toutes les calamités qui arriveraient autrement à la classe ouvrière : *l'action politique, inséparable de l'œuvre sociale, faisait la base essentielle de l'Association internationale.* »

complie ; les ouvriers ont compris la nécessité de solidariser leurs intérêts. Les idées d'émancipation ont gagné du terrain et bientôt l'Internationale pourra sans crainte se lancer dans le domaine des questions politiques.

Il est certain que si l'Association s'était bornée à l'étude des problèmes économiques ou professionels, elle n'eût jamais recruté des millions d'adeptes, et elle ne se poserait pas aujourd'hui en face de l'Europe épouvantée comme une puissance avec laquelle il faut compter et qui menace de nous engloutir un jour.

Ce qui a fait toute la force de l'Internationale, c'est l'élément politique, c'est l'appui que lui ont prêté, dès le principe, toutes les sociétés secrètes qui se sont hâtées de faire cause commune avec elle ; c'est sa fusion avec la *Marianne*, devenue après 1852, le *Père de famille*, et avec tout ce qui restait des sociétés secrètes, carbonarisme et autres ; c'est dans leur sein qu'elle a recruté ses adeptes les plus énergiques et les plus dangereux : plus tard elle a trouvé encore des hommes d'action dans les exilés, les réfugiés politiques de Londres, Bruxelles, Genève, etc. Nos fougueux démagogues lui ont à leur tour prodigué toutes leurs sympathies ; quelques-uns même n'ont pas reculé devant l'adhésion formelle à ses statuts.

En tacticiens habiles, les internationaux ont utilisé le concours de tous les partis : tout a été mis en œuvre pour préparer le terrain de la révolution. Mais aussitôt qu'ils ont pu compter sur le triomphe prochain de leurs doctrines, nous les avons vus rejeter de leur sein *les politiques,* les discréditer auprès des masses. Ils n'étaient guidés dans ces manœuvres que par la crainte seule de *voir la révolution leur profiter* de nouveau exclusivement.

La pensée politique de l'Internationale ne se révèle-t-elle pas dans le programme du Congrès de Genève ? Parmi les questions mises à l'ordre du jour nous voyons figurer *les armées permanentes, les impôts directs et indirects, l'influence des idées religieuses sur le développement social, politique, intellectuel. La reconstitution de la Pologne sur des bases démocratiques et sociales, et la nécessité d'anéantir l'influence russe en Europe*

par l'application du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes[1].

Discuter sur de pareilles questions, n'est-ce pas faire de la politique?

Passons maintenant en revue, en suivant l'ordre chronologique, les principaux actes accomplis par les sections de l'Internationale. Examinons les écrits de ses membres ; recherchons ceux dont la signification politique ne peut être mise en doute. Il nous sera facile d'établir que pas un événement, ayant le moindre caractère politique, ne s'est produit sans que l'Internationale y ait été mêlée.

Au mois de janvier 1867, la section de Paris proteste publiquement contre le projet d'une nouvelle organisation militaire.

Deux mois plus tard (26 avril), en réponse à une adresse des mécaniciens de Berlin relative à des bruits de guerre qui flottaient dans l'air, les correspondants parisiens publient une protestation en faveur du maintien de la paix. Quelques jours après ils organisent la Ligue internationale du désarmement[2].

A la même époque paraissait dans un journal de Lyon une adresse des sections de Lyon, Vienne (Isère), Fleurieu et Neuville-sur-Saône (Rhône); elles jetaient un cri suprême de réprobation contre la guerre[3]. La section d'Amiens imitait bientôt ce double exemple.

Les événements nous ont appris que l'Internationale ne songeait nullement à fonder la paix, mais seulement à déplacer la guerre.

Il suffit d'ailleurs de lire les lettres d'Eugène Dupont, et les instructions du conseil général pour être édifié sur la pensée politique qui a toujours animé l'Association.

Ainsi, le 14 janvier 1867, Dupont écrivant à Aubry de Rouen, lui fait part en ces termes de ses espérances et de ses craintes :

« Je vous engage à propager le *Courrier français*. C'est le

[1] Sur la question des *trades-unions*, il fut décidé qu'elles devaient aider tout *mouvement politique* et social et tendre à l'émancipation radicale de la classe ouvrière.

[2] Voir Documents justificatifs. Pièces A.

[3] Nous reproduisons cette adresse. Documents justificatifs. Pièces A.

seul journal politique qui soit socialiste. Il insère toutes les communications relatives à notre association. Depuis le 15 septembre, il a publié de très-bons articles sur ce sujet. Tâchez de vous le procurer. Ils intéresseront vos membres rouennais, et c'est un bon moyen de propagande. (Bureaux, 16, rue Hautefeuille, Paris.)

« Vous dites, mon cher Aubry, que vous êtes peu nombreux, mais qu'importe ! Ce qu'il faut, c'est avoir de la conviction et ne pas se décourager.

« Fussiez-vous seul à Rouen, vos principes vous font un devoir de rester sur la brèche. Rien ne doit vous faire désespérer, ni l'ignorance de nos frères ni la persécution des gouvernements. *Car la révolution est fatale, elle arrivera quand même et il faut être prêts pour ce jour afin d'empêcher que la puissance ne quitte la main du peuple pour passer dans celles de ceux qui rêvent l'association du travail et du capital.* Car si vous grattez un peu cela, vous voyez apparaître la bourgeoisie libérâtre. . . . .

« Surtout pas de défaillance.

« Salut fraternel

« EUGÈNE DUPONT. »

Les deux lettres suivantes d'Eugène Dupont sont encore plus significatives : elles ont été adressées au citoyen Chémalé, l'un des membres de la première commission du bureau de Paris.

Londres, 17 avril 1867.

Mon cher Chémalé,

« Votre lettre a produit une bonne impression sur le conseil général. Puisse-t-elle fouetter un peu le sang des Anglais ! Le mieux que nous puissions faire, c'est de les *pousser en avant dans la voie de la révolution*. Déjà deux branches du « Reform League » discutent actuellement la question suivante : *La république est-elle meilleure que la monarchie pour le peuple anglais ?*

. . . . Il faut que la conviction et le dévouement suppléent au nombre : nous devons agir vigoureusement.

London, 12 mai 1867.

« Mon cher Chémalé,

. . . . Vous me parlez de plusieurs articles dans les journaux qui attaquent notre association ; mais le Congrès n'a-t-il pas décidé que les correspondants doivent faire parvenir au conseil général toutes les publications qui intéressent l'œuvre?

« Vous me demandez si les Anglais vont en finir, cela dépendra des circonstances. Si le gouvernement n'avait pas eu peur au dernier meeting et qu'il eût employé la force, aujourd'hui ce serait fait. Plus de 200,000 hommes des provinces n'attendaient qu'un signal pour descendre armés sur Londres au secours des *réformés*. Enfin espérons que c'est reculer pour mieux sauter.

« Tout à vous,

« EUGÈNE DUPONT. »

Et cette lettre écrite, le 23 novembre 1867, à Murat peut-elle laisser le moindre doute sur l'immixtion constante de l'Internationale dans toutes les questions ou événements politiques ? Il s'agit de la condamnation à mort de trois fenians et des efforts tentés par le conseil général. Il suffirait de lire cette lettre pour être convaincu que l'Internationale a toujours aspiré à jouer un rôle politique et à se mêler de choses étrangères à son programme.

Londres, 23 novembre 1867.
21, Litchfield, Street Soho square,

« Mon cher Murat,

« Il y a environ un mois que je t'ai écrit une lettre en même temps qu'à notre ami Chémalé : mais pas de réponse de toi ni de lui. Pourquoi ce silence ?

« J'ai reçu la semaine dernière l'épreuve des séances de Lausanne, les rapports ne sont pas encore prêts. Je vais cependant tâcher que nous publiions le premier bulletin international dans le sens que nous avons causé ensemble. *Les fenians ont*

absorbé beaucoup notre temps, tous les efforts faits en leur faveur ont échoué, et les trois condamnés de Manchester, Oller, Larkin et Gould ont payé de leur vie leur dévouement à la liberté. — Ne soyez pas surpris à Paris que de terribles représailles aient lieu. Des menaces par lettres sont publiées tous les jours par les journaux, et en Amérique le Congrès fénian de Boston, a juré que si l'exécution avait lieu, ils mettraient le feu à tous les navires anglais dans les ports américains.

« Tous les procès en Angleterre sont des actes de vengeance et non de justice, et *l'assassinat d'aujourd'hui*, un *infâme assassinat politique ;* ils avaient (les juges) condamné dans les cinq un nommé Maguire qui n'avait jamais été vu au lieu de l'attaque contre la police pour sauver Kelly et Darcey.

« Je croyais toujours voir dans *le Courrier* la nomination de la commission; est-elle ou n'est-elle pas nommée? Dis-moi dans ta prochaine où en est l'association à Paris. Je sais bien que les *derniers événements politiques ont absorbé toute votre attention, mais il est temps de se recueillir.* »

« Peux-tu me donner l'adresse de notre ami Longuet ?

« *Signé :* EUGÈNE DUPONT. »

Voilà ce que l'on appelle, dans la langue de l'Internationale, *procurer un point central de communication et de coopération entre les travailleurs des différents pays aspirant au même but* (article 1er des statuts généraux).

De son côté, la branche française de Londres ne reste pas inactive ; à l'instigation de Félix Pyat et autres révolutionnaires *du même acabit* réfugiés à Londres, elle agite la question d'un soulèvement général.

Les mêmes tendances se produisent en Suisse : nous en trouvons une preuve irrécusable dans un manifeste publié, le 14 juillet 1867, par le comité directeur de la section génevoise à l'occasion de l'assassinat de l'empereur Maximilien et adressé à toutes les sections de l'Internationale. Voici comment s'expriment les auteurs de ce manifeste intitulé : *Un empereur condamné à mort.*

« On vient de fusiller ou de pendre un homme. Cela ne se

voit-il pas tous les jours dans ces troupeaux de moutons qu'on appelle armées permanentes?

« Les lois des royaumes condamnent à mort l'individu qui attente à la vie des souverains : est-ce que *les républiques n'ont pas le droit de faire subir la même peine aux princes qui tuent des hommes pour s'emparer de leur patrie?* Pourquoi alors qualifie-t-on d'assassins les Mexicains? Ah ! c'est qu'il y a le droit des rois que nous admettons honteusement, et le droit des peuples que nous avons la lâcheté de ne pas proclamer.

« Et puis, c'est que l'homme fusillé n'est point un simple patriote.., c'est Maximilien, mais c'est un homme qui provient de source impériale.

« Qu'avait-il donc fait pour mériter la mort que d'autres qui sont bien vivants n'aient fait avant lui? Qui songe à reprocher à tel monarque d'avoir tué un gendarme d'un coup de pistolet à bout portant? d'avoir fait écraser, broyer sous les sabots de sa cavalerie, des femmes, des mères, de petits enfants? d'avoir fait égorger, éventrer des passants inoffensifs par ses prétoriens gorgés de vin? d'avoir exilé, confondu avec des assassins ordinaires *l'élite du pays*, les hommes d'intelligence et de cœur, ni encore d'avoir dix fois manqué à ses serments [1] .

« Mais en vérité, personne. Nous autres Européens nous avons pour principe de morale qu'il vaut mieux se laisser tuer par milliers, si telle est la volonté que de commettre un assassinat sur sa personne.

« Maximilien, par sa naissance, appartenait à ces terribles faucheurs d'existences qu'on appelle des princes, qui, par l'éducation qu'ils reçoivent croient sérieusement avoir, soit par droit divin, soit par droit de conquête, soit par la grâce de Dieu et la volonté nationale, la mission spéciale de faire battre les peuples.

« Que dire de ces lamentations, de ces cris de douleur et de rage que les journaux font retentir aux quatre coins de l'Europe, et que penser du parti républicain qui proteste si timide-

[1] Nous connaissons les exploits des sbires *de l'Internationale*, et nous savons à quoi nous en tenir sur *cette élite du pays*.

ment ou même ne proteste pas du tout contre ces insultes adressées aux Mexicains ?

« Pour la section de Genève de l'Association Internationale des travailleurs

Le comité : BROSSET, président ; MONCHAL, secrétaire ; DUPLEIX, CARD ; PERRON, secrétaire correspondant pour la Suisse ; MERCIER, correspondant pour l'étranger. »

En présence de pareils documents, qui oserait encore prétendre que l'Internationale poursuit *l'émancipation matérielle et morale des travailleurs par l'étude des questions économiques ?*

Nous devons encore mentionner une adresse aux membres du congrès de Lausanne, votée par une assemblée populaire tenue à Genève le 24 août 1867, en vue d'établir un lien fédératif entre toutes les sociétés ouvrières.

Nous lisons dans cette adresse, que « les *réformes sociales pour s'implanter d'une manière sérieuse et durable doivent être précédées de grandes réformes politiques dans tous les États despotiques de l'Europe ; que l'émancipation sociale est inséparable de l'émancipation politique. Conquérir l'une sans revendiquer l'autre serait une œuvre avortée. Il faut donc chercher et formuler les moyens praticables pour introniser* en Europe CETTE LIBERTÉ ABSOLUE, sans laquelle il n'est pour les travailleurs ni prospérité ni délivrance. »

Au congrès de Lausanne, la revendication des droits et des libertés politiques est à l'ordre du jour.

L'un des organes de l'Internationale, en France, *le Courrier français*, auquel collabore Tolain, est le premier à proclamer que « le *Congrès semble avoir le tempérament tant soit peu révolutionnaire* » [1].

C'est qu'en effet les questions politiques et sociales les plus irritantes y ont été traitées dans les termes les plus violents.

[1] Si nous en croyons une personne en mesure d'être bien renseignée, la décision suivante y aurait été adoptée en comité secret : *Tous les ouvriers qui entreront désormais dans l'Association devront prêter serment de soutenir les insurrections sur quelque point du globe qu'elles se déclarent.* Le conseil général lui-même avouait dans son rapport qu'une société anglaise avait refusé son affiliation sous le prétexte que l'Internationale *s'occupait des questions politiques.* (Voir. *Livre bleu de l'Internationale*, p. 11.)

On y proclame la nécessité de faire table rase de l'ordre de choses établi et de reconstituer la société sur des bases nouvelles.

« Joignons-nous au Congrès de la paix qui veut l'abolition des armées permanentes, s'écriait le docteur Coullery de la Chaux-de-Fonds.

(Séance du 4 septembre.)

« Ce sont les armées permanentes qui perpétuent les haines nationales : *ce sont ces estropiés de conscience et de bras et de jambes, portant des croix d'honneur sur la poitrine qui excitent la haine des peuples les uns contre les autres.* Il faut désarmer les armées et armer le peuple souverain en organisant les milices. »

A la suite de plusieurs discours des plus ardents sur les misères sociales, le paupérisme, le despotisme césarien, l'exploitation des travailleurs, les vices de l'organisation politique actuelle et autres thèses du même genre, le congrès proclame la nécessité absolue de l'établissement des libertés politiques [1], l'instruction obligatoire et gratuite, débarrassée de tout enseignement religieux, et l'abolition des armées permanentes. On parle de la formation d'une confédération d'États libres dans toute l'Europe et de la création d'un nouvel ordre de choses qui ne permette plus la coexistence de deux classes dont l'une est exploitée par l'autre. Pour la première fois, on agite la question de l'entrée du sol à la propriété collective. Enfin le congrès donne son adhésion pleine et entière à la Ligue de la paix.

A partir de cette époque, l'Internationale lève le masque et se place résolûment sur le terrain politique. Le moment est venu pour le prolétariat de revendiquer *publiquement* ses droits : l'ennemi commun, l'Empire, paraît fortement ébranlé : une pre-

[1] Il importe de rappeler que le rapport de la commission sur cette question signalait la revendication par tous les ouvriers, dans la mesure des forces individuelles, du droit illimité de la presse et de réunion comme un moyen de hâter l'établissement des libertés politiques. La commission reconnaissait cependant que, selon les événements qui pourraient surgir en Europe, il y aurait des mesures plus pratiques à appliquer afin d'accélérer la réalisation des vœux des travailleurs.

mière levée de boucliers semble donc présenter quelques chances de succès.

Le conseil général l'a compris : des instructions partent de Londres. Il faut profiter de l'intervention du gouvernement français en Italie pour faire de l'agitation : une manifestation a lieu, le lundi 4 novembre, sur le boulevard Bonne-Nouvelle pour protester contre cette intervention. Tous les membres de l'Internationale y prennent part : quelques-uns d'entre eux et notamment Malon, se rendent au domicile de Jules Favre et de Garnier-Pagès pour connaître quelle sera leur attitude à la Chambre en présence de la résolution prise par le gouvernement. Des démarches sont faites auprès des étudiants, mais sans succès. Trois jours auparavant l'Internationale s'était également trouvée mêlée à la manifestation du cimetière Montmartre [1].

A la veille de ces événements, dont il avait deviné toute la portée, Eugène Dupont, qui s'attendait « à voir une insurrection éclater à Paris » faisait part de ses espérances à Chémalé. Voici la lettre qu'il lui écrivait, le 1er novembre 1867 :

« Londres, 1er novembre 1867.

« Mon cher Chémalé,

« Que faites-vous de bon à Paris?... Au milieu du gâchis franco-italien, l'Internationale a-t-elle chance d'être écoutée?

« Que pensez-vous de l'intervention? Bonne chose si les Français ont encore des..... ça doit leur fouetter le sang : pour ma part, depuis plusieurs jours je suis dans un état de surrexcitation extrême, je crois entendre à chaque instant la nouvelle

[1] Parmi les internationaux présents à la manifestation du 4 novembre, on peut citer Bellamy, Bastien, Gérardin, Guiard, Delorme, Malon, Gauthier, Tolain, Camélinat, Murat, Dauthier, Perrachon, Héligon, Fournaise, Chémalé, Felix et Chardet (ce dernier se trouvait à la tête du groupe qui se rendit à l'École de médecine pour y chercher les étudiants.)

A propos de cette manifestation, il n'est pas sans importance de faire ressortir que tous les internationaux compris dans la première poursuite déclarèrent à l'audience qu'ils s'étaient trouvés *accidentellement* sur le boulevard et sans accord préalable.

Dans une publication récente, l'un des fondateurs de *l'Internationale* explique au contraire dans quelles circonstances et par suite de quel compromis l'Internationale fut amenée à prendre part à cette manifestation.

d'une insurrection à Paris..... Donnez-nous des détails sur Paris. Quelle est la vraie situation ?

« Passons à autre chose. Nous avons formé un comité *pour les souscriptions révolutionnaires pour l'Italie*. Les journaux anglais nous donnent à chaque instant des nouvelles contradictoires. *Je fais des vœux pour que le droit flanque une roulée à qui tu sais*[1].

« Tout à toi,

« EUGÈNE DUPONT. »

Que nous sommes loin du programme *ostensible* de l'Internationale. Pauvres ouvriers, voilà de quelle manière on entend améliorer votre sort ! Apprenez donc une fois pour toutes que le but *avoué* de l'Internationale, c'est de rechercher et de mettre en pratique les moyens d'améliorer la position tant individuelle que collective des travailleurs de tous les pays, mais que son but *vrai* n'a jamais été en réalité que de créer un centre d'action et des relations suivies avec les travailleurs, afin, à un moment donné, d'agir sur l'ensemble des affaires publiques et d'en prendre au besoin la direction. Songez, prolétaires, que si l'Internationale vous recherche, si elle prend la peine de vous organiser en sociétés, chambres syndicales, fédérations, etc., ce n'est pas que votre situation lui inspire le moindre intérêt, c'est uniquement que votre concours lui est nécessaire pour l'exécution de ses criminels desseins. Elle a besoin d'instruments aveugles, et elle les recrute partout où elle les trouve. De là ces croisades entreprises par ses agents, ces visites dans les ateliers, ces distributions de journaux, ces prêts effectués par les sociétaires, ces souscriptions en faveur des grévistes, ces attaques violentes et haineuses contre les patrons. N'attendez rien des réformes tant prônées par l'Internationale : elle aspire à tout envahir et à tout bouleverser, mais elle est incapable de rien produire, sinon des désastres. Que l'expérience de ces derniers mois vous profite !

[1] En 1867, le conseil général prenait également des résolutions au sujet de l'attitude de l'Internationale relativement à la visite du czar à Paris.

Mais revenons à notre sujet.

Des dissidences se sont produites au sein de la section lyonnaise : la plupart des ouvriers désertent le drapeau de l'Internationale. Ils trouvent que cette association s'occupe *trop de politique* (sic) et que toutes les réunions sont consacrées à discuter les événements du jour, à supputer les chances plus ou moins probables de l'avénement prochain de la République, etc., etc [1].

En 1868, les manifestations politiques de l'Internationale abondent : nous citerons parmi les plus caractérisques : 1° les résolutions votées par le groupe de Wolverhampton ; 2° l'adresse de Vésinier; les différents meetings organisés par la branche française de Londres ; 3° l'appel adressé par les sections génevoises à la suite des condamnations prononcées contre les membres du bureau de Paris; 4° les déclarations faites au Congrès de Bruxelles par Dupont, Steens, Pellering ; enfin les décisions qui y sont adoptées sur les questions soumises à la discussion et qui se résument dans ces deux mots : *triomphe de l'élément radical, — renversement de l'édifice social.*

La plupart de ces documents ont une telle importance que nous croyons indispensable pour l'édification du lecteur de les reproduire *in extenso.*

Occupons-nous d'abord des résolutions votées par le groupe de Wolverhampton, sur la proposition de Le Lubez, ex-secrétaire correspondant pour la France, connu par ses démêlés avec le bureau de Paris au sujet de la nomination d'Henri Lefort au poste de correspondant général de l'Association près la presse française :

1° « *L'International Working Men's association* déclare la nécessité pour tous les ouvriers de s'unir contre l'ennemi com-

[1] L'un des délégués lyonnais au congrès de Bâle, Albert Richard, racontait : « *que l'Internationale eut d'abord beaucoup de succès à Lyon, mais comme les éléments qui la composaient étaient plus politiques que socialistes, il y eut bientôt désagrégation. Depuis, ajoutait-il, les travailleurs se sont aperçus que les réformes politiques étaient insuffisantes et que c'était à la base même du système social qu'il fallait s'attaquer. Ils sont devenus révolutionnaires dans le sens social.*

mun. Personne ne doit obéissance aux lois que le peuple n'a pas été appelé à faire ;

« 2° Tout soldat qui ne regarde pas la cause pour laquelle il combat comme sienne, est relevé de toute obligation de combattre pour cette cause ;

« 3° Si ce droit lui est nié, c'est pour lui un devoir de défendre ce qui est la souveraineté du peuple ;

« 4° L'*International Working Men's Association* considère les complications actuelles du continent comme des complications entre les tyrans : elle conseille aux ouvriers de rester neutres, de chercher à acquérir de la force par l'unité et de se servir de cette force pour porter un dernier coup aux tyrans de l'Europe et enfin proclamer la liberté. »

Les agissements de la *branche française de Londres* se traduisent par des meetings où assistent tous les meneurs du parti révolutionnaire [1], et où sont prononcés les discours les plus incendiaires. L'assassinat politique est le thème favori développé avec emportement par presque tous les orateurs. Un compte rendu sommaire de ces différents meetings permettra de mieux apprécier les dispositions politiques des membres composant la branche française.

Le 5 janvier 1868, un grand meeting est organisé dans Newmann-Street, sous la présidence de Besson ; on y donne lecture de diverses adresses plus violentes les unes que les autres.

Le 24 février, nouveau meeting dans la salle de Chevelard-Street pour célébrer l'anniversaire de la Révolution. Eugène Dupont figure parmi les signataires de l'affiche de convocation [2]. Le conseil général s'y fait représenter officiellement. Les citoyens de tous les pays, amis de la révolution, sont invités à y assister. Besson, Le Lubez, Lesner, Félix Pyat et autres prennent la parole.

On y fait le procès du peuple français qui supporte si patiemment *le plus grand tyran qui ait jamais existé.* La bourgeoisie

[1] Quelques-uns de ces meneurs qui s'associaient alors à l'œuvre de l'Internationale ont été *acclamés* préfets au 4 septembre par le gouvernement de la défense nationale ; l'un d'eux est encore en fonctions. Nous pourrions citer la ville.

[2] Voir l'affiche de convocation. Documents justificatifs. Pièce B.

est traînée aux gémonies : elle est condamnée à disparaître. On accuse de trahison les quelques bourgeois républicains qui se sont excusés par lettres de ne pouvoir assister à la réunion [1]. On proclame que l'avenir appartient aux prolétaires ; que, seul de tous les hommes de 1848, Félix Pyat est resté fidèle à la cause du peuple, et que c'est lui qui sera un des chefs de la révolution prochaine, regardée comme inévitable. On parle de l'espoir de célébrer le prochain anniversaire en France.

Des acclamations frénétiques saluent l'entrée de Félix Pyat dans la salle du meeting : le futur membre du comité de salut public de l'insurrection parisienne monte à la tribune pour y donner lecture d'une adresse *de la Commune révolutionnaire et y provoquer à l'assassinat.*

A son tour Le Lubez prend la parole : *le drapeau rouge*, s'écrie-t-il en terminant, *est le symbole de la révolution prochaine.* A ces mots l'on voit s'avancer une députation de la société ouvrière allemande, portant un drapeau rouge qu'elle place près de la tribune, au milieu des cris de : *Vive la République démocratique et sociale* [2] !

Les 24 juin, 22 septembre (76e anniversaire de la proclamation de la République) et 20 octobre, nouveaux meetings de la branche française. Toujours même violence de langage, mêmes provocations à l'assassinat et même haine profonde contre les *spoliateurs des deniers du peuple.* Dans le meeting du 20 octobre notamment, Vésinier y donnait lecture d'une protestation où il déclarait : 1° *que l'Association internationale devait être considérée comme étant une société essentiellement politique ;* 2° *que l'Association internationale était une société républicaine démocratique, sociale et universelle, partageant les principes, le but et les moyens proclamés par la Commune révolutionnaire de Paris dans ses manifestes* [3].

[1] De ce nombre étaient Ledru-Rollin, Victor Hugo.

[2] Il importe de rappeler qu'en 1866, lors du congrès de Genève, en tête de la colonne des délégués se rendant à la salle du congrès, était également porté un drapeau rouge où était inscrite la devise de l'Association internationale : Pas de droits sans devoirs.

[3] Pour le texte complet de cette protestation, voir notre ouvrage sur l'*Internationale*, annexes, pièce A. Nous reproduisons aux documents justificatifs un manifeste de *la Commune révolutionnaire* de Paris.

Enfin, le 3 décembre, un nouveau meeting avait lieu sous la présidence de Le Lubez pour célébrer l'anniversaire de la mort du représentant Baudin. Sur la proposition de Félix Pyat, des remercîments étaient votés à la presse et au barreau de Paris à raison de leur attitude dans l'affaire de la souscription de ce *martyr du droit.* Voici dans quels termes était conçu ce vote de remercîment :

Association internationale des travailleurs.

(Branche française de Londres.

« Le 3 décembre dernier, le meeting composé des démocrates de toutes les nations et convoqué par la branche française de l'Association internationale des travailleurs à Londres pour l'anniversaire de la mort du représentant Baudin, après les discours prononcés en l'honneur de ce martyr du droit, a voté, sous la présidence de A.-V. Le Lubez, la proposition suivante de Félix Pyat :

« Considérant que les quatre journaux, le *Réveil*, l'*Avenir national*, la *Tribune* et la *Revue politique*, en prenant l'initiative de la souscription Baudin, ont fait leur devoir ;

« Considérant que les avocats qui les ont tous si heureusement défendus devant l'opinion ont fait leur devoir ;

« Considérant que l'hommage public rendu au martyr du droit sert le droit : que l'esprit de sacrifice et l'exemple du devoir sont plus nécessaires que jamais dans les circonstances actuelles de la France et de l'Europe ;

« L'assemblée vote un remercîment à la presse et au barreau de Paris, et elle déclare avec reconnaissance qu'ils ont bien mérité de la démocratie française et européenne.

Pour la branche française de l'Association internationale des travailleurs.
Le président : A.-V. LE LUBEZ.
Le secrétaire : A. HULET.

Londres, le 7 décembre 1868.

Le conseil général s'était ému de l'attitude prise par la branche française : il trouvait son tempérament un peu trop révo-

lutionnaire *dans la situation présente*. De pareilles déclarations lui paraissaient intempestives; c'était effrayer sans profit la masse ouvrière et mettre un temps d'arrêt dans le travail d'organisation. Il admettait bien le caractère politique de l'Internationale (il l'avait déclaré lui-même dans son manifeste), mais il jugeait prudent de dissimuler jusqu'au jour où l'on pourrait compter sur des éléments assez sérieux et surtout assez nombreux pour tenter la lutte, si l'occasion en était donnée, et avouer hautement ses projets. En un mot, les agissements de la branche française étaient compromettants : il fallait en pallier l'effe en lui infligeant un blâme. Le tour était ainsi joué.

L'esprit révolutionnaire de l'Internationale s'affirmait en même temps à Genève, et au congrès de Bruxelles.

A Genève, à la date du 15 juillet 1868, le comité central des sections de la Suisse romande publie une protestation sur placards rouges contre l'arrêt de la cour de Paris qui condamne les membres de l'Internationale à trois mois de prison et 100 francs d'amende : cet arrêt est qualifié *de déclaration de guerre aux idées sociales et aux principes de la révolution de* 89 [1]. Au mois d'octobre suivant, ce même comité publie un manifeste intitulé : *République démocratique et sociale*, et réclame des réformes sociales radicales.

Au congrès de Bruxelles, où assistent Tridon, Blanqui, Miot, Rochefort, Victor Hugo, Elie Reclus, les tendances politiques et radicales de l'Internationale s'accentuent encore davantage. Perron, de Genève, déclare que dans le programme des réformes politiques il ne faut pas se borner à inscrire l'abolition de la guerre ; il cite parmi les réformes sociales et politiques indispensables à l'émancipation du prolétariat : la séparation de l'Église et de l'État, l'instruction obligatoire à tous les degrés, l'impôt unique sur la richesse. — « Pour empêcher la guerre, s'écrie à son tour Catalan, il faut en supprimer les auteurs : que l'Internationale fasse la guerre à la guerre, en employant toutes ses forces contre les hommes qui ont le droit de faire la guerre. »

[1] Nous reproduisons cette protestation à la fin du volume, documents justificatifs, pièce C.

« Personne ne veut la guerre, ajoutait Henri, de Paris, mais pratiquement comment l'empêcher ? Je crois qu'il faut *nommer des hommes aux prochaines élections qui amèneront un changement d'institutions ou même*. . . . . Bref, au point de vue politique, nous devons par les élections et les manifestations populaires, *par la propagande politique et socialiste*, arriver à la suppression des gouvernements personnels. »

« Protestons par le refus du service militaire ou de tout travail...... Provoquons contre la guerre la conjuration du peuple travailleur tout entier », répétaient à satiété, Hins, César de Paepe, Pellering, Spehl, etc.

« Nous en appelons à la guerre sociale, s'écriait Steens de Bruxelles, elle seule nous permettra de renverser les institutions tyranniques des gouvernements. »

« La révolution, disait un autre orateur, ne peut évidemment surgir que de la bourgeoisie ; elle la fomente et la désire : tout fait prévoir que les anciens partis coalisés contre l'Empire se lèveront bientôt. Eh bien, faudra-t-il intervenir ou faudra-t-il rester les bras croisés ? N'est-ce pas dans la révolution qu'est le salut du prolétariat ?

« Le renversement du despotisme, l'abolition des armées permanentes, les relations économiques modifiées, la séparation de l'Église et de l'État, ce sont autant de progrès qui ne peuvent produire l'ordre social qu'autant que la réaction n'aura plus pour levier l'ignorance du peuple....... Le soldat, le dévot, le prolétaire sont la manifestation de l'ignorance du peuple.

« *Plus de gouvernements*, »s'écrie à son tour Eugène Dupont dans le discours de clôture, *car les gouvernements nous écrasent d'impôts ! Plus d'armées, car les armées nous massacrent ! Plus de religion, car les religions étouffent l'intelligence !*

Singulier moyen de travailler par les voies pacifiques à l'amélioration du sort des ouvriers [1] !

[1] Quelques personnes ont prétendu que, pour appartenir à l'Internationale, il fallait exercer un métier manuel : c'est là une erreur grossière que nous avons vu l'accusé Lullier reproduire naguère devant le 3e conseil de guerre séant à Versailles. Les faits sont là pour démentir une pareille allégation. Quel est donc le métier manuel des Richard, Bastelica, Tridon, Bakounine

Nous devons placer ici sous les yeux du lecteur un document de la plus haute importance : c'est une adresse du comité de la section centrale de Genève au congrès de Bruxelles. Les signataires signalent la nécessité d'arrêter, en vue d'éventualités qui pourraient surgir en Europe, *un programme de réformes politiques et sociales commun à l'Association internationale des travailleurs et à la Ligue de la paix et de la liberté, ces deux grandes institutions modernes qui poursuivent le même but;* en un mot, d'abandonner l'étude de la théorie pour s'entendre sur les moyens pratiques d'assurer le succès de la *révolution européenne, afin que les prolétaires ne soient pas, comme par le passé et faute d'avoir pris à temps les mesures nécessaires, le jouet des castes privilégiées.*

Au congrès de Bruxelles.

« La révolution sociale prévue dès longtemps, la révolution sociale, conséquence forcée de l'organisation actuelle de la société, s'approche rapidement, et le prolétariat n'a pas encore examiné quels sont les *moyens pratiques* de faire passer de la théorie dans les faits les principes d'égalité et de justice.

« N'est-il pas à craindre cependant que le moment fatal surgissant tout à coup, les prolétaires *ne soient, comme par le passé, et faute d'avoir pris à temps les mesures nécessaires, le jouet des castes privilégiées ?*

« N'est-il pas à craindre qu'au moment décisif les forces ouvrières, abandonnées à tous les vents de la tempête, ne manquent d'unité d'action ?

« Et cela faute d'avoir regardé résolûment en face cette éventualité : la révolution !

« Le mouvement ouvrier est surtout un mouvement d'étude s'avançant sûrement, sans colère, sans précipitation, et agissant profondément, irrésistiblement. Ce grand caractère qui fait la puissance et assure l'influence des classes travailleuses doit être conservé ; mais serait-ce le méconnaître que d'abandonner

Cluseret, etc., etc. A Genève, il existe même une section spéciale, dite *section centrale*, dans laquelle sont compris tous les individus ne faisant partie d'aucune association ouvrière, c'est-à-dire les meneurs, les réfugiés politiques et autres.

un instant l'étude des théories pour mettre en œuvre les *moyens pratiques qui sont sous votre main ?*

« Nous ne le pensons pas.

« Jamais la possibilité d'une émancipation radicale des classes déshéritées ne s'est présentée sous un aspect aussi favorable et aussi encourageant.

« Les ouvriers *ont ou sont prêts d'avoir l'appui des démocrates européens, membres de la Ligue de la paix et de la liberté,* qui, eux aussi, semble-t-il, veulent l'émancipation complète de la pensée et de l'individu.

« Ils ont des sympathies sérieuses en dehors de la classe ouvrière proprement dite, parmi cette foule de sociétés progressistes qui, à des degrés divers, vivifient le mouvement de rénovation.

« Ils ont, ce qui vaut mieux, groupé leurs forces avec une rapidité incroyable sous la devise de cette grande fédération, créée hier, impérissable aujourd'hui : *l'Association internationale des travailleurs.*

« Ils ont pour eux la justice.

« Ils ont le nombre.

« Ils ont l'unité de vues : il dépend de vous, citoyens délégués, de donner au prolétariat sa complète unité d'action.

« Avec de tels éléments de succès, avec l'expérience du passé, *négliger de prendre ses mesures serait une faute* et un malheur que vous saurez éviter, nous en avons la ferme confiance.

« Le régime qui ronge l'Europe aujourd'hui ne peut toujours durer, et, *tôt ou tard, il prendra fin dans le sang un jour de révolution.* — Ce n'est pas nous qui désirons que cela soit ainsi, c'est l'histoire qui nous démontre que, par le fait de l'obstination aveugle des privilégiés, les choses ne se sont jamais passées autrement. Il faut donc savoir accepter ce qui est inévitable ; la responsabilité en retombe sur ceux qui veulent arrêter l'humanité dans son évolution.

« Au jour de l'écroulement du système des monopoles qui nous régit, la *Ligue de la paix et de la liberté*, ainsi que l'*Association internationale des travailleurs*, par l'influence qu'elles exercent déjà en Europe, semblent naturellement appelées à décider de l'avenir, à prendre une part plus ou moins grande à l'édification du nouvel ordre social.

« La *Ligue* l'a compris, aussi se préoccupe-t-elle des moyens pratiques, et dans son prochain congrès elle adoptera, selon toute probabilité, la constitution des futurs États-Unis d'Europe, ainsi qu'un programme de réforme politique et sociale.

« La *Ligue* prépare donc les bases sur lesquelles reposera l'avenir de la société.

« Rien de mieux. Nul doute que ses membres ne veuillent aborder radicalement toutes les questions, y compris la question économique qui nous tient si fort à cœur à nous tous ; mais sont-ils bien placés pour cela? La plupart des membres de la *Ligue*, étrangers aux souffrances du prolétariat, en comprendront-ils bien les causes ? Les ont-ils suffisamment étudiées ? Ne se pourrait-il pas qu'ils ne songeassent point à inscrire sur leur programme certaines réformes jugées par vous et par les congrès ouvriers qui vous ont précédés, indispensables à l'avénement de la liberté et de l'égalité *réelles*.

« Quoi qu'il en soit, les membres de la Ligue, plus instruits, plus rompus à la politique que nous autres ouvriers, auront, comme individus et comme corps, une très-grande influence au moment de la révolution. Il faut donc que la classe ouvrière sache si les membres de la Ligue sont d'accord en tous points avec vous, avec nous tous, pour revendiquer les réformes nécessaires à l'émancipation définitive du prolétariat. Il faut de toute nécessité que le travailleur sache au plus tôt jusqu'à quel point, jusqu'à quelle ligne de démarcation il peut compter sur l'appui et le concours de ces démocrates.

« Pour cela, chers amis, il est indispensable d'arrêter *un programme de réformes politiques et sociales, et de le faire représenter au congrès de la Ligue, qui succède* au congrès de Bruxelles, par une délégation munie de pleins pouvoirs. Celle-ci entendra les observations qui pourraient être faites au programme présenté, et y fera droit si elle le juge à propos; elle prendra connaissance des rapports faits sur les questions qui doivent se résoudre dans cette assemblée, et y donnera, s'il convient, son adhésion au nom de l'Association internationale tout entière.

« En un mot, *la délégation ouvrière, en vue des éventualités qui pourraient surgir en Europe, arrêterait si possible*, et so-

lennellement, avec le congrès de la Ligue de la paix et de la liberté, un programme aussi radicalement rénovateur que les connaissances acquises jusqu'à ce jour le permettent, — lequel deviendrait par le fait le *programme de la révolution européenne,* et serait toujours modifiable d'année en année, jusqu'à l'avénement de la république démocratique et sociale.

« Cette union conclue, nous pourrions tous, sans inquiétude pour l'avenir, poursuivre l'étude des sciences sociales ; la crise inévitable pourrait éclater sans que pour cela le prolétariat soit exposé à être oublié, joué comme par le passé. Le grand jour de l'effondrement social pourrait venir sans qu'il soit à craindre une division parmi les hommes de progrès, assurés qu'ils seraient de se rencontrer sur un même terrain, la main dans la main, mus par la même pensée : l'égalité réelle et la paix.

« Nous appelons de toutes nos forces, chers camarades, votre attention sur cette idée d'un programme commun aux deux grandes institutions modernes, l'*Association internationale des travailleurs* et la *Ligue de la paix et de la liberté*, qui, ayant chacune une tâche spéciale à remplir, *poursuivent néanmoins le même but :* L'ORDRE SOCIAL.

Agréez, etc.

Le Comité de la section centrale de Genève.

Nous ne parlerons que pour mémoire des discours incendiaires prononcés au congrès de Berne par le triumvirat Bakounine, Richard et Jaclart, et qui se terminent par une déclaration de guerre à tout ce qui existe et notamment à la bourgeoisie, *sur les ruines fumantes de laquelle Jaclart se propose d'asseoir la république définitive et de planter le drapeau de la révolution sociale.*

Quelques jours plus tard, l'alliance de la démocratie socialiste était fondée à Genève : le groupe initiateur comprenait quatre-vingts adhérents. Nous avons fait connaître, dans notre ouvrage sur l'*Internationale*, les statuts adoptés par cette branche de

l'Internationale[1]**, nous n'y reviendrons pas. Ils se résument** d'ailleurs dans ces trois termes : *athéisme ; égalisation politique, économique et sociale des individus des deux sexes ; suppression de tous les États politiques.*

Cette section, digne émule de la section française de Londres, qui, dans son programme, s'était donné pour mission spéciale d'étudier les questions politiques, peut être considérée comme la personnification la plus complète des tendances véritables de l'Internationale, tendances dissimulées jusqu'alors dans l'intérêt de l'association et par mesure de prudence. Elle fut organisée par des *Internationaux* impatients de hâter l'heure de la révolution et dont le tempérament révolutionnaire ne pouvait s'accommoder des lenteurs, des hésitations, de la modération *relative* et *habilement calculée* de quelques-uns de leurs coreligionnaires. Le conseil général s'émut de cet état de choses : il comprit que le programme de l'*Alliance* pouvait jeter du discrédit sur l'Internationale et fournir l'occasion à ses détracteurs de signaler le danger de pareilles doctrines : il refusa de reconnaître à cette section le caractère d'*internationale;* et prit à cet égard, le 28 décembre 1868, une décision portant annulation des statuts de ce groupe qui était traité *de dissident :* cette décision fut communiquée à tous les correspondants de l'Internationale en France et à l'étranger.

Une pareille exclusion n'était que le résultat d'une insigne fourberie : elle avait été nécessitée par les circonstances, mais aussitôt que l'orage fut calmé, le conseil général se hâta de revenir sur cette décision. Le 14 mai 1869, à la suite d'une nouvelle délibération, l'*Alliance de la démocratie socialiste* recevait du conseil général un brevet qui la déclarait *Internationale*: ce titre lui était de nouveau confirmé en juillet 1869. Puisque nous nous occupons de cette section, nous tenons à répondre à une objection que ne manquent pas de faire quelques internationaux, lorsqu'on parle de l'*Alliance ;* ils prétendent qu'elle n'a jamais été reconnue *comme section de l'Internationale*. C'est là une erreur, une erreur grossière. Comme en pareille matière les preuves sont indispensables, nous renvoyons ces *naïfs* in-

[1] Voir page 28.

ternationaux au journal l'*Égalité* (numéro du 23 avril 1870) [1]. Ajoutons que l'Alliance ne tarda pas à jouer un rôle prépondérant; l'avenir lui appartient; nous verrons plus loin comment elle finit par envahir le monde ouvrier et par devenir maîtresse de la situation. C'est elle qui a fait le 31 octobre et le 18 mars. Composée aujourd'hui de communistes et de blanquistes, elle commande à toutes les sections françaises, et domine le mouvement, grâce à l'énergie, à l'activité et à l'influence de ses membres.

Autre erreur qu'il importe de relever. Dans sa récente circulaire, le ministre des affaires étrangères rappelant un passage du *Progrès du Locle* (29 janvier 1870) emprunté à notre premier ouvrage, signalait ce journal comme l'un *des organes de l'Internationale.* Cette affirmation a soulevé les colères du grand conseil de Londres; l'un de ses membres, dans une lettre adressée au *Times* et reproduite dans l'*Égalité,* proteste contre cette allégation qu'il qualifie *de mensongère,* et affirme que le *Progrès du Locle* n'a jamais été *un journal de l'Internationale.* Pauvre M. John Hales, vous ne lisez sans doute pas *la Solidarité.* Nous le regrettons : vous auriez évité de commettre

[1] Nous lisons en effet à la 2e page, 2e colonne, ligne 79, et suiv. à propos du compte rendu du congrès de la Chaux-de-Fonds (avril 1870) : Le *conseil général* a, il est vrai, *admis l'Alliance, mais le conseil général, en admettant l'Alliance,* ignorait complétement les procédés occultes dont certaines personnalités dirigeant l'Internationale se permettaient d'user.

Nous trouvons encore dans le numéro du 30 avril, 1re page, 3e col., ligne 2e, cette déclaration faite au congrès par le citoyen Guillaume, de Neufchâtel.

« Le conseil général *a admis la section de l'Alliance*, et vous ne voulez pas l'admettre à siéger au congrès ! vous ne le pouvez pas !...

Et plus loin (page 4, 2e col., lignes 4 et suivantes).

« Le conseil général *aurait-il admis l'Alliance*, si elle était menée par une intrigue...

Discours du citoyen Rossier (ligne 56) :

« Puisque le conseil général de Londres *a admis la section de l'Alliance* dans l'Internationale, c'est preuve qu'elle peut et doit être admise par nous. Je demande que le comité fédéral nous présente la correspondance qui a été échangée entre lui et le conseil général sur l'admission de l'Alliance.

Et encore (ligne 73) : — L'Alliance s'est adressée deux fois au conseil général, et ce n'est qu'à la seconde fois *qu'elle a été reçue*.

Est-on maintenant convaincu que l'Alliance est une section de l'Internationale et que ce titre lui a été conféré par décision du conseil suprême? — Le conseil général, dans la conférence tenue à Londres le 21 septembre 1871, s'est occupé de nouveau de la situation de cette section (Voir *Résolution XVI — Radical — 13 novembre* 1871).

une erreur aussi grossière, surtout pour un membre du conseil général, qui n'est pas un nouveau venu dans l'Internationale. Il valait beaucoup mieux ne pas relever ce passage du *Progrès du Locle*, que de protester *mensongèrement;* il est compromettant, c'est vrai, mais à qui la faute? Ouvrez donc la *Solidarité*, citoyen John Hales : vous y lirez (numéro du 16 avril 1870, 4e page, 1re colonne, ligne 61), sous cette rubrique : *Nouvelles de la Fédération romande*, cet entrefilet dont nous vous engageons à faire votre profit :

« *Les sections* (internationales) *du Locle qui font généreusement le sacrifice de leur organe spécial,* le Progrès, *promettent leur concours en masse à* la Solidarité. »

Êtes-vous maintenant persuadé que le *Progrès* était l'organe des sections du Locle? D'ailleurs vous ne l'avez jamais ignoré ; il vous sied bien, conseil général, de taxer les autres de menteurs, vous dont les manifestes ne sont qu'un tissu de mensonges plus ou moins habilement assaisonnés.

Nous arrivons à 1869. Les événements vont se précipiter : les réunions publiques, les élections, les nombreuses grèves, le malaise général, les excitations de la démagogie, les théories subversives répandues dans les masses par une certaine presse, l'attitude des partis extrêmes, l'agitation des esprits, voilà autant de causes destinées à faciliter le jeu de l'Internationale et à lui permettre d'accentuer encore davantage son rôle politique. En France, à la faveur de la nouvelle loi sur les réunions publiques, la propagande socialiste et révolutionnaire va pouvoir se donner libre carrière. Fidèle à ses traditions, la branche française de Londres, à l'instigation de Félix Pyat, organise un grand meeting pour le 14 janvier 1869, en l'*honneur de l'attentat d'Orsini.*

Un nouveau meeting a lieu, le 24 février, pour célébrer l'anniversaire de la Révolution. Comme toujours, la plupart des réfugiés politiques et les meneurs du parti révolutionnaire sont présents. Félix Pyat est accueilli avec enthousiasme. Il prédit la chute inévitable de l'Empire et espère que l'on pourra célébrer à Paris le prochain anniversaire du 24 février.

Il donne lecture à l'assemblée *d'une adresse de la branche française au président Grant.*

Nous nous faisons un devoir de reproduire cette curieuse élucubration dont nous garantissons l'authenticité, et qui est de nature à édifier pleinement nos lecteurs sur les tendances révolutionnaires de l'Internationale. Ce manifeste n'est qu'une série de récriminations contre l'Empire et la Papauté :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

AU PRÉSIDENT GRANT

ADRESSE DE L'*Association internationale des travailleurs* (BRANCHE FRANÇAISE), LUE PAR FÉLIX PYAT, VOTÉE A L'UNANIMITÉ, AU MEETING DU 24 FÉVRIER, A LONDRES, PAR LES DÉMOCRATES DE TOUTES NATIONS, ET REMISE PAR LES DÉLÉGUÉS BESSON, A.-V. CHATELAIN, DEBORD, HULEK, JOURDAIN, LE 6 MARS, AU MINISTRE AMÉRICAIN, QUI A PROMIS DE L'ENVOYER AU PRÉSIDENT.

Timbre de *la branche française. Section fédérale.*

« CITOYEN,

« L'Europe jette de temps en temps un cri de détresse à l'Amérique qui ne l'entend pas. Elle s'affaisse de plus en plus sous son double joug. Malgré réforme et révolution, après trois grands siècles d'efforts, elle n'a pu se délivrer de ses enveloppes caduques, le prêtre et le soldat.

« Rome et Paris sont les capitales de la bête apocalyptique à deux fronts, de la double tyrannie couronnée et mitrée, du Janus catholico-monarchique, le pape et l'empereur.

« La fraude et la force sont le trait d'union de ces deux Siamois du droit divin, monstres hybrides qui allient tous les contraires, hosties et chassepots, immaculation et guillotine.

« L'autel et le trône se tiennent soudés à l'échafaud par les miracles et les *merveilles*.

« Avant de refaire l'Empire, l'homme de Décembre, comme celui de Brumaire, a refait la papauté. Et il garde la papauté pour garder l'Empire.

« L'empereur sait à fond cette vérité politique, que le pape est le premier précepteur de servitude humaine; que le maître spirituel assure le maître temporel; que tout peuple qui subit le prêtre, subit le prince; que tout peuple, n'importent sol, race et

loi, qui ne peut secouer le catholicisme, s'arrête ou décline, reste ou retombe en enfance, s'il n'en meurt pas avant le temps; que, partout et toujours, la liberté est en raison inverse de la catholicité.

« L'empereur sait que les peuples les plus dominés, les plus annulés sont les plus catholiques; que l'Irlande se meurt et que la Pologne est morte; que l'Italie même, l'institutrice du monde moderne, la seconde patrie de tout civilisé, n'a pu s'élever à la vie nationale sous son pape, maîtrisée par tous ceux qu'elle maîtrisait sous sa république.

« Il sait que l'Espagne, qui la suit dans le giron, a pu être nationale, mais libre jamais; et qu'après avoir chassé une royauté, elle va en reprendre une autre pour finir en état de grâce.

« Il sait que la France, la moins catholique des trois, l'est encore assez, hélas! pour avoir perdu deux républiques, et que les principes hérétiques de sa philosophie doivent tuer le despotisme ou être tués par lui; qu'en Amérique même, les républiques du Sud sont toutes stationnaires ou rétrogrades, selon leur degré d'orthodoxie; bref, que le catholicisme, en niant la liberté de conscience, les nie toutes, façonne le sujet à la discipline par l'obéissance, le fait passer d'emblée du confesseur au commissaire, d'une autorité à l'autre, automate habitué à servir, effrayé d'être libre, déléguant sa souveraineté et nommant vite des empereurs au lieu de présidents, des Napoléons au lieu de Washingtons!

« L'empereur sait tout cela et il agit en conséquence. Le président le sait aussi. Qu'il agisse de même! L'un s'honore de violer la loi, l'autre de la défendre; ils diffèrent trop pour ne pas se combattre. Mais vous êtes homme d'action et non de discours... Au fait!

« L'empereur occupe Rome. Que le président le fasse sortir! Il sortira. Pas si rétif, vous l'avez vu! Il entend raison quand il faut. Un mot lui a fait évacuer le Mexique. Un demi lui fera évacuer Rome. C'est l'empereur de l'évacuation comme de l'invasion.

« La république a déjà fait reculer l'empire. Poursuivez! Tendez la main à Garibaldi comme à Juarez! Grant et Garibaldi... Rome sera libre comme Mexico! *Nous nous chargeons de Paris!*

« L'Amérique, fille de l'Europe, en est l'espoir. La fille laissera-t-elle périr la mère? Les enfants doivent aider les parents. Chacun son tour! Même devoir pour les nations que pour les individus! A quoi bon vapeur, électricité, si l'indifférence, si l'ingratitude, nous sépare plus que l'Océan? Famille oblige et puissance surtout! Héros du nouveau monde, vous pouvez l'être de l'ancien. Élu de la république américaine, vous pouvez l'être de la république universelle. Libérateur de la race africaine, vous pouvez l'être du genre humain. Vous pouvez acquérir aisément une gloire qui traversera toutes les mers et dépassera tous les monts. Vous pouvez, en vidant le *Pandémonium*, mériter l'admiration, la reconnaissance de l'humanité. Vashington a proclamé la liberté pour les États-Unis. Monroe l'a proclamée pour l'Amérique. Président Grant, proclamez-la pour le monde entier.

« Vous le pouvez, vous le devez!

« Ne nous répondez pas en pharisien, en louant Dieu de n'être pas né Européen! A cet appel fraternel pour Rome, ne nous répondez pas par ce mot immonde : Chacun pour soi! Nous attendons mieux de vous que ce refus d'acier poli, déjà fait par votre presse à notre appel pour l'Espagne :

« La mission de l'Amérique, dit le *New-York Times,* est de montrer aux peuples les charmes de la démocratie, les beautés d'une nation libre, de la souveraineté individuelle, d'un meilleur gouvernement, d'une plus pure société, d'un plus haut type du caractère humain qu'on n'en peut voir sous un régime despotique, sous rois et prêtres, grandes armées et grandes églises, mensonges de Machiavel et violences de César. Quand nous aurons suffisamment montré cet exemple au monde, toute tyrannie en Europe sera finie et le règne des peuples commencera. Mais si nous allions en fous furieux combattre pour l'Italie et l'Espagne, l'Irlande et la Pologne, notre puissance serait bientôt perdue et la grande république consignée à l'histoire.

« L'égoïsme ne saurait être plus gracieux; mais enfin c'est l'égoïsme... Et l'homme du peuple, l'homme du droit et surtout l'homme de cœur doit penser autrement. Le président de la grande république pensera avec moins d'orgueil et plus de justice, que les peuples ont d'autres devoirs que de se montrer leurs charmes; que la liberté est solidaire comme la tyrannie;

que le droit ne peut pas plus se passer de force que le crime; que les élus mêmes de la providence, empereur et pape, ne s'en tiennent pas à la magie de leurs vertus; que l'exemple de la force ne suffit pas aux faibles; l'exemple de la liberté aux esclaves; l'exemple de la santé aux mourants.

« Nous donc, ouvriers français, républicains de 48, aujourd'hui 24 février 69, vous parlant pour les Romains, républicains comme vous et nous, nous avons foi en vous, vainqueur des négriers. Nous ne craignons pas de vous dire, dans la langue de Lafayette, que si la France avait envoyé aux Grecs, au lieu d'une flotte à Navarin, un exemplaire de Plutarque, toute la Grèce serait encore turque à présent...

« Que si la France avait envoyé aux Italiens, au lieu d'une armée à Magenta, le *De viris illustribus,* l'Italie serait encore autrichienne à présent...

« Qu'enfin si la France, au lieu d'envoyer aux Américains mêmes, son armée et sa flotte à Boston, leur avait envoyé l'image de Jeanne d'Arc chassant l'Anglais, la grande république n'aurait ni puissance à perdre dans le présent, ni même un nom à laisser dans l'histoire. »

Voilà *les questions économiques et professionnelles* auxquelles devaient se borner, d'après les statuts, l'action et les études de l'Internationale.

Ajoutons que la branche française tient un nouveau meeting pour célébrer l'anniversaire du 24 juin.

De leur côté, les sections belges étaient loin de rester inactives : leur attitude prenait même une forme de plus en plus révolutionnaire.

Nous en trouvons la preuve manifeste dans cet appel adressé aux ouvriers belges, lors de la grève des houilleurs, puddleurs, lamineurs.

« Amis, compagnons, frères !

« Il y a assez longtemps que vous souffrez dans un dur esclavage. Vengez-vous, tuez, massacrez, si on ne vous donne pas

la liberté entière pour tous! A bas les capitalistes! Mort à la noblesse, au clergé!

« Vive la République!

« Allons, courage! si vos couteaux, vos flèches ne suffisent pas, nous vous donnerons des armes.

« Le comité révolutionnaire de Bruxelles.

« Vengez-vous! »

Ce comité *révolutionnaire* était une création de l'Internationale due à l'initiativo des citoyens Delassalle, Robin, Sephl, qui, dès le mois d'avril, avaient proposé d'organiser un groupe ayant pour mission unique de propager l'idée et les principes de l'action révolutionnaire et destiné à agir sur la France. A la même époque nous constatons la présence à Bruxelles de Tridon, Blanqui et Miot.

En France, lors des élections générales du mois de mai, nous voyons les internationaux s'agiter et prendre part à la lutte. La question électorale devient leur unique préoccupation et le but constant de tous leurs efforts.

Dans les réunions électorales la tribune est envahie par des ouvriers, la plupart membres de l'Internationale. L'abolition des armées permanentes, le retrait des troupes de Rome, l'abolition du budget des cultes, la magistrature élective, l'instruction gratuite et obligatoire, l'abolition des impôts directs, l'abolition des gros traitements, la liquidation de la dette publique, la responsabilité effective des fonctionnaires, tels sont les thèmes favoris développés par les orateurs du prolétariat [1]. Ils proclament l'avenir du socialisme. Voici en quels termes Combault, l'un des vétérans de l'Internationale, appréciait le caractère de ces réunions électorales (*Égalité*, numéro du 29 mai 1869) :

« La question sociale a été mise au-dessus de la question des personnes et dans plus de deux cents réunions tenues à Paris dans les quinze jours de période électorale, les principes du so-

[1] Nous avons reproduit, dans notre premier travail *sur l'Internationale*, le programme publié à cette époque par un certain groupe d'internationaux (7e édit.).

cialisme ont été nettement affirmés : le pouvoir personnel a été démasqué, hué, critiqué sur toute la ligne......... *Le peuple de Paris, prêt pour le scrutin et non encore pour la guerre des rues*, a organisé avec calme sa victoire. Il ne faut pas se méprendre sur les *conséquences de ces troubles :* ils ont consommé la scission entre la force armée et la population..... L'ivresse de la victoire électorale ne mettra pas fin aux justes ressentiments populaires... La nation révolutionnaire secoue sa torpeur et le lion populaire ne dort plus, il se refait les griffes. » — Murat avait donc raison lorsqu'il écrivait à Dupont, le 28 novembre 1868, que *c'était l'Internationale qui dirigeait les meetings* [1]. Nous devons ajouter qu'à la suite des troubles dont parle Combault, des arrestations furent opérées à Paris et qu'aussitôt des souscriptions furent recueillies par les soins de l'Internationale pour venir en aide aux familles des détenus politiques, au nombre desquels figuraient Heligon et Murat. Toutes les sections durent envoyer leurs cotisations.

Le 16 juin 1869, un certain groupe d'internationaux parisiens publiait la protestation suivante :

« Aux démocrates socialistes!

« Pendant cinq jours des scènes de désordre, dont les démocrates socialistes repoussent énergiquement la solidarité, ont affligé Paris.

« Ces actes ont servi de point de départ, de prétexte à l'arrestation d'un grand nombre de citoyens.

« Témoins de ces faits, connaissant pour la plupart les hommes arrêtés par suite de mandats d'amener, nous savons que l'instruction judiciaire d'une part, de l'autre l'enquête qu'il est du devoir de chacun de poursuivre sans relâche, démontreront péremptoirement l'arbitraire de pareilles arrestations.

« Sur quels renseignements, pour quelle cause, dans quel but, ces *hommes honorables* ont-ils été arrachés à leurs travaux et à leurs familles?

« Comment se fait-il que chaque jour de *paisibles* citoyens se

[1] Pour connaître le caractère des réunions publiques et la manière dont le résultat des élections était apprécié par l'Internationale, on peut consulter utilement les *correspondances particulières* de l'*Egalité* reproduites aux documents justificatifs, pièce D.

sont trouvés victimes de brutalités, retenus prisonniers, alors que les fauteurs de désordres continuaient leurs actes coupables ?

« Il faut que la vérité soit connue tout entière : car il s'agit d'une question de moralité et de dignité publique qui intéresse chaque citoyen.

« Moralité publique, liberté individuelle, dignité humaine, tous ces sentiments, ces droits, qui sont l'essence des sociétés démocratiques ont été atteints par des faits scandaleux.

« En attendant que la lumière soit faite, nous, qui nous portons garants de l'innocence et de la moralité de nos camarades aujourd'hui détenus, nous qui affirmons le principe de solidarité, n'oublions pas qu'il y a des familles sans chefs, c'est-à-dire des femmes et des enfants dont l'existence est en péril.

« Nous faisons appel à tous les démocrates socialistes pour venir en aide à ces malheureux et leur épargner au moins les privations matérielles, si nous sommes impuissants à faire disparaître leurs souffrances morales.

« Paris 16 juin 1869.

« Ont signé : PINDY, menuisier; H. TOLAIN, ciseleur; A. THEISZ, ciseleur; GUIARD, monteur en bronze; VARLIN, relieur; V. CARRIÈRE, menuisier; G. DURAND, bijoutier; BELMON, mécanicien; J. AMOLRIE, employé de commerce; J. LABURTHE, chapelier; LECRENIER, chapelier; E. GUILMARD, chapelier; MASSADOU, chapelier; EUGÈNE BAY, chapelier. »

Le conseil général avait vu avec plaisir les ouvriers français se mêler avec ardeur à la lutte électorale. Dès le 14 mai 1869, Eugène Dupont écrivait à son cher ami Murat :

« Donne-moi quelques explications au sujet de la division des socialistes de Paris, je veux dire *la provocation* aux députés de l'opposition et la protestation des 149[1].

[1] A propos de cette provocation dont parle Dupont, nous devons reproduire ce passage du journal l'*Egalité* (numéro du 17 avril 1869), où se trouvent expliqués les faits auxquels fait allusion le correspondant du conseil général :

Paris, 12 avril 1869.

» La grande nouvelle de ces jours derniers, ce sont les deux communica-

« Que penses-tu des élections? Serons-nous battus? »

Quelques jours plus tard le conseil général chargeait trois de

tions des socialistes aux journaux. La première a recueilli quelques sympathies dans les journaux libéraux, la seconde ne peut manquer de soulever toutes leurs haines. Voici ces deux pièces :

AUX DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION LIBÉRALE.

« Citoyens députés,

« Nous ne croyons être contredits par aucun de vous en affirmant qu'en France la peur du socialisme a été, de 1848 à 1851, la cause principale de la perte successive des libertés politiques laborieusement conquises par nos pères; que cette peur avait fini par rejeter dans le camp de la réaction autoritaire la presque totalité des hommes qui avaient défendu jusqu'alors les principes de la révolution; que si le parti de la liberté s'est ensuite lentement reconstitué, c'est parce que la peur du socialisme s'était progressivement évanouie; que par le fait des réunions publiques, où la question sociale s'est de nouveau posée, la peur, un moment disparue, tend à renaître avec son ancienne intensité; et enfin, que si elle ne réussit pas à la faire cesser avant les prochaines élections, l'opposition libérale, dont vous êtes les représentants officiels, risque fort d'être vaincue, sinon à Paris, du moins dans les départements.

« Nous aussi, socialistes, nous voulons, bien que par d'autres motifs, faire cesser cette peur absurde de la question sociale, et, puisque nous sommes d'accord avec vous sur ce but, nous vous offrons loyalement le moyen de l'atteindre.

« Nous vous proposons à cet effet, de convoquer une réunion de 2,000 personnes, les cartes d'entrée à cette réunion étant ainsi distribuées :

500 remises à la chambre de commerce;
100 à l'ordre des avocats;
50 à la magistrature;
50 aux officiers ministériels;
50 à la faculté de médecine;
50 aux journalistes;
100 aux différents ministères;
50 au Corps législatif;
25 au Sénat;
25 au Conseil d'État;
500 dont vous disposerez comme vous voudrez;

« Et 500 laissées par vous aux socialistes qui accepteront de vous la sommation suivante :

« Sommation de faire connaître, avec précision et sans réticence aucune, non pas leurs idées sur l'avenir de l'humanité, idées qui doivent être d'autant plus vagues qu'elles s'appliquent à un avenir plus éloigné, mais, ce qui est bien différent et bien autrement important, les mesures législatives qui leur paraissent nécessaires et suffisantes pour accomplir ce qu'ils appellent la révolution sociale.

« Désireux comme vous, citoyens députés, d'en finir avec cette peur absurde qui fait seule obstacle au triomphe de la liberté, convaincus d'ailleurs qu'un pouvoir quelconque ne pourra jamais révolutionner à sa guise

ses membres, Eccarius, Lessner et Sack, de féliciter les ouvriers français de leur attitude patriotique pendant les élections.

une société qui ne veut pas être révolutionnée, ou la faire marcher dans un sens contraire à celui dans lequel, à tort ou à raison, elle veut et entend marcher, nous avons, après mûres délibérations, pris le parti d'aller au-devant de votre sommation.

« Nous vous invitons publiquement à venir discuter avec nous, devant une assemblée composée comme nous venons de le dire, les voies et les moyens de la révolution sociale.

« Trois sténographes, choisis d'un commun accord, seront chargés de publier *in extenso* vos discours et les nôtres, et la France, attentive à ce grand débat, sera juge.

« Qu'avez-vous à craindre? Ce n'est pas le talent oratoire qui vous manque. Et certes, si nous n'étions pas convaincus de la justice et de la praticabilité de nos moyens, il y aurait de notre part une grande outrecuidance à oser discuter avec vous. Mais nous savons, pour l'avoir expérimenté dans les réunions publiques, que, chez le peuple français, l'amour de l'art n'exclut pas le bon sens, et que celui-ci finit toujours par l'emporter.

« Nous savons aussi, et c'est là surtout ce qui explique notre audace, que si, contre notre attente, nous devons être vaincus par vous sur le terrain pratique, si vous réussissez, par vos arguments, à convaincre la nation française de l'impraticabilité de nos moyens, nous réussirons, de notre côté, à lui démontrer clair comme le jour la nécessité de trouver d'autres moyens et l'impossibilité de rester dans le *statu quo*.

« Le parti socialiste, auquel nous avons l'honneur d'appartenir, sera sans doute alors envoyé à l'école des moyens; mais la nation, nous en sommes profondément convaincus, vous y renverra avec lui en posant ainsi le problème :

« Formuler un ensemble de mesures législatives, telles que la liberté du travail et la liberté des transactions restant sauves, l'égalité des conditions en résulte progressivement et promptement, sans spoliation ni banqueroute.

« Et par là, citoyens députés, notre défaite commune ne pourra être qu'une victoire commune, une victoire qui, faisant enfin cesser la peur du socialisme, nous conduira, dans un avenir prochain, à la glorieuse et définitive conquête de la liberté, sans laquelle il n'est pas de dignité nationale.

« Dans l'espoir d'une réponse favorable, nous vous envoyons, citoyens députés, l'expression de nos sentiments fraternels. »

« Suivent 11 signatures. La publication de ce document (*Siècle*, 5 avril) amena a publication de celui qui suit (*Opinion nationale*, 10 avril) :

DÉCLARATION DE SOCIALISTES DE TOUTES DOCTRINES.

« Paris, ce 16 germinal.

« Quelques individualités qui s'arrogent indûment le droit de représenter le socialisme, viennent, à la stupéfaction de toute la démocratie, d'adresser aux « députés de l'opposition libérale » l'invitation de prendre part à une joûte d'éloquence dont les doctrines sociales seraient le prétexte.

« En présence d'une aussi outrecuidante manifestation, nous qui estimons

D'ailleurs l'immixtion de l'Internationale dans les élections et son ingérence dans le mouvement des affaires politiques résultent encore des documents suivants qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire.

Le premier est une lettre écrite, le 25 octobre 1868, par un groupe d'internationaux marseillais, au citoyen Murat, mécanicien, à Paris :

« Marseille, ce 25 octobre 1868.

« Cher citoyen Murat,

« Dans une deuxième réunion privée tenue hier soir dans le bureau du journal *le Peuple* à l'effet d'organiser les élections générales de 1869, un groupe de socialistes adhérents à l'Association internationale vous a choisi pour figurer sur une liste provisoire composée de dix candidats sur le sort desquels il sera décidé ultérieurement, après un travail d'information et de propagande que les différents groupes présents à la réunion vont entreprendre chacun, pour les trois candidats définitifs qui devront être présentés dans les trois circonscriptions des Bouches-du-Rhône.

« Votre adhésion nous est nécessaire pour agir auprès de la classe ouvrière à laquelle nous allons vous présenter comme candidat, comptant sur son acceptation. Veuillez nous l'envoyer au plus tôt afin que nous nous mettions activement et fructueusement à l'œuvre; nous vous tiendrons d'ailleurs au courant de ce travail.

« La nuance que nous voulons donner à votre candidature est essentiellement, foncièrement socialiste, le sens est contenu intégralement dans sa qualification de candidature ouvrière.

que le parti socialiste n'a pas besoin de représentants officiels ou officieux, nous protestons formellement et déclarons refuser toute participation à cette promiscuité hideuse d'hommes et de principes, qui sacrifie la dignité de la cause populaire à la vanité oratoire de quelques discoureurs.

« Laissons ergoter à leur aise les scolastiques de la démocratie et ceux qui ne sont que les vaincus de Décembre.

« Les vaincus de Juin ne discutent pas avec leurs meurtriers; ils attendent. »

« Suivent 149 signatures. Ces deux pièces indiquent aussi bien *que n'importe quelle appréciation l'esprit du socialisme à Paris.*

« En agissant ainsi, nous entendons *poursuivre le but que nous nous étions proposé en adhérant à l'Association internationale des travailleurs.*

« Agréez, cher citoyen, l'assurance de nos sentiments fraternels.

« P. S. Notre ami Tolain est compris dans la liste provisoire; nous lui envoyons la même dépêche. Seulement en toute franchise, nous vous dirons que, quant à ce citoyen, des bruits que nous voulons attribuer à la médisance se sont fait jour, qui demandent néanmoins à être ou justifiés ou démentis, ce que nous espérons [1].

« Nous usons de votre intercession pour agir auprès du citoyen Tolain afin que son adhésion, à laquelle nous tenons, soit conçue de manière à dissiper jusqu'à l'ombre d'une calomnie qui nous pourrait faire tort à divers titres. Ceci dit entre nous !

« BASTELICA, commis, ex-secrétaire du bureau de l'Internationale à Marseille; BOYER, ouvrier boulanger, ex-membre correspondant; MINOVIS (F.), portefaix, ex-bibliothécaire; PILLARD, maçon; PILLARD (Jean-Baptiste), maçon; BRAYE, représentant de commerce; GUIRAUD; BOSIO (Jacques); BUGNA, menuisier; CAUVIN, ébéniste; DUCROS, ajusteur; PELTIER, mécanicien; BRUNET, boulanger; BISCAREL, ajusteur; RESTAGNY, mécanicien; MALASSY, typographe; MOLLARD; BICHET; ROHNFELDER; MALABURA, ferblantier; L. FIASTRE, tan-

[1] A propos de ces bruits nous trouvons ce petit entrefilet, dans un organe *officieux* de l'Internationale, *le Gnafron*, publié à Lyon au mois de septembre 1870 et rédigé par le citoyen Stanislas Charnal, qui assistait aux séances du congrès de Lausanne :

« L'*Indépendance belge*, cette feuille bonapartico-libérâtre, prétend que d'après des pièces saisies aux Tuileries, l'*Association internationale des travailleurs* recevait des subsides sur la cassette de l'ex-empereur.

L'*Association internationale*, jamais ! quelques-uns de ses membres, oui : le sieur Tolain entre autres; mais depuis, le congrès des travailleurs de Genève, ce misérable a été démasqué et *la branche française* de Londres n'a cessé de réclamer son expulsion. (Le *Gnafron*, numéro du 25 septembre 1870, 3e page, 3e colonne.)

Les mêmes accusations avaient été, au mois d'octobre 1865, portées contre lui et ses collègues Fribourg, Limousin et Varlin, par le citoyen Vésinier. Il y eut entre eux à ce sujet un échange des lettres les plus grossières ; nous en reproduisons quelques-unes empruntées au journal l'*Espiègle*. (Voir documents justificatifs, pièce E.)

neur; DELPECH, ex-trésorier de l'Internationale; G. LAURENTIE; ARNAUD; E. COMBET, ouvrier en chaises; PIERRE COLASSE, tanneur; AUBRY.

« Le timbre de l'Association internationale est apposé pour affirmer l'authenticité des signatures.

« *Signé :* GERNICHE. »

Une lettre de Bastelica, adressée, le 29 novembre 1868, au citoyen Murat, contient ce passage dont la signification politique ne saurait nous échapper :

« Le citoyen Gerniche m'a communiqué votre lettre *collective*. Je tiens à vous donner une opinion qui, quoique purement personnelle, réflète celle de tous nos amis. Sur la liste des dix candidats figure un des nôtres, le citoyen Delpech, teneur de livres, homme jeune, convaincu, estimé, ex-trésorier de l'Association internationale [1]. C'est vous dire que le même esprit nous anime et qu'à ces indices nous sommes sûrs de marcher tous d'accord et de front dans la prochaine campagne électorale.....

« *Signé :* BASTELICA. »

Une troisième preuve de l'immixtion de l'Internationale dans la lutte électorale nous est fournie par cette lettre de Varlin à Aubry :

« Paris, le 8 janvier 1869.

« Mon cher Aubry,

. . . .

« Quant à la candidature ouvrière, je vois que vous êtes résolus à la poser. Lyon s'est déjà prononcé dans ce sens. Marseille nous a adressé une demande de renseignements. J'espère

[1] Nous avons quelque raison de supposer que ce citoyen Delpech est le même qui fut acclamé sous-préfet d'Aix au lendemain de la révolution du 4 septembre, et quelques jours après préfet des Bouches-du-Rhône, qui devint plus tard général de brigade dans l'armée des Vosges, qui fit partie de la cour martiale appelée à condamner à mort le brave colonel Chenet, de *la guérilla d'Orient*, qui n'avait commis d'autre crime que celui *d'avoir fait* son devoir. C'est, croyons-nous, le même citoyen qui s'est battu plus tard en duel avec l'Anglais Midleton dont *les sympathies* pour l'armée garibaldienne sont suffisamment connues.

que nous allons bientôt nous entendre à ce sujet et que, malgré les abstentionnistes, *prud'hommes enragés,* nous entrerons dans la lice électorale concurremment avec les républicains bourgeois de toutes nuances, afin de bien affirmer la scission du peuple avec la bourgeoisie.

« Salut fraternel à tous nos amis de Rouen.

« E. VARLIN. »

Les lettres suivantes de Bastelica, l'âme de l'Internationale à Marseille, prouvent avec quelle ardeur ses adeptes se livraient à la lutte électorale.

« Marseille, janvier, 1869.

« Mon cher citoyen Murat,

« Dès que j'ai reçu votre lettre, je me suis hâté de réunir une vingtaine d'amis sûrs afin de nous entretenir ensemble du programme.

« Depuis lors, des événements ont surgi, qui nous ont empêchés de tenir notre deuxième réunion jusqu'à un de ces jours derniers. Je vous avouerai franchement qu'à des degrés différents *nous aurions tous adopté la candidature Gambetta.* La manifestation était on ne peut plus opportune ; il faut renverser... l'obstacle quand il est ébranlé. Entre autres raisons pouvant légitimer notre adhésion à cette candidature, il y a celle-ci d'un ordre élevé : ce qui fait la valeur morale d'un individu ne dépare certes pas la dignité d'un peuple ; or, ennemis jurés de faits accomplis, notre conscience indignée nous fera sans cesse un devoir de protester contre toute violation du droit et de la morale. Vous me comprenez ?

« Ceci dit pour vous attester qu'en cette occasion nous n'avons pas faibli à nos principes et pas plus dévié de notre ligne de conduite.

« Nous avons été surpris du manifeste incolore publié par *l'Opinion nationale.* D'autre part vous trouverez quelques extraits du projet de manifeste que nous avons présenté et que nous

avons longuement et chaudement discuté. Une sous-commission a été nommée à l'effet d'en poursuivre l'étude et de la compléter selon l'esprit qui a prévalu ou plutôt qui s'est dégagé de nos deux séances. La question capitale est encore en suspens : sera-ce un *manifeste strictement électoral ou un manifeste essentiellement socialiste ?*

« Je désirerais connaître où en sont vos travaux sur ce sujet avant une troisième réunion que nous tiendrons fin courant. Peut-être que d'une mutuelle consultation nous parviendrons à éviter un conflit : car l'esprit publié est lancé, le réveil de l'opinion tient du délire, et je crois que, vu *les événements et les circonstances, nous n'aurons pas de peine à engager dans le grand mouvement.....* tous nos amis. Je n'oserais répondre si l'on me demandait où l'on va de ce pas ; ce que je sais, c'est que l'on est pressé. A vrai dire cet entrain ne me déplaît guère.

« Nous sommes sans nouvelles exactes des progrès du parti socialiste à Paris et dans les départements. A Marseille, n'ayant qu'une publicité... très-hostile à nos idées, nous ne pouvons rien fonder. Où en sont *le Fédéraliste* et *la Renaissance ?*

« Salut fraternel.

« BASTELICA. »

Rue Chevalier-Rose, 8

« Marseille, 29 juillet 1869.

« Cher citoyen Murat,

. . . .

« Dans une dernière lettre je crois vous avoir posé cette question : Que faites-vous en vue des élections parisiennes ? Le radicalisme est efflanqué, impuissant : c'est jugé ; si le socialisme n'agit pas, nous verrons se renouveler en 1869, les agissements de 52. Les idées extrêmes se rallieront à l'empire : nous aurons des réformes sociales qui seront à la révolution ce que les crédits foncier, mobilier, agricole sont à la mutualité et à l'égal échange. *Il ne faut pas* que nous laissions l'intérêt plébéien se souder à l'intérêt gouvernemental ; la liberté se prostituer avec

l'autorité et l'humanité se donner décidément un dieu nouveau dont Rome elle-même n'a point voulu, César.

« Et pour cela, que faut-il faire ? Un simple appel aux socialistes français, la réunion d'un congrès national qui élaborera un programme et proposera des candidats ouvriers ; de sorte que nous pouvons faire des élections de Paris les élections de la France et que « ces candidats principes » représenteront *la France révolutionnaire.*

« Paris ne peut se refuser à ce projet : car après tout quels résultats nous a donnés le vote de ces neuf circonscriptions ? Le succès du scrutin est que la révolution..... vous me comprenez.

« Saisissez vos amis de cette idée, *arrangez-la,* modifiez-la, *faisons autre chose, mais sacredieu, faisons, faisons !.. Faisons ! agissons ! osons ! Foin de Dieu et de Satan, de l'empire et de la république ! il nous faut la révolution. Évoquons les ombres de Marat et de Danton ; inscrivons sur le guidon de combat leur devise : Révolution, audace.*

« *Je sue de colère.*

« Répondez-moi. »

Cette lettre se passe de tout commentaire ; en voici une autre où sont exprimés, avec moins de véhémence il est vrai, les mêmes principes ; elle a été adressée à Murat le 28 octobre 1869 :

. . . .

« J'ai commencé à prêcher les candidatures ouvrières en réunions publiques : je vais poursuivre ma propagande auprès des corporations, et rien au monde ne me fera démordre de ma ligne de conduite ; d'ailleurs le moment est propice pour éreinter *les avocats,* et je ne mettrai pas les gants. » Pauvre Bastelica ! il oubliait que quelques mois auparavant il avait acclamé la candidature de l'avocat Gambetta (*Lettre précitée du mois de janvier* 1869).

Il importe de signaler que les mêmes tendances se manifestaient dans les autres centres ouvriers et que partout l'Internationale était sur la brèche pour assurer le succès de ses candidatures. Les comités corporatifs de l'arrondissement de Rouen affiliés à l'Internationale élaboraient un programme de réformes sociales qui n'est que la reproduction de celles dont l'Interna-

tionale se vante de poursuivre la réalisation. Le Cercle économique posait la candidature de son secrétaire, Émile Aubry. Nos lecteurs trouveront à la fin de l'ouvrage, parmi les documents justificatifs (pièce F), *la profession de foi d'Aubry, le programme des comités corporatifs et le manifeste électoral du Cercle économique* de *l'arrondissement de Rouen* [1].

A Lyon, les mêmes préoccupations sont à l'ordre du jour, et les *socialistes internationaux* songent à affirmer hautement leurs prétentions. Le chef de l'Internatiouale à Lyon, Albert Richard, a pris soin de nous expliquer lui-même, dans un factum, quelle avait été à cette époque l'attitude des ouvriers lyonnais. Ce factum, qui a pour titre *le Socialisme à propos des élections législatives de* 1869, mérite d'être connu. Nous le reproduisons in extenso aux pièces annexées (voir pièce G).

Le courant des menées politiques de l'Internationale est tel qu'Aubry, de Rouen, commence à éprouver des inquiétudes sur le sort des réformes sociales : il craint que les événements politiques n'absorbent toute l'activité de ses coreligionnaires. Varlin se hâte de le rassurer : « Vous semblez croire, lui écrit-il le 6 août 1869, que le milieu dans lequel je vis est plus préoccupé de la révolution politique que des réformes sociales : je dois vous dire que pour nous la révolution politique et les réformes sociales s'enchaînent et ne peuvent aller l'une sans l'autre. Seule, la révolution politique n'est rien; mais nous sentons bien, par toutes les circonstances auxquelles nous nous heurtons, qu'il nous sera impossible d'organiser la révolution sociale tant que nous vivrons sous un gouvernement aussi arbitraire que celui sous lequel nous vivons. »

Varlin prophétisait vrai ; nous étudierons plus tard comment il a su briser tous les obstacles et préparer la révolution sociale.

Au mois de septembre, le congrès général s'ouvre à Bâle : les doctrines socialistes les plus radicales, les résolutions les plus révolutionnaires y sont discutées et adoptées. Quelques passages des discours des principaux orateurs suffiront pour

[1] Ces trois pièces imprimées sur papier rouge et tirées à un très-grand nombre d'exemplaires avaient été adressées à toutes les sections de l'Internaonale.

nous édifier sur le caractère essentiellement politique et révolutionnaire de l'Internationale.

Dans le discours d'ouverture, le citoyen Bruhin, procureur général de la république bâloise, insiste « sur la nécessité de travailler sans relâche à la création de la république populaire... car avant tout, ajoute-t-il, *il faut que le peuple prenne en main le gouvernement. Il reste à savoir si nous pourrons réaliser les réformes projetées dans un bref délai et s'il nous sera donné de les accomplir par des voies pacifiques...* »

Dès la première séance, la proposition d'ajouter au programme la question de la législation directe du peuple par le peuple provoque les débats les plus passionnés.

Bakounine proteste : « Nous sommes, s'écrie-t-il, *une association internationale* qui, d'après ses résolutions, déclare que les *questions politiques et sociales sont intimement liées,* mais qui, par son nom lui-même, indique que les questions politiques doivent être internationales et non nationales. »

« Il est nécessaire, ajoute à son tour Rittinghausen, de nous occuper des moyens d'exécution par lesquels nous pourrons accomplir nos grandes réformes sociales. J'entends dire à beaucoup d'entre vous que vous voulez atteindre votre but par *la révolution.* Eh bien, citoyens, la révolution, comme fait matériel, n'accomplit rien... Ce n'est qu'en prenant lui-même en main ses intérêts par la législation directe que le peuple pourra faire prévaloir ses idées et établir le règne de la justice sociale. »

Hins s'élève contre cette discussion, qu'il qualifie *de course au clocher des gouvernements* : « Ne nous occupons pas de transformer par une représentation ou législation directe les gouvernements actuels, œuvre de nos ennemis bourgeois... Laissons plutôt ces gouvernements tomber en pourriture, et ne les étayons pas de notre moralité. Voici pourquoi : L'Internationale est et doit être un État dans les États. Qu'elle laisse ceux-ci marcher à leur guise jusqu'à ce que notre État soit le plus fort. Alors sur les ruines de ceux-la, nous mettrons le nôtre, tout préparé, tout fait, tel qu'il existe dans chaque section. Ote-toi de là que je m'y mette, telle sera là question... Quand nous serons les plus forts, *nous prendrons le suffrage universel, et alors ce sera pour ne le partager avec personne.* »

Dans sa deuxième séance, l'assemblée affirme sa ferme volonté de se placer non-seulement sur le terrain social, mais aussi sur le terrain politique ; elle renouvelle sa déclaration de guerre au césarisme : « L'Internationale, s'écrie le citoyen de Paepe, peut désormais défier toutes les persécutions. Elle inspirera bientôt tant de terreur à ses ennemis que ceux-ci n'oseront plus la persécuter. Elle a pris pour devise ce mot de Danton : *De l'audace, de l'audace et encore de l'audace* !

Bakounine, *le barbare russe*, se proclame l'antagoniste résolu de l'État et de toute politique bourgeoise de l'État. Il demande la liquidation sociale, la destruction de tous les États, nationaux et territoriaux, et, sur leurs ruines, la fondation de l'État international des travailleurs.

Flahaut parle d'une fédération universelle à établir entre les ouvriers dans le but de revendiquer non-seulement les droits sociaux, *mais aussi les droits politiques.*

Nous devons ajouter que l'assemblée se sépare aux cris plusieurs fois répétés de : *Vive la république démocratique et sociale universelle.*

Les doctrines préconisées dans ce congrès ne devaient pas tarder à porter leurs fruits : nous assisterons bientôt aux tentatives de soulèvement provoquées par l'Internationale. D'ailleurs ses adeptes ne dissimulent plus leurs espérances : ils croient au triomphe prochain de l'idée socialiste. Les circonstances et les événements qui vont se succéder avec une étonnante rapidité contribueront dans une bien large mesure à faciliter leur œuvre de bouleversement et de destruction.

Le 29 septembre 1869, Robert, professeur à la Chaux-de-Fonds, l'un des vétérans de l'Internationale, écrivait à Aubry, de Rouen, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Chaux-de-Fonds, 29 septembre 1869.

« Ami Aubry,

. . . .

. . . .

« Que pensez-vous du congrès de Bâle ? tous ceux à qui j'en

parle sont dans l'enthousiasme. Il est vrai que depuis quatre ans l'Internationale fait vraiment des pas de géant et qu'il faut souvent non marcher pour la suivre, mais courir.

« Tant mieux, je crois que la violence *seule pourra nous amener à un but, et je suis de ceux qui disent : Au feu les vieilles loques, les paperasses, les titres de propriété*, etc., etc. [1].

« Il ne faudrait cependant pas crier cela par-dessus les toits aujourd'hui, car on risquerait fort d'avoir à se sucer les doigts pour vivre.

« En ce moment par exemple, dans *ma libre Suisse*, je suis obligé de filer doux comme un agneau pour conserver ma place au collége industriel de la Chaux-de-Fonds...

« Votre dévoué,

« F. ROBERT. »

Quelques jours plus tard, *le communard* Verdure, alors rédacteur du journal le *Travail*, dans une lettre écrite à Piéton, tisseur à Elbeuf et membre de l'Internationale, se plaignait amèrement de ne pas voir les questions politiques figurer dans les statuts du cercle de Rouen. C'était, d'après lui, une lacune profondément regrettable. A peu près à la même époque, les délégués des sociétés ouvrières de Paris protestaient par la voie de la presse contre le *prétendu* massacre de leurs frères à Aubin [2].

Nous arrivons au 26 octobre. On se rappelle à quelles protestations donna lieu la non-convocation du Corps législatif pour cette date, à laquelle expirait le dernier délai de prorogation accordé par la loi. Nous n'avons pas à revenir sur l'attitude des députés Kératry, Gambetta, Raspail et autres : ces faits appartiennent au domaine de l'histoire.

L'Internationale ne pouvait, on le comprend, rester étrangère à ce mouvement : elle devait se préparer à agir sérieusement, si l'occasion lui en était donnée.

Dès le 1er octobre, Bastelica se met à l'œuvre : il écrit à Ri-

[1] Nous sommes obligé de reconnaître que cet appel à la violence a été entendu : nous avons vu l'Internationale à l'œuvre au mois de mai 1871 et nous savons qu'elle ne se contente plus de jeter au feu les vieilles loques.

[2] Voir cette protestation aux documents justificatifs, pièce H.

chard, de Lyon, qu'il est nécessaire qu'une entente loyale (*surtout sur les moyens pratiques*) s'établisse entre les socialistes de Lyon, Paris, Rouen et Marseille afin de ne pas livrer les événements au hasard. — Il insiste sur la nécessité d'étudier au plus vite et d'établir un plan de *révolution française.*

Le 10 octobre, il lui rappelle *qu'il attend avec la plus vive impatience son appréciation sur le 26 octobre.* Il ajoute : *Le citoyen Carrière vous dira quelles sont nos intentions.*

Le 17, nouvelle lettre ainsi conçue :

« Marseille, 17 octobre 1869.

. . . .
. . . .

« Non certes, je n'éprouve pas votre scepticisme sur *la liberté politique.* Exemple : jeudi passé, 3,000 ouvriers se trouvaient réunis dans le local que j'avais loué et désigné pour tenir une réunion privée dont le but était de subvenir à la grève de Rouen ou d'Elbeuf. L'administration a intimé l'ordre au propriétaire de nous refuser carrément l'entrée de la salle. Le droit de propriété ne peut vivre qu'à l'abri et sous l'égide du despotisme. Aussi j'ai dû renvoyer cette foule impatiente, protestant et qui ne parlait de rien moins que de devancer l'heure. Bref, rendez-vous a été pris pour le 26, à une heure, sur la place de la préfecture, afin d'y tenir un meeting — en attendant mieux. Qu'en dites-vous? Et encore le vote administratif, c'est chose anodine : les chassepots sont au service de la bourgeoisie dont l'empire est l'exécuteur des hautes œuvres.

« Salut amical.

« BASTELICA. »

Il n'est pas sans intérêt de rappeler à l'appui de ces lettres que *les inculpés dans l'affaire du complot* avaient juré de s'armer pour faire le 26 une manifestation insurrectionnelle.

Les agissements de *l'Internationale* s'expliquent par les relations qui existent entre elle et ces derniers. Nous reproduirons plus loin une lettre où Dupont signale à son complice Guérin un groupe tout constitué (*l'Internationale*) qui s'occupe *très-acti-*

vement de politique et dont les membres sont tout ce qu'il y a de plus révolutionnaire.

A la même époque le conseil général de l'Association internationale des travailleurs, s'arrogeant publiquement le droit d'intervenir dans la marche des gouvernements et des affaires politiques, infligeait un blâme au cabinet anglais à raison de sa conduite dans l'affaire de l'amnistie des prisonniers fénians (Irlandais).

Voici le texte des résolutions votées à ce sujet par le conseil général : elles ont été reproduites dans le journal l'*Internationale* (numéro du 12 décembre 1869) :

« Considérant que dans sa réponse aux demandes des Irlandais pour le relâchement des patriotes irlandais emprisonnés (réponse contenue dans ses lettres à M. O' Shea, le 18 octobre 1869, à M. Isaac Butt, le 23 octobre, et aux anciens forestiers de Dublin), M. Gladstone a insulté la nation irlandaise ;

« Considérant qu'il mêle à l'amnistie politique des conditions qui dégradent à la fois les victimes d'un mauvais gouvernement et le peuple gouverné ;

« Considérant qu'ayant, malgré la responsabilité de sa position, publiquement et avec enthousiasme applaudi à la rebellion des esclavagistes américains, il vient de prêcher au peuple irlandais la doctrine de l'obéissance passive ;

« Considérant que l'ensemble de sa conduite dans la question de l'amnistie irlandaise est la continuation fidèle et naturelle de cette politique de conquête qui, fièrement dénoncée par M. Gladstone, a chassé les torys, ses rivaux, du ministère ;

« Le conseil général de l'Association internationale des travailleurs exprime son admiration pour la manière magnanime dont le peuple irlandais a conduit son mouvement de l'amnistie.

« Par ordre du conseil général,

« B. LUCRAFT, président de séance. COWELL STEPNEY, trésorier. J.-G. ECARRIUS, secrétaire général. R. SHAW, correspondant pour l'Amérique. EUGÈNE DUPONT, pour la France et la Belgique. KARL MARX, pour la Germanie. JULES JOHANNARD, pour l'Italie. PAUL LAFARGUE, pour l'Espagne. ANTONY ZABISKI, pour la Pologne. H. JUNG, pour la Suisse. »

En France, la fédération parisienne, qui n'est autre chose qu'une contrefaçon et une doublure de l'*Internationale* déguisée sous un nom nouveau et sous une couverture légale, s'apprêtait à devenir le foyer de la révolution [1]. Elle possédait désormais son Moniteur, son organe officiel, la *Marseillaise*, dont le rôle va consister à secouer la torpeur des traînards et à fouetter le sang des peureux. Nous trouvons à ce sujet dans un des organes de l'Internationale un aveu bien précieux à recueillir : il émane d'*un international*, attaché au comité de rédaction de la *Marseillaise*, le citoyen Varlin :

« La situation actuelle de la France ne permet pas au parti de l'Internationale de rester étranger à la politique. En ce moment la question de la chute prochaine de l'empire prime tout le reste, et les internationaux doivent, sous peine d'abdiquer, prendre la tête du mouvement. SI NOUS NOUS ÉTIONS TENUS A L'ÉCART DE LA POLITIQUE, NOUS NE SERIONS RIEN EN FRANCE AUJOURD'HUI, tandis que nous sommes à la veille d'être tout. « (Voilà le secret de la véritable puissance de l'Internationale dévoilé par un de ses adeptes.)

Il continue : « Il faut qu'un journal socialiste ait, à côté de la partie réservée aux questions sociales et ouvrières, une partie spécialement politique.

« La direction de cette partie politique de la *Marseillaise* a été confiée à Rochefort qui, grâce au mandat impératif qu'il a accepté franchement, est devenu le véritable porte-voix du peuple de Paris. Les rédacteurs de la partie politique devront toujours être complétement révolutionnaires, non-seulement contre l'empire, mais contre toutes les institutions gouvernementales actuelles.

« Quant à la partie socialiste du journal, elle a pour principal rédacteur, Millière, un des socialistes les plus capables que je connaisse. Les principes que nous devrons nous efforcer de faire prévaloir sont ceux de la presque unanimité des délé-

[1] Pindy, interpellé au mois de juin 1870 sur le but de la fédération, avait fait au juge d'instruction cette réponse assez significative : « Vous demandez, disait-il, si la fédération n'est pas une transformation de l'Internationale. J'ignore si c'est absolument la même chose, mais ce qui est certain, c'est qu'elle poursuit le même but par les mêmes moyens. »

gués au congrès de Bâle, c'est-à-dire le collectivisme ou le communisme non autoritaire. »

(*Progrès du Locle*, numéro du 1er janvier 1870).

Le terrain de la révolution commençait à être suffisamment préparé : il ne restait plus qu'à rechercher les moyens pratiques pour arriver rapidement à s'entendre et à s'unir en vue d'une action commune.

Dès les premiers jours de 1870, le rôle politique de l'Internationale devient audacieux et menaçant. On se rappelle l'émotion produite par le meurtre d'Auteuil et l'enterrement de Victor Noir, et les surexcitations auxquelles donna lieu cet événement. Les internationaux furent surpris, et, soit crainte d'un échec, soit défaut de plan et de direction, ils laissèrent échapper une si magnifique occasion de désordre sans tenter une levée de boucliers. Ils n'avaient pas voulu engager la lutte dans des conditions déplorables : ils se réservaient pour des jours meilleurs. L'un de leurs adeptes, persuadé que le crime de Pierre Bonaparte pourrait bien amener un dénoûment d'un moment à l'autre, prenait déjà ses précautions [1].

Cette attitude modérée ne fut pas cependant du goût de tout le monde; elle fut vivement critiquée par Aubry et Bastelica. Varlin se chargea de calmer leur légitime impatience et de leur fournir des explications.

« Vous êtes dans l'erreur, écrivait-il à Aubry, le 19 janvier 1870, lorsque vous pensez que l'influence de notre fédération a probablement contribué à empêcher que la manifestation du 12 janvier se transformât en insurrection. Les délégués de la chambre fédérale ne s'étaient réunis ni concertés à l'avance, tous se sont rencontrés, avec la plupart des membres des sociétés ouvrières, à l'enterrement de Noir, et je puis vous affirmer que la majeure partie d'entre eux étaient disposés à agir si Rochefort avait dit : A Paris !

« Rochefort était maître du mouvement. Il a été assez intelli-

[1] Voir notre premier ouvrage, documents justificatifs, pièce N.

gent et raisonnable pour ne pas donner un ordre funeste et envoyer au massacre les meilleurs soldats de la révolution.

« C'est à lui seul que nous devons savoir gré du dénoûment de la journée. Quant au peuple, s'il n'a pas pris l'offensive de lui-même, c'est que d'abord il manquait d'armes, et que, de plus, il comprenait que la position stratégique était des plus mauvaises.

« Les délégués de la chambre fédérale se sont émus du danger qu'il y a pour la cause populaire à abandonner ainsi la direction à un ou à quelques hommes.

« Des circonstances semblables à celles du 12 peuvent se présenter. Il ne faut pas que la population ouvrière et socialiste soit exposée à ce que le mot d'ordre soit dans un quartier, « combat », et dans un autre, « situation » (*sic*). Pour éviter tout malentendu compromettant et aussi pour empêcher que quelques invidualités ne s'emparent du mouvement, nous avons décidé que désormais nous suivrions attentivement le mouvement politique, et que dans toutes les occasions nous nous consulterions sur ce qu'il y aurait à faire. Les esprits sont montés ; la révolution s'avance ; il ne faut pas nous laisser déborder.

« Je ne crois pas que maintenant les partis bourgeois multicolores désirent la révolution. Les idées ont marché depuis un an, et ils craignent le socialisme, qu'ils voient grandir. Sans doute, une émeute vaincue les satisferait, car ce serait une occasion de proscription contre nous : mais nous serons d'autant plus prudents que nous nous sentons seuls. Nous devrons du même coup abattre toutes les têtes de l'hydre : mais il ne faut pas que nous les manquions, et c'est pourquoi nous hésitons.

« Si, cependant, comme vous le dites, on porte atteinte aux droits restreints dont nous jouissons, si, par exemple, on arrache Rochefort à son banc pour le jeter dans une prison, que devrons-nous faire ?.....

« *Signé :* VARLIN. »

De son côté Bastelica insiste sur la nécessité d'une entente

commune, afin de ne pas être pris au dépourvu. Voici ce qu'il écrit à ce sujet à son ami Murat, le 19 janvier [1].

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

« Quelques lignes seulement pour remplir fidèlement une mission. Les événements de ces jours derniers nous ont donné à « réfléchir sur le défaut d'entente surtout entre les groupes du parti... Alors que le peuple parisien se trouvait massé, prêt à déborder, nous nous trouvions presque calmes, sans autres nouvelles que celles de l'agence Havas ; d'autre part une nouvelle apocryphe policière *pourrait nous jeter* dans la rue et vous trouver tranquilles comme des Baptistes; il faut même craindre que le gouvernement n'emploie un de ces moyens affreux pour décimer quelques villes de la province, prétexte sanglant à de nouvelles proscriptions. Aviser n'est pas de reste, quoique je n'espère pas que nous devions user tôt de nos moyens, mais enfin..... Des amis peu nombreux, mais sûrs, connaissant nos relations et appréciant particulièrement votre caractère, m'ont prié de vous demander si vous voulez vous charger de nous prévenir *télégraphiquement* (ou d'employer tels moyens qu'il vous conviendra) en cas d'événement.

« La même démarche est faite auprès d'autres citoyens connus, afin que, les informations de l'un corroborant celles de l'autre, la responsabilité ne retombe sur personne.

« L'opinion a été vivement surexcitée la semaine passée ; elle commence à s'apaiser. Les bourgeois nous rient au nez ; leur frayeur folle est passée. Je voudrais voir les révolutionnaires parisiens sommer résolûment les journalistes aventureux et bravaches... la plume à la main, d'avoir à ne plus nous ennuyer avec leurs déclamations énervantes. Sont-ils drôles ces farceurs.

[1] Nous trouvons, dans un journal de Paris, un programme social et politique qui aurait été arrêté dès le mois de janvier 1870 par l'Internationale, les blanquistes et le comité du journal la *Marseillaise* fusionnés et qui, s'il est authentique, jette un jour nouveau sur les actes sanglants et les orgies révolutionnaires accomplis vingt mois plus tard. Nous le reproduisons *sous toutes réserves* aux documents justificatifs, pièce I.

là? Il n'y en à pas un qui journellement ne chante plusieurs fois cette antienne : L'empire est mort ! et qui ensuite ne se laisse fourrer à la salle de police... correctionnelle.

. . . .

« Si au moins la révolution de 18.. antithèse de 48 pouvait être la bonne révolution..... J'ai la mort dans l'âme de voir tout un peuple vouloir remplacer l'homme *providentiel* usé par l'homme *lanterne* ou l'homme *réveil*. Ça me crispe. »

La lettre de Varlin à Bastelica reproduite dans le *Journal officiel* du 4 mai 1870 donne la mesure exacte des dispositions concertées entre les chefs de l'Internationale en vue d'éventualités que l'on regardait comme prochaines [1]. Le rôle joué par l'Internationale dans les derniers événements y apparaît dans tout son jour.

Il n'est pas sans intérêt de signaler ici qu'il résulte de tous ces documents, que ce sont trois ou quatre personnalités qui tiennent en France tous les fils de l'Internationale, et que la masse des prolétaires, si désireuse pourtant de hâter l'heure de sa complète émancipation et de son affranchissement, accepte complaisamment toutes leurs volontés. Le despotisme est déplacé, voilà tout. Au lieu d'un tyran, on subit le joug de plusieurs.

La grève, *cette arme terrible* dont parle Eugène Dupont, fait partie du plan politique de campagne adopté par l'Internationale. Le Creuzot, et plus tard Fourchambault, en deviendront les premières étapes. *Les habiles* ont compris que le moment était venu de recourir à ce moyen, préconisé au congrès de Bruxelles et dont ils apprécient toute la portée dans la situation actuelle. Ils comptent ainsi exciter les esprits, augmenter l'agitation, multiplier les foyers d'insurrection, indisposer les masses populaires contre leurs prétendus exploiteurs et, par tous ces moyens, arriver à un soulèvement général ayant pour but : *l'établissement de la république démocratique et sociale universelle.*

D'ailleurs, dans les premiers mois de 1870, les manifestes politiques *de l'Internationale* abondent. Par ordre de date, nous

[1] Voir l'*Internationale*, documents annexés, pièce I.

trouvons d'abord une adresse des femmes appartenant à la section internationale de Lyon, pour engager les jeunes gens de la classe de 1870 à refuser le service militaire. Cette pièce, adoptée dans une réunion privée tenue à Lyon, salle Valentino, le 16 janvier, a été notifiée à tous les comités centraux de l'Internationale par la citoyenne Virginie Barbet, *l'un des champions les plus infatigables de l'idée socialiste* [1].

Le manifeste *du conseil général belge*, à l'occasion du meurtre d'Auteuil et de l'attitude des internationaux parisiens, mérite une mention toute spéciale : il contient un appel des plus violents à l'insurrection et à la révolte [2]. Il porte la date du 19 janvier.

Quelques jours plus tard, l'arrestation de Rochefort devenait le prétexte de nouvelles tentatives insurrectionnelles : comme toujours l'Internationale s'y trouve mêlée. La déclaration de Varlin, Combault et Malon, insérée dans la *Marseillaise* du 11 février 1870, est de nature à dissiper tout doute à cet égard [3]. C'est un défi insolent jeté *aux réactionnaires et une invitation aux frères et amis à se recueillir afin d'assurer la révolution.* On proclame que *la coupe est pleine et qu'elle ne tardera pas à déborder.*

Un autre groupe d'internationaux, obéissant à la même pensée, publie un manifeste où se trouve tracée la ligne de conduite à suivre en présence des événements qui viennent de se produire et qui constituent le *prologue de la révolution*... « Il faut, disent-ils, hâter le triomphe définitif, mais sans le compromettre par une action trop précipitée [4]. »

Pendant ce temps Aubry, Richard et Bastelica sont loin de rester inactifs ; ils préparent leurs forces et organisent tous leurs moyens d'action afin de seconder, au moment opportun, les efforts de leurs frères de Paris. Leurs correspondances trahissent cette constante préoccupation. Bastelica se distingue entre tous par son tempérament révolutionnaire.

« L'Internationale, écrit-il le 2 février à Varlin, *est la maîtrise*

[1] Ce document se trouve reproduit à la fin du volume, pièce J.
[2] Voir notre premier ouvrage sur l'Internationale, annexes, pièce B.
[3] *Id., ibid.*, pièce J.
[4] Voir notre premier ouvrage, page 21.

révolutionnaire : personnellement, et pour l'action, je compte moins sur le nombre que sur la trempe.

« Il faudrait profiter de la réunion générale de la fédération lyonnaise pour donner à cette assemblée le caractère et la proportion d'une manifestation socialiste. Lyon avant Paris ! Qu'en pensez-vous ? Si vous m'approuvez, écrivez à Richard afin que l'entente s'établisse....... J'ai adressé dernièrement à Mabilly, Cesat, Noble et Giraud, qu'il connaît d'ailleurs, avec prière de vous faire communiquer avec eux.

« L'objet de leur présence à Paris se rattache à celui de nos deux dernières lettres échangées. Confiez-vous avec ces amis... politiques (seulement !) »

Le 7 février suivant, il fait connaître en ces termes à Murat son opinion sur la situation : « *La révolution ne perd pas du terrain, elle perd du temps.* »

Son impatience se traduit en invectives contre Rochefort dans une lettre qu'il adresse à Varlin le 11 février.

« J'ai reçu votre lettre, lui écrit-il, hier soir fort tard, après que j'eus jeté à la poste deux pages que j'ai adressées par précaution à mon ami et compatriote Ma...i, comme cosignataire du manifeste de la *Marseillaise*, et, à moins que vous ne soyez parvenu à vous esquiver prudemment, il est probable que cette lettre ne vous trouvera pas à votre domicile. Aussi ne lui confierai-je pas tout ce que j'ai à vous dire. Par la lecture de la lettre que vous remettra tôt ou tard mon ami, vous verrez ce que je pense du mouvement. L'entente préalable ! vous écriez-vous. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? Rochefort est coupable ; je suis sévère, mais juste. On ne doit pas jouer comme cela à la glissade dans le sang du peuple. Les tigres des Tuileries l'apprendront un jour. Soyez certain *que je pousserai à la manifestation indiquée de toutes mes forces*, avec rage. Mais pourquoi Rochefort ne démissionne-t-il pas aussi ? Cet homme (que je tiens en haute estime) a eu, comme tous les hommes qui servent la révolution, son jour, son heure, sa latitude. Aujourd'hui le niveau populaire l'a surpassé ; qu'il regagne la rive s'il ne veut être noyé. A un autre !

« En lisant dans le *Rappel* l'article sur l'arrestation en corps des rédacteurs de la *Marseillaise*, il m'est venu plusieurs ré-

flexions : Varlin n'était pas là, me suis-je dit, il n'aurait pas répondu à l'appel ; il aurait riposté, et puis cette autre : Un coup d'État est possible.

« A vous,

« A. BASTELICA. »

De quelle manifestation voulait parler Bastelica ? Il a pris soin de nous l'expliquer lui-même lorsque, écrivant quelques jours plus tard à Aubry (21 février 1870), il lui annonce qu'il s'est mêlé aux scènes tumultueuses qui se sont passées à Marseille à la suite de l'arrestation de Rochefort, et *qu'il était prêt plus que jamais à agir sérieusement.* Nous devons rappeler qu'une manifestation fut à cette époque organisée par la chambre fédérale de Marseille, qui n'était, sous une couverture légale, comme celle de Paris, qu'une contrefaçon de l'Internationale.

D'ailleurs, il faut bien le reconnaître, l'exaltation de la branche française de Londres est aussi grande que celle qui se manifeste dans les sections de Paris, Marseille, Rouen, etc. Elle a ressenti le contre-coup des événements politiques qui se sont accomplis en France.

Le 26 janvier, un grand meeting d'indignation est tenu sous la présidence de Besson, dans Cleveland Hall, pour protester contre l'assassinat de Victor Noir par le bandit Bonaparte. Les discours les plus violents y sont prononcés. On y fait l'apologie de l'assassinat.

En parlant de l'empereur, Besson, dont la figure a quelque chose de sauvage, entre dans des transports de fureur : « *Avec un pareil homme*, s'écrie-t-il avec rage, *tous les moyens sont bons, il faut à tout prix le supprimer, son existence coûte la vie à des milliers de démocrates.* »

On annonce l'arrivée à Londres de Félix Pyat qui vient travailler au triomphe de la révolution. Une souscription est ouverte pour élever un monument à la mémoire de Victor Noir. On donne lecture de lettres écrites par Alavoine et Gromier.

Le 24 juin, nouveau meeting public de la branche française réunie à la société révolutionnaire *la Teutonia*, pour célébrer le vingt-deuxième anniversaire de la proclamation de la républi-

que sur les barricades (24 février 1848). L'assemblée, présidée par Besson, proteste contre l'arrestation du représentant Rochefort [1].

Étudions maintenant quelle est au milieu de tous ces événements l'attitude politique du conseil général.

Dans sa séance du 1er janvier, il vote des résolutions, destinées à être adressées *en communication privée* à tous les correspondants de l'Internationale. Ces résolutions sont de la plus haute importance: on y explique que *l'initiative révolutionnaire doit partir de la France... que le conseil général a pour mission d'accélérer le mouvement vraiment révolutionnaire en Angleterre et partout.*, On ajoute *que le seul point où l'on puisse frapper le grand coup contre l'Angleterre officielle, c'est l'Irlande*, et que le premier besoin du conseil général est de pousser la révolution en Angleterre [2].

C'est à ces résolutions, traduites en français par Dupont, que Serrailler fait allusion dans cette lettre à Johannard, le 9 février 1870, alors qu'il lui *parle de pièces très-importantes que Dupont, son propriétaire, est chargé d'envoyer en France.* Voici les termes mêmes de cette lettre, adressée sous le couvert d'un nommé Jarry, 4, rue des Abbesses, à Montmartre :

« Londres, le 9 février 1870.

« Mon cher Jules,

« Étant locataire de M. E. Dupont, je remplis provisoirement les fonctions de secrétaire. — Il est chargé d'envoyer en France *des pièces très-importantes*, et, d'après les événements de Paris, il est nécessaire de savoir au juste si on peut les envoyer en sécurité. D'ailleurs; plusieurs de ces pièces étant pour être adressées à nos amis Combault, Murat, vous-même, etc., il est urgent de savoir par le retour de la poste si vous

[1] La *Marseillaise* (numéro du 28 février) a publié un compte rendu de cette réunion qui lui a été communiqué par le secrétaire même de la branche française, *G. Pètre*. Parmi les assistants de ce meeting, on remarquait Weber, Paintot, Prevost, Kaufman, Denonpont, Lelubez, Holtport, Debord, Félix Pyat, Mouraille, Crampon, Jourdain, Victor Gudfin. Nous reproduisons, aux documents ustificatifs (pièce K), le compte rendu de cette réunion.

[2] Consulter sur ce point, l'*Internationale*, annexes, pièce K.

n'êtes pas logés gratuitement [1]. Pas de retard à répondre ; quelques détails s'il est possible, mais pas de délai. Surtout ne soyez pas Johannard pour cette fois au moins. Adressez votre lettre : 34, Lisle street, Leicester square, à mon nom. Mettre les formes sous dictée. Ce que nous racontent les journaux anglais nous semble empreint d'exagération. Dans tous les cas le moment paraît grave, et il est bon d'être prudent en ce qui concerne l'Association internationale, qui certes ne manquera pas d'avoir sa part de responsabilité des événements actuels.

« A bientôt, ma vieille, et s'il ne manque que moi pour faire la révolution, vous pouvez compter qu'elle ne manquera pas. Dans six semaines au plus tard, j'arrive à Paris. Surtout, pas de manifestation.

« Votre silence serait pour nous la confirmation de nos craintes par rapport à *l'Association internationale* et pour nos amis personnellement.

« N'oubliez pas Lucien pour nous, ainsi que tous les amis. Encore une fois, à bientôt ! Nous vous serrons la main.

« A SERRAILLER. »

On s'explique qu'il soit nécessaire de s'assurer si l'on peut envoyer *en sécurité* des pièces aussi compromettantes ; mais ces précautions paraissent étranges, de la part d'une société qui affiche hautement la prétention d'avoir toujours agi au grand jour.

L'esprit des sections belges est tout aussi révolutionnaire. Jamais procès plus violent n'a été fait au gouvernement belge que dans le meeting tenu à Liége, le 9 janvier 1870, dans la salle de l'Allée-Verte.

L'un des orateurs, Fontaine, demande que l'on obtienne *le suffrage universel bon gré, mal gré*. Il propose *de former des rondes immenses, de danser une vaste carmagnole, en chantant : Nos droits ! nos droits !* Il ajoute que, si *à leurs sommations on*

[1] Nous devons rappeler que déjà, à la date du 7 janvier, Dupont annonçait à Murat l'envoi de ces résolutions. « J'ai à traduire, lui écrivait-il, des réso« lutions du conseil pour en envoyer copie aux correspondants. Cela me prend « beaucoup de temps. Tu les recevras d'ici à quelques jours. »

répond par le dédain, alors il faudra serrer leurs rangs et broyer ces gens contre les colonnes du temple.

Le citoyen Robert parle de l'impôt, *qui sert à payer un roi parasite, des ministres insolents,* une *chambre prostituée, à solder la bureaucratie qui exploite le travailleur, la magistrature qui le condamne, l'armée qui lui envoie du plomb dans le ventre lorsqu'il réclame du pain.* La loi du recrutement, s'écrie-t-il, est une loi monstrueuse. Autrefois, au moins, le despotisme avait la pudeur de se servir de mercenaires. Il appartient à l'hypocrisie parlementaire d'emprunter au peuple les bourreaux du peuple. Il faut que cela finisse. Vive la république sociale [1]!

Au meeting tenu à Mons le 6 février, salle du Château-des-Fleurs, le drapeau rouge qui flotte au dessus du bureau est choisi pour emblème de l'Internationale. Eugène Hins représente le drapeau tricolore comme étant celui de la royauté et de l'armée.

« Le drapeau rouge, dit-il, sera le drapeau de l'Internationale, parce que ce drapeau nous rappellera le sang de nos frères qui a coulé à l'Épine, à Seraing, à Frameries, à Bâle, à Aubin, à la Ricamarie [2]. »

D'ailleurs, nous devons bien le reconnaître, à cette époque, l'Internationale fait cause commune avec les démagogues les plus ardents, avec les anciens déportés de 1851 et de 58. Peu scrupuleuse sur le choix de ses adhérents, elle s'allie à tous ceux qui pourront l'aider à accomplir son œuvre de destruction et de

[1] Nous devons signaler que, dès la fin de 1869, une certaine agitation s'était manifestée en Belgique en faveur d'une extension du suffrage, et que des républicains socialistes, membres de l'Internationale, avaient pris l'initiative d'organiser des meetings dans toutes les localités, afin d'y exposer les principes de la représentation du travail. Il fut même décidé, dans deux meetings tenus à Verviers le 28 novembre et à Seraing le 12 décembre, qu'aux prochaines élections les ouvriers opposeraient au scrutin censitaire le scrutin libre, et que l'on voterait pour des ouvriers appartenant aux industries les plus répandues dans la localité. (*Int.*, 19 décembre 1869.)

[2] Nous aimons à croire que les démocrates lyonnais ignoraient cette particularité le jour où ils arboraient cette *hideuse loque rouge* qui a flotté sur le dôme de l'hôtel de ville pendant plus de six mois, et que l'on retrouve encore à la mairie de la Guillotière la veille de l'insurrection du 30 avril. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ces faits avec plus de détails lorsque nous étudierons les émeutes ou tentatives d'émeute qui se sont produites dans cette ville les 28 septembre, 2 et 4 novembre 1870, 23 mars et 30 avril 1871.

Quant *aux communards parisiens,* la plupart membres de l'Internationale, ils savaient quelle était la signification du drapeau rouge !

renversement. Elle choisit de préférence des gens tarés. Il lui faut maintenant des hommes résolus à tout, ne reculant devant aucune extrémité, et elle est sûre de les trouver dans cette catégorie d'individus qui font du désordre et de la guerre civile leur métier favori. Aussi voyons-nous Combault *réclamer l'intervention de Pyat et de Besson comme chose indispensable pour faire la révolution*. C'est Eugène Dupont qui se charge lui-même de cette négociation [1].

Parmi ces artisans de la dernière heure nous devons citer le prétendu général Cluseret, cet aventurier de la pire espèce, qui, après avoir promené dans toute l'Europe son incapacité et sa forfanterie, est venu plus tard s'abattre sur la France et prendre part à la curée du 18 mars.

Nommé par Varlin représentant de la fédération parisienne en Amérique, il notifie aussitôt par un manifeste son nouveau titre à tous les travailleurs américains [2].

Quelques jours plus tard il rend compte de sa mission à Varlin et lui écrit une lettre où il expose la manière dont il entend exécuter son plan de révolution. On frémit à la pensée que *ce misérable* caressait déjà à cette époque le projet d'incendier Paris, afin de se maintenir au pouvoir le jour où il y arriverait, et qu'il avait le cynisme révoltant de l'avouer.

Sa lettre à Varlin est une des plus belles pages des annales de l'Internationale : elle est de nature à enlever toute illusion sur *l'humanitaire Internationale* à ces quelques rêveurs qui, égarés dans son sein, s'évertuent à nous persuader que c'est par un *progrès pacifique* qu'elle a toujours poursuivi l'émancipation des travailleurs. Quand on rapproche cette lettre de celle du professeur Robert [3], on demeure convaincu que tous les actes de pillage, d'incendie et de vandalisme dont la révolution du 18 mars a assumé la responsabilité devant l'histoire étaient le résultat d'un plan depuis longtemps concerté entre les chefs avoués de l'Internationale. Nous tenons à reproduire cet important document.

[1] Voir aux documents justificatifs, pièce L.
[2] Nous reproduisons ce manifeste à la fin du volume, (pièce M).
[3] Voir page 47.

« New-York, 17 février 1870.

« Mon cher Varlin,

« Je viens de recevoir votre bonne lettre du 2, elle m'explique le retard apporté à la solution de ma demande. Inutile de vous dire que j'accepte et vais me mettre à l'œuvre pour tâcher d'être utile à mes frères en misère et en travail [1].

« Le journal dont je vous avais parlé ne s'est pas fondé et je n'ai pas cru devoir renouveler la tentative en présence des derniers événements de France ainsi que des lettres de mes amis unanimes à me rappeler en Europe. Selon toute probabilité, j'y serai pour l'été ; mais d'ici là, j'aurai organisé les relations internationales entre les différents groupes français et américains, et désigné pour me remplacer (au choix du comité français) une ou plusieurs personnes zélées et capables.

« Comme vous le dites, nous triompherons sûrement, infailliblement, si nous persistons à demander à l'organisation le succès.

« Mais ne perdons pas de vue que l'organisation a pour *but de solidariser pour l'action le plus grand nombre.*

« Donc soyons coulants, arrondissons les angles, soyons réellement *frères en action* et non en parole. Que les questions de doctrine et d'individualité ne séparent pas ce qu'une commune souffrance, c'est-à-dire un commun intérêt a réuni ; *nous sommes tout et tous* : il faut avouer que *si nous sommes battus, nous méritons bien de l'être.*

« *Je n'ai pas vu figurer les nôtres dans les derniers troubles; quelle a été l'attitude des sociétés ouvrières et quelles sont leurs dispositions actuelles?*

« *Certes il ne faut pas sacrifier nos idées à la politique, mais il serait désastreux qu'elles nous en détachent même momentanément.*

« Pour moi, tout ce qui vient de se passer signifie que les

[1] Varlin avait écrit à Cluseret, le 2 février, pour lui demander de représenter la fédération parisienne aux Etats-Unis.

d'Orléans se faufilent petit à petit au pouvoir, en rognant les ongles à L.-N., de manière à n'avoir plus qu'à se substituer à lui un beau matin.

« OR, CE JOUR-LA NOUS DEVONS ÊTRE PRÊTS PHYSIQUEMENT ET MORALEMENT. CE JOUR-LA, NOUS OU LE NÉANT ! *Jusque-là je resterai tranquille probablement,* MAIS CE JOUR, JE VOUS L'AFFIRME, ET JE NE DIS JAMAIS OUI POUR NON, PARIS SERA A NOUS OU PARIS N'EXISTERA PLUS. Ce sera le moment décisif pour l'avénement du peuple.

« A vous,

« CLUS....

« P.-S. Nous avons le *Sun*, qui tire à 90,000 exemplaires, un journal français et un journal allemand.

« Comme vous le voyez, nous sommes déjà solides.

. . . . Que vont faire Malon, Héligon et Cie dans l'affaire Vermorel ? Nous n'avons pas à nous mettre pour ou contre dans de semblables questions de personnes. Allez voir *Fonvielle* et faites-nous adresser la *Marseillaise*. »

Les événements nous ont appris comment Cluseret avait su tenir cette sinistre promesse. Si Paris existe encore, ce n'est assurément pas la faute de Cluseret et de ses séides : ils avaient tout préparé pour l'exécution de leur criminelle entreprise.

Pendant que Cluseret travaillait ainsi les Américains et se préparait à la lutte, la propagande *socialiste* et *révolutionnaire* se poursuivait en France sur la plus vaste échelle.

A Lyon, les réunions de l'Internationale se multiplient. « La situation est excellente, écrivait, le 14 février, le bronzier Bourseau à Landrin, *nous attendons avec conviction la révolution sociale qui ne tardera pas à paraître.* »

Le mouvement se propageait à Saint-Étienne, à Brest, au Creuzot, à Fourchambault, au Mans, à Mulhouse, à Tours, Lille, Tourcoing, Aix, la Ciotat, Barcelonnette, Saint-Tropez, la Garde-Freinet, Goufaron, Grenoble, Dijon, etc., etc.

L'heure de la révolution approche : aussi le rôle politique de l'Internationale se traduit-il chaque jour par de nouveaux faits.

Nous la trouvons mêlée aux événements du Creuzot. Cette grève, dont la portée politique ne saurait plus aujourd'hui être contestée, éclate au cri de : *Vive la République !* La présence au Creuzot du citoyen Malon est assez significative : sa mission se rattache à tout autre chose qu'à l'envoi de correspondances à la *Marseillaise*. Ses nombreux voyages dans les centres ouvriers, ses lettres à Varlin et à Richard, le ton même de ses articles indiquent assez qu'il agit dans un but politique. On espère profiter de l'agitation créée par la multiplicité des grèves et attiser ainsi entre l'Empire et contre les bourgeois les passions déjà si ardentes de la classe ouvrière.

Au mois de mars (13 mars), Bastelica, Varlin, Richard, Schwitguebel, de Neuchâtel, se rencontrent à Lyon. *On en profite pour purger bien des équivoques et pour établir cette entente loyale sur les moyens pratiques* dont parlait Bastelica à Richard dans sa lettre du 1er octobre 1869 [1].

Varlin apporte dans ces délibérations le tempérament révolutionnaire dont il a déjà fait preuve au mois de février lors de l'arrestation de Rochefort, et qui lui a valu quatorze jours de détention. Sa lettre écrite à Aubry, le 8 mars 1870, nous permet de juger de l'attitude qu'il se propose de prendre pour hâter l'heure des revendications sociales.

« Vous voulez, lui dit-il, que je devienne *moins révolutionnaire*, en présence d'un état de choses qui semble s'aggraver tous les jours. Quand l'arbitraire et l'iniquité auront disparu, quand la liberté et la justice régneront sur la terre, *je ne serai plus révolutionnaire;* mais jusque-là, croyez bien que plus je serai exposé à supporter les coups du despotisme, *plus je m'irriterai contre lui et plus je serai dangereux*. Ce n'est qu'au point de vue vraiment socialiste que je poursuis *l'œuvre révolutionnaire*, mais vous devez bien comprendre que nous ne pouvons rien faire comme réforme sociale, *si le vieil état politique n'est pas anéanti !* N'oublions pas qu'en ce moment l'Empire n'existe plus que de nom et que le gouvernement est l'injure des partis. Si dans ces circonstances graves le parti socialiste se laissait endormir par la théorie abstraite de la science sociolo-

[1] Consulter notre premier travail sur l'*Internationale*, annexes, pièce O.

gique, nous pourrions bien nous réveiller un beau matin sous de nouveaux maîtres plus dangereux pour nous que ceux que nous subissons en ce moment, parce qu'ils seraient plus jeunes et par conséquent plus vigoureux et plus puissants.

« Tout en préparant l'organisation sociale future, ayons *l'œil au mouvement politique*..... Je serais très-heureux que vous fussiez au petit congrès de Lyon. *En dehors du meeting, nous pourrions nous entendre sur bien des points. Ce serait très-utile.* »

Quelques jours encore et, le travail d'organisation et de propagande de l'Internationale étant terminé, nous allons voir les sections françaises entrer dans la période de la lutte et se placer plus résolûment que jamais sur le terrain politique.

Il était réservé à l'Empire de leur fournir l'occasion de descendre publiquement dans l'arène politique en appelant le peuple à voter sur une constitution nouvelle.

Nous sommes ainsi amené à parler du plébiscite et des circonstances qui en ont précédé le vote.

CHAPITRE II.

I

LE PLÉBISCITE DU MOIS DE MAI 1870. — RÉUNIONS PLÉBISCITAIRES. — DISCOURS DE VARLIN ET DE COMBAULT. — ATTITUDE DE L'INTERNATIONALE. — MANIFESTE DE LA FÉDÉRATION PARISIENNE, DE LA BRANCHE FRANÇAISE DE LONDRES ET DU COMITÉ RÉPUBLICAIN SOCIALISTE DE MARSEILLE.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur l'opportunité du plébiscite et sur la portée politique de cet acte : nous laissons à l'histoire le soin d'apprécier et de prononcer son verdict sur le plus ou moins de nécessité de cet appel au suffrage universel.

Nous n'avons à nous occuper ici que du rôle joué par l'Internationale et des moyens qu'elle sut mettre en œuvre pour augmenter l'agitation des esprits déjà suffisamment surexcités par la décision impériale.

L'Internationale avait compris que l'on pourrait peut-être profiter de l'émotion populaire pour réaliser cette révolution sociale si ardemment convoitée [1]. Les agitateurs politiques réfugiés à l'étranger à la suite de récentes condamnations partageaient tous les mêmes espérances. Un des futurs membres de la commune de Paris et l'un des vétérans de l'Internationale, le chapelier Amouroux, devenu à cette époque l'un des collaborateurs du journal *la Réforme sociale* de Rouen, écrivait à ce

[1] Avant six mois, écrivait, le 31 mars, Huart de Reims au compagnon Sauvageot de Saint-Quentin, *nous serons les plus forts dans tous les pays de l'Europe.* Nous reproduisons cette lettre à la fin du volume, aux pièces et documents justificatifs (pièce V, n° 6).

sujet de Bruxelles à Aubry, le 15 avril : « *Que pensez-vous du plébiscite? Croyez-vous que le moment soit propice pour les revendications sociales? Nous autres proscrits, nous espérons quelque chose..... Enfin nous verrons. Veuillez donc m'écrire comment on prend la chose dans votre pays : cela nous fera plaisir.*

« *J'ai reçu une lettre de Bastelica de Marseille : cela marche très-bien ; ils sont prêts à tout pour réussir. Mes sentiments de confraternité à notre famille collective des travailleurs de la fédération.* »

Jetons d'abord un coup d'œil sur les réunions publiques dont le plébiscite fut à cette époque le prétexte. Partout nous voyons les coryphées de l'Internationale les diriger et rivaliser de violence dans leurs attaques. *L'assassin* Mégy est acclamé président ou assesseur honoraire de la plupart de ces réunions [1]. Nous citerons celles tenues les 16 et 17 avril, salle Molière et passage Saint-Denis, rue Lhomond, et surtout l'assemblée générale des sections parisiennes, le 19 avril, dans la salle de la Marseillaise, rue de Flandre, 51, où les statuts de la fédération parisienne furent définitivement adoptés. Varlin et Combault y prononcèrent les discours les plus incendiaires ; les extraits suivants pourront en donner une idée exacte.

« Nous ne voulons plus, disait Varlin, nous fier à ces hommes qui jusqu'à ce jour nous ont bercés de vaines promesses pour obtenir nos suffrages et qui, une fois arrivés au pouvoir, nous ont abandonnés et trahis.

« Nos exploiteurs se sont partagé les rôles. Les uns nous ont promis la justice ultra-terrestre, en échange d'une soumission aveugle envers nos oppresseurs. D'autres ont imaginé des lois qu'ils ont faites sans nous et contre nous. Ils ont établi des ma-

[1] Le 21 mars, dans une réunion du Cercle des études sociales, sur la proposition de Combault, Malon avait été chargé de porter à *cet assassin* l'expression des sympathies de l'assemblée. Nous avons, il est vrai, la douleur de constater que le crime commis par Mégy fut loin de provoquer alors l'indignation générale. Il se trouva des gens ailleurs que dans les rangs de l'Internationale pour proclamer que Mégy n'avait fait que son devoir. Il existe même sur ce point des consultations d'avocats assez édifiantes. Nous nous rappelons enfin avoir entendu, à une audience du tribunal correctionnel de Lyon (juin 1870), l'accusé Bertranche affirmer avec forfanterie que, s'il s'était trouvé dans le même cas que Mégy, il n'aurait pas hésité à brûler la cervelle à l'agent de police.

gistrats qui, pris dans leur classe, devenaient des auxiliaires puissants qui faisaient pencher la balance du côté de nos maîtres. Aujourd'hui tout cela doit changer. Déja l'Internationale a vaincu les préjugés de peuple à peuple. Nous savons à quoi nous en tenir sur la Providence, qui a toujours penché du côté des millions. Le bon Dieu a fait son temps. En voilà assez. Nous sommes revenus de ces prétendus tribuns qui ont la bouche pleine de promesses quand ils quêtent nos votes dans leur sébille de député et qui considérent comme outrage à leur dignité tout mandat qui tend à faire respecter et triompher nos droits [1].

« Nous faisons appel à tous ceux qui souffrent et qui luttent. Nous sommes la force et le droit. Nous devons nous suffire à nous-mêmes. C'est contre l'ordre juridique, économique, politique et religieux que nous devons tendre nos efforts. Solidarisons nos intérêts, fédérons nos groupes pour étendre notre action. »

« Pendant quelque temps, s'écrie à son tour Combault, l'Association internationale a été mise en suspicion par le parti républicain, qui l'accusait de tendances bonapartistes : c'est une calomnie contre laquelle nous devons protester. La classe ouvrière n'a jamais oublié le 2 Décembre ! Jamais elle n'a voulu accepter quoi que ce soit du vainqueur de la France,

[1] Il faut bien reconnaître que, dans l'espèce, Varlin n'avait pas tout à fait tort. Nous trouvons la même idée exprimée dans ce discours prononcé au meeting de Lausanne, le 27 février 1870, par Guillaume de Neufchâtel.

« ... Sous les gouvernements soi-disant républicains, on vous dit : « Nommez-nous, et nous améliorerons votre position; choisissez un tel, celui-là est bon, il fera votre bonheur. » Lequel a tenu sa parole lorsqu'il y est arrivé ? Aucun. Ils sont tous devenus autorité ; ils n'ont rien fait que de défendre la propriété et les capitalistes. Je citerai un fait comme exemple, sans crainte de me tromper : nommez à la tête de l'État les sept membres de votre comité fédéral romand, en qui vous avez confiance; eh bien, vous en ferez de nouveaux bourgeois.

« Je ne reconnais aucune forme de gouvernement. Il faut les supprimer tous et nommer des hommes chargés d'exécuter nos volontés et qui auront pour mandat de nous instruire. Les bourgeois la possèdent, l'instruction, mais ce n'est pas celle-là que nous entendons : ce dont il s'agit, c'est que chacun connaisse ses droits et ses devoirs ; l'ouvrier doit savoir juger celui qui vit par le travail, et celui qui ne travaille jamais et par là ne produit rien.

« Ils vous disent encore, ces prétendus républicains, de patienter ! ils vous font espérer qu'à la troisième ou quatrième génération votre sort sera amélioré. Unissez-vous donc, à un moment donné, et alors que tous les ouvriers seront d'accord, nous proclamerons notre programme, et nous leur dirons : « Nous sommes les plus forts ! » et le jour où nous leur prouverons notre force, notre programme sera réalisé. » (*Égalité*, 5 mars 1870.)

qu'elle a toujours regardé comme son plus cruel ennemi.

« Il se peut que quelques individualités, ou même quelques rares groupes d'ouvriers aient accepté la discussion officielle avec l'Empire. Mais *l'Internationale* a subi les dures lois de la nécessité ; elle s'est tue jusqu'au jour où elle a pu dire : « Nous ne voulons pas de l'Empire ! » et depuis plusieurs années c'est son cri le plus aigu.

« La première fois que nous avons pu parler, c'est au banquet de l'Exposition. A dater de ce jour, l'Empire s'est jeté sur nous, et à la face de ses juges, nous avons abandonné le rôle d'accusé qu'on nous donnait, pour prendre celui d'accusateur. Nous avons affirmé nos principes socialistes et républicains. Nous avons répudié toute pactisation avec l'Empire, à qui nous jetions le gant.

« Toute équivoque a cessé. Unissons-nous tous dans une pensée commune de revendication politique ou sociale. On peut persécuter quelques hommes : on n'emprisonne pas tous les travailleurs ; d'ailleurs ils ont besoin de nous pour nous exploiter. Organisons-nous. Malgré la ruse, la violence, nous triompherons. Si nous sommes des individualités, nous serons broyés. Si nous sommes une collectivité, la victoire est à nous.

« *Nous devons nous occuper de politique*, puisque le travail est soumis à la politique. Il faut dire tout haut, une fois pour toutes, que nous voulons *la république sociale avec toutes ses conséquences*. Unissons, centralisons nos efforts. Serrons-nous les uns contre les autres. Pour un qui tombe blessé, qu'il s'en dresse dix au poste du combat. Toujours fermes ! pas de concession [1].

[1] Ces discours sont extraits du compte rendu de cette assemblée générale publié dans la *Marseillaise* du 20 avril. Mais nous savons que ce journal a été obligé pour l'insertion de mitiger le ton un peu trop violent des paroles prononcées par Varlin et Combault. Cela résulte de ce passage d'une lettre écrite le 20 avril par Pindy aux membres de la section de Brest :

« Le compte rendu de la séance de lundi inséré dans la *Marseillaise* de ce matin, 20 avril (peut être vous l'a-t-on écrit), n'est pas exact ; cependant je ne blâme pas le journaliste qui l'a fait : il eût été regrettable de raconter ce qui s'est passé à tous ceux qui lisent la *Marseillaise*, cela aurait produit mauvais effet pour la cause même. »

Ajoutons que, le 2 avril, Schwitzguebel de Sonvilliers, écrivant à Pindy, lui annonçait que *partout dans le Jura bernois l'idée révolutionnaire dominait.*

Quelques jours plus tard, Pindy prononçait ces paroles auxquelles les événements ont donné le plus sanglant démenti. « Notre idéal, c'est la république démocratique et sociale, seulement il n'entre pas *dans notre plan d'employer pour cela la violence et l'insurrection*. Nous voulons que la révolution

De son côté, la branche française de Londres est loin de rester inactive : elle est la première à tracer la ligne de conduite à tenir. Elle prêche le vote par bulletins blancs et publie dans ce sens un manifeste aux électeurs français. Ce document, sous la date du 11 avril, vaut la peine d'être reproduit.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS.

BRANCHE FRANÇAISE.

Adresse aux citoyens français.

« Londres, 11 avril 1870.

« Citoyens,

« Le plébiscite qui est proposé par l'Empire au peuple français n'est qu'un piége. Nous ne pouvons voter ni pour l'Empire parlementaire ni pour l'Empire autoritaire. Nous voterons tous pour la République en déposant des billets blancs dans l'urne.

« Pas d'abstentions. Des billets blancs. »

Quant aux sections parisiennes, elles avaient paru un instant indécises sur le parti à prendre : elles hésitaient entre l'abstention et le vote par bulletins inconstitutionnels. Quelques-uns de ses membres réprésentaient la presse comme voulant accaparer la direction du mouvement antiplébiscitaire, et substituer son action à celle des travailleurs. Des démarches furent même tentées auprès des journalistes et du parti démocratique, afin d'obtenir que des délégués ouvriers fussent admis dans leurs réunions et pussent ainsi influer par leurs discours sur la rédaction du manifeste que préparaient *les radicaux*. Nous en trouvons la preuve dans cette lettre écrite à Theiz par Murat :

« Paris, 18 avril 1870.

« Mon cher Theiz,

« Il m'est impossible de me rendre ce soir à la réunion des délégués de la chambre fédérale, mais voici ce que j'ai appris :

s'accomplisse *pacifiquement et par la force des choses*. Ma vie tout entière *proteste contre l'insurrection et la guerre des rues.*

« Je viens de voir Delescluze, et il m'a dit que le manifeste n'était pas encore rédigé, mais qu'il était parfaitement convenu qu'il conclurait au vote *non*. Il pense que son nom et la plupart de ceux qui s'y trouveront donneront une signification républicaine assez nette, et que du reste les journaux officieux ne s'y trompent pas, pour pouvoir voter *non* sans équivoque. Il regrette que les travailleurs s'en tiennent au vote inconstitutionnel, il pensait faire l'unité des partis complète dans cette occasion. Sur mon observation que voter *oui* ou *non*, c'est reconnaître le droit plébiscitaire, il m'a répondu que Rochefort a bien prêté serment et qu'aujourd'hui il recommande l'abstention ; qu'il a bien mieux reconnu le gouvernement qu'on ne le reconnaîtra en votant *non*. Je lui observe qu'il ne s'agit pas de Rochefort, mais des sociétés ouvrières ; il me répond qu'il regrette beaucoup cette division, mais qu'il croit que le *non* est le seul moyen d'avoir sinon la majorité, du moins une minorité assez considérable pour faire échec à l'Empire. Impossible de l'amener à reconnaître la question de principe : la tactique l'emporte.

« Les journalistes ont ce soir une réunion avec la gauche : je lui dis alors de demander notre admission, afin que nous puissions présenter nos raisons avant la publication du manifeste, et peut-être influer sur cette rédaction. Il m'a répondu qu'ils avaient eu assez de peine à faire accepter à la gauche d'agir avec eux ; qu'il n'y *avait pas à espérer de leur faire admettre les délégués ouvriers*. Par conséquent il en résulte que le manifeste sera fait sans nous, qu'il concluera au vote *non*, qu'on vous appellera seulement pour le propager... Grand merci ! pour moi, je sors d'en prendre.

« Salut fraternel.

« A. MURAT.

« A demain. Si aujourd'hui on décide de faire un manifeste ouvrier, vous me ferez plaisir de ne pas manquer demain au cercle pour qu'on se hâte de le rédiger et de le propager. »

En présence des agissements de la presse et de la gauche républicaine et de leur refus d'admettre la classe ouvrière à prendre part à leur manifeste, la question de l'abstention était de

nouveau agitée dans la réunion générale du 19 avril. Après une vive discussion, il était décidé que l'on se rallierait à la politique de la *Marseillaise* et que l'Internationale ferait son manifeste à elle. Une commission de douze membres était chargée d'élaborer un projet de manifeste au nom de l'Association internationale. Les douze membres élus étaient Ancel, Berthomieu, Germain Casse, Combault, Franquin, Johannard, Lafargue [1], Lefèvre, Raymond, Robin, Roussel.

Il était convenu que ce projet de manifeste serait discuté dans les sections et publié par les journaux.

Le 23 avril, ce manifeste était lu dans une réunion tenue dans les bureaux du *Réveil* et à laquelle assistaient les délégués de la presse et des comités électoraux.

Il était décidé que ce manifeste serait publié dans tous les journaux démocratiques et qu'il recevrait la même publicité que le manifeste des députés de la gauche (*Marseillaise*, 24 avril 1870).

Le lendemain, ce manifeste paraissait dans la *Marseillaise ;* les jours suivants, il était distribué sur la voie publique à une quantité considérable d'exemplaires. Voici cet important document : il est une preuve de plus de l'immixtion constante de l'Internationale dans toutes les questions politiques.

MANIFESTE ANTIPLÉBISCITAIRE

DES SECTIONS PARISIENNES FÉDÉRÉES DE L'INTERNATIONALE

et de

LA CHAMBRE FÉDÉRALE DES SOCIÉTÉS OUVRIÈRES.

A tous les travailleurs français.

« Citoyens,

« Après la révolution de 89 et la déclaration des droits de 93, la souveraineté du travail est l'unique base constitutive sur laquelle doivent reposer désormais les sociétés modernes.

[1] Lafargue, qui demeurait à cette époque rue du Cherche-Midi, est le gendre de Karl Marx. Il se trouve actuellement en Espagne et a été arrêté il y a quelques jours à Huasca.

« Le travail, en effet, est la loi suprême de l'humanité, source de la richesse publique, la cause la plus efficiente bien-être individuel.

« Le travailleur seul a droit à l'estime de ses concitoyens il impose son honorabilité à ceux mêmes qui l'exploitent ; il est appelé à régénérer le vieux monde.

« Voilà pourquoi nous disons aux travailleurs des villes, aux travailleurs des champs, aux petits industriels, aux petits commerçants, à tous ceux qui veulent sincèrement le règne de la liberté par l'égalité : Il ne suffit pas de répondre au plébiscite qu'on ose nous imposer, par un vote purement négatif ; de préférer la constitution de 70 à celle de 1852, le gouvernement parlementaire au gouvernement personnel ; il faut qu'il sorte de l'urne la condamnation la plus absolue du régime monarchique, l'affirmation complète, radicale, de la seule forme de gouvernement qui puisse faire droit à nos aspirations légitimes, *la république démocratique et sociale.*

« Insensé celui qui croirait que la constitution de 1870 lui permettra davantage que celle de 52 de donner à ses enfants les bienfaits d'une instruction intégrale, gratuite et obligatoire pour tous ;

« D'exécuter la réforme et la réorganisation des grands services publics (mines, canaux, chemins de fer, banques, etc...) au profit de tous les citoyens, au lieu d'être, comme aujourd'hui, un moyen d'exploitation pour la féodalité du capital ;

« De changer complétement l'assiette de l'impôt qui, jusqu'ici, a été progressif dans le sens de la misère ;

« De faire *rentrer au domaine public les propriétés dont le clergé séculier s'est emparé par des moyens plus ou moins subreptices,* au mépris même des lois de 89 et 90 ;

« De mettre un terme aux abus de pouvoir de tous les fonctionnaires, grands et petits (gardes champêtres, juges d'instruction, commissaires de police, etc., etc...), dont la conduite arbitraire est aujourd'hui couverte par l'article 75 de la constitution de l'an VIII ;

« De supprimer, enfin, l'impôt du sang, nous voulons dire l'armée permanente, en abolissant la conscription !

« Non, citoyens ! il ne saurait en être ainsi. Le despotisme a

cela de fatal, qu'il ne peut engendrer que le despotisme. L'épreuve en est faite, nous n'avons plus à y revenir.

« D'ailleurs, nous ne saurions reconnaître à l'exécutif le droit de nous interroger. Ce droit impliquerait chez nous une sujétion contre laquelle proteste le nom même du pouvoir qui se l'arroge, en indiquant qu'il n'est pas le maître, qu'il est simplement, et rien de plus, l'exécuteur des volontés *souveraines* du pays.

« Si donc vous désirez, comme nous, en finir une bonne fois avec toutes les souillures du passé ; si vous voulez que le nouveau pacte social, consenti par des citoyens égaux en droits comme ils le sont en devoirs, garantisse à chacun de vous la paix et la liberté, l'égalité et le travail; si vous voulez affirmer la république démocratique et sociale ; le meilleur moyen, suivant nous, c'est de vous abstenir ou de déposer dans l'urne un bulletin inconstitutionnel, — ceci dit sans exclure les autres modes de protestation.

« Travailleurs de toutes! sortes souvenez-vous des massacres d'Aubin et de la Ricamarie, des condamnations d'Autun et de l'acquittement de Tours, et, tout en retirant vos cartes d'électeurs, afin de montrer que vous n'êtes point indifférents à vos devoirs civiques, abstenez-vous de prendre part au vote.

« Travailleurs des campagnes! comme vos frères des villes, vous portez le poids écrasant du système social actuel : vous produisez sans cesse, et vous manquez la plupart du temps du nécessaire, tandis que le fisc, l'usurier et le propriétaire s'engraissent à vos dépens.

« L'Empire, non content de vous écraser d'impôts, vous enlève vos fils, vos uniques soutiens, pour en faire les soldats du pape, ou semer leurs cadavres abandonnés dans les terres incultes de la Syrie, de la Cochinchine et du Mexique.

« Nous vous conseillons également de vous abstenir parce que l'abstention est la protestation que l'auteur du coup d'État redoute le plus ; mais si vous êtes forcés de mettre un bulletin dans l'urne, qu'il soit blanc, ou qu'il porte un de ces mots : *Changement radical des impôts! Plus de conscription! République démocratique et sociale!*

« Pour la fédération des sections parisiennes de l'*Association internationale des travailleurs :*

« A. COMBAULT, rue de Vaugirard, 289; REYMOND, rue de l'Ouest, 8; GERMAIN CASSE, rue de Maubeuge, 94; BERTHOMIEU, membre de la commission de l'Internationale; LAFARGUE, membre de la section de Vaugirard; E. LEFÈVRE, rue des Martyrs, 99; JULES JOHANNARD, rue d'Aboukir, 126; J. FRANQUIN, rue de la Verrerie, 42.

« Pour la chambre fédérale des sociétés ouvrières :

« A. THEIS, ciseleur, rue de Jessaint, 12; CAMELINAT, monteur en bronze, rue Folie-Méricourt, 34; AVRIAL, mécanicien, passage Raoul, 15; D. ANDRÉ, ébéniste, rue Neuve-des-Boulets, 17; BESTETTI, rue des Boulangers, 16; PINDY, menuisier, rue du Faubourg-du-Temple, 17; ROBILLARD, doreur, rue de Sèvres, 114; ROUVEYROLE, orfévre, rue Lesage, 16. »

Nous devons ajouter que dans chaque section un certain nombre de membres avaient été choisis pour diriger la campagne antiplébiscitaire. Voici le nom de ces meneurs : Jules Johannard, pour la section de Belleville; Auguste Combault, pour celle de la Villette; Louis Chalain, pour celle de Grenelle; Goumant et Sabourdy, pour celle de Montmartre; Blesson et Lamblay, pour celle de Vaugirard; Varlin, Pieron, Toussaint, Rocher, Rouiller, Guilment, Moullé, Garnier, Mader, Male, Collot, Louis Hourlier, pour celle de Paris.

Les sections parisiennes n'étaient pas les seules à se préoccuper du plébiscite : la même question était à l'ordre du jour de toutes les autres sections ou fédérations. D'ailleurs Varlin avait eu soin de les tenir au courant des résolutions adoptées à Paris.

« Le plébiscite, écrivait-il à Aubry, le 20 avril 1870, est notre unique préoccupation en ce moment.

« La chambre fédérale et les sections internationales de Paris ont résolu de faire ensemble un manifeste antiplébiscitaire.

« Nous protestons contre l'Empire en particulier et en général

contre toutes individualités qui croiraient pouvoir s'arroger le droit de poser des questions au peuple souverain sans lui [permettre de les discuter. Nous revendiquons la souveraineté absolue du peuple, le gouvernement direct par le peuple.

« Nous affirmons la République sociale universelle. Nous protestons contre le plébiscite et contre son résultat, quel qu'il soit, et nous recommandons à tous nos frères travailleurs l'abstention sous toutes les formes. »

Les ouvriers de Rouen n'avaient pas attendu ces instructions pour se mettre à l'œuvre. Déjà dans une séance tenue, le 18 avril, par le comité du cercle elbeuvien, il avait été décidé que l'on s'entretiendrait de la question du plébiscite avec la fédération rouennaise et avec celle de Paris, afin *d'être édifié sur la marche qu'auraient à suivre les socialistes fédérés d'Elbœuf et des environs*, dans le futur vote du plébiscite. Le 24, le cercle fédéré d'Elbœuf se constituait en comité antiplébiscitaire; Piéton, l'un de ses membres, était chargé d'informer Aubry de ce résultat.

A son tour la fédération rouennaise, imitant l'exemple de sa sœur de Paris, publiait un manifeste antiplébiscitaire : il a été reproduit dans la *Réforme sociale* du 1er mai.

La section de Lyon obéit, elle aussi, aux mêmes préoccupations : elle organise pour le 8 mai, jour du plébiscite, une assemblée générale publique de tous les adhérents *et de tous les hommes de bonne volonté afin de protester solennellement et pacifiquement contre la comédie plébiscitaire à laquelle on a l'audace de convier les ouvriers, absolument comme s'il s'agissait d'une chose qui les intéresse* [1].

A Marseille, même débordement des passions révolutionnaires : un comité républicain socialiste dans lequel nous voyons figurer bon nombre de membres de l'Internationale et organisé probablement sous ses auspices, lance une proclamation à l'armée. Il n'est pas sans intérêt de reproduire ce document. Nous retrouverons plus tard quelques-uns des signataires parmi les émeutiers du mois d'avril 1871.

[1] Nous reproduisons à la fin du volume (pièce N), la déclaration publiée à ce sujet *par la fédération lyonnaise* dans le *Progrès de Lyon* du 24 avril 1870.

LE COMITÉ RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

DES BOUCHES-DU-RHONE

A l'armée.

« Soldats,

« L'heure est venue pour vous de faire connaître le sentiment patriotique qui vous anime, de démontrer, qu'appartenant à la grande famille humaine, vous en avez les aspirations[1].

« Jusqu'à ce jour on vous a traités en ilotes, en parias.

« Vous présentiez-vous dans une réunion publique, *pour former votre éducation politique,* l'on vous condamnait à expier vos généreux sentiments dans les compagnies disciplinaires.

« Vous qui payez plus que personne, puisque vous payez l'impôt du sang, vous n'avez pas seulement votre droit de citoyens ; on vous encaserne, on vous enrégimente, on vous isole de la société pour que vous la preniez en dégoût, pour que, au besoin, vous puissiez sévir contre elle.

« Vous sortez de son sein et, par métier, vous devez la haïr.

« Les personnes les plus chères, vos pères, vos mères, vos frères, vos sœurs, vos fiancées, sont là qui soupirent après votre retour au foyer domestique, et, sur l'ordre d'une puissance occulte, vous avez parfois, quand l'intérêt politique de certains personnages l'exige, à sévir contre eux.

« C'est bien triste, et certes vous devez, tout les premiers, sentir l'ignominie de cette situation dégradante.

« A qui et à quoi devez-vous cette fausse situation ?

« N'est-ce pas à l'Empire ?

« N'est-ce pas à cette forme despotique d'un gouvernement condamné par tout ce qu'il y a de généreux et de viril dans notre génération ?

« On vous mène comme des troupeaux à la boucherie, non

[1] Dans les premiers mois de 1870, des tentatives de corruption étaient pratiquées à l'égard de la garnison de Marseille.

pour défendre une idée ou le drapeau national, mais pour servir à de mesquines et criminelles ambitions.

« Souvenez-vous du Mexique et de Mentana. Et la Ricamarie et Aubin, ces deux expéditions fratricides, ne sont-elles pas une tache indélébile pesant comme un remords sur vos cœurs français?

« Citoyens soldats, vous refuserez votre appui à cet ordre de choses qui a cherché à vous humilier et à vous déshonorer. Vous trouverez assez de patriotisme dans votre cœur pour protester contre cet Empire que vos frères condamnent.

« VOTEZ NON ; votez inconstitutionnellement ; votez par bulletin blanc : toutes les formes de protestation sont bonnes ; mais il ne faut pas que le monde, qui nous observe anxieusement, puisse dire que l'armée française, qui a donné tant de preuves de courage, a manqué de dévouement civique.

« Le comité républicain socialiste :

« J.-A TARDIF ; GENSOUL ; ÉTIENNE ; H. CHACHUAT ; GAYET ; GUICHARD ; VITEL ; VIAL ; MAIREL ; BERGERONT ; CHARLES DANTOINE ; GAVARD ; COMBES. ROURE ; DELVACQUEZ ; GRANIER ; MASSE ; DARDE ; BARTHELEMY. »

En présence des agissements de l'Internationale, de ses récriminations violentes et de ses excitations audacieuses, le gouvernement, qui par sa police en connaissait toutes les menées et tous les projets, crut devoir mettre un terme à la tolérance dont il avait fait preuve jusqu'alors. Il essaya de conjurer le danger dont une pareille association semblait menacer son existence et celle de la société. On venait d'ailleurs de découvrir le complot des bombes et de saisir tous les fils d'une vaste conspiration organisée par le parti révolutionnaire.

L'Internationale, dont quelques membres s'étaient trouvés, ainsi que nous le verrons plus loin, mêlés aux agitateurs renvoyés plus tard devant la haute cour de Blois, devint l'objet de nouvelles poursuites et l'ordre fut donné d'en arrêter les chefs à Paris et dans toutes les autres villes.

II

POURSUITES CONTRE L'INTERNATIONALE. — DÉPÊCHES DU MINISTRE DE LA JUSTICE A TOUS LES PROCUREURS GÉNÉRAUX. — SES CHEFS SONT ARRÊTÉS A PARIS, LYON, NEUVILLE (RHONE), SAINT-ÉTIENNE, ROUEN, MARSEILLE, BREST, SAINT-QUENTIN, REIMS, ETC. — PROTESTATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LONDRES, DES SECTIONS BELGES ET FRANÇAISES, CONTRE CES ARRESTATIONS ET CONTRE LA DÉCOUVERTE DU PRÉTENDU COMPLOT.

Dans la matinée du 30 avril, les deux dépêches suivantes au chiffre de l'administration étaient adressées à tous les procureurs généraux par le ministre de la justice, Ollivier :

« *Arrêtez sur-le-champ tous les individus qui dirigent l'Internationale. Nous les poursuivons à Paris. La situation devient grave.* »

Autre dépêche chiffrée :

« Justice à tous les procureurs généraux.

« J'ai ordonné cette nuit l'arrestation de tous les individus qui constituent l'Internationale. Si cette société a des ramifications parmi vous, arrêtez les affiliés.

« ÉMILE OLLIVIER. »

En vertu de ces instructions et d'autres du même genre transmises les jours suivants [1], de nombreuses arrestations furent opérées, principalement à Paris et à Lyon. Voici les noms de tous les individus arrêtés, avec la date de leur arrestation et la durée de leur détention préventive.

A Lyon : Chol (30 avril-19 mai) ; Bourseau (idem) ; Blanc (idem); Marmonnier (idem) ; Doublé (30 avril-14 mai) ; Bret (idem) ; Pulliat (idem) ; Martin Arthur (idem) ; Deville (idem) ; Palix (30 avril-25 mai) ; Richard (idem) ; Michallet (30 avril-5 mai) ; Garnier (2 mai-5 mai) ; Martin Louis (2 mai-25 mai) ; Cevelinge (3 mai-10 mai) ; Vallot (4 mai-5 mai) ; Vernaz (7 mai-idem) ;

[1] Voir documents justificatifs, pièce O.

Beauvoir (7 mai-14 mai); Dumartheray (7 mai-25 mai); Vizot (7 mai-7 mai); Dupuis (15 mai-17 mai); Charvet (20 juillet-25 juillet); Tacussel (idem); Busque (idem).

A Neuville-sur-Saône (Rhône) : Momnier (5 mai-7 mai); Nalliod (idem).

A Saint-Étienne : Dupin (5 mai-23 mai); Dumas (idem); Delaye (idem) [1]; Berger et Philibert.

Au Creuzot : Assi, arrêté le 1er mai, transféré à Paris le 7 du même mois, le juge d'instruction d'Autun s'étant dessaisi de la poursuite en faveur de son collègue de la Seine.

A Dijon : Focillon (10 mai-11 mai).

A Paris : Avrial (30 avril); Germain Casse (idem); Collot (idem); Franquin (idem); Dugauquié (idem); Flahaut (idem); Héligon (idem); Johannard (30 avril-22 juin); Landeck (idem); Malon (30 avril-22 juin); Murat (idem); Pindy (idem); Theiz (30 avril); Rocher (idem); Robin (12 juin); Langevin (idem).

A Rouen : Aubry (2 mai-14 mai).

A Marseille : Combes (3 mai-9 mai); Chachuat; Gayet.

A Brest : Ledoré Constant (3 mai-7 juin); Plouzané (4 mai-7 juin); Ledoré Joseph (5 mai-7 juin); Plouzané Victor (5 mai-7 juin); Tréguer (10 mai-7 juin); Moalic (11 mai-7 juin).

A Cannes : Alerini, gérant du *Rappel de Provence*, secrétaire correspondant et fondateur de la section de Barcelonnette (20 mai-16 juin).

A Saint-Quentin : Sauvageot (2 mai-21 mai) [2].

Ces poursuites servirent de prétexte à de nombreuses récriminations : tous les organes du parti républicain répétèrent à satiété que c'était une manœuvre électorale : que ce *prétendu complot* dans lequel on voulait impliquer les membres de l'Internationale n'avait jamais existé et que c'était une invention de la police. On n'a pas oublié qu'à cette époque la police était devenue le bouc émissaire de toutes les émeutes.

Le conseil général s'émut le premier des persécutions exer-

[1] Ces trois inculpés avaient été transférés à Lyon le 20 mai, le juge d'instruction de Saint-Étienne s'étant dessaisi de la poursuite en faveur de son collègue de Lyon.

[2] On se rappelle que l'arrestation de cet individu causa une véritable émeute à Saint-Quentin.

cées contre « ses frères de France » : il convoqua un meeting à Londres, et par un manifeste publié le 4 mai et adressé à tous les correspondants, il protesta hautement contre les mesures de violence prises contre les sections françaises et contre les accusations « *insensées* » portées contre l'Internationale. Nous croyons devoir reproduire ce document; nous le trouvons inséré dans le journal *l'Égalité* (numéro du 14 mai).

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS.

256, High Holborn, Londres.

Aux membres de l'Association internationale des travailleurs.

« A l'occasion du dernier soi-disant complot, le gouvernement français a fait arrêter plusieurs membres des sections de Paris et de Lyon, et insinué dans ses journaux que *l'Association internationale des travailleurs est la complice de ce soi-disant complot.*

« D'après nos statuts, c'est certainement la mission spéciale de toutes nos branches, en Angleterre, aux États-Unis et sur le continent, d'agir non-seulement comme centres de l'organisation militante de la classe ouvrière, *mais aussi d'aider dans leurs différents pays tous les mouvements politiques*, qui peuvent servir de moyens pour l'accomplissement de notre but suprême, c'est-à-dire l'émancipation économique du prolétariat. En même temps ces statuts obligent toutes les sections de notre association d'agir au grand jour. Si ces statuts n'étaient pas formels sur ce point-là, la nature même d'une association identifiée à la classe ouvrière exclurait de son sein toute idée de société secrète. Si la classe ouvrière, qui forme la grande masse des nations, qui crée toutes les richesses et au nom de laquelle tout pouvoir même usurpateur prétend régner, conspire, elle conspire publiquement, comme le soleil contre les ténèbres.

« En bonne conscience, en dehors d'elle il n'y a pas de pouvoir légitime.

« Si les autres incidents du complot dénoncé par le gouver-

nement français sont *aussi faux et aussi dénués de fondement* que ses insinuations contre l'Association internationale, ce dernier complot se rangera dignement auprès de ses deux prédécesseurs, de ridicule mémoire. Les mesures violentes prises contre nos sections françaises ne sont évidemment que *des manœuvres à l'intérieur de la politique plébiscitaire.*

« Londres, 4 mai 1870.

« Au nom et par ordre du conseil général de l'Association internationale des travailleurs :

« R. APPLEGART, président de la séance; A. SERRAILLER, secrétaire pour la Belgique et secrétaire suppléant pour l'Espagne; G. COHEN, secrétaire pour le Danemark; E. DUPONT, secrétaire pour la France; J. AGOSSA, secrétaire pour l'Italie; KARL MARX, secrétaire pour l'Allemagne; A. ZABIZKI, secrétaire pour la Pologne; H. JUNG, secrétaire pour la Suisse; J.-G. ECCARIUS, secrétaire pour le conseil général et les États-Unis; G. HARRIS, B. LUCRAFT, J. MOTTERSHEAD, membres du comité financier; J. BORRA, J. HALES, W. HALES, F. LESNER, ODGER, J. WESTON, C. MURRAY, W. TOWESEND, J. RUHL, KARL PFENDER, G. MILNER, membres du conseil général de l'Association internationale [1]. »

Signalons que, dans un banquet de l'Internationale qui eut lieu à Londres le 3 mai, le président, après avoir réclamé le silence, annonçait qu'on *venait de lui remettre une note dans laquelle on priait le citoyen Flourens de vouloir bien faire connaître s'il était pour quelque chose dans la récente affaire du complot;* ce dernier répondait, aux applaudissements de tous les assistants : « La situation est trop grave en ce moment-ci. Je ne puis rien dire de ce qui se fait à Paris. Je n'en ai pas le

[1] Ce manifeste, qui suffirait à lui seul pour établir d'une manière irrécusable le rôle politique de l'Internationale, a été reproduit dans la *Marseillaise* du 7 mai, avec cette mention : *Pour copie conforme, Eugène Dupont, secrétaire correspondant pour la France. Serrailler* remplissait les fonctions de secrétaire suppléant pour l'Espagne pendant l'absence du titulaire, Paul Lafargue, dont nous avons déjà signalé la présence à Paris.

droit, et vous devez comprendre toute la réserve qui m'est imposée. Le doigt sur la bouche, je suis forcé de me taire. Mais patience et courage, le triomple est à nous ! »

A son tour, LE CONSEIL GÉNÉRAL BELGE publiait le manifeste suivant [1] :

Aux membres français de l'Association internationale des travailleurs.

Association internationale des travailleurs, conseil général belge.

« Compagnons !

« Pour la troisième fois depuis trois ans, les membres de l'Internationale sont en butte aux persécutions du gouvernement français. Cette fois la persécution est plus violente que jamais et s'étend d'un bout de la France à l'autre : il semble qu'à l'exemple des soi-disant républicains de 48, le gouvernement soit décidé à en finir avec le socialisme.

« Car les gouvernements en sont là ; aveugles et sourds volontaires, ils n'ont jamais rien compris à leur époque.

« Il y a quatre-vingts ans, alors qu'après des siècles d'oppression et de misère, les déshérités de l'Europe entière frémissaient d'impatience sous le joug, alors que l'ancien régime vermoulu craquait de toutes parts, quelle était la pensée de Louis XVI en convoquant les états généraux ? Se rendait-il compte de la situation périlleuse de la monarchie et de l'épuisement de ses ressources ? Appelait-il les députés de la nation pour s'entourer de leurs lumières dans ces moments difficiles ?. Pas du tout, il convoquait les états généraux pour aviser aux moyens de combler les vides de ses coffres que la misère croissante du pays menaçait de laisser à sec.

« A quatre-vingts ans de distance, nous nous retrouvons dans la même position. Cependant la Révolution a bien accompli son œuvre, elle a bien détruit sans remèdes les priviléges,

[1] Ce manifeste, reproduit dans tous les journaux de l'*Internationale*, a été inséré dans la *Marseillaise* du 17 mai.

elle a bien aboli le servage ; mais se contentant de proclamer la liberté et laissant fleurir l'inégalité, elle a laissé la porte ouverte à tous les abus du monde ancien. Une nouvelle noblesse s'est installée à la place de l'ancienne : c'est la bancocratie ; et à l'ancien servage, il s'en est substitué un nouveau, le servage industriel.

« Et les mêmes causes produisent les mêmes effets : comme il y a quatre-vingts ans, les déshérités murmurent, les plaies de la société apparaissent béantes et réclament un remède énergique;

« Et, comme il y a quatre-vingts ans, le gouvernement ne comprend rien à ce qui se passe, et, de même que Louis XVI demandait des écus à ceux qui réclamaient le redressement des griefs, Napoléon III, à la nation tout entière qui proteste contre l'iniquité de l'état actuel, répond en implorant un vote de confiance.

« Si des voix nombreuses s'élèvent et disent : « Qu'avons-nous à faire de vos appels à la confiance ? Qu'entendez-vous par les clameurs des déshérités ? Nous avons à préparer la grande œuvre de la génération sociale : que nous importent vos changements de ministères ! » le gouvernement crie : « Vous êtes des factieux ! » et il fait emprisonner ceux qui protestent, puis il se dit : « Nous avons fait aujourd'hui bonne besogne, nous avons supprimé le socialisme. »

« Ainsi, pour ces aveugles volontaires, la question sociale se réduit à une question de personnes, et, en supprimant ceux qui protestent, ils croient avoir détruit la cause des protestations. Pourquoi ne pas déclarer par décret que la misère et les injustices sociales sont supprimées à partir de ce jour ?

« Que viennent-ils nous parler de complot ? Nous ne connaissons qu'un grand complot, nous, *c'est le complot de tous les grands affameurs du peuple, de la haute banque, de la grande industrie, de la grande propriété ; s'il y a des perturbations dans la société actuelle, c'est à ce complot que l'on peut les rattacher.* Ses ramifications sont tellement vastes qu'il mettrait sur les dents des milliers de procureurs : aussi n'est-ce pas trop, pour l'instruire, des millions de déshérités qui en sont les victimes.

« Les accusés songent à faire disparaître leurs juges ; mais

ce ne sont pas quelques individus, ce sont des millions qu'il faudra frapper ; car le temps des personnalités est passé : ce sont les masses mêmes qui se mettent en mouvement, et à ces flots, pas plus qu'à ceux de la mer, nul ne peutdire : Vous n'irez pas plus loin.

« Aussi, compagnons, si nous souffrons de voir quelques-uns de nos amis emprisonnés et sous le coup d'une accusation absurde, nous ne doutons pas de vous et nous ne désespérons pas de la cause du peuple en France : au contraire, nous croyons à l'efficacité puissante de la persécution pour le triomphe des persécutés.

« Honnie, bafouée, emprisonnée, fusillée, l'Association internationale des travailleurs grandit tous les jours.

« Après chaque nouvelle épreuve, elle apparaît de plus en plus aux malheureux battus par la tempête comme le phare indiquant le port du salut : les travailleurs opprimés n'ont plus confiance qu'en elle, et, tout dernièrement encore, les ouvriers du Creuzot, vaincus dans une lutte inégale, ne déclaraient-ils pas, avant de reprendre le joug, que leur unique espoir de salut est : l'Association internationale !

« Ainsi, courage, frères et amis, vous êtes dans la voie de la délivrance, suivez votre chemin, malgré toutes les entraves. Ensemble nous lutterons, ensemble *bientôt, nous en avons le ferme espoir, nous entonnerons le champ du triomphe.* »

« Salut et fraternité.

« Bruxelles le 7 mai 1870.

« Pour le conseil général belge de l'Association internationale des travailleurs :

« *Les membres présents à la séance :* G. BRASSEUR ; D. BRISMÉE; C. DE PAEPE; V.-P. HERREBOUDT; E. HINS [1]; R. SPINGLARD. »

Pendant que le conseil central de Londres et le conseil général belge élevaient ainsi la voix pour affirmer que l'Internationale défiait toute persécution, LE CONSEIL FÉDÉRAL PARISIEN, pré-

[1] Eugène Hins exprimait les mêmes sentiments dans une lettre écrite, le 5 mai, au nouveau correspondant de la section lyonnaise, le citoyen Char-

nant prétexte des accusations portées contre cette association *par la presse vénale*, se déclarait en conspiration permanente et contre le gouvernement et contre la société actuelle. Nous livrons à l'appréciation de nos lecteurs la déclaration qu'il faisait insérer, le 5 mai, dans le journal la *Marseillaise* et qui est reproduite dans l'*Internationale* du 8 mai ; voici dans quels termes virulents elle était rédigée :

« Le conseil fédéral parisien de l'Association internationale des travailleurs donne un démenti formel aux accusations et aux insinuations des journaux officieux.

« Il est faux que l'Internationale soit pour quelque chose dans le nouveau complot, qui n'a sans doute pas plus de réalité que les inventions précédentes du même genre.

« L'Internationale sait trop que les souffrances de toutes sortes qu'endure le prolétariat tiennent bien plus à l'état économique actuel qu'au despotisme accidentel de quelques faiseurs de coups d'État, pour perdre son temps à rêver la suppression de l'un d'eux.

« L'Association internationale des *travailleurs, conspiration permanente de tous les opprimés et de tous les exploités*, existera, malgré d'impuissantes persécutions contre les soi-disant

vet, appelé à remplir ses fonctions pendant la détention d'Albert Richard ; nous possédons l'autographe de cette lettre :

« Bruxelles 5 mai 1870.

« Compagnon Charvet,

« Les arrestations de Lyon ne sont pas un fait isolé : des arrestations analogues ont été opérées dans toute la France. Ces arrestations ne sont rien qu'une manœuvre plébiscitaire, car il serait difficile de soutenir que l'Internationale soit pour quelque chose dans un complot quelconque, ses *actes ayant toujours eu lieu au grand jour* et l'Internationale n'ayant jamais fait mystère de ses doctrines. C'est ce qui la rend incompréhensible. Nulle puissance humaine ne pourra jamais empêcher les ouvriers de se réunir et de mettre en commun leurs misères pour en faire ressortir la régénération sociale.

« Dites-bien à nos amis de Lyon, que tout en déplorant les contrariétés qui les atteignent, nous sommes sans inquiétude sur l'existence de l'association en France et sur le triomphe de nos idées. (*Suit la liste des adresses de tous les correspondants de l'Internationale en Europe*)... Dans l'espérance que la section de Lyon sortira plus forte de ses épreuves actuelles,

« Salut et fraternité,

« E. Hins. »

chefs, *tant que n'auront pas disparu tous les exploiteurs, capitalistes, prêtres et aventuriers politiques.*

« 2 mai 1870.

« Pour le conseil fédéral,

« *Les membres présents :* ANSEL, BERTHOMIEU, BERTIN, BOYER, CHAILLOU, CHALAIN, CHAUDEY, CIRODE, COMBAULT, DAMBRUN, DELACOUR, DUPONT, DURAND, DURIEUX, DUVAL, FOURNAISE, FRANKEL, FRANQUIN, GIOT, HAUCKE, LANGEVIN, MALEZIEUX, MINGOLD, MARRET, MÉNARD, PAGNERRE, PORTALIER, REYNIER, RIVIÈRE, ROBIN, ROCHAT [1]. »

Un pareil manifeste se passe de tout commentaire : il donne la mesure exacte des tendances et des projets de l'Internationale.

Indépendamment de ces protestations collectives, de nombreuses protestations individuelles se produisirent ; l'on vit même à Paris quelques corporations adhérer à l'Internationale en signe de protestation : témoin la chambre syndicale des tourneurs sur métaux et la Société de résistance des ouvriers ferblantiers [2].

Parmi ces protestations individuelles nous devons citer celles de la citoyenne André Leo, de la citoyenne Paule Minck et du citoyen Irénée Dauthier, de Paris [3].

A Lyon, où la commission fédérale tout entière a été emprisonnée, une nouvelle commission est nommée dans une réunion tenue, le 6 mai, au cercle des serruriers, rue Belle-Cordière, 26, sous la présidence de Dumartheray. Un manifeste est aussitôt rédigé : nous le trouvons reproduit dans l'*Éclaireur de Saint-Étienne* du 5 mai.

[1] *Rochat* fait actuellement partie du conseil central de Londres. *Delacour* vient d'être condamné, le 28 octobre 1871, par le 3e conseil de guerre séant à Versailles, à la *déportation dans une enceinte fortifiée*, pour avoir pris une part active à l'insurrection du 18 mars.

[2] Nous reproduisons à la fin du volume, pièce P, les actes d'adhésion de ces deux corporations, insérés dans la *Marseillaise* du 7 mai 1870.

[3] Ces diverses protestations figurent parmi les pièces et documents justificatifs, pièce Q.

La fédération ouvrière à tous les travailleurs.

Section internationale lyonnaise.

« Les intérêts de l'Empire étant l'absorption des nôtres, nous avions arrêté une assemblée générale, pour le jour du plébiscite, en faveur des victimes du Creuzot, où nous devions nous affirmer publiquement, en démontrant que le *socialisme*, dont les ennemis de la société font un épouvantail à leur profit, n'est que l'application du droit commun ; mais, semblable à un agonisant qui craint la lumière, le pouvoir a répondu à la déclaration de réunion légale par l'emprisonnement de la commission fédérale.

« Bien que cet acte inique soit digne du moyen âge, nous nous demandons si, devant les hommes du 2 décembre qui violent la loi au lieu de l'exécuter, il ne vaut pas mieux y répondre par un souverain mépris, en passant outre, que de protester inutilement.

« Dans tous les cas, nous déclarons que nous soutiendrons énergiquement cette lutte du droit contre la force brutale, tant qu'il y aura un d'entre nous qui ne sera pas embastillé.

« Nous invitons tous les travailleurs qui ne sont pas encore en fédération à s'organiser et à nous envoyer leurs délégués sans crainte, c'est leur droit et leur devoir.

« Nous les prions aussi, au nom de la solidarité qui nous unit, d'ouvrir une souscription pour les familles de nos amis, victimes de l'arbitraire et du pouvoir.

« Pour la commission fédérale emprisonnée :

« Ulysse VIZOT, rue Grenette, 27 ; Narcisse BARRET, rue Masséna, 20. »

Cette attitude des *internationaux lyonnais* leur valut les félicitations de Guillaume, de Neuchâtel : « Amis de Lyon, leur écrivait-il le 5 mai, ne perdez pas courage ; c'est le moment de se montrer fermes. En reconstituant immédiatement une nouvelle commission, vous avez prouvé que vous êtes des hommes dignes

de tenir le drapeau de l'Internationale. Nous sommes avec vous de cœur en attendant *le moment, peut-être prochain*, où nous pourrons vous aider d'une autre manière. Voici les adresses des correspondants : Pour le conseil général, M. Hermann Jung; pour la Belgique, Eugène Hins, rue des Alexiens, 13, à Bruxelles; pour l'Espagne. M. G. Sentinôn, rue Giralt-Pellicer, 5 piso 2° Barcelone; pour Genève, Charles Perron, rue du Cendrier, 8. Si vous voulez écrire au conseil fédéral parisien, adressez votre lettre ainsi : Mademoiselle Delasalle, rue Monge, 95.

. . . .

« Des amis qui sont arrivés hier de Paris m'ont affirmé qu'on s'attend à un mouvement à Paris pour le jour du vote, dimanche.

« Votre dévoué,

« JAMES GUILLAUME. »

A SAINT-ÉTIENNE, dans une réunion privée antiplébiscitaire tenue, le 4 mai, rue de la Pareille, sous la présidence du nommé Durif, le citoyen Duvand Adrien, rédacteur de l'*Éclaireur de Saint-Étienne*, blâmait énergiquement l'arrestation, quelques jours avant le plébiscite, des membres de l'Internationale. Il voyait, disait-il, dans ce fait, une nouvelle manœuvre destinée à frapper l'imagination du public.

A ROUEN, LA FÉDÉRATION OUVRIÈRE proteste contre l'arrestation de son secrétaire, Aubry, et contre l'emprisonnement *des vaillants défenseurs de la démocratie socialiste*. Bien que cette protestation soit dans le même goût que toutes les autres, nous croyons devoir la reproduire à titre de document.

Protestation de la fédération ouvrière de Rouen.

« Travailleurs,

« Après l'emprisonnement des principaux défenseurs de la démocratie socialiste, de nos frères parisiens écroués à Mazas, *sous la plaisante et fallacieuse prévention de participation à une société illicite*, c'est-à-dire comme membres de l'*Association in-*

ternationale des travailleurs, nous avons la séquestration de notre ami Aubry, secrétaire de la fédération ouvrière de l'arrondissement de Rouen et rédacteur-directeur de la *Réforme sociale.*

« Rien de plus juste, selon M. Ollivier, ministre de la justice, qui prend le droit de les faire arrêter. Mais sont-ils coupables ? M. le ministre a-t-il des motifs sérieux, graves, importants, pour les priver du bien le plus cher à leur cœur : de la liberté? A-t-il oublié qu'ils ne sont point des perturbateurs, des anarchistes, des hommes de parti, mais bien des travailleurs, voulant pour tous *Liberté*, *Justice*, *Fraternité ?* A-t-il oublié qu'ils laissent chez eux des femmes, des vieillards, des enfants sans soutien, sans argent, sans pain ? A-t-il oublié qu'un article des déclarations des droits de l'homme et du citoyen nous apprend qu'il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé, et qu'il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprimé? A-t-il oublié que la vraie liberté est un droit inaliénable et qu'il n'y a que l'injustice et la violence qui puissent en dépouiller l'homme social ?

« Eh bien! oui, M. E. Ollivier, ministre de la justice, paraît oublier, ignorer que les prolétaires incarcérés, nos amis en un mot, ne sont pas coupables et qu'il n'y a point de motifs pour les priver de leur liberté ! Oui, M. le garde des sceaux paraît ignorer que M. Ollivier, député, conseillait, il y a deux ans, aux membres de la fédération ouvrière, de réclamer hautement leurs droits, ce qu'ils se sont empressés de faire, avec l'assentiment de l'autorité locale, et ce que font tous ceux qui vivent en travaillant, comme l'indiquent clairement les statuts de la fédération, considérant : que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux priviléges, mais établir pour tous les mêmes droits et les mêmes devoirs ! Oui, oui, M. Ollivier paraît ignorer que la liberté est un droit inaliénable et que nous ne sommes point des anarchistes, qui désirent remplacer une dynastie par une autre.

« Aussi est-ce au nom de la politique socialiste, qui ne veut que le triomphe des trois grandes lois de la société, le Travail, la Science, la Justice, que nous protestons contre l'arrestation

illégale de notre ami E. Aubry et nos frères de l'Internationale.

« WOLF, rédacteur de la *Réforme sociale.*

« *Pour la fédération ouvrière, les membres présents :* D. FRISTCH, J. NEVEUX, J. MOUXE, HARDY, HALLOT, SCHRUB, H. BAILLEMONT, DEHAYES, HOUFSEAUX, LIEUGARD, AUVRAY, DUCLOS, DAMAS, J. TUVÉE, G. TUVÉE, BLOT, LECLERC, VIMONT aîné, HARENG, RIGAULT, LOUVET, CHOQUET, GILET, D. FOUET, D. VÉRITÉ jeune, T. PERREY, TASSU, A. RINGWAL, A. BIONVAL, MAISONNEUVE, BERTIN, J. BOULARD, CREUZOT, F. BONS, A. CAVELIER, L. SIMON, P. LEFEBVRE, L. L'HERMITE, BELLELLE, E. VÉRITÉ fils, VERNACH, A. JULLIEN, JACOB, E. SAVAL, L. JULLIEN, P. JULLIEN, SENARD, DUVAL, LEPAGE, A. JULLIEN, DUQUESNE, GROULT, SAVAL, JAJOU, CHALLOT, FILLEUX, LAINÉ, H.-P. FERET, J. RENÉ, F. PORCHER, L. MOUTIER, A. POIROT, E. SERGENT, C. GROULT, DUPRÉ, P. MACLAIR, L. SIMON, R. LEBLOND, C. LECLAIR, A. PINEL, D. HUTT, LEFRANÇOIS, MULET père, AUVRAY père, MULET fils, LETEURTRE, F. GIRARD, PHILIPPE WALINSKI, HENAULT, FLEUTRY, PAUTOT, DESORMÈRE, PAQUES, C. DAMER, BOULANGER, THOMAS, COLLET, H. DELAMARE, A. ADELINE, MULLET, PIÉTON. »

LA CHAMBRE FÉDÉRALE DE MARSEILLE réclamait aussi contre l'invasion policière dont le local de ses séances avait été l'objet : elle s'étonnait des poursuites dirigées contre ses membres et proclamait hautement qu'elle était demeurée fidèle *au principe* qui avait présidé à sa création. Nous savons comment Bastelica, son chef, entendait ce principe. Voici dans quels termes était conçue sa protestation :

Chambre fédérale du travail de Marseille.

Séance du 10 mai.

« LA CHAMBRE FÉDÉRALE, fondée depuis près d'un an en vue de favoriser l'émancipation de la classe ouvrière, ne s'est jamais entourée de mystère.

« Elle a toujours tenu ses réunions dans le lieu ordinaire de ses séances, *portes et fenêtres grandement ouvertes.*

« Fidèle au principe qui a présidé à sa création, elle ne s'est jamais occupée que des questions purement de travail, laissant de côté toute politique.

« Profondément pénétrée de sa mission, elle poursuivait son œuvre en toute sécurité.

« Ne faisant rien qui ne fût avouable au grand jour, elle était loin de s'attendre à cette invasion policière qui a eu lieu à son siége, dans la matinée de mardi dernier.

« On s'est livré à une vraie scène de vandalisme, on a brisé tous nos meubles, on a emporté tous nos livres, nos registres, nos procès-verbaux, on a emprisonné notre secrétaire, le citoyen Combe, on a saisi notre argent et pourquoi tout cela ? Nous l'ignorons.

« Forts de notre droit, de notre innocence, nous protestons de toutes nos forces contre cet acte arbitraire que rien ne justifie.

« Oui, avec toute l'énergie que nous puisons dans notre honnêteté, dans la justice de notre cause, nous disons : Si l'on nous croit coupables, que l'on sévisse contre nous ; mais si l'on n'a rien à nous reprocher, que l'on nous restitue tous nos objets que l'on détient aussi injustement qu'on nous les a saisis.

« *Le secrétaire*, COMBE, vernisseur, en liberté provisoire ; AUGUSTE FONTE, charron ; CHAVE, menuisier ; FRÉDÉRIC BORDE ; PACINI, tapissier ; ANTOINE DURAND, chargeur ; JOSEPH BLANC, paveur ; BONNEFOY, paveur ; ROMAIN, doreur sur métaux ; MASSOL, marin ; L. ADAM, maçon ; BONIFAY, serrurier ; BORDE, peintre ; ARIÉS, peintre ; GANDOPHE, cordonnier ; BERNARD, cordonnier ; BARDEL, marbrier ; HENRI VENEL, marbrier ; GAFFAS, bouchonnier ; BARTHÉLEMY FABRE, bouchonnier ; JEAN-BAPTISTE SIMARD, chaisier ; HERMITTE, lithographe ; E. POLETTI, employé. » (*Marseillaise*, 17 mai 1870 [1].)

[1] Nous devons faire remarquer que tous ces signataires, délégués de leurs corporations respectives auprès de la chambre fédérale, nièrent énergiquement leur affiliation à l'Internationale. Nous verrons plus loin qu'au mois de septembre 1870 quelques-uns d'entre eux affichèrent leur titre de membre *de l'Internationale.*

Au moment où tous ces manifestes étaient lancés, les journaux de l'Internationale, et notamment l'*Égalité* (numéro du 7 mai) et *l'Internationale* (numéro du 8 mai), s'égayaient à l'envi sur le compte du ministre Ollivier et le félicitaient hautement de l'excellente occasion qu'il *venait de leur offrir de faire publiquement le procès à la société actuelle.* « *Bravo, Ollivier!!!* lui disait la première de ces feuilles... *Tu as réussi a être trois fois plus canaille que Rouher. Bonaparte est si content de toi, qu'il n'entend plus désormais être servi que par des renégats.* »

L'article continue sur le même ton : il fourmille d'attaques grossières contre la magistrature, les ministres, les gouvernements en général. Nous reproduisons aux pièces et documents justificatifs les principaux passages de ces deux articles : on jugera par là de la façon dont les internationaux entendent traiter la société. (Voir pièce R.)

Au milieu de cette avalanche de manifestes, de protestations, de récriminations violentes, il est un fait important à constater et qui est une preuve de plus du double jeu de *l'Internationale :* Comprenant tout ce que pouvait avoir de compromettant, au point de vue de l'avenir de l'Association et de la sécurité de ses membres, l'attitude prise par quelques sections, le conseil général chercha le moyen de donner le change sur la véritable portée des faits reprochés à l'Internationale ; il résolut donc de désavouer la conduite tenue par la branche française de Londres. C'était un moyen habile de se ménager le bénéfice des circonstances atténuantes et de persuader les naïfs de la pureté de ses intentions.

Voici les résolutions prises à cet égard par le conseil général et portées par l'intermédiaire des correspondants à la connaissance de toutes les sections et fédérations :

« Considérant : Que des adresses, des résolutions et des manifestes émanant *d'une société française à Londres* s'intitulant *la branche fédérale de l'Association des travailleurs* ont été publiés dans des journaux du continent comme venant de l'Association internationale des travailleurs ;

« Que *l'Association internationale des travailleurs* subit en ce moment de grandes persécutions de la part des gouvernements

français et autrichien qui saisissent les moindres prétextes pour justifier ces persécutions ;

« Que dans de pareilles circonstances le conseil général encourrait une grande responsabilité en permettant à une société n'appartenant pas à *l'Internationale* d'agir en son nom et de s'en servir ;

« Le conseil général déclare que ladite *branche française fédérale à Londres* a, depuis deux ans, cessé de faire partie de *l'Association internationale des travailleurs* et n'a aucune communication soit avec le conseil général soit avec aucune des branches de cette association sur le continent.

« Londres, 10 mai 1870. »

On ne saurait mieux jouer la comédie et surtout mentir avec plus d'impudence. Il est si peu vrai que la branche française ait cessé depuis deux ans d'appartenir à l'Internationale que nous trouvons un de ses délégués au congrès de Bruxelles (septembre 1868), le citoyen Matens, ouvrier mécanicien [1]. Ce n'est pas là d'ailleurs la seule preuve que nous puissions invoquer pour démontrer tout ce qu'une pareille déclaration a de mensonger. En effet, au meeting tenu le 24 février 1869 par la branche française pour célébrer l'anniversaire de la Révolution, le conseil général était représenté *par des délégués officiels.* Il reconnaissait donc à cette époque que cette branche faisait encore partie *de la grande famille internationale.*

Pendant que l'Empire poursuivait ainsi l'Internationale, ses membres étaient également arrêtés à Naples et à Vienne (Autriche).

A Naples, ils étaient accusés d'avoir provoqué une grève parmi les ouvriers tanneurs. Le président de la section, Caporusso, le secrétaire, Francesco Forte, et l'avocat Gambuzzi étaient pour ce motif mis en état d'arrestation et détenus pendant six semaines.

En Autriche, l'Internationale était pourchassée : des années

[1] Consulter la liste des délégués au congrès de Bruxelles, *voir l'Internationale*, 7e édit., page 135.

de prison étaient infligées à ses membres déclarés coupables de haute trahison contre l'État [1], ses organes étaient supprimés, son argent saisi, le droit de réunion aboli, les assemblées populaires prohibées.

Nous allons rechercher maintenant si l'Internationale a participé au complot des bombes, et dans quelle mesure ; nous ferons ensuite connaître le résultat des procès intentés à ses membres, en ayant soin d'indiquer la nature de l'inculpation retenue contre eux et de présenter le compte rendu des débats.

[1] Oberwinder, l'un des inculpés, fut condamné *à six ans de carcere duro* (cachot); Scheu, Most, Perrin et Pabst *à cinq ans de carcere duro*, comme coupables du crime de haute trahison, et cela après avoir subi une détention préventive de quatorze semaines; neuf autres accusés furent condamnés à des peines variant de deux à six mois de prison pour *actes publics de violence.* Voici leurs noms Schafftner, Fichinger, Gehrke, Dorsch, Hecker, Schœnfelder, Baudisch, Berka et Pfeiffer.

En Prusse, à Essen, le compagnon Rüdt était arrêté et détenu pendant plus de trois mois.

CHAPITRE III

I

LE COMPLOT DES BOMBES. — PARTICIPATION DE L'INTERNATIONALE. — RAPPORT DU PROCUREUR GÉNÉRAL GRANPERRET. — LETTRE DU SOLDAT VANEL AU CITOYEN ALBERT RICHARD, DE LYON.

On comprendra que nous ne prenions pas la peine de répondre à ceux qui prétendent encore aujourd'hui que ce complot était l'œuvre de la police et que c'est au commissaire Lagrange que revient l'honneur d'en avoir organisé tous les détails. L'absurdité d'une pareille thèse ne se démontre pas. Au lendemain du 4 septembre, nous avons vu des journaux, et de ce nombre le *Journal officiel* [1], insinuer que les accusés Guérin et Ballot, revenant sur les déclarations consignées dans la procédure, auraient révélé les machinations coupables auxquelles ils s'étaient livrés à l'instigation de la police. Nous n'avons pas à apprécier ici le mérite de pareils aveux, ni surtout à rechercher sous l'empire de quelles circonstances ils ont été obtenus.

Les débats du procès ont été publiés.

Les *prétendus* accusés ont pu produire tous les moyens de justification : la question du complot *imaginaire* a été vidée ; une décision judiciaire est intervenue. Nous n'avons qu'à nous incliner devant l'arrêt de la justice.

Mais l'Internationale a-t-elle réellement pris part à ce complot, et quelle a été sa participation ?

[1] Voir documents justificatifs. (pièce S.) Une procédure a même été ouverte contre les *magistrats instructeurs*, les juges composant *la haute cour*, *quelques membres du ministère public* et le commissaire de police Lagrange. Nous serions heureux d'en connaître le résultat.

Le rapport du procureur général Grandperret, inséré dans le *Journal officiel* du 4 mai, ne peut laisser aucun doute à cet égard[1]. Nous voyons en effet, dès le 2 octobre, Dupont (Amynthe) écrire à son ami Guérin cette lettre assez significative sur le concours que l'on attendait de l'Internationale[2].

« Un hasard des plus heureux m'a fait mettre la main sur un groupe tout constitué et dont je connais depuis longtemps les principaux chefs, SANS AVOIR JAMAIS SOUPÇONNÉ QU'ILS S'OCCUPAIENT AUSSI ACTIVEMENT DE POLITIQUE. Ce sont des hommes, tout ce qu'il y a de plus hommes, en tant *que révolutionnaires* s'entend, et il nous les faut à tout prix. Donc, à samedi, afin *qu'ils puissent juger de notre organisation et se lier à nous en connaissance de cause*[3]. »

Plus tard, dans une réunion tenue le 30 janvier, nous trouvons les délégués de l'Internationale mêlés aux chefs des groupes de Puteaux, de Courbevoie et de Ménilmontant. Ils viennent déclarer *que, si une insurrection éclate, on peut compter sur eux.*

Nous savons quelle part l'Internationale a prise aux troubles du mois de février.

D'ailleurs la lettre de Varlin à Bastelica explique assez la ligne de conduite adoptée par les sections parisiennes à la suite du meurtre d'Auteuil et de l'enterrement de Victor Noir.

Ajoutons que parmi les individus renvoyés devant la haute-cour de Blois, quelques-uns appartenaient à l'Internationale : de ce nombre étaient Mégy, Gérardin, Ferré, Roussel, Collot, Dupont, etc., etc.

Il est encore un autre document qui semblerait prouver que Richard, de Lyon, était tenu au courant de tous les projets de ses frères et amis de Paris. » Il s'agit d'une lettre écrite à ce dernier par un soldat, le nommé Vanel, *que les lauriers des*

[1] Documents justificatifs (Pièce T).

[2] Pendant la commune, A. Dupont a été *acclamé* chef de la police municipale ; il avait signé, le 2 mai 1870, le manifeste publié par le conseil fédéral des sections parisiennes.

[3] Nous avons parlé plus haut de l'attitude des sections françaises au sujet du 26 octobre ; il n'est pas sans intérêt de faire connaître que les inculpés de Blois avaient décidé de faire, à la même époque, les armes à la main, une manifestation insurrectionnelle.

Fayolle et des Asnon empêchaient sans doute de dormir. Voici les termes mêmes de cette lettre :

« A..... 3 mai 1870.

« Chaleureux démocrate,

« Si je t'écris aujourd'hui, c'est que j'ai su que les êtres divers qui devaient se charger de *l'opération chirurgicale* du 29 avril étaient membres de la fameuse *société internationale*. Je t'avoue qu'il est vraiment fâcheux que le coup ait manqué, car le progrès n'aurait plus eu de frein. Je vocifère contre cette pléiade de mouchards qui ont découvert le complot. Tant pis, une autre fois on prendra plus ses précautions et l'on pourra peut-être réussir. TU FAISAIS PROBABLEMENT ALLUSION A CETTE CIRCONSTANCE, LORSQUE TU ME DIS DANS TA LETTRE : TU NE RECONNAITRAS QUE TROP TÔT QUE TU AS EU TORT DE MANQUER DE CONFIANCE EN MOI. JE LE RECONNAIS MAINTENANT. DÉCIDÉMENT TU ES PUISSANT. . . . . .

. . . .

« A propos, que penses-tu de ce vote universel ? Quelle stupidité de faire voter la troupe ! Mais ce sont des voix assurées, et voilà pourquoi on a songé à cela. Dis donc, Badinguet va ressembler pas mal à un chef de brigands entouré de ses complices armés jusqu'aux dents qui forceront d'honnêtes bourgeois garottés à faire leur volonté... sous peine de mort, hein !

« Ce vote à mes yeux n'est qu'une plaisanterie.

« Celui qui approuve ton dévouement à la sainte cause de la liberté.

« *Signé :* VANEL. »

Voilà un petit échantillon des heureux résultats produits par les tentatives d'embauchage et de corruption qui, à cette époque, se pratiquaient sur une vaste échelle dans les casernes de nos grandes villes. Nous savons par une douloureuse expérience combien a été funeste cet esprit d'insubordination ouvertement prêché dans les réunions publiques et propagé par tous les journaux de la nuance *Marseillaise*.

II

RÉSULTAT DES POURSUITES DIRIGÉES CONTRE L'INTERNATIONALE. — DÉSIGNATION DES INDIVIDUS POURSUIVIS. — COMPTE-RENDU DES DÉBATS. — NATURE DIVERSE DES INCULPATIONS. — PEINES APPLIQUÉES. — TEXTE DES JUGEMENTS PRONONCÉS. — ORDONNANCES DE NON-LIEU.

C'est devant le tribunal de Saint-Quentin que se déroula le premier procès de l'Internationale.

Les inculpés étaient au nombre de quatre; voici leurs noms :

1° Sauvageot (François-Joseph), 38 ans, tisseur à Saint-Quentin, rue d'Isle, 135;

2° Huart (Joseph-Séraphin), 38 ans, tailleur d'habits, faubourg Cérès, 77 à Reims [1];

3° Loth (Jean-Baptiste-Lucien), 30 ans, bonnetier, à Rethel, rue du Sorbon;

4° Thomas (Désiré-Jean-Marie), 28 ans, tisseur, Boult-sur-Suippe.

Sauvageot et Huart étaient inculpés de participation à une société non autorisée et d'affiliation à une société secrète. Tous les quatre étaient en outre poursuivis pour délit d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

L'affaire fut appelée à l'audience du 21 mai: le tribunal, écartant le chef de société secrète, condamna Sauvageot à un mois de prison; Loth et Thomas à trois mois de la même peine et 100 francs d'amende, et Huart par défaut à un an de prison et 100 francs d'amende. Nous reproduisons le texte de ce jugement aux pièces et documents justificatifs. (Voir pièce U.)

Il nous paraît nécessaire de compléter ici par des renseignegnement plus précis et plus détaillés les indications sommaires

[1] Cet individu d'origine belge, repris de justice, n'avait pu être arrêté : il s'était réfugié en Belgique en apprenant que l'Internationale était poursuivie. Au mois d'avril 1871, il reparaissait à Rethel et essayait d'y provoquer un soulèvement en faveur de la commune de Paris. Arrêté le 8 avril, il fut expulsé de France.

fournies dans notre premier ouvrage sur la situation de l'Internationale à Reims et à Saint-Quentin.

Dès le mois de juillet 1869, le citoyen Huart l'un des vétérans de la section bruxelloise, *la Fédération*, s'occupait de propager l'Internationale à Reims. Le 10 août, il écrivait au compagnon Yung, membre du Conseil général, qu'il travaillait à faire adhérer *à l'Internationale* les deux grandes sociétés ouvrières de Reims, les tisseurs et les fileurs : *Si nous ne sommes pas encore affiliés à l'Internationale*, ajoutait-il, *c'est que les lois actuelles de la France le défendent, mais moralement nous sommes des vôtres, car nous poursuivons le même but* [1].

Bientôt il se mettait en relation avec Varlin et Aubry ; il organisait à Reims et dans les environs la société de résistance *le Droit* et l'affiliait *à l'Internationale*, ainsi que cela résulte de la déclaration suivante signée par tous les membres du Conseil général belge :

Timbre du conseil
général Belge.

« Bruxelles, 26 février 1870.

« Les soussignés, membres du Conseil général belge de l'Association internationale des travailleurs, déclarent avoir reçu de Londres la nouvelle que le Conseil général avait accepté l'affiliation de la société *le Droit, société de résistance des travailleurs de Reims et des environs*.

« De plus le Conseil général de Londres nous a déclaré qu'il se mettrait en mesure pour régulariser la position de ladite société et qu'il enverrait prochainement à cet effet les pièces nécessaires. »

Ont signé : E. HINS ; ALPHONSE VANDEHOUTEN ; HERREBROULT ; BRISMÉE ; CROISIER ; C. STANDAERT ; VULORDAN ; C. de PAEPE.

Quelques jours plus tard, il constituait un comité fédéral à Reims et en était nommé correspondant, le 22 mars, par le Conseil général de Londres [2]. Il notifiait cette nomination aux sections parisiennes et exprimait à Varlin le désir de se fédérer avec elles. A son instigation un sous-comité était établi à Saint-

[1] Voir cette lettre aux documents justificatifs (Pièce V). — [2] *Id., ibid.*

Quentin par Sauvageot, et une société de résistance et de solidarité forte de six cents membres y était organisée.

Son adhésion à l'Internationale était proclamée dans une réunion tenue à Saint-Quentin, le 24 avril. C'est dans cette réunion qu'était commis le délit d'excitation à la haine des citoyens relevé par l'accusation contre les quatre individus poursuivis le 21 mai devant le tribunal de cette ville [1].

A Rethel, les principes de l'Internationale avaient été également propagés par Huart et par le citoyen Loth, dont le nom figure parmi les délégués au congrès de Bâle. Un comité était nommé et le 7 février il confiait à trois délégués le soin de s'occuper de son affiliation à l'Internationale. Voici dans quels termes était conçu le mandat remis à ces trois délégués :

« Les membres du comité de Rethel déclarent donner pleins pouvoirs à leurs trois délégués ci-dessous concernant l'affiliation à l'Association internationale.

« Fait en réunion du comité à Rethel le 7 février 1870.

« Les trois délégués sont : Loth (Lucien), Lesuer (Charles,) Potier (Jean-Baptiste.) »

Ont signé : CHAMPION; BOITTE; MARÉCHAL; BILLAUDEL; MANGIN; DOLIGNOU; BONFILS.

Ces renseignements étaient indispensables pour permettre d'apprécier de quels éléments disposait l'Internationale à Reims, Saint-Quentin, Rethel, Boult-sur-Suippe, au moment de l'arrestation de Sauvageot, l'un de ses principaux meneurs. A Bazancourt (Marne), le 20 mars, une réunion était tenue sous la présidence d'Huart. On y parlait de la nécessité d'adhérer à l'Internationale et, après la séance, des livrets étaient distribués par ses soins aux ouvriers qui déclaraient vouloir s'y affilier.

Plusieurs lettres d'Huart à Sauvageot et à Varlin que nous reproduisons parmi les documents justificatifs compléteront

[1] Dans cette réunion la suppression du patronat et du capital fut le thème favori développé par tous les orateurs. On représentait les patrons comme de vils exploiteurs, *ne vivant que de rapines et de vol, s'enrichissant aux dépens des ouvriers dont ils violaient les filles*. On annonçait que dans un an les frères et compagnons seraient maîtres de tous les établissements industriels, *soit par une révolution pacifique, soit autrement*.

utilement l'historique du développement de l'Internationale dans ces contrées [1].

En suivant l'ordre chronologique nous arrivons au jugement des *internationaux parisiens*. Les débats de ce procès occupèrent plusieurs audiences : commencés le 22 juin, ils furent continués les 29, 30 juin, 1, 2 et 5 juillet. Nous nous bornerons à rappeler les noms des individus poursuivis et à indiquer les peines prononcées contre chacun d'entre eux. Un compte rendu de ces débats a été publié par les *soins de la commission de propagande du 3e groupe de l'Association internationale* [2]. Il devient donc inutile de raconter les détails de l'audience, de parler du réquisitoire si remarquable du ministère public et d'indiquer les moyens de défense présentés par les prévenus.

Trente-huit prévenus étaient renvoyés devant le tribunal correctionnel : dix-neuf sous inculpation d'avoir, depuis moins de trois ans, à Paris, comme chefs ou fondateurs, fait partie d'une société secrète ; les dix-neuf autres pour avoir contrevenu à l'article 291 du Code pénal. Dans la première catégorie étaient placés :

1° Langevin (Pierre-Camille), tourneur sur métaux, 60, rue de l'Église, né à Bordeaux, le 14 février 1843 ;

2° Rocher (Marie-Antoine,) homme de lettres, né le 1er septembre 1838, à Montournaix (Vendée) ;

3° Avrial (Augustin), né à Revel (Haute-Garonne), le 20 novembre 1840 ;

4° Leblanc (Albert-Marie-Félix), ingénieur civil, né à Paris, le 29 janvier 1844 ;

5° Allard (Camille-Félix-Albert), étudiant en droit, rue Sainte-Placide, 26, né à Dieppe, le 13 août 1848 ;

[1] Voir pièce U.

[2] Quelques jours, en effet, après le jugement, la lettre suivante était adressée à tous les correspondants de l'Internationale : « Citoyen, les membres de la commission de propagande du 3e groupe de l'Association internationale faisant imprimer le dernier procès des sections parisiennes vous demandent, citoyen, de vouloir bien nous indiquer le nombre des volumes dont vous pouvez avoir le placement dans votre groupe.

« Veuillez nous envoyer vos demandes le plus tôt possible et vous organiser pour en placer le plus grand nombre, afin de donner une grande extension à cette œuvre de propagande socialiste. Pour la commission de propagande, le correspondant, Henry Bachruch, 13, rue de l'Echiquier. — Pour les envois d'argent, s'adresser au trésorier Delahaye, 38, rue des Amandiers. »

6° Robin (Charles-Louis-Jean-Paul), professeur, rue Monge, 95 (*ex-membre du conseil général belge, expulsé de Belgique à la suite des troubles de Seraing)*, né à Toulon le 3 février 1837 ;

7° Pagnerre (Gustave-Félix), feuillagiste [1], rue de la Fidélité, 11, né à Étrepagny (Eure), le 2 mars 1824 ;

8° Carle (Paul-Emilien-Florimond), rue Saint-Jacques, 214, (*correspondant de la section de la rive gauche*), né à Laon (Aisne), le 13 septembre 1848 ;

9° Sabourdy (Pierre), pointeur au journal la *Marseillaise*, rue du Roi-d'Alger, 16, né à Guéret (Creuse), le 17 juin 1826 ;

10° Colmia dit Franquin (Jules-Joseph-Étienne), né à Gap, le 24 novembre 1838, ouvrier lithographe, rue de la Verrerie, 42 ;

11° Pindy (Jean-Louis), menuisier, rue du faubourg du Temple, 17, né à Brest, le 3 juin 1840 ;

12° Johannard (Jules), feuillagiste, rue d'Aboukir, 126 [2], né à Beaune (Côte-d'Or), le 22 janvier 1843 ;

13° Murat (André-Pierre), mécanicien, rue Saint-Maur, 200, né à Lyon, le 20 juin 1833 ;

14° Malon (Benoît), ouvrier teinturier, à Puteaux, rue Mars-et-Roty, né à Prétieux (Loire), le 23 juin 1843 ;

15° Combault (Amédée-Benjamin-Alexandre), né à Tours, le 16 novembre 1837, ouvrier bijoutier, rue de Vaugirard, 289 ;

16° Héligon (Jean-Pierre), courtier en librairie, grande rue de la Truanderie, 42, né à Paris, le 20 janvier 1834 ;

17° Varlin (Louis-Eugène), ouvrier relieur, rue Dauphine, 33, né à Claye (Seine-et-Marne), le 5 octobre 1839 ;

18° Passedouet (Auguste-Jules), journaliste, né à Recou-

[1] Signataire de la protestation publiée le 2 mai, par le conseil fédéral parisien. Arrêté le 11 décembre 1851, il fut désigné, le 10 janvier 1852, pour la transportation à Cayenne et mis en liberté, quelques jours après, par décision de la commission militaire.

[2] Johannard s'était réfugié à Londres en 1867 à la suite d'un article qu'il avait publié dans le *Courrier français*. Devenu membre du conseil général, il remplissait les fonctions de secrétaire correspondant pour l'Italie. Rentré en France à la suite de l'amnistie du mois d'août 1869, il devint l'un des orateurs les plus violents des réunions de Belleville, et organisa la section du faubourg Saint-Denis. Son nom figure parmi les signataires du manifeste antiplébiscitaire.

Johannard est le fils d'un marchand de nouveautés de Beaune, déclaré en état de faillite en 1856.

vrance (Finistère), le 28 avril 1838, avenue de Choisy, 163 ;

19° Assy (Adolphe-Alphonse), mécanicien, né à Roubaix (Nord), le 28 avril 1841.

A la deuxième catégorie appartenaient[1] :

1° Malézieux, 42 ans, ouvrier forgeron, rue de Lévis, 84 ;

2° Ansel (Bernard-Gabriel), peintre sur porcelaine, rue d'Alsace, 35, né à Paris, le 16 octobre 1840 ;

3° Durand (Gustave-Paul-Émile), ouvrier bijoutier, rue Ramponneau, 15, né à Paris, le 2 mai 1835 ;

4° Duval (Émile-Victor), fondeur en fer, rue de la Glacière, 21, né à Paris, le 27 novembre 1840 ;

5° Frankel (Léo), ouvrier bijoutier, rue Saint-Sébastien, 37, né à Bude (Hongrie), en février 1844 ;

6° Fournaise (Joseph), ouvrier en instruments d'optique et de précision, rue Villehardouin, 12, né à Paris, le 1er janvier 1828 ;

7° Landeck (Bernard), sertisseur bijoutier, boulevard Sébastopol, 86, né à Duren (Prusse), le 19 mai 1832 ;

8° Delacour (Alphonse), relieur, rue d'Assas, 52, né à Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne), le 19 août 1839 ;

9° Dugaucquié (Jean-Désiré), mécanicien, passage Raoul, 17, né à Bruxelles le 3 septembre 1840 ;

10° Cirode Barthélemy, sculpteur, rue Lecourbe, 43, né à Nevers, le 30 octobre 1843 ;

11° Chalain (Louis-Denis), courtier en librairie, né au Plessis-Dorin (Loire), le 10 janvier 1845 ;

12° Bertin (Frédéric-Jean-Baptiste), fondeur, rue d'Allemagne, 20, né à Torteron (Cher), le 16 octobre 1838 ;

13° Flahaut (Émile-Amour-Gustave), 33 ans, marbrier, boulevard Ménilmontant, 61, né à Thou (Belgique) ;

14° Boyer (Vincent), 29 ans, tailleur de pierres, rue de Vanves, 75 ;

15° Casse (Germain-Eugène-François), journaliste, rue de Maubeuge, 94, né à la Pointe-à-Pitre, le 23 septembre 1837 ;

16° Theiz (Albert-Frédéric-Félix), ouvrier ciseleur, rue de Jessaint, 12, né à Boulogne, le 12 février 1839 ;

17° Collot (Adolphe), menuisier, rue Jean Robert, 6 *bis*, né à Montargis (Loiret), le 12 novembre 1830 ;

18° Giot (Hippolyte), ouvrier peintre, rue des Rosiers, 14, né à Tournon (Ardèche), en 1839;

19° Mingold, professeur de dessin [1].

Le jugement fut rendu à l'audience du 8 juillet. Le chef de société secrète était retenu à l'égard de Varlin, Malon, Murat, Johannard, Pindy, Combault et Héligon. A raison de cette circonstance, le tribunal prononça contre eux la peine d'une année d'emprisonnement.

Assi, Dugaucquié, Flahaut et Landeck furent acquittés.

Tous les autres prévenus furent condamnés à 2 mois de prison et 25 francs d'amende comme coupables d'avoir, depuis moins de trois ans, fait partie de l'Association internationale des travailleurs, société non autorisée et composée de plus de vingt personnes.

Les considérants de ce jugement sont longuement motivés : ils relèvent avec précision et clarté les principales charges résultant de la procédure. Nous les reproduisons aux documents justificatifs (Pièce U).

Nous devons mentionner que ce jugement fut frappé d'appel, mais que la Cour n'a jamais eu à statuer, l'amnistie du 6 septembre étant survenue quelques jours après l'envoi du dossier au parquet du procureur général. Ce dossier a échappé aux investigations *des communards*, mais il n'en a pas été de même des pièces saisies et autres documents importants qui ont été consumés dans l'incendie du Palais de Justice.

La section de Saint-Étienne fut la seule qui osa protester contre ces condamnations : sa protestation a été insérée dans l'*Éclaireur* de Saint-Étienne du 29 juillet.

Le citoyen Albert Richard fut tellement effrayé de cette condamnation qu'il se réfugia à Neuchâtel pour pouvoir, disait-il, délibérer en lieu sûr. La lettre qu'il écrivait à ce sujet à son ami Palix est assez édifiante.

Quelques jours après le jugement des *internationaux pari-*

[1] Tous les signataires du manifeste publié le 2 mai avaient été compris dans les poursuites, mais l'identité de quelques-uns ne put être établie. D'autres inculpés furent l'objet d'ordonnances de non-lieu, et notamment Roulier, Lacatte.

siens, commençaient à Brest les débats de la poursuite dirigée contre les membres de la section organisée dans cette ville, au mois de septembre 1869, par Pindy de concert avec son ami Le Doré[1]. Six inculpés comparaissaient devant le tribunal correctionnel : le délit de société secrète n'était pas relevé contre eux. Voici leurs noms :

Le Doré (Constant-Eugène), 29 ans, rue Kerfautras, 2, écrivain à la direction d'artillerie de marine ;

Plouzané (Célestin-François), 19 ans, ouvrier poulier au port ;

Plouzané (Claude-Marie-Victor), père du précédent, 51 ans, tonnelier au port ;

Le Doré (Joseph-Eugène-Marie), 16 ans, menuisier, rue Kerfautras, 2 ;

Tréguer (Pierre-Jean-Marie), 25 ans, mécanicien ;

Moallic (Jean-Louis), 21 ans, voilier au port.

La défense collective fut présentée par Le Doré.

A l'audience du 23 juillet, présidée par M. Dupuy, ils furent condamnés pour affiliation à l'Internationale, savoir : Le Doré (Constant), à deux mois de prison et 50 francs d'amende, Plouzané (Célestin), à un mois de la même peine, et les quatre autres à 10 jours.

Par arrêt du 17 septembre 1870, la cour de Rennes statuant sur l'appel interjeté le 1er août par Le Doré et les autres prévenus déclara le jugement non avenu, en se fondant sur ce que le délit reproché aux prévenus était essentiellement politique et prononça qu'il y avait lieu de les faire bénéficier du décret du gouvernement de la défense nationale en date du 6 septembre, aux termes duquel amnistie pleine et entière était accordée pour tous les crimes et délits politiques[2].

[1] A l'époque de l'arrestation de Le Doré, cette section comptait une douzaine de membres : nous verrons plus tard qu'au lendemain du 4 septembre, ce nombre s'était élevé à plus de vingt. Le Doré (Constant) en était le secrétaire correspondant; Plouzané (Célestin), le secrétaire adjoint. Le Doré entretenait une correspondance très-active avec Pindy et Malon. On pourra juger de son tempérament révolutionnaire par les quelques lettres qui figurent aux documents justificatifs (pièce Y). C'était à son domicile que se réunissaient, tous les mercredis, les membres de la section. Toutes les cartes délivrées aux sociétaires portent la signature de Pindy.

[2] Nous reproduisons, aux documents justificatifs (pièce U), le dispositif du jugement, le compte rendu de l'audience et la défense collective présentée par Le Doré.

Les membres de la fédération lyonnaise ont été plus heureux que leurs compagnons de Paris et de Brest : aucune condamnation n'a pu être prononcée contre eux, et Albert Richard a pu se remettre tout à son aise de l'effroi que lui avait causé le jugement du tribunal de la Seine. Il leur a été même loisible, au lendemain du 4 septembre, d'aller retirer du greffe le dossier de leur *volumineuse* procédure et d'en faire un auto-da-fé. C'est au citoyen Beauvoir, l'un des prévenus, acclamé par lui-même membre du comité de salut public, que revient l'honneur de cette mesure de précaution. De pareils faits peuvent paraître étranges même au sein des plus grandes tourmentes révolutionnaires. Voici les deux documents qui confirment notre assertion.

I

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Sous-comité des intérêts publics.

« Le citoyen Beauvoir est autorisé à prendre le dossier du procès de l'Internationale au greffe du tribunal correctionnel. »

Bon pour décharge au greffe.

Pour le comité,

Le délégué : JACQUES [1].

Lyon, ce 9 septembre.

II

« Je soussigné, Ch. Beauvoir, membre du comité de salut public, déclare qu'en vertu de la décision dudit comité et de l'autorisation ci-contre, j'ai retiré le dossier du procès de l'Internationale du greffe de Lyon, dont décharge [2]. »

Signé CH. BEAUVOIR.

Lyon, le 10 septembre 1870.

Il convient d'ajouter que, par une lettre insérée dans le *Progrès*

[1] Ce citoyen Jacques est devenu plus tard commissaire de police.

[2] Il est permis de s'étonner qu'un greffier livre ainsi des procédures sur le vu d'autorisations de cette espèce.

de Lyon du 26 octobre 1870, le même citoyen Beauvoir invitait ses collègues de l'Internationale à venir chercher au plus tôt les parties de la procédure qui pouvaient les intéresser ; il annonçait que, passé un délai de huit jours, il brûlerait le dossier pour *le soustraire aux recherches de la police* [1].

Nous avons à expliquer maintenant par suite de quel concours de circonstances le procès de l'Internationale, à Lyon, plusieurs fois appelé et toujours renvoyé d'audience en audience, n'a jamais reçu de solution.

Les scènes de désordre qui se produisirent à Lyon vers le 20 juillet et dont nous aurons plus tard l'occasion de parler, l'agitation croissante des esprits, les préoccupations politiques, la crainte de voir s'aggraver la situation en fournissant aux meneurs lyonnais un nouveau prétexte de manifestations, nécessitèrent un premier délai : l'affaire, d'abord fixée au lundi 24 juillet, ne vint devant le tribunal correctionnel que le 8 août. Trente-sept prévenus avaient été cités. C'étaient :

Richard (Albert), 25 ans, publiciste, quai de Serin, 20 ;

Blanc (Gaspard), employé des ponts et chaussées, rue de Jarente, 31 ;

Bourseau (Victor), 43 ans, bronzier, rue des Remparts-d'Ainay, 24 ;

Michallet (François), 37 ans, teinturier, rue de la Vieille, 13 ;

Bret (Joseph), 52 ans, tisseur, rue Charlemagne, 12 ;

Pulliat (Jean-Pierre), 31 ans, tisseur, rue d'Austerlitz, 12 et 14.

Martin (Arthur), 29 ans, sculpteur, rue de Fleurieux, 8 ;

Martin (Louis), 31 ans, passementier, rue du Bon-Pasteur, 2 ;

Palix (Louis), 41 ans, tailleur d'habits, cours Vitton, 41 ;

Doublé (Jean-Baptiste), 46 ans, tisseur, rue Bugeaud, 140 ;

Chol (Guillaume), 41 ans, cordonnier, rue Mazenod, 23 ;

Cevelinge (Louis), 34 ans, marbrier, cours Bourbon, 103 ;

Dupuis (Jean), 42 ans, tailleur, quai Vaïsse, 11 ;

Deville (Jacques), 52 ans, passementier, impasse Gigodot, 20 ;

[1] Cet appel fut entendu : il a été trouvé, en effet, plus tard, chez plusieurs des individus compromis dans les divers mouvements insurrectionnels de Lyon, quelques pièces appartenant au dossier de l'Internationale. Nous pourrions citer tels internationaux qui possèdent encore leur interrogatoire, leur casier judiciaire, les renseignements fournis sur leur compte par la police, etc.

Vernaz (Jacques-Joseph), 30 ans, cordonnier, rue Sainte-Jeanne, 7;

Beauvoir (Charles), 58 ans, représentant de commerce, rue d'Algérie, 15;

Dumartheray (François), 28 ans, employé de commerce, sans domicile fixe.

Vizot (Ulysse), 28 ans, marchand de porcelaines, rue Grenette, 27;

Vallot (Eugène), 32 ans, apprêteur de chapeaux, rue Duguesclin, 84;

Garnier (Pierre-Antoine), 45 ans, apprêteur, rue Bugeaud, 154;

Marmonnier, (Jean), 34 ans, passementier, rue Tholozan, 11;

Pichot (Louis), 26 ans, tulliste, rue Neuve-des-Charpennes, 4;

Ginet (Étienne), 31 ans, tulliste, rue Moncey, 212;

Placet (Balthazard), graveur, rue Masséna, 58;

Busque (Léon-Antoine), 35 ans, sculpteur, rue de la Reine, 57;

Régipas (Antoine), 50 ans, tailleur, rue Vendôme, 102;

Barret (Narcisse), 28 ans, garçon de café, rue Masséna, 20;

Poncet (Jean-Marie), ouvrier peigner, rue Saint-Georges, 10;

Tacussel (Louis-Joseph-Hilarion), 34 ans, serrurier, avenue de Saxe, 187;

Charvet (François), 44 ans, tisseur, rue du Bon-Pasteur, 31;

Nalliod (Médard), 32 ans, imprimeur sur étoffes .... Monnier (Louis), 30 ans, idem.....	Section de Neuville.
Dupin (Pierre), 30 ans, veloutier........ Dumas (Jean), 36 ans, passementier....... Delaye (Philippe-Jean), 39 ans, passementier	Section de Saint-Étienne.
Berger (Jean), passementier............ Philibert (Jean), passementier...........	Section de Saint-Étienne.

Tous ces individus étaient inculpés d'avoir, étant membres de l'Association internationale, commis le délit de société secrète et subsidiairement celui d'association illicite [1].

[1] Quelques-uns de ces prévenus ont joué un rôle important au 4 septembre,

Au début de l'audience, l'honorable organe du ministère public déclarait que, dans les circonstances critiques où se trouvait la patrie, et au lendemain de notre défaite de Reischoffen, il ne sentait pas la liberté d'esprit nécessaire pour engager un débat aussi sérieux. Il demandait au tribunal le renvoi de l'affaire à trois semaines.

Le citoyen Beauvoir protestait énergiquement contre cette décision et réclamait le jugement immédiat ou une ordonnance de non-lieu. Il insistait pour que le tribunal télégraphiât dans ce sens au ministre de la justice. Ces observations étaient appuyées par Albert Richard, Delaye, de Saint-Étienne, Mes Chenel et Millaud. Tous les accusés se déclaraient prêts à faire leur devoir et se refusaient à toute idée de grâce. . . . .

En dépit de toutes ces protestations le renvoi fut prononcé ; le même jour, le télégramme suivant, resté sans réponse, était adressé au ministre de la justice :

« *A S. Exc. M. Ollivier, garde des sceaux (Paris).*

« L'*Internationale* de Lyon, qui m'a confié sa défense dans le jugement qui devait commencer le 8 août et qui a été renvoyé à trois semaines, demande à être jugée immédiatement.

« Les trente-huit travailleurs inculpés dans cette affaire protestent contre cette situation.

« Notre attitude prouvera, comme notre langage l'a déjà prouvé à l'ouverture de l'audience, qu'il n'y a dans ces graves circonstances que des cœurs froissés et unis dans une douleur et des espérances communes. Si l'on craint de notre part une manifestation quelconque, nous repoussons ces soupçons comme une offense.

« Il n'y a devant vous que trente-huit citoyens français qui

notamment Chol qui était devenu commissaire central à Lyon. D'autres avaient été acclamés, qui officier de paix, qui garde urbain.

Nous devons ajouter que trois autres individus, les nommés Gonnard, Maître et Seigner, compris dans les poursuites, avaient été l'objet d'une ordonnance de non-lieu. L'identité de Gonnard et Maître n'avait pu être établie : quant à Seigner, qui appartenait à l'armée en qualité de sergent, il s'était affilié à l'Internationale pendant la durée d'un congé, et au moment des poursuites, il se trouvait devant l'ennemi.

veulent et peuvent triompher des inculpations qui pèsent sur eux.

« Nous nous refusons à toute grâce. Nous ne voulons que la justice égale pour tous.

« Au nom des accusés, leur avocat qui vous salue « respectueusement.

« Joseph CHENEL [1].

« Rue des Célestins, 2 (Lyon). »

L'affaire ne fut pas appelée à l'audience du 29 août; les préoccupations politiques ne furent pas étrangères à ce résultat : tous les accusés avaient été prévenus de ne pas se présenter, leur procès étant remis à une époque indéterminée. Le 4 septembre survint, et nous savons comment le dossier de la poursuite a disparu.

Nous devons reconnaître que le tribunal de Rouen ne se laissa pas arrêter par des considérations de cette nature : le procès de la fédération rouennaise, d'abord fixé au 10 août, appelé à l'audience du 23 août, renvoyé à celle du 25 sur la demande du défenseur de l'un des prévenus, fut définitivement jugé le 30 août. Les accusés étaient au nombre de cinq :

Aubry (Emile-Victor), 41 ans, imprimeur lithographe à Rouen;

Creusot (Jean-Claude), 44 ans, fileur, 110, rue du Carrefour, à Sotteville-les-Rouen;

Piéton (Eugène), 32 ans, tisseur, rue du Neubourg, 71, à Elbeuf [2];

Régnier (Arnoux-Antoine), 53 ans, tisserand à Elbeuf, rue Saint-Jean, 42;

Julien (Pierre-Victor), 49 ans, épicier à Darnetal, rue du Champ-du-Marais, 18.

Un seul délit était relevé contre eux, celui d'association non autorisée.

Aucun des prévenus ne comparut à l'audience. Aubry fut condamné à six mois d'emprisonnement et cinq cents francs

[1] Me Chenel est devenu, au 4 septembre, conseiller de préfecture à Mâcon.
[2] Piéton, secrétaire correspondant, à Elbeuf, du cercle d'études économiques, avait été délégué au Congrès de Bâle par le groupe d'Elbeuf.

d'amende ; Piéton, Régnier, Julien et Creusot, chacun à trois mois de la même peine et cent francs d'amende [1].

Ici s'arrête la série DES PERSÉCUTIONS exercées contre *l'humanitaire Internationale* [2] PAR LA JUSTICE IMPÉRIALE. Toutes les autres poursuites aboutirent à des ordonnances de non-lieu ou furent abandonnées.

Dans cette catégorie nous devons ranger Dijon et Vienne (Isère).

A Dijon, un seul individu, le sieur Focillon (Auguste), employé, rue Saumaise, 55, avait fait l'objet d'une information. Secrétaire de l'Association syndicale des comptables et employés de commerce de Dijon, il avait assisté à l'assemblée générale tenue, le 13 mars 1870, par la fédération lyonnaise. Les charges relevées contre lui n'ayant pas été jugées suffisantes, une ordonnance de non-lieu était intervenue en sa faveur le 28 juillet [3].

A Vienne, l'affiliation à l'Internationale des inculpés n'avait pu être établie et une décision semblable avait été prise le 27 mai.

Les inculpés étaient au nombre de quatre : 1° Ailloud (Jean-Alphonse), 42 ans, tailleur, rue de l'Archevêché, ex-délégué de la section de Vienne au congrès de Lausanne ; 2° Vaganey (Jean-Louis), 37 ans, tisseur, place du Musée ; 3° Filloux (Jean), 40 ans, fileur, rue des Carmes, 8 ; 4° Monnier (Charles), dont le domicile était demeuré inconnu.

La situation qui fut faite à la Fédération marseillaise mérite une mention spéciale. Plus de soixante-dix individus avaient été compris dans les poursuites sous l'inculpation de participation à une société secrète. A la suite d'une information laborieuse qui n'a pas duré moins de cent trente-six jours, la poursuite s'est terminée, le 15 septembre 1870, par *une ordonnance de non-lieu collective*. Il semble qu'après l'amnistie du 6, il eût été inutile de recourir même pour la forme à ce dernier acte de

[1] Les considérants de ce jugement offrent le plus vif intérêt. Le lecteur les trouvera parmi les documents justificatifs (pièce U). — Consulter également (pièce *a*) les lettres d'Aubry à Varlin et les autres déclarations relatives à la Fédération rouennaise.

[2] C'est le député Raspail qui est l'auteur de cette heureuse qualification.

[3] Voir documents justificatifs, (pièce Z).

procédure. On s'explique qu'une amnistie (*c'est chose si ordinaire*) ait pu couvrir Bastelica, Alerini, mais on comprend difficilement une ordonnance de non-lieu rendu en leur faveur. Quoiqu'il en soit, nous croyons indispensable de présenter le tableau de tous les individus poursuivis : nous aurons occasion de retrouver plus tard quelques-uns d'entre eux, au lendemain du 4 septembre, publiant manifestes sur manifestes, et usurpant les emplois publics après avoir été membres de la commune révolutionnaire. Voici leurs noms et la désignation de la corporation *qui* les avait délégués auprès de la Fédération.

Bastelica (André), 24 ans, employé de commerce, boulevard des Dames, 32.	Correspondant de la Fédération marseillaise [1].
Hermitte (François), 39 ans, rue Fontaine-des-Vents, 8.	Délégué de la corporation des Lithographes.
Béraud (Justinien-Fortuné), 27 ans. Chalandon (Guillaume), 27 ans. Bertholand (Jean), 45 ans, boulevard National, 356. Fabre (Simon), 26 ans, rue Larrey, 43.	*Idem* de la corporation des Chaudronniers.
Bonnefoy (Joseph-Alphonse), 27 ans, rue Hoche, 12. Blanc (Marius-Joseph), 29 ans, rue Beaumont, 6.	*Idem* de la corporation des Paveurs.
Bonifay (André), 31 ans, rue des Grandes-Armes, 77. Cloquemin (Jules-Simon), 36 ans, rue Fort-l'Empereur, 4.	*Idem* de la corporation des Serruriers.
Codonel (Joseph-Apollinaire), 31 ans, rue du Nanquin, 3. Simard (Jean-Baptiste), 41 ans, rue Neuve, 18.	*Idem* de la corporation des Chaisiers (octobre 1869).
Blanc (Joseph), 45 ans, boulevard de Paris, 67. Reiffort (Marius-Louis), 41 ans, boulevard Rougier, 32.	*Idem* des Tailleurs de pierre (décembre 1869).

[1] A l'époque des arrestations Bastelica s'était prudemment replié sur Barcelone où il logeait chez Farga Pellier, 42, Calle Mercaders. Bastelica est d'origine Corse : est né à Bastia.

Taulanne (Lambert-André), 36 ans, rue Devilliers, 6. **Driot** (Jean-Baptiste), 41 ans, rue Saint-Ferréol, 34.	Délégué des Chapeliers (décembre 1869).
Aye (Jacques-Jean), 44 ans, rue Comolut, 42. **Dourgnon** (Louis-Charles), 36 ans, rue Dugère, 2.	*Idem* des ouvriers Maçons. (Délégation d'Aye 13 janvier 1870.
Chave (Léon-Auguste), 25 ans, rue des Bergers, 12. **Gay** (Pierre), 32 ans, rue Haute-St-Dominique, 14.	*Idem* des Menuisiers.
Venel (Charles-Henri), 26 ans, boulevard de la Madeleine, 202. **Bardel** (Honoré), 31 ans, rue Paradis, 141.	*Idem* des Marbriers.
Lozier (Émile), 30 ans, rue Saint-Théodore, 2. **Gandolphe** (Louis), 33 ans, rue Bouterie, 45. **Bernard** (Pierre), 25 ans, rue Pastoit, 16.	*Idem* des Cordonniers. Lozier, démissionnaire de janvier 1870, a été quelque temps secrétaire de la fédération.
Couchoud (Joseph), 23 ans, rue des Petites-Maries, 26.	Membre du syndicat des ouvriers Cordonniers.
Brun (Eugène), 42 ans, rue des Bons-Enfants, 37. **Henriot** (François-Claude), 39 ans, Grand-Chemin de Toulon, 17.	Délégués des Bouchonniers. Brun est président de cette corporation. Henriot n'était que délégué supplémentaire.
Pacini (Pierre-Paul), 53 ans, quai du Canal, 24. **Duperron** (Jean-Pierre-Gustave), 26 ans, Vieux-Chemin de Rome, 110. **Lassus** (Antoine-Henri-Guilhen), 34 ans, rue Curiol, 41.	*Idem* des Tapissiers. Duperron n'a été délégué que pendant les mois de novembre et décembre 1869.
Meunier-Rivière (Georges), 30 ans, rue de Lodi, 136. **Fontès** (Auguste), 37 ans, rue des Minimes, 12.	*Idem* des ouvriers Charrons
Romanin (Martin-Antoine), 29 ans, quai de Rive-Neuve, 81. **Armand** (Henri), 29 ans, boulevard Baille, 118.	*Idem* des Doreurs sur bois. Armand délégué en février 1870.

Ariés (Guillaume), 43 ans, rue Goudard, 37. Borde (Jean-Frédéric), 33 ans, rue Chateaubriand, 1.	Délégués des Pointres. Délégation des 10 février et 20 mars 1870.
Chachuat[1] (Henri), 25 ans, menuisier en voitures, rue Navarin, 27.	
Gayet[2] (Jean), 40 ans, mécanicien, rue Langeron, 11.	
Bret (Joseph), 42 ans, boulevard du Musée, 27. Combes[3] (Louis-Étienne), 27 ans, boulevard de la Paix, 4.	Délégués par la corporation des Vernisseurs. Combes était secrétaire de la Chambre fédérale.
Lemonnier (Alexandre), 54 ans, tailleur d'habits, Vieux-Chemin de Rome, 43.	Ex-délégué au Congrès de Bruxelles.
Roux (Étienne-Marius), 27 ans, rue de la Mûre 7. Aillaud (Jean-Baptiste-Léon), 34 ans, boulevard National, 156.	Délégués de la corporation des Tonneliers.
Gaffar (Guillaume-Gérard), 28 ans, rue de la Loge, 29. Fabre (Barthélemy), 35 ans, rue de la Loge, 18.	*Idem* des Bouchonniers. Gaffar délégué en mars 1870.
Dubecco (Jean-Baptiste), 35 ans, rue Hoche, 72. Durand (Antoine-Jean-François), 30 ans, rue des Petites-Maries, 30.	*Idem* des Chartiers-chargeurs, Dubecco délégué en novembre 1869.
Masse (Félicien), 46 ans, rue Désiré, 5.	Délégué en février 1870 par la corporation des Scieurs de long, démissionnaire le 24 février.
Sénéchal (Hubert-Nicolas), 29 ans, rue Sainte-Eugénie, 33. Mury (Antoine), 46 ans, rue Château-Payon, 38.	Délégués des Vanniers.
Peleng (Joseph), 43 ans, rue Longue-des-Capucines, 71.	Trésorier de la société des Vanniers (de juillet à décembre 1869).
Salicis (Louis), 27 ans, rue Dragon, 118.	Secrétaire de la même corporation.

1 Chachuat était à cette époque secrétaire de la société des libres-penseurs.

2 Gayet était membre de la même société, c'est un ancien condamné politique déporté à Lambessa.

3 Combes appartenait déjà à *L'Internationale* en 1867, lors de la première organisation de cette société à Marseille.

Longueville (François-Marius), 44 ans.	Président de la société des Vanniers.
Roger (Jean), 41 ans, cours Saint-Louis, 12.	Délégué par les Boulangers.
Lafont (Émile-Victor), 28 ans, rue de Chantérac, 4.	*Idem* des Modeleurs-Mécaniciens (janvier 1870).
Bourgue (Toussaint-Marie-Clément), 34 ans, rue Fontanges, 9.	*Idem* des Tapissiers en meubles.
Durand (Ferdinand-Gaspard), 28 ans, rue Ste-Pauline, 5.	*Idem* des Fondeurs (janvier 1870).
Roche (Joseph-Siméon), 36 ans, rue des Pistoles, 13.	*Idem* des Maroquiniers.
Fourreau (André), 51 ans, menuisier, rue Navarin, 15.	Délégué au Congrès de Bâle.
Poletti (Eugène), 26 ans, commis, prolongement du boulevard de la Corderie, 2.	Sans délégation spéciale.
Dumény (Gustave), 29 ans, rue d'Anvers, 1.	Délégué de la corporation des tonneliers en huile.
Massol (Pierre-Didier), 31 ans, marin, rue Clary, 10.	*Idem* par cette corporation en janvier 1870[1].
Alerini,	Secrétaire correspondant de la section de Barcelonnette, gérant du *Rappel de Provence*, publié à Cannes.

Il est bon de faire remarquer que tous ces délégués nièrent énergiquement toute affiliation à l'Internationale.

Ils prétendaient n'avoir jamais entendu parler de *l'Internationale* et ne connaître Bastelica que de nom.

Quand nous arriverons aux manifestes publiés par cette sec-

[1] Au Congrès de Bâle, à la suite du rapport sur la situation de la Fédération marseillaise, présenté par Albert Richard, de Lyon, il était donné lecture d'une adresse *de l'Union des marins de Marseille* donnant leur adhésion aux principes de l'Internationale (Voir *Livre Bleu de l'Internationale*, page 118.) On peut consulter utilement sur l'activité de la Fédération marseillaise, la déclaration de la Chambre syndicale des matelots français du port de Marseille insérée dans la *Marseillaise* du 23 avril 1870 et les lettres de Bastelica à Murat et autres que nous reproduisons aux documents justificatifs, (pièce W).

tion aux mois de septembre et d'octobre 1870, nous verrons combien de pareilles déclarations étaient sincères. D'ailleurs ils marchaient sur les traces de leurs frères de Lyon, dont quelques-uns étaient allés jusqu'à soutenir que l'Internationale n'existait pas en France.

Il est nécessaire de dire un mot de cette chambre fédérale qui avait été organisée d'après l'esprit et les principes de *l'Internationale*, et dont tous les délégués furent appelés à rendre compte de leurs actes à la justice. Son organisation remonte au mois d'août 1869. Elle est due à Bastelica, l'*un des commis-voyageurs de l'Internationale les plus connus* : témoins ses tournées dans le Var, les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône, dont il a fait lui-même le récit dans deux lettres, l'une écrite à Guillaume, de Neuchâtel, le 28 avril, l'autre insérée dans le journal *l'Internationale* (numéro du 1er mai). Nous reproduisons ces deux pièces : elles contiennent de précieuses indications sur les résultats obtenus par Bastelica.

I.

« Marseille, 28 avril 1870.

« Mon cher Guillaume,

« La section de Marseille marche rapidement dans la voie des grands progrès. Je suis à peine de retour d'une excursion parmi les populations révolutionnaires du Var. Quel enthousiasme l'Internationale a soulevé sur le passage de son propagateur ! J'ai acquis cette fois la preuve invincible, irrécusable que les paysans pensent et qu'ils sont avec nous. Ainsi, j'ai fondé en trois jours de marches forcées et pénibles à travers ce pays des plus montagneux, cinq sections stratégiques autour desquelles rayonnera toute la contrée, *Gogolin*, *Saint-Tropez*, *la Garde-Freinet*, *Collobrières* et *Goufaron*.

« Les ouvriers et paysans des Alpes-Maritimes m'ont écrit une lettre excellente, convaincue, m'invitant expressément à leur porter la *bonne nouvelle*. Déjà *Aix*, *la Ciotat*, *Annal et la banlieue de Marseille* se couvrent de sections industrielles agricoles. A bientôt le tour de l'*Hérault*.

« Tout ce mouvement brise mes forces, mais augmente mon courage.

« Salut cordial à Schwitzguébel et à tous les amis et frères en *révolution sociale*. — A toi de cœur.

« ANDRÉ BASTELICA. »

II

« Citoyen rédacteur[1],

« Je vous écris à la hâte ces quelques lignes, afin d'appuyer, par l'expérience péremptoire des faits, votre article sur le *socialisme au village*.

« Le numéro de la *Marseillaise* me tombe, en guise d'à-propos, ce matin sous la main, à Toulon, au moment où je quittais avec deux compagnons le véhicule qui nous avait servi à terminer la tournée propagandiste que nous avions entreprise depuis quelques jours dans les montagnes du Var.

« Après avoir visité ces énergiques populations agricoles et industrielles, j'ai acquis cette certitude absolue qu'avec une campagne bien menée, nous attirerons à nous la masse des paysans.

« Ma conviction, dis-je, n'est plus idéale, mais bien expérimentale. Les paysans seront, qu'on se le tienne pour certain, *les ennemis du socialisme* tant que nous laisserons aux conservateurs omnicolores et aux propriétaires le soin délicat de le leur expliquer par ces deux mots à sensation : *partage et spectre rouge!!!*

« On s'indigne toujours injustement contre ces braves ouvriers des champs : que ne fait-on mieux, de les instruire, de les éclairer, *de les organiser sur place ?*

« *Délégué avec le citoyen E.Brun, syndic président de la Corporation des bouchonniers, guidé à travers ces pays montagneux par le citoyen Loujon, de la Garde-Freinet, pendant notre courte mission, au moyen de réunions sérieusement organisées par les comités locaux, nous avons instauré partout des so-*

[1] Cette lettre avait été adressée au journal *la Marseillaise*.

ciétés de solidarité et parmi les ouvriers bouchonniers, et parmi les paysans à vrai dire enthousiastes d'entrer dans la voie du mouvement social; ensuite nous avons ébauché la fédération parmi ces diverses sociétés, sans compter l'établissement projeté d'une société de production (boulangerie), *plus cinq ligues d'enseignement avec bibliothèques populaires : cinq sections de l'Internationale rayonnant sur tout le département.*

« Tout ce travail, habilement préparé par les comités locaux qui avaient invité à leurs réunions les hameaux environnants, a été accompli en quelques jours seulement.

« Cela ne prouve-t-il pas surabondamment que l'esprit du paysan est préparé à recevoir la semence ; ne tardons pas plus longtemps. Je n'ose dire, de peur d'être taxé d'exagération, que les résultats probables que nous attendons de cette propagande énergique à travers les montagnes seront au-dessus de nos espérances.

« Bientôt le tour *des Alpes Maritimes* viendra.

« Auparavant *l'Internationale* avait organisé les villes d'Aix et la Ciotat.

« Je vous laisse à vos réflexions sur ce fait probant.

« Salut et égalité,

« A. BASTELICA.

« Secrétaire-correspondant de la Fédération marseillaise. »

Revenons maintenant à la *Fédération marseillaise*. Organisée au mois d'août 1869, elle avait son siége rue Dauphine, 5. Chaque corporation adhérente était tenue d'envoyer deux délégués : la réunion de tous ces délégués constituait la Chambre fédérale dont le bureau se composait d'un trésorier, d'un secrétaire [1] et d'un président spécial pour chaque séance [2]. C'est dans une

[1] Le secrétaire était chargé de la correspondance et de la rédaction des procès-verbaux des séances. Ces fonctions d'abord remplies par Lozier l'ont été ensuite par Combes.

[2] Chaque délégué devait présider à son tour et, à ce titre, signer le procès-verbal de la séance. Au mois d'avril 1870, 26 corporations faisaient partie de la Fédération.

réunion tenue à la salle du théâtre Musset qu'avait été décidée, à l'instigation de Bastelica, l'organisation d'une chambre fédérale. Une commission d'initiative et de propagande de cinq membres était nommée à l'effet de s'occuper de cette organisation. Ariés, peintre, Chachuat, outilleur, Lemonnier, tailleur, Poletti, employé, et Bastelica en faisaient partie.

Sous ce titre de *Fédération* ils devaient reprendre l'œuvre inaugurée en 1867 par le ferblantier Vasseur [1].

Nous avons signalé plus haut les tournées opérées à Aix, Goufaron et autres centres ouvriers par Bastelica en compagnie du citoyen Brun. Il nous paraît indispensable de donner quelques détails sur les corporations organisées par leurs soins en syndicats ou chambres syndicales et de relater les circonstances dans lesquelles ces faits se sont accomplis.

La corporation des chapeliers d'Aix est l'une des premières conquêtes opérées par le *commis-voyageur marseillais*, elle remonte au mois de décembre 1869 (14 décembre) ; deux ou trois réunions et la distribution de quelques carnets de l'Internationale lui ont suffi pour obtenir ce résultat. A son instigation et à celle de Poletti et de Combes, les ouvriers chapeliers se sont organisés en chambre syndicale; cette chambre comprenait à cette époque environ 250 membres; elle n'avait pas de président, et était administrée par une commission composée de 13 membres. Cette chambre syndicale était représentée à la réunion générale de la Fédération lyonnaise tenue, le 13 mars 1870, par l'un de ses secrétaires, le citoyen Coquillat ; ce dernier était porteur d'un mandat de délégation signé par tous les membres de la commission syndicale et visé par le secrétaire et le trésorier de la Chambre fédérale de Marseille.

Voici les noms des principaux membres de cette chambre syndicale : cette indication aura son importance lorsque nous arriverons à la tentative de soulèvement qui se produisit à Aix,

[1] Vasseur est mort le 16 mai 1868. C'est lui qui avait fondé la section Marseillaise au mois de juillet 1867 : à cette époque le bureau de la section dont il était secrétaire se trouvait quai Napoléon, à l'entresol du café du Nouveau-Monde. La cotisation mensuelle était de 10 centimes par membre. Bastelica figurait parmi les adhérents. — La section s'est désorganisée à la suite des poursuites exercées contre les deux commissions parisiennes.

dans la soirée du 4 avril, en faveur de la commune révolutionnaire de Marseille :

Bonnafoux (Auguste), 36 ans, rue des Bernardines ;
Cabassud (Louis), 34 ans, rue Treille des Cordeliers, 36 ;
Trotebas (Charles), 36 ans, rue du Pont, 14 ;
Brissac (Antoine), 36 ans, rue des Cordeliers, 67 ;
Berthe (Louis), 38 ans, rue des Bourrées, 25 ;
Porte (Jean-Baptiste), 34 ans, rue Fermée, 20 ;
Livon (Claude), 33 ans, rue des Épinais, 19 ;
Chapus (Calixte), 25 ans, rue de la Fontaine, 3 ;
Coquillet (Jude), rue Courteissade, 20 [1].

Livon remplissait les fonctions de trésorier ; Calixte Chapus, Bertrand et Bonnafoux, celles de secrétaire.

Goufaron, dans le Var, est la seconde étape de la *campagne internationale* accomplie par Bastelica.

Dès le mois d'avril, les ouvriers de Goufaron [2] et même ceux de Pignans étaient prévenus de la prochaine arrivée dans ces contrées de Bastelica et de son compagnon *de combat*, le citoyen Brun. Une réunion organisée par un certain Dubois était en effet tenue à Goufaron, le 16 avril, sous la présidence de Bastelica, dans une salle du café Bonnet. Une centaine d'ouvriers étaient présents ; tous avaient été convoqués par lettre spéciale. Dans ce nombre figuraient 15 ou 16 ouvriers de Pignans, notamment Cougourdan et Raynaud. Brun y prenait la parole. Bastelica y traitait ensuite la *question du plébiscite* et surtout la question de l'Internationale. Il en exposait les principes et invitait les assistants à s'y affilier. Il leur expliquait que le siége de cette société était à Londres, et que la cotisation à payer pour en être membre était de 10 centimes par an.

Il ajoutait qu'un certain nombre de livrets de l'Internationale seraient déposés chez le citoyen Dubois et que moyennant 10 centimes les ouvriers pourraient s'en faire délivrer [3].

Quelques jours plus tard, le 20 avril, il conférait de sa propre

[1] Ce dernier était compris dans les poursuites dirigées contre l'Internationale : mais à cette époque il avait déjà quitté Aix et ne put être découvert.
[2] Goufaron compte 90 ou 100 ouvriers bouchonniers.
[3] 30 livrets furent, en effet, remis à Dubois, par Bastelica : ils avaient été préalablement visés par ce dernier.

autorité à Dubois le titre de secrétaire de la section de Goufaron : cette nomination était une violation manifeste de l'article 9 des statuts généraux qui dispose que « chaque section est *souveraine pour nommer ses correspondants au conseil général.* » Bastelica, on le comprend, n'était pas homme à se laisser arrêter pour si peu. Voici le brevet qui fut adressé par lui à ce nouveau collaborateur :

Association internationale
des travailleurs (Marseille).

« Marseille, 20 avril 1870.

« Cher citoyen Auguste Dubois, à Goufaron.

« Par cette présente, en vertu des pouvoirs à nous conférés par le conseil général siégeant à Londres de l'Association internationale des travailleurs, nous déclarons nommer le citoyen Auguste Dubois, ouvrier bouchonnier, secrétaire de la section de la susdite association à Goufaron, département du Var. Ses pouvoirs *particuliers* consistent à propager partout où il lui semblera propice et convenable, les principes de l'Internationale, faire des adhérents, encaisser les cotisations, le tout en conformité des statuts et règlements.

« Le secrétaire général,

« BASTELICA. »

Ce correspondant *improvisé*, tout heureux d'être honoré d'une pareille distinction, se mit à l'œuvre et parvint à distribuer une dizaine de livrets et finalement à grouper autour de lui quelques rares adhérents. Au mois de mai 1870, la section de Goufaron ne comptait que sept membres inscrits ; c'étaient :

Dubois (Auguste), bouchonnier, rue des Puits, *secrétaire de la section* ;

Maquet (Joseph), 43 ans, cordonnier ;

Loujeon (Joseph), 48 ans, bouchonnier ;

Berne (Fortuné), 56 ans, idem ;

Martin (Jullien), 32 ans, idem ;

Joanès Matetto, 28 ans, idem ;

Chrysti (Léon), 22 ans, bouchonnier [1].

Après le succès obtenu par Bastelica à Goufaron, son mouvement de propagande se continuait les jours suivants à la GARDE-FREINET ET COGALIN. En effet, le 17 avril, il se rendait à la Garde-Freinet ; là, comme il l'avait fait à Goufaron la veille, il parlait de l'Internationale et de la nécessité pour les ouvriers d'en devenir membres. Il était procédé, séance tenante, à la distribution de carnets contenant les statuts *de l'Internationale.* Le même jour, à Cogalin, les principes de l'Internationale étaient exposés par Bastelica et son acolyte, le bouchonnier Brun ; le lendemain les mêmes discours étaient tenus à Collobrières, à Pignans et autres centres ouvriers.

Nous avons encore à parler de la section organisée à BARCELONNETTE (Basses-Alpes) par les soins d'Alerini, son secrétaire correspondant, que nous retrouverons plus tard à Marseille parmi les membres de la commission municipale instituée par le préfet Labadié au mois de septembre 1870 [2].

Dans les premiers jours du mois de janvier de la même année, Alerini, l'une des recrues de Bastelica, recevait d'Eugène Dupont les pleins pouvoirs pour organiser des sections de l'Internationale à Barcelonnette et dans les environs. A Barcelonette, il faisait de la propagande jusque sur la voie publique : on le voyait arrêter dans les rues les ouvriers de sa connaissance, même ses anciens élèves et leur proposer d'entrer dans l'Internationale. Il leur remettait des livrets après leur avoir donné connaissance des instructions qui lui avaient été adressées de Londres et des pleins pouvoirs dont il était porteur.

En dépit de tous ses efforts, le nombre des adhérents fut

[1] Tous ces individus avaient été compris dans les poursuites ; ils ont bénéficié de l'ordonnance de non-lieu collective dont nous avons parlé plus haut.

[2] Alerini (Charles), né à Bastia, le 20 mars 1842, était professeur de physique au collége de Barcelonnette. Suspendu de ses fonctions au mois de mars ou avril 1870, par décision du recteur d'Aix, il devint gérant et plus tard rédacteur en chef du *Rappel de Provence.*

Il avait été affilié à l'Internationale par Bastelica, et avait reçu des mains de ce dernier un livret et une carte de sociétaire. Il fut arrêté à Cannes, le 20 mai, sous inculpation de participation à une société secrète et en vertu d'un mandat délivré par le juge d'instruction de Marseille. Le même jour il était transféré dans cette ville.

toujours des plus modestes : à la fin du mois d'avril il n'était parvenu à recruter que trois ou quatre adeptes, au nombre desquels figuraient un tailleur de nom de Brun (Adrien), et un employé des ponts et chaussées, le citoyen Guende (Louis). Ce dernier, en l'absence d'Alerini, remplissait les fonctions *de secrétaire correspondant par intérim ;* c'est en cette qualité qu'il écrivait, *le 14 floréal an LXXVIII*, au citoyen Albert Baume, alors rédacteur en chef du journal le *Rappel de Provence*. Comme on le voit, l'Internationale était représentée à Barcelonnette par deux fonctionnaires. Nous devons ajouter qu'à l'instigation d'Alerini, *un cercle manuel* y avait été organisé ; Guende en était devenu secrétaire.

A la même époque, l'Internationale cherchait à s'implanter à Besançon ; les poursuites ordonnées par le ministère Ollivier venaient la surprendre dans sa période d'organisation. C'est dans la corporation des graveurs et guillocheurs qu'elle avait recruté ses premiers adhérents. Cette corporation ne devait donc pas échapper à *la persécution* qui sévissait alors. Plusieurs de ses membres ayant été déférés à la justice, on s'explique comment nous sommes amenés à raconter dans quelles circonstances l'Internationale avait reçu droit de cité à Besançon. Cet historique offre d'ailleurs un certain intérêt.

Dès le mois d'octobre 1869, les ouvriers graveurs et guillocheur en horlogerie songeaient à s'organiser *en association coopérative de prévoyance*. Des démarches étaient faites par l'un d'entre eux, Robert, auprès du citoyen Fritz Heng, de la Chaux-de-Fonds [1], afin de connaître la marche à suivre pour *entrer dans l'internationale* et pour être admis à faire partie de la Fédération des graveurs de la Suisse. Dans sa lettre du 31 octobre, Fritz Heng fournit sur ce point à son ami Robert des renseignements qui ont leur importance au point de vue des principes qui règlent les rapports entre le conseil général et les sections. Voici les passages les plus saillants de cette lettre.

. . . .

« Je vois avec plaisir qu'à Besançon *les ouvriers compren-*

[1] Fritz Heng était secrétaire de la section de l'Alliance *de la démocratie socialiste*, qui avait pour président le Russe Bakounine.

nent que ce n'est que par la solidarité de tous que le prolétariat peut arriver à quelque chose pour améliorer sa position. Vous demandez de quelle manière vous devez vous faire recevoir de l'Internationale et de la Fédération des graveurs de la Suisse. Vous n'avez qu'à m'envoyer votre règlement : je le soumettrai au *Comité fédéral des sections romandes de l'Internationale*, qui se fera un plaisir de vous recevoir. Je dois vous expliquer ce que c'est que la *Fédération romande.* D'abord l'Internale comprend toutes les sociétés du monde entier sans distinction de couleur, de nationalité et de religion. Cette vaste association est organisée comme il suit :

« Elle a son *comité général* appelé *conseil général* siégeant à Londres LEQUEL DIRIGE TOUTES LES AFFAIRES GÉNÉRALES DE L'INTERNATIONALE ; puis dans chaque pays ou région, l'Internationale se forme en fédérations ayant leur comité fédéral avec lequel chaque section correspond directement. Ce comité fédéral sert d'intermédiaire entre la fédération et le conseil général. Pour faire partie de l'Internationale il suffit donc d'adhérer aux statuts et règlements de l'Association et de faire connaître cette adhésion au conseil général de Londres . . . .

. . . .

« FRITZ HENG. »

Quelques jours après avoir reçu ces indications, Robert, qui voulait avant tout se couvrir d'une apparence de légalité, sollicitait du préfet du Doubs l'autorisation de fonder une société de prévoyance destinée à établir un lien de solidarité entre les ouvriers d'un même état et à leur créer au moyen d'une cotisation mensuelle, des ressources disponibles en cas de grèves, accidents, chômages, mais non en cas de maladie.

La chambre de commerce de Besançon, consultée sur l'opportunité d'accorder cette autorisation, conclut au rejet de la demande le 21 février 1870. Une décision ministérielle fut prise dans le même sens sous la date du 21 mars : le refus était motivé sur ce fait que certains articles des statuts déposés et notamment l'article 19 imposaient aux ouvriers et même aux patrons des obligations contraires à la liberté du travail. (Article 19. « Le

« sociétaire qui accepterait une diminution de prix sans consul-
« ter le comité sera rayé immédiatement. »)

En attendant l'autorisation qu'il avait demandée, Robert était loin de rester inactif ; il entrait en correspondance avec Aubry de Rouen et lui annonçait que l'intention de *sa corporation était de se faire recevoir en bloc immédiatement après son organisation.* Il s'informait du lieu où devait être adressé le montant des cotisations et priait Aubry de le mettre en rapport avec Dupont de Londres dont il recevait plus tard des instructions sous la date du 29 avril. Dans toutes ces lettres il exprimait son ardent désir de faire adhérer le plus vite possible à l'Internationale le groupe des graveurs [1].

En dépit du veto ministériel, la société des graveurs et guillocheurs de Besançon était définitivement organisée ; ses membres allaient jusqu'à prévenir l'autorité de leur décision à cet égard et à lui annoncer que la société commencerait à fonctionner le 1er avril sous le titre d'*Association ouvrière des graveurs et guillocheurs* de Besançon.

Les agissements de cette société lui valurent, au mois de mai, les honneurs d'une poursuite. Ses membres furent d'abord accusés d'*avoir fait partie d'une section de la société secrète l'Internationale.* Douze d'entre eux comparurent devant le tribunal correctionnel de Besançon, à l'audience du 17 juin, et ne furent condamnés, le 24 du même mois, qu'à 25 francs d'amende pour avoir fait partie d'une association non autorisée, ayant pris le titre de *Société ouvrière des graveurs et guillocheurs de Besançon,* association composée de plus de vingt personnes [2]. Voici les noms des individus condamnés :

Robert (Augustin), président de la société ;
Melin (Alphonse), secrétaire ;
Petit-Jean (Jules) ;
Borel (Philandre), vice-président de la société ;
Chevrier (Joseph), trésorier;
Wys (Emile) ;
Julien (Victor) ;

1 Toutes ces lettres, ainsi que les instructions d'Eugène Dupont, ont été reproduites aux documents justificatifs (voir pièce *b*).
2 Robert seul fut condamné à cent francs d'amende.

Ormancey (Félix);
Robillier (Edmond);
Moreau (Léon).

Nous en avons fini avec les nombreuses poursuites dirigées contre les membres de l'Internationale : nous aurons à étudier maintenant dans quelle mesure ces persécutions ont ralenti son œuvre, et à rechercher les actes accomplis par cette association depuis le jour où ont commencé ses épreuves jusqu'au moment où les malheurs de la patrie permettront à ses coryphées d'usurper les fonctions publiques. Il est de notre devoir d'initier le lecteur à tous les faits et gestes de l'Internationale pendant cette période qui s'étend du mois de mai au 4 septembre. Qu'on nous permette, avant de commencer ce récit, d'appeler l'attention publique sur un document de la plus haute importance. Nous voulons parler des ALPHABETS SECRETS à l'usage des *chefs* de l'Internationale.

CHAPITRE IV

DICTIONNAIRES ET ALPHABETS SECRETS A L'USAGE DES AFFILIÉS.

Il n'est pas rare de rencontrer aujourd'hui des gens qui, se faisant les apologistes de « l'*humanitaire Internationale* », prétendent que cette société ne dissimule aucun de ses actes et *qu'elle a toujours agi au grand jour*. Nous savons par expérience à quoi nous en tenir sur le mérite de pareilles affirmations.

Le *grand jour*, au nom duquel on fait tant de bruit, consiste à publier de temps à autre quelques manifestes dans les journaux étrangers, manifestes reproduits par quelques journaux français. Mais les instructions transmises au nom du conseil général par les correspondants, les décisions adoptées par ce même conseil général, les résolutions prises à la veille ou à la suite de tous les événements politiques, ces *communications privées* dont l'envoi se fait avec un luxe inouï de précautions, ces mots d'ordre que *l'on recommande de brûler*, où en est la publicité? Dans quelle feuille peut-on en prendre connaissance?

La vérité, la voici : nous ne savons de l'Internationale que ce qu'elle veut bien nous faire savoir; elle a des mystères impénétrables, au secret desquels quelques rares adeptes sont seuls initiés.

Remarquez, en effet, que tout ce qu'on a pu apprendre jusqu'ici des menées de l'Internationale résulte ou de révélations obtenues de « *quelques traîtres* » ou de pièces saisies dans les perquisitions opérées au domicile des internationaux à l'époque des poursuites dont ils ont été l'objet. Voilà les sources auxquelles il a fallu s'inspirer : on comprend tout ce qu'un pareil procédé offre d'incertitude.

En dehors de là, rien ne transpire de ce qui se passe au sein

de l'Internationale : les adeptes seuls connaissent *grosso modo* les réunions qui ont eu lieu dans les diverses sections et les résolutions qui y ont été prises ; il leur est donné lecture de quelques lettres dont on a soin de supprimer les passages à sensation. *Les correspondants*, les *hommes d'action*, *les intimes* sont seuls mis dans la confidence des projets ou résolutions d'un caractère compromettant.

Ces communications leur sont faites à l'aide des alphabets secrets : nous avons eu la bonne fortune de nous procurer quelques-uns de ces *mystérieux* documents. Nous n'hésitons pas à les livrer à la publicité en ayant soin de reproduire les remarques qui y figurent ainsi que les instructions à suivre pour s'en servir [1]. Toutes ces annotations d'ailleurs sont l'œuvre de James Guillaume, de Neuchâtel, rédacteur en chef du journal *la Solidarité*, une des autorités de l'Internationale, de Richard et de Bakounine ; nous n'y ferons aucun changement, nous copions textuellement les originaux qui sont entre nos mains.

[1] Parmi les individus qui se servaient « *de ces bêtises* » (style d'Albert Richard), nous pouvons signaler Perron, de Genève ; Guillaume, de Neuchâtel ; Bastelica, de Marseille ; Varlin, de Paris ; Robin de Bruxelles ; Richard, de Lyon, etc., etc.

Le 11 janvier 1870, Guillaume écrivant à Richard lui recommandait de faire une copie du dictionnaire pour Bastelica et de la lui envoyer d'urgence. Il ajoutait : *Nous allons pouvoir entrer maintenant en correspondance suivie sans avoir rien à craindre.* Lundi, *je t'écrirai une première lettre pour faire l'essai du système.*

Premier système d'alphabet écrit par James Guillaume.

1. Je
2. Moi.
3. Me.
4. Tu.
5. Toi.
6. Te.
7. Il, elle.
8. Lui, elle.
9. Le, la (pronom).
10. Soi.
11. Moi-même.
12. Toi-même.
13. Lui, elle-même.
14. Mon.
15. Ton.
16. Son.
17. On.
18. Tout.
19. Ce; cela.
20. Celui qui.
21. Ce qui.
22. Que.
23. Qui.
24. Rien.

---

25. A.
26. Avec.
27. Alors.
28. Ainsi.
29. Aussi.
30. Avant.
31. Après.
32. Auprès.
33. Assez.
34. Autant.
35. Au moins.
36. Autour.
37. A présent.
38. Ailleurs.

---

39. Bien.
40. Bien que.
41. Beaucoup.

---

42. Car.
43. Comme.
44. Comment.
45. Combien.
46. Chez.
47. Ci, ici.
48. C'est, il est.

---

49. De.
50. Dans.
51. Depuis.
52. Déjà.
53. Donc.

---

54. Et.
55. En.
56. Encore.
57. Ensuite.
58. Entre.
59. Enfin.

---

60. Le (article).
61. Lorsque.
62. Longtemps.

---

63. Ici.
64. Jusque.
65. Juste.

---

66. Mais.
67. Même.

---

68. Non, ne, ni.
69. Ne pas.

---

70. On.
71. Oui.
72. Ou.
73. Où.

---

74. Pas.
75. Par.
76. Pour.
77. Partout

78. Parmi.
79. Presque.
80. Pas encore.
81. Pas du tout.
82. Pourquoi.

---

83. Quand.
84. Quoi.
85. Quel.
86. Quoique.
87. Quelque.

---

88. Recevoir.

---

89. Si.
90. Sans.
91. Sur.
92. Sous.
93 Selon.
94. Sans doute.

---

95. Tout.
96. Tant.
97. Très.
98. Trop.
99. Tout à fait.

---

100. Un.

---

101. Etre.
102. Avoir.
103. Bientôt.
104. Y.

Les numéros suivants, de 105 à 233, qui avaient été établis d'après un système reconnu ensuite défectueux, ont été retranchés purement et simplement, pour ne pas déranger la série. Le dictionnaire continue par le n° 234. (*Annotation de James Guillaume.*)

234. Besançon	M.	A.
235. Montagnes neuchâteloises.	Mme	A.
236. Neuchâtel.	M.	B.
237. Chaux-de-Fonds.	Mme	B.
238. Locle.	M.	C.
239. St-Imier.	Mme	C.
240. Jura bernois.	M.	D.
241. Bienne.	Mme	—
242. Berne.	M.	E.
243. Zurich.	Mme	—
244. Alsace.	M.	F.
245. Bâle.	Mme	—
246. Wurtemberg.	M.	G.
247. Bavière.	Mme	—
248. Bade.	M.	H.
249. Provinces rhénanes.	Mme	—
250. Prusse.	M.	J.
251. Autriche.	Mme	—
252. Angleterre.	M.	K.
252. Belgique.	Mme	—
253. Londres.	M.	M.
254. Bruxelles.	Mme	—
255. Berlin.	M.	M.
256. Vienne.	Mme	—
257. Leipzig.	M.	N.
258. Prague.	Mme	—
259. Dresde.	M.	O.
260. Francfort.	Mme	O.
261. France.	M.	P.
262. Paris.	Mme	P.
263. Lyon.	M.	R.
264. Marseille.	Mme	—
265. St-Etienne.	M.	S.
266. Rouen.	Mme	—
267. Nantes.	M.	T.
268. Bordeaux.	Mme	—
269. Toulouse.	M.	U.
270. Nîmes.	Mme	—
271. Montpellier.	M.	V.
272. Tours.	Mme	—
273. Lille.	M.	W.
274.		
275. Lucerne.	M.	X.
276. Fribourg.	Mme	—
277. Lausanne.	M.	Y.
278. Genève.	Mme	—
279. Savoie.	M.	Z.
280. Lugano.	Mme	—

356.	— espagnoles.	Mme —
357.	— belges.	M. BN.
358.	— anglaises.	Mme —
359.	— allemandes.	M. BO.
360.	Parti de la démocratie sociale allemande.	Mme —
361.	Parti — — — autrichien.	M. BP.
362.	Parti de Schweitzer.	Mme —
363.	Conseil général de Londres.	M. BR.
363.	Conseil général belge.	Mme BR.
364.	Comité fédéral romand.	M. BS.
365.	Comité du parti démocrate socialiste allemand.	Mme —
366.	Comité central allemand pour l'Internationale.	M. BT.
367.	Comité central international français.	Mme —
368.	— — — italien.	M. BU.
369.	— — — espagnol.	Mme —
370.	Alliance de la démocratie socialiste.	M. BV.
371.	— publique.	Mme —
372.	— secrète.	M. BW.
373.	Section publique de Genève.	Mme —
374.	Organisation secrète de l'Alliance.	M. BX.
375.	Organisation secrète international.	Mme —
376.	— — nationale.	M. BY.
377.	— — provinciale.	Mme —
378.	— — locale.	M. BZ.
379.	Allié secret internationale.	Mme —
380.	— — national.	M. CA.
381.	— — provincial.	Mme —
382.	— — local.	M. CB.
383.	Bureau central de l'alliance.	Mme —
384.	Bureau suisse.	M. CC.
385.	— français.	Mme —
386.	— italien.	M. CD.
387.	— espagnol.	Mme —
388.	— allemand.	M. CE.
389.	— autrichien.	Mme —
390.	— belge.	M. CF.
391.	— anglais.	Mme —
392.	Congrès de l'alliance = la fête.	
393.	Membre de l'alliance = cousine.	
394.	Délégué = parent.	

395. Jung.	M. CG.	400. Applegarth.	Mme —
396. Eccarius.	Mme —	401. Lucraft.	M. CK.
397. Lessner.	M. CH.	402. Corvell Stepney.	Mme —
398. Marx.	Mme —	403. Becker.	M. CL.
399. Dupont.	M. CJ.	404. Goegg.	Mme —

405.	Liebknecht.	M. CM.
406.	Schweitzer.	Mme —
407.	Bebel.	M. CN.
408.	Hess.	Mme —
409.	Spier.	M. CO.
410.	Neumeyer.	Mme —
411.	Collin.	M. CP.
412.	Janash.	Mme —
413.	Hins.	M. CR.
414.	De Paepe.	Mme —
415.	Robin.	M. CS.
416.	Brismée.	Mme —
417.	Bakounine.	M. CT.
418.	Perron.	Mme —
419.	Brosset.	M. CU.
420.	Duval.	Mme —
421.	Schindler.	M. CV.
422.	Lindegger.	Mme —
423.	Pinier.	M. CW.
424.	Mory.	Mme —
425.	Guétat.	M. CX.
426.	Grosselin.	Mme —
427.	Perret.	M. CY.
428.	*L'Egalité.*	Mme —
429.	Le *Progrès.*	M. CZ.
430.	L'*Internationale.*	Mme —
431.	La *Volkstimme.*	M. DA.
432.	Le *Volkstaat.*	Mme —
433.	Guillaume.	M. DB.
434.	Fritz Robert.	Mme —
435.	Schwitzguèbel.	M. DC.
436.	Spichiger.	Mme —
437.	Graisier.	M. DD.
438.	Floquet.	Mme —
439.	Heng.	M. DE.
440.	Chevalley.	Mme —
441.	Coullery.	M. DF.
442.	Le *Réveil.*	Mme —
443.	Delescluze.	M. DG.
444.	Ledru-Rollin.	Mme —
445.	Félix-Pyat.	M. DH.
446.	Blanqui.	Mme —
447.	Jaclard.	M. DJ.
448.	Parti.	= comédie.
449.	Partisan.	= bouffon.

450.	Napoléon.	Mme DJ.
451.	Eugénie.	M. DK.
452.	Plon-plon.	Mme —
453.	Orléans.	M. DL.
454.	Jésuite.	Mme —
455.	République bourgeoise.	M. DM.
456.	Commune révolutionnaire.	Mme —
457.	Jacobin.	M. DN.
458.	Socialiste d'Etat.	Mme —
459.	Socialiste révolutionnaire anarchiste.	M. DO.
460.	Tolain.	Mme —
461.	Longuet.	M. DP.
462.	Proudhon.	Mme —
463.	Langlois.	M. DR.
464.	Chassin.	Mme —
465.	Individualiste.	M. DS.
466.	Mutualiste.	Mme —
467.	Ligues de la Paix et de la Liberté.	M. DT.
468.	Varlin.	Mme —
469.	Malon.	M. DU.
470.	Rey.	Mme —
471.	Reclus.	M. DV.
472.	Ozeroff.	Mme —
473.	Mroczkouski.	M. DW.
474.	Joukowsky.	Mme —
475.	Mad. Joukowsky.	M. DX.
476.	Princesse Obolensky.	Mme —
477.	Outine.	M. DY.
478.	Richard.	Mme —
479.	Palix.	M. DZ.
480.	Bastelica.	Mme —
481.	Aubry.	M. EA.
482.	Tasso.	Mme —
483.		M. EB.
484.		Mme —
485.		M. EC.
486.		Mme —
487.	Caporusso.	M. ED.
488.	Gambuzzi.	Mme —

489. Fanelli.	M. EE.
490. Friszia.	Mme —
491. Sentinon.	M. EF.
492. Farga Pellicer.	Mme —
493. Jose L. Pellicer, Pintor.	M. EG.
494. Rubau.	Mme —
495. Cordova.	M. EH.
496. Cenegorta.	Mme —
497. Benito Rodriguez.	M. EJ.
498. Lorenzo Asprillo.	Mme —
499. Passiol.	M. EK.
500. Tomas Gonzalès, Grabador.	Mme EK.
501. Cerrudo.	M. EL.
502. Garrido.	Mme —
503. Pi y Margall.	M. EM.
504. Pierrad.	Mme —
505. Castelar.	M. EN.
506. Orense.	Mme —
507. Prim.	M. EO.
508. Serrano.	Mme —
509. Candidat de Portugal.	M. EP.
510. Duc de Gènes.	Mme —
511. Isabelliste.	M. ER.
512. Carliste.	Mme —
513. Prêtres.	M. ES.
514. Libéraux.	Mme —
515. Progressistes.	M. ET.
516. Démocrates.	Mme —
517. Républ. centralistes.	M. EU.
518. Républ. fédéralistes.	Mme —
519. Social. bourgeois.	M. EV.
520. Social. révolut.	Mme —
521. Le Pape.	M. EW.
522. L'Eglise.	Mme —
523. L'Etat.	M. EX.
524. Victor-Emmanuel.	Mme —
525. Garibaldi.	M. EY.
526. Mazzini.	Mme —
527. La Consorteria.	M. EZ.
528. Bismark.	Mme —
529. Beust.	M. FA.
530. Gouvernement = Compagnie.	
531. Gouvern. russe.	Mme FA.
532. — prussien.	M. FB.
533. — autrichien.	Mme —
534. — français.	M. FC.
535. — italien.	Mme —
536. — espagnol.	M. FD.
537. — belge.	Mme —
538. — anglais.	M. FE.
539. — bavarois.	Mme —
540. — wurtembergeois.	M. FF.
541. — papal.	Mme —
542. — suisse.	M. FG.
543. — genevois.	Mme —
544. — vaudois.	M. FH.
545. — neuchâtelois.	Mme —
546. — bâlois.	M. FJ.
547. — zuricois.	Mme —
548. — tessinois.	M. FK.
549. La police = les embarras, ou *la tante*, ou mademoiselle.	FK.
550. Chimie.	Mme FK.
551. Nitro-glycérine.	M. FL.
552. Picrate de potasse.	Mme —
553. Armes.	M. FM.
554. Poudre.	Mme —
555. Munitions.	M. FN.
556. Argent.	Mme —
557. Paysans propriétaires.	M. FO.
558. Paysans prolétaires.	Mme —
559. La *Liberté* de Bruxelles.	M. FP.
560. La *Liberté* de Genève.	Mme —
561. La *Federacion* de Barcelone.	M. FR.
562. Le Bulletin du conseil général.	Mme —

563.	La *Fraternité* de la Rigaudière.	M. FS.
564.	Chaudey.	Mme —
565.	Fribourg.	M. FT.
566.	La *Démocratie* de Chassin.	Mme —
567.	Victor Hugo.	M. FU.
568.	Le *Rappel*.	Mme —
569.	Berti Calura.	M. FV.
570.	Mazzoni.	Mme —
571.	Journal de Janasch.	M. FW.
572.	*Journal de Genève*.	Mme —
573.	Le *Bund* (de Berne).	M. FX.
574.	La *Montagne* (journal de Coullery).	Mme —
575.	Journal radical neuchâtelois.	M. FY.
576.	Der Demokrat (journal de Zurich).	Mme —
577.	Der Volksfreund (journal de Bâle).	M. FZ.
578.	La Suisse radicale (journal genevois).	Mme —
579.	Fazy.	M. GA.
580.	Catalan.	Mme —
581.	Camperio.	M. GB.
582.	Notre.	Mme —
583.	Votre.	M. GC.
584.	Leur.	Mme —

Remarques [1].

« Ce dictionnaire ayant été confectionné à la hâte, il s'y est glissé plusieurs erreurs, qu'on ne pourrait corriger que par une entente commune, mais qui heureusement sont sans conséquence. Les voici :

« Le chiffre 252 est répété deux fois : on y obvie au moyen du signe ! Il en est de même du chiffre 363.

« Au n° 274 il y a une lacune, pour placer une ville de France qui n'a pas été inscrite.

« Constantinople est répété deux fois, aux nos 327 et 337.

« Les désignations M. BE., Mme BE., M. BF. et Mme BF., sont répétées deux fois. Pour éviter une erreur, on n'a qu'à écrire à côté de ces indications leur n° d'ordre, lorsqu'on s'en sert.

« On a laissé 4 places vides, de 483 à 486, pour les remplir éventuellement par des noms nouveaux.

« Enfin, plusieurs choses ayant été oubliées à leur place naturelle, et écrites plus tard, le dictionnaire manque généralement d'ordre.

« *La première partie de ce dictionnaire, n° 1 à 104, renferme des mots usuels, que l'on écrit au moyen de leur numéro d'ordre, pour*

1 Ces remarques et instructions sont l'œuvre de Guillaume ainsi que les deux autres systèmes d'alphabet qui figurent, pages 138 et 139.

s'éviter la peine de les chiffrer lettre par lettre. Pour les distinguer des autres mots chiffrés, on les fait suivre de deux points..

Beaucoup s'écrira 41..
Comment s'écrira 44..

« Les mots des nos 234 à la fin, s'écrivent au moyen de *Monsieur* ou *Madame* tel ou tel. Le numéro ne sert que dans les cas où il faut éviter une équivoque.

« Ainsi *Lyon* s'écrit M. R.

Bakounine s'écrit M. CT.
Perron s'écrit Mme CT.

« Par des motifs que *j'ignore, l'auteur du dictionnaire n'a pas admis dans ses combinaisons la lettre q.*

« Pour éviter la confusion, l'i et l'j ont été réunis en une seule lettre.

DEUXIÈME SYSTÈME D'ALPHABET.

a	98, 77, 49, 32.	*n*	84, 68, 52, 47, 12.
b	86, 64, 24.	*o*	76, 67, 54, 37.
c	92, 59, 31.	*p*	95, 67, 27.
d	88, 57, 23.	*q*	81, 42, 16.
e	79, 71, 44, 39, 13.	*r*	90, 66, 63, 36.
f	85, 45, 30.	*s*	73, 51, 26, 10.
g	97, 58, 22.	*t*	94, 41, 19, 15.
h	82, 46, 21, 17.	*u*	75, 29, 25, 14.
i	91, 70, 55, 48.	*v*	93, 65, 28, 18.
j	87, 43.	*w*	89, 60.
k	78, 63, 11.	*x*	80, 40.
l	69, 56, 38, 96.	*y*	99, 35, 20.
m	74, 61, 50, 33.	*z*	83, 34.

« Pour écrire *d'après cet alphabet, on prend, pour représenter une lettre, l'un ou l'autre des groupes de deux chiffres, en variant les combinaisons.*

« Au commencement de chaque nouvelle phrase, on place *un chiffre* arbitraire, que le lecteur, en déchiffrant, doit biffer.

« Ainsi *je viens* s'écrira, avec le chiffre arbitraire *2* : 287799391718473.

« Un chiffre qu'il faut lire comme un nombre, doit être souligné.

EMPLOI DU DICTIONNAIRE DE BÉNARD.

17me *édition.*

« Pour écrire un mot d'après ce dictionnaire, on cherche la page

où se trouve ce mot, et on en inscrit le chiffre. Puis on compte, dans la colonne où le mot se trouve, quel est son rang à partir du haut de la page, et on inscrit encore ce chiffre ; si le mot est dans la seconde colonne, on fait un trait horizontal au-dessus de ce chiffre.

« Exemple : je veux écrire le mot *ville*. Supposons qu'il soit à la page 412, le 8e mot de la seconde colonne, j'écris : 412, $\overline{8}$.

« Toutefois, ces chiffres ne suffisent pas. Il faut encore des signes pour indiquer le genre et le nombre, la personne et le temps des verbes, etc.

« Ces signes supplémentaires ; les voici :

Masculin et indifférent	:	1re	personne !
Féminin	;	2me	personne ?
Pluriel	—	3me	personne, aucun signe.
Féminin pluriel	; —		

« Quand les signes de ponctuation ont leur valeur ordinaire, on les met entre parenthèses (.) (:) (;) (!) (?).

Temps des verbes.

Présent	1.	Conditionnel passé	9.
Imparfait	2.	Impératif	10.
Passé défini	3.	Subjonctif présent	11.
Passé indéfini	4.	Subjonctif passé	12.
Plus-que-parf.	5.	Participe présent	13.
Futur	6.	Participe passé	14.
Futur passé	7.	Infinitif, aucun signe.	
Conditionnel	8.		

« On peut se dispenser d'écrire les pronoms qui précèdent le verbe, l'indication de la personne suffit.

« Encore deux signes :

« Pour indiquer l'inversion, c'est-à-dire le verbe précédant le pronom qui lui sert de sujet, comme, *voulez-vous*, on ajoute le signe [1].

« Pour indiquer la négation accompagnant le verbe, comme, *je veux pas*, on emploie le signe [2].

« Je veux écrire la phrase : *les amis viendront bientôt*. N'ayant pas le dictionnaire de Bénard sous la main, je suis obligé de prendre des chiffres arbitraires.

Les, petit dictionnaire, n° 60 (article).

Amis, dictionnaire Bénard, supposons page 36, 1re col, mot 8.

Venir, dictionnaire Bénard, supposons p. 450, 2me col., mot 23; 3me personne, masculin pluriel, futur. (Pour un verbe, on écrit d'abord le temps, puis la page et le numéro de la colonne, puis la personne, le genre et le nombre.)

Bientôt, petit dictionnaire, nº 103.
60.. — 36,8 — 6. 450, 23 — 103..

On peut donc :

1º Ou bien se servir du dictionnaire Bénard, complété par le petit dictionnaire, nº 1 à 104;

2º Ou bien écrire tous les mots au moyen de l'alphabet chiffré;

3º Ou bien écrire en style ordinaire, en remplaçant les noms propres par *M.* ou *Mme*;

4º Ou bien combiner dans la même lettre l'un ou l'autre de ces trois systèmes [1].

N. R. Robin et Perron n'emploient pas le vocabutaire à partir de 105.

AUTRE PROJET D'ALPHABET.

Bureau central 777.
— français 666.
— italien 555.
— espagnol 444.

Signatures du bureau central = par exemple :

Additionner le chiffre avec l'année, puis le numéro d'ordre du mois, puis le quantième formant un total.

L'homme insignifiant pose une lettre sans rien dire.

Celui qui dit : J'ai un numéro, etc. » qui dit le chiffre de ce numéro est un homme de confiance.

Celui qui dit : « Je sais comment le numéro se fait, » est un intime.

1	m	z	« Le chiffre obtenu par le
2	l	x	« moyen indiqué de l'autre côté
3	k	w	« étant décomposé, on prend l'une
4	j	v	« des deux lettres qui sont en
5	h	t	« regard de chaque chiffre.
6	g	s	« J'use des voyelles, comme je
7	f	r	« l'entends. »
8	d	qu	820 Palix.
9	c	p	821 Entrepreneurs.
0	b	n	822 Lemonnier.
			823 Cartier.

1 Ce projet d'alphabet a été imaginé par Albert Richard : nous en possédons l'original.

AUTRE ALPHABET [6].

a	99	44
al	98	43
au	95	40
ay	94	39
b	93	38
c	92	37
d	91	36
e	90	35
ea	89	34
ei	88	33
eo	87	32
eu	86	31
ay	85	30
f	84	29
g	83	28
h	82	27
i	81	26
io	80	25
ie	79	24
io	78	23
ia	77	22
j	76	21
k	75	20
l	74	19
m	73	18
n	72	17
n°	71	16

ai	97	42
ao	96	41
o	70	15
oa	69	14
oe	68	13
oi	67	12
ou	66	11
oy	65	10
p	64	
qu	63	
r	62	
s	61	
t	60	
u	59	
ua	58	
ue	57	
ui	56	
uo	55	
uy	54	
v	53	
w	52	
x	51	
y	50	
ya	49	
ye	48	
yo	47	
yu	46	
3	45	

1 Cet alphabet a été arrangé par Michel Bakounine qui depuis longtemps est passé maître en pareille matière. On met au commencement de chaque nouvelle phrase chiffrée un chiffre unique arbitraire que le lecteur efface avant de lire. Puis on arrange les nombres comme on veut, en ayant soin de ne point embrouiller leur suite. — Chaque lettre étant représentée par deux chiffres.

Lorsqu'on veut écrire un nombre réel, on met d'abord : (N°) 71 ou 16, c'est-à-dire l'un de ces chiffres représentant N°, puis on écrit le nombre en faisant suivre le dernier chiffre du nombre par un tiret — après quoi ces chiffres recommencent à représenter des lettres.

EXEMPLE :

8997, 2606, 71, 7909, 1596, 2703, 76, 259, 909, 13, 574, 7829, 53, 6796, 2907, 1371, 406, 39, 9606, 22, 47, 335,

Lisez :

8 arbitraire.	62 r —	62 r —
99 a —	59 u —	90 e —
72 n —	90 e —	71 n° —
60 t —	91 d —	371 371.
67 oi —	35 e —	40 au —
17 n —	74 l —	63 qu —
90 e —	44 a —	99 a —
91 d —	37 c —	60 t —
59 u —	82 h —	62 r —
62 r —	95 au —	24 io —
70 o —	36 d —	73 m —
37 c —	79 ie —	35 e —

Antoine Duroc, rue de la Chaudière, n° 371, au quatrième.

OBSERVATIONS POUR LE GRAND DICTIONNAIRE.

VERBE.			CHIFFRE.	
Présent.	Comme sur le	1er		Je suis. 301, 280.
Passé.	—	2e		J'étais. 301, 280.
Futur.	—	3e		Je serai. 301, 280.

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 mais bien distinct des autres pour ne point tromper.

Les nombres réels sont soulignés. — *Exemple :*
Le 27 avril — 27, 752
342, hommes — 342.

AUTRE ALPHABET.

111	France,	M. Adalbert.
112	Nantes,	M. Herward.
113	Bordeaux,	Mme Herward.
114	Toulouse,	M. Delangle.
115	Nîmes,	Mme —
116	Montpellier,	M. Thouvenel.
117	Marseille,	Mme Rigaud.
118	Lyon,	M. de Romeuf.
119	St-Etienne,	Mme Berlioz.
120	Tours,	M. de Parieu.
121	Paris,	Mme —
122	Rouen,	M. Babinet.
123	Lille,	Mme Babinet.
124		
125		
126		
127		
128		
129		
130		
131	Italie.	M. de la Motte.
132	Naples.	Mme —
133	Rome.	
134	Sicile.	
135	Calabre.	
136	Bologne.	
137	Romagne.	
138	Florence.	
139	Turin.	
140	Milan.	
141	Gênes.	
142	Parme.	
143		
144		
145		
146		
147		
148		
149		
150	Odessa,	M. de la Faille.
151	Suisse,	M. André.

152	Genève,	Mme Amélie.
153	Les Montagnes,	
154	Bâle,	M. de Lendry.
155	Belgique,	Mme de Lendry.
156	Bruxelles,	
157	Angleterre,	
158	Londres,	M. de Forcade.
159	Allemagne du Sud,	Mme Justin.
160	Confédération du N.,	M. de Brenneville
161	Berlin,	Mme de Brenneville.
162	Autriche,	Mme Bentinch.
163	Vienne,	M. Bentinch.
164	Russie,	Mme Vuitry.
165	Pétersbourg,	M. Vuitry.
166	Moscou,	M. Duruy.
167	Pays du Volga,	Mme Duruy.
168	Petite Russie,	
169	Pologne,	M. Veillot.
170	Varsovie,	
171	Espagne,	M. Roux.
172	Madrid,	Mme Roux.
173	Barcelone,	M. Hebert.
174	Sarragosse,	
175	Cadix,	
176	Andalousie,	Mme Hebert.
177	Algérie,	
178	Turquie,	
179	Constantinople.	
180	Grèce.	
181	Etats-Unis,	
182	New-York.	
183	Richard.	Alphonse Guillois
184	Malon,	Julie.
185	Beauv.	Eugénie.

186	Bastelica,	Eugène.
187	Aubry,	Pauline.
188	De Paepe,	Alexandre.
189	Steens,	André.
190	Delesalle,	Gabriel.
191	Hins,	Antoine.
192	Eccarius,	Henriette.
193	Dupont,	Marguerite.
194	Yvuy,	Sophie.
195	Bakeman,	Léopold Böschu.
196	Perron,	Laure.
197	Heng,	Cyprien.
198	Duval,	Anna.
199	Guillaume,	Anselme.
200	Fritz Robert,	Lise.
201	Morokowski,	Renaud.
202	Fanelli,	Baptiste.
203	Gambuzzi,	Fabien,
204	Friscia,	Xavier.
205	Garibaldi,	Adolphe.
206	Mazzini,	Valentin.
207	Blanqui,	Vilhelm.
208	Jaclard,	Louise.
209	Reclus Elisée	Paul.
210	Rey,	Laurent.
211	Empereur,	Adèle.
212	Plon-plon,	Valentine.
213	Rouher,	Pulchérie.
214	Ledru-Rollin	Mathilde.
215	Louis Planc,	Urbain.
216	Félix Pyat,	Madelaine.
217	Les d'Orléans	Nathalie.
218	le pape,	M. de Buch.
219	police,	agent.
220	armée,	commerce.
221	préfet,	commis.
222	espion,	ami.
223	dénonciation,	achat.
224	poursuite,	spéculation.
225	perquisition,	vente.
226	arrestation,	l'arrangement.
227	prison,	hôtel.
228	condamnation,	cadeau.
229	mort,	promenade.
230	fuite,	maladie.
231	délivrance,	mort.
232	coup d'état,	aventure.
233	état de siége,	persistance.
234	troupes,	M. York.
235	massacre,	fête.
236	surprise,	agrément.
237	conspiration,	relâchement.
238	organisation,	conversation.
239	préparation,	échange.
240	agitation,	protection.
241	insurrection,	négligence.
242	révolution,	négociant.
243	propagande,	négociation.
244	brochure,	débit.
245	manifeste,	débiteur.
246	proclamation,	crédit.
247	groupe,	créditeur.
248	correspondance,	empêchement.
249	affiliation,	épuisement.
250	poste,	M. A.
251	lettre,	vin.
252	dépêche,	tabac.
253	courrier,	l'ami de M. A.
254	envoyé,	l'ami de M. B.
255	pleins pouvoirs,	autorisation.
256	chemin de fer,	entremise de M. A.
257	télégraphe,	— de M. B.
258	moyens matériels,	soieries.
259	pillage,	ouvrage.
260	incendie,	commandes.
261	Association internationale,	M. B.
262	conseil général,	M. C.
263	comité fédéral,	M. D.
264	comité local,	compagnie.
265	section,	bureau.

266	membre,	domestique.
267	alliance,	M. E.
268	section publique,	maison de M. E.
269	bureau central,	M. DD.
270	bureau national,	notre clientèle.
271	bureau provincial,	nos acheteurs.
272	groupe secret de l'Alliance,	succursale.
273	membre public de l'Alliance,	professeur.
274	membre de l'alliance secrète,	homme de confiance.
275	fraternité,	M. E.
277	frère,	fils de M. E.
278	avoir.	
279	avoir besoin.	
280	être.	
281	rester, demeure.	
282	aller, partir.	
283	venir, arriver.	
284	retourner rentrer, revenir.	
285	passer.	
286	faire.	
287	attendre.	
288	envoyer.	
289	recevoir.	
290	se passer.	
291	falloir.	
292	argent,	échantillons.
293	armes,	soie.
294	munitions,	montres.
295	chimie,	dentelle.
296	adresse,	nouvelles.
297	passeport,	portefeuille.
298	frontière,	neveu.
299	contrebande,	nièce.

300	douane,	tante.
301	je, moi, me.	
302	tu, toi, te.	
303	il, se, soi.	
304	mon.	
305	ton.	
306	son.	
307	recommandation.	
308	prudence.	
309	homme.	
310	ce, cela, il.	
311	bon.	
312	mauvais.	
313	utile.	
314	dangereux.	
315	impossible.	
316	de suite.	
317	plus tôt.	
318	plus tard.	
319	bientôt.	
320	avant.	
321	pendant.	
322	après.	
323	de.	
324	a.	
325	par.	
326	pour.	
327	en.	
328	demander.	
329	si.	
330	annoncer.	
331	apprendre.	
332	que.	
333	éclater.	
334	qui.	
335	tout.	
336	loin.	
337	près.	
338	et.	
339	ou.	
340	où.	
341	ici.	
342	là-bas.	
343	on.	
344	oui.	

345 non, ne.
346 pas.
347 alors.
348 lorsque.
349 parce que.
350 c'est, il est.
351 sans doute.
352 peut-être.
353 tant que.
354 tant.
355 autant que, de.
356 servir.
357 suivre.
358 deviner.
359 supposer.
360 savoir.
361 vouloir.
362 pouvoir.
363 devoir.
364 conseiller.
365 ordonner.
366 obéir.
367 informer.
368 apprendre.
369 attaquer.
370 désirer.
371 défendre.
372 tuer.
373 nouvelle.
374 des.
375 avertir.
376 dire.
377 faire dire.
378 écrire.
379 vite.
380 plus.
381 moins.
382 assez.
383 trop.
384 tard.
385 tôt.
386 accident.
387 circonstance.
388 condition.
389 moyen.
390 ami.
391 allié.
392 aide.
393 secours.
394 obstacle.
395 difficulté.
396 facilité.
397 difficile.
398 facile.
399 avec.
400 sans.
401 sous.
402 au-dessus.
403 sur, sûr.
404 devant.
405 en sorte que.
406 car.
407 absolument.
408 rencontre.
409 malheur.
410 bonheur.
411 succès.
412 faillite.
413 événements.
414 approcher.
415 éloigner.
416 rapprocher.
417 trouver.
418 arrêter.
419 continuer.
420 ajouter.
421 joindre.
422 fort, puissant.
423 faible.
424 solide.
425 interruption.
426 communication.
427 machination, intrigue.
428 intrigant.
429 mensonge.
430 occasion.
431 voyageur.
432 justice.
433 tribunal.
434 tribunal militaire.

435 condamnation.
436 exécution.
437 transportation.
438 exil, exilé.
439 émigration, émigré.
440 prier, enjoindre, recommander.
441 prévenir.
442 à temps, temps.
443 longtemps.
444 effet.
445 cause.
446 entraîner.
447 persuader.
448 enfin.
449 pas encore.
450 presque.
451 tout à fait.
452 être prêt.
453 bruit.
454 faux.
455 juste.
456 voici.
457 bien, très-bien.
458 mal, très-mal.
459 heureux.
460 comme, puisque.
461 peu.
462 beaucoup.
463 beaucoup trop.
464 trop peu.
465 suffisant.
466 insuffisant.
467 suffire.
468 encore.
469 pas encore.
470 déjà.
471 alors.
472 regarder.
473 entendre, écouter.
474 répandre.
475 tâcher.
476 parvenir.
477 trouver.
478 perdre.
479 chercher.
480 lettre d'échange.
481 billet de banque.
482 emprunter.
483 donner.
484 rendre.
485 reprendre.
486 prendre.
487 gagner.
488 courage.
489 peur.
490 lâcheté, lâche.
491 confiance.
492 défiance.
493 manière.
494 voie.
495 instrument.
496 lent.
497 obstacle.
498 attendre.
499 époque.
500 grave.
501 très.
502 entre.
503 depuis.
505 jusque.
506 environ.
507 auteur.
508 arrêter.
509 tout.
510 rien.
511 peuple.
512 paysan.
513 ouvriers.
514 chiffonnier.
515 tourbe populaire.
516 voleur.
517 brigand.
518 fonctionnaire.
519 civil.
520 militaire.
521 étudiant.
522 petit bourgeois.
523 bourgeois.
524 riche bourgeois.

525 patron.
526 fabricant.
527 marchand, négociant.
528 petit.
529 grand.
530 moyen.
531 milieu.
532 commencement.
533 fin.
534 noblesse.
535 curé.
536 jésuite.
537 tromperie.
538 dupe.
539 monde officiel.
540 administration
541 bas.
542 haut.
543 élever.
544 abaisser.
545 relâcher.
546 accélérer.
547 précipiter.
548 manier.
549 savoir.
550 élément.
551 différent.
552 pareil.
553 ressemblant.
554 distrait.
555 jour.
556 son.
557 semaine.
558 nuit.
559 mois.
560 an.
561 certitude.
562 doute.
563 probabilité.
564 il y a.
565 insignifiant.
566 devant.
567 derrière.
568 accord.
569 désaccord.
570 brouille.
571 crise.
572 habile.
573 stupide.
574 intelligent.
575 nombre.
576 nombreux.
577 donc.
578 éviter.
579 menacer.
580 adversaire.
581 combattre.
582 victoire.
583 défaite.
584 garder.
585 prémunir.
586 réunir.
587 séparer.
588 concentrer.
589 répartir.
590 par-dessus, au delà.
591 en deçà.
592 dans.
593 chez.
594 cher.
595 quand.
596 combien.
597 comment.
598 quel.
599 présent.
600 absent.
601 coupable.
602 innocent.
603 responsable.
604 vite.
605 répondre.
606 participer.
607 s'abstenir.
608 retenir.
609 pousser.
610 engager.
611 combat.
612 joindre, unir.
613 réunion, assemblée.
614 quoi, que.

615 ajouter.
616 augmenter.
617 diminuer.
618 remplir.
619 commission.
620 remettre.
621 renoncer.
622 réaliser.
623 somme.
624 chose.
625 projet.
626 incertitude.
627 confusion.
628 désorganisation.
629 panique.
630 peur.
631 châtier.
632 union.
633 au moins.
634 à moins que.
635 d'autant plus.
636 décider.
637 convenir.
638 c'est entendu.
639 quoique.
640 pourtant.
641 autant, tant.
642 selon.
643 essayer.
644 crier.
645 haut.
646 bas.
647 se plaindre.
648 protester.
649 envahir.
650 fuir.
651 résister.
652 renverser.
653 détruire.
654 établir.
655 rétablir.
656 ordre.
657 désordre.
658 passion.
659 anarchie.
660 anarchique.
661 consolider.
662 calme.
663 discipline.
664 complet.
665 modérer.
666 penser.
667 parole.
668 action.
669 entreprise.
670 réussir.
671 visiter.
672 ensuite.
673 tandis que.
674 tout au plus.
675 exécuter.
676 sauver.
677 parmi.
678 risquer.
679 semer.
680 esprit.
681 tempérament.
682 caractère.
683 honnête.
684 noble.
685 vil.
686 incertitude.
687 paresse.
688 activité.
689 énergie.
690 pratique.
691 théorie.
692 connaître.
693 négligence.
694 exactitude.
695 oubli.
696 dévoué.
697 bon.
698 méchant.
699 brouiller.
700 réconcilier.
701 fidélité.
702 persévérance.
703 conséquence.
704 sagesse.

705 science.
706 intelligence.
707 perfidie.
708 trahison.
709 dénonciation.
710 continuer.
711 cesser.
712 mais.
713 emporter.
714 apporter.
715 amener.
716 terme.
717 fixer.
718 nommer.
719 montrer.
720 dénigrer.
721 apercevoir.
722 regarder.
723 observer.
724 parti.
725 impérialiste.
726 jésuite.
727 orléaniste.
728 radicaux.
729 libéraux.
730 blanquistes.
731 proudhoniens.
732 communistes.
733 révolutionnaires, anarchistes socialistes.
734 gouvernement.
735 police.
736 banque.
737 bourse.
738 morale bourgeoise.
739 caresses.
740 les bons.
741 les demi-bons.
742 dimanche.
743 lundi.
744 mardi.
745 mercredi.
746 jeudi.
747 vendredi.
748 samedi.
749 janvier.
750 février.
751 mars.
752 avril.
753 mai.
754 juin.
755 juillet.
756 août.
757 septembre.
758 octobre.
759 novembre.
760 décembre.
761 n'est-ce pas.
762 ainsi.
763 aussi.
764 maintenant.
765 avant.
766 après.
767 pendant.
768 situation.
769 malade.
770 année.

Un trait ajouté change les verbes en substantifs et vice versâ.

Un trait met les pronoms au pluriel.

771 ralentir.
772 accélérer.
773 précipiter.
774 élément.
775 différent.
776 identique.
777 répartir.
778 force.
779 entourer.
780 devant.
781 derrière.
782 à côté.
783 vérifier.
784 certifier.
785 doute.
786 probable.
787 impossible.
788 patience.
789 impatient.

790 danger.
791 ennemi.
792 signifiant.
793 possible.
794 du tout.
795 marcher.
796 en avant.
797 en arrière.
798 hier.
799 aujourd'hui.
800 demain.
801 avant-hier.
802 après-demain.
803 art financier.
804 grand.
805 petit.
806 vérité.
807 semblable.
808 contredire.
809 opposer.
810 consentir.
811 adopter.
812 repousser.
813 riposter.
814 refuser.
815 observer.
816 violer.
817 promettre.
818 tenir.
819 rompre [1].

A côté de ces dictionnaires et alphabets, il est d'autres documents de la même nature dont l'importance ne saurait nous échapper. Nous devons tout d'abord rappeler que, lors des dernières poursuites dirigées contre l'Internationale, deux lettres chiffrées furent saisies au domicile du citoyen Pindy : elles lui avaient été adressées par le secrétaire correspondant de la section de Brest, Le Doré. Elles ne purent être déchiffrées, Pindy et Le Doré ayant refusé d'en donner la clef [2]. On pourra se rendre compte par l'examen de ces deux pièces que les chiffres n'ont pas été combinés d'après l'une des méthodes que nous avons reproduites.

Première lettre.

Louis Pindy, rue du Faubourg-du-Temple, 17,
à Paris (Seine).

« **Brest, vendredi 11 mars 1870, 9 heures du matin.**

1 2 1 3 3 2 1 2 1 1 2 2 1 1 1 3 3 2 1 1 2 2 2 2 2 1 1 1 3 2 2 1 2 2
u e s n e i i n l v n i m u a e i v l s n i v e n l r l i n l p n i
1 2 2 1 2 3 3 1 3 1 3 1 1 1 3 1 1 1 3 1 1 3 2 2 1 2 2 2 1 1
v n i j e c i r i g i n l n c n p l i r n i v n v u e i j s

« Ton ami,
« LE DORÉ. »

[1] Ce système resté inachevé a été établi par Richard de concert avec Bakounine ; nous possédons les originaux de ce travail.

[2] A l'audience, Pindy répondait : Ces chiffres sont notre propriété ; je n'en donnerai jamais la clef ; ils nous permettent d'exprimer nos pensées. Ledoré, à Brest, tenait le même langage.

Deuxième lettre. — *A Louis Pindy* (Paris).

« Brest, 7 avril 1870.

. . . .

1 3 1 1 2 2 1 1 3 3 1 1 1 1 2 1 3 2 2 1 2 1 2 1 1 1
a i l v e v e l e n s n s l v l n c i n i p e c n l
1 1 1 1 3 2 1 1 3 3 2 1 2 1 2 1 3 1 1 3 1 1
v u l v e i i n e e i n l n v e n l e n n p

« 8 heures du soir.

« Tous les amis sont content de toi.

« Ton ami,

« CONSTANT LE DORÉ. »

Puisque nous sommes sur le chapitre des correspondances chiffrées, il n'est pas sans intérêt de reproduire le petit alphabet que le Russe Bakounine, l'un des héros de l'échauffourée lyonnaise du 28 septembre, *adressait à ses frères et amis de Lyon*, dans les premiers jours d'octobre. L'envoi de cet alphabet était accompagné d'une lettre de nature à nous édifier sur les tendances éminemment révolutionnaires de l'Internationale. Nous aurons plus tard l'occasion, en parlant des mouvements insurrectionnels de Lyon, de revenir sur le plan de campagne indiqué par cette lettre ; mais en attendant nous devons la placer sous les yeux de nos lecteurs, afin qu'ils puissent juger de l'importance que pouvait avoir à cette époque le dictionnaire Bakounine.

A Palix et à Blanc.

(Lettre à brûler — dictionnaire à bien cacher).

« Chers amis,

« Marseille ne se *soulèvera que lorsque Lyon se sera soulevé* ou bien *lorsque les Prussiens seront à deux jours de distance de Marseille*. Donc encore une fois le salut de la France dépend de Lyon. Il vous reste trois ou quatre jours pour faire une révolution qui peut tout sauver. Pour *la révolution de la vengeance et du désespoir*, il sera toujours temps jusqu'à ce que les Prus-

siens entrent à Lyon. Si vous croyez pouvoir faire la révolution salutaire, et si vous croyez que ma présence peut être utile, télégraphiez à Louis Combe [1] ces mots. *Nous attendons Étienne.* Je partirai aussitôt en vous avertissant par télégramme à l'adresse de Palix [2] par ces mots : *Étienne sera chez madame Rochebrune tel jour, telle heure. Maurice.* Madame Blanc se trouvera à l'heure indiquée avec une voiture à la dernière station avant Lyon désignée par le nom de madame Rochebrune (dans notre dictionnaire), à cette même station où elle voulait me conduire. — Je me mettrai en voiture avec elle, et elle me conduira tout droit au logement *que vous m'aurez secrètement et prudemment préparé.* Ce logement, qui ne doit pas être aux Brotteaux [3] où l'on connaît trop ma figure, ne devra être connu d'abord que de Palix, Blanc et madame Blanc, aussi bien que mon arrivée parmi vous. Nous verrons après quels seront les amis qu'il sera utile de conduire chez moi. Tout ceci seulement dans le cas d'une révolution salutaire.

« Quant à la révolution de vengeance et de désespoir, elle doit être également utilisée *en vue de la formation d'un grand fonds révolutionnaire.* Si vous croyez que ma présence peut être utile encore dans ce cas, je viendrai également et de la même manière. Cette dernière révolution demande encore plus d'organisation que la première. Il ne faut pas beaucoup d'hommes pour elle, mais des hommes réellement énergiques et sûrs et bien dévoués à la cause. Valence [4] vous dira le reste. — Mon cher Blanc, je te recommande deux choses : d'abord de venir t'inspirer toujours chez Palix et ensuite de me tenir chaque jour au courant de ce qui se passe chez vous avec tous les détails possibles, ce qui te sera facile avec le dictionnaire que je t'envoie et que tu dois garder et *bien cacher chez Palix.*

« Votre dévoué,

« M. B. » (MICHEL BAKOUNINE.)

[1] Louis Combe, secrétaire de la chambre fédérale de Marseille.
[2] Palix, membre influent de la section lyonnaise.
[3] Quartier de Lyon, habité par Bakounine, à l'époque où il préparait l'émeute du 28 septembre.
[4] Valence Lankietzvitz, Polonais, ami de Bakounine ; c'est à lui qu'étaient adressés la lettre et le dictionnaire.

(1) * Bastelica [1] Ange.
(2) * Combe — Maurice.
(3) * Michel — Étienne.
(4) * Jean — Robert.
(5) * Valence — Rodrigue.
(6) * Palix — Louis.
(7) * Blanc — Laurent.
(8) * Placet — Lucien.
(9) * Favre — Antoine.
(10) * Camée — Gamin.
(11) * Bischoff — Just.
(12) * Paraton — Pierre.
(13) * Beauvoir — Paul.
(14) * Père Blanc — Père.
(15) * Schettel — Fort.
(16) * Richard — Démosthènes.
(17) * Dupin — André.
(18) * Bertranche — Jules.
(19) * Saignes — Eugène.
(20) * Doublé — Gérard.
(21) * Olivier — Jérôme.
(22) * Colon — Joseph.
(23) Amis — *les utiles.*
(24) Municipalité — Colonie.
(25) Préfet — Marie.
(26) Avocat général — Louise.
(27) *Andrieux* — Pauline.
(28) Général commandant — Rose.
(29) *Bouchu, commandant la garde nationale* — Claudine.
(30) *Baudy* — Marianne.
(31) *Hénon* — Julie.
(32) *Férouillat* — Catherine.
(33) *Brialou* — Eulalie.
(34) * Cluseret — Putain.
(35) * Louis-Martin — Ferme.
(36) Soldats — Comédiens.
(37) Gardes mobiles — Acteurs.
(38) Gardes nationaux — Artistes.
(39) Compagnies bourgeoises — Mannequins.
(40) Compagnies bonnes — Consorts.
(41) Compagnie Luizerne — Frères.
(42) Corps-francs — Sœurs (bonnes ou mauvaises).
(43) Croix Rousse — Amis de Pierre.
(44) Brotteaux — Amis de Lucien.
(45) Guillotière — Amis d'Eugène.
(46) Les troupes — Les drôles.
(47) Artillerie — La mariée.
(48) Officier — Employé.
(49) État-major — Les prétentieux.
(50) Chef de compagnie — Saltimbanque.
(51) Les internationaux — Les compagnons.
(52) L'Internationale — La compagnie.
(53) Lyon — Madame Séraphine.
(54) Marseille — Madame Agrippine.
(55) Besançon — M. Félix.
(56) Saint-Étienne — M. Grégoire.
(57) Creusot — M. Adhémar.
(58) Vienne — Madame Rolland.
(59) Valence — Madame Chavornay.
(60) Tarascon — M. Tardot.
(61) Arles — Madame Boquet.
(62) Toulon — M. la Féré.
(63) Genève — M. Boudy
(64) Neuchâtel — Madame Boudy.
(65) Paris — M. Roux.
(66) Tours — Madame Roux.
(67) Gouvernement provisoire — M. Clément.
(68) *Crémieux à Tours* — Clémence

[1] Les noms précédés d'un astérique sont ceux de membres importants de l'Internationale à Lyon ou à Marseille ; les noms écrits en italique désignent des fonctionnaires administratifs ou judiciaires.

(69) *Esquiros* — Le marié.
(70) * Charvet — Ernest.
(71) * Guillo — rançois.
(72) * Le petit noir de Luizerne [1]. — Arthur
(73) * Martin, ami de Palix — Benoît.
(74) Commerce — Soins.
(75) Révolution — Vente.
(76) Hôtel-de-Ville — Baraque.
(77) Pillage — Emprunt.
(78) Assassinat — Traitement.
(79) Incendie — Maladie.
(80) Tuer — Guérir.
(81) Arrêter — Loger.
(82) Organiser — Paralyser.
(83) Conspiration — Les affaires.
(84) Conspirer — Arranger les affaires.
(85) Marchands de vin — Les habiles.
(86) Les révolutionnaires — Les glorieux.
(87) Les Prussiens — Les ennuyeux.
(88) Les forts — Les fonds.
(89) Prendre — Acheter.
(90) Dépêche — Le papier en question.
(91) Armes — Tabac.
(92) Munitions — Café.
(93) Dernière station avant Lyon. — Madame Rochebrune
(94) Lettre — Marchandise.
(95) Courrier — Commis.
(96) Ami — Acheteur.
(97) Replier — Envoyer un avertissement.

Ajoutons qu'au mois d'avril 1870, l'un des délégués de la commune de Paris à Lyon, Albert Leblanc, membre de l'Internationale (section du Panthéon), envoyait à son ami Caulet de Tayac, l'un de ses compagnons de captivité, un nouveau système d'alphabet que nous croyons devoir reproduire à titre de document, avec la lettre explicative qui l'accompagne.

« La méthode proposée par D [2] pour correspondre sans danger est mauvaise, il suffirait d'un quart d'heure et d'une vingtaine de mots pour pouvoir lire constamment sans avoir la clef. Pour t'en convaincre, inventes-en une, écris au moins six ou huit lignes avec ton écriture et conserve ton secret, je t'enverrai quand même la traduction. Voilà la seule bonne méthode. Soit une phrase connue de nous trois, par exemple, Association internationale des travailleurs, et soit cette phrase à m'envoyer :

[1] La rue Luizerne est la rue où était situé au mois de septembre l'hôtel de police ; le citoyen désigné sous le nom *d'Arthur* faisait partie à cette époque du comité de sûreté générale : plus tard il a été employé dans un office de paix.

[2] Il s'agit de Charles Dumont, ancien ouvrier typographe de la maison Dupont, autre délégué de la Commune de Paris à Lyon, le même qui, dans une réunion tenue le 5 avril 1870 au cercle de la rue Grolée, déclarait *qu'il fallait renverser l'Assemblée nationale et mettre à la place la guillotine pour tous les réactionnaires.*

Méfie-toi des intermédiaires. On prend les lettres et la phrase type les unes après les autres, et on compte combien il y a de lettres après jusqu'à la lettre que l'on considère, à partir de A jusqu'à M — 12, — à partir de S jusqu'à E — 11 — de S jusqu'à F, — 12 — etc., et j'ai le mot *méfie*, 12, 11, 19, 12, 2. Ce chiffre est impossible à découvrir sans connaître la phrase primitive : pour aller vite, on peut faire un tableau. L'avantage est de toujours pouvoir retrouver la clef. Si on n'a pas fait de tableau, on en est quitte pour faire la même opération que celui qui a fait la dépêche. »

0	A	s	s	o	13	n	g	g	a
1	b	t	t	p	14	o	h	h	d
2	c	u	u	q	15	p	i	i	e
3	d	v	v	r	16	q	j	j	b
4	e	x	x	s	17	r	k	k	g
5	f	y	y	t	18	s	l	l	k
6	g	z	z	u	19	t	m	n	i
7	h	a	a	v	20	u	u	u	j
8	i	b	b	x	21	v	o	o	t
9	j	a	a	y	22	x	p	p	t
10	k	a	a	z	23	y	q	q	m
11	l	e	e	a	24	z	r	r	n
12	m	f	f	b					

CHAPITRE V

I

LES GRÈVES. — GRÈVE DES TUILIERS, PLATRIERS, PEINTRES ET OUVRIERS EN BATIMENT DE GENÈVE. ATTITUDE DE L'INTERNATIONALE. LE CITOYEN GROSSELIN ET L'ASSEMBLÉE POPULAIRE DU 7 JUIN. TROUBLES DE VERVIERS. PROTESTATION DE LA SECTION VERVIÉTOISE.

Nous allons maintenant reprendre notre récit des faits et gestes de l'Internationale : nous avons signalé son attitude pendant la période plébiscitaire, reproduit ses manifestes et ses protestations, énuméré les poursuites dirigées contre ses membres, indiqué les condamnations prononcées contre eux, il nous reste à rechercher les actes par lesquels elle s'est affirmée depuis cette époque jusqu'au jour où ses membres seront appelés aux emplois publics par l'*acclamation populaire*.

Au moment où la persécution sévissait en France, les grèves étaient partout à l'ordre du jour. Cette levée de boucliers était comme toujours l'œuvre de l'Internationale.

Parmi ces grèves nous devons citer celle des charpentiers de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds, la grève des tailleurs d'habits de Genève et d'Erfurt, celle des ouvriers fondeurs et mouleurs de Paris [1], celle des mineurs de Rochebelle dans le Gard, celle des ouvriers menuisiers de Saint-Vallier (Drôme), celle

[1] « Depuis deux mois, disaient les ouvriers fondeurs en fer de Paris, dans une adresse à tous les travailleurs, nous luttons contre l'exploitation et, nous le disons hautement, nous ne céderons jamais, *dussions-nous tous quitter notre patrie et abandonner notre profession*.. . . . .
Qu'aucun ouvrier fondeur et mouleur d'Europe ne vienne à Paris nous remplacer ». . . . .
. . . . . Sur les demandes de ces ouvriers, les unions de métiers en Angleterre, affiliées à l'Internationale, votaient une somme de 25,000 francs pour soutenir les grèves sur le continent.

des ouvriers, mécaniciens, ajusteurs, tonneurs et serruriers de Carcassonne (Aude), des ouvriers cordonniers, maçons, tailleurs de pierre, corroyeurs de Lyon, des ouvriers en métaux de Vienne (Isère).

Il est deux de ces grèves qui méritent une mention spéciale à cause de l'immense retentissement qu'elles ont eues et des complications dont elles ont été l'objet, nous voulons parler de la grève des tuiliers, peintres, plâtriers et ouvriers en bâtiments de Genève.

A Genève, en effet, le conflit entre ouvriers et patrons prit les proportions les plus graves.

Quelles étaient donc la signification et la portée de toutes ces grèves? Ne serait-on pas frappé de cette coïncidence de l'agitation plébiscitaire en France avec ces manifestations de la classe ouvrière se produisant simultanément à l'instigation de l'Internationale, à Genève et dans plusieurs autres centres. Comment trouver la clef de cette énigme? Nous laissons sur ce point la parole *au Journal de Genêve, un des rares journaux sérieux de l'époque;* voici comment il s'exprime dans son numéro du 8 mai.

« Y a-t-il parmi nous un seul homme assez ignorant de ce qui se passe dans le monde pour ne pas comprendre ce que signifie cette levée imprévue de *boucliers faite à la veille u plébiscite français*, assez naïf pour y chercher une cause purement locale et assez aveugle pour ne pas la rattacher immédiatement à ce que nous connaissons aujourd'hui des projets de cette société révolutionnaire? On aurait pu prévoir d'avance que notre pays n'échapperait pas à ses menées subversives, et qu'à défaut de raisons plausibles, on susciterait *quelque mauvais prétexte pour y élever de nouveau le drapeau de la guerre sociale.* »

La grève des ouvriers tuiliers servit de prétexte à ces agissements de l'Internationale. Dès le 7 mai, les sections génevoises publiaient un volumineux manifeste où les faits étaient dénaturés de la façon la plus odieuse, et qui n'était qu'un tissu de calomnies et de mensonges les plus fantastiques. Ce document mérite la peine d'être lu; comme style enflé et déclamatoire on ne saurait mieux trouver.

Association internationale des travailleurs.

« Frères travailleurs !

« Au nom de votre bonheur commun, au nom de vos droits dont on vous prive, écoutez la voix de vos frères qui luttent *contre les persécutions les plus odieuses pour pouvoir gagner leur pain* au prix de leur travail.

« Après une longue attente et des démarches infructueuses *les ouvriers tuiliers du canton de Genève ont dû recourir à la grève.*

« Ils travaillent seize heures par jour et même plus encore et cela pour le misérable salaire de 2 fr. 70 et de 1 fr. 60, s'ils sont nourris par les patrons. Pour ne pas mourir de faim, ils sont obligés de prendre le travail à la tâche et d'appeler à leur aide leurs enfants. Et lorsque sept ou huit mois de travail constant, sans repos ni sommeil, ont usé à bout leurs forces, les patrons les renvoient *chômer* sans s'inquiéter de leur sort ni de celui de leurs familles. Et quand les tuiliers présentent leur tarif, demandant 10 *c. par heure et la limitation du travail à 11 heures*, les patrons, au lieu de toute réponse, s'arment de leurs fusils et bâtons et chassent les ouvriers parce qu'ils osent appartenir à la grande Association internationale.

« A la lettre la plus conciliante de notre commission, les patrons répondent que, sans l'intervention de l'Internationale, les ouvriers seraient toujours contents de leur misère et ne réclameraient jamais un salaire dû à leur travail !

« Est-ce donc que l'ouvrier ne ressent pas la faim sans que l'Internationale le lui dise ? Est-ce donc qu'il n'endure point toutes les horreurs de la misère sans que nous les lui racontions ?

« Ce que l'Internationale veut, c'est l'union fraternelle qui donne la force pour briser les chaînes de l'esclavage et pour créer une nouvelle vie dans laquelle chacun jouira pleinement du produit de son travail.

« En attendant, l'Internationale viendra toujours en aide aux souffrances des travailleurs. Les ouvriers des villes sont déjà groupés, et nous appelons maintenant sous notre drapeau nos

frères des campagnes. Les ennemis du peuple veulent tenir les campagnes dans l'ignorance pour mieux les exploiter, et dans cette grève des tuiliers, les patrons osent faire à la campagne ce que jamais dans la ville les citoyens ne permettraient de faire à qui que ce soit : *ils osent menacer les tuiliers de les fusiller*, ils les *couchent en joue*, et cela *sur la grande route*, comme si le sol de la Suisse appartenait aux patrons et non au peuple : ils oublient, ces patrons, *que s'ils tiraient un seul coup sur les travailleurs, tout le peuple de la république se lèverait pour défendre sa liberté*. Les patrons de Bellevue osent séquestrer les tuiliers et exercer sur eux une pression révoltante pour ne pas les laisser se joindre à leurs frères qui luttent pour les intérêts communs. *Le contre-maître, à Versoix, se fait assister des gendarmes pour insulter les tuiliers et leur refuser le payement* [1].

« En présence de pareils actes, voyant que les patrons persistent à ne pas se rendre à un arrangement favorable pour les deux parties et ne veulent pas écouter la voix conciliatrice de la commission toujours prête à servir d'intermédiaire entre eux, *les* 30 *sections de Genève déclarent qu'elles soutiendront énergiquement les justes demandes des tuiliers*, et elles invitent tous les travailleurs à aider leurs frères dans leur lutte pour l'existence humaine.

« Au nom de l'Association internationale, nous vous adressons cet appel fraternel, comme aussi, si la grève dure, nous nous adresserons aux Fédérations internationales de tous les pays, aux milliers de membres de notre Association qui n'ont jamais encore abandonné leurs frères dans la nécessité et qui ne les abandonneront jamais !

« Par décision des 30 comités réunis,

« *La commission de la grève :*

« J.-P. BECKER, DUVAL, H. PERRET, CHÉNAZ,

« OUTINE, BENOIT, JACCAZ, BAUMGARTNER. »

[1] Il est à peine utile de faire remarquer que ces prétendues fusillades d'ouvriers sur les grandes routes n'ont jamais existé que dans l'imagination des Outine et autres. Nous avons reproduit aux Documents justificatifs (pièce *c*), deux autres proclamations relatives à cette même grève.

AVIS.

« Les 30 sections sont convoquées en assemblée générale extraordinaire pour samedi 7 mai, à 8 heures du soir, au Temple-Unique.

Ordre du jour :

« Question de la grève des tuiliers.
« Question du journal.

« Pour le Comité central :

« *Le président :* FREPPAZ. »

En présence d'un pareil *ultimatum*, les maîtres tuiliers, dans une protestation des plus dignes et des plus fermes, se déclaraient prêts à traiter individuellement avec les ouvriers, mais ils se refusaient énergiquement à admettre en quoi que ce soit l'arbitrage de l'Internationale. Voici leurs déclarations à cet égard :

RÉPONSE

Des maîtres tuiliers à la proclamation de la Société internationale des travailleurs.

« En face des accusations calomnieuses contenues dans le manifeste de l'Association internationale, les maîtres tuiliers soussignés ne croient pas avoir autre chose à faire que de livrer à la publicité la lettre suivante, qu'ils ont adressée le 30 avril dernier, au président de l'Association internationale.

« Ils se déclarent toujours prêts à traiter avec leurs ouvriers individuellement, à protéger ceux qui voudront travailler, et à maintenir par tous les moyens le droit d'être maîtres chez eux. Ils font appel au bon sens des ouvriers disposés à travailler, et leur font savoir que tant que les internationaux ne les en empêcheront pas, ils trouveront chez eux de l'ouvrage aux prix fixés ce printemps, et qui sont bien supérieurs à ceux énoncés dans le manifeste de l'Internationale ; mais ils sont

décidés aussi à fermer leurs fabriques plutôt que de traiter avec la société de l'Internationale.

« MOICHON; Société génevoise de Griquerie; JOSSERON; SIMON EGGLY; GROBET; FÉLIX EGGLY. »

RÉPONSE

Des maîtres tuiliers à M. J.-P. Becker, directeur de l'Association internationale des travailleurs.

« Monsieur,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 26 courant, ainsi que du tarif des ouvriers tuiliers qui nous a été communiqué quelques jours auparavant.

« Ce document, rédigé dans une forme absolue qui ne paraissait pas discutable, émettait des prétentions telles que, si elles étaient maintenues, il ne nous resterait plus qu'à fermer nos usines.

« Nous ne pouvons accepter, Monsieur, l'intervention que vous nous offrez, pour discuter nos intérêts avec nos ouvriers. Nous avons, cette année-ci déjà, augmenté le prix de la journée, et nos ouvriers ne réclameraient rien si votre Société ne s'était mêlée de nos affaires.

« Nous serons toujours prêts à discuter individuellement avec nos ouvriers les conditions du salaire et du travail; mais nous n'accepterons jamais de devoir traiter avec un comité qui se réserve le droit de juger souverainement toutes discussions entre ouvriers et patrons [1]. »

(Suivent les signatures.)

Cette grève durait encore, lorsque les ouvriers plâtriers-peintres abandonnèrent leurs ateliers. Ils alléguaient qu'aux termes d'une convention signée en 1868 et renouvelée en 1869,

[1] Quelques ouvriers ayant refusé de se mettre en grève, les tuileries où ils travaillaient furent envahies par des bandes d'individus, et les ouvriers menacés. Il fallut l'intervention de la police locale pour mettre un terme à de pareilles manifestations et protéger dans leurs ateliers les ouvriers qui ne demandaient qu'à continuer leur travail.

tous les ouvriers du bâtiment devaient avoir la journée de 10 heures et être payés à raison de 45 centimes l'heure ; que les patrons plâtriers avaient seuls refusé de faire droit aux réclamations de leurs ouvriers ; que ces derniers n'en avaient pas moins consenti à signer la convention et à reprendre le travail, mais qu'aujourd'hui ils formulaient de nouveau leurs prétentions et demandaient à être admis au bénéfice d'une rémunération égale à celle des ouvriers des autres métiers. (Voir documents justificatifs, pièce *d.*)

Cette nouvelle grève ne tarda pas à prendre les proportions les plus graves. Les patrons, comprenant qu'elle n'était qu'un ballon d'essai, et que, si elle réussissait, tous les autres corps de métiers viendraient successivement réclamer une augmentation de salaire et une diminution des heures de travail, annonçaient leur ferme résolution de continuer la lutte jusqu'au bout. Ils se déclaraient solidaires les uns des autres, et, dans une assemblée générale tenue le 3 juin, ils décidaient à *l'unanimité* que tous leurs ateliers seraient fermés si, le 9 juin, le travail n'avait pas recommencé. Les ouvriers se moquèrent d'un pareil *ultimatum* : des meetings furent organisés par l'Internationale pour protester contre la déclaration des patrons qu'elle qualifiait *d'appel à la guerre civile, de provocation à la dissolution de l'Association internationale et à la proscription des étrangers.*

A son instigation, une assemblée populaire composée de plus de 3,000 personnes avait lieu à Genève le 7 juin, dans la salle du palais électoral. Le citoyen Grosselin, l'un des membres de la section centrale de Genève et le porte-voix du parti radical dont il a été le candidat aux dernières élections au conseil d'État, y prenait la parole : dans un langage des plus violents il s'élevait avec indignation contre les *procédés inqualifiables des patrons.* Il affirmait que les ouvriers étaient décidés à ne reculer devant rien pour obtenir le triomphe de leurs droits, et *qu'ils iraient sur la place publique, s'il le fallait.*

Nous tenons d'un témoin oculaire qu'il fut voté par acclamation que les internationaux descendraient dans la rue, les armes à la main, si l'une de ces trois hypothèses venait à se réaliser :

1° Si des mesures répressives étaient prises par le gouvernement de Genève contre l'Internationale;

2° Si les étrangers étaient expulsés [1];

3° Si les patrons fermaient leurs ateliers le jeudi 9 juin, comme ils l'avaient décidé.

Sur un pareil terrain, l'entente entre patrons et ouvriers devenait difficile, sinon impossible : aussi les pourparlers engagés avec l'intervention officieuse de M. Campério, chef du département de justice et police, ne purent aboutir.

Le 11 juin, les patrons, fidèles à la promesse qu'ils avaient faite, fermèrent tous leurs ateliers : plus de 3,000 ouvriers furent ainsi congédiés.

Dans une ville aussi agitée que Genève et où se trouvent réunis tant d'éléments de désordre, une pareille crise pouvait devenir le prétexte d'un conflit dont il était difficile de prévoir toutes les conséquences. L'Internationale, qui en avait pris l'initiative, ne se dissimulait nullement la gravité exceptionnelle d'une situation aussi tendue. Des appels pressants étaient faits à tous les travailleurs en faveur des grévistes génevois. L'Internationale publiait manifestes sur manifestes, proclamations sur proclamations : les sections étaient en permanence, afin d'aviser aux mesures à prendre *pour demeurer unis en face du danger*, sortir victorieux d'*une crise provoquée à dessein par les patrons*, et répondre dignement *au défi de vie ou de mort porté par les bourgeois à toute l'Association internationale* dont l'existence était proclamée être à l'abri de toute attaque sérieuse.

Le 14 juin, il était décidé que les sections de métiers reprendraient *le travail sous la responsabilité collective* des corps de métiers respectifs et se chargeraient d'exécuter tous les travaux qui leur seraient offerts en traitant directement avec les propriétaires et architectes sans l'intervention désormais inutie de tous entrepreneurs. Cette déclaration était rendue publi-

[1] L'Assemblée voulait faire allusion à un passage du manifeste des chefs d'atelier invitant les autorités compétentes à appliquer à certaines meneurs l'article 77 de la constitution fédérale ainsi conçu : La Confédération a le droit de renvoyer de son territoire les étrangers qui compromettent la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse. — (Voir aux *Documents justificatifs le manifeste des patrons et tous les autres placards publiés à l'occasion de cette grève.* Pièce *e.*)

que par la voie d'affiche. On procédait à la nomination d'une commission de dix membres chargée de la direction de la grève [1].

Des assemblées générales étaient tenues tous les soirs au Temple-Unique : les ouvriers déclaraient que, la grève *dût-elle durer indéfiniment*, il ne feraient jamais aucune démarche vis-à-vis des patrons et qu'ils ne traiteraient jamais en dehors de l'Internationale.

De leur côté, ceux-ci ne se laissaient nullement décourager par la résistance des ouvriers; ils refusaient énergiquement de traiter avec la commission de grève instituée par l'Internationale.

D'honorables citoyens offraient leur intervention pour amener un rapprochement sincère entre ouvriers et patrons et mettre un terme à un conflit aussi désastreux. Une première entrevue, dont l'initiative revient à M. Amberny, avait lieu le 18 juin, mais aucune entente n'était possible, et tous les efforts tentés par d'honorables intermédiaires dans deux conférences successives venaient échouer contre la résolution prise par les parties intéressées de ne vouloir céder sur aucun point. Les chefs d'atelier déclaraient qu'il ne consentiraient à la reprise des travaux que lorsque les plâtriers-peintres se seraient soumis au décret de rentrée aux anciennes conditions.

Dès le 20 juin, les négociations étaient définitivement rompues : un conseil d'arbitrage avait été voté dans une assemblée nationale tenue le 27 du même mois, mais les patrons avaient répondu par une fin de non-recevoir à cette nouvelle proposition.

Cette crise industrielle appelait, on le comprend, une solution définitive et prompte : il ne s'agissait rien moins que de la ruine totale de l'industrie du bâtiment. D'ailleurs une collision paraissait imminente. Le conseil d'État préoccupé de la nécessité de parer à cet état de choses par la création de chantiers nationaux, ne pouvait manquer d'intervenir.

Cédant à la pression de l'opinion publique et désireux de rétablir l'union, les patrons offraient le 8 juillet la reprise des travaux aux anciennes conditions et la nomination d'une commission chargée de statuer sur la question des dix heures de tra-

[1] Ces dix membres étaient Baumgartner, Dailly, Grosselin, Togniette, Duparc, Hofer, Steiner, Girod, Goy, Antoine.

vail. Mais leurs offres étaient *dédaigneusement* repoussées.

Les choses en étaient toujours à ce point lorsqu'éclata la guerre entre la France et l'Allemagne. Privées dorénavant des subsides qui leur arrivaient de ces deux contrées, les sections génevoises comprirent l'impossibilité matérielle où elles allaient se trouver de lutter plus longtemps contre la persistance opiniâtre des patrons. Une pareille situation mit la commission de la grève dans la nécessité d'en demander la suspension. Mais afin de pallier les conséquences de cette défaite, le journal *l'Égalité* (numéro du 27 juillet) avait soin d'expliquer les motifs de cette détermination et de démontrer *à sa façon* que la grève avait été victorieuse sous plus d'un rapport.

« *Nous sommes*, disait cette feuille, *arrêtés pour le moment mais non par les patrons, non par leur coalition, mais par des causes plus impérieuses et indépendantes de notre volonté:* nous faisons trêve pour le moment pour mieux assurer notre victoire.

« Et ce n'est pas la défaite, mais la victoire qui a été arrêtée à moitié chemin : ayant acquis la moitié de la victoire, nous n'avons pas osé risqué de la perdre. . . . .

. . . .

« Nous n'avons cédé en rien : nous avons obtempéré aux circonstances de force majeure. En suspendant *momentanément* la grève, les sections se réservent plein droit de suspendre les travaux à un moment propice, en considérant l'abandon des travaux comme la continuation pure et simple de la grève des patrons. Les sections en bâtiment déclarent avec l'appui moral et matériel de toute l'Association internationale qu'ils n'abandonneront pas leurs justes réclamations, qu'ils persisteront dans leurs égitimes revendications, tant qu'ils n'auront pas obtenu la durée de dix heures, l'abolition du travail aux pièces et la tarification précise du salaire légalisée par les notaires.... *Préparons-nous résolument, énergiquement à recommencer la lutte qui devra éclater au moment propice et qui devra être couronnée par la victoire décisive.*

Cet ultimatum se passe de tout commentaire.

Nous avons cru devoir entrer dans tous les détails de cette lutte entre le capital et le salaire afin de montrer une fois de

plus la part active de l'Internationale dans les grèves. Nous devons reconnaître que, jusqu'à ce jour, l'Internationale n'en avait pas suscité d'aussi graves ; il a fallu tout le courage des patrons pour triompher d'une pareille coalition. C'est grâce à leur entente unanime, à leur refus hautement manifesté d'accepter toute proposition émanant de l'Internationale qu'ils ont dû de voir les ouvriers reprendre le travail. Puisse cet exemple des patrons génevois être d'un salutaire effet et montrer la puissance d'une entente commune !

A peu près à la même époque, des troubles éclataient à Verviers. L'opinion publique était unanime à en faire remonter la responsabilité à l'Internationale. Quand on se rappelle en effet dans quelles circonstances se produisirent ces scènes de désordre, on ne peut douter un instant du rôle joué par l'Internationale.

La section verviétoise émue de pareilles accusations crut devoir protester contre *les calomnies dont elle prétendait être l'objet*. Les procédés de l'Internationale sont, comme on le voit, partout les mêmes : elle excite, elle provoque, elle met tout en œuvre pour déchaîner les masses ouvrières, et puis, quand elle a réussi à susciter un soulèvement et à jeter les ouvriers dans la rue, elle leur recommande le calme et la dignité. Survient-il une rixe, une collision sanglante, elle déclare être étrangère à tout ce qui se passe et ne voit dans de tels faits que l'œuvre de la police et le résultat de provocations dirigées contre l'existence de l'Internationale. Voici le manifeste publié le 22 juin par la section verviétoise.

Association Internationale des Travailleurs.

Section verviétoise.

« Dans un meeting extraordinaire tenu mardi 21 juin courant, à 9 heures du soir, à Verviers, les conclusions suivantes ont été votées à l'unanimité des personnes présentes :

« 1° La section verviétoise de l'Association internationale des travailleurs déclare être étrangère à tous les événements sur-

venus dans ces derniers jours et ne les avoir ni préparés, ni secondés en quelque manière que ce soit ;

« 2° La section verviétoise, loin d'avoir elle-même pris part à ces événements, engage au contraire tous les travailleurs à s'abstenir de toute manifestation pouvant contribuer à troubler inutilement l'ordre public.

« Le bureau du meeting :

« VICTOR DAVE, membre du conseil général belge, président du meeting ; EMILE ROUBARD, membre du comité de la section verviétoise ; TOUSSAINT DÉJOZÉ, id. ; JEAN GROSJEAN, id. ; DENIS DEBLUET, id. ; NICOLAS WHATELET, id. ; JEAN HANSENNE, id. ; FRANCOIS HEREMAN, id. ; JEAN LELOTTE, id. ; LÉONARD MARÉCHAL, id ; TOUSSAINT RUWETTE, id. ; JACQUES SAUNENIÈRE, id. »

II

SITUATION DES SECTIONS FRANÇAISES APRÈS LES ARRESTATIONS DU MOIS DE MAI. AGISSEMENTS DE LA FÉDÉRATION LYONNAISE. COMPTES RENDUS DE SES SÉANCES. ALBERT RICHARD SE RÉFUGIE A NEUCHATEL. LA FÉDÉRATION PARISIENNE ET LA STATISTIQUE DU TRAVAIL. CIRCULAIRE A TOUS LES CORRESPONDANTS.

Les poursuites dirigées coutre l'Internationale lui portèrent un coup terrible ; son existence en France en fut sérieusement menacée. Une désorganisation à peu près complète s'ensuivit, et sans les événements du mois de juillet et plus tard les désordres et l'anarchie du mois de septembre, nous n'aurions jamais assisté au spectacle humiliant de voir l'Internationale maîtresse de Paris. Nous prouverons plus tard que, déjà puissante vers la fin de septembre, elle a fait le 21 octobre, le 22 janvier et plus tard le 18 mars ; que le comité central a été son œuvre et son instrument et qu'elle a été l'âme de l'insurrection. Nous la verrons dès le 10 septembre, avec son comité de défense et ses comités de surveillance établis dans tous les

arrondissements pour *empêcher la réaction;* nous devons bien reconnaître dès à présent, que le choix des fonctionnaires et l'intronisation de quelques-uns de ses membres dans les mairies et ailleurs devaient singulièrement faciliter son œuvre. Mais n'anticipons pas; ces événements seront bientôt l'objet de notre étude.

Seule de toutes les sections, la Fédération lyonnaise semble avoir conservé une certaine activité.

A l'arrestation de ses principaux membres elle a répondu par la nomination d'une nouvelle commission destinée à remplacer, dans ses fonctions et ses efforts de propagande, celle qui vient d'être incarcérée.

Cette nouvelle commission avait été, comme nous l'avons déjà dit, nommée dans une réunion tenue le 5 mai, sous la présidence de Dumartheray. Elle n'était que provisoire et se composait de 10 membres au nombre desquels figuraient Ubaudi, sculpteur, rue de Fleurieux, 4; Charvet [1], tisseur, rue du Bon-Pasteur, 31; Tournaire, tulliste, rue Bossuet, 67, devenu au 4 septembre l'un des agents du commissaire central Chol. On n'était admis dans cette réunion qu'à l'aide d'un mot d'ordre qui était PONT.

Le sculpteur Ubaudi était devenu l'homme de la situation; il était chargé de faire la correspondance et recevait mission de distribuer le montant des souscriptions recueillies en faveur des détenus. Dans l'une des séances, il donnait communication à l'assemblée de la lettre d'Eugène Hins que nous avons reproduite et qui invitait les travailleurs lyonnais à ne pas se décourager et à continuer leur œuvre.

Dans la soirée du 6 mai, une nouvelle réunion avait lieu dans une salle du café Jacquet, place Saint-Michel. Vingt-cinq membres étaient présents; trois membres de l'ancienne com-

[1] Charvet, nommé quelques jours après secrétaire correspondant de la section lyonnaise en remplacement de Richard, se trouvait en armes, dans la salle de Valentino, le 20 décembre 1870, au moment de la condamnation à mort du commandant Arnaud. Il chargeait le fusil du jeune Emile Boyer, l'un des assassins, acquitté par le conseil de guerre comme ayant agi sans discernement.

Charvet, arrêté à la suite de cet assassinat, fut tué d'un coup de révolver, au moment où, conduit à la maison d'arrêt, il essayait de s'évader.

mission, mis en liberté la veille, Arthur Martin, Bret et Pulliat et la citoyenne Virginie Barbet assistaient à la séance.

Il était procédé à la nomination d'une nouvelle commission. Etaient nommés Tacussel, serrurier, avenue de Saxe, 187 (*membre de la commune lyonnaise lors de l'insurrection du 30 avril*) ; Penel, passementier, cours Vitton ; Bauzin, id ; Charvet, tisseur ; Favre, doreur sur bois, rue Béchevelin, 61 ; Vuitton, marbrier, rue de Crillon ; Tournaire, tulliste, etc. Les nouveaux élus jurèrent de marcher sur les traces de leurs devanciers.

Deux jours après, nouvelle réunion dans le même local sous la présidence de Garnier. On agitait la question de savoir quelle attitude devait prendre l'Internationale en présence des poursuites dont elle était l'objet. Après une vive discussion, il était décidé que l'on continuerait l'œuvre entreprise par l'ancienne commission. Un nouveau bureau était constitué. Il se composait de Charvet, secrétaire correspondant, Tacussel, secrétaire général de la commission, Vuitton, secrétaire adjoint, et Garnier, trésorier. Une somme de cent francs, destinée aux familles des individus arrêtés pour affiliation à l'Internationale, était remise au bureau par une délégation du comité central anti-plébiscitaire du Rhône.

La discussion du projet de statuts de la fédération était reprise. Enfin il était convenu que le citoyen Ubaudi et un délégué des ouvriers verriers se rendraient le dimanche suivant à Givors où devait avoir lieu une réunion de l'Internationale.

Le 23 mai, la fédération lyonnaise tenait deux séances : la première, à une heure de l'après-midi, chez le restaurateur Bonnefond, aux Brotteaux, où aucune décision ne pouvait être prise, les délégués ne se trouvant pas en nombre, et la seconde, dans la soirée, chez le cafetier de la place Saint-Michel. Blanc présidait ; l'ordre du jour portait : *création d'une commission définitive ; création d'un cercle d'études sociales et économiques.*

Sur la proposition du citoyen Doublé, il était décidé que la commission définitive ne se composerait que de cinq membres auxquels viendraient s'adjoindre deux délégués de chaque corporation adhérente.

Quant à l'organisation d'un cercle d'études sociales, elle devait être confiée à une commission d'initiative de cinq membres

chargés de prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation de ce projet.

Les nominations de ces deux commissions étaient renvoyées à une prochaine séance.

L'arrivée au milieu de la réunion des trois internationaux stéphanois, sortis de prison depuis quelques heures à peine, Dumas, Dupin et Delaye, était accueillie par des transports d'enthousiasme. Leur présence devenait le prétexte des récriminations les plus violentes contre les mesures *réactionnaires* et *brutales* adoptées par le gouvernement ; on y donnait lecture d'une lettre rédigée par Richard et dans laquelle étaient énumérés tous les actes arbitraires dont ses collègues de Saint-Étienne avaient été victimes de la part des agents du pouvoir impérial. Il était convenu qu'une supplique serait adressée au procureur général afin d'obtenir la mise en liberté des citoyens Palix et Richard qui « *gémissaient encore dans les cachots du bandit Bonaparte.* »

A l'issue de la réunion, tous les assistants, au nombre d'une quarantaine, se cotisaient pour payer les frais du voyage de leurs collègues stéphanois et les reconduisaient triomphalement à la gare. Le lendemain, tous ces faits étaient portés à la connaissance du citoyen Guillaume de Neuchâtel; deux lettres lui étaient écrites à ce sujet par le secrétaire correspondant [1].

On voit qu'en dépit des poursuites dirigées contre elle, la fédération lyonnaise n'en persistait pas moins à poursuivre son œuvre. La commission fédérative était définitivement nommée le 28 mai : elle se composait de Tacussel, Charvet, Favre, Desborde et Tournaire.

Le même jour, Richard, Palix, Doublé, Blanc, Poncet, Placet et Busque recevaient mission de s'occuper de l'organisation du cercle d'études sociales dont la création avait été adoptée dans une précédente réunion.

Les séances suivantes et notamment celle du 16 juin étaient consacrées à l'examen des mesures à concerter pour la défense commune des membres poursuivis. Dans la séance du 17 juin (café Brochier, place Kléber), la commission fédérative et la commission d'initiative pour la création du cercle d'études so-

[1] Ces lettres figurent parmi les Documents justificatifs (Pièce *f*).

ciales étaient réunies. Au nombre des assistants [1] figuraient Richard, * Palix, * Martin, * Placet, * Dupuis, * Bret, Cormier, Pinel, * Charvet, Desbordes, * Tacussel, Favre, Tournaire, * Pichot, * Pulliat, * Dumartheray, Adenot, * Régipas, Valois.

Richard donnait communication à l'assemblée d'une lettre de Bastelica, alors réfugié à Barcelone et qui sollicitait un mandat de délégation pour représenter la section lyonnaise au congrès qui devait s'ouvrir dans cette ville vers la fin du mois de juin. Le secrétaire était chargé de l'envoi de ce mandat.

Après une courte discussion, les statuts de la fédération étaient définitivement adoptés.

Enhardis par les retards que subissait leur jugement et croyant à un abandon qu'ils regardaient comme possible des poursuites dirigées contre eux, les internationaux lyonnais avaient songé à signifier par lettre au procureur général qu'ils regardaient l'accusation portée contre eux comme abandonnée et que, si dans un délai de huit jours, aucun avis contraire ne leur était donné, ils se croiraient autorisés légalement à reprendre leur œuvre. Ce projet dont l'initiative appartient à Richard ne fut pas, il est vrai, mis à exécution, les condamnations « des frères et amis de Paris » étant venues quelques jours plus tard déranger tous leurs calculs.

En attendant, Ubaudi et Martin parcouraient le bassin houiller de la Loire : des sections étaient organisées à Rive de Gier et Givors parmi les ouvriers verriers de ces deux localités.

On songeait à convoquer une assemblée générale de tous les adhérents lyonnais. Cette question agitée, le 22 juin, fut de nouveau discutée dans la réunion privée tenue le 27 juin, salle du restaurant Guillerme aux Brotteaux. Sur la proposition de Richard, il était convenu qu'un appel serait adressé par la voie du *journal le Progrès* à toutes les corporations ouvrières afin de les inviter à hâter l'envoi de leur acte d'adhésion et qu'une réunion générale serait annoncée pour le 10 juillet [2].

[1] Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des individus compris dans les poursuites.

[2] Une demande d'autorisation devait être adressée à la préfecture : elle devait être signée par Tacussel, Penel (Claude), passementier, cours Vitton, 42, Bauzin, rue Robert, 55, Schild (Jean), chemin des Culattes, 7, Favre (Francisque), doreur sur bois, rue Madame, 98.

Des remercîments étaient votés aux membres de l'ancien comité anti-plébiscitaire pour les secours qu'ils avaient donnés aux familles des citoyens mis en état d'arrestation.

Il était ensuite procédé à la réception des actes d'adhésion de quatre nouvelles corporations : *les passementiers*, *les verriers*, *les apprêteurs sur tulles et les serruriers*. Les membres présents à la séance étaient Régipas, président, Richard, L. Martin, Poncet, Pulliat, Dumartheray, Bret, Grinand, Gonnard, Schild, Tacussel, Favre, Charvet, Desbordes, Tournaire, Cormier, Penel et Bausin.

Jusqu'ici la section lyonnaise a agi dans l'ombre, elle a dissimulé son action : tous ses actes ont été accomplis dans le secret le plus absolu. Elle a su faire le silence autour d'elle et n'étaient les récits d'un affilié, nous n'aurions jamais su si elle avait tenu des réunions et quelles décisions y avaient été prises. Mais bientôt, se croyant à l'abri de tout danger, elle affirme de nouveau son existence par plusieurs déclarations rendues publiques. Voici ces documents :

I

Fédération ouvrière lyonnaise.

« La commission fédérale ouvrière lyonnaise prévient les sociétés et corporations ouvrières adhérentes aux principes de l'Association internationale des travailleurs, que le long et laborieux travail d'organisation de la fédération est complétement achevé dans sa partie fondamentale. Dix sociétés ont déjà envoyé à la commission fédérale leur adhésion officielle et définitive. Il est temps que celles qui sont en retard sur ce point se hâtent d'aider la commission à rassembler et à coordonner les forces immenses jusqu'alors isolées du prolétariat.

« Nous devons rester calmes en présence des excitations de nos ennemis, les partisans de l'organisation sociale actuelle ; nous devons repousser les suggestions téméraires de la colère et de la passion ; mais il est de notre devoir de poursuivre avec une froide énergie l'accomplissement de l'œuvre que nous avons entreprise.

« Une assemblée générale des adhérents à la fédération aura lieu prochainement.

« La commission fédérale y fera un rapport sur ses travaux et l'on étudiera ces principes et ces idées socialistes sur lesquels notre fédération s'appuie et que nos adversaires chercheront en vain à dénaturer.

« Pour la commission fédérale,

« GARNIER; LOUIS MARTIN; FRANÇOIS DUMARTHERAY. »

II

Aux citoyens qui ont fait partie du comité central antiplébiscitaire à Lyon.

« Citoyens,

« Les inculpés dans l'affaire de l'Association internationale des travailleurs et les membres de la commission fédérale ouvrière lyonnaise tiennent à vous donner un témoignage public d'estime et de sympathie bien mérité par votre conduite digne et fraternelle pendant le cours de la détention préventive d'un certain nombre d'entre eux.

« Vous avez joint vos cotisations à celles des membres de l'Internationale pour venir en aide aux prisonniers et à leurs familles, vous souvenant alors que, malgré les divergences qui peuvent se manifester dans les actes et dans les opinions de ceux qui composent la grande armée des amis de la liberté et de l'égalité, il y a des sentiments et des devoirs qui leur sont communs à tous.

« Vous avez donné un exemple que nous n'oublierons pas, et qui sera certainement suivi dans d'autres circonstances. Pour le moment, nous sommes heureux de constater *que les intrigues, les déceptions, les palinodies qui ont si souvent jeté le désarroi dans le camp de la révolution, n'ont encore pu arriver à briser la solidarité démocratique universelle. Que cette certitude soit pour nous le signe précurseur du triomphe prochain de nos idées.*

« Nous vous donnons une poignée de main fraternelle.

« François DUMARTHERAY ; GARNIER ; CHARVET ; Albert RICHARD ; FAVRE ; BRET ; TACUSSEL ; ALATERNE ; L. MARTIN ; TOURNAYRE ; CORNIER ; PONCET ; RÉGIPAS ; P. J. PULLIAT ; PENEL ; BAUZIN ; L. PALIX. »

III

Fédération ouvrière Lyonnaise.

Lyon, le 18 juillet 1870.

« La constitution de la Fédération étant complétement achevée, la commission fédérale fait savoir à tous les adhérents qu'elle a installé son bureau central, siége officiel de la Fédération, dans un local adjacent à la salle du théâtre des Folies-Lyonnaises, rue Basse-du-Port-au-Bois, n° 11, à la Guillotière.

« Tous les mardis et jeudis, de huit heures à neuf heures et demie du soir, deux membres de la commission fédérale se trouveront au bureau à la disposition des corporations et des citoyens qui désireraient des renseignements.

« Des exemplaires des statuts de la Fédération seront vendus au prix de 10 centimes.

« Lyon, le 8 juillet 1870.

Pour la commission fédérale,

« B. PLACET ; PENEL ; CHARVET. »

IV

« La *Fédération ouvrière lyonnaise* a annoncé que le local de la commission était fixé dans une salle des Folies-Lyonnaises, rue Basse-du-Port-au-Bois. Aujourd'hui ce local lui est refusé par le propriétaire. On ne sait quelle influence a pu changer d'un jour à l'autre les idées de celui-ci ; mais quoi qu'il en soit, le nouveau local sera annoncé incessamment par la voie du *Progrès*.

La Fédération ne pourra pas alors être taxée de société secrète, à l'instar de ce qui a été fait pour l'Internationale [1].

« En attendant, les renseignements relatifs à la Fédération seront donnés par les citoyens dont les noms suivent :

« Tacussel, avenue de Saxe, 187; Tournayre, rue Bossuet, 67; Charvet, rue du Bon-Pasteur, 31. »

« TACUSSEL ; EMILE BARDEY ; PENEL ; CHARVET ; FRANÇOIS DUMARTHERAY ; SCHILD JEAN ; CORNIER ; J. PREMILLIEUX ; A. GUILLERMET. »

La nouvelle des condamnations prononcées contre les internationaux parisiens jeta le désarroi le plus complet dans le camp des Lyonnais. Les plus compromis furent effrayés de la sévérité du tribunal de la Seine. En homme prudent, Albert Richard fut le premier à se mettre en lieu sûr et à se réfugier à Neuchâtel. Du fond de sa retraite il expliquait à ses amis de Lyon, que *condamné d'avance* et ne *pouvant se défendre*, il s'é-s'était mis en lieu *sûr pour délibérer plus mûrement sur les résolutions ultérieures qu'il aurait à prendre*.

Ses amis d'ailleurs n'étaient guère plus rassurés qne lui; l'autorité administrative ayant refusé de leur accorder l'autorisation de tenir une assemblée générale le 10 juillet, ils se contentèrent de protester *timidement* contre ce veto.

L'agitation provoquée par les bruits de guerre qui prenaient chaque jour une nouvelle consistance vint ranimer leurs espérances. Ils en prenaient prétexte pour protester contre la guerre [2]. Dans une réunion tenue, le 17 juillet, chez le sculpteur Ubaudi et où assistaient Blanc, Tacussel, Charvet, Busque, Chol, A. Martin, Premillieux, Fax, Gennerel et une vingtaine d'ouvriers tisseurs de la Croix-Rousse, il était convenu qu'une manifestation publique aurait lieu le jeudi suivant à 6 heures du soir, sur la place des Terreaux; que tous les membres de l'Internationale y seraient convoqués, que l'on protesterait contre la guerre et qu'une délégation serait nommée sur la place même pour

[1] Il n'y a jamais eu aucune différence entre *l'Internationale* et la *Fédération*.

[2] Nous les trouverons plus tard à la Rotonde, au mois de septembre, prêchant la levée en masse et la guerre à outrance.

mettre en demeure le préfet de fournir les motifs pour lesquels il refusait à l'Internationale le droit de se réunir.

L'assemblée votait par acclamation l'envoi d'une adresse aux sections prussiennes pour assurer les travailleurs allemands des sympathies de la nation française. Il était décidé qu'en dépit du veto administratif, le cercle d'études d'économie sociale serait ouvert, mais que pour *dérouter les recherches de la police, on lui donnerait le nom de cercle des tisseurs et des corporations adhérentes et qu'on chargerait du soin de l'organiser vingt-cinq tisseurs des moins connus comme membres de l'Internationale.*

La manifestation projetée avorta : ses promoteurs furent arrêtés la veille du jour où elle devait se produire. Il est bon de rapprocher cette manifestation organisée sous l'inspiration avouée de *l'Internationale* des scènes de désordre qui éclatèrent à cette époque à Lyon. Nous voulons parler de ces promenades dans les rues, drapeau rouge en tête, de bandes d'individus en blouse vociférant : *A bas la France ! Vive la Prusse !* Nous avons lieu de supposer que les menées de l'Internationale n'y furent pas étrangères, avec d'autant plus de raison que parmi les inculpés figuraient des membres de cette société et que c'est l'Internationale qui avait pris l'initiative d'une première démonstration en faveur du maintien de la paix.

Mise de nouveau en éveil par l'arrestation de quelques-uns de ses membres, la section lyonnaise s'occupa désormais des moyens à concerter pour correspondre sûrement avec Paris et les autres sections de l'Internationale : la plupart de ses séances furent consacrées à cette discussion. Elle avait d'ailleurs à songer à son procès dont les débats venaient d'être fixés au 8 août [1].

Nous avons déjà eu l'occasion d'expliquer par suite de quel heureux concours de circonstances ce procès n'avait jamais reçu de solution.

Ces délais, ces renvois d'audience à audience faisaient, on le

[1] Il avait été convenu dans une réunion tenue le 3 août par les membres poursuivis : 1° que Richard serait chargé de la défense collective des principes de l'Internationale, de son but et de ses moyens d'action ; 2° que Me Chenel défendrait l'ensemble des faits incriminés ; 3° que le citoyen Beauvoir présenterait la défense collective. On devait surtout se prévaloir de ce fait que l'adhésion de la fédération lyonnaise à l'*Internationale* ne pouvait avoir *qu'une valeur morale*, la fédération ayant conservé sa complète autonomie.

comprend, le bonheur de nos internationaux lyonnais ; ils ne se dissimulaient nullement tout l'effroi que leur attitude paraissait inspirer au pouvoir dans les circonstances critiques où le plaçaient les événements et plus encore l'éloignement de l'armée. Ils insistaient pour être jugés : ils en appelaient au ministre de la justice et cherchaient par tous les moyens possibles à amener des complications qu'il était prudent d'éviter.

Bientôt leur audace ne connaîtra plus de bornes ; elle grandira avec les malheurs de la patrie : *la levée en masse* va devenir leur mot de ralliement ; *les cris « A la trahison et à l'incapacité ! »* leur moyen d'action. Ils attendent une occasion favorable : ils ont multiplié leurs conciliabules, arrêté les mesures à prendre au lendemain d'un nouveau désastre dont ils entrevoient la possibilité. Aussi les retrouverons-nous le 4 septembre à la tête des envahisseurs de l'hôtel de ville décrétant l'armement de la nation.

Pendant que la fédération lyonnaise déployait autant d'activité, les fédérations marseillaise et rouennaise, privées de leurs chefs, ne donnaient plus signe de vie. Une protestation contre la guerre, voilà tout le bilan des actes accomplis par ces deux siéges autrefois si importants de l'Internationale. Il faut arriver jusqu'au mois de septembre pour retrouver sur la brèche les Bastelica, les Combe, les Aubry et autres champions naguère si ardents des idées socialistes.

La situation des sections parisiennes n'était guère plus brillante : le mouvement de propagande était complétement arrêté. Une seule commission fonctionnait encore : elle était chargée de la répartition des secours recueillis en faveur des détenus et de leurs familles. Quelques rares corporations osaient élever la voix en faveur de l'Internationale et protester contre l'accusation de société secrète dirigée contre elle ; témoin cette déclaration de la commission administrative de la Société des relieurs :

« Nous soussignés, membres de la commission de la Société de

C'était la thèse qu'avait développée quelques mois auparavant le citoyen Gaspard Blanc, devant un groupe de tisseurs.

« Il y a, disait-il, en France, une difficulté au développement de l'Internationale, c'est un petit article de loi qui, je l'espère, disparaîtra bientôt de nos Codes et qui ne permet pas son organisation, mais *cette difficulté a été tournée*, et les travailleurs français *en se déclarant non pas membres de l'Internationale, mais seulement adhérents à ses principes, ne tombent pas sous le coup de cette loi impopulaire.* »

solidarité des ouvriers relieurs de Paris, déclarons que l'Association internationale, dont nous faisons partie, n'a jamais été une société secrète, ses statuts généraux s'y opposant formellement.

« Nous protestons énergiquement contre cette accusation.

« Au nom de la société,

« La commission administrative,

« H. BELAZ, P. BOUDIER, E. BOGENVAL, A. CHAILLOU, DUMONT, DUREL, FROEREISEN, LANCELIN, MOULLAND, PUREN, SACRÉ, SCHOTT, STERCKVAL, STAUBER. »

Vers le 20 juillet, une commission de statistique entrait en fonctions : elle avait pour mission de recueillir les éléments d'une statistique générale du travail conformément aux résolutions votées par le congrès de Genève au mois de septembre 1866 [1]. Voici la circulaire que cette commission adressait à toutes les sections, avec la série des questions sur lesquelles ces dernières étaient appelées à fournir des renseignements ; ce document mérite d'être connu, il offre une certaine importance :

« Paris, juillet 1870.

« Citoyens !

« Nous vous adressons une série de questions sur les points de statistique qu'il est utile aux travailleurs de connaître.

« Nous fûmes, il y a quelque temps, nommés par le conseil fédéral parisien de l'Association internationale des travailleurs pour remplir ce devoir imposé par le congrès.

« Aujourd'hui, après la *dissolution légale* de l'Internationale, nous continuons cette œuvre en notre nom personnel jusqu'au moment où il redeviendra possible de rendre compte à ceux qui nous avaient nommés.

« Nous comptons quand même sur votre concours actif. Nous vous prions d'écrire sur cet imprimé la réponse aux questions, et de nous faire demander des imprimés semblables pour les groupes déjà constitués ou en voie de formation, auxquels nous nous

[1] Cette statistique faisait l'objet de l'une des questions comprises dans le programme du congrès qui devait se tenir en 1870, à Paris d'abord, à Mayence ensuite, et dont les événements n'ont pas permis la réunion.

empresserons d'en envoyer, sur la promesse formelle de les renvoyer, *remplis et sous enveloppe*, à l'une des adr ci-dessous.

« Salut et solidarité.

« PAUL ROBIN, rue Monge, 95; HENRY BACHRI rue de l'Echiquier, 13; MANGOLD, rue des Partants E. LANGEVIN, rue de l'Église, 60; CHARLES KELI rue Tournefort, 17.

QUESTIONS.	RÉPONSES.
1° — Localité?	
2° — Profession?	
3° — Nombre approché des ouvriers de la profession?	
4° — Nombre approché des ouvrières de la profession?	
5° — Durée du travail quotidien en moyenne?	
6° — Durée du travail quotidien *au maximum?*	
7° — Si le travail est à la journée, quel est le tarif à l'heure, en moyenne?	
8° — Si le travail est à la journée, *quel est le tarif à l'heure, au maximum?*	
9° — Fait-on beaucoup d'heures supplémentaires?	
10° — Quelle est l'augmentation de salaire pour les heures supplémentaires?	
11° — Quel est le prix de l'heure du travail du dimanche?	
12° — Si le travail est aux pièces, indiquer les principaux prix?	
13° — Que représentent ces prix par heure, en moyenne?	
14° — Que représentent-ils par heure, au maximum?	
15° — Quels sont les salaires des apprentis aux diverses époques?	

QUESTIONS.	RÉPONSES.
16° — Quelle est la durée moyenne de l'apprentissage?	
17° — De quel âge à quel âge?	
18° — Commencement du travail quotidien aux *diverses époques?*	
19° — Quelles sont les heures de repos?	
20° — Y a-t-il des chômages?	
21° — Quelle en est la durée?	
22° — Que font les ouvriers pendant le chômage?	
23° — Quelle est la dépense nécessaire pour les outils?	
24° — Quelles sont les autres dépenses spéciales à la profession?	
25° — Y a-t-il des pénalités auxquelles les ouvriers sont soumis?	
26° — Quelle est la nature des vêtements?	
27° — Quelle est leur usure?	
28° — Jusqu'à quel âge l'ouvrier est-il capable d'exercer cette profession en moyenne?	
29° — Quel est l'âge moyen auquel parviennent les ouvriers de la profession? (Pour cela donnez l'âge des décès du plus grand nombre possible de travailleurs. Les sociétés qui enterrent leurs membres décédés pourront sans inconvénient faire ce travail.)	
30° — Jusqu'à quel âge l'ouvrier est-il capable d'exercer cette profession au *maximum?*	
31° — A quelle maladie, à quels accidents les ouvriers de la profession sont-ils particulièrement exposés? (Les sociétés organisées en prévoyance, secours mutuels, au lieu de donner une simple appréciation consulteront leurs registres et en extrairont des renseignements précis.)	
32° — Quel est l'état de la ventilation,	

QUESTIONS.	RÉPONSES.
de l'éclairage, de la propreté chez les grands et chez les petits patrons?	
33° — Si le travail se fait en atelier, quel est le nombre ordinaire des ouvriers?	
34° — Quel est l'espace accordé à chacun d'eux dans les ateliers?	
35° — La profession est-elle exposée à la concurrence étrangère?	
36° — Quel est l'état d'instruction des travailleurs de la profession?	
37° — Observations diverses.	

« Sous ce titre nous prions nos correspondants de nous adresser tous les autres renseignements qu'ils jugeraient de nature à intéresser les travailleurs [1]. »

(Signatures des correspondants; leurs noms et adresses.)

Si l'Internationale, fidèle à son programme, s'était toujours bornée à l'étude de questions de cette nature, nous n'aurions jamais eu à signaler ses menées subversives et ses projets de destruction de tout ordre social.

Examinons maintenant les actes accomplis pendant cette période par le conseil général de Londres et les sections étrangères.

[1] Ce questionnaire avait été rédigé d'après les instructions données par le conseil général de Londres, lors du congrès de Genève. Il avait été en effet décidé à cette époque que l'enquête devait porter sur *l'espèce d'industrie, l'âge et le sexe des ouvriers, les salaires et gages, les heures de travail, la description de l'atelier et du travail, les conditions morales, la description de l'industrie, etc., etc.*

CHAPITRE VI

I

LES AGISSEMENTS DU CONSEIL GÉNÉRAL — DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU LIEU DE RÉUNION POUR LE PROCHAIN CONGRÈS — RÉSOLUTIONS PRISES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL AU SUJET DU SIÉGE DU COMITÉ FÉDÉRAL ROMAND — PROGRAMME DU CINQUIÈME CONGRÈS.

Nous savons quelle fut l'attitude du grand conseil au lendemain des poursuites dirigées contre les membres de l'Internationale par le gouvernement français.

Il vit dans un événement aussi imprévu une question de vie ou de mort pour l'existence de l'association en France. Comprenant l'impossibilité matérielle pour le prochain congrès de se réunir à Paris et ne voulant pas laisser péricliter l'œuvre, il décida que les assises du travail seraient tenues à Mayence. Cette résolution, adoptée dans la séance du 17 mai, était portée à la connaissance de toutes les sections par la voie des journaux de l'Internationale. Voici dans quels termes elle était conçue :

« Le conseil général,

« Considérant : que par le congrès de Bâle, Paris a été désigné comme lieu de réunion du congrès de l'Association internationale des travailleurs pour l'année 1870 ;

« Que tant que durera le régime actuel en France, le congrès ne pourra se réunir en France ;

« Que néanmoins les préparatifs pour la réunion du congrès rendent une solution immédiate nécessaire ;

« Que l'article 3 de nos statuts oblige le conseil général à changer, en cas de besoin, le lieu fixé par le congrès pour la réunion du nouveau congrès ;

« Que le comité central du parti prolétaire démocratique social allemand [1] a invité le conseil général, de l'Association internationale à transférer son congrès en Allemagne ;

« Le conseil général, dans sa séance du 17 mai 1870, a unanimement résolu que le congrès qui doit s'ouvrir le 5 septembre prochain, se réunirait à Mayence [2]. »

(Suivent les signatures des membres du Conseil général.)

Dans notre premier travail sur l'Internationale, nous avons eu soin de signaler la scission qui s'était produite au congrès de la Chaux-de-Fonds (avril 1870) au sujet de l'admission des délégués de *la section de l'alliance de Genève.* Le conseil général jugea nécessaire d'intervenir dans ce conflit et de rendre un arrêt aux termes duquel le comité fédéral romand siégeant à Genève devait conserver son titre, et celui installé à la Chaux-de-Fonds par la minorité scissionnaire adopter tel autre titre local qui lui plairait. (Documents justificatifs, pièce *f.*)

Cette décision mécontenta vivement *la Solidarité* de Neuchâtel. James Guillaume, son rédacteur, contesta au conseil général le droit d'imposer ainsi sa volonté à la fédération romande. Il déclarait que le conseil général avait manqué à tous ses devoirs en intervenant pour donner tort ou raison à une majorité ou à une minorité. Il ajoutait *qu'une telle manière d'agir et d'imposer son autorité dans des choses qui ne concernaient absolument que les groupes intéressés* était tout à fait incompatible avec les principes de l'Internationale.

Il est assez curieux de voir des *énergumènes* comme Guillaume vouloir faire acte d'indépendance vis-à-vis du conseil général : ne résulte-t-il pas surabondamment de tous les faits que nous connaissons, des écrits des membres de l'Internationale, des lettres d'Eugène Dupont, des déclarations mêmes de *la presse internationale*, que le conseil général dirige

[1] Nous reproduisons aux Documents justificatifs le programme du parti social démocratique allemand (voir pièce *h*).

[2] Dans la même séance, le conseil général prononçait la radiation comme organe officiel de l'Association du journal le *Beehive*, parce qu'il était devenu l'organe *de la clique capitaliste* (*Egalité*, 28 mai 1870).

que générale du travail [1] conformément aux résolutions du congrès de Genève de 1866.

VII. Nouvel examen de la question sur les moyens de supprimer la guerre.

VIII. (Question proposée par le conseil général belge.)

Des moyens pratiques de constituer des sections agricoles au sein de l'Internationale, et d'établir la solidarité entre les prolétaires de l'agriculture et les prolétaires des autres industries.

Il est inutile d'ajouter que les complications politiques survenues en Europe quelques jours après ne permirent pas la discussion de ces questions; il fut décidé que la convocation du congrès général serait renvoyée à une époque plus favorable.

II

LA DÉCLARATION DE GUERRE ET L'ATTITUDE DE L'INTERNATIONALE. — MANIFESTE DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DES SECTIONS. — MEETINGS ET RÉUNIONS POPULAIRES.

La déclaration de guerre fut une bonne fortune pour l'Internationale : elle en prit prétexte pour s'affirmer hautement et se répandre en récriminations violentes contre le despotisme césarien. Elle essaya de *dissimuler sous le couvert de bruyantes protestations la joie qu'elle ressentait intérieurement de voir l'ennemi commun :* « l'empire » aux prises avec de nouvelles difficultés qu'il avait eu l'imprudence coupable de ne pas aplanir. C'était le moment ou jamais de recourir *à cette grève générale* votée au congrès de Bruxelles pour le cas où la guerre viendrait à éclater.

« Nous ne sommes pas encore prêts, avouait *l'Égalité* de Genève (27 juillet 1870); malheureusement nous ne sommes pas encore assez organisés ni assez nombreux pour pouvoir faire la grève générale, car, si nous l'étions, nous l'aurions faite depuis longtemps, sachant bien qu'une pareille grève équivaut au dernier acte de la révolution sociale qui s'accomplit en ce moment.

[1] Nous avons déjà vu que quelques membres de l'ancienne *fédération parisienne* s'étaient mis en mesure d'exécuter cette partie du programme.

double tyrannie morale et matérielle, théocratique et politique est la consécration nécessaire, la garantie naturelle et indispensable de l'organisation sociale actuelle.

« Là où la loi du plus fort est la première de toutes, là où les hommes sont insolidaires, là où cette insolidarité *est constamment accrue par l'hérédité, par l'aliénation du sol et de toute la richesse sociale au profit des uns* et au détriment des autres, là où des hommes se tordent dans les angoisses de la misère tandis que leurs semblables nagent repus et insensibles dans le bien-être et dans l'opulence, — là il faut qu'il y ait des hommes qui se fassent un devoir, une mission de conserver et d'entretenir la souffrance, de protéger la ruse, l'égoïsme et l'oppression.

« Et c'est quand de tels hommes viennent nous parler à nous les victimes, les exploités, les damnés de cet enfer qu'on appelle la civilisation européenne, c'est quand de tels hommes viennent nous parler d'honneur, de gloire et de patrie, *que nous sentirions vibrer nos cœurs et que nous mettrions au service de ces chimères notre courage et notre intelligence!* Qu'y a-t-il *de commun entre eux et nous, entre l'honnêteté et l'infamie, entre la justice et l'iniquité, entre le travail et l'oppression?*

« On ose venir nous parler au milieu de toutes nos préoccupations économiques, malgré les aspirations de tous les travailleurs vers une société où le droit de tous soit reconnu dans la paix et dans la fraternité universelles ; on ose venir nous parler de Français et de Prussiens, d'intérêts nationaux, et l'on pousse à se massacrer, *non-seulement deux peuples qui s'estiment et se respectent*, mais des travailleurs qui ont absolument les mêmes intérêts, qui souffrent des mêmes maux, qui ont les mêmes ennemis à combattre et les mêmes droits à revendiquer!

« La conscience se révolte devant de pareils faits.

« Bien des gens se croient engagés par le sentiment de la dignité nationale, c'est-à-dire par un intérêt moral. Ceci est du fanatisme pur et simple. Il n'y a pas de dignité nationale, il y a la dignité humaine qui nous commande à tous de nous respecter les uns les autres, et il y a la dignité des travailleurs qui leur prescrit de s'organiser pour résister aux prétentions et aux priviléges des bourgeois.

« En 1867, lorsque la guerre menaçait d'éclater entre la France et la Prusse, de nombreuses protestations des ouvriers français, allemands, belges et suisses parurent dans les journaux : un immense mouvement se fit dans toute l'Europe contre la guerre.

« Cette fois on nous a à peine laissé le temps de manifester nos sentiments ; la guerre est tombée sur nous comme un coup de foudre. Cette tactique ne prévaudra pas, nous l'espérons, contre l'expérience du peuple et contre des faits tels que le mécontentement général des soldats français et prussiens, le vote de cinquante mille soldats contre l'empire qui les mène à la boucherie, et cela malgré la pression des colonels entre les mains desquels tous les bulletins de vote devaient passer.

« Le despotisme veut se retremper dans le carnage ! C'est bon signe. Malheur à ceux qui ne s'appuient que sur la force matérielle, car dans une époque comme la nôtre, la dernière victoire doit appartenir à la force morale. *Après les bataillons de la France et de la Prusse, l'armée de la révolution sociale entrera en lice, un cri de justice sortira de toutes les poitrines, et l'ennemi qui sera vaincu alors n'appartiendra à aucune nationalité, ce sera cet ennemi séculaire de tous les hommes et de tous les peuples qu'on appelle le droit du plus fort et l'insolidarité.*

« *En France où ces idées sont déjà devenues prépondérantes, les travailleurs anxieux regardent vers l'Allemagne, prêts à s'unir avec leurs frères contre l'ennemi commun. Le moment est suprême !*

« *Que les travailleurs allemands et français se serrent les uns contre les autres. Nous ne sommes plus aujourd'hui au temps de Napoléon Ier et il faudrait désespérer de notre génération si elle ne savait pas profiter de cette occasion pour affirmer ses principes et ses intentions.* »

Voilà les intentions de l'Internationale clairement dévoilées ; désormais le patriotisme de ses membres est jugé : profiter *de l'occasion pour s'unir avec les travailleurs allemands contre l'ennemi commun. Le moment est suprême.*

Ces déclarations d'Albert Richard sont de nature à nous édifier sur la valeur de toutes ces protestations contre la guerre publiées à cette époque par tous les groupes internationaux, et qui devaient

contraster si étrangement avec leur attitude au mois de septembre. Car, il faut bien qu'on le sache (et nous le démontrerons par des documents irrécusables), *la lutte à outrance* n'eut pas de plus chauds partisans que les internationaux. La salle de la Rotonde, à Lyon, retentit encore des discours belliqueux des Richard, des Bastelica, des Saignes et autres recrues qui, les jours d'émeute et d'insurrection, se cachent prudemment, après avoir jeté dans la rue quelques misérables comparses. Le mot de ralliement avait été changé pour les besoins de la cause : au lieu de protester une fois de plus contre la guerre et d'appeler de tous leurs vœux la conclusion de la paix, il n'était plus question alors *que de levée en masse, d'appel aux armes, d'enrôlement de volontaires*, etc.

Les internationaux parisiens furent les premiers à protester contre cette nouvelle levée de boucliers : ils rompaient ainsi le silence qu'ils avaient si prudemment gardé depuis le mois de mai. Leurs nombreuses protestations figurent dans notre premier ouvrage sur l'*Internationale ;* nous nous bornerons donc à en faire mention sans les reproduire de nouveau. Qu'on nous permette cependant une observation. Nous avons prétendu que les sections de Paris avaient été complétement désorganisées par l'arrestation de leurs membres : nous maintenons le fait. Les protestations dont il s'agit sont l'œuvre d'internationaux agissant *individuellement ;* il n'y avait plus à cette époque de sections constituées ; et si quelques-unes de ces protestations sont indiquées comme émanant de telle ou telle section, cette désignation n'a aucune valeur. Elle a été employée pour donner plus de poids à la protestation qui paraissait ainsi être le fait de tout un groupe, alors qu'en réalité ce n'étaient que quelques adhérents qui en avaient pris l'initiative. Pour ne citer qu'un exemple, la section des Gobelins existait si peu à cette époque que nous trouvons au mois de mars 1871 dans *le Cri du peuple* un appel adressé à ses anciens membres pour les inviter à travailler à se reconstituer. *Ab uno disce omnes.* Nous avons quelque raison de croire que ce n'est pas pendant le siége de Paris qu'elle avait été désorganisée.

L'exemple donné par les internationaux parisiens ne devait pas tarder à trouver des imitateurs.

« Elle proteste de toute son énergie contre les procédés de la vieille politique qui, sans respect pour la tranquillité des familles, va jeter, sans avoir consulté les peuples, des milliers d'ouvriers les uns contre les autres.

« Appartenant à la même Association qui ne connaît de distinction, ni de race, ni de couleur, ni de nationalité, qui partout ne voit que des frères courbés sous le joug du même despotisme, *l'omnipotence du capital*, intéressés à combattre les abus par le développement de la solidarité, nous vous prions, chers compagnons qui composez les armées de tous les pays, de croire à toutes nos sympathies.

« La fédération ouvrière rouennaise proclame bien haut qu'elle ne connaît de guerre juste que celle qui a pour but de résoudre le grand problème à l'ordre du jour, *l'abolition du servage moderne*.

« Rouen, 14 juillet 1870. »

. . . .

« C'est au moment où, nous, ouvriers, réunissons tout ce que nous avons d'idées, de forces, d'aspirations, dans une vaste *Association internationale,* c'est à l'instant où nous déclarons que la fraternité est la loi suprême de l'humanité, que des hommes aveugles, derniers restes des races sauvages et barbares, entreprenent audacieusement d'entretenir et d'éterniser entre nous des germes de division et de haines nationales.....

« Aujourd'hui plus que jamais, devant la *destruction* nous représentons l'*édification ;* nous sommes *la vie*, en face de ceux qui sont *la mort;* nous symbolisons *le droit et la paix*, eux n'ont jamais été, ne seront jamais autre chose que *la guerre et l'injustice*.

(Manifeste des sections espagnoles de Barcelone, 17 juillet 1870.)

Le 16 juillet, un meeting considérable des ouvriers de Brunswick exprimait sa parfaite harmonie avec les sentiments proclamés par les sections francaises et repoussait toute idée d'antagonisme national contre la France.

Le 17 juillet, une grande assemblée composée de plus de 60,000 travailleurs était tenue à Chemnitz (Saxe) sous les auspices de Bebel et de Liebknecht ; la résolution suivante y était unanimement adoptée :

« Au nom de la démocratie allemande, et spécialement au nom des travailleurs du parti démocrate socialiste allemand, nous déclarons la guerre actuelle purement dynastique. Nous ne nous y mêlerons pas plus que les démocrates français, et spécialement les travailleurs du parti démocrate socialiste français. Nous touchons avec bonheur la main fraternelle que les travailleurs français nous tendent dans leur adresse publiée dans le *Réveil* du 12 juillet. Enfin, nous rappelons la devise de l'Association internationale des travailleurs : *Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ;* nous n'oublierons jamais que les travailleurs de *tous* les pays sont nos *amis*, que les despotes de *tous* les pays sont nos *ennemis*.

« Dites encore aux travailleurs français qu'à Leipzig et d'autres villes allemandes, des assemblées populaires seront convoquées pour prendre des résolutions pareilles. Le comité central du parti socialiste allemand, siégeant à Brunswick-Wolfenbuttel, fera en outre une réponse officielle, au nom du parti démocrate socialiste qu'il représente, à l'adresse des travailleurs français [1].

« Au nom des travailleurs saxons.

« Salut fraternel.

« BEBEL, LIEBKNECHT, EKSTEIN, DEMLER. »

A la même époque, la ville de Madrid était le théâtre de manifestations populaires contre la guerre. Des colonnes de milliers d'ouvriers parcouraient les rues précédées d'un drapeau rouge sur lequel étaient écrits ces mots : *Le peuple a faim.*

On se rappelle encore, la mort dans l'âme, avec quel enthousiasme frénétique fut accueillie par toute la population la déclaration de guerre à la Prusse : on n'a pas perdu le souvenir de ces démonstrations belliqueuses qui se produisirent alors à Paris et

[1] Nous avons reproduit cette adresse *officielle* dans notre premier ouvrage. (7e édition, page 284.)

ailleurs. Les cris *A Berlin! Au Rhin!* retentissent encore douloureusement à nos oreilles.

L'Internationale ne vit dans toutes ces manifestations qu'*une manœuvre de police, que le fait de quelques bandes d'individus en relations plus ou moins intimes avec la police impériale* (*La Solidarité*, numéro du 23 juillet 1870).

Le conseil général élevait à son tour la voix pour flétrir la conduite de Bismark et de Bonaparte. Voici le manifeste qu'il adressait à toutes les sections d'Europe et des États-Unis; les injures les plus grossières, les calomnies les plus odieuses et les attaques les plus violentes s'y trouvent réunies :

MANIFESTE

DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS EN EUROPE ET AUX ÉTATS-UNIS.

« Dans le manifeste d'inauguration de l'Association internationale des travailleurs, publié en novembre 1864, nous disions : « Si l'émancipation des classes ouvrières requiert leur fraternel concours, comment pourront-elles remplir cette grande mission avec une politique étrangère à la poursuite de desseins criminels, exploitant les préjugés nationaux et prodiguant en guerres de pirates le sang et les trésors du peuple ? »

« Nous définissions la politique étrangère à laquelle l'*Internationale* aspire, en ces termes : « Revendiquer les simples lois de morale et de justice qui devraient présider aux relations entre les individus, comme devant régir souverainement les rapports entre nations. »

« Quoi d'étonnant que Louis Bonaparte ait, dès le premier moment, traité l'*Internationale* en ennemi dangereux, lui qui usurpa le pouvoir par l'exploitation de la guerre des classes en France et le maintenait par des guerres périodiques au dehors ?

« A la veille du plébiscite, il ordonna des razzias contre les comités administratifs de l'Association dans toute la France, à Paris, Lyon, Marseille, Rouen, Brest, etc., sous prétexte que

l'*Internationale* était une société secrète, pataugeant dans un complot pour son assassinat, prétexte qui fut bientôt exposé dans toute son absurdité par ses juges à lui.

« Quel était le véritable crime des sections françaises de l'*Internationale*? Elles avertissaient le peuple français, publiquement et à voix haute, que voter le plébiscite, c'était voter le despotisme au dedans et la guerre au dehors. En réalité, c'était l'œuvre de nos sections françaises que, dans toutes les grandes villes, dans tous les centres industriels de France, la classe ouvrière s'est levée comme un seul homme pour rejeter le plébiscite. Malheureusement, la lourde ignorance des campagnes a fait tourner la balance [1]. La bourse, les cabinets, les classes gouvernantes et toute la presse d'Europe ont célébré le plébiscite comme une victoire signalée remportée par l'empereur français sur la classe ouvrière française, et ce fut le signal d'un assassinat, non d'un individu, mais de nations.

« La guerre, ourdie en juillet 1870, n'est qu'une édition revue et corrigée du coup d'État de décembre 1851. Tout d'abord cette guerre parut si absurde que la France n'y voulut pas croire. Elle croyait plutôt à la parole du député qui dénonça les discours guerriers du ministère comme un tripotage de bourse. Lorsque, à la fin, la guerre fut officiellement annoncée, le 15 juillet, au Corps législatif, l'opposition en masse refusa les premiers subsides préliminaires d'une guerre que Thiers même stigmatisa de détestable; tous les journaux *indépendants* de Paris la condamnèrent et, chose étonnante, la presse provinciale s'y joignit presque à l'unanimité.

« Sur ces entrefaites, les membres parisiens de l'*Internationale* s'étaient remis à l'œuvre. Dans le *Réveil* du 12 juillet, ils publièrent leur manifeste « aux ouvriers de toutes les nations », duquel nous extrayons les passages suivants :

« Une fois encore, sous prétexte d'équilibre européen, d'honneur national, des ambitions politiques menacent la paix du monde. Travailleurs français, allemands, espagnols, que nos voix s'unissent dans un cri de réprobation contre la guerre...

[1] Voir aux Documents justificatifs (pièce i) un article du journal l'*Egalité*, sur la propagande dans les campagnes et le résultat du plébiscite.

« Nous protestons contre le sang répandu pour la satisfaction odieuse de vanités, d'amours-propres, d'ambitions monarchiques, froissées ou inassouvies.

« Oui, de toute notre énergie, nous protestons contre la guerre, comme hommes, comme citoyens, comme travailleurs...

« Frères d'Allemagne, nos divisions n'amèneraient, des deux côtés du Rhin, que le triomphe complet du despotisme...

« Travailleurs de tous les pays, quoi qu'il arrive de nos efforts communs, nous, membres de l'Association internationale des travailleurs, qui ne connaissons plus de frontières, nous vous adressons comme un gage de solidarité indissoluble les vœux et le salut des travailleurs de France. »

« Ce manifeste des sections de Paris fut suivi de nombreuses adresses françaises semblables, dont nous ne pouvons citer ici que celle de Neuilly-sur-Seine, publiée par la *Marseillaise* du 22 juillet : « La guerre est-elle juste ? — Non ! La guerre est-elle nationale? — Non ! Elle est purement dynastique. Au nom de l'humanité, de la démocratie, des véritables intérêts de la France, nous adhérons complétement et énergiquement à la protestation de l'Internationale contre la guerre. »

« Un curieux incident vint bientôt montrer que ces protestations exprimaient les vrais sentiments des travailleurs français. La *bande du* 10 *décembre*, que Louis Bonaparte organisa à l'époque de sa présidence, *ayant été déguisée en blouses et lâchée dans les rues de Paris pour y simuler les contorsions de la fièvre guerrière, les vrais ouvriers des faubourgs firent des démonstrations tellement imposantes en faveur de la paix, que le préfet de police Piétri jugea prudent d'interdire sans retard la politique des rues,* sous prétexte que la féale population parisienne avait donné un cours suffisant à son patriotisme comprimé et à son enthousiasme échevelé pour la guerre. — Quels que puissent être les incidents de la guerre de Louis Bonaparte contre la Prusse, le glas funèbre du second empire a déjà sonné à Paris. Il finira comme il a commencé — par une parodie. Toutefois n'oublions pas que ce sont les gouvernants de l'Europe qui ont mis à même Louis Bonaparte de jouer pendant dix-huit ans la farce féroce de l'*empire restauré.*

« Du côté allemand, cette guerre est une guerre défensive. Mais

qui a mis l'Allemagne dans la nécessité de se défendre? Qui a fourni à Bonaparte l'occasion de lui faire la guerre? *La Prusse*. C'est Bismark qui conspirait avec le même Louis Bonaparte, afin d'écraser l'opposition populaire à l'intérieur et d'annexer l'Allemagne à la dynastie des Hohenzollern. S'il avait perdu la bataille de Sadowa, au lieu de l'avoir gagnée, des bataillons français auraient envahi l'Allemagne comme alliés de la Prusse.

« Après sa victoire, le gouvernement prussien songea-t-il un instant à opposer une Allemagne libre à une France esclave? Au contraire. Tout en prescrivant soigneusement les beautés innées de son ancien système, il y ajouta tous les trucs du second empire, son despotisme réel et son pseudo-démocratisme, ses fourberies politiques et ses tripotages financiers, son langage ampoulé et ses vils tours de main. Le régime bonapartiste, qui jusqu'alors ne florissait que d'un côté du Rhin, avait trouvé sa contrefaçon de l'autre côté. D'un tel état de choses, que pouvait-il résulter sinon la *guerre* ?

« Si la classe ouvrière allemande souffre que la guerre actuelle perde son caractère strictement défensif et dégénère en une guerre contre le peuple français, la victoire ou la défaite seront pour elle également désastreuses. Tous les maux qui ont accablé l'Allemagne après sa guerre de l'indépendance revivront avec plus d'intensité.

« Néanmoins les principes de l'Internationale sont trop grandement répandus et trop profondément enracinés au sein de la classe ouvrière allemande, pour que nous ayons à craindre la réalisation d'un tel malheur. La voix des travailleurs français a rencontré un écho en Allemagne. Un immense meeting d'ouvriers tenu à Brunswick le 16 juillet a exprimé son adhésion complète au manifeste de Paris, a repoussé avec indignation l'idée d'un antagonisme national contre la France et a résumé ainsi ses résolutions :

« Nous sommes ennemis de toutes guerres, mais surtout des guerres dynastiques..... c'est avec une profonde tristesse que nous nous voyons forcés de soutenir une guerre défensive comme un mal inévitable; mais nous faisons, en même temps, appel à toute la classe ouvrière allemande, pour rendre le retour

d'un aussi épouvantable malheur social impossible, en revendiquant pour les peuples eux-mêmes le droit de décider de la paix et de la guerre et en les rendant maîtres de leurs propres destinées. »

« A Chemnitz, une réunion de délégués représentant 50,000 ouvriers saxons a adopté à l'unanimité une résolution à cet effet :

« Au nom de la démocratie allemande, et spécialement des ouvriers formant le parti démocrate-socialiste, nous déclarons la guerre présente exclusivement dynastique... Nous sommes heureux de serrer la main fraternelle qui nous est tendue par les travailleurs de France..... Nous rappelant le mot d'ordre de l'Association internationale des travailleurs : *Prolétaires de tous les pays, unissez-vous*, nous n'oublierons jamais que les travailleurs de *tous* les pays sont nos *amis*, et que les despotes de *tous* les pays sont nos ennemis. »

« La section de Berlin de l'Internationale a également répondu au manifeste de Paris :

« Nous nous associons de tout cœur à votre protestation..... solennellement nous vous promettons que ni le bruit des tambours, ni le tonnerre des canons, ni victoire, ni défaite ne nous détourneront de notre travail pour l'union des prolétaires de tous les pays. »

« Qu'il en soit ainsi.

« A l'ombre de cette lutte homicide se dresse la sinistre figure de la Russie. C'est un signe de mauvais augure que le signal de la guerre ait été donné au moment même où le gouvernement moscovite venait de finir ses lignes stratégiques de chemin de fer et concentrait déjà ses troupes sur le Pruth. Quelle que soit la sympathie que les Allemands peuvent réclamer dans une guerre de défense contre l'agression bonapartiste, ils se l'aliéneraient en permettant au gouvernement prussien de demander ou d'accepter l'aide du cosaque. Qu'ils se souviennent qu'après leur guerre de l'indépendance contre le premier Napoléon, l'Allemagne est restée, durant des générations, abattue aux pieds du czar.

« La classe ouvrière anglaise tend une main fraternelle aux travailleurs français et allemands. Elle est intimement convaincue que, quels que puissent être les résultats de cette horrible

guerre, l'alliance des classes ouvrières de tous les pays finira par tuer la guerre. Le fait seul que, pendant que la France et l'Allemagne officielles se précipitent dans une lutte fratricide, les ouvriers de France et d'Allemagne échangent des messages de paix et de fraternité, — ce grand fait, sans parallèle dans l'histoire du passé, nous fait entrevoir un avenir meilleur. Il est la preuve qu'en opposition à la vieille société avec ses misères économiques et son délire politique, une nouvelle société surgit dont la règle internationale sera la *paix*, parce que le régulateur national sera partout le même — *le travail*. Le pionnier de cette société nouvelle est l'*Association internationale des travailleurs*.

Le Conseil général :

« Robert APPLEGARTH ; Martin J. BOON ; Fréd. BRADNICK ; Cowell STEPNEY ; John HALES ; William HALES ; George HARRIS ; Fréd. LESSNER ; W. LINTERN, LEGREULIER ; Maurice ZEVY ; George MILNER ; Thomas MOTTERSHEAD ; Charles MURRAY ; George ODGER, James PARNELL ; PFANDER ; RUHL ; Joseph STEPHERD ; STOLL ; SCHMITZ ; W. TOWNSHEND.

Secrétaires correspondants :

« Eugène DUPONT, pour la France ; Karl MARX, pour l'Allemagne ; A. SERRAILLIER, pour la Belgique, la lande et l'Espagne ; Herman YUNG, pour la Suisse ; Giovanni BORA, pour l'Italie ; Antoine ZABIZKI, pour la Pologne ; James COHEN, pour le Danemark ; J.-G. ECCARIUS, pour les États-Unis [1].

« Benjamin LUCRAFT, *président de la séance*.
« John WESTON, *trésorier*.
« J. Georges ECCARIUS, *secrétaire général*.

« Londres, le 23 juillet 1870.

« Bureau : 256, High Holborn, W. C. »

Les arrêtés d'expulsion rendus par le gouvernement français

[1] Georges Eccarius est d'origine allemande ; Yung, d'origine suisse.

contre les Allemands résidant en France ne pouvaient manquer de soulever les récriminations de l'Internationale. De pareilles mesures lui parurent *odieuses* et dignes des temps les plus barbares. Le *Volkstaat* s'empressa de déclarer, en réponse à certaines accusations portées contre l'attitude en cette circonstance des ouvriers français, que ceux-ci, *en tant qu'ils appartiennent à l'Internationale, considèrent les ouvriers allemands comme leurs frères, et que c'étaient les membres français de l'Association internationale qui, seuls, pouvaient mener à bonne fin la chute de l'empire sans danger pour la liberté de la France et de l'Allemagne.*

Cette déclaration nous édifie sur le véritable but que poursuivait l'Internationale en France, pendant que l'ennemi en souillait déjà le sol.

Nous devons ajouter que les inculpés dans l'affaire du complot, par une déclaration rendue publique, adhérèrent à la protestation pacifique de l'Internationale. Voici cette déclaration ; elle est sous la date du 14 juillet :

« Quatre-vingt-unième anniversaire de la prise de la Bastille par le peuple souverain et jour de notre départ pour Blois.

« Nous, républicains, internés à Mazas depuis cinq mois révolus, par ordre du ministère Ollivier, — nous qui sommes pour la fraternité des peuples contre l'alliance des rois, — déclarons complétement adhérer à la protestation pacifique de *l'Association internationale des travailleurs.*

« DUPONT, J. FONTAINE, GARREAU, M.-A. GROMIER, A. JOLY, PELERIN, H. SAPPIA. »

III

LE GOUVERNEMENT AUTRICHIEN ET LA DISSOLUTION DE TOUTES LES SOCIÉTÉS OUVRIÈRES. — CONGRÈS DE BARCELONE.

Nous avons déjà vu que le gouvernement autrichien était loin de professer une très-grande sympathie à l'endroit des doctrines de l'Internationale et qu'il poursuivait avec acharnement tous les propagateurs des idées socialistes.

Dès le mois d'août il procédait à la confiscation du journal le *Volkswville* (volonté du peuple), organe de la section de Vienne. Tous les clubs ouvriers et les vingts-cinq trade's-unions de Vienne étaient supprimés à cause de leur *tendance socialiste et dangereuse pour l'État.*

Voici les noms de ces trade's-unions :

Société des maçons et tailleurs de pierres ;
— des teinturiers et bronzier ;
— des apprêteurs ;
— des potiers ;
— des selliers, corroyeurs, bandagistes, couverturiers, faiseurs de malles ;
— des boulangers ;

Union des relieurs, faiseurs d'étuis, cartonniers, peintres de cartes à jouer et autres branches semblables ;

Société des pelletiers, des faiseurs de casquettes, teinturiers en peau et pelleterie ;
— des fondeurs en métaux et potiers d'étain ;
— des tailleurs ;
— des ouvriers en fer ;
— des teinturiers en soie, laine et coton ;
— des menuisiers et ébénistes ;
— des tourneurs, ouvriers sur l'écume de fer et sur l'ambre et boutonniers ;
— des lithographes et imprimeurs lithographes ;
— de tous les faiseurs d'instruments de musique ;
— des doreurs, peintres et vernisseurs ;
— des charrons ;
— des bijoutiers, orfèvres et joailliers ;
— des ouvriers cotonniers, tisserands, rubanniers, ouvriers sur la soie, passementiers, ouvriers sur les cordonnets, lacets et galons ;
— des compagnons cordonniers ;
— des armuriers ;
— des chapeliers ;
— des vitriers, marchands de verres, polisseurs et tailleurs de glaces ;

Cette dissolution était qualifiée de barbare par tous les or-

ganes de l'Internationale, qui poussaient à cette occasion les hauts cris de l'indignation et de la vengeance.

La réaction triomphe, s'écriait *le Volkstville*, *mais nous n'avons pas peur de cette réaction : elle passera*, *et notre temps ne tardera pas à venir.*

Le langage du *Volsktaat* de Leipsick et de l'*Égalité* de Genève était encore plus explicite :

« En Autriche comme dans toute l'Allemagne, les travailleurs n'ont jamais séparé les deux questions politique et sociale, dans leurs aspirations : c'est ce qui permet d'espérer que si, d'un côté, la guerre bonapartiste a eu son contre-coup à Vienne dans la dissolution des associations, d'un autre côté, si la ruine de la France, la dévastation et tous les revers de la guerre brisent enfin la patience trop magnanime du peuple français et l'amènent à se lever unanimement contre l'oppression insupportable, *la révolution française aura aussi son contre-coup à Vienne.* » (*Égalité*, 10 août 1870.)

« Nous remercions bien les ministres d'État autrichiens : ils prennent bien soin *pour que le tonnerre de la révolution française trouve son écho sur le Danube.* » (*Volskstaat*, 10 août 1870.)

Nous devons ajouter que cette dissolution fut accompagnée de quelques scènes de désordre et que même des collisions sanglantes se produisirent à Vienne et à Gratz. Il y eut quelques morts et plusieurs blessés.

Comme on peut en juger, le gouvernement français n'avait pas été le seul à sévir contre l'Internationale : il est juste cependant de reconnaître qu'il ne fut pas aussi loin dans cette voie que l'Autriche et qu'il ne recourut jamais à des mesures aussi extrêmes.

Si l'Internationale perdait du terrain en Autriche, il n'en était pas de même en Espagne. Le congrès de Barcelone venait imprimer une nouvelle impulsion au mouvement socialiste dans la Péninsule. De toutes parts les ouvriers se groupaient, se fédéraient et envoyaient leur adhésion à l'Internationale. La fédération de Barcelone était définitivement constituée, avec un effectif d'une cinquantaine de sociétés formant un total de quinze mille membres. La fédération espagnole, dirigée par des hommes énergiques et résolus, allait devenir une des plus actives et des plus importantes de l'Internationale.

suites, rue Sainte-Hélène, sont envahis et saccagés, les vitres en sont brisées; les agents de l'autorité sont assaillis à coups de pierres. On entend des gens exprimer publiquement l'espoir que la France sera vaincue. Nous pourrions citer tel négociant de Tarare, qui, de ce chef, a été condamné à trois mois de prison. On aperçoit, comme aux plus mauvais jours, *des figures sinistres*, cohorte habituelle des émeutes. Au lendemain de notre première défaite, les mêmes excitations sont mises en œuvre; le sang coule à la suite d'une échauffourée aussi ridicule qu'insensée, provoquée par *le notaire Lentillon*[1] dont le 4 septembre devait abréger la captivité et faire un *membre du comité de salut public.* Nous démontrerons plus tard qu'il s'y trouvait en bonne compagnie et que la révolution devait trouver à Lyon un terrain tout préparé.

Les démagogues stéphanois tenaient à honneur de se montrer dignes de leurs voisins : ils ouvraient la campagne par un pillage d'armes. Un pareil début promettait pour l'avenir : le 4 septembre ouvrait aux *pillards* les portes de la prison et rendait à la société *ces victimes politiques.*

Au Creuzot, le drapeau rouge était promené dans les rues; quelques cris de *Vive la Prusse !* étaient proférés. Et quel était l'auteur de cette démonstration? Un certain Supplissiz, devenu plus tard commissaire de police au Creuzot, et compromis dans les troubles dont cette ville fut le théâtre, les 26 février, 26 et 27 mars 1871.

Bientôt l'agitation révolutionnaire et démagogique gagnait la Nièvre. Sous la haute direction du célèbre Gamboni, une tentative de soulèvement, aussitôt réprimée, avait lieu à Arquian et à Neuvy, dans les environs de Cosne, le 21 août 1870. Le tocsin était sonné, et les cris : Aux armes! poussés dans les rues. Au nombre des instigateurs figuraient, entre autres, Robert, Malardier et deux membres de l'Internationale [2] que nous retrouverons

[1] Le citoyen Lentillon, notaire à Thurins (Rhône), fut condamné, le 3 septembre, à un an de prison par le 2e conseil de guerre de la 8e division militaire. Mis en liberté le lendemain, il a eu le *triste courage* de rechercher la défense de Deloche, l'un des inculpés de l'affaire d'Arnaud, et de venir à l'audience essayer la réhabilitation du plus lâche des assassins.

[2] Les citoyens Fournier et Rigollet. Ce dernier était secrétaire de la section de Cosne. Il était porteur, au moment de son arrestation, d'une lettre d'Eugène Dupont, lui conférant ce titre.

plus tard à la tête de l'émeute *communarde* qui se produisit à Cosne dans la journée du 17 avril dernier.

Marseille ne pouvait rester en arrière dans une voie si brillamment inaugurée. A la première nouvelle des désastres de Reischoffen, des bandes s'organisaient et, grossies par les curieux et les désœuvrés, se rendaient sur la place de la Préfecture où, à grands cris, elles demandaient des armes sous le prétexte de courir à la frontière. Cette manifestation, qui n'eût eu rien que de louable si elle avait été dictée par un sentiment patriotique, n'avait d'autre but que d'augmenter l'agitation du pays, d'entretenir une inquiétude regrettable et d'aggraver par des troubles intérieurs la situation déjà si critique de la France. Le 8 août, les mêmes scènes se renouvelaient à l'instigation du *comité républicain socialiste* dont nous avons reproduit une proclamation à l'armée. « Les amis et frères » étaient convoqués au cours du Chapitre et, de là, se portaient de nouveau sur la place de la Préfecture où, comme la veille, des armes étaient réclamées. Sur la réponse faite par l'autorité que des armes ne seraient délivrées qu'aux enrôlés volontaires, un certain nombre de membres du comité socialiste se réunissaient aussitôt dans leur salle habituelle, rue Vacon. Il était décidé qu'on se rendrait à l'hôtel de ville pour y rédiger une pétition. Cette déclaration était communiquée à la foule, qui se pressait à la porte de la salle, et accueillie par de frénétiques applaudissements. On se mettait bientôt en route : les membres du comité marchaient en tête, drapeau déployé. Quelques minutes après la mairie était envahie par une populace sans cesse grossissante et qui se ruait dans le vestibule. Un agent de police, ayant été reconnu par la foule au moment où elle se précipitait dans l'escalier, fut frappé et renversé ; ses vêtements furent mis en lambeaux. Pendant ce temps les membres du comité s'installaient dans la grande salle et y rédigeaient une pétition pour demander au préfet l'autorisation d'établir un comité d'enrôlement. La plupart d'entre eux étaient porteurs d'armes prohibées : les uns étaient armés de poignards ; les autres de revolvers ou de pistolets ; quelques-uns portaient des cannes à épée, de gros bâtons pouvant servir d'assommoirs.

Sur ces entrefaites, la force armée, accourue en toute hâte, dégageait les abords de l'hôtel de ville, cernait cet établis-

sement et ne tardait pas à s'emparer des quarante individus qui s'étaient constitués en comité d'initiative privée.

Pendant que ce comité rédigeait sa pétition, des coups de pistolet partis de la foule qui s'agitait au dehors furent sur le point d'allumer la guerre civile et de devenir le signal d'une collision sanglante. Le bruit de ces détonations avait produit un tumulte indescriptible et il fallut toute la présence d'esprit des chefs de la force armée, tout le calme et la prudence des hommes placés sous leurs ordres, pour conjurer l'orage.

Mais qui trouvons-nous à la tête de cette démonstration *soi-disant patriotique?* Les mêmes individus que nous verrons plus tard proclamer la commune révolutionnaire ou s'associer à son œuvre : *ces socialistes dangereux, ces gens déclassés, ces ambitieux politiques* dont les récents conseils de guerre de Marseille viennent de débarrasser la société. Il est intéressant de constater que sous tous les régimes l'émeute et la guerre civile retrouvent toujours les mêmes artisans; que, conspirateurs hier, ils le sont aujourd'hui, ils le seront demain et toutes les fois que l'occasion leur en sera donnée.

Nous tenons à indiquer les noms des individus qui se trouvaient dans la salle de l'hôtel de ville au moment où la police y pénétra. C'étaient : Crémieux, Giraud, Sorbier, Maviel, Alerini, Tardif, Onkelinx, Holkinson, Blanqui, Bordes, Fonteneau, Hentz, Combes, Hayand, Pillard, Castagne [1], Matheron (Célestin), Armand, Gilbert, Barthélemy, Maurel, Bosc, Conteville, Lafage, Icard, Ismael, Verdier, Matheron (Émile), Lapierre, Blanc, Delon, Anthelme, Vieux, Gros, Lombard, Gérard, Romain, Giraud, Fossat, Carenca.

Parmi ces individus figurent de nombreuses recrues de l'Internationale, et de ce nombre, Combes, Alerini, Maviel, Pillard, Vieux, etc. Sept d'entre eux ont fait partie de la commune révolutionnaire installée à Marseille le 1er novembre : Sorbier, Conteville, Castagne, Maviel, Combes, Bordes, Bosc. On n'a pas

[1] Castagne, devenu garde civique au 4 septembre et plus tard membre de la commune révolutionnaire, était signalé par l'opinion publique comme l'auteur de l'attentat commis sur la personne du préfet Gent au moment de son arrivée à Marseille. Arrêté à la suite de ce fait, il a été remis en liberté, l'instruction n'ayant relevé aucune charge sérieuse contre lui.

oublié le rôle joué dans l'émeute du mois d'avril par Sorbier, Crémieux, Matheron et autres. Nous ne faisons ici qu'indiquer ces faits; nous aurons bientôt l'occasion de les étudier dans tous leurs détails.

Tous les membres du comité républicain socialiste arrêtés dans la salle de l'hôtel de ville ne furent pas poursuivis : une ordonnance de non-lieu fut rendue en faveur de quelques-uns d'entre eux.

Quinze seulement furent traduits devant le 1er conseil de guerre de Marseille (audiences des 27 et 28 août 1870) et condamnés, savoir :

Gaston Crémieux, avocat, à 6 mois de prison;
Paul Giraud, avocat, à 1 mois;
Sorbier (Auguste), journaliste, à 6 mois;
Tardif (Joseph), employé, à 1 mois;
Maviel (Joseph), cordonnier, à 1 an;
Bernard (Pierre), cordonnier, à 1 mois [1];
Combe (Étienne), vernisseur, à 6 mois:
Bosc (Victor), maçon, à 6 mois;
Frédéric Bordes, peintre, à 8 mois;
Conteville (Auguste), ajusteur, à 1 an;
Philibert Gilbert, tailleur, à 1 an;
Eugène Barthélemy, employé, à 1 mois;
Esprit Tourniaire, maçon, à 3 mois;
Félix Debray, entrepreneur, à 1 an de prison et 4,000 francs d'amende [2].

Quelques jours plus tard, des faits d'une plus haute gravité se produisaient à Paris : nous voulons parler de la scène de tumulte et d'agression de la caserne de la Villette et des assassinats commis sur la personne des pompiers qui l'occupaient.

Le dimanche, 14 août, vers 3 heures du soir, une bande de 60 à 80 individus, tous armés de revolvers et de poignards, arrivant du haut de la Villette, attaquaient le poste de la caserne des

[1] Bernard (Pierre) était le délégué de la corporation des cordonniers au sein de la chambre fédérale; Combes, celui des vernisseurs; Bordes, celui des peintres.

[2] Debray était l'auteur des six coups de révolver tirés dans la foule; il était accusé de violence et voies de fait, et d'avoir crié *Vive la Prusse!* en passant sur le trottoir du café-Glacier.

pompiers située sur le boulevard du même nom. *Nous voulons*, avait dit le chef de la bande au lieutenant du poste, *proclamer la république. Donnez-nous vos fusils et marchez avec nous au Corps législatif.* Sur le refus de ce dernier d'obtempérer à d'aussi brutales injonctions, ces forcenés se ruaient sur le factionnaire et le renversaient d'un coup de revolver. Le poste était envahi : plusieurs pompiers étaient grièvement blessés, et quelques fusils enlevés par les émeutiers.

Les sergents de ville de la rue de Tanger, prévenus de ce qui se passait, accouraient en toute hâte : ils essuyaient à leur tour une violente décharge et l'un d'eux tombait mortellement frappé. A quelques pas du lieu de la scène, une petite fille de cinq ans recevait une balle en pleine poitrine. Pendant un instant la lutte fut des plus acharnées et la mêlée devint générale. Cependant les émeutiers, déconcertés par l'attitude hostile de la foule et vigoureusement attaqués par les sergents de ville, commencent à reculer, et, au bout d'une heure, l'ordre était rétabli par la police, puissamment secondée par la population. De nombreuses arrestations étaient opérées.

Démagogie, voilà de tes coups ! Tu peux à ton aise couvrir de ta responsabilité ces assassins qui tirent sur des hommes désarmés, ces misérables qui tuent des enfants !

L'Internationale n'a-t-elle pris aucune part à ce complot contre la sûreté de l'État ? Certes, en dépit de la protestation des sections parisiennes, il est bien permis de penser le contraire, surtout lorsqu'on retrouve à la tête de la bande l'un des adeptes les plus fervents de l'Internationale, le citoyen Eudes. C'est lui qui a tout préparé, qui, armé jusqu'aux dents, dirige l'attaque et somme le lieutenant du poste de lui livrer ses armes et de le suivre au Corps législatif. Il est encore un autre fait qui a son éloquence : c'est que ce même jour une réunion de l'Internationale devait être tenue à 2 heures rue de Flandres, et, qu'au moment où *les frères et amis* se rendaient à cette séance, ils étaient prévenus qu'elle ne pouvait avoir lieu. On devine le motif d'une décision aussi subite : il fallait à tout prix assurer le succès de l'émeute qui allait éclater, et ne pas jeter les uns dans la rue pendant que les autres délibéreraient. Tous ces inter-

nationaux convoqués à dessein une heure avant que le mouvement n'éclate à quelques pas du terrain de la lutte étaient destinés à venir grossir le nombre des émeutiers et à leur prêter le concours le plus efficace. Leur présence dans les rangs des insurgés ne saurait être mise en doute, puisque parmi les inculpés nous retrouvons certains membres de l'Internationale, et notamment un sieur Périn, l'un des invités de la réunion de la rue de Flandres.

Il était réservé à la citoyenne André Léo, qui vient de faire, il y a quelques jours, les délices du congrès de Lausanne, de découvrir dans l'affaire de la Villette *une manœuvre de la police, un complot contre l'Internationale.* Voici dans quels termes grotesques elle raconte les faits :

« On a demandé, dit-elle, le grand jour sur les faits qui se sont produits à la Villette. Il ne se fera probablement pas. Mais voici ce que je sais, ce que j'ai compris dans le premier moment, et ce que sont venues confirmer les calomnies des feuilles officieuses. Il y a effectivement un complot dans l'affaire de la Villette, *un complot contre l'Internationale, une manœuvre indigne.*

« Dimanche dernier, une réunion de l'Internationale devait avoir lieu, rue de Flandres, à deux heures. Les menaces du commissaire de police au concierge de la salle empêchèrent cette réunion au dernier moment, en sorte qu'un grand nombre de personnes venues pour y assister se trouvaient de trois à quatre heures, sur le boulevard à l'issue de la rue de Flandres. C'étaient des groupes paisibles, calmes. On s'y entretenait des malheurs publics. De quel autre sujet parler?

« Je quittai ce point vers trois heures et demie, peu avant l'événement que j'appris seulement le soir par plusieurs amis Ils en éprouvaient comme moi une stupéfaction douloureuse. Ils *en avaient été témoins*, puisque les nôtres à cette heure remplissaient le boulevard. Cette coïncidence nous frappa : nous pensâmes qu'on avait voulu compromettre *l'Internationale.* Qui? Nous ne savions ; mais nous nous rappelâmes le dicton : à qui la chose doit-elle profiter?

« Mardi, on lit dans *le petit Moniteur :* « Le chef de l'attaque de

« la Villette parait être un nommé Périn, un des chefs de l'In-
« ternationale. »

« L'Internationale n'a pas de chefs. Et Périn ne figure nullement sur la liste des gens arrêtés [1].

« Et maintenant la *Gazette des Tribunaux* vient de nous apprendre l'existence de poignards *dits de l'Internationale*, donnant ainsi l'apparence d'un fait constaté à une invention infâme.

« L'Internationale n'a pas de poignards. Elle n'a pas pris part à l'attaque de la Villette ; elle a cru seulement y reconnaître Guérin échappé de Blois.

« Mais quoi ! l'occasion est si belle pour les feuilles officieuses d'accuser toute une association, tout un parti ! Honnêtes gens ! Regardez donc un peu où vous êtes et ce qui se passe autour de vous ; regardez donc la France envahie, saignante, épuisée. N'essayez plus de jouer au spectre rouge. Que pourrait-on craindre désormais ? De la sécurité, de la fortune du pays, que reste-t-il ? »

« ANDRÉ LÉO. »

Ainsi, d'après le récit de cette aimable citoyenne, la police a profité de la présence des *internationaux* sur le boulevard de la Villette pour faire une émeute et compromettre l'*Internationale*. C'est assez instructif.

Les internationaux parisiens n'osèrent pas aller jusque-là : ils se bornèrent à protester *timidement* contre les *prétendues* calomnies prodiguées à leur mère, *l'Internationale*, par la presse bourgeoise. Voici cette protestation :

« Tandis qu'en Prusse, Bismark et Guillaume poursuivent et proscrivent l'*Association internationale*, ici d'infâmes calomnies la signalent comme l'agent du despotisme prussien.

« Nous, soussignés, membres français de cette association, nous mettons publiquement au défi les misérables calomniateurs d'avouer les sources où ils puisent ces ignobles accusations.

[1] Double mensonge. Personne aujourd'hui ne peut douter que l'*Internationale* n'ait des chefs et de véritables chefs. Quant à Périn, il figurait si bien parmi les acteurs du drame de la Villette, qu'il fut condamné par le 1er conseil de guerre de Paris (audience du 31 août) à la peine de cinq années de détention pour complot contre la sûreté de l'Etat.

Et nous en appelons à l'expérience publique pour qualifier cet odieux système de dénonciation anonyme qui ne peut avoir qu'un but : nous rendre suspects à nos concitoyens, parce que depuis longtemps nous avons affirmé en même temps les droits du travail et l'amour de la liberté.

« Henri TOLAIN; Émile LANDRIN; DEMAY; PERRACHON; CAMÉLINAT; SAINT-SIMON; GÉRARD; MERVILLE; MOREL; Léon LANDRIN; DUDACH; LAMPÉRIÈRE. »

Nous devons ajouter qu'à la même époque retentissaient dans les rues de Paris des cris, isolés il est vrai, de *Vive la Prusse! A bas la France!* et que plusieurs fois le tribunal correctionnel eut à juger les individus qui les avaient proférés.

CHAPITRE VIII

I

LE 4 SEPTEMBRE. — LES COMITÉS DE SALUT PUBLIC, DE SURETÉ GÉNÉRAL, DU SALUT DE LA FRANCE ET LE COMITÉ CENTRAL FÉDÉRATIF A LYON. — LEUR COMPOSITION. — LEURS ATTRIBUTIONS. — LEURS EXPLOITS. — LA POLICE LYONNAISE AUX MAINS DE L'INTERNATIONALE. — CHOL COMMISSAIRE CENTRAL. — OFFICIERS DE PAIX ET GARDES URBAINS.

Nous n'avons nullement la prétention de raconter ici tous les événements qui se sont accomplis le 4 septembre, à Lyon, Marseille, Paris et autres villes; nous nous bornerons à relater les faits où s'est montrée l'action de l'Internationale et du jacobinisme, qui dès ce jour se sont donné ouvertement la main sur le terrain de *la révolution sociale*.

Nous suivrons les membres de l'Internationale dans les fonctions publiques où vient de les appeler l'acclamation populaire. Nous étudierons leurs actes, leurs décisions; nous signalerons les manœuvres coupables auxquelles ils se livraient pendant que la France agonisait sous les étreintes d'une horde de barbares. Nous les verrons dans les clubs révolutionnaires prêcher à l'ombre du drapeau rouge la guerre civile, le pillage, voire même l'assassinat; nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs les placards et manifestes incendiaires répandus à profusion par leurs soins. En un mot nous dévoilerons leurs agissements; nous indiquerons comment de concert avec le jacobinisme ils préludaient à l'œuvre du 18 mars. Nous allons d'abord nous occuper de Lyon.

Lyon peut à juste titre revendiquer la plus large part dans l'œuvre révolutionnaire qui a préparé la Commune. Dès le 4 septembre, l'Internationale y prend possesion de l'hôtel de

ville et de tous les services publics. Le citoyen Beauvoir, l'un de ses coryphées, proclame du haut du balcon de l'hôtel de ville la déchéance de l'empire et l'armement de la nation ; un comité de salut public est installé. Nous en indiquerons tout à l'heure la composition.

Pendant que toutes les mairies sont envahies, que les fonctionnaires, les magistrats sont décrétés d'arrestation par une tourbe de voleurs, de repris de justice, de gens tarés, que quelques soldats *improvisés* lèvent la crosse en l'air et fraternisent avec le peuple, les Dumartheray, les Codex et autres membres de l'Internationale volent à la prison où *de nobles victimes du despotisme césarien* attendent l'heure de la délivrance. Les portes en sont brisées à coup de marteau ; un commissaire de police, accouru où l'appelle son devoir, n'échappe que miraculeusement à une mort presque certaine et à une noyade dans le Rhône ; les prisonniers sont arrachés et conduits triomphalement devant le comité de salut public dont ils sont proclamés membres. Les arsenaux sont pillés ; le drapeau rouge de l'Internationale, « *ce fier étendard de la patrie en danger,* » flotte sur tous les édifices publics [1].

L'Internationale triomphe : ses membres siégent à l'hôtel de ville ; la police est sous ses ordres. C'est elle qui va présider désormais aux destinées de Lyon. Les beaux jours de la Rotonde et de Valentino vont renaître.

Il importe en cette matière de préciser les faits, afin qu'aucun doute ne puisse surgir dans l'esprit de personne sur la situation désastreuse où les menées de l'Internationale et de la démagogie ont plongé la ville de Lyon pendant plusieurs mois.

Esquissons d'abord à grands traits la physionomie de ce fameux comité de salut public qui venait ainsi de *par la volonté du peuple souverain* s'imposer à toute une cité. On y trouvait réunies les personnalités les plus étranges : l'élément *canut* y dominait ; les comptables et *teneurs de livres* y étaient largement représentés ; quelques coryphées de la démagogie, plusieurs internationaux, et deux ou trois orateurs des réunions

[1] Proclamation du conseil municipal de Lyon : 24 septembre 1870 (Voir Pièce j).

publiques venaient tempérer agréablement les allures par trop réactionnaires de nos canuts.

D'ailleurs, il faut bien le reconnaître, le nombre de ses membres allait s'augmentant chaque jour. Ils n'avaient été que 12 pour proclamer la république, mais au 15 septembre on en comptait déjà plus de 100. Il n'est pas sans intérêt d'indiquer leurs noms : cette désignation aura plus tard son importance, quand nous étudierons les mouvements insurrectionnels des 28 septembre, 4 novembre, 20 décembre, 22 mars et 30 avril.

Le comité provisoire de salut public installé à l'hôtel de ville dans la matinée du 4 septembre se composait de 12 individus dont les noms figurent au bas de l'affiche *officielle* apposée sur les murs de la ville quelques heures après l'envahissement de l'hôtel de ville. C'étaient :

Charles Beauvoir, membre de l'Internationale, rue d'Algérie, 15;

Lombail, idem;

Cordelet (Jean-Marie), 39 ans, représentant de commerce, rue du Commerce, 6;

Louis Chaverot, 48 ans, peintre-plâtrier, rue Mercière, 82;

Moussy (Jacques), 51 ans, commis, rue de Saint-Cyr, 3;

Em. Vollot, 29 ans, pharmacien, Grande-Côte, 9;

Reignier.

Gros (Polidore), 42 ans, commis, quai de Serin, 40;

Griffe (Louis), 40 ans, employé, cours du Midi, 36;

Tarre;

Soubrat (Denis), 33 ans, dessinateur, place des Tapis, 6;

Bonnet;

Fournier (Léonard), mécanicien.

Quelques jours après, une liste définitive était arrêtée : elle comprenait soixante-dix-huit membres. Voici leurs noms avec leurs attributions et l'indication des fonctions qu'ils occupent actuellement [1] :

[1] Nous devons rappeler que plusieurs semaines avant le 4 septembre, un comité central avait été établi à la Croix-Rousse; des sections avaient été organisées dans chaque quartier, en vue de nommer des délégués chargés de gérer *les affaires publiques*, quand l'heure regardée comme prochaine en serait venue.

Présidents.

Chépié (Jean-Baptiste), 35 ans, tisseur, rue Sainte-Blandine, 9 ;
Chaverot, plâtrier, rue Mercière, 82 ;
Perret (Jean-Marie), 60 ans, comptable, rue Villeroi, 21, actuellement membre du conseil général du Rhône ;

Secrétaires.

Maynard (Louis-Séraphin), teneur de livres, cours des Chartreux, 29 ;
Vallier (Germain), 49 ans, comptable, rue Jean-de-Tournes, 15 ;
Despeignes (Nicolas), 37 ans, comptable, rue du Pont de la Gare, 20, à Vaise ;
Garel (Louis), 30 ans, homme de lettres, rue de Créqui 44 (récemment condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée pour avoir pris une part active aux événements du 23 mars) ;

Sous-comité des finances.

Grinand (Jean-Baptiste), 56 ans, commis voyageur, rue du Bon-Pasteur, 3 ;
Rossigneux (Auguste), 31 ans, comptable, rue Lafayette, 26 ;
Carlod (Pierre-Alexandre), 47 ans, marchand de nouveautés, place de la Croix-Rousse, 11 ;
Durand (Pierre-Sébastien), 55 ans, officier de santé, rue Neuve, 30 ;
Roux ;
Bruyat (Jean-Pierre), 52 ans, balancier, rue de Marseille, 65 (affaire Arnaud) ;
Lentillon, notaire à Thurins (en prison au 4 septembre, affaire du sergent de ville Carican) ;
Soubrat (Denis), 33 ans, dessinateur, place des Tapis, 6 ;

Sous-comité de la guerre.

Président. — Ganguet (Pierre), 42 ans, maître tisseur, rue Rivet, 10, actuellement encore en fonctions ;

Favier (Antoine), 60 ans, relieur, rue Saint-Joseph, 19, ex-directeur du fameux cercle de la rue Grolée ;

Andrieux (Louis), 31 ans actuellement procureur de la République, à Lyon;

Barodet (Désiré), 47 ans, ex-instituteur, rue de la Barre, 5;

Velay (Benoît), 58 ans, ouvrier tulliste, membre de l'Internationale (réfugié à Genève, compromis dans l'insurrection du 30 avril) ;

Bonnet (Jean), 51 ans, tisseur, rue de la Madeleine, 16 ;

Beauvoir (Charles-François), 58 ans, représentant de commerce, rue d'Algérie, 15;

Hénon (Jacques), 71 ans, médecin, cours Morand, 56;

Marillier (Jean-Baptiste), 25 ans, tisseur, cours Vitton prolongé, 42;

Tissot (Alphonse-Pierre), 42 ans, tisseur, Grande-Côte, 22, récemment condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée ;

Doublé (Jean-Baptiste), 46 ans, membre de l'Internationale, concierge du cimetière de Loyasse ;

Borel (Jean-Claude), 71 ans, cordonnier, place Louis XIV, 16;

Fournier (Léonard), mécanicien, employé dans le mouvement insurrectionnel du 30 avril;

Sous-comité des intérêts publics.

Baudy (François), 39 ans, cordonnier, rue Madame, 162 ;

Garnier Barthélemy, 50 ans, tisseur, rue des Gloriettes, 9;

Maire (César-Auguste), 50 ans, tisseur, grande place de la Croix-Rousse, 3 ;

Jacques (François-Paulin), 44 ans, plus tard commissaire de police, aujourd'hui révoqué;

Guillerme (Jean-Charles), 48 ans, restaurateur, rue Garibaldi, 108 ;

Grosbois (Pierre), 42 ans, fabricant de formes, passage de l'Hôtel-Dieu, 11 ;

Michaud (Claude), 48 ans, tisseur, rue du Mail, 28;

Josserand (Nicolas), 39 ans, parqueteur, route de Bourgogne, 13;

Fournier (Edouard-Philibert), 48 ans, horloger ;

Verrière (Guillaume-François), 60 ans, horloger, quai Saint-Antoine, 2 ;

Vérat (Gaspard-Auguste), 58 ans, courtier en charbons, rue Vauban, 19, actuellement conservateur des théâtres de Lyon ;

Garnier (Pierre), apprêteur de tulles, rue Bugeaud, 154 (Internat.) ;

Placet, graveur, rue Masséna, 58 (Internat.), décédé.

Chanoz (Jean-Baptiste), 42 ans (Internat.), tisseur, rue des Fantasques, 8 [1] ;

Didier (Jean), 34 ans, rue Tramassac, 22, sculpteur, membre de l'Internationale ;

Archivistes.

Chapitet (Jean), 47 ans, teneur de livres, place du Perron, 1, compromis dans l'affaire du 23 mars, actuellement conseiller d'arrondissement (rue Grolée) ;

Charavey ;

Membres sans attribution spéciale.

Langlade, pharmacien, rue Thomasin, 8 ;

Vincent (Guillaume) ;

Gros (Polydore), 42 ans, commis, quai de Serin, 40 ;

Duguerry (Louis-Marie), 62 ans, tisseur, montée Rey, 5 ;

Vaille (Pierre-Emmanuel), savetier, 60 ans, rue Pailleron, 15 ;

Laurent, tisseur, montée du Gourguillon, 31 ;

Cannet, (Ennemond), 39 ans, tisseur, rue du Pavillon ;

Chol (Guillaume-Jean-Marie), 40 ans (Internat.), cordonnier, condamné à la déportation (*affaire Arnaud*) ;

Cler (Pierre-Étienne-Jean), 63 ans, homme de lettres, chemin des Pins, 32 ;

Comte (Étienne), 68 ans (Internat.), fabricant de navettes, rue d'Austerlitz, 17 ;

[1] C'est à Chanoz que revient l'honneur d'avoir conduit en prison l'ex-préfet du Rhône, M. Sencier, et d'avoir signé le registre d'écrou. Cet individu se trouve impliqué dans l'insurrection de la Guillotière.

Michaloud (Jean-Marie), 42 ans, tisseur, rue de Sèze, 126 ;
Henry (Louis), 54 ans, tisseur, montée Saint-Barthélemy, 34 ;
Chanal (François), 42 ans, papetier, rue Lafont, 18 ;
Castanier (Jacques), 45 ans, mécanicien, rue de Condé, 33 ;
Crestin (Melchior-François), 58 ans, médecin, grande rue de la Guillotière, 113 ;
Bouvatier (Aimé), 44 ans, rue des Trois-Pierres, 78 ;
Gandy (Pierre), 50 ans, chauffeur mécanicien, cours Lafayette, 131 ;
Ychalette ;
Bergeron (Joseph), 48 ans, tisseur, rue de la Terrasse, 4, l'un des émeutiers du 30 avril ;
Vendry (Internat.) ;
Montfouilloux (Étienne), 54 ans, tisseur, rue Bossuet, 110 ;
Rafin (Étienne), 37 ans, tisseur, montée de Garillan, 11 ;
Belon (Jean-Marie), 40 ans, ouvrier ajusteur, rue de Condé, 10 ;
Cottin (Pierre), 40 ans, tourneur sur cuivre, rue Saint-Georges, 41 ;
Chavant (Jean), 59 ans, relieur, rue Sainte-Catherine, 15 ;
Jeanin (Emmanuel), 37 ans, peintre-plâtrier, rue Sainte-Élisabeth, 214 ;
Vollot (Émile), 29 ans, pharmacien, Grande-Côte, 9 ;
Fouillat ;
Varambon (Francisque), 40 ans, actuellement procureur général à Besançon ;
Charvet (François-Noël), 44 ans (Internat.), tisseur, rue du Bon-Pasteur, 31, impliqué dans l'affaire Arnaud ;
Palix (Louis), 42 ans, tailleur d'habits, cours Vitton, 41 (Internat.), l'un des héros du 28 septembre.
Tacussel (Louis-Joseph), 34 ans, serrurier, avenue de Saxe, 187 (Internat.), membre de la commune révolutionnaire installée à la Guillotière le 30 avril, a fait partie de la Ligue du Midi ;
Lombail (Internat.).

APPENDICE.

Il nous a paru nécessaire de compléter par des renseignements supplémentaires les quelques indications que nous avons déjà données sur le nombre, la situation et l'importance des diverses sections de l'Internationale établies en France.

Nous allons passer en revue les différentes villes où l'Internationale avait réussi à s'implanter et dont il n'a pas été question dans notre premier ouvrage.

CASTELNAUDARY.

Dès le mois de mai 1867, un certain Nègre, se disant professeur en congé, et domicilié place du Collége, entrait en relation avec le bureau de Paris. Le 14 mai, il écrivait à Chémalé :

« Nous sommes ici quelques hommes qui, désirant prendre une part active à l'évolution qui, dans les deux mondes, porte la classe ouvrière vers la conquête légitime de ses droits, avons formé le dessein de nous constituer en section de la société *Internationale.* Ayant écrit dans ce but, nous avons reçu de Londres, de M. Eugène Dupont, secrétaire pour la France, une réponse par laquelle il nous conseille de prendre le titre de Société de crédit mutuel et nous engage à nous adresser à vous pour avoir les statuts et règlements des sociétés qui, sous ce titre, fonctionnent à Paris depuis trois ans.

« Nous vous serons bien obligés de nous aider de vos conseils et de vos renseignements sur le mode le plus efficace et *le plus légal* de constituer notre section. Nous vivons au sein d'une population très-arriérée, très-réfractaire à toute idée de progrès et de civilisation, très-dominée par le fanatisme et l'ignorance. Dans un tel milieu, il est de grande importance que nous trouvions moyen d'avoir les apparences de la légalité.....

« Pour le groupe de première formation.

« *Signé* NÉGRE. »

Quelques jours auparavant une lettre conçue dans des termes identiques avait été adressée au citoyen Beslay, rédacteur du *Courrier Français*. Elle portait les signatures suivantes : Nègre, professeur, Connac, Gaubert Jean, Busson.

Enfin, le 22 mai suivant, Eugène Dupont portait à la connaissance de la section de Paris qu'un bureau venait d'être formé à Castelnaudary (Lettre du 22 mai 1867 au citoyen Chémalé). Il était donné lecture au Congrès de Lausanne (séance du 7 septembre) d'une lettre du professeur Nègre exprimant des vœux pour le succès de l'œuvre entreprise par l'Internationale.

FUVEAU (Bouches-du-Rhône).

Nous avons déjà fait connaître qu'une section avait été organisée, en 1867, dans cette localité par le citoyen Vasseur, de Marseille, et que ce résultat avait été obtenu à la suite de deux grèves successives qui avaient éclaté parmi les ouvriers mineurs. Le bureau de Paris, représenté par ses correspondants, Varlin, Tolain et Fribourg, en avait profité pour réclamer en leur faveur l'appui moral et matériel des membres de l'Internationale et porter l'existence de cette grève à la connaissance de toutes les sections de l'Association. Voici en effet l'appel qui était publié à cette occasion par le *Courrier Français*, l'organe spécial de l'Internationale à Paris, dans son numéro du 21 avril 1867.

Association internationale des travailleurs.

(Bureau de Paris.)

« Deux grèves successives ont éclaté parmi les charbonniers-mineurs de Fuveau (Bouches-du-Rhône).

« Il ne s'agit point d'une augmentation de salaire ; ici encore, c'est une question de règlement non débattu et que la compagnie veut imposer.

« Une première fois, un changement dans les heures du travail de nuit avait amené la grève. Quoique ce changement diminuât le temps du repos, les mineurs avaient été obligés de s'y soumettre.

« Un nouvel article ajouté à ce règlement, en aggravant encore leur situation déjà si pénible, a causé une seconde fois la cessation des travaux.

« Quatre cents mineurs sont en grève depuis trois semaines. Dans cette crise dqulouréuse, les ouvriers de Fuveau ont donné l'exemple du plus grand calme, et prouvé ainsi qu'ils avaient conscience de leurs devoirs et de leurs droits d'hommes et de citoyens.

« En conséquence,

« Vu le paragraphe du pacte constitutif :

« L'association considère comme un devoir de réclamer, « non-seulement pour ses membres les droits d'homme et de « citoyen, mais encore pour quiconque accomplit ses devoirs, »

« Le bureau de Paris porte le fait à la connaissance des bureaux de l'Association, avec la confiance que l'appui matériel et moral des membres de ladite association est acquis désormais aux mineurs de Fuveau.

« Pour la commission parisienne, les correspondants,

« VARLIN, TOLAIN, FRIBOURG. »

Le 4 août 1867, le bureau de Fuveau était définitivement constitué ; son secrétaire correspondant, Antoine Barthélemy, écrivait au citoyen Tolain la lettre suivante pour lui faire connaître les noms des membres de ce bureau.

Association internationale des travailleurs.

(Bureau de Fuveau.)

Fuveau, 4 août 1867.

« Monsieur Tolain,

« Nous avons l'honneur de vous annoncer que le bureau de l'Association des travailleurs vient d'être ouvert à Fuveau ; depuis longtemps nous luttions et nous venons d'atteindre ce but. Au moment où nous écrivons ces lignes, nôtre secrétaire Barthelémy vient de recevoir de Londres l'appel du conseil

général au congrès de Lausanne Nous espérons y avoir un délégué.

« Voici les noms des membres du bureau de Fuveau :

« Secrétaire correspondant : Antoine Barthélemy ;

« Trésorier correspondant : Mathieu Richaud ;

« Président : Gervais Vidal. »

Quelques jours plus tard, Eugène Dupont informait Chémalé, de Paris, que l'Internationale comptait 300 membres à Fuveau. Chémalé s'empressait aussitôt de leur adresser des carnets de l'Internationale. Cette section avait nommé un délégué au congrès de Lausanne, le citoyen Barthélemy; mais ce dernier, faute de fonds, ne put se rendre à ce congrès et remit son mandat à Vasseur, de Marseille, qui fut ainsi chargé de représenter et la section de Marseille et celle de Fuveau. Voici dans quels termes Barthélemy expliquait cette détermination au correspondant du bureau de Paris, Chémalé :

« Fuveau, 30 août 1867.

. . . .

. . . . Vous me parlez d'un délégué au congrès de Lausanne : c'est moi qui ai été nommé, mais comme le bureau était formé nouvellement, et que les fonds nous manquent, nous avons envoyé notre mandat par le délégué de Marseille, Fuveau... L'année prochaine nous serons organisés pour faire nous-mêmes la corvee. J'ai reçu les 350 carnets.

« Pour la commission.

« *Signé :* A. BARTHÉLEMY. »

CONDÉ-SUR-NOIREAU (Calvados).

Cette section était représentée au congrès de Lausanne par le citoyen Longuet, délégué plus tard à la *rédaction du Journal officiel de la Commune.*

Toussaint, l'un des membres de cette section, portait ce fait à la connaissance du bureau de Paris par une lettre écrite à Fri-

bourg, l'un de ses correspondants, le 20 août 1867. Nous en extrayons les passages les plus saillants :

« Nous serons représentés cette année au congrès, avec Caen, par M. Charles Longuet, ancien secrétaire pour la Belgique près le conseil central de Londres.

« M. Ch. Limousin fait-il encore partie de notre association ? J'ai vu avec peine son nom figurer parmi les rédacteurs du *Siècle*, ce journal nous étant hostile, je crois.

« Notre association a fait peu de progrès dans notre localité, mais maintenant, avec l'appui du *Courrier français*, j'espère, en le propageant, faire de nouvelles recrues.

« *Signé :* TOUSSAINT. »

VIENNE (Isère).

Pour compléter ce que nous avons déjà dit sur l'origine de cette section, nous devons signaler que c'est à l'instigation des ouvriers lyonnais et par leur intermédiaire qu'elle fut organisée au mois d'août 1867.

Cette section comprenait 5 à 600 membres divisés par groupe de 20 membres ; chaque groupe avait une caisse particulière. La cotisation mensuelle était de 30 centimes : chaque sociétaire était tenu le jour de sa réception de verser 1 fr. 25 cent. comme droit d'entrée. Elle était administrée par un comité directeur élu et composé de 18 membres. Ailloud en avait été nommé président; Vaganey, trésorier, et Marcheval, tisseur, quai de Gère, 5, secrétaire correspondant.

Cette section était en fréquentes relations avec le bureau de Paris.

AMIENS.

Les débuts de la section d'Amiens furent assez laborieux. Dès le 12 mars 1867, un certain Frédéric Petit se mettait en rapport avec le bureau de Paris et lui adressait la lettre suivante : « Quatre ou cinq travailleurs qui désireraient s'affilier à l'*Association internationale* m'ont chargé de prendre les renseignements nécessaires pour cela.

« Le *Courrier français*, à qui j'avais écrit, me prie de m'adresser au bureau de Paris.

« Quelle serait la situation de ces travailleurs isolés par rapport à l'Association ? Quels liens les y rattacheraient? Quelles communications recevraient-ils des travaux de l'Association ? A quel groupe auraient-ils à se rattacher, et quelle part pourraient-ils prendre dans leur isolement aux délibérations des adhérents français de l'Association ? A qui enfin devraient-ils adresser leurs cotisations et quelle en est l'importance? »

Le correspondant du bureau de Paris s'empressa de lui adresser avec les renseignements demandés plusieurs exemplaires des statuts de l'Association. Le citoyen Petit se mit aussitôt à l'œuvre et fit de pressantes démarches auprès de plusieurs corporations d'Amiens, notamment celle des typographes, pour les entraîner dans l'Internationale. Mais ses tentatives échouèrent en partie, et le 21 avril, il n'avait encore recruté que neuf adhérents. Il était convenu qu'en attendant que le premier groupe amiénois fût assez nombreux et eût réuni des éléments assez lettrés pour organiser avec fruit un bureau de correspondance, les adhésions et cotisations seraient envoyées au bureau de Paris, et qu'Amiens serait une annexe de ce bureau (Lettre de Petit à Chémalé, 7 avril 1867).

Quelques jours plus tard, paraissait dans le *Courrier français* l'acte d'adhésion de ces neuf adhérents. Voici cette pièce qui offre au point de vue de l'histoire de l'Internationale en France un certain intérêt.

Aux membres de l'Association internationale formant le bureau de Paris.

(Les travailleurs soussignés résidant à Amiens.)

« Chers citoyens,

« Paul Caruelle, ajusteur, rue des Corroyers, 141;
« Raoul Caruelle, mouleur, id. id.;
« Firmin Sinet, cardier, rue du Béguinage, 3;
« Auguste Vimeux, peigneur, rue Neuve-de-Couty, 23;
« Léopold Durier, liquoriste, rue Septenville, 25;

« Amable Marchand, mouleur, route d'Albert, 22 ;

« J. B. Tassencourt, mégissier, rue de l'Union, 27 ;

« Lucien Boulanger, impasse Sans-Boutons, 29 ;

« Alphonse Lugan, ébéniste, rue du Lycée, 30.

« Voulant affirmer la solidarité qui les unit à tous les travailleurs, sans distinction de profession ou de nationalité, et concourir d'une manière effective au mouvement d'émancipation économique et sociale qui doit relever les ouvriers d'un servage séculaire.

« Adhèrent à la déclaration de principes du congrès de Genève du 3 septembre 1866, et aux statuts et règlements élaborés par les délégués au congrès.

« Ils demandent en conséquence à être admis à titre de collaborateurs par le bureau de Paris, auquelils désirent se rattacher par des liens fraternels, en attendant que les travailleurs amiénois, éclairés sur leurs véritables intérêts, répondent à leur appel, et se ralliant à leur initiative, permettent d'organiser le bureau particulier de la section d'Amiens.

« Amiens, le 21 avril 1867. »

« *Ont signé :* R. CARUELLE ; P. CARUELLE ; F. SINET ; AIMALLE MARCHAND ; AUGUSTE VIMEUX ; BOULANGER ; A. LUGAN ; DURIER ; TASSENCOURT. »

« Le siége de correspondance est provisoirement établi chez M. Frédéric Petit fils, à Amiens, 47, rue du Lycée. »

Ce dernier avait eu soin d'expliquer à Chémalé que les adhérents auraient été plus nombreux, *si l'on avait voulu accepter les cotisations de ceux qui refusaient de donner leur signature de peur de se compromettre ; mais il avait cru ne devoir admettre que ceux qui avaient eu le courage de montrer leur visage.* (Lettre de Petit à Chémalé, 25 avril 1867.)

Le 5 mai, les adhérents amiénois, imitant l'exemple de leurs frères de Paris, élevaient la voix pour protester contre les *excitations belliqueuses d'un chauvinisme arriéré.* Nous reproduisons cette protestation.

Association internationale des travailleurs.

Section d'Amiens.

« Amiens, 5 mai 1867.

« Les travailleurs amiénois, membres de l'Association internationale, saluent avec joie les espérances et les manifestations pacifiques qui s'affirment chaque jour davantage.

« Comme leurs frères de Paris et de Berlin, ils s'élèvent avec énergie contre les horreurs que ferait surgir une guerre entre la France et l'Allemagne. Ils savent que c'est du meilleur sang des travailleurs que s'arrosent les champs de bataille, sur lesquels ne croît jamais que le droit du plus fort, et préfèrent aux lauriers stériles d'une gloire douteuse et inhumaine, les fruits féconds de la paix.

« La guerre, cet apanage des temps barbares, aurait, aujourd'hui surtout, les conséquences les plus funestes. Elle ne ferait qu'apporter une diversion fâcheuse aux problèmes économiques et sociaux que les peuples cherchent avec ardeur à résoudre, et reculer pour longtemps peut-être une solution qui s'impose aux classes laborieuses de toutes les nations dont les intérêts sont partout solidaires.

« Les travailleurs soussignés ont conscience de faire acte de patriotisme et d'humanité en opposant aux excitations belliqueuses d'un chauvinisme arriéré une énergique protestation.

« Paul CARUELLE, ajusteur ; Raoul CARUELLE, mouleur ; A. LUGAN, ébéniste ; J.-B. TASSENCOURT, mégissier ; A. MARCHAND, mouleur ; O. ROHANT, mégissier ; E. SINET, cordier ; JOURDAIN, mégissier ; VIMEUX, peigneur. »

En dépit de toutes ces déclarations, la situation de la section d'Amiens était des plus précaires : témoin la lettre écrite le 7 mai, par son secrétaire-correspondant, où nous trouvons ce passage significatif :

« Le bureau d'Amiens a bien de la peine à se constituer par suite du petit nombre, de l'insuffisance des éléments et du peu de zèle de quelques-uns. »

Il ajoutait : « Les jours de réunion ont cependant été fixés ; le règlement particulier du bureau de Paris a été adopté. Le chiffre ou droit d'admission et de la cotisation hebdomadaire est le même que celui qui avait été spontanément adopté... Vous avez reçu une adresse en faveur de la paix émanant du bureau d'Amiens. J'ai cru qu'il était bon que la prise de possession d'Amiens par l'*Internationale* fût affirmée ouvertement et avec un certain éclat. Ne faudrait-il pas que le *Courrier français* et les autres publications à notre disposition reproduisent cette manifestation? Notre bureau ne compte encore que douze adhérents; prochainement aura lieu le choix définitif de la commission et des correspondants. »

Désormais l'activité de ce bureau ne se révèle plus que par quelques actes isolés, tels que : adhésion au banquet commémoratif organisé, le 14 juillet 1867, par la section de Paris, demande de statuts, appel en faveur de la grève des ouvriers teinturiers en coton d'Amiens.

Il ne put se faire représenter au congrès de Lausanne : son organisateur, le citoyen Petit, était forcé d'avouer dans deux lettres successives écrites à Chémalé (22 août et 4 décembre 1867) *que le bureau d'Amiens n'avait pris aucun développement, et qu'il serait difficile qu'il se recrute parmi la population ouvrière de cette ville, « l'abrutissement, l'ivrognerie générale des travailleurs rendant le progrès des idées très-lent, pour ne pas dire impossible.* »

Plus tard ses membres songèrent à organiser une société coopérative de boulangerie et un cercle du Progrès social; mais par suite du *veto administratif*, ce projet ne put être mis à exécution, et les poursuites exercées contre le bureau de Paris vinrent compléter la désorganisation d'une section qui ne fut jamais d'un puissant secours pour propager les idées et les doctrines de l'Internationale [1].

[1] Dès le mois de juin, Paul Caruelle avait été nommé secrétaire correspondant du bureau d'Amiens.

NEUFCHATEAU.

La section de Neufchâteau est toujours restée stationnaire. Constituée dans les premiers jours de 1867 à l'instigation du citoyen Émile Lefebvre, elle n'a jamais compté que huit membres dont les cotisations étaient adressées au bureau de Paris, chargé de les faire parvenir au conseil central de Londres.

CHOLLET (Maine-et-Loire).

Des tentatives d'affiliation à l'Internationale avaient eu lieu dans cette ville par les soins du nommé Barré, secrétaire de la société d'épargne et de crédit des ouvriers tisserands ; le nombre des adhérents recrutés dut être des plus insignifiants, la section de Chollet n'ayant jamais donné signe de vie.

LISIEUX (Calvados).

La ville de Lisieux, qui compte six mille ouvriers environ, a toujours été un des centres les plus actifs de l'Internationale. En 1866, elle était parvenue à y établir une section dont le citoyen Duhamel avait été nommé *secrétaire correspondant.* Le bureau de Paris avait été chargé de donner à ce dernier tous les renseignements nécessaires pour l'organisation de ce nouveau groupe. *A chaque adhérent,* écrivait Fribourg à Duhamel, *vous demanderez son nom, sa profession, sa demeure, et vous le portere sur un livret spécial ainsi que le numéro matricule de la carte, et sur la carte vous n'aurez qu'à mettre le nom de l'adhérent ainsi que la somme qu'il a versée.*

La section de Lisieux échangeait à cette époque une correspondance des plus actives avec Eugène Dupont. En 1867, Duhamel adressait au Conseil général un état sommaire de la situation et des ressources pécuniaires de la section.

Elle périclita après les poursuites dirigées contre les *internationaux parisiens,* mais l'Internationale n'en a pas moins tou-

jours conservé de nombreuses ramifications dans cette ville industrielle, et aujourd'hui encore elle y compte des adhérents par centaines.

Nous devons ajouter qu'au mois d'avril 1871 l'Internationale a essayé de provoquer des soulèvements parmi la population ouvrière de Lisieux ; que la présence de ses agents y a été constatée, mais que tous les efforts faits par eux pour y faire proclamer une commune révolutionnaire sont demeurés sans résultat.

CAEN.

Pendant longtemps l'Internationale a été représentée à Caen par le citoyen Édouard Talbot, devenu au mois de février 1871 rédacteur du journal *le Franc-Parleur* de Caen et condamné récemment pour délit de presse à une année d'emprisonnement.

Nommé secrétaire correspondant de la section de Caen, il écrivait, en 1867, à Duhamel, de Lisieux, une lettre où l'on remarque ce passage :

« M. Fribourg, graveur à Paris, m'a fait savoir que vous êtes correspondant de l'Internationale à Lisieux comme je le suis moi-même à Caen..... Si vous manquiez de cartes de sociétaires, je suis à même de vous en envoyer. »

« *Signé :* TALBOT. »

NEUVILLE-SUR-SAONE (Rhône).

L'Internationale s'était implantée à Neuville dès les premiers jours de l'année 1866 ; elle y avait établi une section forte de six cents membres ; Eugène Benière en avait été nommé secrétaire correspondant [1]. C'est en cette qualité qu'il écrivait, le 14 juin 1867, au citoyen Chémalé de Paris pour lui annoncer qu'une section de l'Internationale venait d'être constituée à Tournon (Ardèche). Plus tard, le 4 décembre 1869, Varlin lui notifiait officiellement la constitution de la fédération parisienne et la nomination de ses secrétaires correspondants.

Nous retrouvons le citoyen Eugène Benière dans une réunion publique

FLEURIEU-SUR-SAONE (Rhône).

L'Internationale comptait encore des adhérents à Fleurieu, petite commune des environs de Neuville : elle y était représentée *fficiellement* par Louis Baudrand.

TOURNON (Ardèche).

La section de Tournon a été organisée, le 10 juin 1867, par deux délégués de Lyon et Neuville, Albert Richard et Benière. Elle comprenait un noyau de quarante-cinq membres, tous ouvriers imprimeurs sur étoffes.

Baudrand et Benière s'empressaient de télégraphier ce résultat au bureau de Paris; ils réclamaient l'envoi de carnets afin de pouvoir remettre à ces nouveaux sociétaires *une pièce authentique* établissant leur titre d'adhérents à l'Internationale.

« Par notre active propagande, écrivait Baudrand à Varlin, le 15 juin 1867, et les connaissances que nous faisons tous les jours nous sommes invités par une quarantaine d'amis de Tournon à les former en section de l'Association internationale le 10 juin. Étant dépourvus de tout titre international, je viens vous demander l'envoi de 50 carnets de l'Internationale.

« Salut et fraternité,

« Louis BAUDRAND »

Le 14 juin suivant, Benière rendait compte en ces termes à Chémalé de son voyage à Tournon :

« Nous avons réussi à jeter les premiers fondements de

électorale tenue, le 2 avril 1870, à Neuville, traitant la question de l'organisation dans l'agriculture du crédit mutuel et libre pour les travailleurs pauvres afin de leur permettre d'acquérir l'outillage. Il ajoutait que, dans tout programme politique, il est certaines questions dont la solution ne peut être l'œuvre que des intéressés, telles que l'organisation du travail, ses rapports avec le capital, le libre échange, ainsi que le fonctionnement du crédit et de la mutualité parmi les travailleurs (*Progrès de Lyon*, 6 avril 1870).

notre œuvre avec un succès au-dessus de nos espérances, eu égard aux mœurs et à l'état des esprits de ce pays.

« Il a été formé un conseil qui nous donne la certitude, par sa composition comme hommes, d'une grande extension de nos principes, dans un avenir très-prochain.

« Nous leur avons remis des cartes d'adhésion de la section lyonnaise dont les délégués avaient eu le soin de se pourvoir à cet effet.

« Pour la section de Neuville,

« EUGÈNE BENIÈRE

« Secrétaire correspondant. »

Quelques jours plus tard, Baudrand adressait à Chémalé une lettre du président de la section de Tournon, avec prière de la faire insérer dans le *Courrier français, en évitant toutefois de compromettre le président.*

Il recommandait à Chémalé d'écrire à ce dernier une *lettre bien assaisonnée d'énergie.*

Nous devons ajouter qu'au congrès de Lausanne (séance du 7 septembre), une protestation contre un *acte arbitraire de la police de Tournon* était déposée sur le bureau du congrès par les délégués *Palix* et *Schettel* de Lyon, *Chassin*, de Villefranche, *Rubaud*, de Neuville-sur-Saône et *Ailloud*, de Vienne. Voici les termes de cette protestation :

« La section de Lyon a à se plaindre d'un abus de pouvoir de la part d'un commissaire de police de Tournon (Ardèche).

« Ce *monsieur*, ayant appris qu'une section se formait dans cette localité par l'intermédiaire de la section de Lyon et des sections voisines, s'est permis de faire arrêter le citoyen *Richard*, délégué lyonnais. Mais après diverses explications fournies par ce dernier, le commissaire a pourtant eu la courtoisie de le relâcher. Quelques jours après, il faisait comparaître devant lui les adhérents de Tournon et leur faisait déposer leurs cartes. Donc, abus de pouvoir.

« C'est pour ce motif que le délégué *Palix* et ses cosignataires réclament du congrès une protestation énergique contre un employé d'administration qui, en outre-passant son

mandat, a paralysé l'initiative individuelle et les intérêts moraux et matériels d'un nombre important de citoyens. »

Le Congrès, à l'unanimité, déclare se joindre à la protestation formulée dans cette pièce.

ROUBAIX.

En 1867, lors de la grève des ouvriers roubaisiers, Charles Lécluse, demeurant à cette époque, rue de Beaunard, au *Grenadier-Français* s'occupait activement de la constitution d'un comité. Quelques extraits des lettres qu'il adressait à cette époque aux membres du bureau de Paris ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

Ainsi, dans les premiers jours d'avril, il faisait connaître à Chémalé son intention d'organiser à Roubaix une section de l'Internationale.

« Nous avons l'intention, écrivait-il, de fonder une association ici ; depuis dix-huit mois une petite réunion d'amis a lieu sous le titre *Association bibliophile;* nous avons pour prétexte une bibliothèque en cas de malheur. J'ai proposé aux amis qui font partie de cette réunion d'établir une section, d'adopter votre règlement, suivre vos principes de solidarité et de nous tenir la main en toutes circonstances. Nous ne recevrons dans notre association que des amis de notre sentiment. La liberté et la solidarité, voilà notre devise...

« Votre frère,

« LÉCLUSE. »

« 15 avril 1867.

« Nous sommes en train de constituer un comité, mais comme nous ne sommes pas très au courant de ces sortes de choses, nous voudrions que vous nous fassiez parvenir immédiatement les renseignements nécessaires, ainsi que vos statuts et règlements.

« Je suis allé à Lille voir des amis qui m'ont aussi promis leur aide.

« J'ai vu M. Mazure, rédacteur en chef du *Progrès du Nord*, qui m'a promis toute sa satisfaction à cet égard. »

Le 20 avril, il informe Chémalé qu'aussitôt le comité constitué, il enverra les noms et adresses des amis qui en font partie. Il ajoute qu'il fera tous ses efforts pour les faire abonner au *Courrier français, afin qu'ils puissent prendre avis des beaux articles qu'on y rencontre souvent et qu'on a tant de plaisir à lire, principalement ceux de MM. Vermorel et Duchêne* (*sic*).

Le 24, il lui réclame instamment l'envoi de statuts *pour pouvoir organiser leur association sur la même échelle que la leur. Beaucoup d'amis de Lille et de Roubaix*, lui écrit-il, *sont très-contents de faire une association.*

Le 4 mai, il lui annonce que le ministre de l'intérieur vient d'appeler sur lui l'attention du préfet du Nord et que le commissaire central de Roubaix a été chargé de procéder à une enquête sur son compte.

Il ajoute : « Quant aux carnets, règlements et statuts que vous m'avez envoyés, je n'ai rien reçu. Vandal aura sans doute agi en cette circonstance; car c'est de là le rapport du ministre; nous reprendrons notre revanche un jour, Vandal..... sois-en sûr..... nous ne t'oublierons pas. » . . . .

. . . .

. . . . . . Les 11, 22 et 28 juin, nouvelles lettres de Lécluse à Chémalé pour lui rendre compte du résultat de ses efforts et de sa propagande.

« 11 juin 1867.

. . . .

« Dimanche, 9 courant, j'ai été voir de nouveau M. Mazure; il est enthousiasmé de l'Association internationale. Je crois qu'il se décidera à former un bureau à Lille. » . . . .

. . . .

« 22 juin 1867.

« Notre petit comité s'organise très-bien; j'espère que nous réussirons à établir une section à Roubaix. Ces messieurs de

Lille sont d'avis de commencer, je leur ai remis un carnet et des statuts. Je crois que M. Mazure s'en occupera ; il est possesseur de la lettre par laquelle vous demandez de nous réunir, les villes de Lille, Tourcoing et Roubaix. »

« 28 juin 1867.

« M. Mazure m'a promis d'insérer toutes les correspondances qu'on voudrait bien lui envoyer ; vous pouvez expédier de nouveaux carnets.

« Nous sommes une douzaine pour le comité. Adressez les carnets chez notre secrétaire Philippe Paul, 48, rue de Tourcoing.

« Pour le comité,

« LÉCLUSE. »

LE HAVRE.

Au mois d'avril 1867, un ouvrier de l'imprimerie Fournier, le nommé Lefebvre, signalait aux membres correspondants du bureau de Paris, la présence au Havre d'un groupe d'ouvriers disposés à adhérer à l'Internationale. Il demandait l'envoi de statuts et la marche à suivre pour constituer une section. Nous ne pouvons indiquer si ce projet a été réellement mis à exécution.

ANNEXES

PIÈCES ET DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Toutes ces pièces ont été classées en suivant l'ordre dans lequel elles ont été citées dans l'ouvrage.

ANNEXES

PIÈCES ET DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

PIÈCE A.

I

LIGUE INTERNATIONALE DU DÉSARMEMENT.

La cause premiere de la guerre,
c'est l'armée.

« Considérant :

« Que l'axiome : *Si vis pacem, para bellum* (Si vous voulez la paix, préparez la guerre) a jusqu'ici reçu des événements le plus complet démenti;

« Que les armées permanentes, loin d'être un gage de sécurité pour chaque nation, sont, au contraire, devenues, par suite de la surexcitation belliqueuse qu'elles développent chez l'homme enrégimenté, une occasion de conflit, un défi continuel jeté aux nations voisines;

« Que ce système d'armement tend à faire prévaloir l'idée de *force* sur l'idée de *droit;*

« Qu'au point de vue politique, la paix armée, fausse dans son principe, funeste dans ses résultats, a pour conséquence immédiate de déterminer chez tous les peuples un armement excessif;

« Que, d'une part, un tel ordre de faits ne pouvant se continuer sans amener la ruine des peuples, et que d'autre part, ces efforts ayant trop coûté aux nations pour qu'on puisse les déclarer inutiles, la conquête devient l'idéal de chaque armée;

« Qu'au point de vue économique, l'homme arraché violemment à la vie sociale, aux habitudes du travail, livré sans réserve au culte de la force, revient difficilement à son premier état ;

« Qu'ainsi, non-seulement ce système arrête la production dans le présent, mais encore l'entrave dans l'avenir;

« Considérant, en outre, que si, dans l'état actuel de l'Europe, il est des circonstances où la justice, la liberté, la dignité et l'indépendance nationales ne peuvent trouver de sanction que par les armes, les milices nationales offriraient en cas d'agression, par la levée en masse et l'élan spontané des citoyens, plus de garanties pour la sécurité des peuples que le militarisme professionnel, qui consomme en pure perte les ressources de la nation,

« Les soussignés déclarent :

« Réprouver énergiquement le système actuel d'armement qui, faisant de la guerre un métier, rend la guerre inévitable;

« Protester contre les armées permanentes et réclamer, comme moyen transitoire, l'organisation des milices nationales, moyen le plus efficace de détruire à tout jamais la prépondérance de la force brutale sur la puissance intellectuelle et morale des peuples.

« *Désarmement général, organisation des milices.* Telle est la devise inscrite sur notre drapeau. »

COMMISSION D'INITIATIVE.

France. — MM. Ch. Beslay, propriétaire, 11, rue Oberkampf; — E. Fribourg, graveur-décorateur, 44, rue des Gravilliers; — E. Chémalé, dessinateur, 64, rue de l'Ouest; — H. Tolain, ciseleur, 24, rue Saint-Lazare; — P. Gautier, bijoutier-employé, 4, rue Sainte-Opportune; — G. Laplanche, sellier-carrossier, 1, rue Gauthey.

Allemagne. — MM. Schily, avocat, 4, rue Saint-Quentin; — Hugo Rothschild, négociant, 54, rue Lafayette.

Angleterre. — M. Cowell Stepney, 6, Witton Terrace, Palace Rood, London.

Belgique. — M. Louis Debock, typographe, 5, rue Vincent.

Hongrie. — MM. Pompéry, 47, rue des Acacias; — Karoly Draskulcs, 47, rue des Acacias.

Danemark. — M. L. Petersen, fourreur.

Russie. — M. Reinfeld, ébéniste, 18, rue d'Aval.

Suède. — M. Wollin, tailleur, 14, rue d'Argenteuil.

Suisse. — M. Antoine Muller, Zurich.

Les souscriptions, ainsi que les listes d'adhésion, sont provisoirement reçues, 54, rue Lafayette, chez M. Hugo Rothschild.

Le versement minimum unique est fixé à 10 centimes [1].

[1] Cette ligue n'était que la mise en pratique des résolutions adoptées contre les armées permanentes par le congrès de Genève.

II

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

(Bureau de Paris.)

« 26 avril 1867.

« Ouvriers de Berlin,

« Nous avons reçu avec joie votre salut pacifique; comme vous, nous ne voulons que la paix et la liberté.

« Comme citoyens, sans doute, nous aimons la mère-patrie; mais quand l'esprit du passé essaye d'éterniser les préjugés, quand les adorateurs de la force veulent réveiller les haines nationales, ouvriers, nous n'oublierons jamais que le *travail* qui nous fait tous solidaires ne peut se développer que par la paix et la liberté. »

« Il ne s'agit point de décider par les armes la nationalité d'un lambeau de territoire, mais bien de réunir nos efforts pour y faire régner l'équité.

« N'avons-nous pas à combattre assez de causes de misères, de souffrances, assez de malheurs immérités, sans aller de nos propres mains détruire et dévaster; laissant le champ en friche, la machine inerte.

« Vainqueurs ou vaincus nous n'en serons pas moins victimes.

« Le travail, c'est le devoir et le droit. C'est la loi de l'homme moderne.

« La guerre entre peuples ne peut être considérée que comme une guerre civile, un recul de la civilisation.

« Ouvriers d'Allemagne ou de France, nous n'avons pas trop de toutes nos forces et de toutes nos énergies pour nous organiser en vue du travail et de l'échange.

« Nous voulons la paix et la liberté.

« La paix! pour produire, échanger ensemble.

« La liberté! pour établir entre nous des relations toujours plus intimes, plus pacifiques; car à mesure que nous nous connaissons mieux, nous nous estimons davantage.

« Frères de Berlin, frères d'Allemagne! C'est au nom de la solidarité universelle, invoquée par l'*Association internationale*, que nous échangeons avec vous le salut pacifique qui cimentera à nouveau l'alliance indissoluble des travailleurs!

« Pour la commission parisienne.

« *Les correspondants* : TOLAIN, FRIBOURG, VARLIN. »

III

LES SECTIONS DE LYON ET DES ENVIRONS, DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE, AUX TRAVAILLEURS DE BERLIN ET D'ALLEMAGNE.

« Frères!

« Encore une fois, l'Europe s'agite épouvantée dans la crainte d'une guerre entre deux des peuples les plus puissants et les plus avancés de la terre. De l'un et de l'autre côté du Rhin, des cris de cannibales se font entendre ; on cherche à réveiller ces vieilles et absurdes rancunes nationales qui ont toujours fait le malheur des peuples. Jusqu'à quand donc serons-nous les jouets du préjugé? jusqu'à quand donc laisserons-nous nos fils et nos frères aller engraisser de leur sang et de leurs os le terrain des champs de bataille, pour y faire germer le despotisme et la misère?

« Élevons nos voix et nos cœurs, travailleurs d'Allemagne qui souffrez des mêmes maux et réclamez les mêmes droits que nous; que le monde entier sache bien que ce n'est pas nous, nous la portion la plus nombreuse et la plus utile de la population, qui voulons la guerre. Et par-dessus les ambitions des grands, les colères des lâches et le fanatisme des ignorants, tendons-nous la main en jetant un cri de réprobation qui soit un jour notre signal de ralliement dans le champ fertile de la solidarité.

« ALBERT RICHARD ; LOUIS FAURE ; A.-P. BLANC ; SCHETTEL; LOUIS PALIX; DOUBLÉ; BENIÈRE [1]; BAUDRAND; MARCHEVAL [2]. »

PIÈCE B.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS.

(Branche française de Londres.)

« Aux révolutionnaires!

« Le meeting commémoratif des glorieuses journées des 22, 23 et 24 février 1848 aura lieu le lundi, 24 février 1868, à Cheveland street, Fitzroy square, à huit heures du soir.

[1] Benière remplissait les fonctions de secrétaire correspondant de la section de Neuville-sur-Saône.

[2] Baudrand était secrétaire correspondant de celle de Fleurieu-sur-Saône, Marcheval, tisseur, quai de Gère, 5, de celle de Vienne (Isère).

« Les citoyens de tous pays, amis de la révolution, sont invités à y assister. — Entrée libre.

« *Signé :* Eugène DUPONT, BESSON, LE LUBEZ, etc., etc. »

PIÈCE C.

PROTESTATION DU GROUPE GÉNEVOIS CONTRE LES JUGEMENTS DES DEUX PREMIÈRES COMMISSIONS DU BUREAU DE PARIS.

« Ouvriers !

« Le 19 juin, les membres du bureau de l'Association internationale de Paris ont vu confirmer le jugement du 20 mars, qui les condamne définitivement à trois mois de prison et 100 francs d'amende, pour avoir aidé et secouru leurs frères, les ouvriers de Genève, en temps de grève, et, comme le dit l'arrêt de la Cour, pour avoir eu pour but l'amélioration de la condition de tous les ouvriers, sans distinction de nationalité, par la coopération, la production et le crédit.

« Cet arrêt est une déclaration de guerre aux idées sociales et aux principes de la Révolution de 89, comme l'ont très-bien dit les accusés Varlin et Combault dans leur défense.

« Apparemment, on ne se gêne plus! On a jeté le masque et l'on nous dit franchement : Nous vous croyons sincères, moraux, sérieux; mais nous ne pouvons admettre que vous preniez en main le maniement de vos affaires, que vous étudiiez votre position et que vous aspiriez à la solution du grand problème : l'établissement de l'ordre, de la justice, de l'égalité et de la fraternité dans l'humanité.

« Cet arrêt monstrueux, qui s'appuie sur une loi tombée en désuétude, n'a rien qui doive nous étonner de la part de gens qui se sont agenouillés devant tous les pouvoirs; aussi nous disent-ils :

« Vous autres ouvriers, vous êtes esclaves et vous resterez esclaves; car tel est notre bon plaisir. C'est une loi naturelle que le riche exploite le pauvre, qu'il vive à ses dépens. »

« Ouvriers,

« En face de tels procédés, quel est notre devoir?

« Certes, d'invoquer d'abord contre les actes d'une telle magistrature l'indignation publique, d'en appeler à tous les hommes honnêtes, sans exception de parti, puis de prouver, par un surcroît d'énergie, que nous ne sommes pas les indignes confrères de

ces défenseurs héroïques de la cause du peuple, et que nous ne les laisserons pas seuls sur la brèche. Notre honneur, surtout à nous ouvriers de Genève, est engagé : montrons par l'action que la fraternité chez nous n'est pas une vaine parole, et que nous sommes dignes d'appartenir au grand parti social, au parti de la régénération de l'humanité.

« Au nom du comité central des sections de la Suisse Romande,

« *Le président* : GRAGLIA (FRANÇOIS) ;

« *Le secrétaire général* : PERRET (Henri).

« Genève, 5 juillet 1868. »

PIÈCE D.

I

LES RÉUNIONS PUBLIQUES de 1869 APPRÉCIÉES PAR LES INTERNATIONAUX.

(*Correspondance particulière de l'*ÉGALITÉ.)

« Paris, le 9 février 1869.

« Le mouvement social prend chaque jour plus d'extension et plus d'intensité parmi notre population ouvrière. Les réunions publiques pour la discussion des questions économiques augmentent en nombre de jour en jour et sont de plus en plus fréquentées, en même temps que le besoin de groupement qui, chaque jour, se fait sentir davantage chez les travailleurs, entraîne la formation de nouvelles sociétés dans toutes les professions qui jusqu'alors n'avaient pas encore songé à se solidariser.

« En présence de ce mouvement presque magique qui s'empare des masses pour les porter en avant vers la recherche des améliorations sociales, les socialistes sentent s'affermir leurs espérances et redoublent d'efforts pour satisfaire à leur mission régénératrice.

« Les orateurs doivent se multiplier pour satisfaire aux discussions des plus intéressantes, mais des plus ardues que l'on ne craint pas de mettre brusquement à l'ordre du jour, sans se préoccuper de savoir s'il se trouve dans le public des hommes assez instruits et assez dévoués aux intérêts du peuple pour apporter à la tribune des renseignements suffisamment complets sur la situation, et des propositions de solution aux vices de l'organisation économique qui pèse sur nous.

« La génération actuelle, élevée sous un régime d'obscurantisme complet, est avide d'apprendre, et la gravité des circonstances qu

se préparent fait qu'elle veut savoir de suite. Aussi, voyons-nous poser simultanément à l'ordre du jour presque toutes les questions économiques qui, dans leur ensemble, constituent la question sociale.

« Il suffit, pour montrer l'importance de ce mouvement, d'indiquer les principaux ordres du jour des réunions publiques. Les voici :

« Des priviléges ; de l'hérédidé ; des chômages ; des monopoles ; salariat et paupérisme ; des patentes ; de la société de Jésus, considérée comme corps enseignant ; de l'éducation et de l'instruction ; des chambres syndicales ouvrières ; de l'intérêt du capital ; communisme et mutualité ; du paupérisme ; de l'assistance publique ; de la lutte de l'homme dans la nature et des moyens de la continuer ; salariat et propriété ; droits et devoirs des individus dans la société moderne, etc.

« Malgré les restrictions de la loi sur les réunions et la présence, dans chacune d'elles, de l'autorité sous la figure d'un commissaire de police, accompagné d'un secrétaire et d'un sténographe, les orateurs, soutenus d'ailleurs par le sentiment des assemblées, n'ont pas hésité à porter la discussion sur son véritable terrain, c'est-à-dire n'ont pas craint d'examiner la question sociale dans son ensemble et d'attaquer les principes constitutifs de l'organisation actuelle.

« Il est vrai que leur audace a déjà valu à plusieurs *l'avantage* d'aller soutenir leurs doctrines devant la correctionnelle, pour de là aller prendre quelques mois de repos à Sainte-Pélagie ; mais en somme le résultat obtenu est satisfaisant, la loi s'avachit, et le public prend goût à la libre parole.

« Les oreilles des commissaires commencent à s'habituer à toutes ces théories *malsaines*, à toutes ces idées *subversives* de liberté, d'égalité, de mutualité, de fraternité, de communauté, etc., qui tout d'abord déchiraient le tympan, et naturellement ils se relâchent.

« Mais si les commissaires, obligés d'entendre répéter *ces choses* tous les jours, ont pu s'y habituer, il n'en est pas de même de nos *honorables* du Corps législatif, qui n'en ont entendu que les échos répercutés par le *Pays*, des Cassagnacs. Aussi, se sont-ils empressés, aussitôt l'ouverture de leur réunion publique, de demander à interpeller le gouvernement sur l'application de *leur* loi.

« L'affaire promettait d'être grave ; on s'attendait à de nombreuses récriminations de la part de nos députés satisfaits ; on croyait même qu'il serait question du retrait de la loi. Il n'en a rien été. Les auteurs de l'interpellation ont simplement demandé que l'on fût plus rigide envers les orateurs des réunions ; le ministre de la justice a promis des sévérités, et la gauche *démocratique et libérale*, par la voix de M. Pelletan, a fait cette déclaration : « On a demandé au gouvernement des poursuites plus fréquentes ; le gouvernement

les a promises. La question ainsi posée ne regarde pas le parti de la *liberté*. »

« Nous ne nous attendions pas à mieux de la part de nos députés républicains. Bourgeois de la gauche ou de la droite se valent, nous le savons depuis longtemps : lorsqu'il s'agit de leurs personnalités, lorsqu'il s'agit d'avoir la direction des affaires publiques, ils se font la grande guerre; mais dès qu'il y a des socialistes à condamner, ils sont d'accord.

« *P.-S.* Dans quelques jours je vous enverrai une lettre sur les sociétés ouvrières. »

(Autre correspondance.)

« Paris, le 10 février 1869.

« Depuis que l'*Égalité* nous a fait connaître la grève de Bâle, nous nous sommes occupés d'organiser une vaste souscription pour venir en aide à nos frères bâlois, frappés par la vindicte des patrons. D'ici quelques jours nous espérons commencer à leur envoyer quelques secours, et nous continuerons à les soutenir tant qu'ils auront besoin de notre appui.

« Hier, lundi, à la réunion publique de Belleville, le citoyen Héligon, membre de l'Association internationale, a porté à la connaissance de l'assemblée la grève des ouvriers de Bâle et tous les faits y relatifs.

« L'assemblée a appris avec autant de surprise que d'indignation la conduite inique des patrons, car, jusqu'alors, nos nombreux journaux, qui tous prétendent, plus ou moins, s'occuper des intérêts du peuple, s'étaient bien abstenus de mentionner cette grève, sans doute pour ne pas avoir à signaler le rôle odieux que les patrons y ont rempli.

« Après l'appel *chaleureux du citoyen Héligon*, il a été fait immédiatement une collecte qui a produit 135 francs; il a été en outre convenu qu'à chaque réunion on recevrait des cotisations tant que durerait la grève. »

(*Égalité*, 13 février 1869.)

I

LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DE 1869, APPRÉCIÉ PAR LES INTERNATIONAUX. — RÉCIT DES TROUBLES QUI ÉCLATÈRENT A CETTE ÉPOQUE A PARIS.

« Paris, le 14 juin 1869.

« Le résultat du premier tour de scrutin électoral avait surpris tout le monde en France. La majorité écrasante donnée au radica-

lisme à Paris et dans les villes en même temps que l'échec presque général des libéraux, accusait très-nettement la situation : d'un côté les *irréconciliables*, la révolution ; de l'autre, les conservateurs, le *statu quo*. Toutes les nuances intermédiaires, tous ces hommes à trempe modérée, tous ces politiques aux petits moyens qui veulent concilier l'eau et le feu, la paix et la guerre, la liberté et l'autorité, la souveraineté du peuple et l'empire enfin, tous ou presque tous avaient échoué.

« Ce résultat aussi stupéfiant qu'imprévu a pu effrayer bien des gens ; pour nous, socialistes et radicaux, amis des situations nettes, il nous satisfaisait grandement.

« Mais il restait un assez grand nombre de scrutins de ballottage à faire, soixante environ pour toute la France. La lutte recommence aussitôt. Cette fois la situation s'accentue encore, à Paris surtout. Les candidats officiels arrivés troisièmes et quatrièmes au premier tour s'effacent et la lutte s'engage entre républicains modérés et républicains radicaux. Le gouvernement se trouve dans cette piteuse alternative, ou d'abandonner complétement la lutte et de laisser ses ennemis s'entre-dévorer, ou de prendre fait et cause pour les moins dangereux.

« Le gouvernement n'hésite pas, il fait voter tous ses amis, ses employés, ses sergents de ville et municipaux pour Jules Favre et Garnier-Pagès, les chefs de l'opposition démocratique au dernier Corps législatif, que la population parisienne veut repousser maintenant comme trop doux et que les socialistes combattent à outrance à cause de leur haine bien connue pour le socialisme.

« Grâce à la coalition officielle, cléricale et libérale, les radicaux sont battus sur toute la ligne à Paris, mais ce n'est pas sans réunir d'imposantes minorités. L'ancienne opposition rentre triomphante au Corps législatif. En somme le gouvernement est toujours le plus battu.

« Dans les départements, on avait espéré que tous les ballottages seraient à l'avantage de l'opposition ; il n'en est rien. Le gouvernement est tellement tombé dans la déconsidération publique, il est tellement avéré que l'empire est usé et qu'il va s'écrouler d'un moment à l'autre, que les partis politiques au lieu de se liguer contre lui, comme en 1863, préfèrent se disputer l'honneur de lui porter les derniers coups et cherchent à prendre position pour profiter de la débacle. Aussi, de même qu'à Paris, le gouvernement battu au premier tour avait appuyé les libéraux contre les radicaux au deuxième, de même dans plusieurs départements les libéraux ont fait cause commune avec le gouvernement contre les radicaux. Malgré tout, plus de trente députés opposants sont nommés au deuxième tour de scrutin.

« Pour nous l'importamt n'est pas tant d'avoir beaucoup de

députés opposants, mais bien d'avoir des opposants qui nous représentent, ou tout au moins ne soient pas nos ennemis. Les gens de l'union libérale sont pour nous aussi dangereux que l'empire ; nous les avons vus à l'œuvre après juin en 48. Nous devons les combattre par avance, il vaut mieux retarder un peu la chute de l'empire et que du même coup nous puissions abattre toutes les prétentions monarchistes et parlementaristes.

« Maintenant que je vous ai parlé des manifestations légales et régulières, passons aux événements singuliers dont Paris a été le théâtre cette semaine.

« Quelques jours avant le scrutin de ballottage, le bruit s'était déjà répandu que le 7 juin, au soir, la police se proposait de profiter de l'émotion que le résultat du scrutin, bon ou mauvais, ne pouvait manquer de produire pour tenter un coup, provoquer les citoyens, frapper et disperser violemment les groupes et procéder à des arrestations.

« Quelques journaux s'étaient fait l'écho de ce bruit et avaient engagé les citoyens à éviter tout rassemblement et surtout toute collision.

« L'avis passa presque inaperçu. Les citoyens ne pouvaient croire à de pareilles manœuvres. Cependant au comité Rochefort, aux bureaux du *Rappel* et dans divers endroits où la foule se pressait pour connaître le résultat du scrutin, des bandes de sergents de ville armés de *coup de poing* et massés par cinquante, par cent et quelquefois plus, se précipitaient sur la foule inoffensive, frappant, bousculant, et arrêtant les citoyens qui faisaient mine de résister ou qui poussaient quelques cris. Plusieurs membres du comité Rochefort qui se trouvaient parmi la foule pour annoncer le résultat ont été aussi arrêtés.

« L'émotion était grande dans Paris ce soir-là. Mais c'était une émotion triste. Le résultat du scrutin défavorable aux radicaux et avec cela les bousculades des sergents de ville et les arrestations avaient semé la contrariété sur toutes les figures.

« Les rues, les boulevards, les faubourgs retentissaient des cris sans cesse répétés de : Vive Rochefort ! Vive Raspail ! Vive *la Lanterne !* Plusieurs cafés où ces cris étaient également répétés furent envahis par les sergents de ville, mais non sans résistance de la part des consommateurs, qui brisèrent les choppes, les canettes et les tasses sur la tête des agents. Là de nombreuses arrestations furent encore opérées.

« La provocation de la police était flagrante. Tous les hommes sérieux regrettaient cette attitude et évitaient de se trouver dans les mêlées, sentant trop bien où on voulait en venir.

« Après cette soirée passée on pensait que le calme allait se rétablir en même temps que l'émotion disparaîtrait. C'est ainsi en

effet qu'il aurait dû en être. Oui, mais on comptait sans la police.

« Le lendemain et les jours suivants un spectacle bien plus étrange était réservé aux Parisiens.

« Après la journée tranquillement passée, le soir, des bandes d'individus, sortis on ne sait d'où, parcouraient certains quartiers, chantant la *Marseillaise* et criant Vive Rochefort! Vive *la Lanterne!* Le public badaud avait bientôt transformé ces groupes en masses compactes et un grand nombre de jeunes gens naïfs augmentaient vite le nombre des tapageurs. Puis revenaient les bris de vitre, de becs de gaz et de devantures de boutiques, les renversements de kiosques et même des tentatives de barricades faites sur le boulevard Montmartre avec deux ou trois kiosques renversés et quelques bancs. Enfin la police arrivait.

« Chose étrange, les sergents de ville et les municipaux à pied et à cheval se trouvaient justement massés bien avant l'heure de l'émeute dans les quartiers où elle devait se produire. Ils se tenaient cachés dans la cour d'une mairie, dans les postes ou autres lieux et sortaient justement quand les dégâts étaient accomplis pour rétablir l'ordre et arrêter nombre de citoyens attirés par la curiosité ou même entraînés par le bruit.

« Comme plusieurs journaux s'étaient plaints de ce que les agents, dans leur brutalité, négligeaient les sommations légales avant de disperser les groupes, on voulut nous donner la comédie complète. Alors, des commissaires ceints de leur écharpe et précédant les gardes de Paris, à pied et à cheval, vinrent faire les sommations légales, d'avoir à se disperser, aux foules compactes attirées par la curiosité.

« En présence des sommations, les foules s'écoulaient par les rues adjacentes et revenaient ensuite derrière la troupe qui, après avoir parcouru quelques hectomètres de distance, ne trouvait plus personne devant elle et devait faire volte-face pour recommencer la cérémonie.

« Nous n'aurions qu'à rire de la déconvenue de la police dans cette affaire si, s'apercevant qu'aucun des hommes d'action ne tombait dans ses embûches, elle ne s'était décidée à les arrêter chez eux. C'est ainsi que le jeudi 10 juin, entre 2 et 4 heures, une vingtaine de citoyens connus par leur activité et leur énergie ont été enlevés à leur famille et à leurs occupations ordinaires après perquisitions faites à leur domicile... On les accuse de complot contre la sûreté de l'État.

« Parmi les citoyens arrêtés se trouvent deux membres de l'Association internationale, Héligon et Murat, les membres du comité Raspail, deux candidats socialistes, Briosne et Lefrançais, quatre rédacteurs du *Réveil*, deux du *Rappel* et quelques autres citoyens.

« Le soir et le lendemain de ces arrestations le déploiement de forces devenait plus imposant encore. Cette fois, c'étaient les esca-

drons de cuirassiers et de chasseurs qui chargèrent dans les rues et sur les boulevards où grondait l'émeute. Mais, dérision amère, personne ne résistait et les calèches et voitures découvertes remplies de dames du monde suivaient les escadrons pour voir de près cette révolution de fantaisie.

« Heureusement l'opinion publique n'a pas été dupe de cette odieuse manœuvre. Les citoyens n'ont pas pris les armes, ils n'ont pas fourni au gouvernement l'occasion qu'il demandait de sauver encore une fois la société, le prétexte qu'il cherchait pour remettre en vigueur la loi de sûreté générale qui lui aurait permis de déporter sans jugement les citoyens qui le gênent.

« Aujourd'hui le gouvernement est tout déconfit, tout honteux de l'insuccès de sa tentative ; et le résultat de cette triste cérémonie, qui a fait mettre en état d'arrestation douze à quinze cents personnes actuellement entassées pour la plupart dans les casemates du fort de Bicêtre, se tourne complétement contre lui : les gens les plus paisibles, les plus modérés sont indignés de ces odieuses manœuvres.

« Depuis deux jours la tranquillité est complétement rétablie. Les soldats, qui étaient restés consignés dans leurs casernes pendant huit jours, peuvent sortir; les rues reprennent leur aspect ordinaire.

« Le Corps législatif est convoqué pour la fin du mois, nous verrons comment le gouvernement expliquera les derniers événements. »

(*Correspondance particulière de l'*Égalité.)

« Lyon, le 8 juin 1869.

« Nos élections sont terminées ; le second tour de scrutin n'a point affirmé à Paris une tendance aussi radicale que le premier : Jules Favre, Thiers et Garnier-Pagès ont passé. Considérée dans son ensemble, examinée sous toutes les formes, la situation générale, au point de vue démocratique et socialiste, est bien meilleure qu'elle n'était en 1863. Les esprits ardents qui devancent leur époque sans tenir compte des obstacles de tout genre qu'il faut renverser, se montrent eux-mêmes satisfaits.

« Mais, il ne faut pas s'illusionner, l'action du suffrage universel ne peut pas avoir l'efficacité qui semble lui être inhérente, dans le milieu ambiant où nous vivons. Un de nos amis de Marseille nous l'écrivait : « Le suffrage universel qui fit la Révolution n'est pas celui qui fit l'Empire. » Que prouvent ces déplorables fluctuations? Elles prouvent que : 1° dans un pays centralisé le suffrage universel n'est pas libre, parce que à l'aide d'innombrables fonctionnaires on l'influence de toutes les façons; 2° que là où le droit des minorités, même les plus imposantes, n'est pas respecté, le pays

est mal représenté ; 3° que là où la question sociale n'est pas résolue ou tout au moins poussée vers sa solution, l'éducation et l'instruction du peuple sont encore à faire après quatre-vingts ans de révolutions presque continuelles.

« C'est là un enseignement précieux ; les révolutionnaires, qui d'une part ont malgré tout fait faire un pas en avant à la question sociale, profitent de l'autorité que leur donne ce succès pour faire ressortir aux yeux de tous les hommes de progrès un tel enseignement.

« Et c'est avec plaisir qu'on voit ceux qui pensent s'arrêter à cette conclusion : Dans le système politique et surtout dans le système économique actuel, le suffrage universel est un anachronisme, et comme tel, il est très-surprenant qu'il donne quelques bons résultats.

« A Lyon, l'élection de Bancel et de Raspail nous a valu un immense avantage entre tous, celui de nous avoir débarrassés d'une puissante coterie bourgeoise qui depuis de longues années nous faisait avaler son généreux libéralisme et ses candidats. Des ambitieux qui espéraient se faire céder une circonscription par les matamores de la démocratie sociale ont été impitoyablement écartés en même temps que leurs patrons. Dans la 3me circonscription du Rhône, aux portes de Lyon, Alphonse Esquiros a réuni plus de 10,000 voix et le candidat officiel 14,000 ; Esquiros eût évidemment passé sans les manœuvres du fonctionnarisme. En tout cas, une pareille manifestation faite par des paysans a une réelle valeur. Cette manifestation ne sera pas la dernière : à Lyon et dans les environs, les libres penseurs s'agitent beaucoup, on fonde des journaux, on fait des conférences, on se réunit. Au lieu de s'arrêter à la négation comme autrefois, on commence à affirmer des principes nouveaux ; on attaque le déisme, le mysticisme des francs-maçons : de là au socialisme, il n'y pas loin. Les socialistes n'ont qu'à bien s'unir en dépit des divergences de vues qui pourraient les séparer, et ils auront bientôt de grandes satisfactions.

« Un dernier mot à ceux qui nous reprochent de n'avoir pas, malgré toutes les entraves et toutes les considérations, posé des candidatures ouvrières comme à Rouen et dans une circonscription de la Seine. Tant que la masse sera plongée dans une ignorance relative, c'est-à-dire, tant que la question sociale ne sera pas résolue, il y aura de rares hommes dont le rôle sera beaucoup plus actif et beaucoup plus important que celui des autres. On a le plus grand besoin de ces hommes-là. Mais comme la masse est assez intelligente pour exiger *des garanties* de ceux auxquels elle confie un mandat, ce n'est que quand les socialistes pourront lui présenter des personnalités remarquables qu'elle votera avec eux. Même pour diriger un mouvement sérieux dans le même sens, mais d'une

autre manière, il faut de telles personnalités. Les socialistes qui veulent les empêcher de surgir commettent donc la faute la plus dangereuse : il est temps qu'ils s'en aperçoivent.

« ALBERT RICHARD. »

PIÈCE F.

I

LES PETITES INJURES DE CES MESSIEURS. — INCIDENT TOLAIN, VÉSINIER, FRIBOURG ET AUTRES.

« Paris, 10 février 1866.

« *A Monsieur le directeur du journal l'*ESPIÈGLE.

« Mieux vaut tard que jamais. »

« Monsieur,

« Peut-être trouverez-vous qu'il est un peu tard pour vous adresser une réponse à un de vos articles publié dans votre journal du 29 octobre 1865 ; néanmoins ne vous hâtez pas de nous juger : nous aurions répondu de suite, si de suite ce *pamphlet idiot* nous avait été communiqué.

« Mais à chaque jour suffit sa peine et nous espérons, Monsieur, qu'il n'y aura pas de prescription pour notre réclamation.

« Ceci dit, permettez-nous d'entrer dans le vif du sujet.

« A peine votre *brave* correspondant anonyme, M. V......., nous a-t-il nommés — que disons nous? il ne nous a encore qu'indiqués — qu'il nous accole une épithète aussi *injurieuse* pour nous que pour le conseil central dont il fait partie ; — cette calomnie si niaise est même le fond et le but de son article, *il n'y en a pas d'autre*, et la preuve en est que, sans utilité pour ce qu'il avance, il la répète et répète encore à satiété, et pour les seuls besoins de sa diatribe ; ne lui demandez plus d'être un homme, ce serait inutile. Pourquoi? Il a voulu convaincre une assemblée et n'a pas réussi : cela suffit pour déterminer chez lui un accès de rage folle ; il lui faut à tout prix des victimes. Les prendra-t-il près de lui? Que nenni ; pas si simple le V....... : il descend en droite ligne de Tartuffe et Bazile : il choisira ceux qui sont désarmés, ceux qui, même avertis, ne pourront se procurer le libelle injurieux, et d'ailleurs, pour plus de précaution, il prendra *bravement* un pseudonyme, ce qui lui permettra de nuire à ceux près desquels il reste.

« Tout est bien calculé : il est à Londres, il écrit en Belgique une calomnie sur des Français, et cette calomnie est de celles qu'il sait

ne pouvoir être relevée sans danger; il se dit : « Ils auront peur d'un éclat qui rejaillirait sur l'Association, ils se tairont et je prendrai acte de leur silence. » N'avions-nous pas besoin de vanter la bravoure de cet excellent et honorable M. V........?

« Eh bien! M. V....... se trompe, nous relevons ici la calomnie et la combattons publiquement. *Non, non, nous ne sommes pas des bonapartistes, et nous mettons au défi* quiconque d'infirmer notre dire, non par des paroles en l'air, mais par des faits; *que celui d'entre nous sur lequel on pourrait fournir ou un mot, ou une lettre, ou un acte authentique, soit démasqué,* NOUS LE VOULONS, NOUS LE DEMANDONS; mais jusqu'à ce moment, jusqu'aux preuves, nous crierons à tous les V....... du monde : *Vous êtes des lâches et des Impuissants.*

« C. LIMOUSIN, H. TOLAIN, E. VARLIN, FRIBOURG. »

II

« Messieurs Tolain, Fribourg, Limousin et Varlin,

« M. le rédacteur en chef de l'*Espiègle* a bien voulu me communiquer la lettre me concernant que vous lui avez adressée.

« Il paraît que mon « *pamphlet idiot* » ne l'est pas autant que vous voudriez le faire croire, puisqu'il vous a mis dans une si grande fureur.

« Mon article, publié dans l'*Espiègle* du 29 octobre dernier, n'était pas *anonyme*, j'avais eu soin de signer le manuscrit; c'est la personne à laquelle je l'avais adressé pour le remettre à l'*Espiègle* qui a jugé à propos de le faire suivre d'un pseudonyme. Vous pouvez vous assurer de la vérité de ce fait, en vous adressant à la rédaction du journal ci-dessus cité.

« Il entrait si peu dans ma pensée de ne pas avouer publiquement mon article et de ne pas vous avertir de sa publication que j'ai dit à tous ceux qui ont voulu l'entendre que j'en étais l'auteur, et particulièrement à un de vos amis et à un membre du conseil central de l'Association internationale, afin qu'ils pussent en informer les personnes qu'il intéressait. Et enfin, pour que vous n'en ignoriez, je vous l'ai adressé, avec ma signature au bas, par la poste sous pli cacheté, à Paris.

« Vous conviendrez que pour un « descendant en droite ligne de Tartuffe et de Bazile », tout cela aurait été très-maladroit si j'avais voulu garder *bravement l'anonyme.*

« Voyons maintenant si je me suis conduit en *lâche :*

« L'article en question est le compte rendu exact d'un incident des conférences de Londres de la Société internationale.

« *L'accusation de bonapartisme*, qui soulève bien tardivement votre

courroux, je vous l'ai portée alors en face, et vous ne m'en avez pas demandé raison. Ne seriez-vous courageux qu'à distance et seulement après quatre mois de réflexion?

« Je maintiens tout ce que je vous ai dit, et tout ce que contient mon article du 29 octobre dernier, me réservant d'en prouver bientôt l'exactitude, le temps indispensable pour le faire me manquant aujourd'hui.

« Je désire, avant tout, ne pas rester une heure sans vous répondre sous le coup des injures que vous me prodiguez. Ne pouvant, pour cause politique, aller à Paris vous infliger le châtiment physique que mérite l'outrage qui termine votre lettre, je vous en demande *réparation*. Je vous attendrai à l'adresse où vous avez envoyé votre lettre précédente.

« Le 15 mars 1866.

« VÉSINIER. »

La réponse de Tolain, Varlin, Fribourg, et Limousin ne fut pas insérée dans le journal l'*Espiègle :* le rédacteur, l'ayant trouvé trop injurieuse, se borna à leur faire remarquer que les *gros mots n'étaient pas des arguments* et *qu'injurier ce n'était pas répondre*. Cet incident fut terminé à la suite de la lettre suivante de Vésinier en réponse aux injures de ses adversaires :

« Messieurs Tolain, Fribourg, Limousin et Varlin,

« Après m'avoir outragé, vous me refusez *réparation*. Vous m'insultez de nouveau et joignez la menace à vos injures.

« Je constate cette conduite que tous les hommes de cœur apprécieront et je cesse tout rapport avec des gens de votre espèce.

« VÉSINIER. »

PIÈCE F.

CANDIDATURE D'ÉMILE AUBRY. — PROGRAMME DES COMITÉS CORPORATIFS DE ROUEN. — MANIFESTE ÉLECTORAL DU CERCLE DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'ARRONDISSEMENT DE ROUEN. — PROFESSION DE FOI D'ÉMILE AUBRY.

Élections générales de 1869 pour le renouvellement du Corps législatif. — Émile Aubry, candidat ouvrier.

MANIFESTE ÉLECTORAL DU CERCLE ÉCONOMIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

Aux ouvriers des 1re et 2e circonscriptions de la Seine-Inférieure.

« Si les ouvriers, en 1869, votent encore pour leurs patrons politiques, ils retardent leur affranchissement de cinquante ans. » (P.-J. PROUDHON. *Des Capacités politiques de la classe ouvrière.*)

« Chers camarades,

« Dans quelques jours, la France sera appelée à renouveler le mandat de ses représentants au Corps législatif.

« Industriels, négociants, banquiers, commerçants, hommes de lettres, professeurs, prêtres, avocats, propriétaires et fonctionnaires, chacun dans son organisation respective, s'agitent et se concertent pour proposer à la masse des électeurs le candidat de leur choix appelé à défendre les intérêts généraux qu'il sera chargé de représenter.

« Seuls les ouvriers des champs et de l'industrie, ainsi que la petite bourgeoisie, cette distributrice de la production nationale, restent indifférents à l'organisation de la solidarité de leurs intérêts, et, par cette absence d'ordre sérieux, n'ont pu jusqu'à présent être représentés.

« En effet, depuis l'immortelle révolution de 89, qui proclama l'égalité civile et politique des citoyens, jamais un ouvrier, jamais un petit commerçant ne sont entrés directement dans les corps délibérants pour représenter et défendre les intérêts de la classe à laquelle ils appartiennent ; et cependant, nous sommes la majorité ; c'est par nous que les fortunes s'élèvent, que la richesse nationale se crée et s'accroît ; enfin, sans notre labeur, la nation ne serait qu'un grand corps sans vie, qui se décomposerait rapidement.

« Les causes de cette anomalie ne sont autres que la persistance des préjugés politiques, qui faisaient croire aux classes déshéritées qu'en

dehors des préoccupations exclusivement politiques, l'émancipation du travail ne pouvait avoir lieu ; de là ces troubles périodiques qui ont ensanglanté notre malheureux pays, en le faisant passer par différentes formes gouvernementales, sans jamais donner satisfaction aux nombreux intérêts de notre classe.

« Depuis quatre-vingts ans, nous nous plaignons constamment : tantôt nous nous attaquons à l'énormité des impôts dont nul autre que nous ne supporte le poids, malgré les tièdes protestations du privilége ; tantôt nous accusons la forme politique d'être la cause directe de nos misères, sans nous apercevoir qu'outre le septième de la production enlevé par l'État, deux autres septièmes et demi sont adroitement soulevés par le monopole financier, bancocratique, terrien ou industriel, à l'aide d'engins économiques, dont le principal est la prélibation de la centralisation financière sur la force vive du pays : le TRAVAIL, quelle que soit l'opinion politique qui le mette en mouvement.

« Oui, chers concitoyens, les partis politiques, en désaccord sur ce qu'ils appellent leurs principes, sont tous partisans de considérer le travail et sa distribution comme la bête de somme qui doit supporter le fardeau de toutes les innovations fiscales, impôt de l'État et impôt du monopole capitaliste, divisées de façon à pouvoir échapper à notre observation, en employant pour l'État comme pour le capital la contribution indirecte ; c'est-à-dire qu'à l'aide de cette forme, tous les produits, quels qu'ils soient, renferment dans leur prix de vente le salaire du fonctionnaire et du capitaliste : vendus à des doses infinitésimales, ils se payent sans que nous nous en apercevions, et dérobent, à chaque instant, à notre jugement les véritables causes de nos misères.

« Rien de surprenant que jusqu'alors les choses se soient passées ainsi. Malgré les aspirations quelquefois généreuses des gouvernants, force leur a toujours été de s'incliner devant la majorité des représentants envoyés par la nation, qui toujours étaient pris dans la classe ayant des intérêts opposés aux nôtres, et dont la conséquence a été constamment les sacrifices du plus grand nombre. Plus préoccupés de la forme que du but, nous nous sommes, jusqu'à ce jour, laissé abuser par les promesses des solliciteurs de suffrages.

« Il est temps de rompre avec une si funeste habitude de confier nos intérêts sans raisonnement plus perspicace. Nous devons bien nous pénétrer que l'époque actuelle est beaucoup plus économique que politique ; cependant, cette dernière doit continuellement se mettre à l'unisson des besoins du jour, et s'incliner devant les impérieuses nécessités de la première : quelle que soit sa forme, son devoir est de revêtir le caractère propre à satisfaire les exigences économiques de la société, qui est, en majorité, composée de travailleurs

agricoles et industriels, dirigeant leurs travaux d'après les découvertes successives de la science.

« L'économie sociale prime tellement la politique depuis quatre-vingts ans, que le despotisme d'État n'a pas d'autre cause que la tyrannie du capital. Qui, depuis quelques années, a le plus élevé de protestations contre les droits économiques qui ont été accordés aux ouvriers? Le capital, aujourd'hui centralisé entre quelques mains, faisant à son gré l'abondance et la disette, l'avilissement et la cherté des prix des subsistances, suivant les besoins de l'agio. Cela est tellement vrai, que les traités de commerce, qui devaient avoir pour conséquence logique une diminution de la valeur de beaucoup de produits, ont, au contraire, déterminé une hausse générale. Les politiquants quand même oseraient-ils soutenir que l'effet de cette contradiction est dû entièrement à l'absence des libertés politiques? Alors qu'ils étaient au pouvoir, ils confiaient aux juifs de la finance les intérêts économiques des masses, et écrasaient celles-ci d'impôts pour relever le cours de la rente, et cependant, à cette époque, les libertés politiques fleurisaient; malgré cela, le travail dépérissait, et la nation atteignait à peine, dans cette année de phraséologie révolutionnaire, la moitié du chiffre de la production générale en temps ordinaire, conséquence logique de l'ineptie des gouvernants pour tout ce qui regardait l'économie sociale, malgré les avertissements et les conseils qui leur étaient donnés. Ce qui prouve qu'un peuple qui n'a que le droit de contrôler ses gouvernants apparents, sans avoir celui de rechercher les causes qui créent et tuent la richesse générale, ressemble beaucoup à des marionnettes, qui ignorent complétement l'existence des fils qui les font mouvoir. Voilà pourquoi la démocratie devient la plus souvent de la pure démagogie, malgré la bonne foi de ceux qui sont chargés de la représenter.

« Le cercle d'études économiques de l'arrondissement, fondé pour la propagation des idées appelées à transformer le vieux monde économique qui n'a donné au travail aucune satisfaction, fait appel au bon sens de tous ceux qui ont hâte de donner à leur vote la signification qu'il doit avoir, et qui doit être l'affranchissement du travail et des échanges de toutes les entraves fiscales, bancocratiques et bourgeoises qui les tiennent en lisière depuis tant d'années et les empêchent de développer la civilisation à la hauteur réclamée par le siècle actuel.

« Ne voulant, en aucune façon, procéder comme nos adversaires, nous ne voulons pour représentants que ceux choisis par le travail, c'est-à-dire par les corporations ouvrières de l'arrondissement, et encore ne le seront-ils qu'à la condition de se conformer au programme ci-dessous, arrêté préalablement par les différents comités des sociétés ouvrières organisées.

« Nous voulons d'abord que tous ceux qui seront jugés dignes de défendre nos intérêts déclarent accepter un mandat impératif.

« Nous repoussons l'institution du mandat à terme, qui permet au mandataire infidèle de mettre sa conscience à l'enchère, se reposant sur la durée déterminée de la délégation, qui force les électeurs à supporter, sans mot dire, la trahison de leur représentant.

« En conséquence, les comités corporatifs, qui ont élaboré le présent manifeste, sont invités à le soumettre de nouveau à la discussion dans leurs sociétés respectives, pour, dans la quinzaine qui suit, les inviter à faire connaître leur appréciation, et à désigner le CANDIDAT OUVRIER qui acceptera la rude tâche de défendre les intérêts des travailleurs des deux circonscriptions, devant les *huit millions de prolétaires* qui enrichissent et défendent la France, avec le mandat conçu ainsi qu'il suit :

MANDAT IMPÉRATIF.

« 1° Je, soussigné, représentant agréé par la fédération ouvrière de la circonscription électorale de la Seine-Inférieure, m'engage à défendre l'esprit du programme d'icelle, et à en référer auprès d'elle chaque fois qu'une question imprévue par ledit programme surgira dans le cours de la session législative, et à la juger d'après la décision de la fédération, à la condition qu'elle réunisse au moins 2,000 voix. Dans le cas où les électeurs se partageraient sur le sort de la question soumise à leur jugement, je déclarerais le mien insuffisamment éclairé, et m'abstiendrais dans mon vote.

« 2° Je m'engage aussi par le présent, que je signerai en autant de copies qu'il me sera présenté, d'être le fidèle exécuteur des volontés de mes mandants ; de même, je déclare être déchu de mon mandat le jour où je n'exécuterais pas, non-seulement une partie, mais le programme entier auquel j'adhère complétement de cœur et d'esprit ; et, par le fait, m'engage à donner ma démission lorsqu'elle me sera signifiée par la moitié plus un des électeurs qui m'auront nommé, soit pour pourvoir à mon remplacement, soit pour des motifs de dignité politique, économique et sociale qui me seront commandés par la circonscription qui m'aura élu.

« 3° Également, je m'engage, en acceptant la candidature, à me présenter dans toutes les réunions qui me seront désignées par le comité électoral ouvrier, pour répondre à toutes les questions et observations qui me seront soumises, tant au point de vue politique qu'économique, excepté celles qui auraient pour but de compromettre inutilement ma personne, comme, par exemple, de la forme politique, présente et à venir, de l'État.

« Voilà, chers camarades, le mode nouveau d'élection que propose

le cercle d'études économiques de l'arrondissement aux ouvriers et petits bourgeois de la première et de la deuxième circonscription.

Ce fait, sans précédent dans l'histoire des peuples, fera réfléchir ceux qui jusqu'alors ont l'habitude de solliciter nos suffrages, sans tenir compte de leurs promesses; de cette façon la rhétorique disparaît de la lutte électorale, et fait place au bon sens des électeurs et à la bonne foi de l'élu, qui est forcé de connaître à fond les questions du programme qu'il doit défendre au Corps législatif, après l'avoir préalablement défendu dans les réunions, soit publiques, soit de comités.

Voici maintenant le *programme* que nous soumettons aux électeurs de notre classe qui n'ont pu assister aux séances des comités et des corporations ouvrières de la circonscription, ainsi qu'aux électeurs de la petite bourgeoisie, qui doivent comprendre, après la dure et rude expérience que nous avons faite ensemble, que leur cause et leurs intérêts sont identiquement semblables aux nôtres.

PROGRAMME

ÉLABORÉ PAR LES COMITÉS CORPORATIFS ET ADOPTÉ APRÈS DISCUSSION PAR LES SOCIÉTÉS ORGANISÉES DE L'ARRONDISSMEENT.

1° Décentralisation politique, avec retour aux communes de toutes les franchises municipales, sans autre injonction que l'obligation de contribuer aux frais généraux de la nation, d'après le nombre des habitants;

2° Liberté individuelle, garantie par la responsabilité permanente de tous les fonctionnaires, quel que soit leur rang;

3° Réforme générale de la législation; élection de la magistrature par le suffrage universel, avec mandat révocable: établissement du jury pour toutes les affaires civiles et criminelles; tous les citoyens admis à en faire partie; renouvellement par tiers tous les trois mois, appliqué à toutes les juridictions;

4° Abolition de toutes les entraves administratives s'opposant aux droits de réunion et d'association; liberté complète de se réunir et de s'associer, sans autre forme préalable que la déclaration simple, sur papier libre, à l'administration communale;

5° Abolition du cautionnement et du timbre; liberté complète de publier tout ce qui concerne la pensée, le commerce, le travail agricole et industriel, soit par la voix des journaux, soit par la brochure, sans autre formalité que le simple dépôt par l'imprimeur;

6° Abolition du monopole de l'université; liberté entière de l'enseignement, sans formalité autre que le dépôt du programme;

7° Instruction, aux frais de la circonscription communale, laïque

obligatoire, la même pour tous et accessible à tous, à tous les degrés; concours publics entre les élèves jugés les plus capables pour la continuation des études spéciales; sommes suffisantes accordées aux concurrents admis pour terminer ces études; indemnité transitoire aux élèves, proportionnée à leurs progrès, le tout fixé par le conseil communal;

Diplômes délivrés par un conseil fédéral élu chaque année par tous les membres du corps enseignant;

8° Liberté des banques avec faculté d'émettre du papier-crédit, sans autre formalité que la publication très-étendue et exigée des manières d'opérer;

9° Abolition du monopole de la banque de France;

10° Liberté des cultes et des croyances, sans formalité autre que leur diffusion en plein jour;

11° Suppression du budget et du ministère des cultes; séparation absolue de toutes les Églises et de l'État;

12° Abolition de tous les monopoles industriels, y compris ceux exercés par l'État; liberté entière de toutes les industries;

13° Abolition de la conscription et suppression des armées permanentes, remplacées par une institution déclarant tous les citoyens aptes à la défense du territoire national;

14° Abolition des impôts indirects, tels que douanes, octrois, etc., remplacés par l'impôt unique individuel et proportionnel;

15° Abolition des emprunts extraordinaires, remplacés par une élévation consentie et temporaire de l'impôt unique proportionnel et individuel;

16° Abolition de tous les monopoles politiques et économiques, tels que cumuls, subventions, chemins de fer, canaux, mines, sels, tabacs, théâtres, etc.;

17° Extinction de la dette publique par la suppression de la rente, cette dernière représentant l'annuité du taux de remboursement;

18° Les colonies s'administrant comme la métropole, et représentées, dans tous leurs intérêts, par des mandataires élus, au même titre que ceux représentant la nation.

Le cercle d'études économiques de l'arrondissement de Rouen est convaincu que la réalisation de ce programme transformerait rapidement l'organisation économique de la société, sans jeter la perturbation dans les relations sociales.

Il croit que tous les ouvriers à qui il s'adresse comprendront l'importance qu'il y aurait de faire entrer au Corps législatif un *camarade*, faisant entendre nos griefs et nos plaintes, et que cela ayant lieu, toutes les sphères de l'activité sociale seraient ouvertes et accessibles aux travailleurs; conséquemment la disparition successive de la misère et de l'ignorance, par le développement de la solidarité, *nullement entravée par les exigences du monopole finan-*

cier qui nous défend de nous créditer sans payer une redevance au privilége de la Banque de France, aurait indubitablement lieu dans une très-courte période.

Les temps sont arrivés où le travail doit s'affirmer sérieusement et dire à la bourgeoisie : Je veux être libre, et j'exige la suppression complète des entraves politiques et économiques qui m'ont empêché, depuis quatre-vingts ans, de m'élever au niveau de mon aînée ; au nom de ma dignité, si méconnue par le monopole du capital, je demande à être considéré suivant la place que j'occupe dans l'échelle sociale, qui est celle de créateur de toutes les richesses nationales ; je n'exige point que l'on se mette à genoux devant moi, mais je proteste, avec énergie, contre le rôle de valet de la production que me font remplir, depuis 89, les priviléges économiques de la bourgeoisie.

Tel est le langage, chers camarades, que désormais le travail doit tenir à ceux qui refuseraient de reconnaître qu'un 89 social s'accomplit en ce moment au fond de nos consciences.

DÉCISION DES COMITÉS CORPORATIFS[1],

RÉUNIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 25 AVRIL 1869.

Les soussignés, invités à se réunir pour discuter le manifeste et le programme ci-dessus, déclarent les avoir adoptés tels qu'ils sont, et proposent comme candidat au suffrage des électeurs des 1re et 2e circonscriptions de la Seine-Inférieure, pour représenter les intérêts politiques et économiques de la classe ouvrière, le camarade

[1] Il est nécessaire, pour l'intelligence du lecteur, d'expliquer quelle est l'organisation des comités corporatifs de Rouen, Elbeuf et des environs.

Cette organisation comprend dix sociétés corporatives : 1° lithographes ; 2° fileurs de laine de Darnetal; 3° fileurs de laine d'Elbeuf ; 4° tisseurs de calicot ; 5° tisseurs de bretelle; 6° *fileurs de coton; 7° les charpentiers*; 8° *les menuisiers ; 9° les teinturiers* ; 10° les fondeurs. Ces différentes sociétés comprennent environ 1,100 adhérents, dont 250 à Darnétal, 350 à Elbœuf et les 500 autres répartis entre Rouen, Sotteville, Rissel, le grand et le petit Quevelly. Elles aboutissent à une société centrale, composée de délégués de toutes les corporations, à raison de un délégué par fraction de 50 membres, et qui se nomme la Fédération rouennaise, laquelle relève immédiatement du conseil général de Londres par l'intermédiaire de son secrétaire correspondant, et se rattache à l'*Internationale* par une cotisation annuelle, de dix centimes.

Chaque société corporative s'administre par un comité de douze membres élus. Quelquefois la corporation se subdivise en branches; ainsi, la corporation des tisseurs est partagée en tisseurs de bretelles et tisseurs de calicot : dans ce cas, la subdivision s'administre aussi par un comité élu de douze membres.

Mais la caisse spéciale, alimentée par la subdivision, se centralise tous les mois dans celle de la corporation.

Les fileurs de coton, étant très-nombreux dans le département, sont subdivisés en commissions cantonales.

Toute cette hiérarchie s'alimente par des cotisations hebdomadaires ou de quinzaine qui vont à la caisse de chaque *comité spécial*, et sur lesquelles *s'opère un prélèvement* destiné au comité supérieur.

ÉMILE AUBRY, ouvrier lithographe, délégué de Rouen aux congrès des travailleurs de Genève, Lausanne et Bruxelles.

Le dévouement que ce camarade a constamment apporté dans la défense des intérêts de la classe à laquelle il n'a jamais cessé d'appartenir, ainsi que son acceptation du mandat impératif ci-dessus transcrit et qu'il a signé en autant de copies qu'il existe de comités corporatifs, nous faisait un devoir de l'honorer de notre confiance ; persuadés que nous sommes qu'il ne cessera de s'en rendre digne, son passé étant la meilleure garantie de sa conduite à venir. Dans le cas contraire, nous déclarons publiquement que nous mettrons à exécution les clauses du contrat, en faisant apprécier sa manière d'agir par toutes les corporations réunies. Tel est, à notre avis, le meilleur mode que nous puissions employer pour flétrir les mandataires infidèles.

Convaincus que tous nos camarades sauront apprécier le choix que nous avons fait, nous comptons sur leur bon sens pour lui donner leur voix, afin de déclarer solennellement à la bourgeoisie que nous n'acceptons plus sa tutelle et que désormais nous défendrons nos intérêts nous-mêmes, l'expérience de quatre-vingts années nous ayant démontré que jusqu'alors elle ne s'en était pas inquiétée.

Pour le Comité du cercle :

Le secrétaire de correspondance, ÉMILE AUBRY ; *le secrétaire du bureau*, MARQUES ; *le caissier*, PIERRE JULIEN.

Pour le Comité électoral ouvrier d'Elbeuf :

COURONNÉ, PIÉTON, DEPERNEY, ALFRED DURÉ, PARMENTIER ;

Pour les Comités :

Les présidents, fileurs de laines : FERRET, PELTIER (Darnétal) ; ALFRED DUPRÉ (Elbeuf). *Fileurs de coton :* CREUSOT (Rouen) ; HÉNAULT (Darnétal). *Tisseurs calicot :* JEAN STÉPHAN, SAVALLE, HOUSSEAU (Sotteville). *Tisseurs bretelles :* LAURENT, DESCANIÈRE, CAPPON, VIMONT fils (Rouen). *Imprimeurs lithographes :* E. AUBRY, GLASSON, DELAHAYE, BOULARD, HARDY, A. SÉGARD, GOUPIL. *Imprimeurs sur indienne :* MERCIER. (Darnétal). *Teinturiers grand teint :* BARTHÉLEMY, GOUELLAIN, HALLOT et JULES TUVÉE (*Idem*). *Teinturiers petit teint :* JAJOU (*Id.*). *Chauffeurs :* FLEUTRY (*Id.*). *Charpentiers :* JULLIEN (*Id.*). *Mécaniciens :* WELHELLE, STÉPHAN (*Id.* *Plombiers :* HENRI BERROUX (*Id.*).

AUX ÉLECTEURS DES 1re ET 2e CIRCONSCRIPTIONS DE LA SEINE-INFÉRIEURE

OUVRIERS ET PETITS COMMERÇANTS.

Chers compagnons de lutte,

Cédant à l'invitation, faite par *trois mille camarades*, de vouloir bien accepter la rude mission de planter, dans les deux circonscriptions du département, le drapeau de la *démocratie ouvrière* je viens faire appel au désir, maintes fois exprimé, de prouver à la bourgeoisie que, désormais, nous prendrons en main la défense de nos intérêts.

Las de toujours servir d'appoint dans les luttes que se livrent nos adversaires depuis quatre-vingts ans, sans jamais en avoir obtenu que déceptions de toutes sortes, aggravation de charges, et finalement misère progressive, nous devons déclarer à notre aînée, qu'à l'avenir, nous ne nous mêlerons plus de ses querelles politiques dont nous avons toujours été les dupes.

Payant de notre sang, sacrifiant l'existence de nos familles pour des intérêts qui n'étaient point les nôtres, nous devons déclarer solennellement que maintenant nous ne ferons de sacrifices que pour nous seuls.

L'heure de la *revendication de nos droits politiques et économiques* est arrivée ; il est temps de mettre en pratique l'adage des philosophes anciens : « Fais ce que tu dois, advienne que pourra. » Quels que soient les obstacles qui s'opposent à notre affranchissement, notre devoir est de les briser ; nous possédons une conquête chèrement acquise qui, dirigée habilement par les travailleurs, pourra renverser facilement les digues savamment construites par le monopole pour arrêter notre développement économique. Nous avons le suffrage universel ! nous avons le droit d'organiser les forces révolutionnaires du travail par la solidarité des métiers : avec cette organisation, tout doit se transformer ; puisque nous avons le nombre, nous serions coupables de ne pas le mettre au service de nos intérêts, et ce serait trahir notre cause.

Le moment est favorable. La discorde règne dans le camp de nos adversaires ; laissons-les débattre leurs affaires, elles ne doivent nullement nous préoccuper.

Nous sommes le TRAVAIL, la PRODUCTION !

Ils sont le CAPITAL, la NON-PRODUCTION !

Les intérêts sont diamétralement opposés. Notre rôle, dans cette grande lutte électorale, est de peser de tout notre poids dans le plateau de la balance contenant la production, pour le faire pencher enotre côté.

Ce n'est pas à vous, chers camarades, qu'il est besoin de dire que, jusqu'alors, nous avons été traités en parias par la société moderne.

Qui de vous ignore que le monopole, il y a peu de temps de cela, osait dire que nous ne pourrions jamais rien faire sans son consentement? N'allait-il pas jusqu'à avancer que, sans lui, nous ne pourrions manger? Nous, les créateurs de la richesse!

Il est vrai qu'en cette époque de fièvre électorale, tous les candidats bourgois s'évertuent à nous démontrer qu'ils sont les vrais représentants des intérêts généraux du travail; malheureusement pour eux, ils oublient que, depuis vingt ans, nous sommes habitués à ce langage. Il est temps que cette rhétorique de circonstance se termine.

Je me permets, camarades, de supposer chez vous une intention bien arrêtée de ne plus servir d'instruments à tous ces solliciteurs : les piéges qu'ils vous tendent sont vieillis par un usage trop prolongé. J'ai la certitude que tous ceux qui vivent du travail auront à cœur de prouver à la bourgeoisie qu'il n'y a plus possibilité de compter sur nos voix pour satisfaire ses rivalités, et que vous n'hésiterez nullement à les donner au candidat désigné par trois mille ouvriers organisés corporativement, qui mettent leur confiance dans le bon sens de tous ceux qui ont hâte d'en finir avec l'exploitation du monopole financier, agricole et industriel.

Mon nom ne représente pas une personnalité, c'est une protestation vivante contre l'organisation économique d'une société qui nous refuse : propriété, bien-être, instruction, liberté, justice!

Ainsi que le mentionne le manifeste du Cercle d'études économiques de l'arrondissement de Rouen, j'adhère de cœur et d'esprit au programme; si vous m'honorez de votre confiance, je m'engage à le soutenir énergiquement en acceptant le mandat impératif, sauvegarde des électeurs et garantie du mandataire.

Dans cet espoir, croyez, chers compagnons de lutte, au dévouement de votre camarade,

E. AUBRY,

Ouvrier lithographe, secrétaire de correspondance du cercle délégué de Rouen aux congrès des travailleurs de Genève, Lausanne et Bruxelles.

PIÈCE G.

LE SOCIALISME.

A propos des élections législatives.

DE 1869.

> Le sort commun de toute vérité nouvelle qui surgit est d'effrayer au lieu de séduire, de blesser au lieu de convaincre; c'est qu'elle s'élance avec d'autant plus de force qu'elle a été plus longtemps comprimée; c'est qu'ayant des obstacles à vaincre, il faut qu'elle lutte et qu'elle renverse, jusqu'à ce que, comprise et adoptée par la généralité, elle devienne la base d'UN NOUVEL ORDRE SOCIAL.
>
> L.-N. BONAPARTE.

PAR

ALBERT RICHARD

Ex-délégué des ouvriers lyonnais aux congrès de Bruxelles et de Berne en septembre 1868.

> Ce ne sont pas les misérables qui font des épargnes: car qui n'a pas de quoi vivre ne met guère de côté. C'EST A LEURS DÉPENS QUE LES ÉPARGNES SONT FAITES.
>
> J'en conclus : que quoiqu'il y ait incontestablement, dans tous les Etats d'Europe, des produits épargnés chaque année, cette épargne ne porte pas en général sur les consommations inutiles, ainsi que le voudraient la politique et l'humanité, *mais sur des besoins véritables* : ce qui accuse le système politique et économique de beaucoup de gouvernements.
>
> J.-B. SAY.

PAS DE DROITS SANS DEVOIRS. — PAS DE DEVOIRS SANS DROITS.

I

Bien que l'Association internationale des travailleurs ait été dissoute en France, l'œuvre qu'elle y avait inaugurée avec un certain éclat dès 1865 n'a pas laissé que d'y faire des progrès qui déjà sont assez apparents pour que personne ne puisse plus les nier.

Il est vrai que les socialistes de Paris, de Lyon, de Marseille et d'autres villes de France, qui adhèrent aux principes de l'Association internationale, ne se sont point manifestés dans les dernières élections avec cet ensemble et cette spontanéité qu'on aurait pu attendre d'eux.

Cependant, ils ont agi comme la force des choses et la nature des circonstances leur ont permis de le faire.

Et, somme toute, ils ne sont par mécontents du résultat obtenu.

A Paris, des programmes socialistes franchement radicaux ont été publiés, et plusieurs ont réuni des milliers d'adhésions. Des candidatures socialistes s'y sont produites dans plusieurs circonscriptions.

Enfin, l'homme du 15 mai, le prisonnier de Vincennes, le dévoué Raspail a triomphé à Paris et à Lyon. Or, l'arrivée de Raspail à la Chambre, c'est l'avénement du vieux socialisme de 1830 et de 1848, préparant l'avénement du nouveau socialisme, qui se développe et s'organise sous le drapeau de l'Internationale.

Nous ne voulons pas mettre au nombre de nos succès les nombreuses protestations de dévouement à la classe ouvrière dont un grand nombre de candidats démocrates, et même de candidats conservateurs, ont chargé leur programme : c'est là cependant un signe du temps.

Quant à la rude leçon infligée à M. Jules Favre, l'un des plus grands adversaires du socialisme, c'est un indice certain de la tendance de plus en plus accentuée des esprits à suivre le mouvement dont les socialistes forment l'avant-garde.

Mais, qu'on y fasse bien attention : si les socialistes, mettant de côté toute considération subjective, n'avaient vu que l'objectif qui leur est propre, ils auraient pu s'affirmer envers et contre tous, et cette résolution aurait pesé d'un certain poids dans la balance.

Pourquoi ne l'ont-ils pas fait?

Voilà ce que nous voulons apprendre à nos concitoyens, et notamment aux électeurs de la 2e circonscription du Rhône, à laquelle nous appartenons.

De nombreux socialistes de cette circonscription avaient depuis longtemps formé le projet de poser aux élections de 1869 la candidature d'un démocrate socialiste. Plusieurs réunions privées avaient eu lieu à cet effet, quand tout à coup est apparue, avec l'auréole d'une immense popularité, la candidature du citoyen Bancel. L'apparition de cette candidature, concordant avec le réveil général de la France à la vie politique, dut nécessairement modifier les intentions des socialistes; car après s'être demandé s'ils ne devaient tenir aucun compte de ce grand mouvement politique et l'entraver au besoin pour marcher directement à leur but, l'affranchissement du travail, ils se firent une réponse négative.

Les obstacles politiques sont en France tellement obstruants, tellement pénibles à supporter, que, malgré le pas en avant fait par le gouvernement impérial, ils frappent encore avant tous les autres les yeux de la masse intelligente.

Partout des règles, partout des limites, une presse accessible

aux seuls bourgeois, une centralisation absorbante, des budgets écrasants.

La candidature Bancel était une protestation contre cet état de choses, et les socialistes comprirent que la France entière, cherchant à se délivrer de l'étreinte d'un système qui n'a plus de raison d'être, ils seraient mal venus, quel que fût le prétexte qu'ils pussent alléguer, à se mettre en travers d'une si grandiose et si légitime revendication.

Il ne leur restait que deux partis à prendre : ou s'abstenir, ou voter pour le citoyen Bancel.

Un moment, l'abstention, ou plutôt le vote par bulletin blanc, sembla prévaloir.

Cependant, il est si dur, pour des hommes jouissant de leurs droits civiques, conquis au prix de tant d'efforts de tout genre, de ne pas en user quand le cas se présente ; de plus, il est si difficile de rester neutre en face des candidats officiels ou officieux, qu'au dernier moment tous nos amis se décidèrent à voter pour le citoyen Bancel.

Du reste, les courageux vaincus de 1852 avaient droit à de tels égards. Nous en convenons. pour qu'on ne nous accuse pas de partialité, quand nous rappelons aux peuples d'autres vaincus non moins glorieux et non moins intéressants.

Peu de jours après qu'eut été prise la décision dont nous venons de parler, un groupe de socialistes étrangers à l'Association internationale, et qui ne s'était point concerté avec nous, fit afficher une invitation de voter par bulletins blancs. Nous respectons d'autant mieux les intentions de ces socialistes, qu'elles ont été un instant les nôtres ; mais, nous le répétons, nous avons cru de notre devoir de ne point y persévérer.

II

Ceci posé, nous nous sentons forts pour dire à tous les démocrates ouvriers :

« Nous avons tous ensemble revendiqué énergiquement nos droits de citoyens ; conservons cette union, qui nous a donné la victoire, pour revendiquer nos droits de travailleurs. »

Nous ne voulons pas profiter de la circonstance pour agiter le légendaire spectre rouge. Nous savons d'ailleurs que la loi ne nous permet pas *de porter atteinte au principe de la propriété*, mais nous voulons au moins expliquer, une bonne fois, aussi clairement que possible, et cela sans exaltation, sans haine, sans colère, ce que nous entendons par *nos droits de travailleurs*.

Les membres de la société actuelle ont à remplir deux fonctions qui, bien que distinctes, se corroborent l'une l'autre.

L'une est la fonction de citoyen, qui se rapporte à l'ordre politique; l'autre est la fonction de travailleur, qui se rapporte à l'ordre économique.

Pour agir et se développer, l'homme, en tant que citoyen et en tant que travailleur, a besoin de ce milieu salubre, de cette atmosphère légère, de cet horizon immense qui s'appellent la Liberté.

La liberté du citoyen, ou la liberté politique, est bien loin d'être suffisante.

Faut-il encore rappeler, pour le prouver, les sinistres souvenirs de juin 1848?

Mais regardons plutôt les pays libres qui avoisinent le nôtre.

En Suisse, des grèves éclatent à chaque instant, et les ouvriers oppressés ne savent comment se débarrasser du fardeau qui les écrase. En Belgique, la misère est à son comble, et les capitalistes, non contents de molester les travailleurs, les font fusiller par les troupes du gouvernement.

Et l'Angleterre?

Peut-il être une condition plus déplorable que celle de la majeure partie des prolétaires anglais? Et ces statistiques officiel les qui constatent que tous les ans des milliers d'ouvriers anglais meurent de misère, ne sont-elles pas une honte pour ce pays de la liberté politique, de la richesse et de l'égoïsme?

Les économistes nous disent : Avec la liberté d'association, les travailleurs, par leurs seuls efforts, fermeront peu à peu toutes ces plaies; le capital, bien loin de les en empêcher, les y aidera au contraire.

Nous avons beau faire tous nos efforts pour arriver à partager cette agréable conviction, nous ne pouvons y parvenir.

Non la liberté d'association, qui est une liberté politique, n'est pas suffisante ; et quand même tous les travailleurs seraient assez instruits et assez pénétrés des principes modernes de solidarité pour s'associer tous ensemble, pour organiser le crédit mutuel gratuit sur une vaste échelle, la centralisation capitaliste les étoufferait encore et paralyserait leurs efforts.

Car cette centralisation va toujours croissant, à mesure que le mouvement général de la production et de la consommation se développe dans notre société. Et il ne peut pas en être autrement, parce qu'on ne peut pas se *passer du capital*, et parce que des associations, fondées avec des ressources insuffisantes, ne peuvent pas détourner ces grands canaux par lesquels les capitalistes aspirent toute la richesse publique, *la rente foncière, l'intérêt au capital, le patronat et l'agiotage.*

Proudhon lui-même a cru à la possibilité d'une transformation

sociale opérée par les travailleurs avec les seules ressources dont le capital les laisse disposer.

Nous admirons Proudhon, mais pas exclusivement, et nous pensons qu'il s'est trompé plusieurs fois, et cette fois-ci entre autres, qui, du reste, n'est pas arrivé qu'à lui.

Que faut-il donc aux ouvriers pour qu'ils puissent enfin travailler sérieusement et efficacement à leur émancipation ?

On propose parfois des moyens radicaux, et nous en avons proposé aux congrès de Bruxelles et de Berne.

Le premier de ces congrès a reconnu la nécessité de l'entrée du sol à la propriété collective.

Le second a repoussé le principe de l'égalité économique ; mais il a étudié cette question, en a reconnu l'importance, et notre démission de membre de la Ligue de la paix, que nous avons cru devoir présenter, en compagnie de nos amis Bakounine, Jaclard, Elisée Reclus, Aristide Rey, Fanelli, etc., a été une nouvelle et solennelle affirmation du socialisme radical.

Mais les moyens préconisés à Bruxelles et à Berne ne sont applicables que dans un milieu rendu favorable à leur action par des circonstances toutes spéciales.

Outre que nous ne pouvons pas en parler sans imprudence, nous tenons à prouver que les socialistes ne sont révolutionnaires *qu'autant qu'on les force de l'être*, et qu'ils ne demanderaient pas mieux que de devenir de vrais amis de l'ordre et de chauds conservateurs. Il ne faudrait pour cela qu'une simple reconnaissance des droits du travail par l'État, c'est-à-dire qu'il faudrait donner aux travailleurs ce que nous appellerons LA LIBERTÉ SOCIALE, corollaire indispensable de la liberté politique.

III

Donc, nous nous plaçons sur le terrain de la modération et nous demandons ici, non pas des moyens radicaux, non pas une transformation immédiate, mais des moyens transitoires, dont on puisse se servir pacifiquement et sans nuire à personne.

Mais qu'est-ce que la liberté sociale ?

La constitution de 92 nous en donne la définition, en nous donnant celle de la liberté politique.

De même que la liberté politique est la faculté pour chaque citoyen de faire tout ce qu'il veut jusqu'à la limite de la liberté d'un autre citoyen, la liberté sociale est la faculté pour chaque travailleur

de faire tout ce qu'il veut jusqu'à la limite de la liberté d'un autre travailleur.

Or, si la liberté politique n'existe que quand elle est définie, assurée, garantie par des lois d'ordre politique, la liberté sociale ne peut exister que si elle est définie, assurée, garantie par des lois d'ordre social.

Dans les républiques grecque et romaine, la liberté politique existait, mais la liberté sociale n'existait pas : elles avaient des esclaves.

Le Brésil et l'île de Cuba nous présentent encore le même spectacle.

Dans nos sociétés européennes, la liberté politique existe, un peu plus ou un peu moins développée, mais la liberté sociale n'y existe pas : elles ont des prolétaires. La misère s'y montre à côté de l'opulence ; une inégalité choquante y divise les citoyens en castes ennemies ; l'anarchie et la confusion règnent dans le système économique : on n'y connaît point de droits, et la loi du plus fort, qui est la loi du plus riche, est la seule que l'on y suive.

Mais comment établir la liberté sociale ?

Il faut pour cela trois grandes réformes législatives bien simples, et dont l'application ne présentera de difficulté que pour ceux qu'aveugle le préjugé et qui se rattachent avec une opiniâtreté insensée au débris d'un passé dont nous nous éloignons avec tant de rapidité.

Ces trois réformes sont celles pour lesquelles nous avons demandé au citoyen Bancel de se prononcer, dans la dernière réunion publique électorale qui s'est tenue dans la salle du Trianon, à Vaise. La première, c'est l'établissement de l'impôt proportionnel et progressif. Quoi de plus juste qu'un impôt de ce genre, substituant à la multitude d'impôts directs et indirects, dont nous sommes accablés et qui pèsent tous directement ou indirectement sur le travail, substituant à ces impôts, disons-nous, un système qui ferait payer à chaque citoyen une portion de charges publiques proportionnée à ses ressources personnelles.

Le citoyen Bancel, sentant tout ce que cette idée a d'avenir, a admis la proportionnalité de l'impôt, mais il a repoussé la progression.

Nous serions d'accord avec lui, si nous nous trouvions en présence d'une société vraiment égalitaire, c'est-à-dire où chacun ne disposerait que des fruits de son travail ; mais la différence qui existe actuellement entre la fortune est si grande, que la proportionnalité sans la progression ne serait plus la proportionnalité.

La seconde réforme, c'est la suppression des monopoles d'État, tels que ceux dont jouissent la Banque de France, des sociétés financières, des compagnies de chemins de fer, des compagnies d'assurances et autres entreprises.

Il est facile de comprendre que ces sociétés privilégiées, offrant à la fois des avantages plus considérables et de meilleures garanties, attirent à elles tous les capitaux disponibles, qui deviennent ainsi une précieuse ressource pour la centralisation capitaliste et un moyen de plus pour lui asservir le travail.

Nous pouvons en donner une idée à nos lecteurs :

Il n'existe en France que cinq milliards de francs en numéraire, dont deux milliards seulement sont en circulation. Cependant, les spéculateurs, à l'aide de leurs priviléges, accaparant le crédit public, prêtent une somme de soixante milliards de francs au moins, représentée par des valeurs fiduciaires, c'est-à-dire par des valeurs fictives qui deviennent ainsi réelles à leur profit exclusif.

Ces papiers de toute sorte sont des dettes d'État, des dettes hypothécaires, des actions, des obligations, valeurs chirographaires, etc.

Pour payement des frais qu'ils provoquent et de leurs intérêts, ils enlèvent à la production une somme annuelle de cinq milliards quatre cents millions ! Nous constatons avec plaisir que le citoyen Bancel a reconnu la nécessité de supprimer ces monopoles.

La troisième de nos réformes, qui est la plus importante, parce que, sans elle, les précédentes qui pourraient la compléter si utilement seraient faciles à éluder et ne serviraient par conséquent de rien, consiste dans la création de lois spéciales et de tribunaux spéciaux pour régler dans un sens démocratique et égalitaire les rapports entre les capitalistes, propriétaires et patrons d'une part, et les travailleurs dans la plus vaste acception du mot d'autre part.

L'institution des prud'hommes est déjà un tout petit pas fait dans cette voie.

Ces lois et ces tribunaux économiques détermineraient clairement les droits et les devoirs de tous les intéressés dans l'ordre économique, fixeraient la durée des journées de travail, s'inspireraient à la fois des intérêts généraux de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, et des intérêts particuliers de tous les intéressés sans distinction aucune. Ils s'occuperaient même de coordonner dans la mesure du possible le mouvement de la production et de la consommation, celui de l'importation et de l'exportation, la concurrence et l'échange.

Enfin, ils assureraient du travail à tout le monde, même aux dépens des capitalistes, si cela était nécessaire.

La vie de l'homme est sacrée; son indépendance sociale et sa dignité, sans lesquelles il n'est pas un homme, mais une brute, doivent l'être également. Aucune considération d'aucun ordre ne peut primer celles-là. Une société civilisée qui ne sauvegarde pas envers et contre tous la vie de l'homme, son indépendance sociale et sa dignité n'est pas digne du nom de société civilisée, et l'histoire

[illegible] qu'elle nourrit le monstre qui doit la [illegible].

[illegible] d'initiative individuelle. C'est seulement [illegible] des réformes que nous venons d'exposer [illegible] pourrait en parler avec raison, car les membres de la [illegible] comme citoyens et comme travailleurs sur le ter[illegible] droit, pourraient déployer en toute sécurité et sans [illegible] à autrui toute leur activité morale et matérielle. [illegible] et l'association deviendraient des armes puissantes [illegible] des ouvriers, et, le socialisme entrant de la phase [illegible] dans la phase pratique, cet abominable spectre rouge [illegible] la plus complète réalisation du progrès dans la paix et [illegible] la liberté, par la science et par le travail.

[illegible] repousser directement une proposition si conforme à la jus[illegible] et aux besoins de notre époque, le citoyen Bancel, s'égarant [illegible] des considérations d'un ordre purement politique, nous a ré[illegible] en parlant de liberté et d'initiative individuelle.

Il n'est pas étonnant qu'il ne nous ait pas compris; prévenu depuis longtemps contre les théoriciens, il croit qu'ils sont encore possibles maintenant et il se tient sur ses gardes.

IV

Nous convenons sans peine qu'il ne manque pas d'objections à faire à notre troisième proposition, mais nous défions nos adversaires d'en trouver une seule qui soit irréfutable.

La plus forte est celle qui repousse l'intervention de l'État dans le système économique. C'est aussi la moins solide.

Car, qu'est-ce que l'État dans le sens le plus légitime du mot? L'État, c'est la société, c'est nous, citoyens et travailleurs. Nous avons donc le droit de faire des lois et d'intervenir dans nos propres affaires, au point de vue économique comme au point de vue politique.

Voici une autre objection :

En détruisant le chômage et la misère, en améliorant d'une manière si sensible la condition des travailleurs, nous dit-on, on provoquera une augmentation considérable du prix des objets de consommation, et en dépit de tout la situation redeviendra la même qu'auparavant.

Nous répondons que cela est impossible parce que l'augmentation de la production concordera *nécessairement* avec l'augmentation de la consommation.

On pourra dire encore : Mais la moyenne des revenus et salaires est en France de dix-huit sous par jour pour chaque personne. Si les uns gagnent beaucoup plus, il faut nécessairement qu'il y ait des malheureux.

Nous ne voulons pas discuter le chiffre de dix-huit sous ; il y a tant d'ouvriers qui ne gagnent guère plus et qui ont une femme et des enfants !

Mais nous ferons observer qu'il semble que ce soit très-peu parce qu'on ne réfléchit pas que derrière ces dix-huit sous journaliers, il y a toute la richesse publique, propriété foncière, immobilière, capital industriel, monnaie, etc., qui, si elle était également répartie, rendrait chaque individu, homme ou femme, enfant ou vieillard, propriétaire d'une valeur de trois mille francs.

D'ailleurs, non-seulement l'impôt proportionnel et progressif remédierait à l'inégalité des gains, mais l'augmentation de la production et de la consommation porterait le revenu général à son maximum, qu'il est bien loin d'atteindre aujourd'hui, tandis que nous ferions de jour en jour des pas plus considérables dans le sens de l'égalité économique.

Une dernière objection et la plus digne d'être combattue est celle par laquelle on pourrait nous reprocher de gêner la liberté individuelle.

Mais, quand la liberté individuelle des uns dégénère en licence, c'est-à-dire quand elle porte atteinte à la liberté individuelle des autres, la société a le droit et le devoir de la gêner.

Ceux qui ne voient que la liberté et l'initiative individuelles, *l'anarchie* et le fédéralisme, ne voient qu'un seul côté de la question. Est-ce que le droit d'un seul doit annuler le droit de tous ? Est-ce que le droit individuel doit annuler le droit social ? Non !

Pas plus que le droit social ne doit absorber le droit individuel. Ces deux droits qui n'en font qu'un doivent s'amalgamer, se corroborer. C'est la loi naturelle d'attraction et de répulsion appliquée au système économique.

Au surplus, nous n'avons aucune prétention à l'infaillibilité. Non-seulement nous ne redoutons pas la discussion orale ou écrite, mais nous l'appelons, nous la provoquons. Si nous sommes dans l'erreur, qu'on nous le prouve.

Les socialistes d'aujourd'hui ne sont point des révélateurs sociaux : au contraire, ils ne détestent rien tant que les prophètes et les systèmes. Les socialistes sont purement et simplement des travailleurs qui veulent qu'on respecte les droits imprescriptibles qu'ils tiennent de leur double qualité d'hommes et de travailleurs.

Leur grand ennemi, ce n'est pas la bourgeoisie, ce n'est pas la

religion, ce n'est pas la propriété, c'est le mal social dans sa cause passive, l'ignorance, et dans sa cause active, l'égoïsme.

Mais, s'écrie-t-on, ils veulent tout niveler ; c'est là pour eux le but messianique!

Les socialistes ne veulent rien niveler du tout. Ils veulent la réalisation matérielle de la justice qui n'est autre que l'égalité acclamée en 92.

Et qu'est-ce que c'est que cette égalité ?

C'est l'obligation du devoir et la reconnaissaince du droit pour tous les individus avec l'équilibre entre les droits et les devoirs de chacun d'eux.

Qu'y a-t-il là de si effrayant ?

Vous ne voulez pas que les paresseux et les débauchés profitent des peines des autres ?

Nous ne le voulons pas davantage.

Vous voulez qu'on respecte la propriété qui a pour origine le travail ?

C'est précisément celle-là que nous voulons respecter.

Vous voulez que les citoyens vivent en bonne intelligence entre eux ?

Mais, c'est absolument ce que nous voulons.

Vous voulez que les paysans conservent leur morceau de terrain ?

Non-seulement nous le voulons, mais nous voulons que ceux qui n'ont qu'un terrain insuffisant en aient un plus grand, que les fermiers et les journaliers deviennent propriétaires, qu'enfin, personne n'ait plus lieu de se plaindre, ni dans les campagnes, ni dans les villes.

V

Et cependant, on nous insulte, on nous bafoue, on nous prête des intentions telles que les *traîtres* de nos grands drames en cinq actes et douze tableaux ne nous en montrent point d'aussi terribles !

A de certaines époques, et l'époque des élections est une de celles-là, les journaux réactionnaires sont amusants au possible. D'honnêtes rédacteurs transformés en croquemitaines de parade embouchent la trompette du jugement dernier pour jeter, sur un ton sépulcral, ces avertissements épouvantables à leurs débonnaires lecteurs:

C'est la vengeance, le pillage, les proscriptions, dissimulés à

« Les représentants de la justice, Ollivier, Bernier et Cie voudraient bien trouver quelque chose qui les sauvât du ridicule, et peine sous le nom de révolution sociale, qu'il faut aux radicaux et aux socialistes. Ils ne veulent que satisfaire par tous les moyens leurs rancunes et leurs convoitises. »

Ciel et terre ! Est-il possible ?

Hommes de vengeance, de pillage et de proscription, où êtes-vous ? Apparaissez si vous existez. Mais nous ne voyons rien à l'horizon, à moins que ce ne soient les fameux points noirs en question.

Les démocrates libéraux attaquent le socialisme avec moins de violence, mais avec autant d'ardeur. Défenseurs de la bourgeoisie et de ses priviléges, arrière-garde attardée des générations qui ont joué leur rôle en 89, en 1830 et en 1848, ils sentent qu'ils ne sont plus les hommes de l'avenir et qu'à une situation nouvelle il faut des hommes nouveaux. Mais leurs routines, leur ignorance en matière d'économie sociale et surtout leurs craintes les jettent dans le trouble. Et ils pactisent avec la réaction quand il s'agit de nous jeter la pierre. Qu'ils y réfléchissent désormais : cette alliance monstrueuse a déjà coûté bien cher aux Jules Favre, aux Garnier-Pagès, aux Marie, et ce ne sont pas là les dernières surprises qui nous soient réservées.

Quant aux économistes, ils sont incorrigibles et ils nous répètent comme toujours que « l'ouvrier intelligent et honnête sait bien que par son travail il peut arriver à être patron, qu'il peut acquérir l'aisance et souvent la fortune. »

Ouvriers lyonnais qui par votre travail acquérez l'aisance et la fortune, où êtes-vous ?

Montrez-vous !

Allez, messieurs les adversaires du socialisme, soyez tranquilles, nous ne vous rendons pas la haine que vous avez pour nous.

Et savez-vous pourquoi ?

C'est parce que, de par la loi suprême qui préside au développement des sociétés humaines, l'avenir nous appartient.

Vous aurez beau faire et beau dire, nous triompherons à notre heure.

Nous triompherons, parce que notre devise est : *Vérité, Justice, Morale.*

Nous triompherons, parce que nous avons derrière nous tout un corps d'armée, et que ce corps d'armée, c'est le peuple, le peuple qu'on peut abuser, tromper un instant, le peuple qui paye bien cher les fautes qu'il lui arrive de commettre, mais qui porte dans son sein le germe de tous les progrès et de toutes les grandeurs.

Lyon, le 3 juin 1869.

PIÈCE H.

PROTESTATION DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS OUVRIÈRES DE PARIS CONTRE LE MASSACRE D'AUBIN.

« Les délégués des sociétés ouvrières, réunis pour conclure un « pacte fédératif, protestent de toute leur énergie contre les actes « sanglants commis sur les travailleurs des mines d'Aubin.

« En présence de pareils attentats contre la vie et le droit du « peuple,

« Nous déclarons qu'il nous est impossible de vivre sous un ré- « gime social où le capital répond à des manifestations, quelquefois « turbulentes, mais toujours justes, par la fusillade.

« Les travailleurs savent ce qu'ils ont à espérer de cette caste qui « n'a exterminé l'aristocratie que pour hériter de ses injustes « prétentions. Etait-ce pour aboutir à de tels résultats que le peuple « scella de son sang la proclamation des droits de l'homme?

« Les faits accomplis nous autorisent à affirmer de nouveau que « le peuple ne peut attendre que de ses propres efforts le triomphe « de la justice.

« SYLVESTRE, *imprimeur en taille-douce*, rue St.-Jacques, 187. SOLIVEAU, *imprimeur en taille-douce*, rue Letort, 4. AVRIAL, *mécanicien*, passage Raoul, 15. MARTIN EDOUARD, *forgeron*, boulevard Bonne-Nouvelle, 25. DROUCHON GUSTAVE, *mécanicien*, rue Oberkampf, 131. MARCHAL, *menuisier en bâtiment*, marché Ste-Catherine, 9. CAPUT, *menuisier en bâtiment*, rue St-Maur, 140. BOUILLY, *wagonnier*, rue Ste-Marie, 12. DAMBRUN, *menuisier en siéges*, rue du Faubourg-St-Antoine, 255. FRANQUIN, *lithographe*, rue de la Verrerie, 42. BLONDEUX, *lithographe*, rue de Douai, 28. SAUZET, *tourneur sur métaux*, rue St-Maur, 195. VIGNERON, *sculpteur sur bois*, rue de la Villette, 68. PRUDHOMME, *sculpteur sur bois*, rue du Faubourg-du-Temple, 82. VÉRONA RICHARD, *porcelainier*, rue Neuve-Gabrielle, 15 (Charenton). BARBIER, *peintre en céramique*, rue des Chaufourniers, 21. MEURE, *peintre en céramique*, rue Ramponneau, 32. GASPARD, *ébéniste*, rue Traversière, 43. ANDRÉ, *idem*, *idem*. BERGON LOUIS, *tisseur en canevas*, boulevard Vaugirard, 163. LOTHON, *brossier pour peinture*, rue des Trois-Bornes, 15 *bis*. PABROT aîné, *brossier pour peinture*, rue de Reuilly, 67. PABROT jeune, *brossier pour peinture*, rue du Cloître-St-Merry, 1. MÉNARD, *brossier*

pour peinture, rue Beautreillis, 13. ROUSSEL, *ferblantier*, rue du Vertbois, 22. DUCHON, *idem*, rue Turenne, 62. ACHARD, *mégissier palissonneur*, rue de Lourcine, 75. FOURCAND, *mégissier palissonneur*, rue Mouffetard, 269. DELPONT, *tailleur de pierres*, rue Danville, 8. PARRY, *tailleur de pierres*, rue Jean-de-Beauvais, 11. BERLIOZ, *idem*. PAGNERRE, *feuillagiste*, rue de la Fidélité, 11. DELORME, *papiers de fantaisie*, rue des Pruniers, 22. ROUVEYROL, *orfèvre*, rue de Tourtelle 23. BRANSARD, *idem*. LOREAU, *sculpteur sur pierre*, rue Oberkampf, 95. LACHENE, rue Lagille (Montmartre). ROUILLARD, cuirs et peaux, rue du Four, 26. HOUEL, *corroyeur*. JAILLON, *instruments de musique*, rue Prévost, 26. DURAND, *bijoutier*. CHAMPI (LOUIS), *idem*. DOUVET, *employé de commerce*. LECLERCQ, *idem*. ROLLAND. MURAT. *charpentier*. THEIZ, *bronzier*, rue de Jessaint, 12. LANDRIN HIPPOLYTE, *bronzier*, rue de Belleyme, 12. VARLIN, *relieur*, rue Dauphine, 33. LEVY LAZARE, *de la société civile des opticiens*, rue de Sévigné, 26. »

(La *Réforme*, 14 octobre 1869.)

PIÈCE I

LA FUTURE RÉPUBLIQUE EN FRANCE.

Programme social et politique.

« Il y a trois formes distinctes de république : l'une dite constitutionnelle, l'autre despotique et la troisième socialiste.

« La dernière doit être le couronnement de l'édifice et le but suprême de la révolution.

« Sont arrêtés et proclamés les points suivants :

« Banqueroute de l'État;

« Vente des propriétés nationales;

« Confiscation des biens acquis par les hauts fonctionnaires de l'Empire durant leur administration;

« Allocation de 4 à 5 millions par an sur les fonds de la nation aux corporations ouvrières;

« L'impôt proportionnel et progressif;

« L'impôt sur le revenu;

« La suppression de l'armée régulière et permanente.

« La terreur et le despotisme, dès le commencement de la république, afin d'empêcher toute réaction.

« Pas d'église catholique.

« Exil — sinon la mort — des prêtres et des religieux.

« Un seul journal, la feuille officielle du gouvernement.

« Clubs en permanence, autorisés pour les ouvriers seulement.

« Interdiction absolue de toute autre réunion entre les citoyens.

« L'armement de la classe ouvrière, à l'exclusion de toute autre classe.

« L'éducation des enfants et de la jeunesse gratuite et obligatoire, dans les seuls établissements de la nation.

« Suppression de tout culte chrétien qu'on pourra remplacer par un culte national emprunté au paganisme des Grecs anciens.

« Suppression du droit de propriété.

« Le travail imposé à tout citoyen valide, comme condition pour recevoir de la république les vivres et les autres choses nécessaires à l'existence.

« Les pillages, incendies et massacres pourront être ordonnés dès le commencement de la révolution, s'ils sont jugés nécessaires pour déblayer le terrain politique.

« Un tribunal révolutionnaire secret est formé dès à présent. (Millière en fut nommé le président. Gustave Flourens fut évincé de la composition de ce tribunal.) Les arrêts et sentences qu'il portera seront exécutés par les membres de l'Internationale que le sort aura désignés [1].

Moyens d'action et de préparation.

« Réunions publiques ;

« Diffusion des journaux socialistes ;

« Contributions légères, mais hebdomadaires, des ouvriers, versées dans une caisse générale, au profit de la cause socialiste ;

« Grèves nombreuses et fréquentes ;

« Engagement pris par tous les affiliés d'obéir fidèlement aux ordres qui leur seront donnés.

« Fait et arrêté à Paris, en janvier 1870. »

[1] La personne de qui nous tenons ce canevas effroyable, et dont le caractère et la situation nous permettent d'affirmer, que ce n'est point là un lugubre cauchemar, ajoute ici en note : « Deux mois après il y eut à Paris plusieurs personnages jugés et désignés pour la mort par ce soi-disant tribunal, pour la sentence être exécutée suivant les occasions et les circonstances qui paraîtraient les plus favorables. » (Note de la rédaction.)

(Extrait de *Paris-Journal*, 6 septembre 1871.)

PIÈCE J.

MANIFESTE DES FEMMES LYONNAISES ADHÉRENTES A L'INTERNATIONALE, pour engager les jeunes gens de 1870 à refuser le service militaire, adopté par une réunion privée tenue, salle Valentino, à la Croix-Rousse, le 16 janvier 1870, et communiqué à toutes les sections et comités de l'Internationale.

« Citoyens,

« Dernièrement un groupe de nos concitoyennes ont adressé aux députés socialistes, Raspail et Rochefort, une protestation contre les armées permanentes, avec prière de la remettre au Corps législatif. Protester, c'est bien, mais de l'avis d'un très-grand nombre d'entre nous, ce n'est pas assez. En voici la raison : présentée à une chambre composée en très-grande majorité de gros capitalistes, de grands exploitants qui n'ont rien moins en vue que les intérêts des masses, cette réclamation contre la loi de l'impôt du sang dont ils sont les heureux privilégiés, puisque pour 2,000 francs, somme insignifiante pour leur fortune, leurs fils en sont affranchis, les trouvera récalcitrants et passera comme tant d'autres sans succès.

« C'est par *un acte révolutionnaire*, celui du refus de la conscription, qu'il faut protester et non par d'inutiles réclamations. Car, depuis un an que la démocratie radicale se morfond en protestations qu'a-t-elle obtenu? Rien. Confiant dans le dévouement de ses plats valets *du Palais-Bourbon*, l'Empire se joue du peuple, se moque de ses doléances, et si nous continuons sur ce ton, bientôt il ne nous prendra plus au sérieux. Les impériaux, et avec eux, toute la race des oppresseurs du prolétariat se gênent si peu avec nous qu'ils ne prennent même plus la peine de couvrir leurs actes arbitraires de l'apparence de la légalité.

« De turpitudes en turpitudes, de forfaits en forfaits cette noble engeance a comblé la mesure de la dégradation morale. Elle nous frappe sans pudeur comme sans merci. Eh bien! quand on a eu le malheur de tomber sous la domination de pareilles gens et que l'on veut s'arracher à leur joug odieux, on ne perd pas son temps en de vaines réclamations, surtout on ne rabaisse pas sa dignité d'honnête homme à parlementer avec eux : on prépare la lutte, on fait appel à ses moyens et on agit. Mais, dit-on, l'Empire est trop fort : quels que puissent être nos moyens d'action, il nous

vaincra. Telle n'est pas notre appréciation. Un fait acquis au monde entier, c'est que le gouvernement de Bonaparte est aujourd'hui perdu dans l'opinion, et que la France entière lui est hostile, sans en excepter l'armée qui, pour en donner une preuve éclatante, n'attend qu'un appel du peuple.

« Dans cette situation, l'Empire se trouve sans appui moral, et cette force que la frayeur nous montre si redoutable ne repose que sur quelques cent mille chassepots placés en des mains toutes disposées à en faire usage, non contre le peuple, mais contre ses oppresseurs et exploiteurs.

« La force dont l'Empire dispose contre nous est donc toute matérielle, et qui la lui fournit? Tous les Français, ses ennemis. Pour exercer sa pression sur eux, il puise dans leurs forces, et ils se laissent faire. Si encore nous nous bornions à nous laisser dévaliser, mais, ô comble de la couardise, les citoyens vont jusqu'à se livrer en personne au service de sa cause. Tous nous devrions en avoir le rouge au front. Nous nous disons civilisés, émancipés, erreur! nous ne sommes encore que de misérables esclaves et, ce qu'il y a de plus triste, c'est que nous le sommes non-seulement matériellement, mais encore moralement, puisque, sans nous révolter, nous subissons la condition qui nous est faite. Quand donc comprendrons-nous dans quel abaissement on nous tient courbés? Quand donc, par un acte viril, nouveaux Spartacus, nous redresserons-nous contre la tyrannie?

« Jeunes citoyens de la classe de 1870, vous faites partie de la génération nouvelle, par conséquent vous êtes appelés à bénéficier les premiers des réformes issues de la révolution sociale; c'est donc à vous, à vous que revient l'honneur et le devoir d'ouvrir la lutte. Une occasion se présente à vous de donner un exemple de dignité humaine, ne le laissez pas passer. Dans quelques jours l'Empire vous appellera pour vous enrôler sous les drapeaux frangeux, ne lui répondez pas ou plutôt répondez-lui ceci : nous sommes les soldats de la France, nous ne sommes pas les vôtres, car entre la France d'aujourd'hui et vous, il n'y a rien de commun. Nous ne voulons pas servir dans votre armée. Savez-vous pourquoi? Parce que, par vos exploits de Mentana, de Chine, du Mexique, surtout par vos massacres de la Ricamarie et d'Aubin, cette armée vous l'avez déshonorée, vous l'avez avilie.

« Faites cela, citoyens, le monde entier vous applaudira et vous aurez bien mérité de la révolution. Que craignez-vous? La prison? Nous, vos mères, vos sœurs, vos amies, nous veillerons sur vous, nous combattrons avec vous. Aussitôt que nous aurons appris qu'un ou plusieurs d'entre vous ont été arrêtés, nous irons en foule vous réclamer à l'autorité compétente, et il faudra bien qu'on nous rende justice.

« Mettez-nous à l'épreuve, jeunes citoyens, et l'on verra que les citoyennes françaises n'ont pas dégénéré, qu'elles sont susceptibles d'autant d'énergie et de civisme que leurs aïeules de 1793.

« Cet appel à la résistance à une loi civique, puisqu'elle ne frappe qu'une partie des citoyens, a été adopté à l'unanimité dans une réunion privée, salle Valentino, à Lyon, le 16 janvier 1870.

« Pour les citoyennes présentes à la réunion et par ordre,

« VIRGINIE BARBET.

« Membre de l'Association internationale des travailleurs[1]. »

PIÈCE K.

COMPTE RENDU DU MEETING TENU A LONDRES, LE 24 FÉVRIER 1870, PAR LA BRANCHE FRANÇAISE POUR CÉLÉBRER LE 22e ANNIVERSAIRE DE LA PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE.

Association internationale des travailleurs.

« L'Association internationale des travailleurs, branche française, section fédérale le conjointement avec la société révolutionnaire la Teutonia (Allemande) ont tenu un meeting public pour célébrer l'anniversaire de la proclamation de la république, le 24 février 1848.

« Une puissance occulte nous ayant fait refuser la salle du Cleveland-Hall, la réunion a eu lieu au Bell Tavern old Bailly, sous la présidence du citoyen Besson.

« La réunion était nombreuse et enthousiaste. Les citoyens Besson, Weber, Paintot, Prévost, Kaufmann, Denempont, Lelubez, Holtporp et Debord ont pris successivement la parole, et ont énergiquement revendiqué les droits du peuple aux applaudissements des auditeurs.

« La proposition suivante, présentée par les citoyens Mouraille, Denempont et Victor Gudfin a été votée a l'unanimité avec le plus grand enthousiasme :

1 Cette aimable citoyenne, qui était plus qu'à la hauteur des pétroleuses Parisiennes, tenait à cette époque un débit de boissons, rue Moncey 123. Elle a publié dans le *Progrès du Locle* plusieurs articles sur le déisme et l'athéisme où le grotesque le dispute à l'odieux.

Nous la retrouvons au Creuzot le 21 février 1871, vociférant dans les clubs révolutionnaires organisés sous le patronage du citoyen Dumay, alors maire du Creuzot de par la *volonté du préfet Frédéric Morin : qu'il ne fallait pas en vouloir aux Prussiens ; qu'en brûlant et saccageant la France, ils avaient appris au peuple ce qu'il fallait faire contre la réaction : que si l'on pouvait faire sortir de Paris les travailleurs, et les pauvres, elle serait heureuse d'y mettre le feu.*

« L'assemblée proteste contre l'arrestation du seul représentant « qui a accepté le mandat de la souveraineté permanente du peuple, « le mandat impératif; elle engage le peuple à ne jamais accorder « sa confiance à ceux qui la repoussent. »

« A l'issue de la réunion, une collecte a été faite au profit des « détenus politiques.

« On s'est séparé au chant de la Marseillaise et aux cris mille fois répétés de vive Rochefort! vive la République démocratique sociale et universelle!

« Pour la branche française,

« Le secrétaire :

« *Signé* : G. PÉTRE. »

(*Marseillaise*, 28 février 1870.)

PIÈCE L.

LETTRE D'EUGÈNE DUPONT A COMBAULT, L'INFORMANT QU'IL A REMPLI LA MISSION DONT IL L'AVAIT CHARGÉ AUPRÈS DE BESSON ET DE FÉLIX PYAT.

Londres.... janvier 1870.

« Mon cher Combault,

« Je vois avec plaisir que tu te dévoues toujours à la propagande de notre chère association. Mais je ne comprends guère ton long silence, car depuis la *lettre où tu réclamais l'intervention de Pyat et de Besson comme chose indispensable pour faire la révolution je n'ai rien reçu de toi. J'avais cependant répondu à cette dernière et fait ta commission.*

« Je t'engage à prendre rendez-vous avec Varlin, Héligon, Johannard, Malon pour voir Murat : je lui envoie les pièces officielles : il y a en outre une autre lettre qui vous concerne tous.

« Je n'ai pas répondu aussitôt que tu le désirais, d'abord parce que ta lettre ne m'a été remise qu'au conseil général et qu'ensuite je voulais savoir si dans cette dernière affaire aucun de nos amis n'était compromis.

« *Signé :* EUGÈNE DUPONT. »

PIÈCE M.

ADRESSE DU CITOYEN CLUSERET AUX TRAVAILLEURS AMÉRICAINS POUR LEUR NOTIFIER SA NOMINATION AU POSTE DE REPRÉSENTANT DE LA CHAMBRE FÉDÉRALE PARISIENNE EN AMÉRIQUE.

Aux travailleurs américains.

« Citoyens,

« Élu par la chambre fédérale des sociétés ouvrières de Paris représentant des intérêts du travail français en Amérique, je désire me mettre en communication immédiate avec les représentants des sociétés ouvrières américaines, afin de commencer ma mission, qui consiste à mettre en rapports constants et directs les sociétés des deux pays, dans le but de solidariser les intérêts du travail, d'un bout du monde à l'autre.

« L'émancipation des travailleurs n'est pas un problème purement local ou national ; au contraire, ce problème intéresse toutes les nations civilisées, sa solution étant nécessairement subordonnée à leur concours théorique et pratique. (*Statuts* de l'Internationale.

« Fédérer et solidariser les sociétés ouvrières d'un centre comme Paris ou d'une nation comme la France, est certainement un grand pas accompli. Relier cette fédération à celles d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse, de Belgique est plus encore ; mais ce n'est pas assez. L'œuvre ne sera efficace que quand elle sera universelle, c'est-à-dire quand chaque corporation dans chaque pays sera fédéralisée avec les autres corporations des autres pays.

« Dans la lutte de plus en plus acharnée du travailleur contre le capitaliste [1], ce n'est pas trop des efforts combinés de tous les travailleurs contre la fédération si puissante des capitalistes. Tant que les deux termes de l'équation sociale ne seront pas renversés, tant que le travail ne commandera pas au capital, il n'y a ni stabilité, ni sécurité possibles pour les sociétés.

« Ici plus que partout ailleurs, le problème est palpitant d'actualité, car l'Amérique présente cette étrange anomalie d'un travail esclave dans une nation libre. Libre politiquement, le travailleur est socialement serf du capitaliste, dont les exigences et l'influence gran-

1 Il est assez curieux de connaître comment on définit *dans le langage de l'Internationale* les capitalistes et les banquiers. Nous trouvons cette définition dans le journal *l'Internationale*; (janvier 1870) *ce sont des vautours, aux doigts crochus, qui planent au-dessus du commerce, cherchant un cadavre à dévorer.*

dissent de plus en plus; à ce point qu'après avoir contrôlé le marché il contrôle aujourd'hui la politique, et malgré le vœu unanime du peuple, fait prévaloir la politique de ses intérêts sur celle du pays.

« Tant que les salaires ont été assez élevés pour que le travailleur ne s'aperçut pas de l'immense tort que lui faisait le capitaliste dans la répartition des richesses, tout a bien été. Le travailleur peu soucieux de sa nature, vit au jour le jour. Et pourvu que le salaire lui donne le bien-être, il passe facilement condamnation sur le reste. Aujourd'hui les choses ont bien changé. Tout a augmenté. Le salaire seul est resté stationnaire pour les deux tiers des producteurs; et tandis que l'émigration fait la fortune du pays et des capitalistes, elle opère momentanément l'abaissement des salaires par la concurrence.

« Or, l'élévation des salaires est aussi importante à la grandeur et à la prospérité de la république que l'accroissement constant de l'émigration. Par l'élévation des salaires on maintient le niveau moral de la population et l'on accroît l'émigration qui va où le bien-être l'appelle. Par l'émigration on développe la prospérité matérielle du pays.

« L'équation nationale américaine est celle-ci : le salaire, ou part dans la répartition des richesses, est à l'émigration comme la prospérité est à la nation.

« Qui empêche de résoudre l'équation ? Le capitaliste, qui vient s'interposer entre le producteur et le consommateur et ne faisant rien, spécule sur tous.

« Or, il importe au bonheur de tous, que le parasite soit de plus en plus réduit à l'impuissance de nuire.

« Car qu'adviendrait-il d'une société où les ouvriers libres, de par la constitution, de parler, d'écrire, de se grouper et d'agir, viendraient se compter sous l'influence de la misère?

« En Europe, le problème est tout autre. Le travailleur est à la fois esclave, politique et social. Là on a été logique et pour voler le travail on a commencé par lui mettre les menottes.

« Ici pas de millions de baïonnettes, pas de police, ni de gendarmes pour menacer les travailleurs coupables de réclamer ce qui leur est dû.

« Que fera la société le jour où après avoir pressuré le travailleur elle voudra le maintenir sous sa dépendance forcée ? Elle devra imiter l'Europe et employer son argent à payer des soldats et de la police. Pour conserver une aristocratie pernicieuse, elle sera forcée de détruire les institutions qui ont fait la grandeur et le bonheur de la nation.

« La guerre civile succèdera à l'union pacifique, la lutte au travail, la misère à la richesse et le morcellement à l'unité. Le système monarchique aura triomphé.

« Il est facile de voir les premiers symptômes de ce que j'avance. Qu'est-ce que le mouvement pour les huit heures de travail et celui contre la *conspiracy law* et ces grèves nombreuses et ces meetings où, sous une forme encore confuse, percent les mêmes aspirations, se révèlent les mêmes souffrances et se produisent les mêmes griefs qu'en Europe ? Travailleurs, avant qu'il soit trop tard, à l'œuvre ! A l'œuvre féconde et pacifique de la solidarisation par l'organisation !

« La meilleure de toutes les révolutions est celle qui s'accomplit sans qu'on s'en aperçoive. Établissons notre société dans la société.

« Quel exemple plus pratique que celui qui nous est offert par les travailleurs français ?

« Il y a, en ce moment, deux représentants de la France en Amérique : celui des fainéants, nommé par Napoléon, à Washington, et celui des travailleurs, élu par eux, à New-York. Est-ce que je m'inquiète de mon collègue ? Pas le moins du monde.

« Représentants du passé et de l'avenir, nous fonctionnons parfaitement côte à côte, jusqu'au jour où l'avenir ayant absorbé le passé, et ses services n'étant plus rétribués, il mettra la clef sur la porte.

« Il en sera de même petit à petit pour tous les fonctionnaires de l'ancien ordre social. Représentants du néant, ils fonctionneront dans le vide.

« Nous avons par le nombre, le vote, c'est-à-dire l'influence politique ; par les bras, la force productive ; par le nombre encore, la consommation, c'est-à-dire le marché.

« Que nous manque-t-il ? Le crédit, pour organiser l'échange.

Par l'organisation et la solidarité, nous pouvons avoir le crédit sans capitalistes. Travaillons-y.

« Il importe à la grande république qui a affranchi l'esclave noir, de libérer l'esclave blanc, en lui assurant un lendemain.

« *Signé :* CLUSERET. »

PIÈCE N.

MANIFESTE DE LA FÉDÉRATION LYONNAISE A L'OCCASION DU PLÉBISCITE

Association internationale des travailleurs.

(Fédération ouvrière lyonnaise.)

« La commission fédérale ouvrière de Lyon a décidé dans sa réunion du 22 avril qu'une assemblée générale publique de tous les

adhérents à nos principes et de tous les hommes de bonne volonté qui voudront nous apporter leur concours aura lieu le dimanche 8 mai.

« Il a été convenu qu'il y aura un prix d'entrée fixé à vingt-cinq centimes par personne, et que tout le bénéfice de la réunion sera exclusivement réservé *pour les familles des ouvriers du Creusot condamnés à Autun.*

« La commission fera connaître ultérieurement les détails d'organisation et le programme de la réunion, ainsi que le lieu où elle se tiendra. Pour aujourd'hui, elle se contente d'ajouter que, dans la pensée des membres de l'Internationale, cette réunion ne sera pas seulement un moyen de venir en aide aux ouvriers du Creuzot et d'annoncer officiellement la formation définitive de la Fédération ouvrière lyonnaise, mais qu'elle sera en outre la protestation solennelle et pacifique des ouvriers lyonnais contre la comédie plébiscitaire à laquelle on a l'audace de les convier, absolument comme s'il s'agissait d'une chose qui les intéresse.

« La commission profite de l'occasion pour engager les sociétés ouvrières qui ne lui ont pas encore fait parvenir leur adhésion régulière ou leurs observations à le faire autant que possible avant l'assemblée du 8 mai.

« Pour la commission :

« CHOL, DUMARTHERAY, BLANC, DUPUIS, BUSQUE, MAITRE, GARNIER, PONCET, GONNARD, VALLOT, SEVELINGE. »

(***Progrès de Lyon*, 24 avril 1870.**)

PIÈCE O.

LES DÉPÊCHES DU MINISTRE OLLIVIER LORS DES POURSUITES DIRIGÉES CONTRE L'INTERNATIONALE (AVRIL ET MAI 1870)

N° 1

Justice à Procureur général, Aix.

1er mai 1870.

« *A-t-on saisi l'Internationale à Marseille?* Elle y existe certainement.

« ÉMILE OLLIVIER. »

N° 2

A Monsieur le Garde des sceaux, le Procureur général.

Rouen, le 1er mai 1870.

« Il y a à Rouen l'un des principaux membres de l'Internationale de France. Faut-il l'arrêter sous l'inculpation de société secrète ou d'affiliation au complot ? »

Réponse.

« Arrêtez-le de suite, mais seulement sous inculpation d'association non autorisée ; puis nous verrons, d'après les pièces trouvées à Rouen ou ailleurs, s'il convient d'ajouter d'autres qualifications.

« ÉMILE OLLIVIER. »

N° 3

Justice à tous les Procureurs généraux.

« [illegible] mai 1870.

« L'Internationale est poursuivie comme association illicite et société secrète. Elle a des affiliés dans toutes les grandes villes. Tâchez de les découvrir.

« ÉMILE OLLIVIER. »

N° 4

Justice à Procureur général, Lyon.

« 1er mai.

« Si parmi les papiers saisis vous trouvez des indications utiles pour notre procédure, envoyez-les. Si vous trouvez des noms d'affiliés dans les autres villes, transmettez-les directement aux procureurs généraux que cela concerne.

« ÉMILE OLLIVIER. »

N° 5

Justice à Procureur général, Toulouse.

« 1er mai.

« Avez-vous saisi l'Internationale ? Elle existe à Toulouse.

« EMILE OLLIVIER. »

N° 6

Justice à Procureurs généraux.

« 1er mai 1870.

« N'oubliez pas que si l'inculpation de société secrète ou de complot contre l'Internationale n'était pas justifiée par les pièces trouvées, et si tout se réduisait au délit d'association non autorisée, vous devez mettre en liberté dans les cinq jours. Ne perdez donc pas un instant de jour ni de nuit pour dépouiller les pièces saisies et pour savoir si l'incrimination doit être seulement d'association non autorisée ou bien de complot ou de société secrète. Correspondez télégraphiquement et sans mon intermédiaire avec vos collègues soit pour donner, soit pour recevoir des renseignements.

« EMILE OLLIVIER. »

N° 7

Justice à Procureurs généraux.

« 2 mai 1870.

« A Paris, le Procureur général qualifie la poursuite contre l'Internationale de société secrète. Faites de même si vous poursuivez dans votre ressort.

« EMILE OLLIVIER. »

N° 8

Justice à Procureur général à Rennes.

2 mai 1870.

« Faites arrêter, sous inculpation de société secrète, Constant Le Doré, demeurant à Brest, rue Kerfautras.

« Affaire de l'Internationale. — Section de Brest.

« EMILE OLLIVIER »

N° 9

Justice à Procureurs généraux.

« 4 mai 1870.

« Si vous avez arrêté des meneurs de l'Internationale, ne les relâchez pas. Retenez-les sous qualification de société secrète.

« EMILE OLLIVIER. »

(*Égalité*, 2 février 1871.)

PIÈCE P.

I

ACTE D'ADHÉSION A L'INTERNATIONALE DE LA CORPORATION DES FERBLANTIERS, EN SIGNE DE PROTESTATION CONTRE LES POURSUITES DIRIGÉES CONTRE L'INTERNATIONALE.

« Paris, 4 mai 1870.

« Citoyen rédacteur,

« La société de résistance des ouvriers ferblantiers-tourneurs-repousseurs a l'honneur de vous informer que, par décision unanime de l'assemblée générale, en date du 2 mai, elle a fusionné avec l'Association internationale.

« Pour la corporation,

« *Le secrétaire* : A. DUCHON. »

II

Idem... DES TOURNEURS SUR MÉTAUX.

« Paris, le 4 mai.

« La chambre syndicale des tourneurs sur métaux, dans son assemblée générale de ce jour, voulant protester, au nom de la solidarité, contre les accusations portées contre l'Association internationale et les arrestations qui en ont été la suite, a voté

« à l'unanimité son adhésion aux principes de cette association.

« Au nom de l'assemblée et par délégation,

« *Le secrétaire :* CH. DE BUYGER, 46, rue Palonceau.

« GUSTAVE MŒUF, 186, boulevard de la Villette. »

III

« Paris, le 24 juin 1870.

« Nous, membres de la chambre syndicale des tourneurs sur métaux, présents à notre assemblée générale de ce jour, protestons énergiquement contre l'accusation de société secrète attribuée à l'Association internationale, à laquelle nous avons tous adhéré dans notre assemblée du 4 mai dernier.

« Nous déclarons en outre que, quel que soit le sort réservé à nos confrères poursuivis en ce moment, nous n'en continuerons pas moins l'œuvre de cette association, dont les principes sont universellemement connus et n'ont de secret pour personne ; tout en déclarant aussi que nous nous renfermerons toujours dans les strictes limites du droit et de la justice.

« Au nom et par délégation de la chambre syndicale,

« *Les délégués :* CH. DE BUYGER, H. SAUZET. »

PIÈCE Q.

PROTESTATION INDIVIDUELLES CONTRE LES POURSUITES DIRIGÉES CONTRE LI'NTERNATIONALE.

1° — *Protestation du citoyen Dauthier.*

« Paris, 5 mai 1870.

« Citoyen,

« Vous avez dû voir ma protestation dans le *Réveil* du 3 mai, contre l'arrestation de nos amis de l'Internationale, les citoyens Murat, Pindy, Héligon, Malon, Theisz, Flahaut, Casse, Avrial, Landeck, Johannard, etc....., tous arrêtés sous la prévention de société secrète.

de la responsabilité qu'ils se sont attirée depuis quelque temps. Ils ne trouvent rien de mieux que d'accuser de société secrète une société dont tous les actes sont rendus publics : de là leur embarras.

« Ils en seront pour leur courte honte. Nous ne sommes plus au temps où les sociétés secrètes étaient possibles et avaient leur raison d'être : autres temps, autres mœurs. Nous, républicains démocrates et socialistes, nous cherchons et nous voulons la lumière; nous devons éclairer les aveugles, instruire les ignorants; nous agissons au grand jour et n'avons pas besoin de nous cacher.

« C'est une répétition de notre procès d'il y a deux ans : en sévissant aujourd'hui, on espère intimider les électeurs dimanche prochain. Erreur!,..

« Les journaux policiers ont toujours attaqué, calomnié et dénoncé l'Association internationale des travailleurs, comme un arsenal révolutionnaire : il est vrai que c'est un arsenal, mais sans armes autres que le droit. Avec cette arme, nous luttons contre l'exploitation des monopoleurs capitalistes qui n'existent que par suite de l'ignorance et de la misère, deux plaies qui garantissent leurs capitaux, jusqu'au jour où le prolétaire aura pu s'en affranchir. C'est cet affranchissement qu'ils redoutent, aussi l'Internationale est-elle leur cauchemar; parce qu'ils savent qu'un jour, ils devront compter avec elle et ce jour-là leur parasitisme touchera à sa fin.

« Leurs craintes sont justifiées : la cause qu'ils servent est si mauvaise et si injuste qu'ils doivent l'imposer par la force, la soutenir par le chassepot, position peu tenable et surtout peu durable. Notre cause, au contraire, se défend par sa justice même : la grève du Creuzot a été une preuve de plus de la solidarité des travailleurs de tous les pays. La solidarité des peuples apparaît donc comme l'œuvre de l'Internationale, tandis que la désunion, l'iniquité, la guerre sont dues à ses ennemis, aux despotismes de tous genres.

« On cherche à nous rendre solidaires d'un prétendu complot : ce n'est pas avec ces armes mesquines que nous combattons. Nous cherchons à réunir les prolétaires de tous les pays; nous cherchons à propager les idées de justice, les sentiments de droit et de devoir, de façon à rendre les despotes impossibles en les privant de sujets, de façon à ne faire qu'un peuple libre de tous les membres de la grande famille humaine.

« Salut et fraternité.

« IRÉNÉE DAUTHIER [1]. »

(*Marseillaise*, 8 mai 1870. — *Internationale*, 8 mai 1870.)

1 Dauthier (Onésime-Irénée), né le 5 août 1837, à Évergnicourt (Aisne), sellier, affilié à l'Internationale depuis le mois de juillet 1867, carte n° 4, a été compris dans

2° — *Protestation de la citoyenne Paule Mink contre l'arrestation d'Aubry.*

« Paris, 5 mai 1870.

« Citoyens rédacteurs,

« J'apprends à l'instant, avec autant d'étonnement que d'indignation, l'arrestation du citoyen Émile Aubry, secrétaire de correspondance de la fédération rouennaise, et je proteste, avec toute l'énergie de ma conscience révoltée, contre un pareil acte d'arbitraire.

« Émile Aubry est un paisible et bon père de famille, un homme actif, intelligent, d'une honnêteté et d'un dévouement à toute épreuve ; il a été porté candidat ouvrier aux dernières élections et a obtenu de très-nombreuses voix (1,000 environ); renvoyé pour ce fait de l'imprimerie où il travaillait, il fonda, avec le concours du comité rouennais, un journal socialiste pour les intérêts des travailleurs : *La Réforme Sociale.*

« Est-ce pour cela qu'il a été arrêté?

« Sans doute, comme pour nos frères de Paris, Lyon, Marseille, membres de l'*Internationale*, l'accusation qui pèse sur lui est de faire partie d'une société secrète.

« Les *internationaux* affiliés à une société illicite! eux qui depuis plusieurs années vivent au grand jour et marchent en plein soleil! eux qui agissent ouvertement et ne cachent rien de leurs actes, ni même de leurs pensées! eux dont le défaut est peut-être un excès de franchise et de loyauté!

« Mais il fallait un prétexte pour entraver à tout prix le mouvement sublime de fraternité qui se faisait d'un bout de la France à l'autre : toute union est un danger pour le despotisme et ils ont eu peur, nos tyranneaux plus ou moins grands et officiels.

« Mais quelques arrestations ne sauraient suffire à leur sécurité : tout le monde conspire en ce moment contre les iniquités actuelles, contre les hontes de notre temps, contre les profondes douleurs sociales. Ils ne peuvent cependant mettre sous les verrous tous les membres de cette sainte alliance des travailleurs et des peuples; et, qu'ils le sachent bien, nous sommes tous solidaires; ce qui touche l'un atteint tous les autres, et tant qu'un seul d'entre nous restera debout, nous ne cesserons de protester et de revendiquer nos droits.

« PAULE MINK. »

(*Internationale*, 8 mai 1870.)

la poursuite dirigée contre la première commission parisienne et condamné à 100 francs d'amende par arrêt de la cour impériale de Paris (29 avril 1868).

3° — *Protestation de la citoyenne André Léo* [1].

« Paris, le 1er mai 1870.

« Des personnes arrêtées hier soir, je n'en connais qu'une, Malon ; mais cette arrestation suffit pour que mon opinion soit faite sur le prétendu complot dont on annonce la découverte.

« Malon n'est pas un conspirateur, son intelligence, son caractère, ses convictions s'y opposent. Il a compris à merveille le vrai terrain du combat. *Il fut bien mieux que la police, un des pacificateurs de l'émeute dernière en février* et en toute rencontre; il a combattu la vieille routine révolutionnaire des sociétés secrètes et des complots, qui, d'ailleurs, compte maintenant peu de dupes.

« Franc, persuasif, sympathique, de conduite irréprochable, plein de noblesse et de cœur, il organisait ouvertement la ligue du prolétariat contre la force sans contre-poids du capital, c'est-à-dire l'Association internationale que calomnient ceux qui n'en connaissent ni le but, ni la légitimité, ni l'esprit.

« Membre moi-même de cette ligue illicite aux yeux de l'empire, je proteste contre l'arrestation d'un de ses chefs, un soir de complot. Cette arrestation est une calomnie et un mensonge.

« Et j'engage tous les membres de l'Internationale à Paris et en province à protester comme moi. L'empire manquera de prisons.

« *Signé* : ANDRÉ LÉO. »

PIÈCE R.

LES POURSUITES CONTRE L'INTERNATIONALE EN FRANCE, APPRÉCIÉES PAR L'INTERNATIONALE, DE BRUXELLES, L'ÉGALITÉ, DE GENÈVE, ET LE RÉVEIL, DE PARIS.

I

« Le *libéral* Ollivier tient à se distinguer : il veut montrer qu'il est plus fort que Rouher.

« Deux fois sous le *règne* de ce dernier, l'Internationale a été poursuivie à Paris : les membres du premier bureau ont été con-

[1] Pendant la Commune, la citoyenne André Léo collaborait au journal *la Sociale*

damnés à un mois, ceux du second bureau à trois mois de prison; ils n'avaient pas été soumis à la détention préventive.

« Dans le reste de la France les membres de l'Internationale n'avaient pas été inquiétés.

« Il appartenait à un renégat, à un ex-républicain, au fils d'un proscrit, au frère d'un martyr, à M. Émile Ollivier, de faire mieux que le bonapartiste Rouher.

« Bon nombre de nos amis, non-seulement de Paris, mais encore de Lyon et d'autres villes de France, sont arrêtés, comme faisant partie de l'Internationale, société illicite.

« En même temps, on fait semblant de découvrir un complot contre la vie de l'Empereur, et au commencement on paraissait avoir envie de mettre ledit complot sur le compte de l'Internationale. Il paraît que l'on a renoncé à ce premier projet et que nos amis ne seront poursuivis que pour chef d'association illicite.

« Nous disons : il paraît, car il ne faut jurer de rien : *les magistrats et les juges à la solde de Bonaparte sont prêts à tout faire.*

« Si donc nos amis ne sont pas accusés et condamnés pour avoir voulu tuer l'empereur, c'est qu'Ollivier n'aura pas voulu commander la chose à ses juges; et nous devrons encore bénir Ollivier pour sa grande bonté.

« Et ces gens-là croient tout bonnement qu'on tue le socialisme à coups de juges d'instruction!

« *Ce seraient de fiers imbéciles si ce n'étaient pas des gredins.*

« Arrêtez, arrêtez, messieurs, vous n'empêcherez pas la terre de tourner, le soleil d'éclairer, et le socialisme de se développer.

« Car nous croyons les lois de la pensée humaine aussi fatales que les lois de l'ordre physique.

« Il peut se produire des oscillations, des variations, des temps d'arrêt ou de recul, mais ce ne sont que des détails qui ne nuisent en rien à l'évolution.

« Aussi, si nous ressentons vivement les contrariétés qui frappent nos amis, en revanche nous n'éprouvons aucune angoisse au sujet de nos idées, certains que rien ne peut en empêcher le triomphe.

« Ces arrestations nuiront sans doute à l'organisation matérielle de l'œuvre; mais, en revanche, elles aideront puissamment à la propagande des idées.

« D'abord la persécution permet de juger les hommes; bien plus, elle permet de juger la cause.

« Dis-moi qui te persécute, et je te dirai qui tu es.

« Puis, les sections françaises se proposaient de tenir un congrès ce mois-ci ; peut-être aussi eût-il été empêché par la police.

« Et voilà qu'on fournit à nos amis de France l'occasion de tenir un congrès, qui attirera l'attention de toute la France et de toute

l'Europe, dont tous, amis ou ennemis, auront connaissance, et sur lequel s'élèveront des discussions passionnées.

« On leur offre un congrès devant la justice ; les juges seront à pour servir de repoussoir aux délégués, qui seront sur le premier plan.

« Ce sera l'éternelle *histoire des voleurs condamnant les volés, des assassins condamnant leurs victimes!* mais au moins ici, les victimes peuvent se faire entendre et transformer les accusés en accusateurs.

« Donc nous félicitons nos amis de l'occasion qu'on leur offre de faire solennellement le procès à la société actuelle.

« Ce qui ne nous empêche pas d'ajouter ce nouveau méfait au dossier si chargé *de ceux qu'un beau jour le peuple jugera.* »

(*Internationale*, 8 mai 1870.)

II

« Alors que les milliers d'adhérents de l'Association internationale à Paris procédaient à leur organisation définitive, à la formation de la grande fédération parisienne, et que l'arrogance cynique des Bonaparte-Ollivier forçait les travailleurs à se prononcer énergiquement contre tout contact impur avec le Deux-Décembre, voilà qu'un beau matin, à la veille *de la grande fête*, éclate le complot Bonaparte-Ollivier-Piétri.

« Cette fois, rien ne manque à cet accessoire policier de tous les moments tant soit peu critiques du second Empire : les bombes orsiniennes et de meilleures encore, la science est mise à la sellette pour avoir *inventé* des matières explosibles et fulminantes, les lettres et les signatures sont là, les conspirateurs partent comme toujours de Londres, vu que Bonaparte a si heureusement préparé à Londres sa conspiration de Boulogne : Bonaparte étant le plus grand conspirateur, tous ses collègues de métier doivent nécessairement provenir de Londres ! tout y est donc, le morceau de lard est remplacé par les lettres de Flourens, aussi *authentiques* que le grand aigle alléché par ce lard. Et en plus le grand monstre *siégeant au dehors*, l'*Internationale* est décrétée d'accusation et précisément le même jour que la police juge nécessaire de découvrir son propre complot, les *chefs* (*!*) de l'Internationale sont arrêtés en masse à Paris, aussi bien qu'à Lyon.

« Nous ne nous amuserons pas à réfuter les absurdes accusations lancées contre l'Internationale : sans cela nous aurions trop à faire avec certains journaux parisiens, dont s'inspirent à leur tour les correspondants de notre très-cher *Journal de Genève*. Il n'est pas

nécessaire d'entendre nos explications pour rire à gorge chaude ou pour exprimer le plus profond mépris lorsqu'on apprend que l'Internationale est accusée en France de former une association illicite, une organisation occulte ayant son siège en dehors ! Une association qui publie tous les jours ses proclamations fraternelles adressées à tous les travailleurs, proclamations malheureusement toujours timbrées par le timbre impérial ; une association qui tient régulièrement ses séances publiques ; une organisation qui publie dans les journaux ses statuts et règlements ; une organisation dont les milliers de membres viennent de signer et publier leurs noms dans les journaux en y apportant tous les jours leurs cotisations pour les victimes du complot Bonaparte-Ollivier, — voilà ce qui s'appelle une organisation occulte, et elle est déclarée illicite !

« Pourquoi donc les sieurs de l'Empire ont-ils toléré cette association durant plus d'une demi-année, depuis le congrès de Bâle ? n'étaient-ils pas en force suffisante pour arrêter ses progrès ? et cette force ne peuvent-ils l'obtenir qu'aidés de complots fantasques ?

« Mais, pour cette fois, ils se tromperont ; on est las d'être toujours dupé, on est las de se voir insulter tous les jours, d'être pris pour un stupide badaud capable de croire à tous les exercices des acrobates politiques et policiers du second Empire. *Que l'Empire tombe ou qu'il végète*, l'Internationale, dans *la personne de milliers de ses adhérents*, va poursuivre son but essentiel : l'*affranchissement intégral des travailleurs* par *la révolution sociale*, — et personne et rien ne pourra détourner l'Internationale de sa voie toute tracée. Le travailleur veut son émancipation économique, et *si les conditions politiques d'un tel ou autre pays* lui barrent le chemin qui mène à cette émancipation, les citoyens, *le peuple entier saura briser ces conditions.*

« Et, une fois pour toutes apprenez que le peuple ne procède point par des complots. Lorsque la propagande aura pénétré dans tous les cœurs et dans tous les cerveaux, et lorsque l'organisation des sections ouvrières aura embrassé les masses compactes et unies, le peuple entier se lèvera et s'emparera *de ses droits usurpés, et alors ce ne sera plus par quelques bombes* orsiniennes que le *peuple voudra châtier les fauteurs de toutes ses misères et de toutes ses souffrances.*

« Que la police invente donc tant de complots qu'elle le voudra : que les bombes orsiniennes se trouvent toujours dans la poche des sergents de ville, à côté des casse-têtes et des poignées de fer, que le second Empire emprisonne tous les chefs de l'Internationale, notre œuvre est faite, et bien habile serait celui qui voudrait arrêter la marche irrésistible de l'Internationale. »

(*Égalité*, 7 mai 1870.)

III

« Il est bien amusant d'entendre, au moment de ce procès, les ignorants et les gens de mauvaise foi parler de l'*Internationale*.

« C'est une société secrète, disaient les grands et les petits bourgeois, affolés de peur.

« Singulière société secrète, qui publie les noms de ses délégués, qui annonce dans tous les journaux le lieu et le jour de ses réunions, l'ordre du jour de ses travaux, etc., etc.

« Comme toujours, hélas! la petite bourgeoisie, abêtie de terreur, est venue grossir de sa masse inintelligente le groupe des grands exploiteurs, sans comprendre le rôle immense, le rôle sauveur que l'*Internationale* est appelée à jouer dans la formidable bataille des intérêts sociaux.

« Sottise humaine, où sont tes bornes? Petits entrepreneurs, petits industriels, petits fabricants, petits marchands, vous avez été les premiers à dénoncer cette *Internationale* qui *sera un jour prochain votre seule planche de salut*.

« Sa puissance aujourd'hui est tellement formidable, que les persécutions que l'on dirige contre elle ne sont pas franches.

« Eh quoi ! toutes ces arrestations, eh quoi ! ces formidables rapports de police publiés par la presse des mouchards, aboutissant à un simple procès de correctionnelle ! Eh quoi ! on ne sait pas encore si l'on a affaire à une société secrète ou à une société purement irrégulière !

« Où donc est la bravoure de M. Ollivier ?

« C'est qu'en effet il s'est passé un fait qui a dû donner lieu à de sérieuses réflexions.

« Les travailleurs comprennent qu'en face de ces effroyables absorptions des petites entreprises, il faut présenter une union formidable ; aussi, dès que les poursuites ont été annoncées, une foule de sociétés isolées ont déclaré publiquement qu'à partir de ce moment elles fusionnaient avec l'*Internationale*.

« Aujourd'hui, c'est par millions que se comptent les adhérents. Il ne s'agit pas seulement de la France, de l'Europe ; l'Amérique elle-même y est représentée.

« C'est que *c'est elle qui aura la gloire, périlleuse peut-être, mais à coup sûr immortelle, de rédiger les cahiers de la révolution future.*

« Avant peu, elle pourra parler au nom de tous ceux qui travaillent pour vivre, ou, ce qui est plus vrai, qui vivent pour travailler, qu'ils soient ouvriers ou patrons, qu'ils exercent des fonctions ou des professions libérales.

« Résistez donc à un pareil courant !

« Le fleuve grossit chaque jour, et ce n'est pas la petite personnalité de M. Ollivier qui l'empêchera de passer.

« *L'Internationale*, une société secrète !

« *Remerciez le ciel, exploiteurs de toute espèce, qu'elle ne le soit pas : il y a longtemps que vous n'existeriez plus !*

« ÉDOUARD SIEBECKER. »

(Extrait du *Progrès de Lyon*, 28 juin 1870.)

PIÈCE S.

« Il est démontré aujourd'hui que, sous le second empire, la préfecture de police s'était transformée en un véritable laboratoire de complots conçus, organisés ou provoqués par MM. Lagrange et Piëtri.

« Sauf les attentats d'Orsini et de Pianori, et le dernier mouvement de la Villette, on retrouve la main de la police impériale dans tous les procès célèbres qui ont tant servi à la consolidation du régime déchu.

« Vers 1863, par exemple, éclate le fameux complot, dit des quatre italiens, dont le principal instigateur, nommé Grecco, paye sa complicité apparente par sa condamnation à la déportation perpétuelle. Or, ledit Grecco, agent secret et payé de M. Lagrange, était nuitamment élargi par M. Lagrange, mis en liberté, et recevait les fonds nécessaires pour se rendre en Amérique, et pendant de longues années, le gouvernement impérial lui a assuré une pension annuelle de 6,000 francs. Grecco avait changé de nom, et s'appelait Rulotti ; pseudonyme sous lequel il est revenu dans ces derniers temps à Paris, seconder la police de la préfecture. Grecco est aujourd'hui sous les verrous et a signé lui-même la déclaration de ses méfaits.

« Avant ces événements, le même Lagrange s'était rendu à Florence accompagné de plusieurs de ses agents, parmi lesquels Alexandre, Lauret, Labairet, Nicque, Moulins, etc... Leur mission avouée avait pour but l'enlèvement ou l'assassinat de Mazzini. Plusieurs des complices de cette tentative avortée sont aussi enfermés à la conciergerie. Leurs aveux écrits feront foi devant la justice.

« En 1869, des agents de police, toujours sous les mêmes ordres et vêtus de blouses blanches, brisent les kiosques. L'amnistie coupa court à l'instruction, mais l'amnistie n'a pas supprimé les traces de la provocation soudoyée.

« En 1870, en ce qui concerne les divers complots jugés récemment à Blois, il résulte des pièces et des révélations, qu'ils ont été provoqués et organisés en partie par MM. Lagrange, Piétri (préfet de police), Jules Ballot, Guérin, Beaury, Bernier (juge d'instruction), et plusieurs autres. Guérin était depuis longtemps un agent secret; Beaury et Ballot le devinrent quelques mois avant le complot, Ballot n'avait pas craint de demander 500,000 fr., il en avait touché déjà 20,000 qui lui avaient servi à payer ses sous-agents.

« M. et madame Ballot ont fait des aveux et ont signé leurs dépositions, acquises aujourd'hui à l'enquête.

« Il résulte encore des déclarations de témoins, que ces divers complots avaient été vivement poussés, sur l'ordre même de M. Piétri, pour favoriser le plébiscite.

« M. le juge d'instruction Bernier, dans les différentes affaires dont il s'est occupé, a pris une part importante à ces machinations. Il est certain notamment qu'il faisait ses instructions dans le cabinet du sieur Lagrange.

« Des arrestations nombreuses ont eu lieu déjà, des perquisitions sont faites chez diverses personnes, fortement soupçonnées. La justice est saisie.

« Quant à certaines individualités dont la presse s'est occupée, sans pouvoir utilement nommer personne, on est en possession de documents que le préfet de police est décidé à faire connaître au fur et à mesure de la marche de l'instruction, qui se poursuit rapidement. »

(*Journal officiel*, 1er octobre 1870.)

PIÈCE T.

LE COMPLOT, RAPPORT A L'EMPEREUR.

« Paris, le 4 mai 1870.

« Sire,

« Il existe parmi nous un parti révolutionnaire. Son but est d'établir la république démocratique et sociale; ses moyens sont le dénigrement systématique, l'outrage, la calomnie, l'émeute, l'assassinat. Les libertés nouvelles, loin de l'apaiser, l'ont surexcité : il n'y a vu qu'une facilité de plus de s'organiser et de s'étendre.

« Il ne prend pas la peine de se cacher. Dans ses journaux, répandus en grand nombre, dans ses réunions, où nul contradicteur ne peut se faire entendre, il expose ses projets et il organise ses moyens

d'action. Il suffirait, pour prouver l'attentat et le complot qu'on lui impute, de reproduire les articles et les discours dans lesquels il les raconte ou les annonce. Contre lui on pourrait n'invoquer pour témoin que lui-même.

« Nous avions espéré que la patience et la douceur suffiraient à vaincre des passions d'un autre temps. Mais notre patience a été prise pour de la timidité, et notre douceur pour de la faiblesse; nous avons dû nous convaincre qu'une répression énergique était le seul moyen de rétablir cette paix sociale et ce respect de la loi sans lesquels l'établissement d'institutions libres ne serait qu'une témérité.

« Lorsque votre gouvernement a décrété l'appel au peuple, une première instruction était terminée; nous en avons différé la conclusion, afin qu'une coïncidence involontaire ne ressemblât pas à une manœuvre électorale. Mais les révolutionnaires n'ont pas été arrêtés par l'armistice légal que nous établissions. Ils ont cru que supprimer par un crime le souverain, alors qu'une constitution abandonnée, l'autre n'était pas encore votée, ce serait détruire à coup sûr l'État lui-même, momentanément en dehors de tout ordre constitutionnel, et ils se sont résolus à mettre à exécution, avant le 8 mai, des entreprises depuis longtemps préparées.

« Dans ces circonstances, il est de notre devoir de saisir publiquement la justice.

« J'ai donc l'honneur, sire, de vous soumettre le rapport de M. le procureur général près la cour impériale de Paris, et je vous propose d'en adopter les conclusions.

« Le nombre des inculpés, la nature et la gravité de l'affaire, la nécessité de concentrer des renseignements fournis par les divers parquets de France, les exigences de l'ordre public, motivent l'attribution à la haute cour de la procédure et du jugement.

« Cette attribution ne privera pas les accusés de la garantie précieuse du jugement par jurés, elle l'augmentera: au lieu d'être les représentants d'une ville, les jurés seront les représentants de la France entière.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« ÉMILE OLLIVIER. »

Ce rapport est suivi du décret suivant:

Art. 1er. La chambre des mises en accusation de la haute cour de justice est convoquée pour statuer sur les faits se rattachant audit complot.

Art. 2. M. le conseiller Lascoux présidera la chambre d'accusation de la haute cour. Les fonctions de procureur général près la haute

cour seront remplies par M. Grandperret, procureur général, assisté de MM. Dupré-Lasale, premier avocat général, Bergognié et Lepelletier, substituts du procureur général.

Rapport à S. Exc. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, par M. le procureur général Grandperret.

Monsieur le garde des sceaux,

J'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence la convocation de la haute cour de justice, pour la saisir de l'affaire du complot, dont une information judiciaire a réuni les éléments et les preuves.

Je place sous vos yeux, monsieur le garde des sceaux, un exposé sommaire des faits qui me paraissent motiver impérieusement cette mesure.

Depuis longtemps l'autorité était avertie qu'au milieu des réunions publiques les révolutionnaires ardents s'étaient reconnus et rapprochés pour organiser une insurrection et préparer un attentat contre la vie de l'Empereur.

Leurs conciliabules secrets furent constatés; ils se tenaient habituellement chez les nommés Dupont, Jules Fontaine, professeur de mathématiques, Guérin, condamné en 1848 pour avoir pris part à l'insurrection de juin, et plus rarement chez les nommés Petiau, artiste peintre, et Sappia, correspondant de Mazzini. Là, s'assemblaient, outre Dupont, Jules Fontaine, Guérin, Petiau, Sappia, les nommés Verdier, Benel, Pellerin, Ruault, Tony Moilin, docteur en médecine; Godinot, lieutenant de la garde mobile; Mégy, qui a tué l'agent de police Mourot, Cournet, rédacteur du *Réveil*, et beaucoup d'autres connus par leur exaltation socialiste.

La composition, la périodicité de ces réunions, les précautions dont on les entourait, indiquaient assez leur caractère. On ne tarda pas à savoir ce qui s'y passait. Le 28 janvier dernier, l'un de ceux qui y assistaient habituellement, Verdier, se présenta à la préfecture de police, et déclara qu'affilié à un complot contre la sûreté de l'État, mais que repoussant toute participation à un assassinat, il apportait des révélations sur des menées dont il voulait se dégager.

« Le but primitif des réunions dont je faisais partie, disait-il, était de discuter les questions sociales. Peu à peu leur caractère devint plus accentué, et alla ainsi en augmentant jusqu'au jour où des bruits alarmants sur la santé de l'Empereur commencèrent à circuler. Alors on discuta les chances et les moyens pratiques de faire le mouvement révolutionnaire; des souscriptions furent ouvertes dans tous les groupes pour des achats d'armes; des dons

volontaires faits par les membres les plus aisés. L'indécision des chefs fut l'une des causes principales que, le 12 janvier, il n'y eut à Neuilly aucune démonstration. L'opportunité d'un mouvement révolutionnaire ayant été discutée la veille, Blanqui répondit que ses hommes ne marcheraient pas, ce qui n'empêcha pas un grand nombre d'entre eux de venir à Neuilly. Néanmoins, les groupes de Belleville, la Chapelle, Saint-Antoine, Ménilmontant, Batignolles, Vaugirard, Saint-Marceau, obéissant aux nommés Dupont, Fontaine, Tony Moilin, Sappia, Ruault et autres, étaient décidés à se battre et armés.

« Aujourd'hui il y a fusion entre le parti Blanqui, dont les représentants sont les frères Villeneuve, Tridon, Gois, Rigault, Jaclard et le parti cité plus haut.

« Il y a un comité d'action et un comité central. Le but de ces comités est de faire coïncider un mouvement révolutionnaire avec un attentat contre la vie de l'Empereur. Des versements d'argent ont été faits pour fabriquer des bombes et autres ingrédients propres à l'accomplissement de ce crime. »

Verdier signa ces déclarations.

Plus tard, après avoir passé en Belgique, il adressa au journal le *Rappel* une lettre dans laquelle il nia l'authenticité du document qui précède. Or, non-seulement une expertise établissait que la pièce émanait de lui, mais M. le secrétaire général de la préfecture de police et M. le commissaire Lagrange, tous deux entendus dans l'instruction, ont déclaré que Verdier avait fait ses révélations devant eux.

Au surplus, les avertissements reçus furent bientôt confirmés par les troubles qui, le 7 février, suivirent l'arrestation de M. Rochefort. La présence de plusieurs affiliés y fut signalée. Le 10 février, Godinot, Sappia, Dupont, Petiau, Fontaine fils, Gérardin, Ramet, Rousseau, furent arrêté chez Dupont; presque tous étaient armés de revolvers. D'autres conjurés furent saisis à leur domicile, où l'on trouva des armes, des munitions et des correspondances significatives. Lorsque, en vertu de mandats judiciaires, des agents se présentèrent, le 11 février au matin, à la porte de Mégy, celui-ci déchargea sur eux son pistolet, et un sergent de ville tomba mortellement frappé. « J'ai tiré dans le tas », a dit plus tard Mégy dans un interrogatoire.

Les charges étaient déjà si graves que Godinot, confronté avec les agents qui avaient constaté sa présence aux réunions clandestines, entra dans la voie des aveux par une lettre où, tout en cherchant à diminuer sa responsabilité, il confirme et complète les révélations de Verdier. « J'appris chez Dupont, dit-il, les noms de quelques habitués; il me conduisit chez Petiau; je retrouvai là à peu près les mêmes hommes, plus Sappia, à qui je fus présenté;

huit jours après, j'y retournai. Le lendemain de la manifestation provoquée par l'enterrement de Victor Noir, nous nous trouvâmes chez Dupont. On déplora l'avortement de la révolution. On maudit Rochefort ; on exalta Flourens. Je fus seul à soutenir qu'on avait eu raison de ne rien faire, que la révolution se ferait toute seule. Fontaine, le plus acharné de mes adversaires, me dit que décidément je n'avais pas l'étoffe d'un révolutionnaire ; que le peuple était là, qu'il était prêt, qu'il avait des armes. — Quelles armes, lui dis-je, des revolvers? — On n'avait pas que des revolvers, me répondit-il ; on avait aussi des bombes orsiniennes et des bouteilles de nitro-glycérine. On m'expliqua alors les effets de cet engin meurtrier. »

Godinot exposait ensuite ce qui s'était passé, suivant lui, dans les réunions auxquelles il avait assisté.

Lorsqu'on fit connaître ces aveux à Guérin, qui jusqu'alors avait tout nié, il s'écria que puisqu'il était dénoncé par un homme qui cherchait à se tirer d'embarras en perdant les autres, il dirait la vérité tout entière. Son interrogatoire est en effet l'histoire complète de la conspiration. Ce document, confirmé d'ailleurs par les constatations des agents, par les correspondances saisies, par les révélations de Verdier et de Godinot, par les aveux partiels de plusieurs inculpés, ne laisse aucun doute sur l'existence d'un complot, sur l'organisation, le but et les moyens des affiliés, et sur leur résolution d'agir.

Voici une analyse succincte de ces déclarations de Guérin.

« Il dit que l'effervescence développée par les réunions publiques a réveillé les hommes d'action et leur a permis de se retrouver. Il fut décidé, à l'instigation de Tridon, des frères Villeneuve, de Jaclard, de Gois, agents de Blanqui, qu'on organiserait des réunions clandestines pour former des groupes révolutionnaires. Chaque soir, dans un café des Batignolles, on se rendait compte des résultats obtenus ; en outre, les affiliés savaient qu'en cas d'événements graves, le rendez-vous était au café de Madrid.

« A la fin de juillet dernier, Dupont, à une réunion chez Guérin, annonça qu'il avait à sa disposition un moyen infaillible de tuer l'Empereur : J'ai pris, dit-il, gros comme un pois de nitro-glycérine, je l'ai mis sous de gros pavés, et quand le feu a été mis à la glycérine, les pavés ont sauté à 15 mètres de hauteur.

« A une autre réunion, Dupont, fit prêter, par les affiliés, le serment de garder le secret de leurs projets et de frapper à mort, partout où on le rencontrerait, celui qui trahirait. Après ce serment, il proposa la formation de groupes qui ne communiqueraient qu'avec leurs chefs ; les chefs, ensuite, communiqueraient seuls entre eux. On décida le versement de cotisations afin d'acheter des revolvers, soit pour tuer l'Empereur, soit pour participer à une insurrection ;

Benel fut chargé de recueillir les souscriptions ; en outre, Dupont, vanta de nouveau la nitro-glycérine. On constitua les groupes de Saint-Ouen, de Levallois et de Batignolles. Ce dernier fut placé sous la direction commune de Dupont et de Fontaine. Les affiliés devaient être, à l'avenir, désignés par un chiffre correspondant à l'inscription de leurs noms (ce qui fut réalisé, ainsi que le constate une liste écrite par Benel, et jointe à la procédure).

« A une réunion chez Dupont, le 16 septembre, Fontaine apporta cinq revolvers et cinq boîtes de cartouches, achetées par lui pour les conjurés ; les armes furent tirées au sort avec les numéros de la liste de Benel, et devinrent le partage de Collot, Chassaigne, Derin, Bourclin et Pasclin.

« A la fin de septembre, chez Guérin, Dupont annonça qu'il avait acheté quatre revolvers : un pour lui, les trois autres pour Buthiau, Mollevaux et Touchard.

« Le 2 octobre, une réunion a lieu chez Guérin, sur la demande de Dupont, qui lui avait écrit la lettre suivante, jointe à la procédure :

« Mon vieux Guérin,

« L'homme propose et les événements disposent ; c'est pourquoi, hier je suis allé vous prévenir que très-probablement quelques samedis se passeraient sans que j'eusse le plaisir de me trouver avec les amis d'Ouen, tandis qu'aujourd'hui, au contraire, je vous adresse quelques mots pour vous prier de vouloir bien les réunir tous, si faire se peut, pour la soirée du 2 octobre, à partir de huit heures. Un hasard des plus heureux m'a fait mettre la main sur un groupe constitué, et dont je connais depuis longtemps les principaux chefs, sans avoir jamais soupçonné qu'ils s'occupaient aussi activement de politique. Ce sont des hommes, tout ce qu'il y a de plus hommes, en tant que révolutionnaires s'entend, et il nous les faut à tous prix. Donc, à samedi, afin qu'ils puissent juger de notre organisation, et se lier à nous en connaissance de cause. Je compte sur vous.

« A. DUPONT. »

« Le 2 octobre, la réunion fut nombreuse ; quarante-deux affiliés y assistèrent ; ils jurèrent de s'armer pour faire, le 26, une manifestation insurrectionnelle.

« A la réunion suivante, chez Guérin, Mégy était présent. On abandonna le projet d'une manifestation pour le 26, mais on promit de se préparer à l'attentat contre la vie de l'Empereur.

« Le 9 décembre, on se réunit chez Dupont ; Guérin, Pellerin, Fontaine père et fils, Petiau, Gérardin, Bocquet, Rousseau, Berton,

Verdier, Ramet, Gois, Sappia, étaient présents. Gois qui représente Blanqui, discuta avec Fontaine, Dupont et Guérin, le moyen d'approcher de l'Empereur pour le frapper. Sappia dit que le parti révolutionnaire, quoique en minorité, pouvait entraîner les masses, et qu'il suffirait pour cela de quelques hommes dévoués jusqu'au sacrifice de leur vie. Enfin, Dupont promit des affiliations dans l'armée.

« Quelques jours après, nombreuse réunion chez Petiau ; Cournet excite à l'assassinat de l'Empereur.

« Le lendemain, Guérin assiste à un conciliabule chez Sappia ; Dupont y expose la manière dont les groupes étaient formés et à l'aide de quelles ressources ils étaient armés.

« Enfin, dans la soirée du 11 janvier, les chefs tiennent séance chez Petiau, pour concerter la conduite à tenir le lendemain à l'enterrement de Victor Noir. Ils décident qu'ils se rendront armés à la maison mortuaire. »

Les excitations ne leur manquaient pas : la *Marseillaise*, le *Rappel*, la *Réforme* avaient publié de véritables appels aux armes. Dans la plupart des réunions publiques, les orateurs avaient poussé à l'action. Flourens avait dit à Belleville : « Demain, il faut vaincre ou mourir ! Ce n'est pas une émeute, c'est une révolution qu'il faut avoir faite avant la nuit. »

Guérin affirme que les affiliés étaient accourus à l'enterrement avec des armes sous leurs vêtements.

On sait quels efforts fit Flourens pour diriger le corbillard sur Paris ; Benel prit les chevaux par la bride ; Fontaine père le soutenait avec la plus grande énergie ; l'exaltation était grande ; on était résolu à se battre ; mais l'intervention de Rochefort déjoua ces espérances, et les assistants furent entraînés vers le cimetière.

Le lendemain, les récriminations échangées dans les journaux révolutionnaires trahirent les regrets des conjurés. « L'heure était suprême, écrivait Flourens en reprochant à Rochefort son attitude ; le sang de Noir allait être vengé par la démocratie et l'aider elle-même à se venger. »

M. Rochefort répondait dans la *Marseillaise* : « Nous étions peu armés ; de plus, les projets du lendemain avaient été éventés imprudemment la veille dans les réunions publiques. »

Cependant, on comptait retrouver bientôt l'occasion perdue, et l'on s'y préparait avec un redoublement d'ardeur. Le 21 janvier, la plupart des affiliés assistaient au banquet régicide de Saint-Mandé. Gromier, agent de Félix Pyat, y lisait une lettre de ce dernier dont il suffira de citer quelques passages pour en faire juger le but et la portée :

« Citoyens, je ne puis assister ce soir à votre banquet républicain ; j'aurais voulu vous dire là que le régicide est de droit, et que de

fait il est la base de toute grande et forte république... J'aurais voulu conclure en disant que le meilleur moyen de commémorer les tyrans morts est d'abattre les tyrans vivants, et que ce n'est pas précisément Louis XVI qui nous gêne aujourd'hui. Mais loin de vous aller faire un discours, je dois seulement me contenter de vous envoyer mon toast à une balle:

« O petite balle! tu peux être la vie comme la mort. Tout dépend de toi, de toi seule; chacun t'invoque; tout le monde t'attend; car si la France marche, le monde marche; si elle penche, il tombe. Petite balle de bon secours, relève tout! petite balle de l'humanité, délivre-nous! délivre-nous tous!...

« *Signé:* FÉLIX PYAT. »

Fontaine père fit ensuite un discours demandant la fin de tous les empires :

« Ils ont des chassepots, dit-il, nous avons la science; grâce à ses progrès, nous serons bientôt débarrassés de ce bandit de Bonaparte. »

Cette allusion à la nitro-glycérine fut couverte d'applaudissements frénétiques. On la comprendra mieux par une lettre que Pellerin, détenu à Sainte-Pélagie en avril 1869, avec Flourens et Ferré, écrivait de leur part à Dupont :

« Les deux ennemis de la famille, de l'ordre et de la religion, les citoyens Flourens et Ferré, vous envoient leurs saluts fraternels et vous prient de jeter dans les environs des Tuileries, cet océan vaseux où nagent certains poissons pourris, quelques bouteilles de nitro-glycérine. »

Enfin, Dupont, Gromier se succèdent à la tribune, où l'on donne lecture d'une lettre de Mazzini, saisie depuis chez Sappia, et dans laquelle on remarque ce passage : « Citoyens, il m'est impossible d'assister à votre banquet. Des devoirs pareils à ceux que vous vous préparez à accomplir me retiennent où je suis. Merci du fond de mon âme pour votre invitation fraternelle, et adhésion complète au but que vous poursuivez... Nous marchons, nous aussi, rapidement à la république; si nous ne pouvons pas vous devancer, nous vous suivrons, comptez-y. »

Le 30 janvier, Guérin se rendit avec Fontaine à une réunion où se trouvaient les chefs des groupes de Puteaux, de Courbevoie et de Ménilmontant, ainsi que des délégués de l'Internationale. Ceux-ci déclarèrent qu'ils ne voulaient pas accepter la direction d'un comité dont les membres resteraient inconnus; mais que si une insurrection éclatait, on devait compter sur eux.

On peut rapprocher de cette déclaration de Guérin la lettre suivante, qui vient d'être saisie à Marseille, et qui émane du sieur Varlin, l'un des chefs de l'Internationale.

« Mon cher Bastélica,

« J'accepte d'autant plus volontiers le poste que vous m'indiquez, qu'il fait partie de mes attributions de secrétaire correspondant de la chambre fédérale.

« Ici nous avons été pris au dépourvu, mais depuis nous avons pris nos mesures pour ne plus nous trouver dans une situation aussi fausse. La chambre fédérale, à peine constituée (à vrai dire, elle ne l'est pas encore définitivement), ne s'était pas encore préoccupée de sa contenance, ou même de son action, en cas de mouvement politique. Or, il est arrivé que tous les délégués à la chambre fédérale se sont rencontrés à l'enterrement de Victor Noir, sans s'être donné le mot à l'avance, et les uns voulaient venir à Paris, c'est-à-dire livrer bataille, les autres, plus circonspects, voulaient maintenir à la manifestation son caractère pacifique; c'est, du reste, les deux sentiments qui, toute la journée, ont divisé la foule. Je dois ajouter que la plupart des membres de nos sociétés se trouvaient aussi à l'enterrement sans qu'il y ait eu entente préalable, et par conséquent subissaient la même division de vues que les autres citoyens.

« Cette situation nous a émus, et le lendemain la séance de la chambre fédérale a été complétement employée à la discussion de ce qu'il y aurait à faire en pareille occasion, et les occasions se reproduisant, il ne faut pas nous exposer à ce que, dans une circonstance semblable, quelques-uns d'entre nous livrent bataille sur un point et se fassent massacrer, tandis qu'ailleurs on ne songerait pas à la lutte.

« Désormais nous nous consulterons et nous agirons d'ensemble. De plus, nous nous sommes mis en rapport avec Rochefort, qui, de son côté, ne provoquera rien sans s'être entendu avec nous; de cette façon, nous pourrons compter sur l'unité d'action, si nécessaire en pareil cas.

« Le concours de la province pourra nous être très-utile pour faire diversion et déconcerter le gouvernement. Je prends donc acte de votre proposition avec joie, et je vais m'assurer du concours des autres centres : Lyon, Rouen, Roubaix, etc.

« Salut et fraternité,

« E. VARLIN. »

Le 6 février, tandis qu'une partie des affiliés s'assemblait de nouveau chez Fontaine, Flourens, à un banquet, à Saint-Mandé, s'écriait en prévoyant l'arrestation de Rochefort : « S'ils osent l'arrêter, nous ferons une manifestation comme je les aime, c'est-à-

dire à coups de fusil; » et l'on portait ensuite un toast : « Aux régicides en principe, et à Orsini, régicide de fait ! »

Le lendemain, 7 février, Rochefort est arrêté au moment où il se rendait à une réunion publique dans la rue de Flandre.

Tandis qu'on le conduit à Sainte-Pélagie, Flourens préside la réunion ; Debeaumont et Millière occupent le bureau à ses côtés; la salle est comble; trois mille personnes assiégent les portes. Debeaumont commence un discours très-violent : « Nous ne laisserons pas Rochefort en prison, dussions-nous mourir tous ! » A ces mots, M. le commissaire de police, Barlet, qui l'avait déjà averti, prononce la dissolution de l'assemblée; de tous côtés on proteste en criant : A la potence ! Flourens se lève ainsi que Millière; il s'arme d'un revolver et d'une canne à épée, déclare la révolution en permanence, ordonne l'arrestation du commissaire de police, puis il sort, aux cris de : Vive la République !

Des barricades s'élèvent rapidement à Belleville et dans le faubourg du Temple. Les principales sont construites avec une certaine habileté, et entourées d'obstacles secondaires pour empêcher leurs défenseurs d'être tournés.

Aussitôt averti, l'officier de paix Lombard se met à la tête de sa brigade, et la conduit contre une barricade commencée dans la rue de Paris; des insurgés y traînent un omnibus; le choc de cette voiture blesse deux sergents de ville. Un moment séparé de sa troupe, entouré par les insurgés, l'officier de paix est frappé en pleine poitrine d'un coup de baïonnette. Ses agents, trop peu nombreux, sont obligés de se retirer sous une grêle de pierres.

Bientôt après arrive la garde de Paris, précédée d'un commissaire de police qui fait les sommations légales. Au moment où il remplit ce devoir, devant une barricade de la rue Saint-Maur, un coup de feu est tiré sur lui. Aussitôt la barricade est enlevée par les gardes, et le brigadier Simon, en parant un coup de barre de fer que lui assénait un insurgé, a son fusil brisé. Les autres barricades sont prises avec la même promptitude, qui déjoue les efforts des insurgés en ne leur permettant pas d'organiser une défense sérieuse.

Plus tard, une bande de deux cents émeutiers attaquait la maison de l'armurier Lefaucheux, rue de Lafayette. La porte allait être enfoncée, lorsqu'elle fut ouverte; on se précipita dans le magasin ; on y prit quatre ou cinq fusils à deux coups, une carabine à vingt coups, cent deux pistolets, cinq mille cartouches.

Commencés sous prétexte de s'armer, les pillages se multipliaient. Rue Oberkampf, chez le quincaillier Nitelette, dont la boutique avait été forcée, on enlevait des barres d'acier, des fleurets, de l'argent, des couverts d'argent et du vin. Chez la veuve François, mercière, on volait de la lingerie. Si l'action rapide des agents de

l'autorité n'avait pas rétabli l'ordre, ces déprédations violentes auraient pris de grandes proportions.

Le lendemain 8 février, dans la soirée, on tenta de renouveler les mêmes scènes; une barricade fut encore élevée dans la rue Saint-Maur; un des insurgés qui la défendaient, le nommé Prost, tira un coup de revolver à bout portant sur le sieur Lainé, qu'il prenait pour un agent de police. Lainé n'échappa à la mort qu'en se baissant brusquement. C'est encore Prost qui, presque au même instant, tira sur la garde de Paris deux coups de pistolet.

Dans cette journée du 8 février, Petiau s'était rendu avec Gérardin chez Guérin; ne l'ayant pas trouvé, il lui avait laissé un billet écrit au crayon, qui a été saisi et qui est ainsi conçu :

« Mon cher ami,

« Si vous rentrez, venez ce soir avec vos amis, vers neuf ou neuf heures et demie, en face des Folies-Dramatiques, près du Château-d'Eau, à l'entrée du café Parisien. Salut et fraternité. H. P. »

A son retour de l'usine Farcot, où il travaille, Guérin, obéissant à la convocation, se rendit au lieu désigné avec Basmaison, Benel et plusieurs autres. Ils retrouvèrent au Château-d'Eau Sappia, Fontaine, Cournet, Razoua, et près du faubourg du Temple, Derin, Mangematin et Bullier fils; Fontaine y chargea le pistolet de ce dernier.

Au bout de trois quarts d'heure, voyant que l'insurrection ne gagnait pas de terrain, ils prirent les instructions de Cournet, qui engagea Fontaine à aller place du Caire, où il devait trouver d'autres groupes ; les conjurés s'y rendirent, mais la tentative insurrectionnelle paraissant n'avoir aucune chance de succès, ils finirent par se disperser.

Pour faire comprendre toute la gravité de la convocation faite par Petiau, il faut faire connaître une lettre écrite par le nommé Fayolle et signée par cet inculpé et par le nommé Asnon, lettre jointe à la procédure.

Fayolle et Asnon, tous deux soldats du 7ᵉ bataillon de chasseurs à pied, alors caserné au Château-d'Eau, avaient été embauchés et détournés de leurs devoirs par Flourens, ainsi que le constate une déposition énergique de Fayolle père. Tous deux ont déserté après les troubles de février dernier, et sont passés en Belgique. Le 15 février, ils ont adressé de Bruxelles à un des rédacteurs du journal la *Réforme*, une lettre où se trouvent les passages suivants :

« Citoyen rédacteur, un ami nous apporte aujourd'hui la lettre de notre héroïque et cher Gustave Flourens, insérée dans le numéro d'hier de votre vaillant journal, et l'article publié dans le numéro d'aujourd'hui du *Figaro*, sous ce titre : *Un déserteur...*

Nous tenons seulement à déclarer au public tout entier, et accessoirement au sieur Lebœuf, soi-disant ministre de la guerre du soi-disant empereur du 2 décembre, que si nous sommes les amis personnels, à la vie et à la mort, du citoyen Gustave Flourens et de tant d'autres citoyens appartenant à l'armée, au journalisme, nous n'avons besoin des leçons de personne pour être ce que nous sommes, c'est-à-dire des républicains et des socialistes énergiques et convaincus.

« Nous nous croirions déshonorés, enfants de la génération nouvelle, de ne pas nourrir dans nos cœurs la haine de la tyrannie et la résolution indomptable d'assurer le triomphe de nos idées et de nos droits par tous les moyens possibles... Oui, nous et une multitude de nos frères de l'armée, nous haïssons l'Empire, nous voulons sa chute ; oui, nous avons en foule, malgré votre surveillance, fréquenté les clubs de Paris, applaudi aux courageux discours, aux salutaires leçons de tant de nos frères républicains et socialistes, oui, nous étions prêts le 12 janvier, dans notre caserne du Prince-Eugène, comme tant de nos camarades, dans toutes les autres casernes, à faire cause commune avec le peuple ; oui, moi, caporal Fayolle, de garde dans la soirée du 12 janvier, je me proposais d'ouvrir la porte de la caserne au peuple, dont je veillais les moindres mouvements...

« Oui, moi, chasseur Asnon, je veillais tout habillé au poste, prêt à couper au moment favorable les fils du télégraphe, pour isoler la caserne de l'état-major, et mieux assurer le succès de nos plans... Nous sommes désespérés que la journée du 12 janvier n'ait pas été celle de l'expiation suprême ; nous sommes désespérés que celle du 7 février n'ait pas été la revanche de l'autre. Nous jurons de mourir pour assurer la destruction de la tyrannie et le triomphe du droit et le droit, c'est la république démocratique et sociale. Salut et égalité.

« L. FAYOLLE. — A. ASNON. »

Ce document explique pourquoi, dans la soirée du 8 février, à l'heure même où des barricades s'élevaient aux environs, les conjurés étaient convoqués et se réunissaient sur la place du Château-d'Eau, aux portes d'une caserne. Ils comptaient sur les embauchages de Flourens: ils ont été trompés dans leur attente, mais leur présence en armes et en ce lieu, avec de pareilles espérances, au moment même où une insurrection était tentée, ne laisse aucun doute sur leur résolution d'agir, qui caractérise le complot et confirme la démonstration qui résulte des révélations de Verdier, de Godinot, de Guérin et de tous les faits constatés.

Faut-il à tant de preuves ajouter que plusieurs des autres inculpés, notamment Pellerin, Benel, Basmaison, Derin, avouent le

complot contre la sûreté de l'État, tout en niant les desseins contre la vie de l'Empereur? Sur ce point, un nouveau démenti leur est donné par le nommé Schatenne, employé du chemin de fer de l'Ouest. Introduit par Ramet dans les réunions des affidés, on lui a fait connaître que ceux-ci s'armaient, non-seulement pour un mouvement insurrectionel, mais surtout pour assassiner l'Empereur, et qu'on devait employer la nitro-glycérine pour faire sauter sa voiture.

Tel était, monsieur le garde des sceaux, l'état de l'information, lorsque de nouveaux faits ont été portés à la connaissance de l'autorité judiciaire.

Le 29 avril, le nommé Beaury, soldat déserteur, récemment revenu d'Angleterre, était arrêté à Paris, rue des Moulins. Il était porteur d'un revolver chargé et d'une lettre datée de Londres et signée : GUSTAVE.

Cette lettre et les aveux de Beaury établissent qu'il était rentré en France pour attenter à la vie de l'Empereur.

Je place sous les yeux de Votre Excellence une analyse sommaire des déclarations de l'inculpé :

« Je m'étais lié avec Fayolle, caserné comme moi place du Château-d'Eau. Flourens est venu nous voir à la caserne, Fayolle, Asnon et moi. Le 10 janvier, ayant appris la mort de Victor Noir, et pensant qu'il y aurait des troubles, je ne suis pas rentré à la caserne : j'ai assisté à l'enterrement de Noir; puis, craignant d'être compromis, j'ai passé en Belgique. Je suis allé ensuite à Londres avec Fayolle, qui avait aussi déserté. Nous y avons retrouvé Flourens, avec lequel je me suis étroitement lié. Je lui ai parlé de mon projet d'attenter à la vie de l'Empereur, et il m'a encouragé dans ma résolution.

Je suis revenu à Paris, d'où j'ai correspondu avec Flourens. J'ai reçu de lui trois lettres; j'ai détruit les deux premières; la troisième est celle qu'on a saisie sur moi, et qui est signée GUSTAVE. J'ai été en relations, à Paris, avec Ballot, ami de Flourens, chargé par lui de me remettre de l'argent. J'ai reçu une première fois 400 francs, une seconde fois 100 francs, quelques instants avant mon arrestation. J'avais l'intention de m'habiller en soldat pour m'approcher plus facilement de l'Empereur, puis de me servir de mon revolver. »

La lettre de Flourens trouvée sur Beaury était ainsi conçue :

« 20 avril 1870.

« Bien cher ami,

« J'ai, en effet, reçu vos trois lettres; je regrette que vous me les ayez adressées par cette voie et par M. Smalley, New-York

Tribune, 13, Pall Mall, Londres, en mettant une enveloppe intérieure avec mon prénom ; mais j'espère que nous n'aurons plus à nous écrire longtemps, et que la semaine prochaine nous nous retrouverons à Paris, où tout se terminera très-bien. Vous avez dû recevoir ma lettre du 19, adressée à M. Fleury, où il y en avait une pour mon ami de la Banque. Si vous l'avez, en effet, reçue, et si cet ami vous a fait parvenir par madame S... la somme de 400 francs, brûlez la lettre ci-jointe pour lui, et que tout soit dit, sinon envoyez-la-lui, et agissez aussitôt les 400 francs reçus.

« Il n'y a pas un moment à perdre ; l'homme au brevet irait à la campagne, et tout serait retardé. Mais réussissez. Je compte sur vous, sur vos amis fidèles. Ne sortez que de nuit ou en voiture. Mangez l'argent. Pas d'imprudence. Je suis avec vous de cœur. Ne manquez pas, peut-être serai-je très-vite à Paris pour vous soutenir. Tout dépend de vous. Encore une fois, ce que je vous disais ici : ou il fallait ne pas s'en mêler, ou réussir.

« Votre GUSTAVE. »

Cette lettre a été soumise, avec des pièces de comparaison, à un expert, qui a déclaré qu'elle émanait de Flourens. C'est d'ailleurs ce qu'avoue Beaury.

Une autre lettre non moins significative, et écrite cette fois par Beaury, a été saisie au domicile du nommé Ballot; elle porte la date du 28 avril :

« Monsieur,

« Le docteur a fini par se déclarer pour l'amputation. Il la juge indispensable. Et comme il croit que tout retard serait mauvais, il la fera demain, coûte que coûte (dût-on employer envers le malade, qui n'est guère raisonnable, des moyens violents). Ses mombreux amis sont d'accord là-dessus.

« Si vous désirez donc assister à cette triste opération, à titre d'ami de ce pauvre malade, vous pouvez venir dans sa petite chambre de la rue de Rivoli, demain, entre deux et quatre heures de l'aprè-smidi.

« Je vous salue bien.

« CAMILLE.

« *P.-S.* Les différents frais de cette triste maladie ayant dépassé de beaucoup le chiffre supposé, je me vois dans la nécessité de réclamer de votre extrême obligeance une avance de 100 à 140 francs, somme que nous estimons très-juste et très-indispensable aux nombreux préparatifs qu'exige une pareille opération chirurgicale. Il faut tant d'instruments et tant d'accessoires ! Nous

vous prions de vouloir bien remettre au porteur de la présente cette petite somme.

« Je suis avec respect, monsieur, votre tout dévoué.

« CAMILLE. »

« Reçu, à titre d'avance, de M. Ballot, la somme de 140 francs. — « Paris, ce 28 avril 1870.

« CAMILLE. »

« Le meilleur ami de ce cher malade ne manquera pas de nous rembourser cette petite somme le plus tôt possible.

« Comme cette opération est très-sérieusement décidée pour l'heure indiquée, vous n'en recevrez pas de nouvel avis. »

Enfin, depuis l'arrestation de Beaury, on a saisi une nouvelle lettre adressée à Ballot par Flourens, à la date du 28 avril :

« Bien cher ami,

« Je reçois à peine votre lettre dernière, et j'y réponds de suite. Si je n'ai pas répondu à la précédente, c'est que je ne voulais pas vous écrire directement d'ici. Je vous remercie mille fois de tout ce que vous avez fait jusqu'ici, mais je vous prie formellement, sous aucun prétexte, de ne plus avancer un sou seulement à mes amis. Vous me mettriez dans l'embarras en le faisant, et ne m'aideriez nullement, car ce que je veux est en voie de se faire très-bien. Ils ont même besoin d'être un peu hâtés dans l'exécution par le besoin d'agir.

« Je vous prie de ne pas leur montrer cette lettre, mais de leur dire qu'après ma dépêche vous avez reçu une lettre vous disant de ne rien faire de plus jusqu'à nouvel ordre. Je leur ai moi-même écrit, par autre voie, la même chose. Surtout, qu'ils ne retournent plus chez vous, car cela ne pourrait que nuire, et je ne voudrais pas cette aventure pour rien au monde. Cette lettre-ci part pour vous dans une à ma mère, qui vous l'expédiera. Surtout, soyez prudent. Tout ira bien. Je vous verrai. Mes bons hommages à vos dames.

« A vous de cœur.

« Que M. G..., ni le jeune O... ne retournent plus chez vous. »

L'authenticité de cette lettre a été reconnue par la mère et par le frère de Flourens.

Mais ce n'était pas seulement l'assassinat de l'Empereur que Flourens préparait ainsi avec Beaury ; en même temps, il organisait avec Sauret, Greffier et autres, les moyens de faciliter une insurrection.

Dans la soirée du 30 avril, Greffier et le nommé Roussel, qui

revenaient de la commune d'Épinay, où ils avaient fait une commande de 50 revolvers à l'inculpé Manche, furent l'un et l'autre arrêtés.

Greffier resta aux mains de la police; mais Roussel s'étant mis à crier : « A moi! au secours! on arrête les républicains! » la foule s'assembla et des individus en grand nombre, se jetant sur les agents, délivrèrent l'inculpé.

Une perquisition faite immédiatement à son domicile amena la découverte de 21 bombes dont je n'ai point à faire ici la description.

A la vue d'un dessin publié par le *Figaro*, M. Lepet, fondeur, reconnut ces engins pour les avoir lui-même fabriqués, et il fit aussitôt des déclarations dont voici la substance :

« Le 14 avril dernier, un individu, prenant le nom de Renard (et dont le signalement paraît se rapporter à Roussel), est venu me commander des rondelles en fonte dont l'assemblage forme les bombes sasies chez Roussel. Il m'a dit que ces rondelles étaient destinées à faire des moyeux de vélocipèdes, dont l'intérieur devait être garni en caoutchouc, afin de donner au ressort plus d'élasticité. Il nous a d'abord commandé 30 moyeux complets, puis cent vingt, ajoutant que, même après la livraison de cette quantité, nous pourrions continuer à fabriquer, parce que cette invention avait le plus grand succès en Amérique, et que sa fortune serait bientôt faite. Nous en avons fabriqué 22, mais la grève étant survenue, nous n'avons pu continuer nos livraisons. Il nous payait ces moyeux à raison de 55 fr. les 100 kilog. Sans la grève, j'aurais fondu et livré 400 bombes. Sur les 21 bombes saisies, j'en reconnais 17; quant aux autres, elles ne proviennent pas de ma maison. »

La déposition si importantede ce témoin offre, dans sa dernière partie, cette gravité particulière de démontrer qu'il existe des bombes provenant d'une autre fonderie que celle de M. Lepet, et qui est encore inconnue.

Ballot, qui avait d'abord échappé aux recherches dont il était l'objet, vient d'être arrêté, et il a fait des déclarations dont voici l'analyse.

« J'ai pris part à l'insurrection de Crète; c'est là que j'ai connu Gustave Flourens. Dans la soirée du 8 février dernier, il est venu se réfugier chez moi, où je lui ai donné asile jusqu'au 20 mars. Pendant son séjour chez moi, une seule personne, la femme Sauret, est venue le voir. Depuis son départ, et sur sa demande, j'ai remis successivement 1,100 fr. à Sauret, 550 fr. à Beaury et 1,400 fr. à Greffier. »

Tels sont, monsieur le garde des sceaux, les principaux résultats de l'information judiciaire. Je n'ai point à entrer ici dans le détail

des faits ni bien moins encore dans l'examen des charges spéciales à chaque inculpé. Ce sera plus tard l'œuvre de l'acte d'accusation.

Ce rapport n'a d'autre objet, monsieur le garde des sceaux, que de vous présenter l'ensemble de l'affaire et de vous démontrer l'opportunité de convoquer la haute cour de justice.

Veuillez agréer, monsieur le garde des sceaux, l'hommage de mon respect.

Le conseiller d'État, procureur général près la cour impériale,

GRANPERRET.

PIÈCES U.

POURSUITES CONTRE L'INTERNATIONALE (avril 1870). — JUGEMENTS PRONONCÉS PAR LES DIFFÉRENTS TRIBUNAUX.

I

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE SAINT-QUENTIN.

(Audience du 21 mai.)

Ministère public contre Sauvageot, détenu ; Huart, fugitif ; Loth et Thomas, non détenus.

« Le Tribunal :

« En ce qui touche le délit de participation à une société non autorisée imputé aux prévenus Sauvageot et Huart,

« Considérant qu'il résulte de l'instruction et des débats la preuve qu'en la présente année, une association ou société non autorisée de plus de vingt personnes a été formée à Saint-Quentin dans un but de résistance contre les patrons et de solidarité entre les ouvriers ;

« Que l'existence de ladite société s'est manifestée suffisamment par la nomination d'un président et de collecteurs, par la perception de cotisations, l'achat de livres de recettes, la possession et l'usage d'un timbre spécial ;

« Qu'il est établi que les sieurs Sauvageot et Huart ont fait partie de ladite association, fait prévu et puni par les articles 1, 2 de la loi du 10 avril 1834, 291 et 292 du Code pénal.

« En ce qui touche le délit d'affiliation à une société secrète imputé aux mêmes prévenus,

« Considérant que s'il est établi qu'il y a eu, de la part d'Huart, dans la réunion publique du 24 avril dernier, proposition formelle d'affilier la société de Saint-Quentin à la société Internationale de

Londres, cette proposition néanmoins n'a pas été suivie d'un vote d'adhésion de la part des membres présents [1].

« Par ces motifs, renvoie lesdits prévenus Sauvageot et Huart de ce chef de la poursuite.

« En ce qui touche le délit d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres imputé aux quatre prévenus,

« Considérant qu'à la même réunion publique du 24 avril dernier, les prévenus Huart, Loth et Thomas ont, à différentes reprises, dit que *les patrons s'engraissaient de la sueur des ouvriers; qu'ils vivaient de rapines*; *qu'ils subornaient les filles de leurs ateliers* et qu'il fallait les détruire ainsi *que le capital;*

« Que ces faits constituent le délit prévu et puni par les articles 1er de la loi du 17 mai 1819, 6 et 7 du décret du 11 août 1848;

« Qu'il n'apparaît pas suffisamment que Sauvageot ait proféré les mêmes discours ni qu'il s'en soit rendu complice;

« Le renvoie également de ce chef de la poursuite.

« Mais considérant qu'en sa qualité de président de ladite réunion, il n'aurait pas dû tolérer les propos ci-dessus relatés, étrangers au but et à l'objet de la réunion; que par là il a contrevenu aux articles 4 et 9 de la loi du 6 juin 1848.

« Considérant qu'il existe en faveur de Sauvageot des circonstances atténuantes,

« Vu les articles 291, 292 et 463 du Code pénal, 1 et 2 de la loi du 10 avril 1834, 1 de la loi du 17 mai 1819, 6 et 7 du décret du 11 août 1848,

« Condamne, savoir : Sauvageot, à un mois de prison; Huart à un an de prison et 100 francs d'amende; Loth et Thomas chacun à trois mois de la même peine et 100 francs d'amende,

« Déclare dissoute la société non autorisée dont s'agit :

« M. de CHAUVENET, *président*; DOMADE, *juge*; BISSON, *juge*; BABLED, *procureur impérial* »

Comme on le voit, dans ce jugement la question de l'Internationale est complétement écartée. Sauvageot et Huart ont été condamnés non pas à raison de leur affiliation à l'Internationale, mais comme membres d'une société de résistance fondée à Saint-Quentin, laquelle société est reconnue, par le jugement même, n'avoir jamais adhéré à l'Internationale. Étrange anomalie : on voulait frapper l'Internationale et le jugement atteint une autre association. Si l'on s'en tenait à la lettre même de ce jugement, on devrait en conclure que jamais l'Internationale n'a recruté aucun adhérent à Reims,

1. Voilà un considérant qui nous parait inintelligible ; il ne s'agissait pas dans l'espèce de savoir si cette société avait été réellement ou non affiliée à l'Internationale. Toute la question se réduisait à ceci : Huart et Sauvageot sont-ils membres de l'Internationale. Le moindre doute n'est plus permis quand on se reporte à la déclaration du conseil général belge, et aux lettres échangées entre Huart et Sauvageot (V. p. 101).

Saint-Quentin, et qu'Huart, Loth et Sauvageot ne lui ont jamais appartenu : ce qui est inadmissible comme l'établissent surabondamment les documents que nous reproduisons plus loin, pièce V.

II

JUGEMENT DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS.

(Audience du 8 juillet 1870.)

Présidence de M. Brunet. — Carlet, Thirouin, Alauzet, juges. — Aulois, ministère public.

« Le Tribunal,

« Maintient le défaut donné à l'audience du 29 juin dernier contre Varlin, Sabourdy, Passedouet, Rocher, Carle, Ducaucquie et Giot, non comparants quoique régulièrement cités, et après en avoir délibéré conformément à la loi, faisant droit :

« Attendu que le fait imputé aux prévenus est celui d'appartenir à une association qui n'est autre que l'Association internationale des travailleurs, qualifiée de société secrète par l'ordonnance qui a saisi le tribunal ;

« Qu'il convient dès lors de rechercher, en fait, si tous les prévenus appartiennent à l'Association internatiouale, sauf à apprécier ensuite la qualification donnée à cette association, qualification que le tribunal aura toujours droit de modifier en l'atténuant s'il y a lieu de le faire ;

« En ce qui touche le fait principal,

« Attendu qu'il n'est pas suffisamment établi que les inculpé Ducauquie, Flahaut, Landeck et Assi fassent partie de l'Association internationale des travailleurs;

« Que des présomptions graves s'élèvent contre Assi dont tous les agissements pendant les deux grèves du Creuzot tendent à établir qu'il a constamment existé une entière communion d'idées entre ce prévenu et les divers membres de l'Internationale avec lesquels il s'est mis en rapport, soit au Creuzot, soit à Paris ; mais que ces présomptions ne sauraient suppléer à l'absence de preuves directes, précises, certaines qui seules pourraient prévaloir contre les dénégations d'Assi ;

« Qu'il est en effet de règle, en matière correctionnelle, que le donte, quelque léger qu'il soit, doit profiter au prévenu.

« Attendu, quant, aux autres prévenus, au nombre de trente-quatre, qu'il résulte de l'instruction, des débats et des aveux même de ceux des prévenus qui se sont présentés à l'audience, qu'ils font partie de l'Association internationale des travailleurs ;

« Qu'à la vérité il s'est produit, à la dernière heure, quelques réticences en ce qui touche le prévenu Allard ;

« Qu'en effet ce prévenu, revenant sur ses précédentes déclarations, a prétendu que s'il appartenait de cœur à l'Internationale, il ne lui appartenait pas de fait ; qu'il avait eu l'intention d'adhérer aux statuts de cette association, mais que cette adhésion n'était pas encore passée à l'état de fait accompli, lorsque les poursuites ont été dirigées contre lui ;

« Mais attendu que ces allégations toutes nouvelles d'Allard sont contredites : 1° par sa réponse au juge d'instruction :

« Je suis et je reste de l'Internationale ; »

« 2° Par sa réponse au président, lors de l'interrogatoire subi par lui à la première audience :

« Je fais partie de l'Internationale, mais cette association n'est pas une société secrète ; »

« 3° Par cette circonstance que, dans la note insérée au numéro du 21 mai 1870 du journal *la Libre pensée*, Allard est indiqué comme étant un des trois citoyens qui recevront les adhésions à la section dite de la Rive gauche, de l'Internationale ; et qu'on ne saurait admettre que les adhésions de l'Internationale puissent être reçues par un individu qui lui-même ne serait pas déjà membre de cette association ;

« 4° Par cette autre circonstance qu'on a saisi au domicile d'Allard un livret lui donnant le titre de membre de l'Internationale et portant cette signature : « Le secrétaire correspondant, Paul Carle, » alors que rien dans la cause n'autorise à admettre que Carle (l'un des prévenus en fuite) se soit faussement attribué le titre de secrétaire correspondant.

« En ce qui touche la qualification de société secrète relevée dans l'ordonnance de M. le juge d'instruction ;

« Attendu que d'une manière générale on ne saurait dire que l'Association internationale des travailleurs est une société secrète ;

« Qu'en effet cette société, qui se compose de sections et de bureaux organisés publiquement dans divers États européens, d'un conseil général siégeant à Londres, et dont les résolutions principales sont discutées et arrêtées, chaque année, dans les Congrès dont l'accès est public, ne présente pas, considérée dans son ensemble, les caractères d'une société secrète ;

« Qu'à la vérité, organisée pour ne s'occuper que d'un objet de l'ordre purement économique, l'amélioration du sort des classes ouvrières, elle n'a pas tardé à dévier de son but, et qu'il n'est pas permis de douter aujourd'hui que cette société, qui pouvait être utile pour le bien, si elle s'était renfermée dans les termes de ses premiers statuts, est devenue un danger social, et un danger for-

midable, si on tient compte du nombre de ses membres, qui, pour la France seulement, s'élèverait, au dire des prévenus, à plusieurs centaines de mille, et de l'ardeur avec laquelle elle s'est jetée dans les questions les plus irritantes de la politique actuelle, n'abandonnant pas, il est vrai, son premier programme, mais déclarant qu'il ne peut être réalisé que par la révolution et par l'avénement de la révolution démocratique et sociale;

« Mais attendu qu'il ne suffit pas qu'une société s'occupe de questions politiques et s'écarte de ses premiers statuts pour qu'elle soit déclarée société secrète ; qu'il faudrait, pour établir la société secrète, que cette modification du programme de l'association fût elle-même tenue secrète, tandis que, dans la cause actuelle, il suffit de se reporter, pour les États autres que la France, au compte rendu du Congrès de Bâle, et, pour ce qui concerne la France, aux divers manifestes qui ont été publiés dans les journaux, aux premiers mois de 1870, aussitôt après la réorganisation de l'Internationale en sections, pour se rendre compte que l'intrusion de la politique dans les matières qui font l'objet du programme de l'association n'a pas été tenue secrète et n'a pas voulu l'être ;

« Que, pour ce qui concerne la France, tout spécialement Paris, le département de la Seine, et par suite l'objet dont le tribunal doit plus particulièrement s'occuper, il convient de distinguer deux périodes : celle qui s'est écoulée depuis les jugements de 1868, à la suite desquels l'Internationale fut dissoute, en tant qu'organisation par sections et bureaux, pour ne compter, pendant un certain temps, que des membres adhérant individuellement à ces statuts, sans faire partie d'aucune section, d'aucun bureau ; et la période qui s'est écoulée depuis la réorganisation de l'Internationale à Paris, c'est-à-dire depuis les premiers mois de 1870 ;

« Que dans la première période, si on trouve, ainsi que cela va être plus loin établi, un groupe d'hommes dont les agissements concertés pour un but poursuivi en commun et momentanément caché, réunissent tous les éléments constitutifs de la société secrète, il ne serait pas exact de dire que les divers individus qui sont venus adhérer entre leurs mains aux statuts de l'Internationale ont voulu s'affilier à une société secrète ;

« Que dans la seconde période, les adhérents n'ont absolument rien fait de clandestin, alors que d'une part la réorganisation de l'Internationale par sections bientôt réunies en une fédération qui centralise leurs efforts plus énergiquement encore que ne pouvait faire le bureau existant avant 1868, et d'autre part, les manifestes qui engagent l'Association dans la voie politique et révolutionnaire ne pouvaient être ignorés de personne et avaient reçu la plus grande publicité possible ;

« Attendu, néanmoins, que, dans une association publique, autorisée ou non autorisée, il est parfaitement admissible qu'on puisse rencontrer un groupe d'hommes se concertant pour arriver à un but qu'ils tiennent momentanément secret, et dont les agissements occultes donnent à ce groupe, le plus souvent directeur de l'association, le caractère d'une société secrète ;

« Attendu que tel est le fait qui se présente dans la cause soumise au tribunal ;

« Attendu, en effet, que, par deux arrêts de la cour impériale de Paris, des 29 avril et 24 juin 1868, l'Association internationale des travailleurs, établie à Paris, sous le nom de *Bureau de Paris*, ayant été dissoute, cette dissolution fut ostensiblement effectuée, mais bientôt après certains hommes, dont quelques-uns figurent parmi les prévenus, se mirent à l'œuvre, de concert avec le conseil général de Londres, pour faire, à Paris et en France, une propagande occulte, destinée à aboutir au résultat qui a été obtenu en 1870, c'est-à-dire la réorganisation de l'Internationale par sections et bureaux ;

« Que d'abord, ils cherchèrent des *biais*, suivant l'expression relevée dans une lettre de Dupont, secrétaire correspondant pour la France au conseil général de Londres, pour éluder la loi, et que ces biais n'ayant pas été trouvés, ils se décidèrent à procéder d'une façon secrète et toute différente ;

« Qu'il y eut désormais en France des correspondants acceptés ou nommés par le conseil de Londres sans qu'ils représentassent aucune section, et choisis plus particulièrement parmi les anciens membres qui se trouvaient dans le cas du prévenu Murat, auquel Dupont écrivait le 27 novembre 1868 : « Vous avez raison de ne pas abandonner le terrain, votre position de condamné vous donne un grand poids auprès des travailleurs ; »

« Attendu que les correspondants eurent « *pleins pouvoirs* » pour « recevoir des adhésions collectives ou individuelles, recueillir les souscriptions et cotisations, et faire toute chose ayant pour but la propagation de l'Association internationale des travailleurs, » ainsi que cela est écrit dans le pouvoir délivré à l'un d'eux, le prévenu Murat, le 27 juillet 1869, et saisi à son domicile ;

« Attendu qu'ils purent ainsi, sans éveiller l'attention de l'autorité, reconstituer tous les éléments de l'Internationale jusqu'au jour où leur persévérance aboutit à un tel résultat, que les adhérents se trouvèrent assez nombreux et assez forts pour se reconstituer ouvertement, au mépris de la loi et des décisions de justice, en sections, et bientôt en *fédération des sections parisiennes ;*

« Attendu que parmi les prévenus il en est sept qui ont incontestablement donné leur concours à cette reconstitution clandestine

de l'Association dissoute en 1868, et que ces prévenus sont Varlin, Malon, Murat, Johannard, Pindy, Combault et Héligon ;

« Varlin, dont le nom se trouve partout, dont l'activité et l'influence se manifestent à Lille, au Creuzot, à Rouen, à Marseille, à Lyon, et dont la correspondance avec Aubry, de Rouen, suffirait à elle seule pour établir quelle part importante il a prise à la réorganisation de l'Internationale ;

« Malon qui faisait, en 1869, de la propagande à Tourcoing (lettre de Varlin à Aubry du 18 août 1869), qui n'a du reste pas cherché à nier le rôle actif qu'il a joué soit à Paris, soit en province, et qui n'aurait pu le nier, alors qu'on peut lire dans une des lettres qu'il adressait, en 1870, de Fourchambault, au prévenu Combault : « Combien faudra-t-il avoir fondé de sections en province pour mériter une couronne civique? S'il ne faut en avoir fondé que vingt, j'espère la gagner ; »

« Murat qui paraît avoir eu plus particulièrement la confiance du conseil général de Londres, dont il recevait en juillet 1869 les pleins pouvoirs, auquel il adressait des rapports (lettre de Dupont du 7 janvier 1870) et qui lui adressait lui-même, à diverses reprises, des communications destinées non-seulement à lui, mais encore aux autres agents de l'œuvre de reconstitution à laquelle il s'employait avec tant d'activité, d'habileté, et bientôt de succès ;

« Johannard, membre du conseil général de Londres, alors qu'il résidait en Angleterre, prenant encore ce titre au bas d'une protestation qui fut publiée dans le journal le *Réveil*, le 11 février 1870, signataire d'un très-grand nombre de cartes d'adhérents, détenteur de cartes en blanc et reconnaissant en avoir rempli et délivré un assez grand nombre, entretenant avec Dupont une correspondance suivie, recevant le titre de correspondant de l'Internationale, se livrant enfin à une propagande incessante et parvenant à fonder à Paris la section du faubourg Saint-Denis ;

« Pindy, fondateur de la section de Brest, délégué aux congrès de Bruxelles et de Bâle, en 1868 et 1869, reconnaissant avoir placé à Paris et ailleurs trois cents cartes d'adhésion à l'Internationale, sinon un plus grand nombre, et déclarant au surplus à M. le juge d'instruction qu'il n'a jamais cessé d'employer ses efforts à cette propagande ; Pindy, dont la correspondance avec Le Doré, de Brest, indique assez quel but il poursuivait en s'efforçant de réorganiser l'Association internationale, et dont les espérances, les désirs, les ardeurs et les égarements révolutionnaires sont révélés d'une façon sinistre, par ces formules d'engins de destruction qui ont été saisis en son domicile, formules auxquelles rien ne manque, pas même la note indicative de la façon dont il faudra se servir des engins après les avoir fabriqués ;

« Combault, autrefois résidant à Londres, et membre du conseil général à cette même époque, entretenait, depuis son retour en France, une correspondance suivie avec Dupont, lui demandant l'intervention de Pyat et de Besson « comme chose indispensable pour faire la révolution, » ainsi que la réponse de Dupont saisie chez Héligon en fait foi ; détenteur à son domicile de cartes et de livrets en blanc dont la possession ne s'explique que par un intérêt de propagande ; organisateur enfin de la section de Vaugirard, dont il est aussitôt nommé le correspondant ;

« Héligon, dont les dénégations, en ce qui touche le rôle qui lui est attribué par la prévention depuis 1868, sont démenties et détruites par deux lettres émanées de Dupont, de l'homme qui, par sa fonction au conseil général de Londres, peut et doit connaître le titre et le rôle de chacun dans tout ce qui concerne la branche française de l'Internationale ;

« Une première lettre qu'il adresse à Murat et à d'autres, au sujet de la composition du jury Vermorel, place Héligon au nombre des correspondants ; une deuxième lettre, qu'il adresse à Combault, place Héligon au même rang que Varlin, Malon et les autres, lorsqu'il s'agit de choses qui intéressent officiellement l'Internationale, elle porte textuellement ceci : « Je t'engage à prendre rendez-vous avec Varlin, *Héligon*, Johannard, Malon pour voir Murat ; je lui envoie les pièces officielles ; il y a en outre une lettre qui vous concerne tous ; »

« Attendu que parmi les autres prévenus, il en est quelques-uns, tels que Avrial, auquel Drouchon écrit le 10 avril 1869 une lettre contenant un passage significatif, mais qui ne peut avoir, en tant que preuve, la valeur d'un écrit émané de Dupont ; Colmia, dit Franquin, qui fut délégué au Congrès de Bâle, et qui adhéra en août 1869 à l'Internationale avec la société de résistance des imprimeurs, d'autres encore à l'égard desquels certaines indications de la procédure portent le tribunal à se demander s'ils ne se sont pas livrés, eux aussi, à une œuvre clandestine de reconstitution, devant les faire ranger dans la catégorie à laquelle appartiennent les sept prévenus qui précèdent ;

« Mais, attendu qu'en une telle matière, les présomptions doivent être écartées dès qu'elles ne sont pas suivies de preuves positives absolument certaines, et que ces preuves ne paraissent résulter contre Avrial, Franquin et consorts, ni de la procédure, ni des débats ;

« Que par suite, il convient de restreindre cette première catégorie, à Varlin, Malon, Murat, Johannard, Pindy, Combault et Héligon ;

« Attendu que si les agissements de ces sept prévenus avaient été individuels, nullement concertés, leur propagande clandestine

échapperait à l'action de la loi, et ne saurait justifier l'inculpation de société secrète, parce que dire société, c'est dire concert et association ;

« Mais attendu que cet élément essentiel du délit imputé aux prévenus ne fait pas défaut dans la cause ;

« Qu'en effet, rien n'est moins exact que de dire, ainsi que l'a fait Combault dans sa défense, que les prévenus dont il s'agit, divisés en partie par quelques dissidences d'opinion, n'avaient les uns avec les autres que des relations fugitives, très-rares, presque nulles ;

« Que le contraire résulte des pièces saisies au cours de l'information, et que, pour ne parler que de Combault, qui seul a produit ce moyen de défense, on le voit correspondre activement avec Malon, signer avec Malon et Varlin, en prenant tous les trois le titre de « membres de l'Association internationale des travailleurs », un manifeste révolutionnaire inséré dans le numéro du 19 janvier 1870 du journal la *Marseillaise*, transmettre à Héligon, aux mains duquel il la laisse, une lettre de Dupont dont il a été déjà parlé ;

« Qu'au surplus, en dehors des relations privées, il existait entre ces prévenus un lien commun, résultant des rapports qu'ils entretenaient avec le conseil général de Londres, et des instructions, des pouvoirs qu'ils recevaient de ce conseil pour arriver à la meilleure et à la plus prompte réalisation de l'œuvre commencée ;

« Qu'en effet, ce conseil, dont l'autorité sur les membres de l'Association est, quoi qu'on en ait dit aux débats, assez énergique pour revêtir, au besoin, un caractère de juridiction, ainsi que le prouve la lettre de Dupont relative au jury de Rochefort et Vermorel, transmettait aux prévenus des instructions, des injonctions qui souvent étaient collectives ; des injonctions lorsque, par exemple, s'adressant aux citoyens Murat, Malon, Héligon, Combault, membres du jury Vermorel, et autres correspondants de l'Association internationale des travailleurs, il leur intimait d'avoir à exclure un membre de ce jury et de soumettre leur conduite à l'examen du conseil général ; des instructions, lorsqu'il invitait Combault à s'entendre avec Varlin, Héligon, Johannard et Malon, pour voir Murat et prendre chez ce dernier communication des pièces officielles qui venaient de lui être adressées, ainsi que d'une lettre qui les concernait tous ;

« Attendu que, si l'œuvre de propagande occulte à laquelle les prévenus rangés dans cette première catégorie se sont livrés, établit déjà contre eux, aux yeux du tribunal, le fait d'avoir été membres d'une société secrète, il se rencontre dans la cause un autre élément qui est constitutif de ce même délit ;

« Attendu, en effet, que, suivant ses premiers statuts et suivant la pensée qui paraît avoir présidé à sa création, l'Association internationale des travailleurs ne devait, ainsi que cela a été dit précédem-

ment, s'attacher qu'à la solution de questions purement économiques et devait rester étrangère aux questions de l'ordre politique, à leurs passions, à leur irritation;

« Attendu que, si on prend l'Association au moment où les décisions judiciaires de 1868 viennent de la dissoudre, on la voit encore fidèle son programme, à la veille, il est vrai, de l'abandonner, car ses membres ou presque tous sont des hommes hostiles aux institutions gouvernementales de notre époque, tous ou presque tous veulent individuellement la République démocratique et sociale, et, réunis par les liens énergiques de l'Association internationale, ils vont être fatalement amenés à faire servir cette puissante organisation à la réalisation de leurs désirs individuels; néanmoins à cette date de 1868, ils protestent que leur programme est toujours le même et que ce n'est pas par la révolution qu'ils cherchent à le réaliser, mais bien par l'étude, la persuasion et le progrès;

« Que si, au contraire, on prend l'Association internationale en 1870, au moment où, par les efforts de Murat et des autres, par leur propagande occulte et leur activité, cette Association est arrivée à se reconstituer au grand jour, on la voit ardemment préoccupée de toutes les questions politiques, résolue à saisir toutes les occasions qui pourront se présenter d'arriver à son but, non plus par une révolution pacifique, celle qui s'opère dans les idées, mais par la révolution violente, celle qui commence dans la rue;

« Que pour s'en convaincre, il a suffi au tribunal de lire les manifestes et les comptes rendus publiés dans la *Marseillaise* et dans le *Réveil*, des premiers mois de 1870, sans même s'arrêter aux correspondances privées, aux lettres de Varlin, de Cluseret, de Bastelica et autres : lettres dans lesquelles les ardeurs révolutionnaires se traduisent en des termes qui témoignent du parti que l'on entend tirer de l'Association internationale, de son organisation énergique, de sa puissance, de ses ramifications sur tout le continent européen et jusque dans le nouveau monde;

« Attendu qu'un tel état de choses, si différent de la situation de 1868, ne peut être évidemment attribué qu'à l'action de ceux qui entreprirent après 1868 de reconstituer l'Internationale, et qui ont réussi à le faire dans des conditions qui ne sont plus celles des statuts d'origine, des statuts que le public a connus;

« Attendu dès lors, qu'à ce double point de vue d'une propagande occulte et d'une impulsion secrètement donnée dans un sens qui a fait dévier l'Association internationale du terrain économique pour la placer, au jour même de sa reconstitution, sur le terrain politique, le délit de société secrète est largement établi contre les sept prévenus de la première catégorie;

« Que cette appréciation n'est, du reste, en aucune façon contradictoire avec celle qui a été précédemment formulée, et aux termes

de laquelle les nouveaux errements de l'Internationale, dès lors qu'ils sont publics, ne la constituent pas à l'état de société secrète : le tribunal ne s'occupant en ce moment que de déterminer le caractère de l'œuvre de propagande occulte par laquelle certains hommes sont arrivés à réorganiser l'Association, et à la réorganiser pour un but autre que celui auquel elle tendait à l'origine;

« Attendu que l'objection tirée du décret d'amnistie du 14 août 1869, qui n'a pas été produite aux débats, mais qu'il était du devoir du tribunal de relever d'office, ne reçoit pas application dans l'espèce;

« Qu'en effet, l'œuvre de propagande clandestine à laquelle se sont livrés Varlin, Murat et les cinq autres prévenus, n'a pris fin qu'en 1870, plusieurs mois après l'amnistie, et seulement le jour où, la reconstitution étant devenue un fait accompli et public, l'œuvre secrète n'aurait plus eu sa raison d'être;

« Attendu que, de tout ce qui précède, il résulte que la prévention de société secrète n'est établie qu'à l'égard de sept prévenus, et que, pour tous les autres, la qualification donnée par l'ordonnance de M. le juge d'instruction doit être modifiée et atténuée par le tribunal, leur association ne devant plus être qualifiée que d'association illicite dans les termes de l'article 291 du Code pénal;

« Par ces motifs,

« Le tribunal donne de nouveau défaut contre Varlin, etc., non comparants;

« Renvoie des fins de la prévention, sans amende ni dépens, Assi, Ducaucquie, Flahaut et Landeck;

« Déclare Varlin, Malon, Murat, Johannard, Pindy, Combault et Héligon, atteints et convaincus d'avoir, à Paris, depuis moins de trois ans, et notamment depuis le décret d'amnistie du 14 août 1869, fait partie d'une société secrète,

« Et, leur faisant application de l'article 13 du décret du 28 juillet 1848,

« Condamne chacun d'eux à un an d'emprisonnement et 100 francs d'amende;

« Dit qu'ils seront tenus solidairement au payement des amendes;

« Fixe à quatre mois la durée de la contrainte par corps, s'il y a lieu de l'exercer;

« Dit en outre qu'ils resteront pendant un an privés des droits civiques;

« Renvoie Avrial, Sabourdy, Colmia dit Franquin, Passedouet, Rocher, Langevin, Pagnerre, Robin, Leblanc, Carle, Allard, Theiz, Collot, Germain, Casse, Chalain, Mangold, Ansel, Bertin, Boyer, Cirode, Delacour, Durand, Duval, Fournaise, Franckel, Giot et Malzieux, de la prévention d'avoir fait partie d'une société secrète; mais les déclare atteints et convaincus d'avoir à Paris, depuis moins de trois ans et notamment après le décret d'amnistie du

14 août 1869, fait partie de l'Association internationale des travailleurs qui se compose de plus de vingt personnes et n'est pas autorisée;

« Et, leur faisant application des articles 291, 292 du Code pénal et 2 de la loi du 10 avril 1834,

« Condamne chacun d'eux, à deux mois de prison et 25 francs d'amende;

« Dit qu'ils seront tenus solidairement au payement des amendes, et fixe pour chacun d'eux à quatre mois la durée de la contrainte par corps s'il y a lieu de l'exercer pour le recouvrement de ces amendes; déclare dissoute l'Association générale des travailleurs, à Paris et dans le département de la Seine, dans les sections et dans la fédération des sections parisiennes; dit que les dépens seront solidairement supportés par tous les condamnés, et les liquide à la somme de...

III

JUGEMENT DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BREST.

(Audience du samedi 23 juillet 1870.)

1° — *Compte rendu de l'audience.*

Les six prévenus répondent à l'appel de leurs noms. Deux témoins seulement, MM. Blanchard, commissaire de police, et *Le Hérissé*, commissaire central, ont été cités à la requête du ministère public. Les dépositions de ces témoins se bornent au récit succinct des arrestations et des perquisitions qu'ils ont été chargés d'opérer. Ils déclarent avoir saisi chez Tréguer et chez Moalic une carte de sociétaire signée par Pindy, un livret de cotisation et un exemplaire des statuts de l'Internationale.

Sur interpellation du procureur impérial, le témoin Blanchard ajoute que, depuis sa sortie de prison, Le Doré a recommencé à tenir des réunions et qu'il a reçu chez lui tous les jours Moalic et Plouzané, père et fils.

Le président demande au commissaire central quelle est la conduite des prévenus.

Le témoin répond qu'elle n'est pas mauvaise; que, d'après lui, *Constant Le Doré est l'âme de cette section.* Pour les autres prévenus ou quelques-uns du moins, il est convaincu que l'Internationale n'est pas autre chose qu'une société de secours mutuels.

Le procureur impérial fait observer que *ce n'est là qu'une appréciation personnelle.*

Le prévenu Le Doré proteste : il prétend qu'il n'est pas l'âme de la société ; qu'il est seulement un de ceux qui travaillent le plus.

Il est procédé ensuite à l'interrogatoire des prévenus.

Le Doré (*Constant*) avoue faire partie de la Société internationale, mais il ne pense pas qu'on puisse lui en faire un reproche puisque cette société a pour but l'amélioration des ouvriers en les portant à s'entr'aider mutuellement. Il n'a commis aucun acte coupable.

Le président. — Si cette société était aussi inoffensive que vous le dites, on n'en poursuivrait pas la dissolution. C'est elle qui provoque les grèves et qui les soudoie. On n'aurait pas vu ces grèves sanglantes si vous n'aviez usé de la violence pour y jeter les ouvriers.

Le Doré. — C'est une erreur : on n'a jamais vu l'Internationale s'occuper de cela.

Le président. — Cette société s'occupe également de matières politiques?

Le Doré. — Jamais.

Le président. — Il suffit cependant de prendre connaissance des défenses prononcées par les membres de votre société devant le tribunal de la Seine pour demeurer convaincu que, loin de se désintéresser des questions politiques, ils ont au contraire l'intention de renverser les bases sur lesquelles repose la société. Ils ont notamment déclaré la guerre au capital.

Le Doré. — *La guerre au capital* ne signifie pas dépouiller ceux qui possèdent, mais se passer du capital et des patrons par l'union des travailleurs.

Le président. — Il est évident que l'*Internationale* se propose de choisir son jour et son heure et qu'elle tend à l'absorption de tout par le nombre, c'est-à-dire par la violence.

Le Doré. — C'est le contraire : son but est de faire respecter la liberté de chacun.

Le président. — Pour faire respecter la liberté d'autrui, il faut drait d'abord conserver la vôtre, or chaque membre s'engage à obéir au mot d'ordre du conseil central de Londres dont le programme est d'arriver par des révolutions violentes, qui commencent par des grèves soutenues par la société *A la République sociale et universelle.*

Le Doré. — Nous ne sommes à la remorque d'aucun chef. Nous ne recevons pas de mot d'ordre ; chaque section est souveraine.

Le président. — Mais alors comment se fait-il que vous soyez affilié à une société dont le principal siége est à Londres?

Le Doré. — Je n'y ai rien vu de mal ?

Le procureur impérial à Le Doré. — Le Doré, n'avez-vous pas demandé un congé pour aller à Paris vous concerter avec les autres prévenus ?

Le Doré. — Je suis allé assister aux débats du procès qui m'intéréssait, puisque j'étais moi-même sous le coup d'une poursuite semblable.

Le président. — Si vous n'aviez pas de mauvaises intentions, pourquoi vous cacher et correspondre par des lettres chiffrées dont vous avez refusé de donner la clef ?

Le Doré. — La clef m'a été donnée par Pindy : je ne pouvais la divulguer sans son consentement. Il n'y a rien de mal dans ces lettres chiffrées.

Le président. — Qu'entendez-vous par ces mots contenus dans une de vos lettres : *J'ai voyagé avec des soldats : ils m'ont dit qu'ils refuseraient de tirer sur des ouvriers.* Vous projetiez donc quelque soulèvement? (Signes de dénégations de Le Doré.) Alors, expliquez-vous.

Le Doré. — A Aubin et à la Ricamarie on a massacré des gens qui demandaient des choses justes. Ce sont des soldats qui ont tiré sur eux. Ma lettre signifiait que les soldats avec qui j'ai voyagé, étant eux-mêmes des ouvriers, auraient refusé de tirer sur leurs frères.

Le président. — Ce que vous dites là est odieux. Si le sang a coulé, qu'il retombe sur les sociétés dont vous faites partie; ce sont elles qui ont mis l'autorité dans la douloureuse nécessité de recourir à la force pour faire respecter la loi et pour défendre ceux qui étaient attaqués.

Le procureur impérial fait observer que le prévenu n'est pas un ouvrier : il travaille dans les bureaux aux appointements de 900 francs et a refusé 500 francs d'augmentation pour avoir le droit de protester.

Le Doré réplique que la société à laquelle il appartient n'a jamais provoqué les grèves dont il vient d'être parlé. Il ne s'explique pas pourquoi le gouvernement poursuit cette société, alors qu'il ne poursuit pas les sociétés de Saint-Vincent de Paul et la société des Jésuites qui ne sont pas plus autorisées que *l'Internationale.*

Le président à Le Doré. — Votre assimilation n'est pas exacte. *Individuellement* les membres de la société des Jésuites ont fait vœu de pauvreté; quant aux membres de la société de Saint-Vincent de Paul, ils portent des consolations et des secours dans la demeure des pauvres.

Votre but à vous est d'arriver à donner satisfaction à vos intérêts individuels.

Le Doré. — Comment se fait-il alors qu'ils soient si riches et nous si pauvres?

Interrogatoire de Plouzané Célestin. — Il reconnait faire partie de l'Internationale : il était secrétaire adjoint de la section. Il ajoute : *Ce n'est pas là un grade, car nous sommes tous égaux.*

Interrogatoire de Le Doré (Joseph), frère de Le Doré (Constant).

Il avoue faire partie de l'Internationale.

Interrogatoire de Plouzané (Victor).

Il déclare être membre de l'Internationale. Il explique qu'il a été arrêté le 25 mai et conduit en prison comme faisant partie d'une société secrète. On l'a accusé de vouloir *chavirer* le gouvernement : il n'a jamais eu l'intention de *chavirer* quoi que ce soit; il veut seulement l'amélioration du sort des travailleurs.

Le président. — Quand les travailleurs ont-ils été plus heureux qu'aujourd'hui?

Plouzané. — Voilà trente-cinq ans que je travaille depuis cinq heures du matin jusqu'à sept heures du soir. J'ai eu onze enfants : il m'en reste encore sept, et nous avons toujours vécu dans la misère.

Le procureur impérial. — Croyez-vous vous enrichir par une révolution?

Plouzané. — Ni mes amis, ni moi, ne voulons une révolution : nous avons seulement établi entre nous une société pour nous soutenir mutuellement.

Le président. — Quand vous ferez une société dans un but aussi louable, nous serons les premiers à vous soutenir.

Plouzané. — Cependant vous nous poursuivez sans que nous ayons rien fait pour le mériter.

Interrogatoire de Moalic.

Il avoue être membre de l'Internationale et ne voir dans cette qualité aucun mal. Il ajoute qu'à sa sortie de prison on l'a renvoyé du port et on a mis sur son congé que c'était par inconduite que l'on le renvoyait. Cependant il n'a eu aucune punition pendant les six ans qu'il est resté au port. Il a voulu réclamer près du préfet maritime, et ce dernier a appelé du monde pour le faire mettre à la porte.

Le président. — C'est de l'inconduite que de protéger les grèves par des subsides.

Plouzané. — L'Internationale n'a jamais provoqué aucune grève.

Le président. — Vous savez bien le contraire : c'est Assi, l'un de vos sociétaires, qui a excité les ouvriers du Creuzot.

Constant Le Doré proteste contre cette allégation. Il défie d'établir que l'Internationale ait provoqué une seule grève. Assi n'a jamais fait partie de la société, et ce qui le prouve, c'est qu'il a été acquitté par le tribunal de Paris.

Interrogatoire de Tréguer.

Tréguer reconnaît qu'il fait partie de l'Internationale.

Le procureur impérial prend la parole et, dans un brillant réquisitoire, fait le procès de Félix Pyat et de Mazzini qu'il regarde comme les fondateurs de l'Internationale. Il flétrit la Commune de Paris, l'attentat d'Orsini, le 24 Juin 1848, et le journal la *Marseillaise* qu'il représente comme l'organe officiel de l'Association internationale.

Il condamne les doctrines subversives proclamées dans les congrès et meetings tenus à Londres, Genève, Lausanne, Bâle, Bruxelles, Mons, Paris, Rouen et Lyon. Il ne relève contre la section de Brest d'autre fait qu'une adhésion à la fédération paritienne, signée : Constant Le Doré et Célestin Plouzané, et reproduite dans le journal la *Marseillaise* (numéro du 23 avril).

Il demande une application sévère de la loi contre chacun des prévenus.

Le Doré (Constant) lit une défense écrite. Tous les accusés déclarent adhérer à cette défense et n'avoir rien à y ajouter.

Le tribunal se retire dans la chambre du conseil et, après une demi-heure de délibération, rend le jugement suivant :

« Le tribunal :

« Attendu qu'il résulte des dépositions des témoins entendus à l'audience, des diverses pièces saisies au domicile des prévenus et de leurs propres aveux même qu'ils ont fait partie comme membres de la société dite *Internationale*,

« Les déclare atteints et convaincus d'avoir, à Brest, depuis moins de trois ans, et notamment après le décret d'amnistie du 14 août 1869, fait partie de l'Association internationale des travailleurs, qui n'est pas autorisée et qui se compose de plus de vingt personnes.

« Par application des articles 291, etc.,

« Condamne : Le Doré (Constant) à deux mois de prison et 50 francs d'amende ; Célestin Plouzané, à un mois de prison ; Moalic, Le Doré (Joseph), Plouzané (Victor) et Tréguer, chacun à dix jours de la même peine ; tous solidairement aux frais ; Déclare dissoute la section de l'Internationale établie à Brest.

« *Président :* M. DUPUIS. — *Procureur impérial :* M. LEGEARD DE LA DIRYAIS. »

Après le prononcé du jugement, Tréguer proteste contre la distinction établie par le jugement entre les accusés. *Tous coupables du même degré*, s'écrie-t-il, *nous devions subir la même peine.*

Le président lui fait observer qu'il ne reste plus désormais qu'une seule manière de protester contre ce jugement : la voix de l'appel.

2° — *Défense collective lue par Constant Le Doré.*

Messieurs,

Tous les six, nous avons été arrêtés et conduits à la prison du fort Bouguen :

Le 3 mai, Le Doré (Constant) ;
Le 4, Plouzané (Célestin) ;
Le 5, Le Doré (Joseph) et Plouzané (Victor) ;
Le 10, Tréguer (Pierre) ;
Le 11, Moalic (Louis).
Le 7 juin on nous mettait en liberté provisoire. Ce qui fait :
35 jours de prison pour Le Doré (Constant) ;
34.................... Plouzané (Célestin) ;
33.................... Le Doré (Joseph) ;
33.................... Plouzané (Victor) ;
28.................... Tréguer (Pierre) ;
27.................... Moalic (Louis).

Nous étions accusés de faire partie de la société secrète l'*Internationale des travailleurs.*

Pourquoi nous a-t-on emprisonnés, quand on n'avait aucune preuve que nous eussions fait le mal ?

Aujourd'hui nous sommes poursuivis pour faire partie de l'*Association internationale des travailleurs*, association composée de plus de vingt personnes et non autorisée par le gouvernement.

Chacun de nous est membre de cette société.

Nous n'avions pas à demander d'autorisation ; sommes-nous les seuls à faire partie d'une société non autorisée ?

Et l'association des Jésuites ?

Et la société de Saint-Vincent-de-Paul ?

Et la franc-maçonnerie ?

Beaucoup parmi ceux qui nous poursuivent font partie d'une o plusieurs de ces sociétés.

Est-ce à dire que nous voudrions les voir poursuivies ? Non.

Mais *nous voulons également notre droit* de nous réunir et de nous associer.

Pourquoi la justice française aurait-elle deux poids et deux mesures ?

Est-ce parce que nous sommes des travailleurs ?

Nous ne sommes donc pas *des hommes devant jouir également de leurs droits ?*

Comment ! ce sont les travailleurs qui supportent les charges de la société et ils n'auraient pas de droits ?

Liberté pour tous, voilà ce que nous voulons. Nous, nous vou-

lons nous organiser pour nous entr'aider mutuellement et pour *avoir le produit intégral de notre travail.*

Le président lui fait observer qu'il ne reste plus désormais qu'une seule manière de protester contre ce jugement : la voix de l'appel.

Nous voulons *être assurés de ne pas mourir de faim* et *vivre heureux en travaillant modérément.*

Nous ne voulons pas que notre existence et notre bien-être dépendent du caprice.

Pourquoi nous dénierait-on ce droit ?

Quels sont ceux qui veulent le faire ?

Avons-nous fait le mal ?

L'instruction qui a fouillé dans notre vie publique et privée a-t-elle trouvé quelque chose de mauvais ? Non. Eh bien, alors, Messieurs, nous vous demandons en *vertu de quel principe de justice vous nous condamneriez.*

Personne n'est plus honnête que nous.

La loi pour être respectée doit être l'expression de la vérité et de la justice.

Brest, 23 juillet 1870.

Ont signé : Constant LE DORÉ, Célestin PLOUZANÉ, secrétaires de la section.

IV

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE ROUEN.

(Audience du 1er septembre 1870.)

« Ministère public contre Aubry, Piéton et autres.

« Le Tribunal,

« Attendu que les prévenus ne comparaisant pas quoique régulièrement cités ;

« Attendu qu'aux termes des articles 291 du Code pénal, 1 et 2 de la loi du 10 avril 1834, nulle association de plus de vingt personnes dont le but sera de se réunir tous les jours ou à des jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques et autres, et alors même que ces associations seraient partagées en sections d'un nombre moindre et qu'elles ne se réuniraient pas tous les jours ou à des jours marqués, ne pourra se former qu'avec l'agrémentdu gouvernement ou son autorisation ;

« Attendu qu'Aubry, Piéton, Regnier, Creusot et Julien ont reconnu dans l'information qu'ils étaient membres *de l'Association internationale des travailleurs et de l'association dite le Cercle d'é-*

tudes économiques de Rouen ; qu'il résulte des pièces du procès que les affiliés de ces deux associations, dont le nombre excède aujourd'hui dans le seul arrondissement de Rouen douze cents personnes, se sont depuis moins de trois ans réunis à différentes reprises ;

« Attendu qu'il résulte également des pièces du procès que les affiliés poursuivent et la *ruine de nos institutions politiques et la destruction même de la société ;*

« Attendu que l'attente d'une révolution radicale se montre dans chacune des lettres émanant des membres de l'Association internationale ; que tous s'apprêtent à jouer un rôle dans cette révolution ; *que dès 1867, Dupont, secrétaire du conseil central de l'Internationale pour la France, écrivait à Aubry : « La révolution est fatale, elle arrivera quand même, il faut que les vingt soient prêts pour ce jour », faisant ainsi allusion au premier noyau d'adhérents recrutés par Aubry ;*

« Attendu que plus tard les affiliés dévoilent leur but plus clairement s'il est possible : qu'ainsi le 19 janvier dernier, Varlin l'un des plus remuants, écrit à Aubry : *Nous devons du même coup abattre toutes les têtes de l'hydre, mais il ne faut pas que nous les manquions et voilà pourquoi nous hésitons ;*

« Attendu que trois mois après, Amouroux, un autre affilié, écrit à son tour au même Aubry : *J'ai reçu une lettre de Marseille de Bastelica : cela marche très-bien, ils sont prêts à tout pour réussir ;* que déjà Aubry, au mois de septembre 1869, avait reçu d'un nommé Robert, de la Chaux-de-Fonds, une lettre où on lit ces mots : *Je crois que la violence seule pourra nous amener à un but et je suis de ceux qui disent : Au feu les vieilles loques, les paperasses, les titres de propriété et Cie ;*

« Attendu qu'au congrès de Bâle, en 1869, où se trouvaient réunis les délégués des sections de l'Internationale, on avait clairement manifesté d'ailleurs le but de l'Association ; qu'on s'était séparé au cri trois fois répété de *Vive la république démocratique et sociale universelle !* et après avoir pris les deux résolutions suivantes, qui ont été insérées dans les statuts de l'Association internationale : 1° *Le congrès déclare que la société a le droit d'abolir la propriété individuelle du sol et de faire rentrer le sol à la communauté ;* 2° *il déclare encore qu'il y a nécessité de faire rentrer la propriété du sol à la propriété collective ;*

« Attendu que les projets subversifs de l'Association internationale ne sont donc pas douteux ; qu'il résulte des pièces et des déclarations mêmes des prévenus dans l'instruction que le Cercle d'études économiques de Rouen n'est qu'une section de cette association ;

« Qu'Aubry, Piéton et Creusot ne peuvent objecter qu'ils ignoraient le but de l'Association internationale, puisque tous trois assistaient au congrès de Bâle ; que les pièces saisies chez Julien et Regnier

démontrent qu'ils n'ignoraient rien de ce que savaient les trois autres ;

« Attendu que les prévenus ne sauraient se disculper en disant qu'ils ont sollicité l'autorisation de l'administration, qui ne leur aurait pas été refusée ;

« Attendu qu'il est constant qu'aucune autorisation n'a été accordée à l'une ou à l'autre de ces associations ; que si l'administration n'a pas immédiatement dénoncé ces associations à la justice, c'est que les affiliés avaient soin de dissimuler leurs menées en masquant leurs doctrines subversives ;

« Attendu, en effet, qu'à l'époque où Aubry déposait les statuts du Cercle et ceux de l'*Association internationale*, on n'avait encore rien dit dans ces derniers statuts de la propriété foncière ; que, si les résolutions de l'association sur ce point n'ont été prises qu'au congrès de Bâle, il n'en est pas moins vrai cependant que les doctrines précisées dans ces résolutions *étaient professées depuis longtemps déjà par les principaux meneurs, tous disciples de la même école ; qu'on les dissimulait pour les besoins de la cause ; que cette dissimulation éclate lorsqu'on rapproche les correspondances des affiliés des lettres* qu'ils adressaient à l'administration ; qu'on voit par ces correspondances, qu'ils attendaient pour la plupart des circonstances favorables pour jeter le masque ; que cette disposition se révèle dans une lettre du 8 octobre 1869 de Varlin à Aubry où il lui dit : « *S'il vous était possible de vous créer à Rouen une petite position indépendante, cela serait très-heureux pour vous et surtout pour notre cause, car cela nous permettrait de prendre des allures plus rudes et surtout plus révolutionnaires* » ; que de son côté un autre correspondant d'Aubry, Robert, dans sa lettre précitée, lui dit, en parlant de leurs doctrines : « *Il ne faudrait pourtant pas crier cela par-dessus les toits aujourd'hui, car on risquerait d'avoir à se sucer les doigts pour vivre. En ce moment par exemple, dans ma libre Suisse, je suis obligé de filer doux comme un agneau pour conserver ma place au collége industriel de Chaux-de-Fonds* » ;

« Attendu que les prévenus ne sauraient donc trouver un moyen de défense dans une tolérance qu'ils ne devaient qu'aux dissimulations auxquelles ils avaient recours ;

« Attendu que tous les documents de la cause démontrent qu'Aubry était à Rouen le principal agent de l'association ; que c'est grâce à sa propagande que des sociétés affiliées à l'Internationale ont surgi dans cet arrondissement ; que c'est donc sur lui principalement que doit peser la répression ;

« Attendu que les faits établis à la charge d'Aubry et de Piéton sont antérieurs à ceux qui ont fait l'objet des jugements prononcés contre ces prévenus les 21 juillet et 11 août 1870 ;

« Attendu que le principe de non-cumul des peines posé par l'article 365 du Code d'instruction criminelle s'applique à toutes les infractions atteintes de peines correctionnelles qui n'en ont pas été explicitement ou implicitement exceptées et notamment aux infractions qui font l'objet des poursuites qui ont été et qui sont aujourd'hui dirigées contre Aubry et Piéton; que par suite les condamnations prononcées contre ces prévenus ne doivent par excéder le maximum de la peine édictée par l'article 18 de la loi du 17 mai 1819, peine la plus forte applicable aux délits qui ont fait l'objet des poursuites dirigées contre eux ;

« Par ces motifs, — Le tribunal donne défaut contre Aubry, Piéton, Régnier, Julien et Creusot, faute de comparaître, les déclare coupables d'avoir, dans l'arrondissement de Rouen, depuis moins de trois ans, fait partie de l'*association dite le Cercle d'études économiques* et de celle dite *l'Internationale des travailleurs*, associations qui se composent chacune de plus de vingt personnes et qui n'ont pas été autorisées ;

« Délits prévus et punis par les articles 291 du Code pénal, 1 et 2 de la loi du 10 avril 1834 ;

« Condamne...

« *Président :* M. LEGAY, vice-président. — *Juges :* MM. ÉLIE LEFEBVRE et PELLICAT. — *Ministère public :* M. SERGENT, substitut. »

PIÈCE V

LETTRES D'HUART ET DE SAUVAGEOT SUR LES PROGRÈS DE L'INTERNATIONALE A REIMS, SAINT-QUENTIN, RETHEL, BOULT-SUR-SUIPPE ET AUTRES CENTRES. DOCUMENTS DIVERS RELATIFS A LA SITUATION DE L'INTERNATIONALE DANS CES CONTRÉES.

I

Au compagnon Jung, présidant le quatrième congrès de l'Association internationale des travailleurs.

« Reims, 10 août 1869.

« Compagnon,

« Il s'est formé à Reims depuis le mois de mars dernier deux grandes sociétés ouvrières, celle des tisseurs et celle des fileurs, qui comprennent ensemble 3,000 membres. Mon but était de

leur faire connaître l'Association internationale et de leur faire comprendre que ce n'est que par l'entente et l'association des ouvriers de toute l'Europe que nous pourrons résoudre la question sociale ; mais comme en France on ne peut s'affilier officiellement, nous ne l'avons pas fait ; et puis les esprits n'étaient pas préparés, car depuis dix-huit années que les travailleurs de Reims ne s'étaient pas occupés de leurs affaires, et avec une faible instruction, et encore toute catholique qu'ils reçoivent, vous pensez, compagnon, que l'on a bien de la peine à se faire comprendre. D'un autre côté les bourgeois, quand ils ont su que je faisais partie de l'Association internationale, ont fait et font encore leur possible pour donner une mauvaise idée de l'Internationale. En même temps les patrons ont eu tellement peur qu'ils ont eu des réunions pour voir ce qu'ils devaient faire. D'un autre côté nous avions avec nous des traîtres qui n'ont pas manqué de me dénoncer à la police, et ils auraient voulu me faire peur en me disant que l'on me reconduirait à la frontière parce que je suis Belge....... Si nous ne sommes pas encore affiliés à l'Internationale, c'est que les lois actuelles de France le défendent ; mais moralement nous sommes des vôtres, car nous poursuivons le même but. Courage donc, compagnon, ne craignons pas les méchancetés de la bourgeoisie et les calomnies qu'ils disent contre l'Association internationale, car c'est la peur qui les leur fait dire, et ils savent bien que l'avenir nous appartient, car nous sommes vingt contre un, et ils savent bien, quand tous les ouvriers se tendront une main fraternelle pardessus les frontières, que ces frontières disparaîtront et que nous ne serons plus qu'un grand peuple de travailleurs et de producteurs, au lieu de nous entr'égorger dans des guerres ; la seule guerre que nous ferons sera à l'ignorance et à la fainéantise : car eux, s'ils veulent vivre, ils devront se faire travailleurs comme nous et ne plus s'engraisser à nos dépens. Veuillez, compagnon, remercier pour moi tous les délégués venus au congrès et donner mes salutations fraternelles à tous les membres de l'Association ; le bonjour à Depaepe, Hins, Brismée et Fontaine, s'ils sont au congrès.

« Je vous serre la main.

« HUART,

« Tailleur, rue du faubourg Cérès, 77, à Reims (Marne-France), membre de la fédération, section bruxelloise de l'Internationale.

« Veuillez m'envoyer le compte rendu complet du congrès afin d'en donner connaissance à la société. »

II

« Reims, 13 mars 1870.

« Compagnon Sauvageot,

« Tâchez d'organiser votre comité sur un bon pied. Je vous apprends que nous faisons partie de l'Association internationale. Nous allons fonder à Reims un conseil fédéral. Tous les comités des villes voisines pourront se fédérer avec nous. Quand vous serez organisés, nous pensons bien que vous ne demanderez pas mieux que de vous fédérer avec nous, car il n'y a que par l'Internationale que nous pourrons réussir. . . . .

. . . .

« Toutes les villes de France sont en train de s'organiser. . . .

« Tenez-moi au courant de ce qui se passe à Saint-Quentin, et de ce qui a rapport au travail, pour en rendre compte au conseil fédéral de Paris.

« J'attends une réponse. Salut fraternel.

« HUART,

« Faubourg Cérès 77.

III

« Reims, le 18 mars 1870.

« Compagnon Sauvageot,

« Fais ton possible pour fonder un comité : dis-leur que dans tous les pays d'Europe les sociétés ouvrières s'organisent et se fédérent à l'Internationale, seul moyen d'arriver à notre affranchissement. Courage, compagnon, et nous arriverons à détruire l'arbitraire.

« Salut fraternel.

« HUART,

« Faubourg Cérès, 77. »

IV

« Réthel, 21 mars 1870.

« Citoyen Marmonnier[1], à Lyon.

« Aussitôt la réception de votre appel daté du 15 courant, je suis parti immédiatement pour Reims, siége de notre société, pour faire part à notre comité de la lettre que vous m'avez envoyée. Sur ma

[1] *Marmonnier* fait actuellement partie du conseil municipal de Lyon.

demande, ainsi que sur la demande du citoyen Thomas (Désiré), de Boult-sur-Suippe, nous sommes parvenus à faire voter une somme de 2,000 francs qui devaient être envoyés au citoyen Varlin. Mais malheureusement nous avions dans notre comité plusieurs membres qui, ne comprenant pas la solidarité, ont fait signer une protestation contre la décision du comité, et j'ai appris dimanche dernier que la somme votée n'était pas envoyée. Éloignés du comité et n'étant pas à la portée de surveiller ses actes, nous sommes obligés de faire des démarches continues pour pouvoir faire marcher ses affaires à notre gré, et, en notre absence, notre secrétaire passe outre la décision du comité. Nous sommes donc aujourd'hui dans la nécessité de révoquer ces hommes qui, nous en sommes certains, sont en rapport avec les patrons.

« En présence de semblables faits, nous avons cru devoir informer le comité de Reims que nous suspendions nos versements à Reims jusqu'au renouvellement du comité.

« Si nous ne pouvons rien établir de sérieux à Reims, nous serons forcés d'établir notre centre à Rethel qui possède des éléments beaucoup plus sérieux que Reims, car il n'y a même pas à Reims d'homme capable de donner une réunion publique. Nous pourrions fonder à Rethel un comité avec Boult-sur-Suippe, Bazancourt, Pont-Favergé, Heutrégiville. Notre intention serait même de propager l'association à Sedan et autres villes où les ouvriers sont en grand nombre.

. . . .

« Dimanche prochain une réunion publique aura lieu à Rethel. Lecture sera faite des correspondances que j'ai reçues de vous et de Varlin. Nous ouvrirons une souscription publique : ne réunirais-je qu'une faible somme, je vous l'enverrai dans le plus bref délai [1].

« J'espère, citoyen, que vous me tiendrez au courant de ce qui se passe à Lyon concernant votre grève.

« Salut fraternel.

« LOTH, bonnetier, rue de Sorbon. »

V

« Paris, 24 mars 1870.

« Citoyen Loth,

« Je vous envoie par le courrier cent exemplaires des statuts de

1 Au sujet de la somme de 2,000 francs, dont le président Huart avait disposé en faveur des passementiers de Lyon, une scission se produisit au sein de la société *Le Droit*. Le groupe de Rethel fut sur le point de se séparer de celui de Reims. On en vint aux injures et aux outrages ! Le citoyen Jacquet, secrétaire de la société, poursuivit en police correctionnelle Huart et le fit condamner pour diffamation et injures publiques à 50 francs d'amende : c'est à ces faits que fait allusion Varlin, le 24 mars, dans sa lettre à Loth.

l'Internationale. . . . .

. . . .

« Pour ce qui est de vos divisions avec Reims, à mon avis, avant de songer à vous séparer, il faudrait faire quelques efforts pour modifier radicalement le comité Rémois : j'ai vu Huart lundi, c'est son avis.

« J'écris à Rouen pour vous faire servir *la Réforme sociale*.

« Salut fraternel.

« E. VARLIN. »

VI

« Reims, 31 mars 1870.

« Compagnon Sauvageot,

« Malgré les entraves que les patrons mettent pour empêcher notre œuvre, nous réussirons quand même. Dis aux compagnons qui sont renvoyés de prendre courage. Les patrons ne seront pas toujours aussi fiers. Je suis nommé *correspondant du conseil général de Londres*. J'ai été nommé à Londres *le 22 mars dernier*. Fais-le savoir aux patrons qui veulent vous renvoyer et dites-leur qu'ils feraient beaucoup mieux d'être plus convenables. Car en vous renvoyant, ils insultent l'Association internationale tout entière, *et avant 6 mois nous serons les plus forts dans tous les pays d'Europe*.

« Courage, marchons toujours.

« *Signé :* HUART. »

VII

« Reims, ce 12 avril 1870.

« Citoyen Sauvageot,

« J'ai écrit au journal *l'Internationale*, et aussi au conseil général de Londres, ce qui se passait à Saint-Quentin.

. . . .

. . . .

« Courage,

« Salut et fraternité,

« HUART.

« Faubourg Cérès, 77. »

VIII

« Rethel, 14 avril.

« Citoyen Varlin,

« Maintenant que notre réception est certaine, je mets la main à la plume pour vous en donner connaissance et vous faire part de notre désir de fédérer avec les sociétés parisiennes. . . . . .

. . . .

« Le montant de notre caisse s'élève à 6,000 francs qui ont été versés en commun par Rethel, Reims, Bazancourt, Boult-sur-Suippe, Pont-Favergé, Sainte-Mame et Heutrégiville.

. . . .

« La ville de Reims ne possède pas d'hommes bien avancés en socialisme » . . . .

Et plus loin — « Voilà notre devise : Tout est à nous, rien n'est à moi. Notre caisse est aux Parisiens comme la caisse des Parisiens est à nous, à titre de prêt bien entendu.

« Vous me donnerez des renseignements, je l'espère si j'en ai besoin plus tard, *sur la direction d'une grève*, et dans le cas où une grève arriverait chez nous, faites-moi savoir si nous pouvons compter, si nous en avions besoin, sur les fonds nécessaires pour nous soutenir.

« Envoyez-moi une correspondance particulière, qui puisse être lue en réunion publique : cela aura une grande influence pour les ouvriers qui sont travaillés par les patrons qui emploient tous les moyens possibles pour nous faire échouer [1].

« *Signé :* LOTH. »

IX

Société de résistance et de solidarité des travailleurs de Reims et des environs.

NOMS DES MEMBRES COMPOSANT LE COMITÉ ET LA COMMISSION DE SURVEILLANCE.

Comité.

Président, Huart (Joseph); *vice-président,* Woutaz (Endrès); *secrétaire,* Jacquet (Victor); *vice-secrétaire,* Droz (Édouard); *trésorier,* Thurnèse (Victor); *vice-trésorier,* Pelletier (Pierre).

1 Dans une lettre écrite à Varlin le 11 avril, Huart signalait les menées des parons contre l'Internationale et la campagne entreprise contre elle par *l'Indépendant rémois*. Il lui annonçait que le Conseil général de Londres avait reconnu la société *le Droit*, section de l'Internationale, et l'avait nommé correspondant.

Commission de surveillance.

Président, Lechien (Émile).

REIMS.

Membres : **Valton, Renard, Dautel, Thiriet, Lorsignol, Étienne, Scheibel, Debats, Peter, Barthélemy.**

RETHEL.

Loth, Champion, Lesieur (Charles), Billaudel (François).

PONT FAVERGER.

Schneider, Douillet (Octave), Clément (Victor).

BOULT-SUR-SUIPPE.

Désiré (Thomas).

HEUTRÉGIVILLE.

Rouyer (Réol).

X

« Reims, 13 mars 1870.

« Citoyen Varlin,

« Ici, à Reims, nous avons organisé une société de résistance et nous sommes onze cents membres environ; à Rethel, trois cent vingt; dans les villages près de Reims, cent cinquante membres et tous ensemble nous ne formons qu'une seule société dont le comité est à Reims, et dont je suis le président; de plus, depuis notre affiliation à l'Internationale, le conseil général belge m'a dit l'autre jour, quand j'ai été à Bruxelles, que le conseil général de Londres comptait sur moi pour fonder à Reims un conseil fédératif; c'est ce que je vais tâcher de faire.

« C'est donc moi qui suis chargé de faire les correspondances internationales; quand vous aurez des communications, faites-les moi parvenir.

« Mardi, notre comité s'assemble pour voter la somme que nous enverrons aux frères de Lyon à titre de prêt.

« Faites insérer dans *la Marseillaise* que la société de résistance de Reims fait partie de l'Internationale; présentez-nous aussi à la

chambre fédérale de Paris pour qu'elle nous reçoive. J'ai des relations à *Sedan* et j'espère avant peu y fonder un comité qui se fédérera avec nous et à Saint-Quentin la même chose.

« Compagnon Varlin, j'ai eu bien de la peine pour organiser cette société à Reims, car c'est un pays en retard, mais depuis que j'ai pris la parole dans toutes les réunions, dans lesquelles j'ai prêché les doctrines sociales, du mieux que j'ai pu, pour un citoyen qui n'a pas d'instruction, du moins ce que j'ai dit a été dit avec conviction, et puis les doctrines du socialisme n'avaient jamais été étudiées par la classe ouvrière et la bourgeoisie n'en connaît pas davantage, car eux ne s'occupent que de leurs millions, mais dans nos réunions, depuis que ces doctrines ont été un peu comprises, il se fait un grand réveil parmi les ouvriers.

« Il y avait bien avant deux cents membres associés, mais le président était vendu à l'administration, c'est pour cela que je me suis mis à l'œuvre et que j'ai travaillé pour le faire mettre dehors par les sociétaires; c'est ce qui a eu lieu; ils m'ont tous nommé président et au lieu de deux cents sociétaires, je suis parvenu à arriver au chiffre de quinze à seize cents avec Rethel; et j'espère bien qu'ils deviendront presque tous socialistes.

« Compagnon, je suis bien heureux d'avoir rencontré quelques vrais citoyens, Loth, Rouyer, Schneider, Thomas Désiré, des villages près de Reims, de Rethel, pour m'aider dans la tâche que j'avais entreprise, car je suis déjà bien fatigué. Je ne sais si j'aurais pu parvenir seul, car à Reims moi seul ose prendre la parole sérieusement, mais ce n'est rien d'avoir le mal quand on arrive à un résultat comme le nôtre dans neuf mois de temps.

« HUART,

« Marchand de confections, 77, faubourg Cérès, à Reims.

XI

« Reims, 19 mars 1870.

« Compagnon Varlin,

« Notre commission s'est réunie hier soir pour voter la somme que nous devions vous envoyer à titre de prêt pour nos frères de Lyon; la somme dont nous pouvons disposer est de 2000 fr.

« Dites aux compagnons de Lyon que nous désirons ardemment qu'ils réussissent dans la lutte qu'ils ont *entreprise contre les exploiteurs, hommes sans entrailles qui s'engraissent des sueurs et des douleurs des producteurs,* qui ont toujours profité de l'ignorance des travailleurs pour les plonger dans le plus affreux servage,

chose qui leur devient impossible maintenant, car, par l'Internationale les ouvriers sont tous frères et solidaires les uns des autres, et quand un membre souffre, tout le corps social souffre, et nous tous, membres de l'Internationale, nous sommes toujours prêts à tous les sacrifices, pour soutenir nos frères quand ils sont dans le besoin, que ce soit à Paris, Lyon, Bruxelles, Genève, Londres, New-York, Madrid, Barcelone, Vienne ou Berlin, car nous ne connaissons pas de frontières car nous sommes la grande armée des producteurs.

C'est nous qui donnons la vie à toutes les nations; *sans nous rien n'existerait*, ce qui fait que nous sommes la vraie force, la force qui fait vivre et par là, la seule force juste, qui vaut bien la force destructive qui appartient aux bourgeois, nos éternels ennemis, qui ne pensent qu'à leur ambition et à leur insociabilité et qui voudraient encore vivre sans rien produire, excepté le désordre social et tous les maux qui s'ensuivent et qui nous ruent les uns sur les autres pour nous entre-déchirer comme des bêtes sauvages pour ce qu'ils appellent : patrie, gloire, victoire chose bien vaines pour nous aujourd'hui, car, nous, membres de l'Internationale, nous ne reconnaissons plus que la solidarité universelle et tous les producteurs sont nos frères; nos seuls ennemis sont tous les improducteurs de n'importe quel pays.

« Par l'Internationale nous voulons établir le collectivisme dans le monde entier et la fraternité universelle; nous y arriverons plus tôt que messieurs les bourgeois ne pensent, car, je le répète, nous sommes le nombre, nous sommes la force, nous sommes le droit, nous sommes la justice, nous sommes la morale universelle, et une cause aussi juste que la nôtre ne doit pas succomber, l'éternelle morale est là pour l'attester.

« Vive l'Association internationale des travailleurs, seule force qui est en train de miner le vieux monde des abus et qui rétablira la société sur des bases solides où l'égalité sera proclamée parmi tous les hommes.

« Salut fraternel.

« J. S. HUART.

« Président de la Société le *Droit*, société de résistance de Reims, Rethel, Pontfaverger, Heutrégiville et Boult, Air, Oneppe, membre de l'Internetionale. Faubourg Cérès, 77, Reims.

« *P.-S.* Faites insérer cette lettre en entier dans la *Marseillaise*, le plus tôt possible, s'il y avait un mot ou deux qui soient trop roides, supprimez-les, si toutefois vous le jugez utile. »

PIÈCE X

PROTESTATION DES INTERNATIONAUX STÉPHANOIS CONTRE LA CONDAMNATION DE LEURS FRÈRES DE PARIS.

Saint-Étienne, 24 juillet 1870.

Citoyen rédacteur,

Les soussignés, qui connaissent l'excellent esprit de votre journal, se plaisent à croire que vous voudrez bien accorder une place, dans son plus prochain numéro, à la protestation qu'ils viennent faire expressément, en leurs qualités d'hommes et de travailleurs, contre les récentes condamnations de leurs frères de Paris et de l'étranger.

Loin de réussir à intimider les travailleurs, ces sévices et les nouvelles persécutions dirigées actuellement contre ceux des provinces de France stimulent davantage les efforts des courageux soldats du travail et de la paix; les imputations de délits, que partout on invoque contre eux, ne servent qu'à montrer combien appréhendent les forts d'être anéantis par les faibles; le jour où ceux-ci comprendront la solidarité de leur situation sur la terre.

Ainsi donc, lorsque les travailleurs de toutes les nations pouvaient croire à la réalisation de la sainte alliance des peuples, rêvée et tant chantée par Béranger; quand, déjà, ils se tendaient les bras, apercevant enfin un rayon lumineux de la vraie justice à l'horizon, soudain sont sorties de nouveau les ténèbres profondes, pour venir obscurcir encore le jour, les horribles et monstrueuses influences du passé, qui, malheureusement, n'avaient pas été assez profondément ensevelies...

Les travailleurs de tous pays vont essuyer et essuient déjà une nouvelle et effroyable tourmente!

Les pasteurs des peuples, s'attribuant le droit et le soin de disposer d'eux, leur infligeront encore arbitrairement leur volonté sous l'apparence de la justice, cherchant toujours à les diviser par des dissensions et les lançant de temps en temps les uns sur les autres pour mieux enraciner leur domination dans le sang.

Mais les peuples n'ont qu'à ne pas s'émouvoir des tourments personnels de leur gouvernants, à ne pas épouser leur querelles dynastiques et à s'aimer, au contraire, entre eux, en réfléchissant qu'ils sont tous, par le travail, rendus solidaires. Ils auront vaincu le despotisme et pourront se gouverner beaucoup mieux seuls.

Donc, prolétaires, travailleurs solides que l'on oppose mal à propos les uns aux autres et à qui l'on inculque le fatal chauvinisme, unissons nos âmes et nos efforts! Travailleurs internationaux, ne nous effrayons pas de procéder à nos devoirs; mais protestons toujours contre l'abus inique de la tyrannie, en persévérant dans notre but de lui substituer la justice!

Courage, honneur et fraternité!

Émancipation sociale!

Les membres de l'Internationale *de Saint-Étienne.*

(*Éclaireur de Saint-Étienne*, 29 juillet 1870.)

PIÈCE Y

DOCUMENTS RELATIFS A LA SECTION DE BREST.

I

STATUTS DE LA SECTION DE BREST.

Les membres de la section de Brest de l'Association internationale des travailleurs conviennent entre eux ce qui suit :

Article 1er. — *Liberté, Égalité, Fraternité.*

Art. 2. — La section est souveraine à la majorité ; la majorité se compose des trois quarts au moins des membres votants.

Art. 3. Aucun vote n'est secret. Lorsqu'il y aura lieu de voter, tous les membres seront prévenus ; ceux absents momentanémnet le seront également, et pourront envoyer leur vote signé. Dans les cas d'urgence, il sera passé outre pour les absents.

Art. 4. — La cotisation mensuelle est de un franc.

Elle sert à s'entr'aider, à payer la location des salles de réunion, l'abonnement aux journaux, les frais de correspondance, etc. Aucune dépense ne pourra être faite sans le consentement de la majorité.

Art. 5. — Pour la tenue des comptes et pour les correspondances, les secrétaires sont dépositaires de tout ce qui appartient à la section.

Ils ne peuvent se dessaisir d'aucune pièce sans le consentement de la majorité.

Dans chaque réunion ils mettent les comptes, correspondances, etc., à la disposition de l'assemblée et lui donnent des explications.

Lors de leur remplacement, ce n'est que devant l'assemblée géné rale qu'ils remettent tout ce dont ils sont dépositaires.

La majorité change ces secrétaires toutes les fois qu'elle le juge utile.

Art. 6. — Les réunions ont lieu le samedi de chaque semaine à huit heures du soir. Dans chaque réunion deux membres sont désignés, l'un pour inscrire par ordre les noms de ceux qui veulent parler, l'autre pour prendre note des décisions de l'assemblée. Ne seront admis dans les réunions que les membres de l'Association internationale des travailleurs.

Art. 7. — Les membres qui auraient à présenter des personnes voulant adhérer devront préalablement prévenir la section qui décidera ce qu'il y aura lieu de faire. Pour être membre de la section, il faut habiter la localité.

Art. 8. — Ceux des membres partant de Brest pour aller s'établir ailleurs pourront rester dans l'Association, mais ne feront plus partie de la section. Ils ne pourront rien avoir que du consentement de la majorité.

Il ne sera rien remis à ceux qui se retireront volontairement ni à ceux renvoyés par décision de la majorité. Les membres destinés à être renvoyés pourront être entendus à l'assemblée générale, s'ils le désirent.

Art. 9. — La section de Brest pourra se fédérer avec d'autres sections.

Art. 10. — La présente convention sera signée par tous les membres de la section.

Art. 11. — La majorité étant souveraine change ou modifie la présente quand elle le juge convenable.

Fait à Brest le 9 avril 1870.

II

CORRESPONDANCES DIVERSES.

1° — *A Louis Pindy, Paris.*

« Brest, 7 avril 1870.

« Je suis arrivé ici sans accident ; j'ai voyagé avec des soldats. Ce sont des ouvriers, et certes ils ne tireraient pas sur leurs camarades.

« Ils savent où est l'ennemi.

« Ils étaient quarante-cinq dans le compartiment où j'étais.

« Voudrais-tu demander au bureau de la *Marseillaise* dans quel numéro on a porté la souscription des ouvriers du port de Brest, pour les détenus politiques?

« Pourrais-tu m'envoyer de suite le numéro du 30 mars du *Rappel?* On demande une vingtaine de portraits en plâtre de Victor Noir.

« Ici nous nous débrouillons.

« Joseph ne peut pas encore aller là.

« Bien des choses à Carrière, à Laburthe et à tous les amis.

« Il est plus que probable *que bientôt* une partie des membres de l'Internationale sera assassinée, et l'autre partie emprisonnée.

« Ci-joint une lettre de la section de Brest aux sections de Paris.

« Nous comptons sur toi, si les autres citoyens à qui nous l'avons adressée en sont empêchés et que toi tu ne le sois pas, pour en donner lecture dans la réunion générale qui doit avoir lieu dimanche, 10 avril.

131 122 113 311 112 132 212 121 1 1
ail vev ele nsn slv lne ini pec ne
1 111 3 211 332 121 213 113 11
v nlv e iin eei nln ven len np

« 8 heures du soir.

« Pierre me communique ta lettre.

« C'est bien!

« J'attendais pour t'écrire,

« Je croyais que tu avais eu de mes nouvelles.

« J'ai cru m'en apercevoir en lisant le petit mot que tu as écrit à Pierre.

« Nous sommes tous assez bien.

« Tous les amis sont contents de toi.

« Ton ami

« CONSTANT LE DORÉ. »

2° — *Au citoyen Malon, impasse Saint-Sébastien*, 8

« Brest, 7 avril 1870.

« Citoyen,

« Je suis de retour à Brest, depuis le 30 mars au soir.

« Je devais retourner à Puteaux le 26 ; il y a eu empêchement.

« J'ai rendu compte à la section de Brest de ce que j'avais vu et entendu. Elle est contente.

« Elle sympathise avec tous les hommes et toutes les femmes de cœur et d'énergie qui travaillent pour l'affranchissement de tous.

« Nous sommes tous résolus à faire de même ici.

« Il est plus que possible que bientôt une partie des membres de l'*Internationale sera assassinée et une partie emprisonnée.*

« Nous espérons que vous voudrez bien communiquer la lettre ci-jointe à la réunion générale qui doit avoir lieu le 10.

« N'étant pas sûr que ces deux lettres vous parviennent, nous en envoyons une semblable à celle ci-jointe à d'autres citoyens.

« Ici *la grande majorité est très-mécontente de l'empire.*

« Bien des choses à vous et à tous les amis.

« Pour la section.

« Le secrétaire correspondant,

« CONSTANT LE DORÉ.

« Rue Kerfautras, 2, Mécédou, Brest (Finistère). »

3° — *La section de Brest de l'Association internationale des travailleurs, aux sections de Paris.*

« Brest, le 7 avril 1870.

« Citoyens,

« Nous désirons nous fédérer avec vous.

« Notre conviction est que nous ne pouvons nous affranchir qu'étant *tous unis* et *solidaires.*

« Qu'une fédération française est nécessaire pour faciliter les communications de toutes les sections et cela le plus tôt.

« Nous voudrions étudier avec *tous l'organisation à venir de la société* basée sur la *justice.*

« Nous ne voulons pas commander, et nous ne voulons pas de *maîtres.*

« Nous voulons la liberté, l'égalité et la fraternité.

« Nous voulons la justice.

« Quoi qu'il arrive, il y a des hommes dans cette section qui ne reculeront *jamais.*

« Tous ceux qui ont la même volonté doivent s'entendre.

« Pour la section :

« Les secrétaires,

« CONSTANT LE DORÉ, CÉLESTIN PLOUZANÉ.

« Rue Kerfautras, 2, Mécédou, à Brest. »

(*Marseillaise*, 23 avril 1870.)

4° — *Au citoyen Le Doré, secrétaire de la section de Brest.*

« Paris, 21 avril 1870.

« Citoyen,

« Notre fédération parisienne est définitivement formée. Je n'ai pu donner lecture de l'adresse que vous avez envoyée aux sections de Paris pour le motif suivant que je livre à votre appréciation.

« En arrivant à la réunion, je m'aperçus que j'avais entre les mains la lettre que vous m'aviez adressée personnellement au lieu de celle que vous adressiez aux sections.

« Sachant que vous en aviez envoyé un double au citoyen Pindy, je le priai de me le remettre ou de le lire. Malgré mes nstances toutes fraternelles, il ne voulait consentir à en donner lecture qu'à la condition qu'on lui reconnaisse le droit d'assister à nos séances, et ceci en dépit d'une décision antérieure, qui ne permet pas à un membre n'appartenant à aucun groupe de prendre la parole, ni même d'assister à une réunion.

« L'assemblée, en présence de cette mise en demeure, ne voulut accepter aucune condition et Pindy refusa de donner lecture d'un document qui ne lui était pas destiné, mais bien au contraire qui était destiné aux sections réunies. Je dus donner lecture de la lettre qui m'était personnelle et résumer celle que j'avais oubliée. L'assemblée tout entière applaudit à l'adhésion de la société de Brest à la fédération parisienne.

« Je vous laisse juge de la conduite du citoyen Pindy en cette occasion et vous prie, en m'accusant réception de cette lettre dans le plus bref délai, de m'autoriser à faire publier votre adresse aux sections parisiennes de l'Association internationale.

« Recevez, citoyen, l'expression de la plus fraternelle sympathie de la part des membres de la section de Vaugirard.

« Pour la section :

« Le secrétaire correspondant,

« *Signé :* A. COMBAULT,

« Rue de Vaugirard, 289, Paris. »

5° — *A Louis Pindy*, 17, *rue du Faubourg-du-Temple, Paris.*

« Brest, 23 avril 1870.

« J'ai reçu ta lettre hier soir : j'en recevais également une de Combault.

« Combault est maçon. *Il y a de bons maçons*. Nous le croyons sincère, et moi particulièrement. Tu as eu tort de ne pas lui laisser lire notre adresse, puisque les statuts t'en empêchaient.

« Pourquoi ne te rallies-tu pas à une section ? Je sais et nous savons parfaitement que tu es libre là-dessus ; mais tu sais qu'il nous faut être unis, c'est une faute que tu commets.

« Je sais bien que, dans notre organisation, il se glisse des *lâches* et des *traîtres*, des ambitieux qui veulent ou de la gloire ou de l'argent, ou les deux réunis.

« Je ne vois rien de semblable dans aucun de ceux dont tu cites les noms sur ta lettre ; au contraire, je vois des hommes déployant toute leur activité pour la réussite de notre cause commune.

« Entre toi et eux, ce ne peut être qu'un malentendu qui va toujours en s'aggravant, c'est cependant si facile de s'arranger.

« Tu peux y arriver avec du *calme* et de la réflexion.

« De toutes les sociétés ouvrières que j'ai *vues* à Paris lors de mon dernier voyage (mars 1870), c'est le cercle mutuelliste qui m'a fait la plus mauvaise impression.

« J'ai vu, entre autres choses, dans une réunion des délégués des sections de Paris, Murat repousser *dédaigneusement* les avances que ces délégués lui faisaient de se joindre à eux.

« As tu reçu du citoyen Bizier (il n'est pas membre de l'Internationale) un mandat de 10 fr., produit d'une souscription des ouvriers du port de Brest pour les grévistes du Creuzot ?

« L'insertion a eu lieu dans deux numéros de la *Marseillaise* pour la somme que tu as versée, dimanche 27 mars, provenant des ouvriers du port de Brest pour les détenus politiques.

« Le secrétaire correspondant de la section de Brest,

« Ton ami,

« CONSTANT LE DORÉ.

« Nous avons reçu de Londres, le 15 au soir, notre acte d'affiliation et une lettre de Dupont. »

6° — *Au citoyen Combault, secrétaire de la section de Vaugirard, à Paris.*

« **Brest, le 23 avril 1870.**

« Citoyen,

« A cinq heures, hier au soir, j'ai reçu votre lettre, j'en recevais également une de Pindy.

« Nous nous sommes réunis à 8 heures pour délibérer sur le contenu de ces deux lettres.

« Aujourd'hui nous nous sommes encore réunis.

« Voici le résultat.

« Nous sommes contents de la formation définitive de la fédération.

. . . .

« Hier soir, sur 16 membres votants, 14 vous autorisent à faire avec notre adresse ce que vous jugerez utile pour tous.

« Notre désir était que l'adresse fût lue dans la réunion générale.

. . . .

« Salut fraternel à tous.

« Le secrétaire correspondant de la section de Brest,

« *Signé :* CONSTANT LE DORÉ.

« P.-S. Ce matin, 24 avril, on me communique le n° 23 de la *Marseillaise* où est insérée notre adresse. Bien ! »

PIÈCE Z

7° — *Au citoyen Varlin, rue Dauphine, 33, Paris.*

« Dijon, 1er avril 1870.

« Cher citoyen,

« Le citoyen Bastelica, secrétaire de la fédération marseillaise, auquel nous nous étions adressés pour obtenir notre admission dans la Société internationale des travailleurs, nous a répondu en nous engageant à nous adresser à vous pour cela.

« Le citoyen Girard (Pierre), de la section génevoise, que nous avons eu le plaisir de voir hier soir, nous a confirmé la réponse du citoyen Bastelica.

« Nous venons donc, cher citoyen, vous prier de vouloir bien nous admettre dans la grande famille dont le titre est l'*Association internationale*, et qui a pour but la destruction des monopoles et l'émancipation de travail.

« En nous adressant nos livrets, vous aurez l'obligeance de nous faire connaître nos devoirs et la manière de les remplir le plus utilement pour la prospérité de l'Association.

« Aujourd'hui même nous écrivons au citoyen Bastelica pour lui demander les statuts des 26 chambres syndicales de Marseille. Aussitôt que nous aurons ces documents, nous travaillerons activement à constituer nos travailleurs dijonnais en syndicats.

« Et quand cette constitution sera terminée nous relierons toutes ces chambres syndicales par un comité central qui correspondra alors avec la section parisienne.

« Pour activer la propagation de l'Internationale, pour en étendre rapidement les ramifications sur la France entière, il nous semble qu'il y aurait urgence que cinq ou six hommes actifs, intelligents, connaissant très-bien les questions sociales et capables d'exposer clairement leurs idées en public, fussent dirigés individuellement sur chacune de nos grandes villes.

« Là, ils provoqueraient des réunions de travailleurs et ne quitteraient la place qu'après l'organisation de l'Association fédérale dans la ville ainsi visitée.

« Les cotisations spéciales recueillies dans chaque ville, dépasseraient bientôt les frais de séjour du conférencier.

« Nous vous soumettons cette idée : voyez à la mettre en pratique si elle vous paraît réalisable.

« En attendant le plaisir de recevoir votre réponse,

« Nous vous prions d'agréer, cher citoyen, l'assurance de nos sentiments de parfaite estime.

« Salut et égalité.

« AUGUSTE MARBEAU, *président de la chambre syndicale*, rue de l'Hôpital, 7, à Dijon ; TRAPET, *vice-prédident ;* JULES VILLIAME, *comptable ;* AUGUSTE RICHARD, *syndic ;* EMMANUEL COMAGUI, *syndic ;* FERDINAND DONNOT, *syndic ;* AUGUSTE FOCILLON, *secrétaire ;* ALEXANDRE TAURET, *trésorier ;* JOSEPH FOURNEAUX ; FRANÇOIS THIBAULT, *comptable* [1]. »

PIÈCE W.

DÉCLARATION DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES MATELOTS FRANÇAIS DU PORT DE MARSEILLE.

C'est au peuple souverain de France que nous nous adressons, ne voulant avoir que lui pour juge dans nos différents avec ceux que la discipline nous désigne comme nos supérieurs.

1 Nous croyons utile de donner quelques détails sur l'organisation de *l'Association des comptables et employés de commerce de Dijon*. Cette société avait tenu une première réunion générale le 17 octobre 1869. Dans cette séance, sur la proposition d'un sieur Boutinon, il avait été décidé que l'on se constituerait en chambre syndicale. Une commission provisoire fut nommée avec mission spéciale d'élaborer un projet de statuts. Cette commission se composait de neuf membres : Boutinon, Cosson, Donnat, Focillon, Fourneau, Groffied, Marbeau, Tauret et Trapet.

Un projet de statuts fut rédigé d'après les indications fournies par la chambre syndicale des employés de Paris et par le député Jules Simon. Ces statuts furent défi-

Attendu que la marine marchande a besoin de réformes innombrables qu'il n'est pas possible d'établir immédiatement;

Que cependant, des améliorations très-importantes peuvent et doivent y être apportées, non-seulement au point de vue des affaires commerciales, mais encore et surtout au point de vue des garanties de toutes natures à accorder aux équipages;

Attendu que, par suite des lois et des décrets successifs qui sont venus s'abattre sur la malheureuse classe des matelots de commerce, le marin a toujours été soumis à l'arbitraire de ceux qui le commandent;

Attendu que ceux qui lui infligent des punitions, le nourrissent, le commandent, sont ceux-là même qui le jugent;

Attendu que les abus de pouvoir les plus odieux de la part des capitaines sont presque toujours la cause des actes d'insubordina- à bord des navires de commerce;

Les matelots français du port de Marseille, réunis en chambre syndicale, font la déclaration suivante :

Au nom de la liberté, de la raison et de la justice,

Puisque tous les hommes sont égaux devant la loi;

Puisque chaque classe de la société a pour devoir principal l'émancipation, qui dérive de l'instruction et de la libre pratique des droits civiques et sociaux;

Puisque la dignité humaine se refuse à conserver dans la société des taches honteuses qui ternissent l'histoire de notre siècle civilisé;

Déclarons vouloir concourir avec tous nos frères à l'émancipation générale, et prendre part aux travaux de la malheureuse classe ouvrière dont nous faisons partie.

Attendu que les tribunaux commerciaux maritimes, tels qu'ils sont constitués, ne peuvent rendre des jugements impartiaux;

Attendu que la sûreté de l'équipage n'est garantie en aucune façon par les semblants d'expertises qui ont lieu au départ des navires;

Attendu que, quelque soit son engagement, le matelot a besoin de repos, et qu'il ne peut, en aucune façon, être considéré comme une machine par ceux qui le commandent;

Attendu qu'il est privé d'une façon arbitraire de la plupart de ses droits de citoyen; que sa liberté, son existence et, par conséquent, celle de sa famille, sont sans cesse à la merci d'un seul homme qui a des pouvoirs les plus absolus;

nitivement adoptés le 17 décembre 1869. Quelques jours plus tard il était procédé à l'élection des membres de la chambre syndicale et à la formation de son bureau. Marbeau en fut nommé président, Trapet, vice-président; Focillon, secrétaire; Tauret, trésorier.

Le 20 février 1870, cette chambre syndicale adressait au Corps législatif une pétition à l'effet de demander en matière d'élection des juges consulaires, l'extention du droit de vote à tous les justiciables des tribunaux de commerce. Cette pétition était transmise à la commission d'initiative parlementaire par M. Magnin.

Marbeau est actuellement président de l'Alliance republicaine de Dijon.

Par ces motifs,

La chambre syndicale des matelots de Marseille déclare :

1° Puisque le travail justement organisé est loin d'avoir, pour pouvoir sérieusement s'établir en France, toutes les garanties indispensables de justice et de liberté, l'inscription maritime doit être maintenue.

Cependant, de notables améliorations et de sérieuses modifications y seront apportées dans le sens le plus libéral et le plus équitable.

2° Une nouvelle loi maritime serait promulguée, qui mettrait à néant tout ce que le décret-loi du 24 mars 1852 a de défectueux, d'injuste et de barbare.

3° Un contrôle sérieux serait établi pour vérifier les faits et gestes du capitaine et de l'armateur, à l'égard des équipages.

4° Toutes les peines corporelles qui existent encore à bord des navires seraient supprimées, ainsi que les retenues de solde que font supporter le plus souvent à la famille les caprices ou la barbarie d'un officier sans conscience.

5° Les tribunaux commerciaux maritimes seraient abolis; tous les délits, contestations et autres seraient jugés par le tribunal de commerce du port où rentrerait le navire.

9° Le tribunal de commerce devrait pour cela être nommé par l'universalité des commerçants et des négociants, et non pas par un nombre restreint de personnes choisies. Pour juger tous les faits qui auront trait aux matelots, le tribunal s'adjoindra une délégation composée de membres de la chambre syndicale, qui auront voix délibérative.

7° Les experts chargés de vérifier à bord des navires si tout est en bon état, si les vivres sont en quantité suffisante et de bonne qualité seront nommés tant par les armateurs que par les matelots. Le tribunal de commerce nommera un tiers expert.

8° Un règlement sérieux fixera les heures du repos des matelots, tant en mer qu'à terre, sauf les cas de force majeure.

9° Les matelots pourront librement exercer leurs droits de citoyens et concourir à l'émancipation des classes déshéritées; aucune incompatibilité ne pourra être invoquée contre eux entre leur situation, par rapport à la marine marchande, et les fonctions diverses dont ils pourraient être revêtus par la volonté de leurs concitoyens.

10° La caisse des invalides de la marine marchande serait complètement séparée de la caisse de la marine de l'État.

Le contrôle de cette caisse serait confié à des agents désignés par le suffrage des matelots français.

11° Tout inscrit, après être resté soumis pendant vingt ans aux lois de l'inscription maritime, recevra une retraite qui sera égale

pour tous les matelots, sans aucune distinction de grades ou de classes conquises en naviguant pour l'Etat. La durée du service de l'inscrit devrait être divisée de la façon suivante :

Trois ans de présence sous les drapeaux,

Trois ans de congé provisoire,

Au bout duquel temps il lui sera remis un congé définitif, sans qu'aucun décret puisse l'enlever à ses travaux.

Pendant les trois années de congé provisoire, le matelot devrait avoir la faculté de naviguer au grand et petit cabotage.

Les plaintes des matelots pour abus de pouvoir de la part des officiers seront toujours admises, sans aucune de ces formalités disciplinaires qui entravent toujours la marche de la justice et sont contraires à la liberté.

Fait et délibéré en assemblée générale, le 6 avril 1870.

Chambre syndicale des matelots français de Marseille.

Le président, P. GIRAUD; *le secrétaire*, P. MASSOL.

(*Marseillaise*, 23 avril 1879.)

II

CORRESPONDANCES ÉCHANGÉES ENTRE BASTELICA, MURAT ET AUTRES. — DOCUMENTS DIVERS RELATIFS A LA FÉDÉRATION MARSEILLAISE.

1° — *Au citoyen Murat.*

« Marseille, 23 octobre 1869.

« Mon cher Murat,

« Notre fédération est bien lancée, et dans deux mois ma présence à Marseille ne sera plus aussi nécessaire. *Si cette époque concorde avec l'affaire Pyat, j'irai volontiers rejoindre et grossir la grande armée de Paris.*

« *C'est entendu, je m'en rapporte à vous, en tous cas nous nous verrons prochainement, vous allez savoir où.*

« Depuis quelques jours j'ai observé un certain mouvement de troupes entre l'Afrique et le continent : tandis que des colonnes de chasseurs de Vincennes et de pioupious débarquent, les jeunes recrues de Paris, Lyon et d'autres villes bien connues pour leur peu de dévouement s'embarquent pour la terre d'Algérie. Ce va-et-vient coïncide avec la nomination à des postes élevés dans l'armée, d'aventuriers tels que Bazaine, Bourbaki, de Failly et autres héros anthropophages d'Afrique, de Mentana et du Mexique. Mauvais symptôme.

« A ce propos je puis vous assurer que lors des insurrections burlesques de juin, un capitaine de ligne me disait : L'empereur ne médite rien de sérieux, sinon, il se serait entouré de ses deux *dogues*, Bourbaki et Picard, à côté desquels les Canrobert et les Arnaud sont des chiens de faïence ! ! ! Nous avons déjà Bourbaki, Picard n'est pas loin. — Évidemment l'empire veut en finir avec ses deux cauchemars : les soc-démoc et la Prusse. Il procède par induction, 51 et la Crimée. — Or III n'entreprendra la guerre avec le colosse germain qu'après l'extermination et l'élimination des ennemis intérieurs, *donc nous aurons le coup d'État et la guerre*.

« C'est mon opinion intime depuis plusieurs mois et fondée plutôt sur l'observation que sur le syllogisme.

« J'écrivais un jour à Mabilly : Si le 26, nous n'avons pas la révolution, nous aurons le coup d'État.

« Eh bien certes je voudrais mentir, mais nous y sommes : j'ai vu, vu dis-je, de mes propres yeux, vu ; à moins que j'aie la berlue.

« Cette hypothèse vérifiée, je vous déclare qu'après la lâche conduite des députés et la panurgerie du peuple, j'ai pris le parti de comprimer mon impatience et de fermer ma volonté à toute excitation nerveuse, d'où qu'elle vienne.

« En regrettant sincèrement le temps perdu en vaine espérance et l'énergie en échappements illusoires, je n'ouvrirai désormais mon esprit et mon cœur qu'à toutes les idées et passions concernant la révolution sociale.

« J'ai toujours détesté à l'instar de Marat, cette guenon de politique qui nous fait parfois descendre au rôle et au niveau des hommes d'État.

« Dès aujourd'hui, je la hais plus que peste et la fuis d'autant.

« J'ai commencé à prêcher les candidatures ouvrières en réunion publique, je vais poursuivre ma propagande auprès des corporations et rien au monde ne me fera démordre de ma ligne de conduite, d'ailleurs le moment est propice pour éreinter les avocats et je ne me mettrai pas les gants.

« Je vous écris *currente calamo*, pardon ; à vous de rectifier les écarts de ma plume.

« Cette lettre a une certaine importance, pour que je vous engage à m'en accuser réception, directement ou indirectement. Je ne vous ai pas dit où nous pourrions nous rencontrer, mais vous l'avez deviné !

« *Signé :* BASTELICA. »

2° — *Au citoyen Murat.*

« Marseille, 7 décembre 1869.

« Mon cher Murat,

« J'ai reçu hier seulement, de retour d'un petit voyage [1] de Lyon, votre aimable lettre du 2.

« Je m'en remets donc à vous, pour tous les soins à donner à ma candidature au secrétariat du *ministère de travail* [2]. Oui, tel est aussi mon avis : la fédération parisienne en créant un centre sérieux doit devenir le foyer de la révolution sociale, surtout, comme le donnent à comprendre vos dernières lignes, si une feuille pouvait être créée qui en devînt l'organe officiel, le *Moniteur.*

« Appelée à rendre des services immenses à la cause de l'émancipation ouvrière, la fédération pourrait fort bien, à un moment donné, proposer aux fédérations françaises de contribuer aux frais nécessités par une telle installation.

« Notre chambre fédérale a adopté (en principe) des statuts. — Les adhésions corporatives arriveront bientôt, je l'espère, pour les consacrer et donner à cette œuvre une existence virtuelle. — Il est vrai de dire que les délégués ont été vite en besogne et ne se sont pas laissés arrêter par des vétilles. Nous sommes plus révolutionnaires que ça. « Eh quoi ! l'ennemi est à nos portes et nous délibérons ! » (s'écriait Mirabeau.

« Toutes les corporations sont représentées par deux délégués.

« Il faut vous dire qu'en général nos ouvriers ont une horreur prononcée pour les discours : ils sont pratiques avant tout.

« Ils préfèrent que l'expérience les déjuge que de s'abandonner avant aux caprices du paradoxe.

« En l'état, les corporations sentent la nécessité de l'union, de la solidarité : eh bien, ils se groupent d'abord pour agir énergiquement, quitte à se renier ensuite. Cette qualité que je leur reconnais fait *tout* leur avantage, mais ne rachète point à mes yeux celles nombreuses qui leur manquent et que l'on trouve chez l'ouvrier de Paris.

« *Signe :* BASTELICA. »

[1] C'est pendant son séjour à Lyon, à cette époque, que furent jetées les bases de la grande fédération ouvrière.
[2] Bastelica veut désigner par là la *Chambre fédérale.*

3° — *Au citoyen Murat.*

« Marseille, 3 janvier 1870.

« La semaine prochaine vous recevrez la visite du citoyen Pillard, un de nos orateurs de réunions publiques. Je vous le donne pour *un bon*, intelligent et remuant. Je l'estime beaucoup ; dans ces derniers temps sa conduite a été irréprochable... Le crépuscule est tombé sur une nouvelle année grégorienne. A quand l'aurore du cycle républicain ?

« En attendant j'emploie tous les jours fériés en excursions socialistes ! hier, j'étais à Aix. Dimanche j'y retourne pour donner une conférence, ce sera ensuite le tour de la Ciotat, Fuveau, puis Avignon, Toulouse... Je prépare aussi la fédération de tous les ouvriers bouchonniers hispano-franco-italiens. Si ce coup réussit, l'*Internationale* comptera 20,000 membres de plus... et solides. Je vous confesse en toute sincérité que nos travailleurs méridionaux, quoique bien portés vers le principe de la Révolution sont mous : ils acceptent, ils adhèrent sans passion ; aussi, quoique je n'aie pas à me plaindre du mouvement, je ne saurais encore le caractériser de *révolutionnaire ! Socialiste*, je puis l'assurer déjà... »

« Tout à vous,

« BASTELICA. »

4° — MANDAT IMPÉRATIF

REMIS A BASTELICA EN VUE DE LA RÉUNION TENUE, LE 13 MARS 1870, PAR LA FÉDÉRATION LYONNAISE.

(Chambre fédérale des sociétés ouvrières.)

« Marseille, 10 mars 1870.

« Mandat impératif est donné aux citoyens André Bastelica et A. Pacini de représenter ladite Fédération au Congrès de Lyon en s'inspirant des vœux qui sont émis par ses membres pour la réalisation de toutes les questions sociales propres à conquérir l'émancipation du prolétariat universel.

« *Le président de la séance :* A. DURAN.

« Pour la chambre fédérale,

« *Le secrétaire,*

« E. COMBES.

PIÈCE *a*.

DOCUMENTS RELATIFS A LA FÉDÉRATION ROUENNAISE.

« Rouen, 26 mai 1868.

« Mon cher Varlin,

« Je vous remercie, au nom de la justice sociale, d'avoir dit aux *bancocrates* que leur règne était bientôt fini, parce que nous affirmions notre existence, et que sous le régime du suffrage universel, il fallait un jour ou l'autre que la plèbe asservie prononce le fameux *alea jacta est.*

« De jour en jour les dieux s'en vont, place à la Justice, à cette Thémis inexorable qui jamais ne voudra que deux et deux fassent cinq comme le Mercure de la finance.

« Mais avant tout la question principale est d'organiser votre existence à Paris, et je crains bien que vous n'y réussissiez maintenant, ou alors il vous faudra changer de nom et encore faudra-t-il que vous en appeliez à la formule administrative, j'entends celle qui n'entendra aucunement entraver votre marche économique, qui respectera mordicus la dignité de tous, c'est ainsi qu'ici, nous procédons, nous déclarons, nous accomplissons les formalités banales établies par les gouvernements prudents; quels qu'ils aient été, avant tout, ils étaient bourgeois, mais nous entendons conserver entièrement notre dignité. Vous savez, mon cher Varlin, combien ceux pour lesquels nous travaillons sont encore..... c'est-à-dire paniqueux, et si j'en dois croire notre accusateur devant le tribunal, vous devez en savoir quelque chose, puisqu'après les premières poursuites contre nos amis, notre nombre a diminué des sept huitièmes, et puis dans mon département, combien est exploitée cette attaque, et que de mal cela nous donne pour empêcher les groupes de se séparer quand ils sont à peine formés. Il m'a fallu toutes les peines du monde pour continuer le mouvement que j'ai sérieusement commencé à mon retour de Lausanne.

« Faites pour le mieux à Paris, secouez la torpeur si vous le pouvez, mais ne permettez pas que l'on dise que vous compromettez le mouvement, pas de concessions, mais aussi pas d'imprudences, car je le répète et ne saurais trop insister, nous sommes encore les plus faibles, l'éducation économique de nos compagnons d'infortune n'est pas encore faite, le jacobinisme exerce encore un peu d'empire sur eux avec son galimatias politique, et ici les gros bonnets de ce parti incapable se frottent les mains de votre dis-

solution, et espèrent effrayer le pouvoir pour se passer, d'accord avec tous les satellites, des principes autoritaires, et persécuter le socialisme avant qu'il n'ait pris de sérieuses racines dans notre nation. Je compte sur votre intelligente sagesse et fais des vœux pour que mes fraternels conseils soient entendus.

« AUBRY. »

PIÈCE *b*.

DOCUMENTS RELATIFS A LA SITUATION DE L'INTERNATIONALE A BESANÇON.

I

Cercle d'études économiques
de l'arrondissement de Rouen.

« Rouen, 22 février 1870.

« Cher citoyen et ami,

« Dites à nos frères de Besançon que la Fédération rouennaise espère les voir d'ici peu entrer en lice avec eux pour jeter les bases de notre affranchissement à l'aide des moyens que le suffrage universel et le droit de coalition mettent à notre disposition.

. . . .

« Vous me demandez si c'est à moi qu'il faut que vous adressiez les adhésions à l'*Internationale*; comme premiere relation avec le Conseil général, je veux bien vous être agréable et je vous mettrai directement en rapport avec notre ami Dupont à Londres, qui est notre représentant et secrétaire pour la France.

« Salut fraternel,

« E. AUBRY. »

II

« Besançon, 17 mars 1870.

« Cher citoyen Aubry,

. . . .
. . . .
. . . .

« J'attends des nouvelles du citoyen Dupont : je pense que vous lui avez fait part de notre organisation et de nos désirs de faire partie de l'*Internationale*. Je voudrais bien avoir une réponse pour

le 27 courant, parce que nous faisons une deuxième réunion et j'ai promis que j'aurais les nouvelles de Londres : comme je vous l'ai déjà écrit, nous tenons à nous faire recevoir en bloc et aussi vite que possible.

« Honneur au groupe rouennais,

« *Signé :* ROBERT SEVERIN. »

III

« Besançon, 2 mars 1870.

« Cher citoyen et ami,

. . . .

« Veuillez me mettre en rapport avec le citoyen Dupont de Londres... Nous serons fiers un jour de pouvoir lutter à côté de nos devanciers, nos frères Rouennais.

« Le ciel s'éclaircit, l'horizon nous laisse apercevoir des jours plus heureux : les gros nuages sombres et tristes qui planent sur nos têtes seront peut-être bientôt dissous par la persévérance et l'énergie de quelques citoyens en tête desquels vous vous trouvez. Ce jour qui nous apparaît comme dans un rêve sera sublime : je le vois, mais loin, bien loin encore. Seulement il faut espérer. Oui, il faut, malgré toute l'obscurité et l'ignorance dans laquelle nous sommes encore plongés, arriver à ce but afin que nous puissions voir le drapeau de l'égalité flotter sur les ruines des trônes des potentats écrasés et de l'insolente bourgeoisie anéantie.

« ROBERT.

IV

« Besançon, 14 février 1870.

« Cher citoyen Aubry,

. . . .
. . . .

« Je me permets de vous demander comment nous pourrons entrer dans l'*Internationale :* si c'est à vous qu'il faudra que j'envoie les cotisations ou si nous devons nous adresser au bureau fédéral de la Suisse Romande, car notre intention est de nous faire recevoir en bloc immédiatement après notre organisation.

« Salut au porte-drapeau de l'*égalité*.

« *Signé :* ROBERT. »

V

General council of the International,
Working men's Association,
256. High Holborn, London, W.-C.

« Londres, 29 avril 1870.

International Working Mens association
central council London.

« Cher citoyen Robert,

« J'ai eu beaucoup de peine à me procurer le manifeste et les statuts de notre association : car ils sont épuisés depuis longtemps. C'est la cause du retard que j'ai mis à vous répondre. Je vous envoie ces différentes pièces dans un journal anglais : vous me direz dans votre prochaine si le tout vous est parvenu.

« Le conseil général vous remercie, ainsi que les autres citoyens de votre ville qui ont compris la nécessité *de l'organisation de la classe ouvrière*, surtout au point de vue international. Nous comptons sur votre dévouement et sur votre actif concours pour la propagation des principes de l'Association internationale des travailleurs.

« Nous vous conseillons de constituer un comité d'initiative pour l'organisation des sociétés ouvrières principalement les sociétés de résistance, car les sociétés *de crédit mutuel et de coopération* ne peuvent produire aucun résultat, tandis que les *sociétés de résistance* (trades-unions), organisent le travailleur et l'habituent à l'exercice des droits sociaux et politiques et empêcheront qu'il ne soit détourné de son but par les républicains formalistes et autres pantins politiques, comme en 1830 et 1848.

« Les adhésions à l'Internationale peuvent se faire *individuelles* ou *collectives*. Chaque membre doit une cotisation annuelle de 10 centimes. Les correspondants du conseil général doivent envoyer tous les trois mois au conseil : 1° le compte rendu de l'état de la section; 2° les cotisations dues; 3° tous les documents et publications concernant le mouvement prolétaire en général et notre association en particulier; 4° tous les renseignements pouvant servir à l'enquête statistique ouvrière votée par les congrès.

« Chaque société adhérente doit nommer un correspondant direct avec le conseil général. A ce sujet choisissez parmi vous un correspondant, le conseil vous enverra les *pleins pouvoirs :* pour les renseignements d'intérieur demandez à notre ami Aubry. Mais dans cette circonstance je vous rappelerai les mots de Danton, *de l'audace, toujours de l'audace.* Le conseil général est tout à votre disposition pour tout ce que vous aurez besoin. Permettez-moi, citoyen, de

vous dire, en terminant, que le succès et la propagande de nos principes dépendent de la force de conviction et du dévouement de nos correspondants.

« Salut fraternel à tous, et à vous une cordiale poignée de main.

« EUGÈNE DUPONT,

« Secrétaire correspondant pour la France. »

« *P.-S.* Écrivez-moi à l'adrssse qui suit : 4, Charles-street, Northampton square, London, E. G., à n'importe quel nom anglais ou allemand. »

PIÈCE *c*.

GRÈVE DES OUVRIERS TUILIERS DE GENÈVE.

I

Lettre des ouvriers tuiliers à leurs patrons.

11 avril 1870.

« Nous avons l'honneur de vous soumettre le nouveau tarif, afin que vous ayez bien la complaisance de l'accepter.

« Nous sommes certains que vous apprécierez les raisons qui nous poussent à vous demander une petite augmentation. Vous connaissez vous-mêmes notre triste situation, et vous jugerez bien que l'augmentation sera bien récompensée par notre travail, auquel nous saurons mieux apporter notre force et énergie.

« Nous espérons aussi que vous verrez que nous sommes animés par les désirs tout conciliants, et vous ne voudrez point nous mettre dans l'obligation de porter préjudice à nous-mêmes, ainsi qu'au travail et à vos intérêts. — C'est dans cette idée que nous attendons tous votre favorable réponse pour le samedi 18 avril, la veille de Pâques.

« Agréez, Messieurs, nos salutations.

« *Le Comité.*

« Nous vous prions d'adresser votre réponse à M. STEVENN Félix, *à Carouge*, sur la route de Saint-Julien, 557.

« Art. 1. Du 25 mars au 11 décembre, le taux du travail est de 40 centimes au minimum.

« Art. 2. La journée est de 11 heures de travail par jour ni plus ni moins; ou, aux cas extrêmement pressants, le travail se payera

60 centimes l'heure pour le travail à faire en plus de la journée.

« Art. 3. Le payement des ouvriers devra se faire régulièrement toutes les quinzaines.

« Tout signataire s'engage par sa signature de maintenir et de faire respecter le présent tarif.

« En cas de différend survenu entre l'ouvrier et le patron, le sociétaire devra s'en référer à une assemblée du comité, convoquée à cet effet, dans laquelle il exposera les motifs de sa discussion avec le patron. »

(*Suivent les signatures.*)

II

Proclamation de la Commission de la grève.

« Frères travailleurs,

« Les actes de brutalité ne suffisent pas aux ennemis des travailleurs pour maintenir leur exploitation. Comme toujours et partout ils ont recours à la calomnie et aux mensonges.

« A peine notre manifeste paru, le *Journal de Genève*, *organe des seigneurs les privilégiés*, a osé nous calomnier, en nous accusant d'assertions inexactes et de *menées subversives;* et hier encore il s'est permis de répandre une *fausse nouvelle*, en déclarant que la grève est terminée.

« Par ce mensonge, le journal voulait porter préjudice aux grévistes et tromper l'opinion publique.

« En face de ces infâmes manœuvres, nous venons vous affirmer la véracité exacte de tous les faits rapportés dans notre *Manifeste* et dans l'*Égalité*, et nous livrerons à l'indignation publique d'autres faits bien plus scandaleux, si nos adversaires persistent dans leur conduite déloyale. Nous déclarons aussi que la grève dure toujours : Plus de la moitié des tuiliers de tout le canton ont abandonné le travail et ne le reprendront que lorsque les patrons auront fait justice à leurs légitimes réclamations. Plutôt que de se soumettre à l'ancienne misère, ils préféreront gagner leur vie par d'autres moyens qui leur sont offerts par leur aptitude au travail et par la solidarité toujours croissante de tous les travailleurs.

« Les patrons annoncent qu'ils veulent traiter avec les ouvriers seuls et individuellement. Pourquoi alors, au lieu de s'expliquer avec les tuiliers, les ont-ils insultés et brutalisés ? Pourquoi, tout en promettant d'augmenter le salaire, ne veulent-ils pas signer l'engagement ?

« Les honnêtes gens veulent-ils faire croire qu'il ne leur coûte rien, ni à leur conscience ni à leur réputation, de rompre à chaque

moment une promesse verbale, tandis qu'ils auraient peur d'être forcés à se conformer à leur engagement signé ? La signature des patrons étant la seule et unique garantie de l'ouvrier contre l'arbitraire, les patrons des autres métiers signèrent les conventions réciproques. Pourquoi donc les *maîtres tuiliers* seuls s'y refusent-ils ? Ils veulent aussi défendre aux ouvriers de faire partie de notre association. Les *maîtres* ont-ils donc seuls le droit d'être organisés en société ? Et ce droit n'est-il pas reconnu aux ouvriers ?

« Quant aux stupides accusations contre l'Internationale de susciter les grèves, nous déclarons que les 30 sections ne sont intervenues que lorsqu'il fallait venir en aide aux grévistes, et cet aide ne leur manquera point, car la grève est organisée solidement.

« Une *pension alimentaire*, approvisionnée par tous les établissements coopératifs, est organisée au Temple Unique pour les grévistes et leurs familles, et nous invitons tous les travailleurs à venir participer fraternellement au change banal.

« *Au banquet coopératif de la section des Tuiliers, ce samedi 21 mai à 8 h. du soir, au Temple Unique.*

« Les cartes, à un fr., se trouvent chez le concierge du cercle.

« Rendons-nous y donc en grand nombre pour voir comment fonctionne notre pension coopérative, qui peut nous rendre de grands services pendant les grèves, et pour porter un toast au succès de la grève des tuiliers et au développement de l'Internationale dans les campagnes !

« La Commission de la Grève.

« J.-Ph. BECKER, DUVAL, CHÉNAZ, H. PERRET, OUTINE, JACCAZ, BAUMGARTNER, BENOIT.

« *Le président*, FREPAZ. »

« AVIS. — Au dernier moment, nous apprenons que certains patrons se sont permis envers les tuiliers les actes les plus révoltants, nous devons soumettre ces actes à l'appréciation de tous les comités réunis, convoqués pour mardi prochain afin qu'ils avisent aux mesures à prendre pour porter ces actes à la connaissance des autorités compétentes. »

« *La Commission.* »

III

Appel aux sections romandes.

« Chers Citoyens,

« Votre comité a pris connaissance et examiné la marche suivie par la section des Tuiliers, dans ses rapports avec les patrons

pour obtenir pacifiquement une augmentation de salaire, justifiée par un travail d'une aube à l'autre, et pour un faible salaire, insuffisant pour élever leurs familles et passer les mois de chômages.

« Leurs demandes ne sont pas exagérées, ils réclament 40 centimes par heure, et onze heures de travail.

« Ces justes demandes ont été repoussées, et toute tentative de conciliation a échoué. En présence de ces faits, votre comité déclare que jamais grève n'a été plus légitime; elle mérite d'être appuyée énergiquement. Soutenir les tuiliers, c'est protester contre les abus de pouvoir du capital, qui n'a plus de frein lorsque rien ne résiste à sa démoralisante influence.

« Citoyens,

« Nous espérons que vous répondrez à notre appel fraternel, et que vous contribuerez de tous vos efforts à aider vos frères dans cette lutte, afin qu'ils en sortent victorieux. Prouvons une fois de plus que la solidarité qui existe entre nous, n'est pas un vain mot. Organisez promptement des secours en leur faveur, et vous aurez contribué à améliorer leur malheureuse position. Comptant sur votre dévouement, nous vous saluons fraternellement.

« Au nom du comité fédéral romand :

« *Le secrétaire général,*

« Jules DUTOIT.

« Genève, le 11 mai 1870. »

(*Les secours sont reçus au Temple Unique.*)

PIÈCE *d.*

Réponse des plâtriers-peintres à la déclaration des chefs d'ateliers de l'industrie du bâtiment à Genève.

« Les patrons déclarent que les ouvriers plâtriers-peintres cherchent à induire le public en erreur, et que quelques-uns de ces beaux parleurs veulent l'éclairer par leurs arguments.

« Les ouvriers plâtriers-peintres, réunis en assemblée générale, déclarent fausse et mensongère leur déclaration. Est-ce induire le public en erreur de leur dire que, après la convention de 1868

ainsi conçue : le 10 pour cent d'augmentation sur le salaire, tout en conservant les anciens usages. Est-il dit dans la convention qu'il y aurait des patrons qui donneraient 30 centimes de déplacement aux ouvriers qui vont exécuter des travaux à la campagne, et qu'ils leur diminueraient depuis 55 centimes à 1 franc par jour dans la saison d'hiver? ce qui a été fait par plusieurs patrons, au point que la délicatesse nous oblige à ne pas livrer leurs noms à la publicité; y en a-t-il de ces messieurs qui puissent mettre la main sur la conscience et dire qu'ils aient respecté la convention de 1868? N'est-ce pas avoir usé des moyens de conciliation, lorsque, en 1869, s'est élevé le conflit des tailleurs de pierre et maçons par la violation de la convention de 1868? Les plâtriers-peintres ont-ils demandé une nouvelle convention ou annexe, comme ces messieurs veulent bien l'appeler? NON.

« Nous avons protesté énergiquement auprès de M. Campério et auprès de MM. les patrons par de nombreuses lettres; plus, nous déclarons que nous tenions à la convention de 1868 et que ces messieurs avaient à la respecter envers nous.

« Ont-ils tenu compte de ces protestations, lorsque, en automne 1869, les ouvriers qui avaient travaillé l'été à la journée, ont été mis au travail à l'heure sans même leur tenir compte des 95 pour cent de bonification prévue par l'annexe du 10 avril 1869, ce qui procure à l'ouvrier une perte nette de cinquante heures dans la saison d'hiver?

« *Est-ce induire le public en erreur de lui dire que ce que nous déclarons est la pure vérité et prouvé par des faits patents?*

« Les plâtriers-peintres veulent user de plein droit de leur liberté individuelle et commerciale, qui autorise chacun de garder sa marchandise ou main-d'œuvre, autant que l'acheteur ou patron ne remplit pas les clauses convenues, et de la revendre au prix qui lui convient.

« *Est-ce encore induire le public en erreur de lui dire que, puisque ni l'une ni l'autre des conventions précédentes n'ont pu être respectées*, les ouvriers plâtriers-peintres ont le droit de demander qu'une de ces conventions soit signée par les patrons pour la tranquillité du pays et le bien-être de la population tout entière, et cela à la majorité desdits ouvriers, et qu'ils s'engagent à la respecter et à la faire respecter à quiconque y porterait atteinte?

TARIF

Demandé par les ouvriers plâtriers-peintres réunis en assemblée générale, le 1er mai 1870, et soumis à l'approbation des patrons.

« 1° La journée de travail sera de dix heures dans tous les ateliers.

« 2° Le prix de l'heure est de 45 centimes en moyenne; en cas de contestation entre patron et ouvrier, tout en laissant à chacun la liberté de traiter au-dessus et au-dessous, suivant les capacités de l'ouvrier.

« 3° Le prix de l'heure, à plus de 1 kilomètre, est fixé à 5 centimes en plus.

« 4° Et à 10 centimes en plus par heure, quand la distance du lieu oblige l'ouvrier de découcher.

« Que le public juge maintenant les hautes prétentions des ouvriers plâtriers-peintres, et le renversement du mode actuel de vivre, prôné par nos narrateurs, quoique sans le demander, ce serait à désirer pour nous !

« Nous pourrions alors au moins traiter nos intérêts avec nos patrons et non avec des maçons, charpentiers, menuisiers, serruriers, asphalteurs, etc.

« Au nom de l'assemblée générale du 23 mai 1870,

« SAULNIER, *président.* »

PIÈCE *e.*

1° — *Association des chefs d'ateliers de l'industrie du bâtiment dans le canton de Genève.*

DÉCLARATION.

« Maintenant que chacun a pu juger par lui-même des prétentions des ouvriers plâtriers-peintres et des offres des patrons, les chefs d'ateliers de l'industrie du bâtiment font appel au bon sens du public et demandent si l'ultimatum des ouvriers peut être considéré autrement que comme un moyen de bouleverser tout ce qui a été convenu jusqu'à ce jour.

« Il n'est personne qui, en y réfléchissant un moment, ne reconnaisse qu'il y a dans cet ultimatum matière à des récriminations sans fin et que, en ayant l'air de vouloir tout terminer, les organisateurs de grèves ne cherchent qu'à se ménager de l'occupation pour l'avenir.

« Les ouvriers plâtriers ne sont en effet qu'une avant-garde. Si leur tentative réussit, les ouvriers des autres corps de métier sont prêts à les suivre, et lorsque, après plusieurs grèves successives, on sera parvenu à un accord quelconque, dans deux ans, peut-être plus tôt, la nouvelle convention sera traitée de BALANÇOIRE et tout sera à recommencer.

« Or, chacun sait déjà que la main-d'œuvre est plus chère à Genève que chez nos plus proches voisins et confédérés, dont la liberté de travail est protégée d'une manière efficace.. Si, à cette condition défavorable, vient se joindre une instabilité aussi complète des éléments essentiels du prix de revient, instabilité qui rend impossible tout marché ferme et fait reculer devant les engagements à longs termes que comportent les constructions, l'industrie du bâtiment sera bien vite ruinée chez nous.

« Les chefs d'ateliers le comprennent bien, aussi sont-ils décidés à soutenir leurs collègues plâtriers et à ne pas consentir à de nouveaux changements.

« C'est pourquoi, au lieu de se faire battre en détail, ils préfèrent, tout en regrettant profondément d'en être réduits à cette extrémité, fermer dès maintenant leurs chantiers.

« Aussi bien seraient-ils forcés de le faire même malgré eux, si la grève des plâtriers devait se prolonger. En construction, tout se tient, et la non-exécution d'une partie de l'ouvrage, arrête tôt ou tard, et inévitablement tout le reste.

« Que les ouvriers plâtriers-peintres voient donc ce qu'ils ont à faire. Ce sont eux qui donneront le signal de la grève générale.

« Préféreront-ils à l'intérêt de leurs collègues des autres métiers, celui de quelques individus qui ont besoin de cette agitation pour avoir l'air de servir à quelque chose ?

« Nous espérons que non.

« Le public ne doit pas voir dans toutes ces discussions une simple querelle de famille. Que chacun soit bien persuadé que le zèle des agitateurs ne s'arrêtera pas en si beau chemin. Ce que *l'Association Internationale* prêche partout, ce qu'elle proclame dans ses journaux, c'est la haine entre les ouvriers et ce qu'elle appelle les bourgeois. Elle lance les ouvriers sur les patrons, parce que ce sont les premiers bourgeois qu'elle rencontre ; lorsqu'elle en sera venue à bout, elle s'attaquera à d'autres.

« Mais nous n'en sommes pas encore là, et tous ceux qui se souviennent qu'ils sont *Suisses* avant tout, et non pas *Internationaux*, savent que les autorités compétentes appliqueront en temps et lieu, à qui de droit, les articles suivants de notre constitution fédérale :

« § 36. — Les citoyens ont le droit de former des associations, pourvu qu'il n'y ait, dans le but de ces associations ou dans les moyens qu'elles emploient, rien d'illicite ou de dangereux pour l'État. Les lois cantonales statuent sur les mesures nécessaires à la répression des abus.

« § 37. — La confédération a le droit de renvoyer de son territoire les étrangers qui compromettent la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse.

« Par décision de l'Assemblée générale du 2 juin 1870,

« *Le comité central:* C. AUVERGNE; C. SCHMIEDT; L. COLLET; A OLIVET; P. URASCO; PROBST; TREYVAUD; L. DEFERNE. »

2° — *Avis aux ouvriers plâtriers-peintres.*

« Les patrons plâtriers-peintres offrent de nouveau aux ouvriers de leur profession de rentrer dans leurs chantiers aux conditions convenues en 1868 ou 1869.

« Si, le jeudi 9 juin, le travail des plâtriers-peintres n'a pas recommencé partout, les chantiers de l'industrie du bâtiment seront fermés le samedi 11 juin, pour ne se rouvrir que lorsque les ouvriers plâtriers auront repris le travail aux conditions énumérées ci-dessus.

« Toutes les communications seront reçues tous les jours, de 2 à 3 heures par la commission d'exécution et le comité central, rue du Rhône, 18, au 2e étage. »

3° — *Assemblée populaire nationale des ouvriers suisses.*

Mardi 7, à 7 1/2 heures du soir, au Stand.

Une réunion d'ouvriers suisses croient qu'il est de leur dignité de convoquer leurs concitoyens en assemblée populaire nationale, pour protester par une éclatante manifestation contre les menaces contenues dans la proclamation des chefs d'ateliers de l'industrie du bâtiment, concernant le droit d'association et les ouvriers étrangers.

Au nom de la réunion :

Jean LAPLACE, guillocheur; Louis-Henri ZEHFUS, monteur de boîtes; Jules DUTOIT, monteur de boîtes; Henri PERRET graveur; François ROCHAT, horloger; TOGNIETTI, graveur; Jean ZIEGLER, typographe; Louis BLANC, typographe; Jean HOFER, typographe; Jacques GROSSELIN, monteur de boîtes; Louis ALLEMENT, graveur; Louis MARTIN, bijoutier; François WEYERMANN graveur; François MERMILLIOD, monteur de boîtes; Louis MAGNIN, faiseur de ressorts; Alexandre DUPARC, graveur; Jacques DEROUAND, monteur de boîtes; YERSIN, guillocheur; NIDECKER, gaînier; Auguste MIÉVILLE, faiseur de pièces à musique.

4° — *Déclaration de l'association des chefs d'ateliers de l'industrie du bâtiment dans le canton de Genève.*

« Aux patrons,

« La grève des plâtriers-peintres n'ayant pas cessé le jeudi 9 juin, le comité central vient vous rappeler que la grève générale des patrons, votée par l'assemblée générale du 2 juin, et à laquelle vous avez adhéré, devient exécutoire le samedi soir 11.

« Les seules exceptions à la grève, admises par l'assemblée générale, sont : les ébénistes, les fondeurs en fer, chaudronniers, appareilleurs de gaz, terrassiers, paveurs et asphalteurs.

« A quoi il faut joindre les chantiers de travaux d'utilité publique, dont l'exécution est urgente, savoir : les machines hydrauliques, le pont sur l'Arve, l'hôpital cantonal.

« Il est très-important que les chantiers et ateliers ne rentrant pas dans les exceptions ci-dessus mentionnées ne soient, sous aucun prétexte et dans quelque mesure que ce soit, pas en activité dès *lundi matin.*

« Dans le cas où la suspension des travaux entraînerait des réclamations de la part des architectes ou propriétaires, MM. les entrepreneurs sont priés de passer outre et de transmettre à la commission d'exécution lesdites réclamations, lesquelles, par suite de notre solidarité, deviennent l'affaire de l'association entière.

« Au nom du comité central. »

(Suivent les signatures des membres du comité central, de la commission d'exécution et de la commission financière.)

5° — *Le comité fédéral Romand, aux sections de l'Association internationale.*

« Genève, Temple-Unique, le 14 juin 1870

« Frères travailleurs,

« La *menace* formulée dans l'affiche des chefs de l'industrie du bâtiment de Genève, de mettre en grève toutes les branches du bâtiment dans le cas où les plâtriers-peintres ne se rendraient pas à l'*invitation* de rentrer dans les chantiers jeudi 9 juin, cette menace a été *exécutée* rigoureusement par MM. les entrepreneurs : lundi,

tous les chantiers ont été fermés ; cet acte brutal jette sur le pavé trois mille ouvriers, dont beaucoup sont pères de famille.

« Le refus d'accepter les demandes légitimes des plâtriers-peintres n'a été qu'un *prétexte* pour déclarer la grève générale. Il ne s'agit plus pour les entrepreneurs et *la coterie* qui les pousse *sourdement*, d'une question de salaire, non : le but que l'on veut atteindre est bien *connu*, il s'agit de *détruire* à Genève l'association en semant la *division* entre les travailleurs, et en faisant appel à la proscription. Les sections de Genève, profondément attachées à l'Association internationale, ne se laisseront jamais *diviser* ni *détruire* par personne, les différentes crises par lesquelles elles ont passé ont prouvé qu'elles étaient toujours unies en face du danger.

« Nous venons faire appel à la solidarité fraternelle de tous les travailleurs, pour aider leurs frères de Genève à traverser cette crise. Nous vous prions d'organiser promptement les secours et de les adresser au citoyen T. DUVAL, trésorier du Comité fédéral.

« Nous vous envoyons le salut fraternel,

« Au nom du Comité fédéral romand,

« *Le président de la séance :* B. ROSSETTI.

« *Le secrétaire général,* HENRI PERRET. »

6° — *Adresse de l'Association Internationale des travailleurs,*

Aux ouvriers en grève.

« En présence de la situation grave qui nous est imposée, nous vous recommandons fraternellement d'être à la hauteur des jours difficiles qui s'annoncent, en restant calmes et froids en face des *provocations* que vous pourriez subir pour vous faire tomber dans des *excès*.

« Les entrepreneurs ont déclaré la grève générale, que le pays juge entre nous, et qu'il en fasse retomber la lourde responsabilité sur les fauteurs.

« Montrons une fois de plus que, forts de leurs droits et inébranlables dans leur revendication, les travailleurs savent respecter la paix publique.

« Le Comité fédéral romand,

« *Le Secrétaire général:* H. PERRET.

« Genève, 13 juin 1870. »

7° — *Avis au public.*

« La commission de direction de la grève générale a l'honneur d'avertir le public, ainsi que MM. les propriétaires et architectes que, d'après la décision de l'assemblée générale de toutes les sections, les sections de métiers se chargeront d'exécuter tous les travaux qui leur seront offerts, en traitant directement avec MM. les propriétaires et architectes, et sous la garantie collective des corps de métiers respectifs.

On est prié de s'adresser au cercle du Temple-Unique, à la commission de direction siégeant en permanence de 7 heures du matin à 11 heures du soir.

« Au nom de la commission de la grève :

« *Le président*, DAILLY.

« *Le secrétaire*, ANTOINE GOY.

« Genève, le 14 juin 1870. »

8° — *Manifeste du comité fédéral romand aux sections romandes.*

« Travailleurs,

« Les circonstances graves par lesquelles nous passons depuis quelques jours nous font un devoir de nous exprimer sans arrière-pensée sur la situation actuelle.

« La grève générale que les entrepreneurs vous font subir depuis deux semaines n'est pas encore arrivée à son terme; des tentatives d'arrangement entre les parties intéressées ont eu lieu, en vue d'amener une prompte solution à cette crise. Vain espoir ! tout a échoué devant le *mauvais* vouloir et le *parti pris* des chefs de l'industrie du bâtiment.

« Il est hors de doute que l'on veut traîner les choses en longueur, pour *gagner* du temps, dans le but de *diviser* les ouvriers, de lasser leur patience et de les pousser à des *actes violents ;* donnerez-vous dans des piéges aussi grossiers ? Nous ne le croyons pas. L'expérience des grèves précédentes doit vous démontrer clairement que les mêmes moyens seront employés contre vous et que vous avez devant vous les mêmes hommes, animés de sentiments *haineux* contre notre association, que tous les moyens seront employés pour ANÉANTIR notre faisceau.

« La fédération génevoise a nommé une commission de direction de la grève ; le mandat difficile que vous lui avez confié, elle saura le remplir dignement, et vous devez la seconder dans sa tâche, afin qu'elle puisse mener à bien l'œuvre qu'elle a entreprise. L'opinion publique est pour nous, les sections non en grève et les sections amies vous appuieront énergiquement dans votre lutte ; votre comité fédéral secondera de son côté la commission de la grève, il ne négligera rien pour que vous sortiez vainqueurs de cette lutte, mais il doit en même temps vous rappeler quels sont les devoirs à remplir dans une grève générale.

« Nul ne doit agir isolément, quand une lutte est engagée, tout acte ou mesure prise en dehors de l'action collective est une faute qui peut compromettre le succès de la grève et porter un grave préjudice à l'existence même de notre Association internationale. La grève étant générale, aucune section ne doit et n'a le droit de prendre une résolution sans avoir consulté les autres sections intéressées dans le conflit ; toutes sont liées par les mêmes intérêts, et tout doit être fait solidairement.

« Les comités des sections en bâtiment, qui ont une grande responsabilité dans la crise actuelle, doivent veiller activement à ce qu'il ne se fasse aucune démarche irréfléchie ou un acte imprudent ; il est de leur devoir d'appuyer dans toutes les circonstances la commission de la grève. »

« Travailleurs,

« Nous n'avons jamais passé par une crise comme celle que nous traversons actuellement : tout dépend *de vous ;* que votre *dévouement* et *votre énergie* soient à la hauteur des *circonstances ;* soyez unis en face du danger, et la cause sera gagnée.

« Le mandat que vous avez confié à votre comité fédéral, il le remplira énergiquement : représentant les intérêts de toutes les sections, il saura faire son devoir envers ceux qui veulent porter atteinte à notre association ; il rappelle aux sections en grève notre belle devise :

« *Pas de droits sans devoirs, pas de devoirs sans droits.*

« Salut fraternel !

« Au nom du Comité fédéral romand,

« *Le président de la séance :* ROSSETTI.

« *Le secrétaire général :* H. PERRET.

« Genève, le 25 juin 1870. »

9° — *Adresse aux ouvriers de Genève.*

« Les ouvriers de la Chaux-de-Fonds, dans une assemblée populaire, protestent contre la décision des chefs d'ateliers de l'industrie du bâtiment à Genève. En outre, ils décident d'appuyer moralement et matériellement la grève forcée de leurs collègues de Genève ; des collectes seront organisées dans toutes les sections.

« Citoyens ouvriers,

« Nous devons, pour affirmer la solidarité qui doit unir nos sociétés ouvrières, donner une peuve éclatante de nos sympathies à tout ouvrier travaillant pour son développement matériel et intellectuel !

« Au nom de l'assemblée du lundi 20 juin.

« *Le président*, ULYSSE DUBOIS. »

10° — **Deux lettres de M. Amberny**

A la Commission de direction de la grève, au Temple-Unique.

« Le 23 juin 1870.

« Messieurs,

« Je vous demande, en mon nom personnel et non comme membre du comité d'initiative, de vouloir bien vous réunir aujourd'hui, après-midi, si vous pouvez m'admettre à cette conférence.

« Je serai à votre disposition depuis quatre heures.

« Deux longues conférences entre les délégués des patrons et des ouvriers n'ont amené aucun résultat. Hier, cependant, il semblait qu'un pas fût fait vers un arrangement.

« Il est certain que si, de part et d'autre, on persiste à ne vouloir rien céder, une solution amiable est impossible; et alors, nous voilà avec la perspective d'une grève de la fabrique, une grève générale. Ce serait un vrai désastre pour Genève, et la Suisse entière nous lapiderait.

« Dans une question aussi grave, il faut examiner avec calme s'il n'y a pas une solution à adopter, à proposer au moins pour cette année, et ensuite on l'organiserait mieux pour l'avenir.

« Il est nécessaire, messieurs, que vous examiniez froidement, à un point de vue général et non en vue seulement de faire expier aux patrons la mesure désespérée qu'ils ont prise, s'il n'est pas

dans l'intérêt, bien entendu, des ouvriers de votre société d'admettre quelques modifications aux prétentions formulées par les ouvriers, afin de garder devant l'opinion publique une position qui vous attire les sympathies de la grande majorité de la population.

« Sans doute, vous êtes indignés et vous vous révoltez contre une mesure qui atteint et fait souffrir tant d'innocents.

« Je comprends votre irritation contre les patrons, mais veuillez remarquer, messieurs, qu'ils ne sont pas seuls en cause, seuls intéressés au mouvement de ce conflit.

« Des intérêts plus graves sont en jeu. C'est pourquoi je vous supplie de bien peser les résolutions définitives que vous prendrez.

« Demain, il faut tenter un dernier effort pour mettre fin à la grève et couper court au mal trop grand qu'elle a causé.

« Mais, croyez-moi, messieurs, préoccupez-vous un peu de l'opinion publique et du grand intérêt du pays à une conciliation entre ouvriers et patrons.

« Pesez bien toutes les conséquences d'une rupture des négociations ; le préjudice serait incalculable pour l'avenir.

« Agréez, messieurs, mes plus empressées salutations.

« AMBERNY. »

A monsieur Auvergne, président de l'Association des chefs d'ateliers de l'industrie du bâtiment.

« Monsieur le président,

« Nous apprenons que MM. vos collègues se réunissent en assemblée générale aujourd'hui à cinq heures.

« Permettez-moi de faire encore une fois appel à vos sentiments d'humanité, à votre patriotisme, à votre amour de la paix et du bien du pays, et de vous supplier de consentir à réduire la journée à 10 *heures de travail.*

« C'est ce qui se pratique à nos portes, en France, dans votre industrie; nous sommes persuadés que si vous nous concédiez ce point-là, les travaux pourraient être immédiatement repris, sauf à laisser à une commission mixte le soin de régler pour l'avenir et d'une manière complète, claire et précise, les rapports de patrons à ouvriers dans toutes les branches de l'industrie du bâtiment.

« On ne peut pas prévoir les conséquences de la rupture des négociations entre chefs d'ateliers et ouvriers.

« Pendant qu'il en est encore temps, nous vous supplions d'adopter cette proposition parmi celles qui vous sont soumises. Nous ne

pouvons pas vous exposer ici tous les motifs que nous avons de redouter les suites d'une lutte à outrance.

« Agréez, etc.

« Pour le comité d'initiative.

« AMBERNY. »

« Genève, 25 juin 1870. »

11° *Réponse à la lettre des patrons:*

« Messieurs,

« Vous prétendez que l'affiche placardée lundi sur les murs de notre ville, attribue à votre dureté et à votre orgueil, sans parler de vos intérêts, votre refus formel d'accepter l'arbitrage, proposé par l'assemblée populaire régulièrement convoquée et constituée.

« Vous revendiquez, messieurs, les conventions de 1868 et 1869; prétendant que n'importe quelle concession que vous fériez aux ouvriers, serait une perte réelle pour vous, en regard des entreprises que vous avez faites en vous basant sur lesdites conventions.

« Mais, messieurs, il ne faut pas tromper le public à ce point; car, la saison que vous laissez passer avec vos chantiers fermés, vous est bien plus préjudiciable qu'une diminution d'un onzième de journée de travail que vous auriez accordé aux ouvriers, qui ne vous demandaient rien.

« Vous prétendez que les plâtriers-peintres ont abandonné leurs travaux à leur convenance quoique liés par les conventions de 1868 et 69; mais ils n'auraient pas abandonné leurs travaux, si vous aviez satisfait à ces conventions que vous revendiquez aujourd'hui, après avoir déclaré en assemblée qu'elles sont incomplètes et que vous les avez rompues par la fermeture de vos chantiers.

« Vous dites que l'on vous accuse de compromettre la paix du pays, et de sacrifier l'intérêt général : oui, messieurs, car il ne dépendait que de vous de circonscrire la grève des plâtriers-peintres et ne pas signer un pacte de famine envers les autres sections qui ne vous demandaient rien. Par ce fait vous avez sacrifié l'intérêt général, car tout le commerce souffre de cet état de choses.

« Vous compromettez la paix publique, vous qui avez signé le pacte de famine, en faisant travailler sournoisement des ouvriers, pour qu'il arrive des conflits avec ceux que vous avez renvoyés. Quand on a déclaré une grève générale l'on doit avoir conscience de ce que l'on a fait et l'exécuter; mais ce n'est pas votre fait.

« Ce n'est donc pas une question d'organisation du travail, mais seulement un défi jeté à l'Association internationale des ouvriers :

pouvez-vous, messieurs, contester le droit de solidarité des associations ouvrières, quand vous signez votre lettre au nom des comités réunis de l'association des patrons ?

« Cessez donc, messieurs, vos semblants de bon vouloir et dites ouvertement que vous ne voulez pas absolument traiter sans que les ouvriers se rendent à discrétion, alors le public sera dans le vrai et pourra comprendre la position.

« Vous faites soi-disant des concessions depuis deux ans ; mais vous qui comprenez si bien l'association, usez-en donc, afin de ne pas vous faire une guerre désastreuse dans vos soumissions, de manière à être obligés de spéculer sur la main-d'œuvre pour sortir avantageusement de vos entreprises.

« Vous prétendez que si vous faites faire la reprise des travaux, il n'y aura rien de défini. Les ouvriers, au contraire, demandent une base générale et solide afin que toutes ces grèves finissent ; une base semblable existe dans la fabrique de Genève ; et la fabrique est tranquille, c'est un exemple : or, nous ne connaissons aucune société qui ait fait défaut aux conventions qu'elle a signées.

« Mais, messieurs, vous ne pourriez en dire autant, puisque par votre lettre du 29 juin 1870, signée de M. le président des chefs de l'industrie en bâtiment, vous vous faites l'organe de la dénonciation de contrats réguliers, passés le 9 décembre 1869, entre MM. les patrons couvreurs et leurs ouvriers, il y a là un déni de justice que tout citoyen impartial saura juger. Nous ne craignons pas de dire qu'au lieu d'inviter toutes les industries qui gagnent avec les ouvriers de faire des sacrifices qui leur sont probablement impossibles, MM. les patrons auraient mieux fait de ne pas compromettre le petit commerce de Genève par la mesure exorbitante qui, tout en étant leur droit (nous l'avons reconnu publiquement), n'en reste pas moins un acte insensé et inhumain.

« Agréez, etc.

« DAILLY, *président*, tailleur de pierres ; ANTOINE GOY, *secrétaire*, tailleur de pierres ; DUPARC, *trésorier*, bijoutier ; CHARLES GIROD, bijoutier ; BAUMGARTNER, typographe ; HOFER, typographe ; GROSSELIN, monteur de boîtes ; TOGNIETTI, graveur ; STEINER, graveur. »

Le 4 juillet, la commission de la grève jugeait nécessaire d'aviser le public sur la situation par l'affiche suivante :

Association internationale des travailleurs.

Communication au public.

« Nous venons encore une fois faire appel à l'esprit de justice qui anime la nation dans le conflit actuel et donner à juger des con-

cessions que les ouvriers ont faites pour le bonheur et la paix du pays.

« L'assemblée nationale, tenue le 29 juin 1870, vota un arbitrage, afin de concilier les parties. Les neuf sections engagées ratifièrent le 1er juillet le désir exprimé par cette assemblée et les arbitres eux-mêmes acceptèrent la tâche pénible qui leur était offerte. Tout jusque-là faisait prévoir que nous allions sortir de cette crise, pourvu que MM. les chefs de l'industrie du bâtiment fissent comme nous sacrifice d'orgueil et de dureté (nous ne disons pas d'intérêts) pour aplanir la difficulté.

« Mais MM. les patrons refusent tout arbitrage (lettre de MM. les arbitres, 2 juillet 1870) et n'entendent reprendre les travaux qu'aux conditions 1868-1869, conditions qu'ils ont brisées en jetant les ouvriers hors des chantiers, et que, du reste, ils reconnaissent obscures et boîteuses sur certains points.

« En outre, comment MM. les patrons pourraient-ils ouvrir leurs chantiers aux ouvriers du bâtiment, puisque ceux-ci, probablement au nom de la liberté individuelle, n'ont pas encore réduit les plâtriers-peintres à renoncer à leur juste réclamation?

« Ayant épuisé tous les moyens de conciliation, en présence de ces faits, nous faisons appel à l'opinion publique, et nous déclarons que les ouvriers mis en grève par les patrons ne rentreront qu'à des conditions meilleures et mieux définies, pour que de nouveaux conflits ne se reproduisent plus. »

La commission de grève.
(Suivent les signatures.)

12° — *Adresse des ouvriers de la fabrique de Genève aux ouvriers du bâtiment.*

Considérant,

Que la grève générale, décrétée par les chefs d'ateliers de l'industrie du bâtiment, est une mesure *arbitraire*, et que rien ne peut justifier;

Considérant,

Que cette résolution imprudente a été prise dans le but, nettement arrêté, de porter atteinte au droit d'association.

Nous protestons énergiquement contre cette mesure, et nous déclarons hautement que nous défendrons le droit d'association menacé. Nous acceptons solidairement la grève qui vous est *imposée*, et nous vous soutiendrons de toutes nos forces dans cette lutte injuste, qui a pour but de vous réduire à la misère et de vous faire subir des conditions honteuses.

En conséquence de ces faits, les ouvriers de la fabrique de Genève, pour venir en aide à leurs frères du bâtiment et les faire

triompher dans cette crise, s'imposeront, durant toute la grève, des cotisations ou souscriptions extraordinaires.

Au nom de l'Assemblée :

Le secrétaire : CHARLES GEORGES.

Le président : LOUIS MARTIN.

13° — *Avis de la Commission nommée par l'Assemblée générale pour organiser les souscriptions.*

Genève, le 18 juin 1870.

Par décision de l'assemblée de la fabrique, les listes de souscription pour venir en aide aux ouvriers mis en grève par les chefs d'atelier de l'industrie du bâtiment, seront déposées dans les principaux établissements ainsi que dans tous les ateliers.

Les ouvriers pensent que chacun s'empressera de concourir à cette œuvre humanitaire; ayant toujours fait leurs devoirs et répondu aux appels de fonds pendant les désastres de toute sorte dont le peuple suisse a été victime, il est du devoir de tous de répondre à l'appel que nous adressons à la population.

14° — *A Messieurs les ouvriers de l'industrie du bâtiment.*

Genève, le 15 juin 1870.

Les soussignés,

Préoccupés des graves conséquences de la suspension générale des travaux de construction dans le canton de Genève, et désireux de contribuer de toutes leurs forces, avec la plus entière impartialité au rétablissement d'une entente sincère entre patrons et ouvriers, non-seulement dans leur intérêt particulier, mais pour le bien général.

Déclarent, *de leur propre initiative*, offrir à MM. les ouvriers et patrons leurs bons offices, aux fins d'une conférence qui aura lieu, si elle est acceptée de part et d'autre, au foyer du théâtre, samedi prochain, 18 *juin* 1870, à trois heures précises après midi.

Le nombre de sept délégués de chaque côté semblerait suffisant, sauf meilleur avis des parties intéressées.

Messieurs les ouvriers et patrons sont instamment priés de bien vouloir se rendre à cette invitation, avec le désir de trouver une solution équitable pour ramener la bonne harmonie entre eux, sans nul froissement pour leur dignité personnelle.

Les soussignés s'estimeraient heureux, s'ils pouvaient aider à l'apaisement de ce grave conflit.

Tout l'honneur en reviendrait à l'esprit de justice qui sait animer les uns et les autres.

AMBERNY; REVILLIOD; G. DUCHOSAL, Dr.

A Messieurs Amberny, Revilliod et Dr Duchosal.

Genève, le 16 juin 1870.

Messieurs,

En réponse à votre honorée d'hier, nous venons vous informer que nous acceptons l'offre que vous nous faites, mais pour samedi à sept heures du soir, où vous le jugerez convenable; seulement, afin d'éviter tout conflit personnel, nous vous informons que l'assemblée des trente et une sections a nommé dimanche dernier une commission ayant pour titre :

Commission de direction de la grève, dont voici les noms et la profession de chacun :

Dailly, président, tailleur de pierres.
Goy, secrétaire,
Duparc (Alexandre), trésorier, bijoutier.
Grosselin, (Jacques), monteur de boîtes.
Girod (Charles), bijoutier.
Steiner, graveur.
Baumgartner, typographe.
Hofer, »
Tognetti, graveur.

Veuillez donc, messieurs, faire savoir à messieurs les patrons que c'est avec ces personnes qu'ils auront à traiter, et nous communiquer les noms des neufs patrons délégués au même effet.

Maintenant, messieurs, nous venons de la part de la Société internationale tout entière vous remercier de la démarche que vous faites pour la tranquillité du pays, et il est de notre devoir de vous dire ceci :

Peu importe à la commission de la grève la durée qu'elle peut avoir, dût-elle durer indéfiniment; nous ne ferons nous-mêmes aucune démarche préalable vis-àvis des patrons; ce sont eux qui ont déclaré la grave générale en signant un pacte de famine, chose la plus odieuse qui puisse se faire à la honte d'un pays républicain; c'est donc à eux de faire cesser la grève. Quant à nous, notre seule conduite est d'organiser le travail, d'envoyer à l'étranger tous les ouvriers que l'on nous demande et de suivre

notre programme avec tranquillité et avec la dignité d'honnêtes ouvriers.

En outre, messieurs, nous déclarons que, puisque les patrons nous donnent le droit d'agir de notre force, en dégaînant l'épée contre nous, et nous la tendent par la poignée, nous sommes décidés à leur laisser la lame dans la main. Fasse l'amour du pays que votre démarche amène un résultat satisfaisant pour le pays et que vous ayez l'honneur d'atténuer la honte que notre république supporte par le pacte irréfléchi que quelques hommes ont eu la maladresse de signer.

Agréez, messieurs, nos salutations empressées et nos remercîments.

Au nom de la commission de direction de la grève,

Le président, DAILLY.

Le secrétaire, GOY.

PIÈCE *f*.

LETTRES DU CORRESPONDANT DE LA COMMISSION FÉDÉRALE LYONNAISE A GUILLAUME DE NEUCHATEL SUR LA SITUATION DE LA SECTION APRÈS LES POURSUITES DIRIGÉES CONTRE SES MEMBRES.

I

Lyon, le 24 mai 1870.

Mon cher Guillaume, notre commission administrative et de rédaction a toujours été inquiétée par des arrestations partielles jusqu'au 21 mai, et il n'y a que la commission de répartition des secours aux prisonniers et à leurs familles qui ait fonctionné régulièrement. Sur vingt-cinq citoyens arrêtés ou fugitifs, il n'en que quatre en prison en ce moment. Ce sont : Albert Richard, Palix, Louis Martin et Dumartheray.

Le 21 mai, après avoir mis en liberté quatre de nos amis, on en a amené onze de Vienne [1], de Givors et de Saint-Étienne; ne trouvant pas le complot à Lyon, on le cherche ailleurs. On a amené ces braves citoyens à Lyon, la chaîne au cou et les mains liées. Au bout de trois jours ils ont remis en liberté les trois qu'ils avaient amenés de Saint-Étienne.

Depuis quelques jours que nous sommes un peu tranquilles, la commission fédérale a repris son travail. Tout le monde est plein de courage et de persévérance. Les citoyens arrêtés à Saint-Étienne

1 Mensonge ! aucune arrestation ne fut opérée ni à Vienne ni à Givors.

sont venus nous dire adieu en passant. Ils sont pleins de courage et de persévérance de voir prospérer la fédération, et cette première persécution n'a fait que les affermir davantage.

Il y a ici en ce moment quelques ouvriers qui voudraient créer, en dehors de notre fédération, un groupe qu'ils appellent *chambre syndicale locale*. Je pense qu'ils ne créeront rien du tout. A leur réunion qu'ils ont tenue à la Rotonde, il n'y avait presque personne. Ce sont *les menées de Schettel, Chanoz, Vindry et Consorts, lesquels, vous le savez, ont été exclus de l'Internationale comme suspects.* Ils ont profité de ce qu'on nous persécutait pour faire un coup à leur façon. On s'en inquiète peu. Les travailleurs comprennent le principe de la solidarité, et rien ne peut les détacher de la grande famille internationale.

J'ai vu l'acte d'accusation contre Chol, que lui a remis le juge d'instruction, lorsqu'il est sorti de prison. Il n'y a aucune charge grave. Ils ne sont accusés que d'avoir fait partie d'une association illicite ayant son siége à l'étranger. Quant au complot, pas un mot. Je pense qu'ils ne seront pas jugés. Le bruit court d'une amnistie qui arrangerait tout.

Lorsque nos amis de Saint-Étienne ont quitté la prison de Perrache, ils ont laissé nos amis Richard et Palix bien malades.

Pour la commission fédérale,

Le secrétaire correspondant,

Signé : CHARVET.

II

Lyon, le 25 mai 1870.

Mon cher Guillaume, tous les détenus ont subi des interrogatoires tout à fait minutieux. Il y a eu deux fournées de mises en liberté provisoire. La première, sous prétexte que ceux qui en bénéficieraient étaient moins coupables que les autres; la seconde, ne s'appliquant qu'à des pères de famille, et comprenant Chol, Blanc, Bourseau et Marmonnier.

Richard est décidé à se défendre lui-même et il a raison. Il a invité Blanc à en faire de même, mais ce dernier est encore en suspens à ce sujet. Presque tous les autres ont choisi des avocats.

D'après le résultat des interrogatoires que nous ont racontés ceux qui sont sortis dernièrement, *les juges ont été battus à plate couture*. Ils ont cherché chez nous d'abord le soi-disant complot, puis une société secrète. Enfin il ne reste plus debout *que l'accusation d'association illicite, qui sera coulée comme toutes les autres* l'ont été

successivement. *On n'a qu'à dire la vérité, personne ne s'embrouille, et les juges sont battus avec leurs propres armes. En définitive ils sont plus embêtés que nous.*

Le jugement doit être rendu le 2 juin, à moins que l'avocat de nos amis ne demande une prorogation pour étudier les dossiers qui sont énormes.

Les internationaux de Saint-Quentin viennent d'être condamnés, l'un à quinze jours de prison, deux autres à trois mois, et le quatrième à un an. (Ce dernier heureusement n'a pu être arrêté.) Il est vrai qu'on leur imputait de plus qu'à nous le délit d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres; mais cela devrait, selon moi, donner à réfléchir à nos amis, tout décidés qu'ils sont à se présenter au jugement.

Notre fédération se développe de plus belle, et l'emprisonnement de nos amis n'aura servi qu'à faire discuter nos principes par beaucoup d'ouvriers qui ne les connaissaient pas; et vous savez, en matière sociale ouvrière, avec quelle raison on peut dire : de la discussion jaillit la lumière. Aussi le succès de nos principes est assuré à Lyon.

Pour la commission fédérale de Lyon :

Le Secrétaire correspondant,

Signé : CHARVET.

AUTRES DOCUMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ DÉPLOYÉE PAR LES MEMBRES DE LA FÉDÉRATION LYONNAISE.

Association internationale
des travailleurs. Lyon.
Commission d'initiative
1870.

« Lyon, 18 avril 1870.

« Mon cher Guillaume,

« La fédération ouvrière lyonnaise sera bientôt définitivement et solidement constituée. Plusieurs des corporations adhérentes ont déjà accepté officiellement le projet de statuts proposé. D'autres corporations, qui étaient jusqu'ici restées étrangères au mouvement socialiste, commencent à s'organiser. Les teinturiers, entre autres, qui sont très-nombreux, paraissent en bonne voie. Les tisseurs font de grands pas du côté des masses internationales. A Saint-Étienne, il y a eu, le 10 avril, à la rotonde Saint-Charles, une réunion publique de plus de deux mille personnes appartenant, pour la plupart, à la corporation des passementiers. Les citoyens Louis Martin et Albert Richard, qui avaient été délégués par la commission fédérale de Lyon, ont exposé, aux applaudissements de l'assemblée

les principes et les moyens d'action de l'Association internationale des travailleurs, et l'on a adopté, séance tenante, le projet de former une société de prévoyance et de solidarité des passementiers stéphanois, adhérente à l'Internationale.

« Nous avons encore quelques grèves qui ne sont pas complétement terminées. Néanmoins, des souscriptions ont été et sont encore ouvertes à Lyon pour les ouvriers du Creuzot.

« Notre mouvement se propage sur plusieurs points des environs de Lyon, et des sections rurales sont en voie d'organisation. L'échec même de la candidature Fonvielle contribue à développer le socialisme. On reconnaît de plus en plus l'inutilité de tous les mouvements politiques. Faire de la politique, c'est nous placer sur le terrain de nos adversaires et nous mettre par conséquent à leur merci. Il n'y a pas de suffrage universel possible, il n'y a pas de liberté possible avant la révolution sociale. Préparons-nous donc pour la faire, et pour cela, jetons les bases de la solidarité ouvrière, locale, corporative, régionale, nationale et internationale. C'est le seul travail sérieux pour le moment.

« Mes cordiales salutations,

« ALBERT RICHARD. »

Lettre d'Albert Richard, à Guillaume de Neuchâtel en date de Lyon du 30 avril 1870.

« Mon cher Guillaume,

« La Commission fédérale ouvrière de Lyon organise pour le 8 mai une grande assemblée générale publique avec un prix d'entré de 0,25 par personne, au bénéfice des ouvriers du Creuzot, condamnés à Autun. Cette assemblée servira en même temps à annoncer officiellement la formation définitive de la fédération avec les corporations ouvrières suivantes : une société de tisseurs, la société des peigneurs, celle des graveurs, des apprêteurs de tulles, des apprêteurs d'étoffes, des tullistes, des passementiers, des tapissiers, des verriers, des doreurs, des teinturiers en chapeaux, des marbriers, des sculpteurs, une autre société de tisseurs, celle des tanneurs, des tailleurs de pierre, des chapeliers, des chauffeurs machinistes, des menuisiers, des cordonniers et des peintres-plâtriers.

« Plusieurs autres corporations qui n'ont pas encore achevé de s'organiser et qui ont encore un certain travail à faire pour cela, adhéreront à la fédération après l'assemblée générale.

« Il va sans dire que cette assemblée sera en outre un moyen *de protester contre le fameux plébiscite. Nous protesterons ainsi à notre*

façon et en nous plaçant sur un terrain très-différent de celui des démocrates politiques, libéraux et radicaux.

Dimanche dernier, la commission fédérale à délégué à Givors les citoyens Chol et moi. Une réunion générale des ouvriers verriers, de Givors, a eu lieu sous l'impulsion des verriers de Lyon. 400 citoyens environ avaient répondu à l'appel. Vienne avait envoyé 19 délégués et Vernaison 4. Chol et moi avons exposé les intentions et les principes de l'Internationale au milieu de l'enthousiasme unanime des nouveaux compagnons givordins.

« Les citoyens Scheefer, verrier de Lyon, et Hencoin, verrier de Vienne, ont appuyé en traitant les questions plus spécialement relatives à la corporation des verriers. Une commission de 11 membres a été nommée, séance tenante, pour élaborer un projet de statuts de société de prévoyance des verriers de Givors, adhérente à la fédération lyonnaise et par conséquent à l'Internationale.

« Le même jour, il y avait à Lyon quatre autres réunions de corporations adhérentes à l'internationale.

« La commission fédérale était représentée auprès des chapeliers par les citoyens Blanc et Arthur Martin, auprès des verriers par les citoyens Busque et Ubaudi, auprès des charpentiers par les citoyens Palix et Arthur Martin, et auprès des teinturiers par Richard père. Toutes les semaines nous avons des réunions [1].

« Recevez notre salut fraternel.

« *Signé :* A RICHARD. »

PIÈCE *g*.

« Neuchâtel, le 13 juillet 1870.

« Mon cher Palix,

« J'ai déjà envoyé plusieurs lettres à Lyon, mais pour plus de sûreté et de rapidité dans les communications, je vous envoie encore celle-ci. Dans ces lettres que j'ai envoyées il y a des bouts de billets pour nos amis. J'y explique et je vais encore vous expliquer pourquoi j'ai cru devoir me retirer à l'étranger.

« Le parquet de Lyon m'a placé dans une impasse ; en attendant le jugement de Paris, il a semblé montrer qu'il a l'intention de se baser sur ce jugement qui condamne six de nos amis à un an de prison. Il vous force même à réclamer une condamnation égale pour affirmer la solidarité qui lie tous les internationaux. D'autre part, il m'a été affirmé que des ordres spéciaux avaient été donnés à mon endroit.

1 Voir page 430, d'autres documents relatifs à la fédération lyonnaise. Pièce w.

« Dans une telle situation, je suis condamné d'avance et je ne puis me défendre, car cela ne servirait à rien. J'ai donc pensé que pour me procurer des renseignements là-dessus et pour délibérer mûrement, il fallait d'abord que je me mette en lieu sûr.

« J'ai écrit à M. le procureur général s'il peut me prouver : 1° le parquet de Lyon ne peut nullement être influencé par les décisions du parquet de Paris ; 2° il n'y a pas eu d'ordre d'en haut me concernant; si surtout nos amis sont toujours résolus à se présenter au jugement, je reviendrai à Lyon et j'accepterai les débats.

« Dans le cas contraire, je me considère comme près de tomber dans un piége, et je l'éviterai en restant en exil.

« Donnez-moi, je vous prie, des renseignements sur tout cela. Dites où je suis le moins possible. Voici mon adresse en ne mettant mon nom que sous enveloppe : M. Vincent Dumermuth, horloger, rue Saint-Maurice, 15, à Neuchâtel (Suisse). Répondez moi tout de suite; dites-moi où en sont les affaires et ce que l'on fait à Lyon.

« Si le parquet de Lyon se montre raisonnable, je vous autorise à demander pour moi la remise des débats afin que si je dois y assister je puisse arriver et me préparer.

« Je vous prie de vite faire passer par l'intermédiaire de Dupuis ou d'un autre la lettre ci-jointe à mon père.

« J'attends votre réponse.

« ALBERT RICHARD. »

PIÈCE *h*.

PROGRAMME DU PARTI PROLÉTAIRE DÉMOCRATIQUE SOCIAL ALLEMAND [1].

I. Le parti social démocratique des ouvriers poursuit l'établissement d'une république.

II. Chaque membre dudit parti s'engage à tenir de toutes ses forces aux principes suivants :

1° L'état social et politique actuel est injuste au plus haut degré et doit être combattu avec la plus grande énergie.

2° La lutte pour la délivrance des classes travailleuses n'est pas une lutte pour des priviléges de classes, mais bien pour les mêmes

[1] La formation de ce parti est due à l'initiative de Guillaume Liebkneht, rédacteur du Volktaat (états du peuple) à Leipzig, et Bebel (Auguste), ouvrier tourneur de la même ville, tous deux actuellement membres du parlement allemand.

droits (égaux), les mêmes devoirs et pour l'abolition de toute domination de classe.

3° La dépendance économique du travailleur vis-à-vis du capitaliste constituant la base de l'esclavage sous toutes les formes, le parti social démocratique des ouvriers tend pour cela au produit complet du travail en faveur de chaque travailleur, par l'abolition du genre actuel de production (salariat), et par l'introduction de l'association coopérative.

4° La liberté politique est la condition absolue pour la délivrance économique des classes travailleuses. Par conséquent, la question sociale est inséparable de la question politique; sa solution (celle de la question sociale) n'est possible que dans l'état démocratique (république).

5° Considérant que la délivrance politique et économique de la classe ouvrière ne sera possible que quand cette dernière marchera en rangs serrés vers le combat, le parti ouvrier démocratique et social se donne une organisation unitaire, laquelle cependant laisse à chacun de ses membres la possibilité d'exercer son influence pour le bien-être de la nation.

6° Considérant que la délivrance du travail n'est une tâche ni locale, ni nationale, mais sociale, qui concerne tous les pays de notre société moderne, le parti ouvrier démocratique social se considère comme une branche de l'association internationale des travailleurs dont il seconde les tendances autant que les lois sur les réunions le permettent.

III. Les demandes qui sont en premier lieu à obtenir par la propagande du parti démocratique et social sont :

1° Concession du suffrage universel direct et secret, à tous les hommes dès l'âge de 20 ans pour l'élection du parlement allemand national, des corps législatifs de tous les pays composant la confédération germanique, des représentations de provinces, de communes, etc. Les représentants élus doivent être rémunérés convenablement.

2° Introduction de la législation directe par le peuple (*referendum* et *veto*).

3° Suppression de tous les priviléges de classe, de propriété, de naissance et de confession.

4° Établissement d'une milice nationale à la place des armées permanentes.

5° Séparation de l'Église, de l'État et de l'école.

6° Instruction obligatoire et gratuite dans les écoles primaires, et enseignement gratuit dans tous les autres établissements d'instruction publique et supérieure.

7° Indépendance des tribunaux et des cours de justice, introduction du jury et des tribunaux d'arbitrage pour chaque métier,

procédure publique, verbale et gratuite dans tous les procès.

8° Suppression de toutes les lois sur la presse, les réunions et les coalitions, introduction de la journée normale du travail, restriction du travail des femmes, défense du travail des enfants dans les fabriques, et suppression de la concurrence que font au travail libre les prisons et les bagnes.

9° Suppression de tous les impôts indirects et leur remplacement par un impôt direct et progressif sur les revenus et les héritages.

10° Encouragement par l'État des sociétés de production coopératives et crédit d'État pour lesdites sociétés, sous des garanties démocratiques.

PIÈCE *i*.

LA PROPAGANDE DANS LES CAMPAGNES ET LE RÉSULTAT DU PLÉBISCITE.

« Pourquoi s'effrayer tant du vote impérialiste des campagnes? Est-ce que l'on aurait pu s'attendre, en bonne conscience, à un autre résultat? Avons-nous, ouvriers et artisans des villes, fait notre devoir envers les campagnes? Pendant que les villes se groupaient et s'organisaient, avons-nous songé à porter notre propagande dans les campagnes?

« Ne subissons-nous pas plutôt les conséquences de notre propre insouciance, de notre oubli, — involontaire peut-être, inconscient, bien pardonnable au milieu de toutes les odieuses persécutions, que nous avons à subir, — d'accord, mais le fait ne reste pas moins, et l'oubli s'appellera toujours l'oubli. Nous sommes fiers du développement rapide de nos forces, et en effet il y a de quoi être fier, de quoi se réjouir et se glorifier quand on peut constater cet immense et vigoureux épanouissement des principes socialistes et de l'organisation internationale, qui s'est effectué dans l'espace de quelques années.

« Mais, par le nombre, nous ne formons pas encore la *majorité* des masses ouvrières, car autrement la révolution serait déjà faite et le système actuel serait balayé de fond en comble ! Nous ne sommes pas encore la majorité, mais nous sommes déjà sûrs de devenir cette *majorité* et, plus même, — la totalité des masses ouvrières, car la réalisation de nos principes est de l'intérêt général, de l'intérêt suprême de tous les travailleurs, et notre organisation présente des avantages immenses à tous ceux qui souffrent et qui sont deshérités.

« Que devons-nous donc faire pour accélérer la marche de la

révolution sociale, de la réorganisation intégrale des rapports et des choses?

« Porter notre propagande partout, dans tous les coins obscurs du monde travailleur, pour appeler les masses du monde entier à nous; introduire notre organisation internationale, nos sections, nos caisses de résistance, nos assemblées, partout où l'homme est réduit à l'état de machine, où l'être humain n'est considéré que comme un outil bon à exploiter à la plus grande gloire des patrons !

« Et puisque nous sommes groupés dans les villes, allons porter notre drapeau international dans *les campagnes*. Ne dites pas que cette propagande serait infructueuse ou impossible, car c'est précisément la propagande socialiste qui s'adapte le mieux à l'état des campagnards. Le campagnard, le paysan comprendra très-bien tout ce qui touche à ses intérêts; car il est aussi las de souffrir toujours la misère.

« Ne croyez pas qu'il s'effrayerait de la propagande des principes collectivistes, de l'idée de la propriété collective du sol. Nous pouvons constater avec joie l'exemple que nous a montré récemment encore le manifeste de J.-Ph. Beker, adressé aux campagnards. Ces hommes l'ont parfaitement compris et ils ne demandent pas mieux que de nous entendre, quand nous savons leur parler un langage compréhensible.

« Il faut leur dire que l'Internationale veut :

« Que *tout individu jouisse des produits de son travail ;*

« Que la terre, n'étant la propriété de personne, n'appartienne qu'à ceux qui la cultivent, comme aussi les usines, les mines, les chemins de fer, etc., n'apppartiennent qu'à ceux qui les rendent utiles et qui les exploitent par leur travail, et non à ceux qui n'exploitent que le travail d'autrui ;

« Qu'elle proclame en même temps que ni le sol, ni ces usines ne peuvent appartenir à *un individu* quelconque, mais bien rester en *possession collective de tous les travailleurs*, autrement les petits propriétaires du sol morcelé ne pourraient pas soutenir la concurrence des grands capitalistes qui finiraient de rechef par agglomérer entre leurs mains toute la propriété terrienne, et partant de là, feraient arbitrairement la loi au marché de toutes les matières premières.

« Quand l'homme aura saisi cette simple idée, il comprendra facilement que le système actuel, avec sa féodalité industrielle, protégé par le militarisme, doit être non soutenu, mais démoli, et cet homme deviendra un ardent apôtre de la nouvelle loi du travail parmi ses frères et sœurs.

« Avons-nous assez fait de cette propagande, et en sommes-nous déjà fatigués, pour désespérer des campagnes? Il est vrai que

la vaillante *Marseillaise* a tenté de faire la propagande dans les campagnes, et nous sommes sûrs qu'elle a fait beaucoup de bien, mais elle n'a pas pu poursuivre assez longtemps son œuvre, et sa propagande est venue trop tard pour contrebalancer l'effet des intrigues de la bourgeoisie, devenue bonapartiste.

« Et cependant les grèves qui ont surgi récemment dans les campagnes près de Lyon, les grèves qui comptaient plus de 7,000 campagnards, ne prouvent-elles pas d'une manière éclatante que la campagne ne veut pas rester en arrière, et qu'elle ne demande qu'à se joindre au mouvement universel du monde des travailleurs !

« Et si nous nous rappelons l'histoire, — la date néfaste du 2 Décembre 1851, — que faisait alors la campagne ? Est-ce qu'elle ne s'est pas levée à main armée pour défendre la république contre le coup d'État impérial ? Ni la résolution, ni l'énergie ne lui ont manqué alors ; elle pactisa avec la mort, avec la prison, et avec Cayenne avant de pactiser avec le 2 Décembre, et elle ne vota pour l'Empire que lorsqu'on la persuada que l'Empire s'élevait sur les ruines d'une conspiration royaliste et bourgeoise ; — autant vaut l'un que l'autre ! Et si la campagne était pour la République, c'est que dans la République elle croyait voir son émancipation économique, tant de fois promise et tant de fois escamotée.

« N'oublions pas aussi que ce qui contribua puissamment à ce soulèvement spontané des campagnes, — ce fut la propagande socialiste semée partout durant deux années consécutives.

(*Égalité*, 28 mai 1870.)

PIÈCE *j*.

RÉPUBLIQUE FRAÇNAISE. — COMMUNE DE LYON..

Lyon, 24 septembre.

Le conseil municipal,

Considérant :

Que le 4 septembre, en face de la France envahie, de l'armée française livrée à l'ennemi,

La ville de Lyon a proclamé la patrie en danger et en a arboré le signe ;

Considérant :

Que le péril est plus grand que jamais,

Délibère :

Le signal de la patrie en danger restera arboré sur l'hôtel de ville, jusqu'à ce que le péril ait cessé.

En maintenant ce signe, la ville de Lyon n'a jamais songé à désavouer le drapeau national, sous lequel les fils du pays combattent pour l'indépendance du sol français[1].

Citoyens,

Pas de division. — Debout et aux armes !

SAUVONS LA PATRIE !

Le président, HÉNON. — *Les vice-présidents,* BAGOT, CHEPIÉ. — *Les secrétaires,* MAYNARD, JACQUI.

PIÈCE *k.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — COMMUNE DE LYON.

Les malheurs de la patrie nous dictent notre devoir. Nous décrétons immédiatement la déchéance de l'Empire, la proclamation de a République et l'armement de la nation.

Comité provisoire de salut public :

CH. BEAUVOIR; CORDELET; L. CHAVEROZ; MOUSSY; EM. VOLLOT; REIGNIER; GROS; GRIFFE; TARRE; SOUBRAT; BONNET; FOURNIER; LOMBRAIL.

PIÈCE *l.*

DOCUMENTS GÉNÉRAUX RELATIFS AUX SECTIONS PARISIENNES.

Association internationale des travailleurs.

« Une section adhérente au groupe central, les travailleurs réunis, se constitue à Batignolles.

1 Le culte du drapeau rouge avait été poussé si loin, que le citoyen Baudy, secrétaire général de la police, n'hésita pas à faire arrêter un individu qui avait refusé de porter les armes devant le drapeau rouge. Témoin le document suivant : « RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, *sous-comité des intérêts publics.* — *Ordre de garder jusqu'à 4 heures le nommé Favre, cours de Brosses,* 33, *qui a refusé de porter les armes devant le* DRAPEAU ROUGE. — *Signé* : BAUDY. — Lyon, le 23 septembre 1870.

« Nous appelons à nous les ouvriers de notre quartier qui veulent l'équité dans les rapports sociaux.

« Le siége provisoire est chez le citoyen Légalité, rue de Naples, 40, et les demandes de renseignements et les adhésions sont reçues le mercredi de chaque semaine, de 7 à 10 heures du soir.

« Le secrétaire de section,

« L. LEMAIRE. »

(*Marseillaise*, 6 février 1870.)

Association internationale des travailleurs.

« Une section de l'Association internationale est constituée à Vaugirard.

« Nous invitons tous les citoyens sympathiques à l'œuvre de solidarité universelle qui doit unir tous les travailleurs à nous apporter leur concours.

« Les renseignements seront donnés et les admissions reçues chez le correspondant provisoire, rue de Vaugirard, 289.

« Le correspondant,

« A. COMBAULT. »

(*Marseillaise*, 21 janvier 1870.)

SECTION DE LA MAISON BLANCHE.

« Nous prévenons qu'une section de l'Internationale a été constituée sous la dénomination de section de la Maison-Blanche. Nous invitons tous les citoyens désireux de faire triompher l'œuvre de revendication sociale à nous apporter leur concours.

« Les adhésions sont reçues tous les mardis soir au local de la section, chez le citoyen Passedouet, 163, avenue de Choisy (quartier de la Maison-Blanche.)

« Le secrétaire correspondant,

« PASSEDOUET [1]. »

(*Marseillaise*, 15 avril 1870.)

« Paris, le 20 avril 1870.

« Une section de l'Association internationale est en voie de formation dans le quartier des Écoles.

1 Passedouet, journaliste, ex-rédacteur du *Corsaire*, du *Satan*, de la *Misère* du *Père Duchêne*, etc.

« Les adhésions sont reçues tous les jours, de 10 heures à 2 heures, rue Saint-Jacques, 181.

« La commission d'initiative :

« PIÉRON, typographe; FRADIN, instruments de chirurgie ; SEBOUR, élève en pharmacie. »

« Les membres de l'Association internationale (section de Vaugirard) sont prévenus que le siége définitif est situé rue du Théâtre, 10, à Grenelle.

« Les réunions ont lieu tous les mercredis à 8 heures.

« Tous les soirs, de 8 à 10 heures, et le dimanche, de 10 heures à midi; un membre de la section se tiendra au siége social pour recevoir les adhésions et donner tous les renseignements.

« Le secrétaire correspondant,

« A. COMBAULT. »

« Une section de l'Association internationale des travailleurs se constitue à Grenelle sous la dénomination de *section de Grenelle*.

« Invitation est faite à tous les citoyens qui partagent ses principes de se faire inscrire tous les soirs, de 8 à 10 heures, et le dimanche, de 10 heures à midi, 10, rue du Théâtre.

« Le jour de la réunion a lieu tous les mardis à 8 heures[1].

« Le secrétaire correspondant,

« L. CHALAIN. »

Au citoyen Cernuschi, digne représentant de la démocratie.

« L section internationale du Panthéon vous offre, dans sa séance du 28 avril 1870, le titre d'assesseur honoraire, et vous remercie des services que vous avez rendus à la cause du prolétariat. »

(Suivent les signatures.)

[1] Voir d'autres avis du même genre, page 432.

Au citoyen Raspail,

« La section internationale du Panthéon vous a offert dans sa séance du 28 avril 1870, le titre de président honoraire à raison des services que vous avez rendus à la cause du socialisme et de la révolution.

« *Ont signé :* ROCHER ; DE LA BERTHELLIERE ; VIGOUROUX ; VERGNAUD ; TOUSSAINT ; SERGENT ; *femme* SERGENT ; JUILIN ; SERVETH ; JULES SANSONET ; R. B. CONNEAU ; E. FAVRET, etc., etc. »

Association internationale des travailleurs.

(Sections parisiennes.)

JUGEMENT D'AUTUN.

« Quand la justice succombe sous l'arbitraire, quand on acquitte les princes qui tuent, et que l'on condamne les ouvriers qui ne demandent qu'à vivre de leur travail, quand ces condamnations frappent surtout les femmes et les enfants en les privant du labeur des chefs de famille, il nous appartient d'infirmer cette nouvelle iniquité par l'adoption des veuves et des orphelins.

« En conséquence, nous faisons appel à tous les citoyens, à tous ceux qui sont pénétrés du sentiment de la solidarité républicaine socialiste, pour qu'ils nous aident dans l'accomplissement de ce devoir, en prélevant sur leur travail un pour cent par semaine.

« Salut et solidarité.

« Les sections de Vaugirard, Meudon, Clichy, Puteaux, Batignolles, Belleville, de l'Est (faubourg Saint-Denis), la Maison-Blanche, relieurs, lithographes, bijoutiers, cordonniers, ferblantiers, tourneurs, repousseurs, peintres en bâtiments, dessinateurs sur étoffes, opticiens, cercle d'étude sociale et section allemande. « Dès aujourd'hui, on peut faire les versements à la *Marseillaise.* Un avis ultérieur fera connaître l'adresse des comités. »

« Pour copie conforme : BARBERET. »

Communications ouvrières. — Aux membres de l'Association internationale des travailleurs.

A tous les travailleurs,

Déclaration :

« En présence de l'appel si légitime et presque désespéré des ouvriers houilleurs de Waldenbourg (Allemagne), adressé aux membres de l'Association internationale des travailleurs, et dans l'impossibilité où nous sommes d'intervenir matériellement dans la lutte qu'ils ont à soutenir en ce moment contre les chefs industriels pour s'assurer une existence conforme à la dignité humaine, nous faisons la déclaration suivante :

« La longue période de grèves que nous traversons et qui menace de se perpétuer épuise chaque jour les caisses des sociétés ouvrières sans amener d'autre résultat que de faire ressortir l'immoralité des moyens qu'emploient les détenteurs du capital pour se soustraire aux réclamations toujours modérées des prolétaires.

« La situation économique n'est par changée, elle est toujours la même. Partout les détenteurs du capital se sont montrés indignes; car partout s'appropriant arbitrairement le produit du travail des générations passées et de la génération présente, ils se servent des instruments que le hasard de la naissance, la spéculation, ou l'exploitation ont mis entre leurs mains pour tenir le prolétariat en lisière.

« L'introduction dans l'industrie des machines et des procédés scientifiques qui aurait dû améliorer les conditions physiques, morales et intellectuelles des travailleurs n'a contribué, au contraire, qu'à aggraver leur sort.

« Non contents d'étouffer dans l'ouvrier la vie intellectuelle et la vie morale, les industriels lui ravissent encore la vie animale par l'excès de travail et les privations en maintenant une partie des travailleurs dans le chômage, et en surchargeant l'autre partie d'un travail excessif. On peut dire, sans exagération, qu'ils font lentement mourir les uns de faim et les autres d'épuisement.

« Ils ne tuent pas, ils font mourir.

« Comme l'a dit le docteur Bridges : « Au sein de nos grandes et « grandissantes cités, il y a des plaies en comparaison desquelles « les massacres féodaux semblent dès combinaisons heureuses. »

« Il est terrible que le sang soit versé, mais il est autrement terrible qu'il se dessèche et se consume.

« En un mot, ils mettent constamment les travailleurs dans l'alternative de subir des conditions impossibles, ou de tomber sous les balles fratricides, comme à Lépine, Dour, Seraing, Frameries, la Ricamarie et Aubin.

« En présence de cette situation, que pouvons-nous faire? Les grèves se multiplient, révélant toujours des abus de même nature, et sont successivement vaincues; l'obole de la solidarité que l'ouvrier prélève sur son nécessaire, l'*association* même sont *manifestement insuffisantes*, le mal est trop profond, il *faut d'autres remèdes.*

« Ce remède ne peut être que dans une *transformation radicale de notre état social.*

« Cette transformation radicale, objet de tous nos vœux, nous l'appelons de toute notre énergie.

« A. COMBAULT, rue de Vaugirard, 289; E. VARLIN, rue Dauphine, 33; B. MALON, impasse Saint-Sébastien, 8; G. MOLLIN, impasse Saint-Sébastien, 10, Membres de la dernière commission parisienne de l'Association internationale des travailleurs.

(*Marseillaise*, 1er janvier 1870.

« Paris, le 31 décembre 1869. »

Aux citoyens Murat, Malon, Héligon, Combault, membres du jury Vermorel, et aux membres correspondants de l'Internationale à Paris.

« Citoyens,

« Nous avons vu avec indignation vos noms figurer dans un jury d'honneur à côté d'un *Vésinier*.

« Jusqu'alors nous n'avions guère compris la faiblesse qui vous faisait tolérer à la tête de la démocratie parisienne un homme chassé de l'Association internationale. Nous vous rappelons que moi et Jung, pour avoir démasqué ce calomniateur à Londres, nous avons été traités de mouchards et de bonapartistes par la branche française de Londres, dont ce Vésinier était membre. Mais accepter une mesure

de loyauté et de justice avec cet homme, cela ne sera pas en tant que membres ou correspondants de l'*Internationale*.

« Nous ne comprenons pas de pareil compromis.

« En conséquence, nous vous déclarons que nous sommes résolus à porter cette affaire devant le conseil général et à en poursuivre toutes les conséquences.

« Nous aurions cru que les membres de l'ancien comité de Paris n'auraient pas souffert aussi patiemment la présence et l'introduction de leur ancien et constant calomniateur, non-seulement dans les réunions publiques, mais encore dans un jury d'honneur.

« Pour H. Jung et Dupont,

« *Signé :* EUGÈNE DUPONT.

« *P.-S.* Cependant si vous voulez nous donner quelques explications, nous attendrons jusqu'à mardi 22 février.

« J'ai peine à comprendre le rôle que vous nous avez fait jouer dans l'affaire Vésinier ; je m'accorde avec Dupont.

« *Signé :* H. JUNG. »

(Après de pareilles sommations, voudra-t-on encore prétendre que le conseil général n'exerce aucune autorité sur les membres de l'Internationale. Voilà Héligon, Murat, Malon et Combault menacés par Dupont d'être déférés *disciplinairement* au conseil général !)

« Londres, 5 février 1870.

« Cher ami,

. . . .

« Tu me promets une longue lettre, et je ne vois rien venir, cependant tu dois avoir des choses à me dire. Je désirerais quelques explications sur la visite domiciliaire qui a été faite chez toi, car je ne puis comprendre comment, puisque tu attendais un..., tu aies gardé rue d'Aboukir des armes et surtout de nos lettres.

« Veux-tu bien une fois pour toutes expliquer aux citoyens Malon et Combault quelle est la valeur des hommes de la branche française et surtout de Besson. J'ai vu ces jours-ci Lemaître. Nous avons eu un petit attrapage ; il est engoué de Besson. Il m'a reproché d'avoir été deux fois délégué de cette branche et d'avoir présidé les meetings révolutionnaires étant gris. Si j'insiste là-dessus, c'est

parce que Lemaître me paraît très-bien avec Malon et les autres et cela me refroidit à leur égard. Mais n'est-ce pas trop fort de voir Lemaître et Besson reprochant aux autres de trop boire? A ce sujet j'ai rappelé au petit Lemaître la paille et la poutre.

« Tu n'as donc pas remis à Varlin sa lettre, ils ont donc bien changé de manière de voir à l'égard de leur ami Vésinier.

« Tout à toi,

« EUGÈNE DUPONT. »

Programme du SOCIALISTE, organe des sections parisiennes.

La tourmente gronde sur la mer. Le navire éperdu roule à travers les abîmes; les vagues se tordent échevelées autour des matelots glacés d'épouvante. Ils s'interrogent du regard : qui sauvera le navire?

Alors l'un deux se lève, et faisant un suprême appel au courage et à l'énergie de l'équipage désespéré, le conjure de remplir au moins son devoir et de combattre jusqu'au dernier moment. Il rappelle à ses frères abattus leurs espérances si vives au départ, la longueur de leur mission et les joies qui les rappellent au port. Chaque homme relève alors la tête, déploie une nouvelle énergie, et le navire, couvert des baves de la mer, sort triomphant de sa lutte terrible avec l'ouragan.

Le navire emporte les travailleurs vers le rivage ; battu des vents de la politique, assiégé par l'ouragan social, il risque de faire naufrage, sans qu'une voix s'élève, vibrante, s'empare avec fermeté du commandement, et ordonne la manœuvre de laquelle dépend le salut commun.

L'écrasement de nos frères à la *Ricamarie*, à *Aubin* (France), à *Seraing* et dans le *Borinage* (Belgique), à *Swarow* (Autriche), l'emprisonnement de nos frères à *Paris*, à *Lyon*, à *Rouen*, au *Creuzot*, à *Fourchambault* (France), à *Vienne*, à *Reichemberg* (Autriche), etc. ; la famine érigée en système et dirigée contre nos frères de l'Irlande, voilà les orages qui tentent de détourner le mouvement des travailleurs de sa voie, de son but : la république sociale.

Péril imminent ! Il est temps, il faut qu'une voix s'élève, une voix d'avertissement fraternel qui indique à chacun de nous quel est son devoir, comment il faut qu'il agisse pour conjurer le désastre, sauver le navire, le remettre dans sa route, le conduire au port. D'où partira cette voix? quelle sera-t-elle? Elle partira de travailleurs, car eux seuls savent jusqu'où vont les souffrances de leurs frères, eux seuls sont donc capables d'indiquer les moyens

de les guérir. Le *Socialiste* se contentera-t-il d'avertir? Non, il faut qu'il conseille, instruise, active le mouvement d'émancipation sociale, car la force des baïonnettes, l'arbitraire de la police, la justice d'exception ne sont pas les seuls, ne sont même pas les plus dangereux écueils que nous ayons à éviter.

Il existe une classe égoïste, intéressée, infatuée d'elle-même, qui considère tous les moyens propres à nous anéantir, et parmi tous les moyens dont elle dispose, il en est un surtout, perfide, terrible, c'est la bienveillance hypocrite que cette classe affiche à l'égard de la classe des travailleurs. Là est l'écueil sur lequel tous les yeux doivent être fixés. Cette classe, qui s'est largement installée dans tous les journaux à cautionnement, qui possède toutes les grandes *exploitations d'ouvriers*, mines, forges, filatures, etc., qui dispose de tous les moyens de transport et de communication, qui tripote dans toutes les spéculations de bourse, — l'opprimée d'hier, la dominatrice d'aujourd'hui, — cette classe, c'est la bourgeoisie.

L'organe des travailleurs doit porter sans ménagements à la connaissance du public les actes de la bourgeoisie, montrer comment s'engendre cette richesse qui va s'engouffrer dans quelques bourses privilégiées, et à laquelle on donne pompeusement le titre de *richesse nationale;* s'occuper de la question des travailleurs industriels et des travailleurs agricoles, et rendre manifeste l'impuissance des uns et des autres à arriver à leur émancipation.

« Tant que subsisteront les modes de production actuels, il doit surtout s'attacher à démontrer que le bien-être collectif, réalisé par la somme des travaux individuels, ne pourra régner que lorsque les travailleurs auront été mis en possesion des moyens de travail nécessaires: le travailleur agricole, du sol; le travailleur industriel, de la matière première et de l'outillage.

Le *Sociialste* pénétrera dans toutes fabriques, partout où se trouvent des hommes réunis en vue d'un travail commun, de ces ouvriers dont l'activité productrice est l'unique soutien de la société, laquelle cesserait immédiatement d'exister, s'ils lui refusaient un seul instant leurs services ; il ira en tout lieu réveiller, ranimer, appeler, exciter les travailleurs qui l'écouteront certainement parce qu'il sera leur propre voix, sortant des entrailles mêmes de leur souffrances.

(Le *Socialiste*, organe de la fédération des sections parisiennes. Numéro du 1er juin 1870).

Paris, 25 juin 1870.

Le banquet des associations ouvrières, dit banquet coopératif, n'aura pas lieu.

Après trois ajournements successifs, M. le préfet de police vient enfin de faire prévenir la commission d'organisation qu'il n'autoriserait pas cette fête de famille, car, comme à celui de l'an passé, les femmes et les enfants devaient y assister.

Le motif de ce refus, nous a dit M. le chef du cabinet, vient de ce que les ouvriers s'occupent trop de politique; le gouvernement, a-t-il ajouté, a obtenu sur l'ordre de choses actuel une immense majorité, et il est bien résolu à ne laisser prendre corps à aucun motif d'agitation.

Ainsi, des travailleurs honnêtes et paisibles veulent se réunir et fraterniser avec femmes et enfants dans un banquet: ce sont des agitateurs que vite il faut empêcher.

Des ouvriers veulent échanger leurs pensées sur les conditions actuelles du travail, tâcher d'améliorer leur sort par un concours d'idées mutuelles, s'apprendre par des rapports collectifs l'état et les chances de la coopération: eh bien, non! ce sont des ennemis qu'il faut vexer et ils ne se réuniront pas.

Nous le demandons franchement aux esprits les plus pacifiques, le scrutin du 8 mai s'est-il prononcé pour cette répression injustifiable?

Cette grande majorité française a-t-elle voulu confondre dans un même blâme le travailleur et l'agitateur?

Le même banquet qui avait eu lieu au mois de septembre l'an passé, n'était-il pas un précédent suffisant pour l'ordre?

Encore une fois, ce n'est pas sur le programme qu'on exécute que le pays a voté le 8 mai dernier.

Aussi ces mesquines taquineries faites à des travailleurs ne seraient que bien ridicules si elles n'avaient pour conséquence de porter atteinte aux plus sacrés de nos droits.

Au nom de la classe ouvrière, nous protestons énergiquement contre cette façon d'agir aussi arbitrairement avec elle, en même temps que nous nous empressons de mettre sous les yeux du public quelles mesures de liberté on est en droit d'attendre, d'après de tels procédés, d'un ministère qui s'est pourtant dit honnête et libéral!

La commission du banquet,

BOISGONTIER; FOUGEROUX; HUGUET; REIGNEAULT; ARMAND; FONTAINE; DALOZ; ARNOULT; BRUDON; CEYTER; GODFRIN.

Ont approuvé la protestation,

CAPRON; FORNET; DESINGE; HUBERT; VALLEROUX; ANTHESKI; P. BANCE; M. LERME.

PIÈCE *m*.

LES EXPLICATIONS DU CITOYEN RICHARD AU SUJET DES POURSUITES DIRIGÉES CONTRE L'INTERNATIONALE.

Lyon, le 31 mai 1870.

Monsieur le rédacteur,

Bon nombre d'amis me reprochent de n'avoir pas donné signe de vie depuis que j'ai été mis en liberté provisoire. Si je ne l'ai pas fait, c'est que je n'ai pas cru que cela pouvait avoir une grande utilité.

Je ne demande pas mieux cependant que de donner au public les renseignements dont je puis disposer sur l'affaire de l'Association internationale.

Nous avons été mis en liberté provisoire, Palix, Louis Martin et moi, le 25 mai, après vingt-six jours de détention préventive. Nos collègues avaient tous été successivement mis en liberté avant nous. Pour nous, on ne nous aurait certainement point accordé la même faveur s'il n'avait été de toute évidence que nous n'avons été initiés à aucune machination politique.

Dès l'origine, il ne s'agissait de rien moins que de nous englober dans la *fameuse* affaire du complot contre la vie de l'empereur.

Une pareille inculpation devait nécessairement tomber d'elle-même. Je crois même pouvoir affirmer qu'elle ne sera pas maintenue en ce qui concerne Varlin et Bastelica, bien que leur fuite paraisse devoir être un argument dont le parquet se servira contre nous.

D'ailleurs, s'il est une chose dont je suis particulièrement certain, m i, ami de Varlin et de Bastelica, c'est qu'ils n'ont trempé non-seulement dans aucun complot, mais dans aucun mouvement ayant un but politique direct. Ils se *devaient* à l'Association internationale, ils étaient solidaires avec nous et ils se seraient exposés, en trompant notre confiance, à perdre notre estime et notre amitié, c'est-à-dire à rompre la solidarité morale et matérielle qui fait la force de notre association. Or, je les connais trop et je sais trop sur quelles bases était assise notre union pour croire à la possibilité d'une pareille folie de leur part.

On s'appuie, pour soutenir le contraire, sur certaines lettres

trouvées chez Bastelica et chez moi. Mais ces lettres ne prouvent que deux choses : 1° l'impossibilité pour le parquet de rassembler des preuves sérieuses contre nous ; 2° l'inquiétude que Varlin et Bastelica partageaient avec des milliers d'autres, en présence d'une situation qui a été réellement tendue à de certains moments.

Personne n'ignore que si l'Association internationale est une association pacifique qui s'occupe de résoudre par la solidarité ouvrière les difficultés économiques actuelles, en revanche elle veut éviter que des partis politiques quelconques puissent faire éclater une révolution à leur profit et au détriment des travailleurs.

A Lyon, le caractère de notre association a été tout spécialement accentué sous ce rapport, et vous devez vous rappeler, Monsieur le rédacteur, aussi bien que tous les démocrates lyonnais, que nous avons toujours évité soigneusement toute fusion avec les hommes politiques proprement dits.

Ce n'est pas que nous les méprisassions, ni que, par haine ou par vanité, nous voulussions les tenir à l'écart de notre mouvement.

Au contraire.

Mais, dans notre pensée, le socialisme de l'Internationale reflétant les véritables aspirations de notre époque et de notre génération, c'est à lui que l'avenir appartient. Il doit, en conséquence, primer toute autre idée et toute autre action.

En principe, la question révolutionnaire n'est plus posée aujourd'hui entre une nation et son gouvernement ; elle est posée, selon nous, entre le travail et le capital, entre le peuple et la bourgeoisie.

C'est-à-dire qu'elle est sortie du domaine des instincts, des passions et des faits brutaux, pour entrer dans le domaine de la science et de la réflexion.

Nous n'en serons pas moins accusés de n'avoir organisé *sept millions* de travailleurs européens et américains que dans le but de décréter, à un moment donné, une insurrection générale contre les propriétaires et les capitalistes, comme si l'avénement fatal de la nouvelle classe historique, la classe laborieuse des villes et des campagnes, comme si son action générale, calme, grandiose, irrésistible, basée sur l'étude pratique et théorique de la science sociale, comme si cela pouvait avoir quelque chose de commun avec ce qu'on appelle une insurrection !

Bref, on fait peser sur nous l'inculpation d'affiliation à une association illicite et à une société secrète. Il sera curieux de voir comment le ministère public s'y prendra pour soutenir une pareille accusation.

Le jugement des internationaux de Lyon aura lieu le 8 juin, à

moins que le parquet ne juge à propos de reculer cette date pour mieux prendre son temps. Nous serons une quarantaine d'inculpés environ.

C'est alors qu'on pourra se faire une idée juste de l'immensité de la frayeur que nous avons causée à nos infortunés conservateurs. Heureusement que la lumière s'y fera en même temps sur notre association, son organisation, ses principes, son but, et que nous y gagnerons plus que jamais l'estime des amis de l'ordre véritable, de la paix et de la liberté.

Je vous salue avec considération.

ALBERT RICHARD.

(*Progrès de Lyon*, 3 juin 1870.)

PIÈCE *n*.

MANDAT REMIS AU CITOYEN RICHARD, DE LYON, MEMBRE FONDATEUR DE L'ALLIANCE, POUR FAIRE DE LA PROPAGANDE EN FAVEUR DE CETTE SECTION.

« Genève, le 4 juin 1869.

« Le comité fondateur de l'Alliance internationale de la démocratie socialiste, section de l'Association internationale des travailleurs, charge le citoyen A. Richard, *membre fondateur de l'Alliance*, de faire à Lyon et dans les autres villes de France et de l'étranger des adhésions au groupe génevois aussi bien que de former de nouveaux groupes autonomes.

« *Signé : Le président*, BAKOUNINE.

« *Le secrétaire*, FRITZ HENG. »

Au bas se trouve un cachet portant cette inscription :

Association internationale
des travailleurs, section de
l'Alliance.àGenève.

PIÈCE *o*.

BULLETIN DU MOUVEMENT SOCIAL.

Les ouvriers de Limoges.

Nous avons différentes fois déjà entretenu nos lecteurs du grand mouvement qui, depuis quelque temps, agite profondément toutes les corporations ouvrières de Limoges. Nous avons raconté succinctement les principaux incidents de cette agitation et les heureux résultats qu'elle a déjà produits. Nous sommes heureux de pouvoir, aujourd'hui, mettre sous les yeux de nos lecteurs le résumé des procès-verbaux tenus par les organisateurs des réunions publiques qui ont donné naissance *à plus de dix associations coopératives de solidarité*. Les détracteurs du peuple et les organes de la rue de Jérusalem y trouveront des réponses non équivoques à leurs perfides insinuations, à leurs éternelles et stupides diatribes.

Le citoyen Vallière, rapporteur de la commission chargée d'élaborer les statuts des chambres syndicales, après avoir donné lecture du projet, qui est immédiatement approuvé par l'assemblée, s'exprime en ces termes :

« Citoyens,

« Le syndicat nommé par vous pour accomplir la tâche difficile d'organiser notre chambre syndicale vient remettre aujourd'hui entre vos mains les pouvoirs qu'il a reçus de l'assemblée préparatoire. Vous pouvez juger par les résultats obtenus que ses travaux n'ont pas été stériles. Plus de mille citoyens ont répondu à son appel ; le nombre des femmes qui ont adhéré à nos statuts dépasse 120. Ces chiffres ont bien leur éloquence, surtout dans une ville comme Limoges où depuis vingt ans les travailleurs s'étaient endormis dans une torpeur profonde, si nuisible à leur émancipation ; ces chiffres sont d'autant plus beaux, que, jusqu'à ce jour, vous le savez, aucune propagande, aucune sollicitation n'ayant été faite, les adhésions ont été données spontanément.

« L'arrivée des délégués que nous ont envoyés nos frères de Paris va encore activer le mouvement, et nous pouvons être certains que leur présence ici, leurs paroles conciliantes, amicales et éclairées viendront grouper autour des premiers adhérents un grand nombre de nos camarades qui n'ont pu encore être instruits de nos projets.

« Cependant, citoyens, il y aurait imprudence à s'endormir sur un premier succès. Notre société est fondée ; mais sans le dévouement personnel de chacun de nous et l'initiative intelligente de ceux que nous allons choisir pour leur confier nos intérêts, ce premier succès ne serait qu'un leurre.

« Citoyens, nous sommes enfin sur le chemin de l'émancipation; nos femmes nous y suivent avec courage. Marchons pacifiquement et légalement, mais avec une constance inébranlable dans cette voie d'amélioration par le travail, où nos frères de Paris nous servent d'éclaireurs. Rappelons-nous surtout que nous n'avons pas seulement en vue notre intérêt matériel comme le prétendent ceux qui disent que nous sommes la *démocratie à l'engrais*. Cherchons à sortir de la position pénible où se trouve encore le travailleur, en élevant notre niveau intellectuel et moral par l'instruction et la pratique sincère de la fraternité. Aidés et encouragés par les esprits généreux qui applaudissent à nos efforts, nous pourrons enfin nous montrer dignes de cette société régénérée que nous rêvons tous et où tout doit être bonheur, bien-être, harmonie, liberté. »

Ces paroles sont couvertes d'applaudissements unanimes.

Le président donne ensuite lecture d'une lettre des membres de la *Société civile de crédit mutuel de la céramique de Paris*, en réponse à l'adresse qui leur a été votée dans une précédente réunion. L'assemblée vote par acclamation des remercîments aux signataires de cette lettre et à leurs camarades.

Le citoyen Benoît, délégué de Paris, prend la parole pour féliciter les ouvriers de Limoges de leur courageuse initiative, puis il lit une adresse des ouvriers parisiens à leurs camarades de Limoges. Des remercîments sont de nouveau votés par acclamation.

Le citoyen Minet, délégué de Paris, remercie l'assemblée des témoignages de sympathie qu'elle lui témoigne, ainsi qu'à son ami Benoît. Il fait l'historique des progrès de l'idée sociale pendant les dernières années qui viennent de s'écouler, expose avec beaucoup de précision et de clarté le rôle joué en 1867 par les délégués ouvriers à l'exposition de Paris et entre dans les détails les plus minutieux sur les conditions que doivent remplir les statuts de chambres syndicales pour faire des associations prospères. Il fait ensuite ressortir le danger des grèves imprudentes entreprises légèrement et sans les moyens suffisants pour les soutenir avec succès : « Les grèves, dit-il, ne sont qu'un moyen transitoire, et les chambres syndicales sont bien moins faites pour venir à l'aide des grèves, que pour combattre l'influence écrasante qu'exerce le capital sur le travail, et la domination du patron riche sur le petit patron et l'ouvrier. » Il termine par une apologie de Lamennais.

Les applaudissements n'ont cessé d'interrompre ce discours net,

précis et parfaitement à la portée des auditeurs, auxquels le citoyen Minet sait admirablement exposer et faire comprendre les questions les plus difficiles.

Le citoyen Thabar monte à la tribune : « N'ayez plus peur, dit-il, les temps sont passés ; relevez la tête, car la crainte a toujours porté atteinte à nos intérêts : aujourd'hui, le progrès nous donne des moyens de salut, usons-en et faisons voir au monde entier que nous sommes les dignes fils de la première Révolution. » (Applaudissements.)

Le citoyen Robert remercie les délégués de Paris des bonnes et fraternelles paroles qu'ils viennent de faire entendre aux ouvriers de Limoges.

« Des esprits malveillants prétendaient que nous étions plutôt disposés à montrer nos poings à nos frères de Paris qu'à partager leurs idées, que ces estimables diffamateurs sachent bien qn'à ces braves et courageux Parisiens nous ne pouvons tendre que des mains amies. »

Il rappelle les difficultés que les syndics provisoires ont eu à vaincre pour arriver au but qu'ils viennent d'atteindre si heureusement en se lançant avec courage dans le mouvement social qui agite en ce moment toute l'Europe. « Oui, ajoute-t-il, les appels à « l'union et à la concorde que nous faisons chaque jour à nos ca- « marades seront entendus ; les indifférents viendront à nous, « nous réchaufferons les tièdes et nous calmerons les ardents, car il « ne faut pas plus s'arrêter dans la voie où nous entrons que s'y « lancer à corps perdu au risque de s'y égarer. Nous aurons besoin « d'une constance à toute épreuve, d'une calme énergie, si nous « voulons arriver à nos fins ; ce n'est qu'après plusieurs années, « peut-être, que nos syndicats pourront fonctionner avec l'assu- « rance que donne une situation solide.

« A l'œuvre donc et courage ! défrichons cette terre promise qui « s'étale devant nous et l'égalité fera sa gerbe.

« A. VERDURE. »

(*Marseillaise*, 23 avril 1870.)

PIÈCE *p*.

PROTESTATION DE LA SECTION STÉPHANOISE CONTRE LES AGISSEMENTS DE CERTAINS INTERNATIONAUX LYONNAIS.

« Saint-Étienne, décembre 1869.

« Citoyens !

« L'année dernière, nous étant réunis un groupe de quinze citoyens qui voulaient faire partie de l'Association internationale des tra-

vailleurs, nous nommâmes un délégué, qui fut le citoyen Gérard, pour aller à Lyon prendre des renseignements sur cette association. N'ayant que l'adresse du sieur Schettel, notre délégué fut le trouver, mais il n'était pas chez lui et l'on renvoya notre délégué aux sieurs Carnal et Blanc, qui lui déclarèrent que l'*Association internationale n'existait plus* et que c'était la Société coopérative de consommation des travailleurs en participation qui l'avait remplacée. Notre délégué, n'ayant pas d'autre renseignements, prit seize carnets de cette dernière société à 1 fr. 25., qu'il nous apporta à Saint-Etienne et qui furent distribués plus tard.

« Ayant ensuite un nombre plus considérable d'adhérents, nous fîmes venir soixante carnets de plus, et nous invitâmes les citoyens de Lyon à venir nous organiser en assemblée générale.

« Sachant qn'ils devaient soixante francs à la section de Vienne (Isère) et que leur caisse n'était pas riche, nous leur payâmes les frais de voyage d'un délégué.

« Les sieurs Carnal et Blanc furent désignés pour venir. Arrivés dans notre Assemblée, ils nous parlèrent de la production de notre travail, et de capitaliser et de former des groupes pour renverser le capitaliste; ils nous dirent que les carnets n'étaient que pour nous couvrir de la police, qui pourrait intervenir contre l'Association internationale. Puis ils nous promirent de nous mettre en rapport avec toutes les sections. Après leurs beaux discours, nous levâmes la séance, nous passâmes une partie de la journée et de la nuit ensemble, et le lendemain nous leur donnâmes l'argent des carnets et du voyage. Après quoi ils partirent pour Vienne payer la dette qu'ils y avaient contractée. Qu'ils sachent bien qu'ils ont payé Vienne avec notre argent, mais qu'ils nous le doivent à nous, car nous ne leur donnons pas quittance. Ce ne fut pas tout, car plus tard nous leur payâmes vingt autres carnets à 25 centimes.

« Ayant ainsi livré tous nos fonds aux sieurs Carnal et Blanc, nous trouvant sans ressources par suite des manœuvres de ces intrigants, les livrets furent vendus à 1 fr. 50, afin de nous recréer des fonds pour acheter une paire de balances. Après avoir invité les sociétaires à verser de nouveaux fonds, nous commençâmes notre triste métier d'épiciers en participation, vrai métier de charlatan — en attendant les correspondances de l'Association internationale.

« Après trois ou quatre mois d'attente inutile, notre correspondant fut envoyé à Lyon pour chercher des nouvelles.

« Pour toute nouvelle il nous apporta une grosse correspondance d'une traite de 235 francs en huile et pétrole, une boîte de boules de bleu et un panier de figues. Voilà ce que les sieurs Carnal, Blanc et Compagnie appellent correspondance internationale et affranchissement des travailleurs : c'est ce que nous appelons l'af-

franchissement de 80 et quelques francs, et nous sommes vraiment honteux de l'excès de confiance qui nous a fait prêter le flanc à de pareils abus.

Nous cinq, membres de la commission de la Société des travailleurs en participation, ainsi que tous les soussignés, nous protestons contre les sieurs Carnal et Blanc et leurs acolytes. Nous déclarons qu'ils sont venus nous organiser l'année dernière au nom de l'Association internationale, à laquelle ils n'appartenaient pas, et qu'ils disaient ne plus exister que par leur société mercantile, ce qui était un infâme mensonge.

Ils se sont couverts du drapeau socialiste, pour venir nous tromper, nous exploiter et calomnier les vrais socialistes auprès de nous, fils de 1789, qui voulons, comme ceux qui tombèrent au pied de la Bastille et dans les journées de juin 1848, reconquérir nos droits sociaux et politiques, et qui combattons pour l'affranchissement de tous les travailleurs et le renversement de tous les exploiteurs.

Ainsi donc, vous, les sieurs Carnal et compagnie, vous n'êtes que des trompeurs ; vous avez brisé notre travail, vous avez profité de notre confiance pour nous égarer, vous avez mis la division dans nos rangs, emporté notre argent, *et empêché le développement du socialisme à St-Étienne.*

Un an plus tard, la vérité nous rallie avec honneur autour du drapeau du socialisme révolutionnaire international. Nous relevons bien haut ce que vous aviez mis bien bas. Nous reprenons ce que vous aviez enlevé, nos vraies couleurs de vrais socialistes.

Vous osez traiter d'intrigants et d'escroqueurs les citoyens qui sont venus nous apporter les insignes de vérité ; ceux-là sont des frères pour nous ; ils ne nous ont pas trompés, mais il vous ont arraché le masque noir que vous portez et nous avons vu que vous n'étiez que des gens corrompus, hypocrites et dignes de mépris. Vous dites que vous avez tenu à Lyon une assemblée dans laquelle il y avait trois cents citoyens de Neuville, et devant laquelle le citoyen Martin, qui présentait notre protestation, a été hué. Nous prenons fait et cause pour ce digne citoyen. Nous disons que vous avez menti en affirmant que vous aviez une autre lettre de nous qui démentait notre protestation.

Nous vous connaissons ; trois cents citoyens ne seraient pas venus faire quatre lieues pour écouter vos ignobles calomnies.

Vous dites que nous ne sommes pas des citoyens parce que nous avons fait une protestation bien légère. Nous avons été trop honnêtes pour nous servir des paroles injurieuses et odieuses dont vous avez la bouche pleine. Vous vous faites nos juges. Nous n'entendons pas être jugés par des hommes comme vous. Sachez que c'est nous qui sommes vos juges. Si vous avez du cœur, venez à St-Etienne, et

nous nous chargeons de vous répondre. Dites-nous quand vous viendrez, et nous vous attendrons. Vous nous avez pris pour des ignorants de la pire espèce; sachez qu'il y avait parmi nous des hommes qui comprennent l'union sociale des travailleurs.

Nos frères de Lyon et nous, *nous vous avons chassés de nos rangs* [1]. Maintenant tous nos frères de tous les pays sauront que vous êtes comme le chardon : malheur à qui vous touche.

Pour nous, socialistes révolutionnaires, nous poursuivons notre œuvre malgré tout, et rien ne pourra plus nous diviser.

Vous, frères de Lyon, qui êtes placés sous le vrai drapeau de l'Association internationale, et qui résistez depuis si longtemps aux attaques de tous nos ennemis, nous vous serrons la main de tout cœur. Vous avez été, comme nous, mutilés par les calomniateurs. Vous avez été en butte aux attaques incessantes de la démocratie bourgeoise et des partis politiques qui veulent exploiter les travailleurs. On vous a méprisés, bafoués; mais redoublez de courage, serrez vos rangs, restez toujours les énergiques défenseurs de nos droits; unis, nous n'aurons rien à craindre et nous saurons nous préserver des intrigants et des ambitieux de toute espèce qui nous entourent.

Vive l'Association internationale !

Salut et fraternité.

Signé : DELAYE; JAYOL; PHILIBERT; BARRALLON; PEYCELLON; COLLET; VACHER; DUNUY; RAVEL; SAYNARD; CHIRET; CHOREL; COURBON; ROUSSIER; VIGNAL; BOUCHET; BERGER; FERRIOL; BERGER; BREUIL; MIARD; GRILLET; CHENET, membre correspondant [2].

PIÈCE *r*.

LA JUSTICE DE L'INTERNATIONALE.

Jugement rendu en faveur d'Albert Richard.

Le jury d'honneur élu par la section centrale de Genève juge dans l'affaire des accusations renouvelées par les citoyens Aristide

[1] Les individus irrévocablement expulsés des sections lyonnaise et stéphanoise pour indignité et notamment pour avoir calomnié de la manière la plus horrible le citoyen Albert Richard, sont les sieurs *Blanc*, tisseur; *Chanoz*, tisseur; *Schettel*, mécanicien; *Carnal; Viadry*, teinturier, et *Aristide Cormier*. Ils sont signalés aux sections non-seulement comme calomniateurs, mais aussi comme traitres, car ils se sont faits les sicaires des Bancel, de la franc-maçonnerie, des libres penseurs bourgeois, et autres ennemis du socialisme. (Note du journal *le Progrès du Locle*, où cette protestation a été insérée.)

[2] Chenet est actuellement détenu à Versailles pour avoir pris part à l'insurrection du 18 mars.

Cormier et Carnal de Lyon contre le citoyen Albert Richard de la même ville :

Considérant d'un côté que sa constitution a été formellement demandée au comité central de Genève par les citoyens Cormier et Carnal, qui sont aujourd'hui les principaux accusateurs contre Richard, et que d'un autre côté sa compétence a été reconnue par ce dernier;

Considérant que les accusations les plus graves et les plus infamantes ont été portées contre Richard devant l'Association internationale de Genève par Cormier, tant verbalement que par écrit, et par Carnal, seulement par écrit, et que ces accusations avaient pour but ostensible de faire passer Richard, tant devant le comité central que devant tous les membres de l'Internationale de Genève, pour un traître avec lequel cette association doit rompre toute relation et correspondance ;

Ayant pris connaisance des protestations qui lui sont parvenues de la part des citoyens Carnal et Blanc, qui ne veulent plus reconnaître la compétence de ce jury, dont ils avaient eux-mêmes sollicité la formation par l'organe d'Aristide Cormier, passe outre ces protestations dénuées de tout fondement et de toute justice, et se déclare entièrement compétent pour prononcer son jugement définitif dans cette affaire.

En conséquence de quoi :

Considérant que la principale accusation contre Richard avait déjà été portée, au nom des mêmes accusateurs, par le citoyen Schettel de Lyon, devant le congrès de Lausanne, en septembre 1867, que ce congrès a fait juger cette affaire par un jury d'honneur élu dans son sein, et que ce jury a déclaré à l'unanimité Albert Richard non coupable ;

Considérant que les accusateurs de Richard, sans aucun égard pour le jugement prononcé, et sans apporter la moindre preuve nouvelle contre Richard ont continné de l'accuser, c'est-à-dire de le désigner et de le calomnier partout où il existe une section de l'Association internationale, à Paris, à Londres, à Bruxelles et à Genève ; et qu'ils se sont efforcés de le représenter partout, avec un acharnement incroyable, comme traître, comme espion, comme escroc, comme affilié des jésuites et comme un homme vendu à la bourgeoisie ;

Que lorsque nous leur avons demandé des preuves à l'appui de toutes ces accusations, ils n'ont été en état d'en fournir aucune, et se sont contentés de nous envoyer une seule pièce : la copie d'une lettre d'un certain Grinand de Lyon au citoyen Carnal, contresignée par ce dernier, et dans laquelle Grinand rapporte faussement à Carnal des paroles qu'il dit avoir entendues de la bouche du

citoyen E. Dupont, membre du conseil général de Londres, en septembre 1868, à Bruxelles ;

Et que le citoyen E. Dupont, dont la véracité et le haut sentiment de justice ne sauraient être mis en question par personne, déclare, par une lettre qu'il a bien voulu nous adresser, qu'il n'a prononcé aucune des paroles ou accusations contre Richard qui lui ont été attribuées par Grinand ;

Ayant pris connaissance des explications parfaitement satisfaisantes qu'Albert Richard nous a données par écrit et de beaucoup d'autres témoignages qui nous sont arrivés tant de Neuville que de Lyon ;

Nous, membres du jury d'honneur, réunis en séance dans le cercle de l'Association internationale de Genève, le 9 juin 1869, sur notre honneur et conscience déclarons à l'unanimité :

Que les accusations portées contre le citoyen Albert Richard sont absolument fausses et calomnieuses ;

Qu'elles ont été évidemment dictées par la jalousie et par l'intrigue ;

Qu'Albert Richard, pur de tous les crimes et délits qu'on lui a imputés, a toujours servi fidèlement et avec autant d'intelligence que de zèle la cause des travailleurs et qu'il a toujours mérité la sympathie, la confiance et l'estime de tous les compagnons de notre grande Association internationale ;

Enfin, que dans l'intérêt même de la sainte cause de l'émancipation du travail et des travailleurs, les ouvriers doivent prendre bien garde de ne point s'accuser légèrement, en se dénigrant les uns les autres, et de ne point servir par là-même, contre cette même cause, d'instrument à la réaction bourgeoise.

M. BAKOUNINE ; PUTHON ; M. MONCHAL ; P. WÆHRY ; F. PAILLARD [1].

PIÈCE *s*.

DOCUMENTS RELATIFS AUX FÉDÉRATIONS ESPAGNOLES.

I

Barcelone, 31 mars 1870.

Compagnon président du congrès romand,

Sachant que le congrès romand réuni à la Chaux-de-Fonds, auquel la chambre fédérale de Barcelone souhaite le plus brillant

[1] Nous avons déjà fait connaître (*L'Internationale. Annexes.* Pièce T) qu'un jugement avait été rendu dans cette même affaire par le conseil général de Londres.

succès, outre les questions locales traitera des questions générales ou de principe, nous croyons convenable et espérons que vous ne trouverez pas mauvais que nous constations l'opinion de la majorité des ouvriers fédérés chez nous sur ces questions.

Sur l'organisation ou la fédération des caisses de résistance, nous sommes complétement d'accord avec les résolutions du congrès de Bâle qu'il faut mettre en pratique le plus tôt possible. En attendant la solidarité entre toutes les sociétés du même métier, nous cherchons à établir la solidarité entre les différentes sociétés de la même localité.

Quant à la coopération, nous sommes aussi d'avis qu'elle doit se faire solidairement entre toutes les sociétés différentes de la même localité, et que pour le moment elle doit se borner aux industries qui ne laissent pas de doute sur le bon résultat assuré par la seule consommation des ouvriers intéressés.

Relativement à l'attitude des ouvriers vis-à-vis des gouvernements, nous sommes heureux de pouvoir constater que les ouvriers d'Espagne se convainquent de plus en plus qu'ils n'ont absolument rien à attendre de leur participation dans les affaires d'État, que tout le temps et tous les efforts consacrés à leur procurer une amélioration par ce chemin, non-seulement sont pitoyablement perdus, mais au contraire sont positivement nuisibles, parce que de telles tentatives ne sont que trop susceptibles d'égarer un grand nombre de nos compagnons de misère, comme nous le voyons à notre grand regret en France, en Angleterre, en Allemagne et dans la partie allemande de la Suisse. Inutile de dire que nous félicitons la fédération romande pour son radicalisme socialiste si bien représenté par *le Progrès*. Aussi croyons-nous que les sections romandes ne seront pas disposées à transiger avec les socialistes bourgeois, et qu'elles sont convaincues que si les ouvriers ont à espérer leur émancipation de leurs propres efforts, ils ne doivent pas gaspiller leurs forces en tâchant d'arracher les priviléges aux bourgeois morceau par morceau.

Au nom des ouvriers d'Espagne conscients du but de leurs efforts et en train de célébrer un congrès eux-mêmes, nous présentons au congrès romand nos salutations les plus cordiales et les plus fraternelles.

G. SENTINON, délégué au congrès de Bâle; RAFAEL; FARGA; PELLICER, secrétaire de la chambre fédérale des sociétés ouvrières de Barcelone, et délégué au congrès de Bâle.

II

Au citoyen Varlin.

« Barcelone, 10 avril 1870.

« Mon cher ami,

« C'est avec le plus grand plaisir que j'observe quelle part active vous prenez dans l'organisation des sociétés ouvrières sur toute la France. Vous voilà dans le beau chemin, le seul qui conduit droit au but. Tout le temps et tous les efforts voués à d'autres choses non-seulement sont perdus, mais directement nuisibles. C'est avec regret, avec douleur que je vois tant d'hommes sincères s'occuper à combattre le gouvernement ou tel autre mal particulier, au lieu de viser directement à l'ensemble des questions à résoudre. Si les peuples de race germanique s'occupent de détails et perdent de vue l'ensemble, le vrai but, cela n'a rien d'étonnant, mais c'est à nous autres peuples de race latine de corriger ce défaut, d'en contrebalancer les mauvaise conséquences, et non de nous laisser entraîner dans la même voie des petits moyens, des palliatifs.

« A quand l'avénement définitif de la justice? Voilà la question. Voulez-vous que liberté, égalité, fraternité ne cessent d'être des paroles vaines et creuses qu'après des siècles?

« Eh bien, alors *attaquez les gouvernements monarchiques, établissez des républiques de plus en plus démocratiques*, amassez des capitaux en épargnant des sous, instruisez-vous de mieux en mieux, et vous aurez l'une après l'autre la liberté, l'égalité et la fraternité et l'an 3000 la justice sera faite sur la terre. Voilà un idéal à faire pleurer de satisfaction un philosophe allemand.

« Nous autres, travailleurs espagnols, nous n'avons pas cette patience séculaire; nous voulons voir la justice établie le plus tôt possible, en cinq ou dix ans, et pour cela nous marchons droit au but sans dévier en ne nous occupant d'autre chose que de l'organisation des sociétés ouvrières. Peu nous importe qu'on donne à l'Espagne un roi ou quel soit ce roi ou un empereur ou un président de la République ou même une douzaine de ces présidents, *nous savons d'avance que ce seront les mêmes chiens avec différents colliers.* Le gouvernement le plus tyrannique ne nous pourra pas empêcher de serrer nos rangs sous tel ou tel autre nom, de jeter des bases solides pour l'édifice futur, et après quelques années, un beau jour l'Espagne s'éveillera libre de tout gouvernement, libre de toute misère, libre de tout parasite, contenue seulement par les liens élastique de la fraternité.

« Tous les ouvriers Espagnols ne sont pas encore bien pénétrés

de cette conviction et vous voyez une grande partie d'entre eux accourir aux clubs politiques et en général s'occuper trop sérieusement de certaines améliorations partielles. Ainsi, la semaine passée, la question de la conscription a failli produire une révolution dans notre ville ; heureusement la pluie est venue refroidir les têtes échauffées. La ville de Gracia, située environ à quatre kilomètres au nord-ouest de Barcelone, et qui compte plus de 3,000 habitants, avait résolu de ne faire la conscription sous aucune condition. C'était se soulever contre les Cortès et par conséquent extrêmement illégal. On fit des barricades excellentes, et le gouvernement civil et militaire, par des affiches menaçantes qui trahissaient la peur qu'il avait, sut entraîner Barcelone dans le mouvement. Dans la nuit de lundi à mardi, on érigea plus de cent barricades dans la ville, et mardi et mercredi il y eut des coups de canon et de fusil dans les deux villes, malgré la pluie de ce dernier jour ; mais tandis que les habitants de Gracia déclaraient qu'ils voulaient ou vaincre ou mourir, les Barcelonais s'étaient déjà lassés. Le bombardement de Gracia dura avec quelques interruptions jusqu'à samedi; quand les troupes entrèrent dans la ville sans trouver la moindre résistance, il n'y avait absolument personne dans les rues, on s'était retiré dans les montagnes, voyant qu'il n'y avait rien à espérer de la participation de Barcelone. Pour discréditer ce mouvement, on disait que c'était une tentative carliste, mais le gouvernement était d'autre opinion, car depuis le premier jour il supprima les deux journaux républicains *el Estado Catalan* et *la Razou*, et comme ce dernier reparut le lendemain sous le nom de *la Cheton*, on vint s'emparer des imprimeurs et des rédacteurs qu'on put trouver. Pour donner plus d'importance à tout cela et pour cacher la grande peur qu'on avait éprouvée, on fit un bon nombre de prisonniers en empoignant à tort et à travers.

« *Signé :* SENTINON. »

PIÈCE *t*.

DOCUMENTS RELATIFS AU CREUZOT.

« **Le Creuzot, le 12 avril 1870.**

« Compagnon Varlin,

« La section de l'Internationale du Creuzot est en voie de formation : nous sommes aidés par le citoyen Malon qui, dans une réunion privée que nous avons eue, a complétement terminé ce que nous

avions si bien commencé. Les principes socialistes sont implantés ici maintenant.

« Salut et fraternité.

« *Signé :* DUMAY [1].

« Le Creuzot, 12 avril 1870.

« Mon bien cher ami, Richard,

« Je t'envoie une fraternelle poignée de main et te prie de faire bon accueil à J.- M. *Vernaud*, membre de l'Internationale, mon bon ami, l'ami de Varlin, une victime de ce Schneider dont les pratiques te sont connues. Veuille le présenter aux internationaux de Lyon et lui accorder ton amitié, il en est digne. C'est un des plus tenaces révoltés creuzotins du 19 janvier, en un mot il est des nôtres et la fraternité internationale doit le couvrir.

« Fais des compliments pour moi aux socialistes lyonnais pour toutes les belles choses qu'ils font, présente mes sympathies à tes parents, à madame Barbet. Je te serre bien fraternellement la main et je t'aime de tout mon cœur.

« Ton frère et vieil ami.

« *Signé :* B. MALON.

« En ce moment au Creuzot, chez Gafflot, 37, rue de Chalon[2]. »

« Le Creuzot, 18 avril 1870.

« Citoyen,

« La grève est à peu près terminée sans que Schneider ait fait aucune concession. Les proscriptions sont à l'ordre du jour et la misère en est le grand résultat, bien entendu, et les secours arrivent bien à propos.

« Nous vous remercions au nom des victimes, et nous vous enga-

1 Au mois de septembre 1870 le citoyen Dumay a été nommé maire du Creuzot par arrêté du préfet de Saône-et-Loire, Frédéric Morin. Le 26 mars 1871, il a proclamé la commune au Creuzot; il vient d'être condamné *par contumace* à la dernière session de la cour d'assises de Saône-et-Loire à la peine des travaux forcés à perpétuité.

2 Gafflot, devenu agent de police sous la république, a été renvoyé, au mois de septembre 1871, devant la cour d'assises de Saône-et-Loire pour avoir pris part aux troubles du Creuzot, et a été condamné *par contumace* à la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée.

geons à faire part de notre reconnaissance aux braves ouvriers qui ont si bien compris les grands principes du socialisme.

« *Le comité :* ALÉMANUS; TESTAR; POIGNOT; SUPPLICY; DUMAS; GOFFIER.

« *P.-S.* Le citoyen Malon, correspondant de la *Marseillaise*, a organisé ce comité. »

(*Peuple de Marseille*, 20 avril 1870.)

PIÈCE *u*.

DOCUMENTS GÉNÉRAUX SUR L'INTERNATIONALE.

I

« Il y a cinq ans qu'elle vit, et sa puissance est déjà devenue si formidable que les gouvernements comptent avec elle. Elle a dit en dépliant ses anneaux dans tous les pays :

« Travailleurs malheureux, donnez-vous la main sur la base du travail ligué contre l'oppression des capitalistes; ensuite nous organiserons nos forces, nous tracerons notre programme et nous discuterons nos idées. »

« Cinq années de vie seulement, et la bourgeoisie est si profondément ébranlée dans tous les pays, que partout elle réunit ses baïonnettes, partout elle cherche à organiser le massacre des travailleurs, partout enfin elle a peur, mais elle résiste.

« Et nous, pourrons-nous résister ?

« Si non, il faut nous dissoudre.

« Si oui, il faut rendre notre organisation formidable, donner bataille à la bourgeoisie, et en triompher. »

(Discours prononcé par Michel Bakounine au meeting tenu sur le Crêt du Locle, le 30 mai 1869.)

II

« A l'apparition des premiers préludes de la transformation sociale, la bourgeoisie stupéfaite s'arrache à son ivresse; un cri de justice est venu troubler son orgie séculaire; mais elle aura beau faire, sa condamnation est gravée sur la muraille.

« Dès aujourd'hui, le gant est jeté : les travailleurs ont arboré leur drapeau. A l'époque de misère et de dégradation a succédé l'époque du réveil et du combat. Nous sommes descendus dans l'arène et nous y resterons ou nous en sortirons libres et vainqueurs.....

« A la faveur des immenses progrès moraux et matériels nouvellement réalisés, la bourgeoisie, délivrée de l'oppression cléricale, est devenue à son tour la classe exploitante. La société européenne du dix-neuvième siècle n'a plus d'esclaves, il est vrai; mais elle a des prolétaires. Qu'est-ce que le prolétariat, sinon cet esclavage hypocrite, cet esclavage civilisé à l'aide duquel les bourgeois exploitent les ouvriers?... Nous voulons à tout prix en finir avec cette bourgeoisie, qui, froide et insensible au milieu des crises sociales les plus terribles, est vraiment l'apothéose de l'égoïsme et la honte de notre civilisation... Nous, travailleurs, qui produisons la richesse sociale, nous ne pouvons rien par nous-mêmes.

« Avons-nous besoin d'une bonne loi, implorons les monarques et ceux qui les entourent; avons-nous besoin de protection, implorons les cafards; avons-nous besoin de travail, implorons les bourgeois. Implorer, implorer sans cesse, s'humilier, se dégrader, souffrir, voilà, sous le régime de la force, la destinée des travailleurs.

« Des grâces du bon Dieu, nous n'en voulons plus, des consola-
« tions des prêtres, nous n'en voulons plus, de la pitié des bour-
« geois, nous n'en voulons plus: ce que nous voulons, c'est la grande
« *révolution des travailleurs,* la seule qui nous donnera la liberté,
« parce qu'elle seule peut faire éclore dans ce vieux monde malade
« et gangrené la paix sociale et la fraternité. »

(Extrait d'un discours prononcé par un membre de la section de Lyon. Année 1870.)

« Une puissance nouvelle, armée d'un droit nouveau, a surgi, et cette puissance qui se pose en face des exploiteurs et des tyrans comme le spectre des générations éteintes dans les fers de l'esclavage, comme l'incarnation vivante de la justice populaire, c'est l'Internationale. »

(*Progrès du Locle,* — mai 1870.)

« Dès le quatorzième siècle, le réveil social eut lieu en France mais ce n'est ni le roi, ni les princes, ni les savants, ni les prêtres d'alors qui l'ont provoqué.

« Les rois et les princes de cette époque étaient comme *ceux d'aujourd'hui,* des individus très-insignifiants, qui n'avaient d'autres soucis que de boire, de manger, de chasser, de danser et de mener une vie que, par respect pour vous, je m'abstiens de qualifier... Leurs royaumes n'étaient pas des sociétés humaines, mais de simples abattoirs...

« La révolution de 1848 qui ne fut que politique, parce que l'idée socialiste ne la dominait pas, parce que les instincts populaires n'étaient pas encore nettement définis, la révolution de 1848 vint

se briser contre l'écueil de Juin ; l'emprisonnement de Blanqui, de Barbès et de Raspail fut l'acte de déchéance de la bourgeoisie républicaine . . . .

« Jusqu'à présent toutes les lois n'ont eu d'autre but que de protéger les exploiteurs contre les exploités, où si l'on préfère, d'empêcher les travailleurs de reprendre par la violence ce que l'on leur avait pris par la ruse. . . . .

« Jules Favre disait dans son discours sur les droits civiques que la politique, plus que toute autre chose, influait sur la marche des sociétés et sur le développement de leur organisme intérieur. Bancel et les autres disent à peu près la même chose ; eh bien, nous disons le contraire. Ce n'est pas la politique qui influe sur les sociétés, c'est la société qui influe sur la politique ; c'est ce qui se passe dans les régions productives du travail et du capital qui influe sur ce qui se passe dans les *régions infectes de la politique.*

« Aujourd'hui l'on s'aperçoit que la politique est impuissante à réformer la société ; les travailleurs ont fait un retour sur eux-mêmes ; ils ont vu quelle immense force résidait en eux, et ils ont enfin songé à faire leurs affaires eux-mêmes : ce ne sont plus seulement *des droits politiques* que les travailleurs réclament, ce sont aussi et *surtout des droits sociaux.* »

(Discours prononcé par Richard à la réunion générale, tenue, le 13 mars 1870, par la fédération lyonnaise, salle de la Rotonde.)

« Le jour où les sociétés ouvrières seront organisées dans tous les pays et reliées par l'Association internationale, la classe bourgeoise disparaîtra et la puissance sociale appartiendra alors aux travailleurs. »

(Extrait d'une lettre d'Eugène Dupont aux bronziers de Lyon, juillet 1869.)

III

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS.

Adresse aux électeurs de France.

« Citoyens électeurs,

« En présence du grand événement qui se prépare en France, les élections, l'Association internationale des travailleurs, branche française, section fédérale, à Londres, croit devoir vous faire entendre sa voix.

« Elle se pose ces deux questions :

« 1° Doit-on ou ne doit-on pas voter ?

« 2° Comment faut-il voter ?

« A la première, nous répondrons :

« Voter, c'est faire acte politique, affirmer votre droit et votre souveraineté.

« C'est sanctionner l'occupation constante de Rome, l'expédition du Mexique, les guerres continuelles, l'impôt du sang, les arrestations partielles ou en masse, les emprunts successifs, l'appauvrissement de la France, l'augmentation de la dette, la légitimité du 2 Décembre, ou c'est flétrir et désapprouver souverainement de pareils actes.

« Ne pas voter, c'est renier votre souveraineté, c'est laisser se consommer l'œuvre de destruction, sans que votre bulletin proteste ou indique la marche à suivre, c'est faire abandon du peu de liberté qui vous reste, c'est préparer l'esclavage de vos enfants, c'est faire preuve d'ignorance sur l'instruction, c'est renier vos pères de 93 et leur grande œuvre.

« En effet, ils doivent se dire, sous le manteau civique qui les couvre de gloire : Honte à nos fils !

« Honte à nous d'avoir produit de pareils rejetons !

« L'abstention est d'ailleurs un crime en matière politique.

« Examinons froidement la seconde question.

« Les députés sortants ont-ils fait leur devoir ?

« Non ! la majorité, d'ailleurs, ne représentait pas la souveraineté du peuple.

« La minorité qui le représentait l'a-t-elle fait ?

« Non. Pourrait-elle mieux faire ? Oui, en protestant énergiquement contre l'autorité du pouvoir exécutif, qui est la négation de la souveraineté du peuple.

« Ceux que vous êtes appelés à élire devront donc, en face d'un pouvoir personnel, revendiquer par tous les moyens les droits imprescriptibles du peuple français.

« Peuple : lutter, c'est ton devoir !

« Salut fraternel.

« Au nom de la branche française réunie en séance extraordinaire.

« *Le secrétaire :* MONTHUS ;

« *Le président :* C. BESSON. »

(*La Cigale*, 23 mai 1870.)

IV

« Citoyen Varlin,

« Un journal fondé à Vienne (Autriche), destiné à la défense des intérêts et des droits de la classe ouvrière m'a demandé une cor-

respondance sur le mouvement, le progrès, les tendances et les espérances des sociétés ouvrières de France et de Paris en particulier.

« J'ai cru qu'il appartenait à la fédération de prendre elle-même en main la direction d'une telle entreprise et j'ai décliné l'honneur qui m'était fait, pensant qu'un pareil travail serait mieux fait par les délégués des ouvriers que par une individualité.

« La devise de l'Association internationale : *L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes*, m'a déterminé à vous faire la proposition suivante :

« 1° *Les procès-verbaux ou tout au moins une analyse* des discussions de la fédération sera adressée une fois par semaine au *journal demandeur*.

« 2° *Les sociétés ouvrières seront en outre invitées à joindre aux renseignements généraux tous les renseignements particuliers qu'elles jugeront utile de faire parvenir à leurs associés d'Autriche et d'Allemagne*.

« Si vous voulez bien prendre ma proposition en considération, je demande à être entendu d'abord, et à vous présenter ensuite et dans le plus bref délai le représentant du journal de Vienne.

« Je prie le citoyen Camelinat de vous faire parvenir la présente. Il est également chargé de m'adresser votre réponse.

« Agréez mes salutations fraternelles. »

« CHÉMALÉ, 10, rue Vavin. »

V

« Mulhouse, 6 mars 1870.

« Citoyen Varlin,

« Au commencement de février, j'avais déjà écrit une lettre pour vous prier d'avoir la bonté de m'envoyer les statuts et règlements de l'Association des ouvriers de l'Internationale, mais au moment de la mettre à la poste, j'ai lu dans la *Marseillaise* votre arrestation ; enfin vous voilà relâché, et je vous fais de nouveau la même demande.

« La situation de l'ouvrier à Mulhouse est loin d'être brillante : nous avons des fabricants, des tyrans de la pire espèce, et, malgré toutes les injustices commises tous les jours, l'ouvrier ne sait trouver le remède de tous ces maux.

« Depuis près d'un an, chaque semaine, une fois, je réunis chez moi une vingtaine de mes confrères des divers établissements de la ville, imprimeurs, mécaniciens, fileurs, etc., pour parler un peu politique. Mercredi prochain nous nous réunissons pour ouvrir une souscription pour nos frères du Creuzot. La semaine prochaine j'espère avoir les statuts demandés.

« Nous verrons ce que nous pourrons faire ici, fonder des chambres syndicales, etc.

« Nous aurons beaucoup de difficultés, mais le courage ne nous fera pas défaut, avec le temps et la persévérance on viendra à bout.

« *Parler du choléra ici, n'effrayerait pas tant MM. les capitalistes, que si on parle de l'Internationale.* Naturellement ; c'est bien clair : jusqu'aujourd'hui ils ont régné en maîtres (système Schneider et compagnie) et ils tiennent autant à leur toute-puissance que notre bien-aimé empereur ; et on voudrait leur faire opposition ? mais bigre, on ne souffrirait pas cela ! à la porte ! *avec ces charognes les amis de l'ordre continueront à travailler et à nous faire gagner des millions.*

« Quoique je n'aie pas à me plaindre de mes patrons, au contraire (je suis imprimeur au rouleau chez les frères Koechlin), je ne peux pas voir comme dans les autres établissements on traite l'ouvrier ! Pour cela donc j'ai formé le plan de commencer la campagne contre l'injustice et le capital, avec l'espoir, cher citoyen, comme nous sommes bien ignorants ici, que vous nous aiderez de vos conseils au besoin. Vous ne pouvez pas vous imaginer quelles précautions il faut prendre pour gagner l'ouvrier, on est si peureux ! la confiance manque partout, parce que dans tous les coins on croit apercevoir un mouchard. N'importe, nous *agirons en secret jusqu'au jour où une certaine solidarité sera établie,* et quand même nous arriverons au but.

« Beaucoup de personnes étaient encore bien surprises, quand, le 24 février, nous avons pu réunir une soixantaine de citoyens courageux, pour un banquet commémoratif, qu'on ne nous ait pas arrêtés.

« Enfin je vous prierai encore une fois de m'envoyer les statuts demandés et plus tard je vous rendrai compte de mes efforts.

« Je vous remercie à l'avance de vos peines.

« Salut et fraternité,

« EUGÈNE WEISS,
rue du Bourg, 3, à Mulhouse (Haut-Rhin) »

VI

Adresse de la section russe à la rédaction de la MARSEILLAISE.

Genève, Montbrillant, 8.
Imprimerie de la *Cause du peuple.*

« Citoyen rédacteur,

« Aux actes sauvages de la coalition internationale du capital et du chassepot, la solidarité internationale du travail et de l'intelli-

gence à son tour doit opposer des actes, car le moment est venu où la réaction nous oblige à ne plus nous borner à de simples paroles.

« Sur la terre de l'exil, aussi bien que du fond de leur malheureux pays, vos frères russes accompagnent de leurs vœux ardents votre marche victorieuse vers l'affranchissement social, vers la liquidation complète de tout cet exécrable ordre de choses actuel.

« Ils ressentent douloureusement les souffrances et les maux toujours croissants dont le 2 Décembre ne cesse de vous accabler, au moyen de ces mêmes mesures de répression et de persécution employées par son frère de Saint-Pétersbourg, le bourreau de Pologne, l'escamoteur de l'émancipation des serfs russes, le flagorneur des vieilles et funestes tendances panslavistes.

« Car c'est bien du plomb et de la prison, de la soldatesque soûlée et de la magistrature prostituée que se sert l'empire russe — tout comme l'empire français, — pour écraser le peuple lorsqu'il tente ces grèves — non organisées encore, mais qui néanmoins éclatent de temps à autre, — ces grèves contre l'impôt de plus en plus énorme, que le peuple ne veut, ne peut et ne doit payer à ses ennemis, et contre cet autre impôt — impôt de sang — le recrutement, qui ne s'opère qu'afin de soutenir l'empire au détriment de tous les intérêts du peuple.

« La branche russe de l'Association internationale s'impose le devoir d'implanter le drapeau international en Russie, afin que la propagande internationale et l'organisation des sections de métiers et de professions réalisent, dans ce pays comme ailleurs, la solidarité qui doit unir les efforts de tous les peuples dans leur lutte commune pour une vie nouvelle, affranchie de toutes les chaînes du privilége et de l'exploitation.

« Le moment est grave et critique, et nous croyons servir la liberté des peuples en travaillant à relier par des liens fraternels l'Orient à l'Occident.

« L'Occident a rendu d'immenses services à la cause de l'affranchissement international, et la France surtout, depuis bientôt un siècle, prodigue le sang de ses meilleurs fils pour apporter au monde le règne de l'égalité.

« Au nom du peuple russe, nous ne saurions mieux témoigner notre reconnaissance à la France révolutionnaire et socialiste, qu'en travaillant à ce que la transformation sociale — qui, selon toute probabilité, s'effectuera premièrement en France, — trouve de même dans le peuple russe un défenseur du nouvel ordre, et un ennemi acharné des protecteurs de l'ordre déchu.

« En attendant, les souffrances endurées par les travailleurs requièrent l'aide et le soutien de leurs frères : c'est pourquoi la première section internationale russe, constituée à Genève, vous

prie de joindre aux souscriptions destinées aux victimes des grèves, son obole fraternelle, sa première cotisation extraordinaire (100 francs).

« Nous nous permettons de profiter de votre organe, pour dire à nos nombreux compatriotes résidant en France, qu'ils pourraient, mieux qu'ils ne le font, apprécier l'hospitalité que leur offre la France, et que, puisqu'il s'agit d'épargner la mort à toute une population d'hommes, de femmes et d'enfants succombant à la faim, il serait pour le moins de leur devoir de verser aux bureaux de la *Marseillaise* leur part de cotisation.

« Salut et fraternité.

« Pour le comité de la section russe,

« *Le secrétaire :* A. TROUSSOFF. »

(*Int.* 8 mai 1870.)

VII

DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL RELATIVEMENT A LA FÉDÉRATION ROMANDE

Le conseil général au comité fédéral romand.

« Londres, le 29 juin 1870.

« Considérant :

« Que, quoiqu'une majorité de délégués au congrès de la Chaux-de-Fonds ait nommé un nouveau comité fédéral romand, cette majorité n'était que nominale ;

« Que le comité fédéral romand, à Genève, ayant toujours rempli ses obligations envers le conseil général et envers l'Association internationale des travailleurs, et s'étant toujours conformé aux statuts de l'Association, le conseil général n'a pas le droit de lui enlever son titre ;

« Le conseil général, dans son assemblée du 28 juin 1870, a unanimement résolu, que le comité fédéral romand, siégeant à Genève, conserverait son titre, et que le comité fédéral, siégeant à la Chaux-de-Fonds, adopterait tel autre titre local qu'il lui plairait d'adopter.

« Au nom et par ordre du conseil général de l'Association internationale des travailleurs,

« H. JUNG,

« *Secrétaire pour la Suisse.* »

VIII

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES GRÈVES.

Article 1er. — Toute section faisant partie de la fédération, ou qui désire en faire partie, doit avoir une caisse de résistance, dont chaque membre de la section doit faire partie.

Art. 2. — Cette caisse est alimentée par une cotisation obligatoire de 25 centimes par membre et par mois.

Art. 3. — Les caisses de résistance sont particulières, c'est-à-dire que chaque section (ou groupe de sections) gère la sienne.

Art. 4. — Chaque section (ou fédération de sections) formera un bureau spécial de résistance.

Art. 5. — Aucune section ne doit se décider à faire la grève que dans les conditions suivantes :

1° Lorsque les patrons voudraient violer une convention librement consentie par les deux parties;

2° Lorsqu'ils voudraient porter atteinte à la liberté individuelle des ouvriers et au droit d'association;

3° Lorsque l'état du marché sera tel que le triomphe sera certain, ou qu'une augmentation de salaire ou une diminution d'heures de travail seront reconnues parfaitement justes et bien fondées.

Art. 6. — Pour qu'une grève soit solidaire pour toutes les sections d'une localité, il faut qu'elle soit acceptée par les comités respectifs des caisses de résistance et par le comité central ou cantonal.

Art. 7. — Pour qu'elle soit solidaire pour toutes les sections romandes, il faut qu'elle soit sanctionnée par le comité fédéral, qui la soumettra immédiatement au conseil général en demandant l'appui des sections de tous les pays.

Art. 8. — Lorsqu'une grève aura été proclamée par les comités respectifs, un appel de fonds sera fait; à ce premier appel chaque section ou caisse fédérative de résistance ne s'engagera que pour le tiers de ce qu'elle doit posséder, c'est-à-dire, sur les fonds destinés à la caisse de résistance, et toujours à titre de prêt.

A un second appel il en sera fait de même.

Si un troisième appel était nécessaire, une assemblée générale des sections aurait lieu pour prendre une décision.

Art. 9. — Les souscriptions, à moins de cas excessivement graves et reconnus comme tels par les comités respectifs et par les assemblées générales des sections, sont absolument prohibées.

Art. 10. — Aucune section n'a le droit d'entraîner dans une grève involontaire les autres sections; toutes les sections ont le droit et même le devoir de refuser leurs secours à la section qui a commencé la grève sans les avoir consultées.

(*Égalité*, mercredi 27 uillet 1870.)

ndidatures exclusivement politiques présentées
rgeois dit *Union démocratique et libérale.*
s des autres qui, n'empruntant aucunement l'éti-
s, conservent le rôle qu'ils n'ont jamais cessé
iste ouvertement à défendre les privilèges poli-
et sociaux, perpétuant notre asservissement.
comité de l'Union démocratique et libérale que
us directement puisque, malgré son titre, il n'a
s ouvriers pour appeler leur attention sur le
ts. Cette persistance à méconnaître le droit des
es-socialistes nous invite à notre tour à per-
que nous nous sommes tracée.
rincipes émis aux élections générales, nous nous
ouver à ces messieurs que les ouvriers persis-
ier leurs droits ; et, malgré que cette fois encore
espéré voir notre appel entendu de tous les inté-
usement pour une grande partie trop pénétrés des
politique qui ne leur a donné jusqu'alors que dé-
e et ignorance ;
sons-nous, que la majorité de nos frères n'auraient
compris l'importance de notre manifestation, néan-
urions prouvé à nos adversaires que les événements
ient nullement abattus, mais, bien au contraire, nous
s que jamais persévérer dans notre conviction de con-
ous les moyens pacifiques notre affranchissement.
s dépenses qu'aurait occasionnées cette lutte, au moment
ien mieux employées pour les frais de notre congrès,
gé le comité à décider de réserver nos forces pour une
haine bien plus importante, nous voulons parler des
municipaux dont il élabore en ce moment la liste dans le
me représentation de toutes les classes de la cité. Le
attache plus d'importance à cette institution parce qu'elle
noins, sur celle aujourd'hui en cours d'élection, le mérite
tre autre chose que des vœux.

ependant, le comité électoral ouvrier recommande à tous les
illeurs jaloux de conserver intact le principe de la reven-
ion du travail, en présence de compétitions personnelles
ment sympathiques à son affranchissement, de protester par
ote *bulletin blanc* contre tous ceux qui méconnaissent nos
ations.

Et si ces messieurs crient à l'indifférence, nous n'avons qu'une
nse à leur faire :

Supposons pour un instant que les fonctions de conseiller gé-
l et d'arrondissement soient continuellement remplies par des
yens appartenant à l'armée et au clergé :

PIÈCE V.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS.

Fédération ouvrière lyonnaise.

« Citoyen Varlin,

« A la nouvelle du jugement d'Autun, la commission fédérale ouvrière lyonnaise a été unanime dans la pensée de venir en aide aux familles des ouvriers emprisonnés, et sa première idée a été d'assurer aux malheureuses et héroïques victimes la continuation de leur salaire, pendant tout le temps de leur détention. Cela paraissait à la commission une application immédiate du principe de solidarité qui doit unir tous les travailleurs, et lui paraissait en outre éviter cet autre principe dit *de charité*, si préconisé par les bourgeois et qui n'est en définitive que la consécration des inégalités sociales.

« Mais devant cet acte tout spontané de l'adoption par les sections parisiennes de l'Internationale, des familles privées de leur soutien en vertu d'un arrêt qu'elle s'abstient de qualifier, la fédération lyonnaise n'a pu qu'applaudir, et, pour participer à cette adoption, elle a ouvert immédiatement dans son sein une souscription en faveur des grévistes du Creuzot, et des familles des ouvriers emprisonnés.

« Un premier envoi s'élevant à 93 francs a été fait hier au citoyen Révillot, et toutes les semaines un envoi des fonds recueillis par la souscription sera effectué.

« Salut et égalité,

« Pour la commission fédérale,

« *L'un des secrétaires,*

« GASPARD BLANC. »

PIÈCE X.

Comité électoral de l'arrondissement de Rouen.

« Rouen, le 4 juin 1870.

« Citoyens travailleurs,

« Le comité électoral ouvrier, composé de délégations appartenant à diverses professions, en présence des élections qui vont avoir lieu pour la nomination de *deux conseillers* généraux et de six conseillers d'arrondissement, avait eu l'intention de présenter huit travailleurs pour inviter les électeurs démocrates-socialistes à réunir leurs suffrages sur ces citoyens afin de protester contre

l'omnipotence des candidatures exclusivement politiques présentées par le comité bourgeois dit *Union démocratique et libérale*. Nous ne parlons pas des autres qui, n'empruntant aucunement l'étiquette de démocrates, conservent le rôle qu'ils n'ont jamais cessé de remplir, qui consiste ouvertement à défendre les priviléges politiques, économiques et sociaux, perpétuant notre asservissement.

« C'est donc au comité de l'Union démocratique et libérale que nous nous adressons directement puisque, malgré son titre, il n'a daigné consulter les ouvriers pour appeler leur attention sur le choix des candidats. Cette persistance à méconnaître le droit des électeurs démocrates-socialistes nous invite à notre tour à persister dans la voie que nous nous sommes tracée.

« Fidèles à nos principes émis aux élections générales, nous nous proposions de prouver à ces messieurs que les ouvriers persistaient à revendiquer leurs droits ; et, malgré que cette fois encore nous n'aurions espéré voir notre appel entendu de tous les intéressés, malheureusement pour une grande partie trop pénétrés des préjugés d'une politique qui ne leur a donné jusqu'alors que déceptions, misère et ignorance ;

« Malgré, disons-nous, que la majorité de nos frères n'auraient peut-être pas compris l'importance de notre manifestation, néanmoins nous aurions prouvé à nos adversaires que les événements ne nous avaient nullement abattus, mais, bien au contraire, nous faisaient plus que jamais persévérer dans notre conviction de conquérir par tous les moyens pacifiques notre affranchissement.

« Mais les dépenses qu'aurait occasionnées cette lutte, au moment de celles bien mieux employées pour les frais de notre congrès, ont engagé le comité à décider de réserver nos forces pour une lutte prochaine bien plus importante, nous voulons parler des conseils municipaux dont il élabore en ce moment la liste dans le sens d'une représentation de toutes les classes de la cité. Le comité attache plus d'importance à cette institution parce qu'elle a, du moins, sur celle aujourd'hui en cours d'élection, le mérite d'émettre autre chose que des vœux.

« Cependant, le comité électoral ouvrier recommande à tous les travailleurs jaloux de conserver intact le principe de la revendication du travail, en présence de compétitions personnelles nullement sympathiques à son affranchissement, de protester par un vote *bulletin blanc* contre tous ceux qui méconnaissent nos aspirations.

« Et si ces messieurs crient à l'indifférence, nous n'avons qu'une réponse à leur faire :

« Supposons pour un instant que les fonctions de conseiller général et d'arrondissement soient continuellement remplies par des citoyens appartenant à l'armée et au clergé :

« Ne protesteriez-vous pas de l'incompétence de ces honorables citoyens pour défendre les intérêts si nombreux de la banque, du commerce, de l'industrie, des transports et de la navigation? Ce serait votre droit, et vous auriez raison.

« Eh bien! nous ouvriers, nous disons que les conseils généraux et d'arrondissement sont en très-grande majorité composés d'élus incompétents pour traiter les questions de salaires, de coalition, d'ateliers corporatifs, au point de vue des travailleurs;

« Que la majorité ne s'est nullement préoccupée jusqu'alors de manifester ses sympathies pour l'abolition du *cautionnement* et du timbre, même pour traiter les matières économiques et sociales, de l'abolition de tous les priviléges de banques, tous monopoles qui entravent la marche du mouvement social;

« Et comme la majorité des candidats partage les principes de celle qui siége, c'est-à-dire, a soin de ne parler aucunement de vouloir supprimer tous les priviléges économiques, le comité, au nom de la dignité de nos principes et en l'absence de candidats représentant exactement les aspirations des classes ouvrières, croit qu'il est de son devoir de protester par *bulletin blanc*.

« Les membres du Comité :

« SIMON; LEFRANÇOIS; A. FRITSCH; E. SAVAL; PIERRE AUVRAY; VIMONT aîné; MULET père; BOULANGER; ÉMILE AUBRY; LENOIR; PAQUES; HIPPOLYTE FÉRET; DÉSIRÉ VÉRITÉ; C. BERTIN; TUBEU; LECLERC; E. VÉRITÉ fils; A. VÉRITÉ; BELLELLE; COLLET; TASSU; BARBET; D. FOUET; JAJOU; P. JULLIEN; JULES FORTIER; CHOQUET; FLEUTRY; DÉSORMIÈRE; SCHRUB. »

PIECE *y*.

« Vienne (Isère), 27 juin 1870.

« Monsieur le rédacteur,

« Nous voyons avec satisfaction que tous les travailleurs s'unissent solidairement pour nous aider à obtenir les conditions que nos patrons persistent à ne point accepter. Nous demandons les mêmes satisfactions que les ouvriers de Lyon. Sommes-nous déraisonnables? Que vos lecteurs en jugent.

« Les ouvriers en fer de Lyon viennent de se réunir pour nous soutenir; dans une grande quantité de petites localités il y a déjà quelques jours que les ouvriers de la même corporation ont pris semblable initiative.

« Nous remercions sincèrement tous ceux qui s'unissent pour nous aider.

« Notre entreprise aboutira sans doute, sinon nos collègues travaillant à Vienne s'expatrieront tous.

« MM. les patrons devront adhérer bientôt à nos justes réclamations s'ils ne veulent créer le désert autour d'eux.

« Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de notre haute estime et de tous nos bons sentiments.

« *Président* : GRAILLE FRANÇOIS ; *Secrétaire* : H. FAYSSE ; *Trésorier* : RICHARD. »

(*Progrès de Lyon*, 29 juin 1870.)

PIÈCE *z*.

LA DÉFAITE DE LA BOURGEOISIE.

Tous les organes de l'Association internationale et de toutes les langues sont remplis des protestations ouvrières contre la guerre. Les journaux allemands, le *Volkstaat* et le *Volkswille*, contiennent les comptes rendus des nombreuses assemblées des ouvriers protestant contre la guerre. Le dernier numéro du *Vorbote* publie un remarquable article sur les vraies causes de la guerre, en démontrant que la guerre extérieure sera à l'ordre du jour tant que durera la guerre civile ; et enfin, la *Cause du Peuple* déclare, dans un long article sur la guerre, que si l'empire russe intervenait, les Russes, qui sont dévoués à la cause de l'affranchissement politique et social de leur pays, doivent souhaiter sincèrement une défaite à l'armée impériale, et non une victoire, qui ne serait que la consécration de l'absolutisme.

Ce qui est vrai pour un pays est vrai pour un autre, et sans vouloir entrer pour le moment dans trop de détails, nous avouerons que, n'était la douleur poignante de voir tant de nos frères soit assommés sur les champs de carnage, soit affamés par le chômage inévitable, nous assisterions avec une parfaite indifférence aux victoires ou aux défaites des armées françaises ou prussiennes.

Il serait en effet profondément triste si les travailleurs français se laissaient égarer par le chauvinisme du moyen âge, ou si les travailleurs allemands voulaient s'enorgueillir des victoires de *leur* roi !

Non ce n'est pas le peuple français qui est vaincu, c'est l'empire et c'est la bourgeoisie qui ont subi une défaite éclatante : ils ont égorgé le peuple français aux barricades de Juin 1848, et ils lui ont volé sa République le 2 décembre ; depuis, durant vingt ans, ils n'ont fait que martyriser leur victime, et les grandes armées, composées de fils du peuple, se sont exercées sur leurs frères à la Ricamarie, au Creuzot et dans la France entière ! Poussés par leur ignorance,

pressés par les lois sauvages de la discipline militaire, les soldats français sont obligés de se battre, mais leurs fameux généraux, fines fleurs de l'impérialisme et de la bourgeoisie, les ont menés aux combats pour les faire mitrailler par milliers à la fois ! Voilà donc la première leçon que cette atroce guerre nous donne. L'Empire a vécu vingt ans, soutenu par la bourgeoisie ; il a sucé le meilleur sang du peuple, il a ruiné le pays par des impôts écrasants, il a exercé la dictature la plus infâme, il a rempli les rues de Paris de cadavres et de mutilés, il a rempli les prisons de tous ceux qui ont eu l'audace de se montrer dévoués au peuple et qui ont eu l'honnêteté de manifester leur haine à l'impérialisme. Jamais la voix du peuple n'a été entendue par les classes gouvernantes durant cette nuit sanglante de vingt ans, elles ont donc pu faire tout ce qu'elles voulaient, ces classes, dans leur sollicitude paternelle pour le peuple, et les voilà à l'œuvre maintenant, à l'œuvre qui est la leur, et en aucune façon celle du peuple !

On crie à l'*invasion de l'ennemi !!* les journaux bourgeois appellent de leurs vœux l'extermination complète des Allemands par tous les moyens les plus sauvages ; mais qui a amené cette invasion ? à qui la faute si les Allemands doivent être appelés aujourd'hui ennemis des Français ? ennemis lorsque hier encore ces deux peuples se tendaient une main fraternelle et protestaient de toutes leurs forces contre l'infâme déclaration de guerre ?

Les journaux bourgeois crient que les Allemands sont vandales et assassins ! diraient-ils la même chose des Français, si les Français avaient passé le Rhin et avaient poursuivi les Allemands jusqu'à Berlin, « l'épée dans les reins », selon la noble mais trop hâtive promesse de ces mêmes journaux ?

Pour nous, le malheur n'en serait pas plus grand, ni moindre, puisque pour nous le malheur est dans le fait même de la guerre qui, avec les engins perfectionnés, est devenue une boucherie perfectionnée des populations !

Ainsi donc, « le couronnement de l'édifice » de l'empire bourgeois consiste dans l'invasion sanglante de la France ! Et voilà que toute la bourgeoisie devient folle, elle suspend toutes ses affaires et elle en appelle au peuple, à la nation, elle décrète l'envoi de tout le peuple à la frontière, car sans le peuple elle est perdue ! Cet appel au peuple, c'est la déchéance de l'empire et de la bourgeoisie, qui se déclarent ainsi incapables de sauvegarder le paisible et le libre développement du pays !

En même temps, cette guerre est la condamnation suprême des armées permanentes ; car comparativement parlant, certes c'est l'armée française qui est le modèle des armées permanentes, et nous voyons dans ce moment que l'empire est obligé de compter

sur un succès en comptant sur l'enthousiasme de la population entière, qui ne s'est jamais exercée aux armes.

C'est ainsi qu'arrive la liquidation, la liquidation sanglante de cet ordre de choses, et certes ce sont les classes travailleuses elles seules qui peuvent se donner les garanties réciproques d'un pays à l'autre pour le développement paisible et progressif de l'humanité.

Nous avons dit que les travailleurs français n'assument aucune responsabilité dans tout ce drame : ce ne sont pas eux qui subissent la défaite, ce sont l'empire et la bourgeoisie. Nous devons constater ici que le même rôle appartient aux Allemands. Le malheur serait incalculable s'ils voulaient se glorifier du succès des armées allemandes, et, oubliant ainsi leur seul problème vital, abandonner la lutte énergique pour leur affranchissement social. Mais ils savent aussi très-bien que le succès des armées *royales* pourrait mener à la dictature militaire de l'*empereur* allemand, que cette dictature ne serait qu'une seconde édition de la dictature bonapartiste, portant un coup mortel à tout progrès social, à toute amélioration et réorganisation sociale, et, par conséquent, nous avons la profonde conviction que les travailleurs allemands sauront déjouer les convoitises coupables de leurs rois et princes; et notre conviction est affermie par toutes les protestations dont nous avons parlé plus haut. Ces protestations en effet présentent un fait tout nouveau dans l'histoire des peuples et prouvent que les populations sont à la veille d'être prêtes *internationalement* à secouer une fois pour toutes le joug de la soldatesque et des capitalistes !

« Pas de divisions ! unissons-nous tous sans distinction de partis! s'écrient les braves bourgeois ! Pas d'accusations intempestives, s'écrient leurs orateurs dans leurs parlements ! plus tard nous verrons à qui la faute !... » Et pendant ce même temps, le zèle des lâches serviteurs de leur tyrannie ne se ralentit guère, et persécution sur persécution, condamnation sur condamnation suivent leur train accoutumé. « La patrie a besoin de tous les bras ! » mais on a peur des bras de nos frères et nos meilleurs amis languissent en prison pour avoir appartenu à l'Internationale. Les internationaux sont poursuivis avec une férocité inouïe dans toute la France ! En même temps la haute cour s'empresse de condamner à vingt et quinze ans de travaux forcés et de détention les républicains les plus dévoués, enveloppés par la police dans un complot inventé la veille du plébiscite. *Mégy* est condamné à vingt ans pour avoir tué un agent de police qui viola son domicile, tandis que les énergumènes qui font tuer des milliers d'hommes tous les jours ne sont encore ni jugés ni condamnés !

L'empire autrichien profite de l'embrouillement général, et, au bruit du canon prussien, porte sa main meurtrière sur toutes les sociétés ouvrières ! Ce n'était pas assez pour les héros autrichiens

que d avoir condamné les hommes les plus influents du parti ouvrier à cinq et six ans de prison, ces héros veulent absolument obtenir une *victoire* sur le peuple : vingt-six sociétés ouvrières, c'est-à-dire toutes les sections de métiers, ainsi que toutes les sociétés d'instruction ouvrière, sont *dissoutes* à Vienne à cause de leurs *tendances dangereuses* pour l'empire ! Naturellement les milliers d'ouvriers qui en font partie ne veulent pas se soumettre silencieusement à ce caprice révoltant du gouvernement, les protestations éclatent de tous côtés ; les sociétés ouvrières veulent porter la question de leur existence devant la cour impériale ; cette cour va naturellement soutenir le gouvernement ; il y aura de nouvelles démonstrations, de nouvelles arrestations ; les sociétés vont se reformer *ouvertement ou non*, et la lutte deviendra de plus en plus implacable des deux côtés, jusqu'à ce qu'un jour l'Empire soit balayé du territoire autrichien.

En attendant, en voyant toutes les persécutions que nos frères subissent dans les pays monarchiques, que tous les internationaux qui se trouvent dans les pays plus libres, comme la Suisse, se rappellent plus que jamais leur devoir de porter haut le drapeau de l'Internationale, de travailler énergiquement à la disparition de toutes les divisions et à l'organisation solide et puissante de la résistance, en vue de nouvelles épreuves qui nous attendent et que nous devrons savoir surmonter victorieusement.

PIÈCE W.

AUTRES DOCUMENTS RELATIFS A LA FÉDÉRATION LYONNAISE.

I

Fédération ouvrière lyonnaise.

« L'assemblée générale publique des membres des sociétés adhé-« rentes à la fédération ouvrière lyonnaise qui devait avoir lieu le « dimanche 10 juillet a été interdite par ordre ministériel. Pareil « refus nous avait déjà été adressé lorsque nous déposâmes, avant « les arrestations du 30 avril, une déclaration pour une assemblée « générale qui devait avoir lieu le 8 mai.

« Le maigre droit de réunion qu'on nous avait octroyé il y a « deux ans nous est-il, oui ou non, déjà retiré?

« S'il en est ainsi, le gouvernement ferait bien de le dire, afin « qu'on sache à quoi s'en tenir.

« En attendant, nous protestons contre le nouvel acte d'arbitraire « qui nous frappe et qui ne peut s'expliquer autrement que par une

« intention bien arrêtée d'empêcher les travailleurs de s'entendre « et de s'éclairer mutuellement, afin d'endiguer le grand mouve- « ment ouvrier qui se manifeste partout.

« Les travailleurs ne se laisseront point décourager par de telles « manœuvres : l'organisation de leurs nombreuses fédérations est « achevée et, à moins qu'on ne fasse un coup d'Etat économique « bien hasardeux, on ne réussira pas à les dissoudre.

« ALBERT RICHARD; FRANÇOIS DUMARTHERAY; BLANC; CHARVET, délégué des tisseurs; AIGLON, délégué des tailleurs; TOURNAIRE, délégué des tullistes; CORNIER, délégué des tullistes; BUSQUE, délégué des sculpteurs; GARNIER, délégué des apprêteurs de tulle; FAVRE, délégué des doreurs sur bois; PRÉMILLEUX, délégué des doreurs sur bois; VALLOT, délégué des apprêteurs et teinturiers en chapeaux; BARDERY EMILE, délégué des chapeliers; H. BOURON, délégué des chapeliers; VITTENNE, délégué des peintres et plâtriers; VUITTON, délégué des marbriers; GINET; DEVILLE; PALIX; L. RÉGINAS; BRET; DUPUIS; LABRO, délégué des corroyeurs.

« Lyon, le 5 juillet 1870.

(*Progrès de Lyon*, 8 juillet 1870.)

II

Fédération ouvrière lyonnaise

« Monsieur le rédacteur,

« Nous soussignés, membres de la commission fédérale de l'As- « sociation internationale lyonnaise, protestons contre toute mani- « festation extérieure faite en notre nom. L'Internationale étant « une association purement économique, elle sortirait de son rôle « et de son programme en acceptant la responsabilité d'une mani- « festation que l'on voudrait tourner en mouvement politique, et « qui pourrait amener une collision entre les travailleurs et l'auto- « rité.

« Le refus d'autorisation pour les réunions de la fédération ou- « vrière, fait par l'autorité, constitue un acte arbitraire du moment « que toutes les autres sociétés ouvrières ont cette même autori- « sation. Nous sommes convaincus qu'une demande formelle faite « à l'autorité, afin que la loi soit égale pour tous et soit observée à « notre égard, aurait pu être écoutée sans avoir recours à une ma- « nifestation En conséquence, nous déclarons n'accepter aucune

« solidarité avec les auteurs de la manifestation, et nous leur en
« laissons toute la responsabilité.
« Nous venons d'apprendre que plusieurs des membres de la
« commission fédérale viennent d'être arrêtés au sujet de la mani-
« festation, et nous affirmons que tous ceux qui sont arrêtés pour
« ce motif n'ont cessé d'y être complétement opposés.
« Ce n'est qu'en allant pour leur faire signer la protestation ci-
« dessus que nous avons appris leur arrestation.
« Par ces motifs, nous qualifions énergiquement la conduite de
« l'administration en cette circonstance de l'arbitraire le plus into-
« lérable.

« L. PALIX, GINET, DOUBLÉ, PLACET, TOURNAYRE, GARNIER. »

Progrès de Lyon, 22 juillet 1870.

III

« Monsieur le rédacteur,
« Je viens emprunter les colonnes de votre estimable journal
« pour porter à la connaissance de vos lecteurs un acte dont l'Asso-
« ciation internationale vient encore d'être victime.
« Aujourd'hui, 20 courant, entre 3 et 4 heures, la police a procédé
« à l'arrestation de plusieurs de ses membres.
« C'est la deuxième fois qu'en peu de temps ce fait se reproduit
« et plonge de nouveau les familles des victimes dans la ruine et
« la misere.
« Je viens protester contre ces actes de violence.
« Cher rédacteur, je vous prie en même temps d'annoncer qu'une
« souscription est ouverte chez le citoyen Langlade, en faveur des
« familles des victimes et des nobles soutiens de cette vaste Asso-
« ciation internationale des travailleurs, qui seule peut établir la
« paix en supprimant les frontières.
« Je m'associe donc de grand cœur à ceux qui ont osé protester
« contre la guerre ; notre seul mot d'ordre entre travailleurs c'est de
« rendre la guerre impossible. On doit rendre responsables ceux
« qui l'auront faite.
« Puisque je tiens la plume, je tiens à faire savoir à mes nom-
« breux amis que le 20 courant, au jour et à l'heure de l'arresta-
« tion, je venais de sortir de chez moi, lorsque deux agents, accom-
« pagnés d'un commissaire de police, se sont présentés chez moi
« pour m'arrêter. J'étais parti pour Givors voir mon père.
« J'en reçus immédiatement avis. Repartir immédiatement pour
« Lyon, voir le citoyen Langlade, vous écrire, fut l'affaire d'un

« moment, et à l'heure où paraîtront ces quelques lignes, je serai à « l'abri des recherches de la police.

« Recevez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

« CHOL [1]. »

(*Progrès de Lyon*, 22 juillet 1870.)

IV

Fédération ouvrière lyonnaise.

« Lyon, le 24 juillet 1870.

« Monsieur le rédacteur,

« Nous comptons sur votre obligeance ordinaire pour insérer la « présente lettre dans votre prochain numéro.

« Le *Salut public*, dans son numéro du 22 juillet, en parlant des « attroupements qui se forment chaque soir sur la place des Ter- « reaux, annonce l'arrestation d'un individu qui criait : Vive la « Prusse! et ajoute que c'était un des principaux chefs de l'Asso- « ciation internationale de Lyon qui était revenu de Genève.

« Comme cette assertion est complétement fausse et que, de plus, « cela tendrait à faire supposer que l'Internationale pousserait au « désordre à Lyon, nous croyons devoir démentir le fait; de plus, « nous mettons au défi le journal ci-dessus nommé de prouver que « la personne arrêtée est un des soi-disant chefs de l'Internatio- « nale.

« Nos amis de l'Internationale qui sont arrêtés, l'ont été mercredi, « à trois heures; par conséquent ils ne pouvaient guère se trouver « mercredi soir sur la place des Terreaux. L'arrestation dont parle « le *Salut* ne peut donc s'appliquer à eux.

« Nous comprenons parfaitement le motif qui fait parler le *Salut* « *public*, qui voudrait, malgré la protestation de la commission « fédérale, faire retomber toute la responsabilité des troubles sur « l'Internationale.

« Le *Salut public* croit-il de son devoir de se modeler sur un de « ses confrères parisiens qui, pour satisfaire sa haine contre cer- « tains hommes qui sont d'un parti opposé au sien, fait le service « particulier de M. Piétri, et ne craint pas d'aller jusqu'à la délation « pour assouvir ses rancunes? Cela ne nous étonnerait nullement, « car, en répandant des calomnies sur notre compte, le *Salut* fait « les affaires de son parti. Mais il est de notre devoir de le démen-

[1] Devenu plus tard (du 12 au 30 septembre 1870) commissaire central à Lyon.

« tir et de protester contre une pareille manière d'agir qui n'a rien « de loyal.

« Mais une chose nous étonne, c'est que le *Salut*, depuis la « guerre, ne cesse de répéter que nos divisions intestines doivent « cesser devant le danger commun ; puis, après ce bel appel à la « concorde, il cherche à porter la division par des insinuations « malveillantes et peu fondées, car, encore une fois, nous le *met-* « *tons au défi* de prouver ce qu'il a avancé au sujet de la personne « arrêtée mercredi soir.

« Pensant bien que le *Salut public* comprendra de quelle impor- « tance il est pour nous, dans les circonstances actuelles, de dé- « mentir son récit qui pourrait faire supposer que nous pousserions « au désordre,

« Nous espérons que, dans l'intérêt de la vérité, il s'empressera « de rectifier ce qu'il y a de faux dans ce qu'il a dit.

« Recevez l'assurance de notre considération distinguée.

« Pour la commission fédérale :

« B. PLACET ; DUMARTHERAY ; GARNIER ; BRET ; GUILLERMET ; PULLIAT ; PENEL. »

(*Progrès de Lyon*, 26 juillet 1870.)

ADHÉSION

A l'internationale des ouvriers tisseurs de Tarare (Rhône).

« Tarare, le 23 juillet 1870.

« Nous, citoyens tisseurs, protestons contre la guerre et adhérons « de tout cœur à l'Internationale.

« Signatures des adhérents :

« DESCHAMPS ; F. TACHER ; DUCREUX ; CHERPIN ; PRA-MONDON ; F. JEAN ; LAFFET ; MARSANDE ; ALLIER ; JIROUDON ; BROSSARD ; BARTH ; SAUNIER ; PIERRE.

Autres documents relatifs aux sections parisiennes.

I

Association Internationale des travailleurs. — Section de Clichy.

« Une section de l'Internationale est *constituée à Clichy.*

« Tous renseignements sont donnés au siége provisoire, « 2, rue de Neuilly, chez le secrétaire de section, S. Siméon.

« S. SIMÉON. »

II

« Nos amis de la section de Vaugirard nous ont fait observer
« que notre dénomination les *Travailleurs unis* et la communi-
« cation de la section de Batignolles où se trouve le mot « groupe
« central » pouvaient laisser croire que nous nous étions constitués
« bureau central de l'Association internationale, à Paris. Nous
« croyons de notre devoir de dire que nous sommes simplement
« trois sections en communion d'idées et fédérées entre elles.
« D'autre part, pour faire cesser tout malentendu, nous abandon-
« nons notre dénomination des *Travailleurs unis* pour rester sim-
« plement section de Puteaux-Suresnes, de Clichy, de Batignolles.
« Délibéré en réunion de Puteaux, le 6 février 1870.

« *Le correspondant,*

« B. MALON. »

III

Les doreurs sur bois.

La Chambre syndicale des ouvriers doreurs sur bois, dans sa séance du 2 février 1870, compose son bureau de la façon suivante :
« Hamet, secrétaire général; Jones, Thomas, Cerret, secrétaires;
« Traizegnies, trésorier; Tissier, trésorier adjudant; Barix Hubert,
« Favre Claudius, Favre Joseph, Minoggio, Lebon, Lichebracque,
« Van-Abat, Dubois, Bellenger, Viard, Dumortier, Aubert, syndics;
« Mazeran, Michel, Charles, Durnel Léon. »

Le siége de la Société reste fixé place de la Corderie, 6, à la Fédération du bâtiment.

HAMET.

MANIFESTE

Du comité central d'action de la commune révolutionnaire de Paris, sous la date du 22 septembre 1868.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS.

I

« Citoyens,
« La conscience vivante de la France, le peuple de Paris a parlé.
« La conscience de l'empire, ou plutôt ce qui reste de cette
« morte, la peur a répondu.

« Le glas de Fontainebleau a répondu au tocsin de la commune; « le râle du crime, à la voix du droit.

« Surpris dans sa longue impunité, l'homme de décembre crie « et prie, tout prêt à mourir en hostie pour les siens! Un pélican! « Plus il mourra, plus ils vivront. Race de chiendent!... Dieu pro- « tége la France!... Si Napoléon Ier eût eu la chance d'être tué « par Mallet, Napoléon II eût régné. Le meurtre du duc d'Enghien « a fait régner Henri V; et Guillaume Tell a fondé l'empire suisse!

« Décidément, les empereurs perdent la tête comme leurs « femmes! César tourne en Charlotte!...

« Pourquoi divaguer quand on a la raison du canon?

« Pourquoi? — Parce qu'avec tous ses gendarmes, ses confes- « seurs et ses avocats, ce pouvoir fort est un accusé. Parce que « son trône est une sellette, et le banc de ses ministres, le banc « de la défense; parce que ses conseils, maîtres Rouher, Baroche « et Pinard, plaident en vain les atténuantes pour un crime impar- « donnable, imprescriptible, récidivé et renouvelé chaque jour; « parce que ce triple assassin est suspect en Europe et convaincu « à Paris, à Rome et au Mexique; parce qu'il sent le poids de ses « plébiscites; parce que son dossier est plein, sa cause jugée et son « arrêt rendu; parce que toute la perversité de la langue et de « l'Église ne peut changer l'assassin en victime: parce qu'il est « condamné par la haute-cour; parce que le contumax a relevé « lui-même l'échafaud pour exécuter la sentence; parce qu'exécuter « n'est pas assassiner; parce qu'enfin, signes du temps, après les « vieilles exécutions de Charles Ier et de Louis XVI, celle de Maxi- « milien a rendu tout son timbre à ce mot: Justice.

« Voilà ce qui le rend fou.

« L'empereur du 2 décembre, le troisième dans la dynastie des « coups d'État, craint d'être le quatrième dans celle du châtiment. « Le tyran *tue et dort;* mais le son des balles l'éveille. Le spectre « rouge du fusillé lui revient. Ses transes sont ses remords. Il « prévoit aussi sa fin et tremble à l'ombre de son bourreau. Il sait « que l'élu de la force n'en est pas toujours maître. Il sent que « Paris fera comme le Mexique de Juarez, l'Angleterre de Crom- « well et la France de Robespierre: Justice.

« Elle sera faite. Nous le jurons.

« Comment? Par l'opposition? Non. Qu'est-ce le député d'un « peuple esclave? Un esclave assermenté... au lieu de Manuel « Ollivier, un successeur au *banc.*

« Justice sera faite par la révolution; et la révolution, comme « toujours, par le peuple de Paris.

« Son cri, le cri du droit, le nôtre, a troublé le sommeil des uns « et la prudence des autres. Le courage est toujours en minorité. « Mais c'est assez.

« Oui, c'est assez de vous, étudiants et ouvriers, vous la science « et la force, si comme toujours, vous les mettez ensemble au ser- « vice du droit.

« Union et action.

« Union républicaine et action révolutionnaire pour la Jus- « tice.

« Vous d'abord, étudiants, fils de la bourgeoisie, l'aînée du « peuple (aînesse oblige), tous vos privilèges font appel à votre « conscience. Savants, vous êtes responsables de l'erreur de tous ; « riches, de leur misère; jeunes, de leur inertie. Avoir, savoir, « pouvoir, vous devez tout cela au peuple, qui vous a conquis les « biens des nobles par son sang, et vous les a maintenus par l'im- « pôt. Souvenez-vous du milliard! Payez votre dette. Traître qui « la renie ou l'ajourne ! Traître qui met ses plaisirs, ses études « même avant son devoir ! La liberté n'est pas plus une grisette « qu'une comtesse. Traître et complice qui sauve le crime en tirant « sur ses vengeurs ! Fin à cette panique devant un soliveau; halte « à cette déroute qui dure depuis la nuit de décembre ; trêve aux « querelles qui nous divisent et nous paralysent depuis vingt ans. « Reprenons l'histoire de France et quittons celle d'Haïti. Insister « serait vous insulter. Étudiants, justice.

« Justice, ouvriers, vous surtout, payeurs d'indemnités, de rentes, « de taxes et d'usures de toute sorte. Qui plus que vous a besoin « de justice? La justice est votre droit comme le travail votre « devoir. Si vos mains sont calleuses, votre conscience ne l'est pas. « La noblesse est morte; la bourgeoisie se meurt. Le peuple vit. « L'égoïsme et l'oisiveté ne l'ont pas gangrené. La vie, la sève, « le sentiment du droit, du devoir, la passion, l'action sont là. Le « courage et le dévouement ne sont plus que là. Le passé à ces « deux aristocrates, la guerre et le vol; le dix-neuvième siècle au « peuple ! Le peuple a repris en 48 la question du Tiers : Qu'est-ce « que le peuple? Rien. Que doit-il être ? Tout. Pourquoi? Parce « qu'il travaille. Lui seul s'affirme aujourd'hui dans les deux « mondes. En Amérique, qu'est-ce que Lincoln? Un ouvrier. « Juarez? Ouvrier. En Europe, Bérézouski, Allen, Pianori, Barrett, « Milano, Piéri ? Tous ouvriers. Un nom français manque à cette « liste de héros et de martyrs du droit. Ouvriers de Paris, vous, « la vraie puissance, vous les nerfs et les muscles de la révolution, « vous la force du droit et le bras même de la justice, à votre « tour! Vous avez assez reposé ; l'œuvre ne peut se faire sans « vous. Ouvriers, justice.

« Justice, une dernière fois pour toutes, contre l'Empire qui a « refait tout ce que le peuple avait détruit.

« En 89, le peuple avait détruit la noblesse ; l'Empire a refait le « duc de Persigny.

« En 1830, le peuple avait chassé les jésuites ; l'Empire a rétabli « Pie IX.

« En 48, le peuple avait détruit le macairisme ; l'Empire l'a re« monté sur huit emprunts.

« Et de plus, le tout couronné par le soldat.

« Après trois révolutions au nom de la liberté, vous avez un li« vret ; au nom de l'égalité, un maître ; au nom de la fraternité, la « guerre ! Votre tribune est présidée par le serment ; votre presse « corrigée par l'amende ; vos réunions terminées par le chassepot. « Vos écrivains et vos orateurs sont en prison ou en exil. Ceux « qui les condamnent sont pensionnés, ceux qui les insultent, dé« corés. Pas un abus qui n'ait repoussé double et triple comme la « dette et le budget. Et pour les deux milliards que vous payez l'an, « pour prix de votre souveraineté même, vous êtes affamés et avilis. « On vous tend le plat d'Esaü, moins les lentilles ; l'écuelle de « l'aumône, ni pleine ni propre. L'enfant de France bave dedans ! « Fils du travail, justice !

« Et vous, pauvres soldats, sortis de ce peuple pour y rentrer, « faut-il aussi vous crier ce mot que vous ne comprenez plus ? Vous « qui avez en dépôt l'honneur et l'intégrité du sol, en garde le corps « sacré de la patrie, allez donc au Rhin pour revenir à la Loire ! « Votre conscience c'est le tambour ! Insensés ! suivez ce Marlbrough « dans ses guerres de casse-cou ! La France n'a pas perdu assez « d'hommes déjà ! Pour votre peine et la nôtre, servez-le dans son « coup d'État au dehors comme au dedans ! Si la gloire de Ma« rengo et d'Austerlitz a fini à Leipsick et à Waterloo, où finira « celle de Mentana et de Mexico ? Désertez donc la justice pour le « prestige, la liberté pour la discipline ! Chair à canon, allez refaire « les aigles ! Que deux peuples s'entretuent pour la santé de deux « tyrans malades ! Vainqueurs et vaincus, le prix de votre sang « sera la chiourme universelle !

« Quoi ! dans tous leurs chefs pas un qui leur dira : Soldats, une « goutte de sang en épargnera un fleuve ! Si Mallet eût réussi, « nous évitions deux invasions ! Nous allons à la troisième. L'Em« pire a perdu le Rhin et ne le reprendra pas. Le peuple qui ne « défend pas sa liberté ne garde pas sa frontière ! La patrie avant « l'Empereur ! Que notre première balle soit pour le Prussien du « Louvre !

« Il y en a, nous le savons, qui sacrifieraient volontiers leur « grade comme leur vie à la France !

« Mais la justice privée serait une lâcheté publique. Le peuple « ne doit confier à personne le soin de faire sa tâche. Il doit se « délivrer de l'Empereur en se délivrant de l'Empire. Il est respon« sable aussi du crime pour l'avoir permis ; et il doit l'expier en « courant le risque de le punir. Car, malgré les clameurs, nous ne

« prenons pas le change et ne nions pas le droit. Il s'agit de punir;
« il s'agit de justice, aujourd'hui, comme il y a soixante-seize ans!

« Citoyens, le 22 septembre 1792, après dix siècles d'iniquités, « le soleil entrait dans le signe de la Balance, symbole du droit, la « France entrait en république, gouvernement de la justice.

« Le 21 janvier suivant, justice était faite!

« Alors, comme aujourd'hui, la patrie était en danger, les Prus- « siens étaient à Verdun. Mais la Convention était aux Tuileries : « et le 21 janvier 93, il n'y avait plus ni roi ni Prussien en France. « Le roi était perdu et la France sauvée.

« La justice fit le salut!

« Le 21 juin 1815, le surlendemain de Waterloo, l'empereur était « aux Tuileries et les Prussiens en France! L'Empereur était « sauvé et la France perdue!

« La servitude fit la ruine!

« C'est de l'histoire! choisissons.

« Français de 68, fils de 92, s'il nous reste un peu de sang de nos « pères dans le cœur, faisons comme eux : justice et salut. Mêmes « ennemis au dehors et au dedans. Les Bonapartes sont pires même « que les Bourbons. Nous n'avions pas donné à garder aux Bour- « bons la république que les Caïns ont tuée.

« La république, citoyens, la république de 92, voilà le vrai gou- « vernement du pays par le pays, non pas le pays-Thiers, le pays- « Berryer, le pays-Falloux, le pays-Cassagnac; mais le pays régi « par la justice, par le droit, par le peuple. C'est le seul gouver- « nement qui ait été vraiment national, vraiment français, ni « anglais, ni romain, ni nègre, ni pastiche, ni postiche, le fruit « naturel et vivant de la démocratie française, sorti du sein même « de la révolution, pour sauver la France du roi et de Brunswick. « Revenons à la république pour sauver la France de l'Empereur « et de Bismark.

« Il n'y a plus qu'un gouvernement possible, la république! qu'un « parti possible, la France! A bas l'autocrate! à bas l'étranger! « plus d'empereur ni pape! plus d'Italiens. Ils nous mènent encore « comme au temps de Machiavel. C'est l'Italie qui nous occupe. « Pour un zouave que nous avons à Rome, elle a dix prêtres dans « chaque bourg de France, nous tenant au temporel comme au « spirituel. L'Italie nous a donné la Médicis et la Saint-Barthé- « lemy; puis le Mazarin et son roi des dragonnades; enfin les « Bonapartes et les deux coups d'État! Assez de monstres exotiques, « assez de maîtres imposés par les Cosaques du Don et du Tibre. « Soyons nous-mêmes et non peuple d'ultramontains avec une croix « au collier! Reprenons notre nature, notre allure, notre droiture « originale. Ne laissons pas plus longtemps la grande nation à la « merci du dernier des Corses. Ne laissons plus au bandit le mo-

« nopole du plomb ! Ne faisons pas mentir davantage l'oracle de « Fontainebleau : « Ceux qui trempent leurs mains dans le sang « ne profitent jamais de leur crime. » Justice donc pleine et entière pour lui et les siens sans exception.

« Depuis le 22 septembre 92, il n'y a plus d'enfants de France! « aucun reconnu par la mère; tous perdus à l'étranger! L'enfant de « Louis XVI n'a pas régné ; l'enfant de Napoléon Ier n'a pas régné; « l'enfant de Charles X n'a pas régné; les enfants de Louis-Philippe « n'ont pas régné. Et le fils du plus criminel et du moins légitime, « ce métis d'Espagne et d'on ne sait quoi, Hollande ou Corse, « échapperait à la loi ? Non, la France n'est pas encore tout à fait « la Servie ! Justice jusqu'à la dernière génération de la sainte-« famille, fils, neveux et cousins, astres de première ou troisième « grandeur, fixes ou errants, en conjonction ou en opposition, en « recherche ou en attente du trône. Éclipse totale de l'empirée! « Justice complète, sans appel ni grâce, de ce trône adossé à l'é-« chafaud, de ce sénat conservateur des deux; de ces revenants et « de ces moribonds qui ont les pieds dans la tombe et les mains « dans nos poches ! ne renvoyons pas à 1892 les balances de la « justice! Ne remettons pas aux collégiens l'honneur de nous « venger. Le temps presse. Votons, soit! Mais nageons toujours. « Armons le vote ! N'ayons qu'un bulletin : justice! qu'un candidat : « révolution! qu'un serment : liberté! qu'une tactique : l'audace! « l'audace qui a pris châteaux et bastilles ; qui a fait et refera les « miracles de Danton ; l'audace, qui a rendu et rendra la force au « droit, la peine au crime; qui remettra chaque chose à sa place, « la France à elle-même, les Prussiens en Prusse, la Raison à « Notre-Dame, la Commune à l'Hôtel-de-Ville, la Convention aux « Tuileries et le tyran à la place de la Révolution. — Vive la répu-« blique démocratique et sociale universelle.

« Paris, 22 septembre 1868.

« LE COMITÉ CENTRAL D'ACTION. »

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN.

CLICHY. — Imp. PAUL DUPONT et Cie, rue du Bac-d'Asnières, 12.

